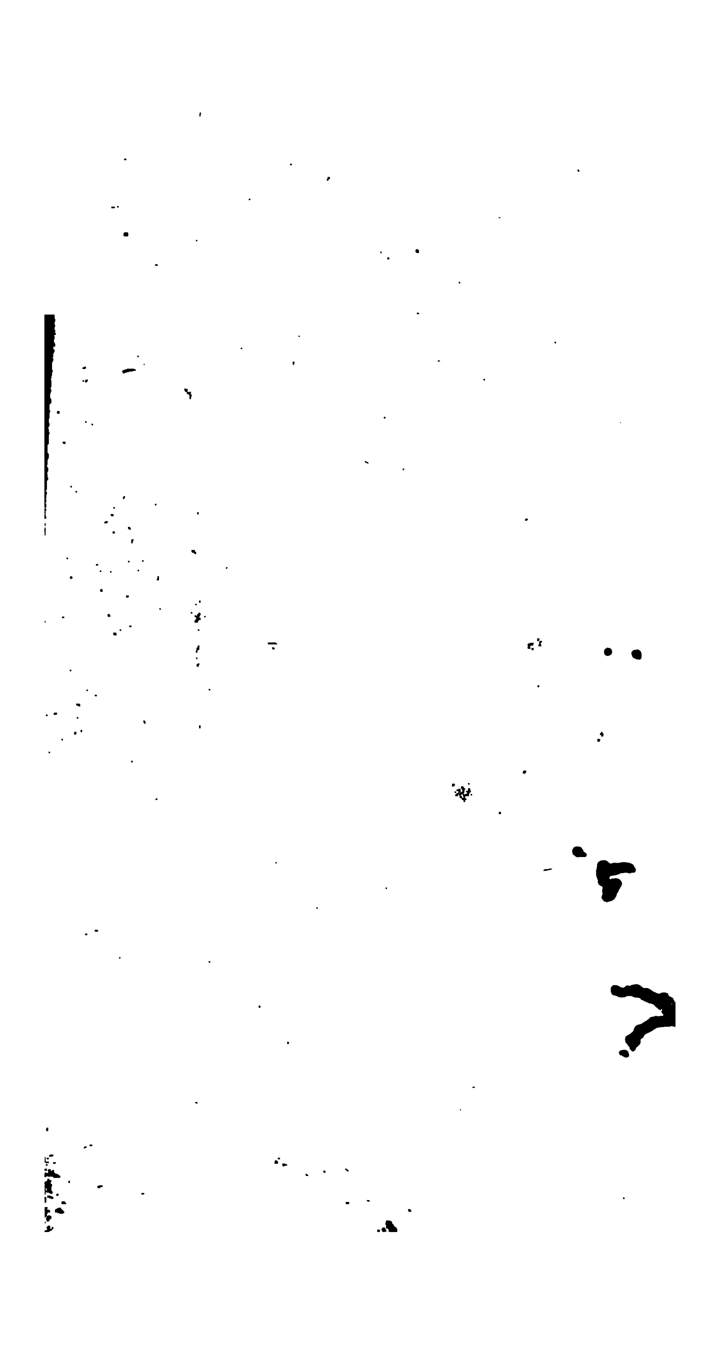








ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

CONTENANT

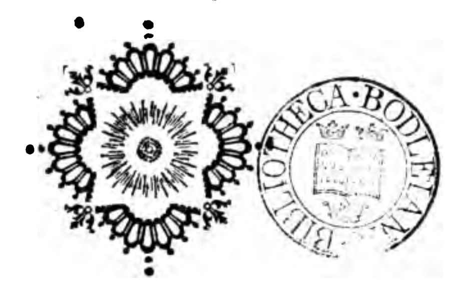
Les Evénemens considérables de chaque siécle,

AVEC DES REFLEXIONS.

TOME SIXIÉME

Qui renferme une partie du treiziéme siécle, avec le quatorziéme.

Nouvelle Edition revûë par l'Auteur.



A COLOGNE,

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LII.

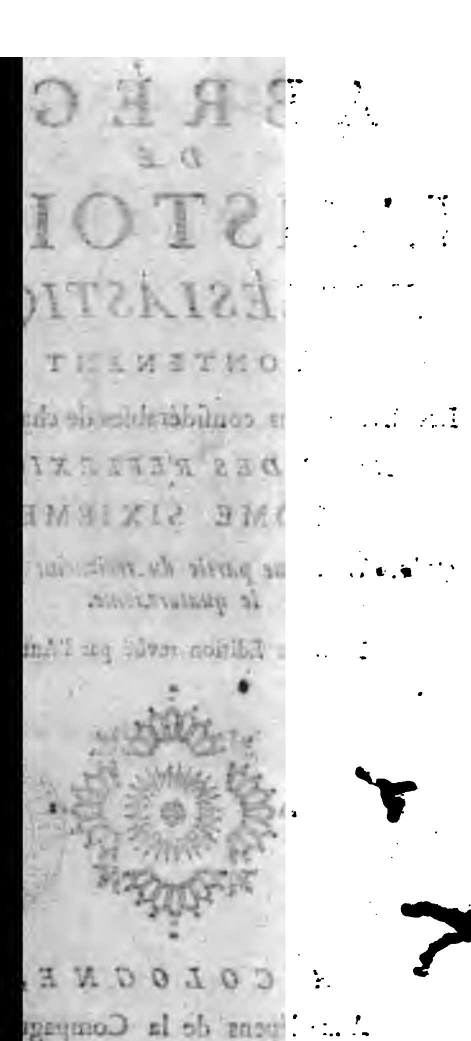


TABLE DES ARTICLES.

Suite du treiziéme siécle.

QUATORZIÉME SIÉCLE.

*



ABRÉGÉ



ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

SUITE DU TREIZIÉME SIÉCLE.

ARTICLE X.

Croiſades. Egliſe Latine d'Orient. Conquêtes des Tartares.

I.

LE Pape Innocent III, fut fort occupé de la Croiſade dès le commencement de ſon Pontificat. On le voit par ſes Lettres, entre autres par celles qu'il adreſſa à Foulques de Neuilli, à la fin du douziéme ſiécle. Foulques étoit curé de Neuilli ſur Marne, entre Paris & Lagni, & avoit beaucoup plus de zéle que de ſcience. L'ignorance l'avoit d'abord conduit au déréglement & à la débauche ; mais

I. Foulques de Neuilli prêche la Croiſade.

Suite de ſes prédications.

Dieu l'ayant touché, il s'appliqua à gouverner sa paroisse d'une maniére édifiante, & commença à prêcher aux environs, exhortant le peuple à mépriser toutes les choses de la terre. Il disoit la vérité sans ménager personne, ce qui dans les commencemens lui attira des contradictions, & rendit ses prédications infructueuses pendant deux ans. Comme il sçavoit qu'il avoit peu de lumiére, il alloit à Paris dans les Ecoles de Théologie écouter les Docteurs, & écrivoit sur ses tablettes quelques passages de l'Ecriture & quelques maximes de morale, pour prêcher le Dimanche dans son église ce qu'il avoit appris pendant la semaine. Tout le monde s'empressoit d'aller entendre ses sermons, quoiqu'ils fussent fort simples. Ceux des savans du treiziéme siécle étoient pleins de divisions & soudivisions, de lieux communs & d'allégories. Il y avoit peu de raisonnemens, & on n'y trouvoit rien qui fut capable de faire beaucoup d'impression.

Foulques prêchant un jour à Paris dans la place de Champeaux, c'est-à-dire, aux Halles, devant une multitude de clercs & de laïques, il parla avec tant de zéle, que plusieurs se protesternerent à ses pieds, tenant des verges ou des courroyes; nuds pieds & en chemise, confessant publiquement leurs péchez & se soumettant à tout ce qu'il leur prescriroit. Foulques bénissoit Dieu, & leur donnoit des conseils salutaires. Il ordonnoit aux usuriers de restituer selon leur pouvoir. Les femmes déréglées se coupant les cheveux, renonçoient à leurs désordres. Pour leur assurer une retraite, il procura la fondation de l'Abbaye Saint Antoine, sous la régle de Cîteaux. Foulques acquit une telle réputation, que les Docteurs mê-

mes venoient l'écouter, & apportoient à leur tour des tablettes & du papier, pour recueillir ses discours & les débiter ; mais ils n'avoient pas la même force dans la bouche des autres. Il exhortoit les Docteurs à faire leurs leçons courtes, à les rendre agréables & utiles ; & il persuada à plusieurs de retrancher beaucoup de vaines subtilités & de questions frivoles. Il y en eut qui se joignirent à lui, pour aller prêcher & devenir ses disciples. Foulques prêcha par toute la France, en Flandres, en Bourgogne, & dans une grande partie de l'Allemagne.

Il étoit invité par les Evêques, & reçu partout comme un Ange. Dieu lui accorda le don des miracles ; & l'on dit qu'il guérissoit toute sorte de maladies, par l'imposition de ses mains & le signe de la Croix. Il n'avoit rien de singulier dans tout son extérieur, & mangeoit ce qu'on lui présentoit. Un jour il s'adressa à Richard Roi d'Angleterre, & lui parla ainsi : Je vous dis de la part du Dieu tout puissant, de marier au plutôt trois méchantes filles que vous avez, de peur qu'il ne vous arrive quelque malheur. Le Roi répondit : Hypocrite, tu as menti ; je n'ai point de filles. Vous en avez trois, réprit Foulques ; la superbe, l'avarice & l'impudicité. Le Roi s'adressant à ses Barons, *dit* : Je donne ma superbe aux Templiers, mon avarice aux Moines de Cîteaux, & mon impudicité aux Prélats de l'Eglise. Pierre de Capouë Légat du Pape trouvant la réputation de Foulques toute établie, se servit utilement de lui pour la Croisade, & ce fut sans doute sur le rapport de ce Cardinal, que le Pape Innocent III écrivit à Foulques une Lettre par laquelle il l'exhorte à employer le talent que Dieu lui a donné, pour l'instruction des Fidéles ; & lui

donne pouvoir de choisir, avec le conseil du Légat, parmi les moines noirs, les moines blancs, ou les chanoines réguliers, ceux qu'il jugeroit les plus propres à prêcher avec lui.

II. Plusieurs nds Seiurs se isoit.

Foulques s'étant croisé lui-même, commença à prêcher la Croisade avec beaucoup de succès. Les peuples le voyant croisé, & sachant qu'il devoit marcher pour les conduire dans cette entreprise, accouroient en foule prendre des croix de sa main. Il recevoit quantité d'aumônes, dont il amassa de grandes sommes, pour fournir aux frais de la Croisade Mais quelque pure que fût son intention, sa réputation en souffrit & diminua considérablement. Les principaux Seigneurs que les prédications de Foulques engagerent à se croiser, furent Thibaut V Comte de Champagne, âgé de vingt-deux ans, & Louis Comte de Blois âgé de vingt-sept. Ils étoient cousins germains entre eux & du Roi de France, & neveux du Roi d'Angleterre. Avec ces deux Princes se croiserent Simon de Montfort, depuis si connu par les guerres des Albigeois ; Geoffroi de Ville-Hardouin Maréchal de Champagne, qui a écrit en François de ce tems-là l'Histoire de cette Croisade, & plusieurs autres. Les Evêques de Troies & de Soissons se croiserent aussi. Pour préparer en Orient les affaires de la Croisade, le Pape Innocent III écrivit à l'Empereur de Constantinople & au Roi de Jérusalem. Ce Roi étoit Aimeri de Lusignan Roi de Chypre, que les Latins avoient élu comme le plus propre à soutenir ce Royaume chancelant ; outre qu'il étoit époux d'Isabelle seconde fille du Roi Amauri.

Baudouin Comte de Flandres & de Hainault

se croisa aussi à Bruges, avec sa femme sœur du Comte de Champagne, & plusieurs autres Seigneurs du pais. Ensuite se croiserent en France d'autres personnes illustres. Les Croisés nommerent six députés, à qui ils donnerent plein pouvoir de régler la route qu'ils prendroient, & tout ce qui concernoit le voiage. Les députés allerent à Venise, où ils firent un traité par lequel les Venitiens devoient fournir un nombre de bâtimens pour une certaine somme d'argent. Le Comte de Champagne étant mort avant le départ, Boniface Marquis de Montferrat fut choisi pour être le chef de la Croisade, sur le refus du Duc de Bourgogne & du Comte de Bar-le-Duc. Foulques mourut aussi avant le départ des Croisés en sa paroisse de Neuilli & y fut enterré. Les François croisés se mirent en marche vers la Pentecôte de l'an 1202, & s'assemblerent à Venise. Il y vint aussi une troupe de croisés Allemans, & un grand nombre d'autres de divers pais. Il y en avoit encore sur qui l'on comptoit, mais qui prirent d'autres routes; ce qui mit dans un grand embarras ceux qui étoient à Venise. Après avoir paié leur part de ce qu'ils avoient promis aux Venitiens, il falloit encore beaucoup d'argent pour faire la somme totale; & les Venitiens de leur côté avoient fourni les vaisseaux & les vivres qu'on leur avoit demandé. Les Seigneurs donnerent leur vaisselle d'or & d'argent, & tout ce qu'ils purent emprunter, & encore manqua-t'il à la somme dont on étoit convenu, trente-quatre mille marcs d'argent.

Mais le Duc de Venise voiant qu'ils avoient fait tout ce qui dépendoit d'eux, leur proposa, pour s'acquitter du reste, d'aider les Venitiens à reprendre la ville de Zara en Esclavonie, III. Prise de Za par les Cr sés.

dont le Roi de Hongrie s'étoit emparé. Les Croisés y consentirent, & le Duc, quoique vieux, infirme & aveugle, se croisa, & avec lui un grand nombre de Venitiens. La flotte des Croisés arriva devant Zara le dixiéme de Novembre. La ville fut attaquée & prise, & l'armée y passa l'hiver. Le Pape en aiant reçu la nouvelle, écrivit aux Croisés une lettre où il les traite en excommuniés, ne mettant à la tête ni salut ni bénédiction. Les Venitiens, dit-il, ont renversé à vos yeux cette malheureuse ville; ils ont dépouillé les églises, & ruiné les bâtimens; & vous avez partagé les dépouilles avec eux, sans respecter les croix que les habitans de Zara avoient mises autour de leurs murailles. Il conclut en leur défendant de ruiner Zara davantage, & en leur ordonnant de procurer au Roi de Hongrie, qui étoit croisé lui-même, la restitution de ce qui avoit été pris. Les François se soumirent aux ordres du Pape & demanderent l'absolution; mais les Venitiens ne voulurent jamais suivre en cela leur exemple.

II.

IV. EGLISE LATINE D'ORIENT. *Tom. V. p. 614.*

Nous avons parlé dans l'article de l'église grecque, de la prise de Constantinople par les Latins, qui fut la suite de celle de Zara. Non-seulement le Pape Innocent l'approuva, mais il s'appliqua à procurer du secours aux Latins qui étoient en Orient, étant persuadé que l'humiliation des Grecs faciliteroit la délivrance de la Terre Sainte. Il écrivit donc aux Evêques de France une lettre circulaire où il dit que Dieu voulant consoler son Eglise par la réunion des schismatiques, a fait passer l'Empire des Grecs, superbes, superstitieux & désobéissans, aux Latins, humbles, pieux, catholiques & soumis : que le nouvel Empereur Bau-

dolin invite toute ſorte de perſonnes, clercs & laïques, de tout ſexe & de toute condition, à venir dans ſon Empire recevoir des richeſſes ſelon leur mérite & leur qualité. C'eſt pourquoi le Pape à ſa priére ordonne aux Evêques d'y exciter tout le monde, promettant l'indulgence de la Croiſade à ceux qui iront fortifier l'Empire de Conſtantinople dans la vûe de ſecourir la Terre ſainte. L'Empereur Baudoüin avoit encore prié le Pape de lui envoier des Eccléſiaſtiques & des Religieux de tous les Ordres, recommandables par leur zéle, leur ſcience & leur vertu, pour affermir la nouvelle Egliſe Latine. Le Pape écrivit aux Evêques de France, de ſeconder les pieux déſirs de ce Prince. Envoiez auſſi, dit-il, en ce pais-là, des livres qui ſont chez vous ſi communs, du moins pour qu'on les copie, afin que l'Egliſe d'Orient s'accorde avec celle d'Occident dans les louanges de Dieu. Le Pape écrivit auſſi aux docteurs & aux écoliers de Paris, pour les exhorter à paſſer en Grece, & à y établir de bonnes études.

Les François étoient convenus avec les Venitiens, que ſi l'Empereur étoit élu d'entre les François, le Patriarche ſeroit au choix des Venitiens. En conſéquence de cet accord, le Clergé Latin de Sainte Sophie compoſé de Venitiens, élut pour Patriarche de Conſtantinople Thomas Moroſini ſoudiacre de Rome qui étoit abſent. Le Pape Innocent caſſa d'abord l'election; & enſuite nomma de ſon autorité le même Thomas qu'il ordonna diacre, peu de temps après Prêtre, & enfin Evêque. Il lui donna une Bulle où il dit: La prérogative que le S. Siége a donné à l'égliſe Byzantine, prouve évidemment la plénitude de puiſſance qu'il a reçu de Dieu; puiſque le S. Siége a donné à cette égliſe

rang entre les Patriarches ; & que l'aiant tirée comme de la poussiere, il l'a élevée jusqu'à la préférer à celles d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem. Il est étonnant que le Pape Innocent parle ainsi, & qu'il ait ignoré l'Histoire Ecclésiastique, jusqu'à ne pas sçavoir que l'église de Rome s'étoit toujours opposée à l'élévation de l'église de Constantinople, bien loin qu'elle en ait été la cause. Comment un Pape si éclairé n'avoit-il pas lu les lettres de saint Léon? Le Patriarche Thomas, avant que de faire son entrée à Constantinople, écrivit au Clergé & au peuple de venir au-devant de lui ; mais le Clergé François ne voulut point le reconnoître, prétendant que le Pape lui avoit donné cette dignité sur un faux exposé. Ils en appellerent donc au Cardinal Pierre de Capoue, qui étoit encore seul Légat à Constantinople. Il eut égard à leur appel, & ne les obligea pas de se soumettre au Patriarche. Ils mépriserent l'excommunication que le Patriarche prononça contre eux, & le Clergé Latin de Constantinople demeura ainsi divisé, jusqu'à l'arrivé d'un autre Légat, qui termina leur différend par un accommodement. Thomas Morosini mourut l'an 1211 à Thessalonique, & le Siége de Constantinople vaqua plusieurs années, à cause des contestations qu'il y eut entre les Latins au sujet de l'élection du Patriarche : chaque nation prétendant avoir droit de le nommer. Cette division fut très-vive, & produisit de grands scandales qui n'étoient pas propres à ramener les Grecs schismatiques.

III.

V. Enfans croisés.

L'année suivante 1212 une multitude d'enfans de toute la France & l'Allemagne, tant des villes que des villages, se croiserent & s'assemblerent pour aller à la Terre sainte. Ils témoi-

gnoient une ardeur extrême pour ce voiage : mais ils n'avoient point de chefs, & ils n'étoient pas en état de se conduire eux-mêmes. Quand on leur demandoit où ils alloient, ils répondoient qu'ils alloient à Jérusalem par ordre de Dieu. Plusieurs aiant été enfermés par leurs parens, trouverent moien de s'échapper & de continuer leur chemin. A leur exemple, un grand nombre de jeunes gens & de femmes se croiserent pour aller avec eux. Des voleurs s'étant mêlés avec ces enfans, leur enleverent ce que des personnes charitables leurs donnoient. Plusieurs de ces pauvres enfans s'égarerent dans les forêts & les déserts, où ils périrent de chaud, de faim & de soif. D'autres passerent les Alpes ; mais aussi-tôt qu'ils furent entrés en Italie, les Lombards les dépouillerent & les chasserent. Ils revinrent tout confus ; & quand on leur demandoit pourquoi ils étoient partis, ils répondoient qu'ils n'en savoient pas la raison. Le Pape Innocent III aiant appris cette nouvelle, dit en soupirant : Ces enfans si empressés à courir au secours de la Terre sainte, nous reprochent notre nonchalance.

VI. Grands p[...] paratifs p[...] la Croisad[...]

L'an 1217 le Pape Honorius III reçut une Lettre du Maître des Templiers, qui lui apprenoit que les infidéles étoient plus foibles qu'ils n'avoient été depuis plusieurs années, & que tous les croisés qui étoient à Acre, étoient déterminés à attaquer par mer & par terre le pais de Babylone, c'est-à-dire, l'Egypte, & à assiéger Damiette, pour marcher ensuite plus sûrement vers Jérusalem. Le Pape aiant reçu cette Lettre, assembla le Clergé & le peuple de Rome dans l'église de Latran, d'où ils allerent en procession nuds-pieds à sainte Marie Majeure, faisant porter les chefs de saint Pierre & de saint

Paul. Le Pape ordonna à tous les Evêques de faire la même chose chacun dans son Diocèse, & d'exhorter les croisés à se tenir prêts pour aller au secours de la Terre Sainte au plutôt. Vers le même-tems, Raoul Patriarche de Jérusalem partit d'Acre pour aller au camp des croisés. Il portoit avec lui une partie de la vraie Croix. Le Roi de Hongrie & le Duc d'Autriche sortirent du camp, vinrent nuds pieds au devant de la Croix, & l'aiant baisée, ils marcherent contre le Sultan d'Egypte. Les Chrétiens firent un butin considérable & un grand nombre de captifs. L'Evêque d'Acre racheta les enfans qu'il baptisa, & les confia à des femmes vertueuses pour les faire bien élever. L'armée des croisés se partagea ensuite en quatre. Le Roi de Hongrie se retira dans son Roiaume, malgré les instances du Patriarche, qui n'aiant pû le retenir, l'excommunia lui & sa suite.

VII. Prise de Damiette par les Croisés.

Honorius envoia Légat en Palestine Pelage qui l'avoit été auparavant à Constantinople. Il le chargea d'une Lettre pour tous les Evêques Latins, où il parloit ainsi : Les péchés des Chrétiens ont rendu jusqu'ici leurs travaux infructueux, de même que ceux des Papes nos prédécesseurs pour la délivrance de la Terre sainte ; si ce n'est que plusieurs en voulant conquerir la Jérusalem terrestre, sont arrivés par le martyre à la Jérusalem céleste. Nous espérons que Dieu nous fera enfin miséricorde, quand nous considérons la multitude innombrable de croisés qui viennent à votre secours de toute la Chrétienté. Il leur recommande ensuite le Légat, envoié principalement pour réunir les esprits. Peu de temps après vers l'an 1218, arriva à Genes une grande multitude de croisés François, à la tête desquels étoient l'Ar-

chevêque de Bordeaux, les Evêques de Paris & d'Angers, les Comtes de la Marche & de Nevers. Le Pape, à la priere des croisés qui assiégeoient Damiette, écrivit à tous les ports d'Italie pour ordonner à tous les croisés qui s'embarquoient, d'aller droit à Damiette, & de s'unir ensemble pour la conquête de l'Egypte; car on n'esperoit pas moins du bon succés de ce siége. Le Sultan voiant qu'il ne pouvoit le faire lever proposa des conditions de paix aux assiégeans. Elles parurent avantageuses à une partie des croisés, & elles produisirent l'effet que le Sultan en attendoit, savoir la discorde entre les Chrétiens qui assiégeoient Damiette. Le Légat résolut donc d'emporter brusquement la ville, réduite à l'extrémité par la famine & les maladies; & aiant concerté sécretement l'attaque avec un petit nombre de ses confidens, il la fit si à propos pendant la nuit, que la ville fut prise sans combat le cinquiéme de Novembre 1219. après neuf mois de siége.

VIII. Mauvaise conduite des Croisés.

Quand on eut nettoié la ville, que l'on avoit trouvée pleine d'infection & de morts, le Légat y entra en procession avec le Patriarche & tout le Clergé d'Acre, le second de Février 1220, & y célébra l'Office dans une grande église qu'il avoit fait préparer, & où il érigea un Siége Archiepiscopal. Il y établit plusieurs autres églises, & en bannit l'exercice de la religion Mahometane. On vendit un grand nombre de captifs; mais Jacques de Vitri Evêque d'Acre fit réserver les enfans: ce qu'il ne put obtenir qu'avec bien de la peine & de la dépense. Il les fit baptiser, & plus de cinq cens moururent aussi-tôt après: il en retint quelques-uns, & en donna d'autres à ses amis pour les élever chrétiennement. Ce Prélat écrivit quelques mois

après, une Lettre au Pape Honorius dans laquelle il dit entre autres choses : Depuis la prise de Damiette, plusieurs des nôtres abusant de la prospérité, ont attiré la colere de Dieu par leurs crimes : ils ont pillé le butin fait sur les infidéles, au lieu de le partager en commun ; ils ont emploié ce bien mal acquis au jeu, à la bonne chere, & aux plus infâmes débauches. Ils étoient médisans, séditieux & traîtres, empêchant malicieusement le progrès de la croisade. Le Roi de Jérusalem a abandonné l'armée avec presque toutes ses troupes ; le Maître du Temple s'est retiré avec la plûpart de ses freres ; les Chevaliers François en ont fait autant ; le Patriarche n'a pas voulu demeurer avec nous. Ceux de Chypre & presque tous les Orientaux nous ont quitté. Ceux qui nous restent sont si pauvres, qu'ils ne peuvent subsister. Nos gens n'osent sortir ni s'exposer aux Sarrasins, qui en ont déja plus de trois mille dans les fers.

IX. Damiette reprise par les Musulmans.

Le Pape Honorius travailla à envoier du secours à Damiette, & il écrivit par-tout, pour engager les Evêques à faire prêcher la croisade. Mais le Légat Pélage fit une faute qui fut cause de la perte de cette place. Voiant une multitude innombrable de croisés devenus inutiles par l'absence du Roi de Jérusalem, il le pria de revenir incessamment, ce qu'il fit ; & par une commune délibération, le Roi & le Légat avec une grande partie de l'armée sortirent de Damiette à la fin de Juin 1221, aiant des vivres pour deux mois, & marcherent vers le Caire. Les Musulmans voiant leur audace & leur multitude, résolurent de ne point combattre, mais firent garder & fortifier les passages, afin qu'il ne leur vînt de Damiette aucun secours, espérant de les faire périr, sans exposer

leurs troupes. C'eſt en effet ce qui arriva : les vivres manquerent aux Chrétiens qui étoient campés dans une pleine ſur le bord du Nil, à une égale diſtance du Caire & de Damiette ; & ce fleuve croiſſant à ſon ordinaire, inonda tout le terrain qu'ils occupoient. Se trouvant ainſi affamés & dans la boue juſqu'aux genoux, ils furent contraints de capituler à condition de rendre Damiette. Ainſi cette place fut renduë, après avoir été près de deux ans au pouvoir des Chrétiens.

X. Le Pape I norius re les avant de la Cro de.

La nouvelle en étant venue en Italie, le Pape Honorius fit tous ſes efforts pour preſſer le ſecours de la Terre Sainte : mais tout le temps ſe paſſoit en préparatifs & en négociations avec l'Empereur Frideric. L'an 1224, le Pape renouvella ſes inſtances pour la croiſade, & écrivit à tous les Evêques d'Allemagne une Lettre où il parloit ainſi : C'eſt pour éprouver les Chrétiens que Dieu a permis que la Terre ſainte fût poſſedée par les infidéles, & pour voir s'il y a quelqu'un qui veuille venger ſes injures, & lui témoigner ſa reconnoiſſance pour tant de graces qu'il a reçues de ſa bonté. Il en eſt revenu aux Fidéles, ajoute le Pape, une infinité d'avantages. Combien de pécheurs délicats, craignant la pénitence qu'on leur auroit impoſée, ſeroient demeurés abîmés dans leurs déſordres & dans le déſeſpoir, qui ont formé la réſolution ſalutaire de donner leur vie pour Jeſus-Chriſt ? Combien d'autres aiant ſouffert la mort pour une ſi bonne cauſe, ont reçu la couronne du martyre ; combien y en a-t'il qui avant ou après l'accompliſſement de leur pelerinage, ſont morts avec la gloire des Confeſſeurs ? Ainſi parloit le Pape Honorius ſur les avantages de la Croiſade. L'Hiſtoire de ces entrepriſes ne mon-

tre pas qu'elles aient mérité de si grandes louanges.

IV.

XI. Grégoire IX donne de grands mouvemens pour la Croisade.

Le Pape Grégoire IX tint l'an 1234 une assemblée à Spolete au sujet de la croisade. L'Empereur Frideric s'y trouva, & les Patriarches Latins de Constantinople, d'Antioche & de Jérusalem, avec plusieurs Archevêques & Evêques. Le Pape, de concert avec l'Empereur, envoia un nouveau Légat à la Terre sainte, afin de réunir les Latins qui étoient fort divisés. Il donna en même temps des ordres pour la publication de la croisade, & commença par la prêcher lui-même à Spolete dans la grande place, où tout le peuple étoit assemblé. Son sermon fut si touchant, qu'un grand nombre de personnes reçut aussi-tôt la croix de sa main, en fondant en l'armes. Il envoia sur ce sujet des Lettres de tous côtés aux Princes & aux Prélats, & écrivit une circulaire à tous les Fidéles. L'année suivante il en écrivit encore de très-pressantes, comme on voit par celle qu'il adressa à l'Archevêque de Reims & à ses suffragans, où il applique à la croisade ces paroles de Jesus-Christ : Quiconque veut venir après moi, qu'il prenne sa croix & me suive. Il ajoute que ceux qui ne font pas tous leurs efforts pour retirer son héritage de la puissance des infidéles, seront coupables de trahison envers lui. Il conclut en disant qu'il a donné les ordres nécessaires pour avoir des troupes, qui étant entretenues par les aumônes des fidéles puissent soutenir la guerre au moins pendant dix ans. Il compare ces aumônes aux collectes que saint Paul faisoit pour les pauvres de Jérusalem. C'est pourquoi il ordonne que tous les fidéles de l'un & l'autre sexe, de quelque condition qu'ils soient, contribuent

par semaine au moins un denier chacun, pour être emploié aux frais de cette guerre, par les mains de ceux qui seront choisis pour cet effet. Ainsi tout ce discours si patétique aboutit à une levée de deniers. La prédication de cette croisade se faisoit principalement par les freres Prêcheurs & les freres Mineurs; & il est vraisemblable que dans leurs sermons ils emploioient les mêmes motifs & les mêmes autorités que le Pape dans ses Bulles. Ils avoient le pouvoir non-seulement de donner la croix, mais de commuer le vœu en aumône pécuniaire, & d'accorder des indulgences de plusieurs jours à ceux qui entendoient leurs sermons. Malgré l'humilité de leur profession, pour soutenir la dignité de missionnaires du Pape, ils se faisoient recevoir solemnellement dans les monasteres & dans les villes. Il falloit venir au-devant d'eux en procession, avec les bannieres, le luminaire, & les plus beaux ornemens. En peu de temps les agens du Pape amasserent à l'occasion de la croisade de grandes sommes d'argent, dont on ne voioit point l'emploi, ce qui refroidit beaucoup la dévotion du peuple pour cette entreprise. C'est ce que Matthieu Paris témoigne de l'Angleterre; par où l'on peut juger des autres pais.

XII. Plainte des Croisés contre le Pape.

Pendant que le Pape se donnoit tant de mouvement pour procurer du secours à la Terre sainte, il apprit le mauvais état où étoient les Latins à Constantinople, & résolut d'emploier en leur faveur toutes les forces des croisés. Les Princes & les Seigneurs qui devoient partir l'an 1239, voiant que le Pape retardoit leur voiage, & détournoit une partie des legs pieux & des autres aumônes destinées à secourir la Terre sainte, qu'il avoit ordonné de leur

remettre entre les mains, lui écrivirent pour lui témoigner leur étonnement & leur embarras. Le Pape leur répondit : Vous ne devez point douter que nous n'aions principalement à cœur l'affaire de la Terre ſainte; mais voiant la ruine prochaine dont eſt ménacé en Orient l'Empire des Latins, nous ſommes obligés de travailler à le ſecourir de tout notre pouvoir, puiſque le ſoutien de la Terre ſainte en dépend entierement. C'eſt pourquoi nous avons réſolu d'y envoier le ſecours qui étoit deſtiné pour la Terre ſainte. Nous vous exhortons à vous tenir prêts pour le paſſage, que nous fixons à la ſaint Jean prochain. Les Seigneurs croiſés s'aſſemblerent en effet à Lyon pour régler leur voiage : mais comme ils tenoient leur conférence, il vint en diligence un Nonce du Pape, pour leur défendre de paſſer outre, & leur ordonner de retourner promptement chez eux. Les Croiſés répondirent tout d'une voix : D'où vient cette variation dans la Cour de Rome ? N'eſt-ce pas ici le terme & le lieu qui nous ont été preſcrits depuis long-tems par les Légats & les prédicateurs du Pape ? Suivant leur promeſſe nous ſommes diſpoſés au voiage pour le ſervice de Dieu ; nous avons préparé nos vivres, nos armes, & tout ce qui eſt néceſſaire : nous avons engagé ou vendu nos terres, nos maiſons & nos meubles : nous avons dit adieu à nos amis ; nous avons déja envoié notre argent à la Terre ſainte, & annoncé notre arrivée ; nous ſommes près du port ; & maintenant nos Paſteurs changent de langage, & veulent empêcher le ſervice de Jeſus-Chriſt. L'indignation des Seigneurs étoit telle, qu'ils ſe ſeroient jettés ſur les Nonces du Pape, ſi les Prélats n'avoient moderé l'emportement de la multitude. Auſſi-tôt après

vinrent des envoiés de l'Empereur, qui représenterent aux croisés qu'ils ne devoient point se presser de partir sans l'avoir à leur tête; & ils leur rendirent les lettres qu'il leur écrivoit à ce sujet. Ces oppositions du Pape & de l'Empereur réduisirent les croisés à un état très-fâcheux : ils ne savoient quel parti prendre, & il n'y avoit plus entre eux d'union ni de concert. Plusieurs retournerent chez eux, murmurant contre les Prélats qui les avoient engagés à cette entreprise : d'autres s'embarquerent à Marseille avec le Roi de Navarre qui passa à la Terre sainte.

V.

XIII. Suite des Empereurs Latins de Constantinople. Baudouin premier Empereur. Henri son frere lui succede.

Il est à propos de marquer ici la suite des Empereurs Latins de Constantinople. Nous avons vû ailleurs comment les croisés s'en rendirent maîtres. Baudouin Comte de Flandres qui en fut le premier Empereur, ne regna guéres que deux ans, & eut la triste fin dont nous avons parlé. Son frere Henri lui succeda & fut couronné à Sainte Sophie l'an 1206. Sept ans après, le Pape Innocent envoya à Constantinople en qualité de Légat, Pélage Cardinal, Evêque d'Albane. Ce Légat prit des habits rouges, pour montrer qu'il représentoit le Pape. Sa chaussure, la housse & la bride de son cheval étoient de la même couleur. Les Grecs en furent surpris; parce que c'étoit celle de l'Empereur. La maniere dont il se conduisit, n'étoit pas propre à ramener les Grecs schismatiques. Il exerça sa légation avec beaucoup de hauteur, voulut soumettre tous les Grecs aux usages de Rome, fit emprisonner des moines & des prêtres, & fermer toutes leurs églises. Il falloit sous peine de mort, reconnoître le Pape pour le premier Evêque, & faire mention de lui au saint Sacrifice. Ce procédé jetta la consterna-

Etrange conduite du Légat du Pape à l'égard des Grecs.

tion dans Constantinople, & les principaux d'entre les Grecs s'adresserent à l'Empereur Henri, & lui dirent : Nous sommes soumis à votre puissance à l'égard des choses temporelles, mais non pas à l'égard des spirituelles. Nous sommes obligés de combattre pour vous à la guerre ; mais il nous est impossible de quitter notre Religion. Delivrez-nous donc des maux qui nous menacent, ou laissez-nous aller en liberté joindre nos compatriotes. L'Empereur ne voulut pas se priver du service de tant de personnes pleines d'honneur & de courage ; & malgré le Légat, il fit ouvrir les églises des Grecs, & tira de prison leurs moines & leurs prêtres. Henri mourut à Thessalonique l'an 1216 à l'âge de quarante-deux ans, dont il avoit regné près de onze en qualité d'Empereur.

XIV. Pierre de Courtenai Empereur de Constantinople. Sa triste fin.

Les Seigneurs Latins envoierent offrir la Couronne à André Roi de Hongrie, qui ne voulut pas l'accepter. Ils nommerent ensuite Pierre de Courtenai Comte d'Auxerre, dont le Roi de Hongrie avoit épousé la fille. Le Comte d'Auxerre accepta l'Empire, & alla à Rome avec la Comtesse sa femme recevoir la couronne. Il étoit cousin Germain du Roi Philippe Auguste, étant fils de Pierre cinquiéme fils du Roi Louis le Gros, qui épousa l'héritiere de Courtenai. Le Pape Honorius III envoia avec l'Empereur Pierre pour Légat le Cardinal Jean Colonne, à qui il donna de très-amples pouvoirs. Ils s'embarquerent à Brindes sur des vaisseaux fournis par les Venitiens, avec lesquels l'Empereur étoit convenu d'assiéger Duras en Epire, que Théodore Commene leur avoit enlevée. Ce Prince partit donc pour cette conquête, & envoia en droiture à Constantinople sa femme & ses quatre filles. Mais après avoir été

ns devant Duras, il fut forcé de lever ,& s'étant avancé dans le pais pour al- terre à Conſtantinople , il s'engagea s montagnes & des paſſages difficiles, quant de vivre & ſe voiant près de périr, it de donner bataille à Théodore qui le Mais ce Prince par l'entremiſe du Lé- rit la paix à l'Empereur, & lui promit ge libre, à condition qu'il quitteroit s. Enſuite contre la foi de ce traité, il r l'Empereur, le Légat & les Seigneurs, nduire l'armée en des lieux déſerts, où t miſérablement. L'Empereur mourut n l'année ſuivante 1218, & le Légat é mis en liberté à la ſollicitation du i ménaçoit Théodore de faire fondre ſur les croiſés, il alla exercer ſa légation à tinople, où il trouva des abus ſans à réformer.

ouronne Impériale regardoit Philippe tenai Comte de Namur, fils aîné de eur Pierre, mais il la refuſa & la laiſſa ere Robert, qui fut couronné à Sainte e 25 de Mars 1221 par le Patriarche u. Ce Patriarche s'acquittoit fort mal evoirs. L'Empereur Robert mourut ſept 8, laiſſant pour ſucceſſeur ſon frere in âgé ſeulement de neuf à dix ans. uverner l'Empire pendant ſon bas âge, neurs François qui étoient à Conſtanti- appellerent Jean de Brienne, dépouillé Roiaume de Jéruſalem. On convint fille qu'il avoit encore, épouſeroit le audouin quand il ſeroit en âge; que le n ſeroit couronné Empereur, & en au- titre & l'autorité toute ſa vie; & que Baudouin auroit vingt ans, il ſeroit in-

XV. Robert Courtenai Empereur. Jean Brienne. Baudouin Courtenai,

vesti du Roiaume de Nicée, & de tout ce que les Latins possédoient en Asie. Jean de Brienne fut couronné à Sainte Sophie vers la fin de l'année 1231. George Acropolite qui le vit alors, dit avoir été extraordinairement surpris de la grande & belle taille de ce vieillard âgé de plus de quatre-vingts ans. Il mourut six ans après, pendant que le jeune Baudouin de Courtenai étoit en Flandres occupé à retirer les terres de son patrimoine, & à mandier du secours pour soutenir son Empire chancelant. Plusieurs Seigneurs des plus qualifiés de France, s'étoient déja croisés à ce dessein, suivant les pressantes exhortations du Pape Grégoire IX, & tout cela au préjudice de la croisade de la Terre sainte.

XVI. Baudouin cede à Saint Louis la sainte Couronne d'épines.

Afin de fournir aux frais de son voiage & de sa guerre contre les Grecs, Baudouin engagea son Comté de Namur au Roi S. Louis, dont il étoit parent, & lui donna la Couronne d'épines de Notre Seigneur engagée aux Venitiens. Il dit donc au Roi & à la Reine Blanche sa mere : Je sçai certainement que les Seigneurs enfermés dans Constantinople sont réduits à une telle extrémité, qu'ils seront obligés de vendre la sainte Couronne à des étrangers, ou du moins de la mettre en gage. C'est pourquoi je desire ardemment de vous faire passer ce précieux trésor, a vous, mon cousin, mon Seigneur & mon bienfaiteur, & au Roiaume de France ma patrie. Je vous prie de vouloir bien la recevoir en pur don. Baudouin parloit ainsi, parce qu'il craignoit que le Roi ne crût qu'il n'étoit pas permis d'acheter une telle Relique à prix d'argent Le Roi charmé de cette proposition, remercia Baudouin, & accepta la donation.

Aussi tôt il envoia à Constantinople Jacques & André, qui étoient tous deux freres Prê-

arrivés à Conſtantinople, ils trouverent
Barons de l'Empire preſſés d'une extrême
té, avoient engagé la ſainte Couronne
nitiens, pour une grande ſomme d'ar-
condition que ſi elle n'étoit retirée dans
ain temps, elle demeureroit aux Veni-
l'engagement étant alors converti en
; & que cependant la Relique ſeroit
rtée à Veniſe. Les Barons de Conſtanti-
aiant lû les lettres de l'Empereur leur
, convinrent avec les Venitiens que les
s du Roi ſaint Louis porteroient la Re-
Veniſe, avec des Ambaſſadeurs de l'Em-
& des plus diſtingués d'entre les citoiens.
ſſe qui contenoit la Relique, fut ſcellée
aux des Seigneurs François de Conſtanti-
Ceux qui la portoient, y avoient tant
fiance, qu'ils s'embarquerent vers Noel
née 1238 dans la ſaiſon la moins pro-
a navigation. L'Empereur Grec Vatace
né par ſes eſpions de cette tranſlation,
envoié pluſieurs galeres aux différens dé-
les François devoient paſſer; mais il ne
rriva aucun accident, & ils arriverent

Roi & l'Empereur Baudouin envoierent des Ambassadeurs à Venise, avec frere Jacques, chargés d'amples instructions & l'argent nécessaire pour retirer la sainte Couronne. On écrivit en même-temps à l'Empereur Frideric de donner du secours aux Ambassadeurs, s'il étoit nécessaire; ce qu'il accorda. Ils trouverent à Venise des Marchands François, qui sur l'ordre du Roi, leur offrirent tout l'argent dont ils pouvoient avoir besoin. Les Venitiens eussent bien voulu retenir la Relique, mais ne pouvant aller contre leur traité, ils la rendirent en recevant leur paiement. Les Ambassadeurs en aiant reconnu les sceaux, se mirent en chemin, & eurent toujours beau temps, en sorte qu'il ne tomba point de pluie sur eux pendant la marche, quoiqu'il plût souvent, quand ils étoient arrivés au gîte. Quand ils furent à Troyes en Champagne, il en envoierent avertir le Roi, qui partit en diligence accompagné de la Reine sa mere, de ses freres, de Gautier Archevêque de Sens, de Bernard Evêque d'Auxerre, & de quelques autres Seigneurs. Il rencontra la Relique à Ville-neuve l'Archevêque près de Sens.

On ouvrit la caisse de bois, & on vérifia les sceaux des Seigneurs François & du Duc de Venise, apposés sur la châsse d'argent, dans laquelle on trouva un vase d'or contenant la sainte Couronne. L'aiant découverte, on la fit voir au Roi & à tous les assistans, qui répandirent beaucoup de larmes, s'imaginant voir Jesus-Christ même couronné d'épines. Le lendemain onziéme d'Août 1239, la Relique fut portée à Sens. A l'entrée de la ville, le Roi & Robert Comte d'Artois l'aîné de ses freres la prirent sur leurs épaules, étant l'un & l'autre nuds pieds

& en chemise : ils la porterent ainsi à l'église métropolitaine de saint Etienne, au milieu de tout le clergé de la ville, qui vint au-devant en procession très-solemnelle. Le lendemain le Roi partit pour Paris, où le huitiéme jour se fit la réception de la sainte Couronne. On dressa près de l'Abbaye saint Antoine un grand échaffaut, sur lequel étoient plusieurs Prélats revêtus pontificalement : on montra la châsse à tout le peuple ; ensuite le Roi & le Comte d'Artois encore nuds pieds & en chemise, la porterent sur leurs épaules à l'église Cathédrale de Notre-Dame, & de-là au Palais où elle fut mise dans la chapelle roiale qui étoit alors celle de saint Nicolas. Mais quelques années après, le Roi aiant encore reçu de Constantinople une partie considérable de la vraie Croix, & plusieurs autres Reliques, fit bâtir la sainte Chapelle que nous voions, de la plus riche & de la plus belle architecture qui fut alors en usage ; & il y fonda un Chapitre pour faire l'Office divin devant les saintes Reliques. L'église de Paris célébre la fête de la Susception de la sainte Couronne le onziéme jour d'Août, & l'histoire en fut écrite dès lors par Gautier Archevêque de Sens. Après que les Grecs eurent repris Constantinople, comme nous l'avons rapporté, Baudouin *qui s'y* trouvoit alors fut réduit à s'enfuir en Italie. Il céda les droits qu'il avoit sur l'Empire, à Charles d'Anjou & aux Rois de Sicile ses successeurs. Il mourut l'an 1273.

VI.

Vers le milieu du treiziéme siécle, de nouveaux barbares inconnus jusques alors aux Chrétiens, porterent la désolation dans la Terre sainte. On les nomme communément Corresmiens, & l'on croit qu'ils venoient du pais XVIII. Irruption des Coresmiens dans la Terre sainte.

de Coüarzem au Nord de la Coraſane. Leur pais aiant été ravagé par le fameux Ginguiſcan, ils demeurèrent errans, & chercherent des terres où ils puſſent ſubſiſter. Ils vinrent juſqu'à Jéruſalem de la maniére qui eſt rapportée dans une Lettre écrite d'Acre par Robert Patriarche de Jéruſalem, Henri Patriarche de Nazareth & d'autres Prélats du pais, & adreſſée à tous les Evêques de France & d'Angleterre. Voici la ſubſtance de cette Lettre. Les Tartares détruiſant la Perſe, ont tourné leurs armes contre les Coreſmiens, & les ont chaſſés de leur pais; en ſorte que n'aiant plus de demeure fixe, ils en ont demandé à pluſieurs Princes Muſulmans ſans en avoir pû obtenir: mais le Sultan de Babylone ne voulant pas les recevoir chez lui, leur a abandonné la Terre ſainte, les invitant à s'y établir & leur promettant ſon ſecours. Ils ſont donc venus avec une grande armée de cavalerie, menant leurs femmes & leurs familles. Ni nous, ni ceux qui étoient proches, n'avons pu le prévoir: ils ſont entrés dans la province de Jéruſalem, du côté de Saphet & de Tibériade, & ſe ſont emparés de tout le pais depuis le Tourion des Chevaliers juſques à Gazare. Alors, de l'avis unanime des Maîtres du Temple, de l'Hôpital & des Chevaliers Teutoniques & de la Nobleſſe du pais, nous avons réſolu d'appeller à notre ſecours les Sultans de Damas & de la Chamele nos alliés, & ennemis particuliers des Coreſmiens. Mais comme ce ſecours tardoit à venir, & que Jéruſalem eſt ſans aucune fortification, les Chrétiens qui y étoient ſe trouvant en trop petit nombre pour réſiſter aux Coreſmiens, ont réſolu d'en ſortir au nombre de plus de ſix mille, pour venir chez les autres Chrétiens,

laiſſan

laissant très-peu des leurs dans la ville.

Ils se sont donc mis en chemin par les montagnes, avec leurs familles & leurs biens, se fiant aux trêves qu'ils avoient faites avec le Sultan de Carac, & les Musulmans des montagnes. Mais ceux-ci sortant contre ces Chrétiens ont tué les uns, & pris les autres, qu'ils ont vendus à d'autres Musulmans, même les Religieuses. Quelques-uns s'étant échappés & étant descendus dans la plaine de Rama, les Coresmiens se sont jettés sur eux & les ont tués : en sorte que de cette multitude de Chrétiens, à peine s'en est-il sauvé trois cens. Enfin les Coresmiens sont entrés dans Jérusalem presque déserte ; & comme les Chrétiens qui y restoient s'étoient réfugiés dans l'église du saint Sépulcre, ces barbares les ont éventrés devant le Sépulcre même, & ont coupé la tête aux prêtres qui célébroient sur les autels ; se disant l'un à l'autre : Répandons ici le sang des Chrétiens, où ils offrent du vin à leur Dieu, qu'ils disent y avoir été pendu. Ils défigurérent en plusieurs maniéres l'église du saint Sépulcre, arracherent le marbre dont il étoit revêtu en dehors, profanerent le Calvaire & toute l'église par toute sorte d'ordures ; & envoyerent au sépulcre de Mahomet, les colonnes qui étoient devant celui de Notre-Seigneur. Ils renverserent les tombeaux des Rois qui étoient dans la même église, c'est-à-dire, de Godefroi de Bouillon & de ses successeurs, & disperserent leurs os. Ils profanerent le mont de Sion, le temple, l'église de la vallée de Josaphat où est le sépulcre de la sainte Vierge : ils commirent dans l'église de Bethléem & la grotte de la Nativité des abominations que l'on n'ose rapporter. En quoi ils furent pires que tous les Mu-

ſulmans, qui ont toujours conſervé quelque reſpect pour les ſaints Lieux. Ce récit fait voir avec quelle précaution on doit lire les relations modernes de l'état des mêmes Lieux ſaints.

La lettre continue : Ne pouvant ſouffrir de ſi grands maux, & voulant empêcher les Coreſmiens de détruire tout le pays, nous réſolumes de nous oppoſer à eux avec les deux Sultans qui ont été nommés ; & le quatriéme jour d'Octobre notre armée ſe mit en marche près d'Acre, & s'avança le long de la côte par Ceſarée & les places maritimes. Les Coreſmiens camperent devant Gazare, attendant le ſecours que devoit leur envoyer le Sultan de Babylone. Quand ils l'eurent reçu, nous étant approchés, nous donnâmes la bataille. Les Muſulmans qui étoient avec nous furent battus & prirent la fuite ; & nos gens, demeurés ſeuls contre les Coreſmiens & les Babyloniens, ſe trouverent en ſi petit nombre, que malgré leurs efforts ils ſuccomberent. Des trois Ordres militaires, il ne ſe ſauva que trente-trois Templiers, vingt-ſix Hoſpitaliers, & trois Chevaliers Teutoniques : la plûpart des Seigneurs & des Chevaliers du pays furent tués ou faits captifs.

La lettre ajoute : Nous avons prié le Roi de Chypre & le Prince d'Antioche d'envoyer des troupes pour la défenſe de la Terre ſainte en cette extrémité ; mais nous ne ſçavons ce qu'ils feront. Cependant quelque grande que ſoit notre affliction pour le paſſé, nous craignons encore plus pour l'avenir. Car le pays que les Chrétiens avoient conquis, ſe trouve deſtitué de tout ſecours humain ; & les infidéles ſont campés dans la plaine d'Acre à deux mille de la ville. Ils courent librement tout le pays juſqu'à Nazareth & Saphet, & reçoivent des payſans des

léfendre. La conclusion de la lettre est que
rre sainte est perdue, si elle ne reçoit du
s au passage du mois de Mars prochain.
orteurs de cette lettre furent l'Evêque de
:, & Arnoul de l'Ordre des freres Prê-
;, qui s'embarquerent le premier Diman-
e l'Avent vingt-septiéme de Novembre
, malgré la rigueur de la saison. Après
ois d'une navigation très-périlleuse, ils
rent à Venise vers l'Ascension.

VII.

mpereur Frideric reçut le premier la nou-
le l'irruption des Coresmiens, comme il
par deux lettres qu'il écrivit à ce sujet.
la premiére, adressée à tous les Princes
onde, il ne parle que de l'irruption des
miens, de la fuite des Chrétiens de Jé-
m, du carnage qui en fut fait, & de la
nation des Lieux saints. Il témoigne être
l'impatience d'apprendre le succès de la
on des Chrétiens avec les Sultans de Da-
& de Carac : mais il se plaint de ce qu'on
rompu la trêve avec le Sultan d'Egypte,
ce que ses différends avec les Papes l'a-

XIX.
Nouveaux mouvemens pour la Croisade.

chevêque de Messine en qualité de Légat, avec ordre de réconcilier aussi les Genois avec les Venitiens, qui avoient pris le parti des Pisans. Les Venitiens s'étoient rendus maîtres du port d'Acre en 1257, & les Genois ayant armé des galeres à Tyr, combattirent les Venitiens qui leur prirent trois galeres, & les amenerent à Acre. Mais en 1258, les Genois vinrent devant Acre avec quarante-neuf galeres & quatre vaisseaux ; les Venitiens & les Pisans armerent quarante galeres, attaquerent les Genois, & les défirent, leur prirent vingt-quatre galeres, tuerent ou prirent dix-sept cens hommes. Cette victoire des Venitiens rompit les mesures que le Pape avoit prises pour la paix ; & la guerre entre ces puissantes villes hâta la perte de la Terre sainte.

XXII. Triste état des Chrétiens en Orient. Les Musulmans en font mourir un grand nombre.

Le Pape Urbain IV fit de grands efforts pour rétablir à Constantinople l'Empereur Baudouin. Il envoya demander de l'argent en France & en Angleterre, mais il ne put rien obtenir. Les Evêques de France ne furent pas si difficiles pour le secours de la Terre sainte. Bondocdar Sultan d'Egypte alla devant Acre l'an 1263 avec trente mille chevaux : il brûla les jardins, & s'avança jusqu'aux portes de la ville, qui fut en grand danger. En même tems les Musulmans détruisirent le monastere de Bethléem, firent raser l'église de Nazareth, & démolirent celle du mont Thabor. Cette destruction des Lieux saints est remarquable pour la suite de l'histoire. Trois ans après, Bondocdar revint devant Acre, & y ayant été huit jours sans rien faire, il attaqua le château de Saphet qu'il prit à composition. Il envoya proposer aux habitans de se faire Musulmans, leur déclarant que s'ils le refusoient, ils seroient mis à mort. Deux freres

Mineurs les exhorterent au martyre, & ils furent égorgés au nombre de plus de six cens : leur sang couloit comme un ruisseau de la montagne en bas. Il n'y en eut que huit qui apostasierent. Les deux freres Mineurs & le Prieur des Templiers furent écorchés & ensuite décolés au même lieu que les autres. Le Pape Clément IV ayant appris ces tristes nouvelles par les lettres des Chrétiens du pays, leur écrivit pour les consoler & les encourager par l'espérance d'un promt secours.

VIII.

XXIII. Division entre les Croisés. Etat de la ville d'Acre. Injustice des Croisés.

Grégoire X après la conclusion du Concile de Lyon, s'occupa beaucoup de la croisade qu'il avoit fort à cœur. Il fit de grands préparatifs qui furent sans effet ; & depuis ce tems-là, c'est-à-dire 1274, il ne se fit plus aucune entreprise générale pour le secours de la Terre sainte. Il n'étoit pas raisonnable d'espérer quelque succès de la croisade, les Chrétiens ayant entr'eux de continuelles divisions. Les Princes d'Europe étoient armés les uns contre les autres, & les Latins d'Orient n'étoient pas plus unis. L'animosité entr'eux étoit telle, que le Prince d'Antioche chassa l'Evêque de Tripoli de son église, se saisit de ses biens, & maltraita ses vassaux ; & l'Evêque s'étant retiré dans la maison que les Templiers avoient à Tripoli, le Prince l'y vint assiéger, la fit piller, & l'en chassa. L'Evêque excommunia le Prince, & mit la ville en interdit. Ces divisions occasionnerent la perte de Tripoli & des autres villes que les Chrétiens avoient en Syrie, & les réduisirent à la seule ville d'Acre, qui devint par-là beaucoup plus peuplée & plus puissante. Le Roi de Jérusalem, le Roi de Chypre, le Prince d'Antioche, le Comte de Tyr & celui de Tripoli, les Templiers

& les Hospitaliers, les Légats du Pape & les croisés entretenus par le Roi de France, & d'Angleterre, tous y faisoient leur résidence ; en sorte qu'il se trouvoit jusqu'à sept tribunaux, qui condamnoient à mort, indépendans les uns des autres, ce qui causoit une grande confusion. Depuis que le Roi Henri eut fait une tréve avec le Sultan d'Egypte, il vint à Acre environ seize cens hommes, tant pelerins que soudoyers, qui se disoient envoyés de la part du Pape. Ils prétendirent n'être point obligés à garder la tréve faite sans eux ; & n'écoutant point de raison, ils se mirent à piller & à tuer tous les Musulmans, qui sur la foi du traité, apportoient à Acre des vivres & d'autres marchandises. Ils sortirent même enseignes déployées, sans que les habitans d'Acre osassent s'y opposer, & ils firent des courses aux environs, pillant & tuant les habitans de plusieurs villages.

XXIV. Ville d'Acre prise par les Musulmans.

Le Sultan l'ayant appris, envoya ses Ambassadeurs à ceux qui commandoient dans la ville, demander la réparation de ces dommages, & qu'on lui envoyât prisonniers quelques-uns des infracteurs de la tréve, pour en faire justice. Les habitans d'Acre furent partagés sur la réponse qu'ils devoient faire ; & quelques-uns soutinrent, que suivant une coutume immémoriale, on n'étoit plus obligé à tenir les tréves avec les infidéles, quand quelqu'un des plus grands Princes de deçà la mer, jugeoit à propos de les rompre. Or, ajoutoient-ils, ceux dont il s'agit, sont venus de la part du Pape chef de toute la Chrétienté. Il fut donc conclu que l'on enverroit seulement faire au Sultan des excuses. Il n'en fut point satisfait, & il vint avec une puissante armée au mois d'Octobre 1290, à dessein d'exterminer ce qui restoit de Chrétiens La-

tins en Syrie ; mais il mourut en chemin, & son fils lui succéda. Voulant mettre à exécution le dessein de son pere, il vint mettre le siége devant Acre le cinquiéme d'Avril de l'année suivante, avec une armée de cent soixante mille hommes & soixante mille chevaux. Henri Roi de Chypre & de Jérusalem, vint au secours avec deux cens Chevaliers & cinq cens hommes de pied. Les infidéles cependant poussoient toujours leurs attaques, & enfin le dix-huitiéme de Mai, ils donnerent un assaut si violent, qu'ils entrerent dans la ville & s'en rendirent maîtres.

XX Dieu ses jug sur les ses. Tri auquel i réduits.

Les troupes des assiégés étoient commandées par le Maître du Temple, qui s'avança pour repousser les ennemis, & fut tué en combattant vaillamment. La plûpart des Chrétiens se retirerent vers la mer, qu'ils avoient libre, & quelques-uns se réfugierent dans le Temple. Le Roi Henri s'embarqua la nuit, & s'enfuit honteusement avec ceux qu'il avoit amenés, & trois mille autres. Le Patriarche Nicolas, qui avoit fortement exhorté les assiégés à la défense, fut mis malgré lui par les siens dans une chaloupe, pour gagner une galere qui étoit proche ; mais il reçut charitablement tant de monde dans sa chaloupe, qu'elle coula à fonds. Ainsi mourut le dernier Patriarche Latin de Jérusalem, qui ait résidé dans le pays : car ceux à qui les Papes ont donné ce Siége de tems en tems, n'en ont eu que le titre seul. Il y avoit dans Acre un monastere fameux de filles de sainte Claire, dont l'Abbesse apprenant que les Musulmans étoient dans la ville, assembla toutes les sœurs en chapitre, & leur dit : Mes filles, méprisons cette vie pour nous conserver à notre Epoux, pures de corps & de cœur : faites ce que vous me verrez faire. Aussi-tôt elle se coupa

le nez, & son visage fut couvert de sang : les autres suivirent son exemple, & se découperent le visage en diverses maniéres. Les Musulmans étant entrés dans le monastere l'épée à la main, furent saisis d'étonnement à ce spectacle ; ensuite l'horreur se tournant en fureur, ils les massacrerent toutes. Les freres Mineurs du couvent d'Acre furent aussi tués en cette occasion.

Les Musulmans firent main-basse sur la plûpart des Chrétiens qui se présenterent devant eux, & emmenerent captifs tous les autres de tout âge & de tout sexe : en sorte qu'on faisoit monter le tout à soixante mille, tant morts qu'esclaves. Ils pillerent la ville, remplie de richesses immenses, depuis qu'elle étoit devenue le centre du commerce du Levant & du Couchant ; ensuite ils y mirent le feu en quatre endroits, abbatirent les murs, les tours, les églises & les maisons. Cette destruction d'Acre fut regardée comme la juste punition des crimes de ses habitans, les plus corrompus qui fussent parmi les Chrétiens. Le jour même de la prise d'Acre, les habitans de Tyr abandonnerent leur ville sans la défendre, & se sauverent par mer. Ceux qui étoient à Barut, se rendirent sans résistance : enfin les Chrétiens Latins perdirent tout ce qui leur restoit dans le pays. La plûpart de ceux qui se sauverent, se retirerent dans l'Isle de Chypre. Telle fut la fin des guerres où l'on se proposoit de conquérir ou de recouvrer la Terre sainte, & qui avoient duré près de deux cens ans. Nous avons vû tout ce qu'il en coûta aux Chrétiens, pour se rendre maîtres d'un aussi petit pays que la Palestine, & comment ils furent obligés de l'abandonner. Il est bon de considérer maintenant, avec quelle rapidité un Prince infidéle fit la conquête d'un Empire im-

Prince dont nous parlons s'appelloit Gin-
:an. Il étoit d'une famille royale, & nâ-
'an de Jesus-Christ 1158. Son premier nom
:mugin. Il servit long-tems sous le plus
nt Prince du Turquestan ou Tartarie Orien-
nommé Ung-Can, autrement Jean, fils
:hrétien Nestorien, qui s'appelloit David.
certain que dès-lors il y avoit dans la hau-
:tarie un grand nombre de chrétiens Nes-
s, instruits par les missionnaires Syriens
osul & de Bassora, qui suivoient les cara-
de Samarcand, de Bochara & des autres
:s villes de la Tartarie. On dit que ces
s pénétrerent jusqu'à la Chine dans le hui-
siécle, & y porterent le Christianisme.
gin étoit auprès d'Ung-Can depuis plus
nte ans, & l'avoit utilement servi dans
iduite de ses armées, quand il fut averti
: Prince, prévenu par de faux rapports,
t le faire périr. Temugin non-seulement
va, mais attaqua Ung-Can, le battit, &
périr lui-même; après quoi il demeura
: du Turquestan. Un des principaux d'en-
r Mogols, (car on nommoit ainsi ces

XXVI. Conquêtes surprenantes des Tartares, sous la conduite de Gingis Can.

Turcs, lui déféra l'Empire. C'étoit l'an de l'hégire 599, & de Jesus-Christ 1200. Ginguis-Can avoit alors quarante-neuf ans.

Il poussa ses conquêtes vers le Midi, & en 1220 il prit dans le Maurenahar, grande Province au Levant de la mer Caspienne, les villes fameuses d'Otrara, Bochara & Samarcand, les ruina, & fit passer la plûpart des habitans au fil de l'épée, ou les dispersa dans le pays. Il disoit que le Tout-puissant l'avoit envoyé pour bannir l'injustice des terres des méchans Rois. Il n'étoit ni Chrétien, ni Musulman, mais il reconnoissoit un seul Dieu très-haut, qui donne la vie & la mort, & tous les biens de ce monde. Les Musulmans l'ont en horreur, pour les grands maux qu'il fit à leur religion : car les Mogols tuoient leurs religieux & leurs docteurs, ruinoient les mosquées, & brûloient les Alcorans; & au contraire il étoit favorable aux Chrétiens. Après le Maurenahar, Ginguis-Can conquit le Corasan, le Mazanderan, & d'autres Provinces, & marcha enfin contre les Russes : en sorte que sa domination s'étendoit dans toute la partie septentrionale de l'Asie, depuis la Chine jusqu'en Moscovie. L'Empire qu'il forma en peu de tems, avoit près de dix-huit cens lieues du Levant au Couchant, & près de mille du Nord au Midi. Il mourut l'an 1226 de Jesus-Christ, le vingt-cinquiéme de son regne, & le soixante-quatorziéme de son âge, après avoir choisi pour son successeur Octaï-Can, un de ses fils. Les Tartares pousserent toujours depuis leurs conquêtes. Ils ravagerent la Hongrie, & vinrent jusqu'aux portes de l'Allemagne.

XXVII. Les Tartares ...nt l'effroi ...ni les ...étiens.

Pendant que Bathou, petit-fils de Ginguis-Can, s'avançoit vers l'Occident & le Septentrion, Octaï son oncle faisoit la guerre à l'Orient, où il conquit le Royaume de la Chine.

Bathou attaqua les Russes, les Bulgares & les Sclaves. Il défit aussi le Roi des Comains, qui envoya à Bela Roi de Hongrie demander retraite pour lui & pour sa famille, promettant de se rendre son sujet, & d'embrasser la Religion chrétienne. Bela accepta avec joie la proposition, dans l'espérance de la conversion de tant d'ames : mais ces Comains encore barbares, & dont les biens consistoient en bétail, firent de grands maux à la Hongrie, & rendirent le Roi Bela odieux à ses sujets. Cependant les Tartares entrerent en Russie, prirent Kiovie, qui en étoit alors la capitale, passerent au fil de l'épée tous les habitans, & la ruinerent. Ils ravagerent la Pologne, dont le Duc Henri fut tué dans un combat. Ils attaquerent la Boheme, mais ils furent repoussés, & Peta un de leurs chefs tué. Le Duc de Brabant fut averti de cette irruption par une lettre d'un Seigneur de Saxe son gendre, datée du dixiéme de Mai 1241. Il envoya cette lettre à l'Evêque de Paris ; & la Reine Blanche, à de si terribles nouvelles, dit à saint Louis : Où êtes-vous, mon fils ? Il s'approcha & lui dit : Qu'y a-t'il, ma mere ? Elle poussa un grand soupir, & fondant en larmes, lui dit : Que faut-il faire, mon cher fils, en cette occasion où l'Eglise est menacée de sa ruine, & nous aussi tous tant que nous sommes ? Saint Louis répondit : Espérons au secours du Ciel : si les Tartares viennent, nous les enverrons en enfer, ou ils nous enverront en Paradis. Cette parole encouragea non-seulement la Noblesse Françoise, mais aussi les peuples des pays voisins.

On apprit en Hongrie que les Tartares ravageoient la frontiére vers la Russie, un peu après l'entrée des Comains, c'est-à-dire, vers

XXVIII Désolat[ion] de la Hon[grie]

par les Tartares.

Noël de l'an 1240. Sur cette nouvelle le Roi Bela fit publier par tout le Royaume que la Noblesse se tînt prête à marcher au premier ordre. Mais les Hongrois, mécontens pour la plûpart, disoient qu'on avoit souvent répandu de pareils bruits de l'arrivée des Tartares, qui s'étoient trouvés faux. D'autres disoient que ces bruits venoient des Prélats, qui vouloient se dispenser d'aller à Rome, où le Pape les avoit appellés pour un Concile. Vers le Carême de l'année 1241, le bruit de l'approche des Tartares devenant plus sérieux, le Roi vint à Bude, & assembla les Prélats & les Seigneurs pour délibérer sur les moyens de se défendre. Le douziéme Mars, qui étoit le Mardi de la quatriéme semaine de Carême, il y eut un rude combat, dans lequel les Tartares se rendirent maîtres d'une place qui leur donnoit entrée dans le Royaume de Hongrie, & Bathou leur chef, avec son armée qui étoit de cinq cens mille hommes, commença à ravager le pays, brûlant les villages, & passant au fil de l'épée tous les habitans, sans distinction d'âge, ni de sexe. Le Vendredi suivant, quinziéme de Mars, il se trouva à une demi-journée de Pesth, qui est sur le Danube, vis-à-vis de Bude. Comme ses troupes continuoient de faire le dégât, l'Archevêque de Colocza voulut les attaquer, mais il fut battu, & obligé de se retirer honteusement. L'Evêque de Varadin ayant appris qu'ils avoient ruiné Agria, & qu'ils emportoient les trésors de l'Evêque & de l'église, marcha aussi contre eux avec ses troupes : mais ils le tromperent par un stratagême, & le défirent.

Le Roi Bela s'avança jusques vers Agria, & voulut attaquer les Tartares, qui sembloient fuir devant lui : mais les Hongrois, qui ne sa-

voient pas leur maniére de combattre, furent entiérement défaits, & le Roi ne se sauva que parce qu'il s'enfuit sans être connu. Plusieurs Prélats furent tués en cette journée : Matthias Archevêque de Strigonie, en qui le Roi avoit une grande confiance; Hugolin Archevêque de Colocza, très-estimé pour la conduite des grandes affaires; George Evêque de Javarin, recommandable par sa doctrine; le Prevôt de l'église de Sebenie en Dalmatie, vice-Chancelier du Roi, qui, avant que de mourir, tua un des principaux Tartares : car ces Prélats furent tués en combattant. Après cette défaite, la terre demeura couverte de corps morts, dispersés dans l'espace de deux journées de chemin : les uns sans tête, les autres mis en piéces. Plusieurs furent noiés, plusieurs brûlés avec les villages & les églises. L'air infecté de tant de cadavres, en fit encore mourir plusieurs, principalement ceux qui s'étoient retirés dans les bois, blessés & demi-morts. Enfin la terre n'ayant pû être cultivée pendant trois ans que les Tartares demeurerent dans le pays, la famine acheva de le désoler. A la prise de Varadin, comme on voulut défendre contre eux l'église Cathédrale, où plusieurs femmes s'étoient retirées, ils la brûlerent avec tout ce qui s'y trouva. Dans les autres églises ils commirent toute sorte d'impuretés & de sacriléges. Après avoir deshonoré les femmes, ils les tuoient sur la place. Ils brisoient les vases sacrés, renversoient les tombeaux des Saints, & fouloient aux pieds leurs Reliques. On peut juger par cet exemple de ce qu'ils faisoient ailleurs. Ils détruisoient ainsi pendant l'été de l'année 1241 tout le pays d'au-delà du Danube, jusqu'aux confins d'Autriche, de Boheme & de Pologne : le Roi Bela se sauva

en Dalmatie, & n'en revint qu'après la retraite des Tartares, c'est-à-dire, en 1243.

X.

XXIX. Le Pape envoye des missionaires aux Tartares. Leur peu de succès.

Dès le commencement de l'invasion des Tartares, Bela Roi de Hongrie, en donna avis au Pape Gregoire IX, qui lui répondit par une lettre, où après des lieux communs de consolation, il l'exhortoit à se défendre courageusement. Il écrivit en même temps aux Evêques de Hongrie d'y prêcher la croisade contre les Tartares, avec l'indulgence de la Terre Sainte. Quelques années après, le Pape Innocent IV envoia des missionnaires chez les Tartares, pour essayer de les adoucir & d'arrêter leurs ravages. C'étoit deux freres Mineurs, Laurent de Portugal & Jean de Plan-Carpin. Il les envoia séparément, & chacun avec ses compagnons. Les lettres dont ils étoient porteurs sont de même date, c'est-à-dire, du cinquiéme de Mars 1245, & adressées l'une & l'autre au Roi & au peuple des Tartares. Dans celle dont étoit chargé frere Laurent, le Pape leur parle de la chûte du premier homme, de l'Incarnation & de la Rédemption du genre humain, comme s'ils eussent eu déja quelque connoissance de nos mystéres. Puis il ajoute : Le Fils de Dieu montant au Ciel après sa Résurrection, a laissé sur la terre un Vicaire, auquel il a confié le soin des ames & les clefs du royaume des Cieux, afin que lui & ses successeurs eussent le pouvoir de l'ouvrir & de le fermer. Lui ayant donc succédé, & désirant ardemment votre salut, nous vous envoions les porteurs de ces présentes, afin que recevant leurs instructions, vous puissiez embrasser la Foi chrétienne. Il semble, suivant cette lettre, que Jesus Christ n'ait donné ses pouvoirs qu'à saint Pierre & aux Papes ses successeurs. Frere Jean

de Plan-Carpin avoit éte compagnon de saint François : il fut le premier Gardien de Saxe, ensuite Provincial d'Allemagne, & étendit son Ordre en Boheme, en Hongrie, en Norvege, & en Danemarc. La lettre dont il étoit chargé pour les Tartares, contenoit des reproches de leurs ravages & de leurs cruautés, contraires à l'humanité : le Pape les exhortoit à en faire pénitence, & à s'humilier devant Dieu : enfin à déclarer quel est le motif de leurs entreprises, & jusqu'où ils prétendoient pousser leurs conquêtes. Dans une autre lettre à des missionnaires du même Ordre, il leur accorde de grands pouvoirs, entre autres de donner la tonsure & l'Ordre d'acolyte. Les freres Mineurs ne retirerent d'autre fruit de leur mission, que beaucoup de fatigues & de souffrances.

XXX. Nouveaux missionnaires envoyés aux Tartares. Comment ils sont traités.

Le Pape Innocent envoya vers le même tems aux Tartares des freres Prêcheurs, qui passerent en Egypte, s'adresserent au Sultan, & lui présenterent des lettres du Pape, où il exhortoit ce Prince à se faire Chrétien, & le prioit de faciliter aux freres le passage chez les Tartares. Le Sultan lui fit faire réponse en son nom par un de ses principaux Officiers : la lettre commence par de grands lieux communs de théologie Musulmane, pour relever l'unité de Dieu & la mission de Mahomet. Un des missionnaires, nommé Simon de Saint Quentin, écrivit la relation de leur voyage en Tartarie. Elle commence ainsi : Le vingt-quatriéme de Mai de l'an 1247, frere Ascelin envoyé par le Pape, arriva avec ses compagnons à l'armée des Tartares en Perse, commandée par Baïothnoi, qui l'ayant appris leur envoya quelques-uns de ses premiers Officiers. Ils leur demanderent de quelle part ils venoient. Frere Ascelin répondit : Je

suis envoyé du Pape, qui chez les Chré
estimé le plus grand de tous les hom
dignité, & réveré comme leur pere & l
gneur. Les Tartares fort indignés de
cours, dirent : Comment osez-vous dir
Pape votre maître est le plus grand de
hommes ? Ne sait-il pas que le Can es
de Dieu, & que les plus grands Pri
sont soumis ? Ascelin répondit : Le Pap
qui est le Can. Il a seulement appris
certaine nation barbare, nommée les T
est sortie de l'Orient, a conquis plusieu
& tué une infinité d'hommes. Etant d
ché de compassion, par le conseil de f
les Cardinaux, il nous a envoyés à la
re armée des Tartares que nous rencont
pour exhorter le chef & tous ceux qui l
sent, à se repentir des crimes qu'ils ont
C'est pourquoi nous prions votre maître
voir les lettres du Pape, & d'y faire ré

Les Tartares s'en allerent, & revinre
que tems après revêtus d'autres habits.
manderent aux freres s'ils apportoient
sens. Ascelin répondit : Le Pape n'a pa
me d'envoyer des présens, principalem
inconnus & des infidéles : au contraire l
tiens ses enfans lui en envoient, & so
infidéles mêmes. Ensuite les Officiers
dirent aux freres : Si vous voulez v
Maître, il faut que vous l'adoriez par
nuflexions. Quoiqu'on leur dît que les
sadeurs avoient coutume d'observer ce
monie, les freres résolurent tout d'u
de perdre plûtôt la tête que de faire ce
flexions, tant pour conserver l'honne
glise, que pour ne pas scandaliser le
tiens, les Grecs, & toutes les nation

ıs à nos Supérieurs, à nos Rois & à nos
s. Que si Baïothnoi vouloit se faire Chré-
non-seulement nous fléchirions le genou
: lui & devant vous tous, mais nous vous
ons la plante des pieds. A cette proposi-
s Tartares entrerent en fureur, & dirent
eres : Vous nous exhortez à nous faire
ens, & à devenir des chiens comme vous!
ponses des freres étant rapportées au Com-
ınt de l'armée, il les condamna à mort;
quelques-uns étoient d'avis de n'en tuer
:ux, & de renvoyer les deux autres au
D'autres disoient : Il faut en écorcher un,
r sa peau de paille, & la renvoyer à son
e par ses compagnons. On proposoit en-
'autres maniéres de s'en défaire. Enfin une
mmes du Commandant dit : Il ne faut
les maltraiter. Les Tartares revinrent aux
, & leur demanderent comment les Chré-
ıdoroient Dieu. Ascelin répondit : En plu-
, maniéres : les uns prosternés, d'autres à
ux, d'autres autrement. Les Tartares di-
: Mais vous adorez du bois & des pierres,
:-à-dire, les croix qui y sont gravées:) As-

qu'on y pensoit le moins. Il l'assiégea deux mo
pendant lesquels les habitans vivoient à leur
dinaire comme en pleine paix; & le Calife
songeoit qu'à ses plaisirs. Enfin la ville fut pr
& mise à feu & à sang par les Tartares, qui
pillerent pendant sept jours; car on y av
amassé depuis plusieurs siécles des richesses i
menses. Le Calife Mostazem ayant été pri
fut traîné par toutes les rues de la ville,
expira dans les tourmens. Depuis la fin fune
de ce Calife, les Musulmans n'ont point eu
chef légitime de leur religion, puisque c'est
des points fondamentaux de leur créance, q
doit être de la famille du prophéte.

XXXII. Suite des conquêtes des Tartares sur les Musulmans. Cruelles divisions entre les Chrétiens d'Orient.

Houlacou soumit ensuite Mosoul & toute
Mésopotamie; il passa l'Euphrate, & entra
Syrie, prit & désola Damas & Alep. Les Ch
tiens auroient pû profiter de cette décadence
Musulmans en Orient, s'ils ne se fussent rui
eux-mêmes par leurs divisions: mais outre
guerre des Venitiens avec les Genois, dont n
avons parlé, il y eut alors une vive querell
Acre entre les Hospitaliers & les Templiers.
se battirent avec tant d'animosité, que les Te
pliers furent entiérement défaits, en sorte q
peine en resta-t'il un seul: la plûpart des H
pitaliers y périrent aussi. On n'avoit jamais
un tel massacre entre des Chrétiens, enc
moins entre des Religieux.

XII.

XXXIII. Lettre du Roi de Hongrie au Pape au sujet des Tartares. Réponse du Pape.

La crainte des Tartares, qui avoient d
ravagé la Hongrie, engagea le Roi Bela I
écouter des propositions d'alliance qu'ils lui
rent, & sur lesquelles il envoya au Pape A
xandre un docteur nommé Paul, avec une
tre où il disoit: Quand la Hongrie fut a
quée par les Tartares, j'envoyai un Evêque

auroit soin d'éloigner de mon Roiau-
neux ennemis : mais cette espérance
effet ; & après l'élection du nouveau
.is demeuré méprisé & abandonné.
; n'étant donc pas assez grandes pour
: Tartares, si le secours du saint Sié-
ıque encore à présent, je serai con-
mon grand regret, d'accepter la paix
:e qu'ils m'ont offerte plusieurs fois.
:nt la fille de leur Prince en mariage
; mais à condition que mon fils, avec
me partie de mes troupes, marchera
es Tartares contre les Chrétiens, &
la cinquiéme partie du butin & des
. Le Roi de Hongrie se plaignoit en-
le Pape chargeoit les églises de son
par les provisions de bénéfices qu'il
des étrangers, & le prioit de n'en
ıinsi à l'avenir. Le Pape Alexandre lui
ıinsi : Tout le mande sçait dans quel
étoit l'Eglise quand vous demandâtes
s à Gregoire. Quand son successeur fut
l'orage qui avoit désolé votre Roiau-
passé, les Tartares s'étoient retirés ;



ARTICLE XI.

Saint Thomas d'Aquin. Saint Bonaventure.

I.

I. S. Thomas d'Aquin. Sa naissance. Son éducation. Il entre chez les Freres Prêcheurs.

THomas d'Aquin nâquit vers la fin de l'a 1226 d'une famille très-noble. Aquin e une petite ville de Campanie au Roiaume d Naples ; & Landulphe pere de Thomas en étoi Comte. Aiant plusieurs autres enfans, il mi celui-ci à l'âge de cinq ans au Mont-Cassin pour y être instruit & élevé dans la disciplin monastique ; espérant qu'un jour il en pourroi être Abbé. Ensuite Landulphe par le conseil d l'Abbé du Mont-Cassin, envoia le jeune Tho mas à Naples, où il étudia la grammaire & l philosophie. Cette Université étoit nouvelle ment fondée par l'Empereur Frideric. Thoma commençoit à y faire paroître ses talens, quan il entra chez les freres Prêcheurs au couvent d saint Dominique à Naples l'an 1243. Ses paren le trouverent fort mauvais, méprisant la pau vreté de cet Ordre. Sa mere vint à Naples dan le dessein de l'emmener ; mais les freres Prê cheurs l'envoierent d'abord à Rome, & ensuit à Paris. Comme il étoit en chemin, & se repo soit auprès d'une fontaine, ses freres, qui l faisoient épier, l'arrêterent ; & laissant aller se compagnons, ils le menerent dans le château de la Roche-seche qui appartenoit à leur pere, où il fut enfermé & gardé pendant plus d'un an.

II. Il surmonte tous les obsta-

Ses freres firent tout ce qu'ils purent pour l'obliger à quitter l'Ordre de saint Dominique.

Ils lui firent déchirer son habit ; mais il en garda les morceaux, dont il s'enveloppa, plûtôt que d'en prendre un autre. Ils lui envoierent dans sa chambre une fille bien faite, qui par ses ajustemens, son air enjoué & ses caresses, étoit propre à le séduire ; mais il prit un tison, & chassa cette malheureuse avec indignation : ensuite aiant fait une croix sur la muraille avec le bout du tison, il se prosterna & demanda à Dieu le don de la virginité qu'il garda en effet toute sa vie. Pendant cette prison il persuada à une de ses sœurs de quitter le monde : elle se fit Religieuse Bénédictine, & fut depuis Abbesse de sainte Marie de Capoue. Dans la même prison Thomas lut toute la Bible & le texte du Maître des Sentences : il y étudia aussi le Traité des sophismes d'Aristote. Enfin sa mere permit qu'on le descendît la nuit par une fenêtre avec une corde, & ses confréres qui l'attendoient, le remenerent à Naples. C'étoit vers l'an 1244. De-là on l'envoia aussi-tôt à Rome trouver le quatriéme Général de l'Ordre, Jean le Teutonique, qui se disposoit à passer en France. Il emmena Thomas avec lui à Paris, & peu de tems après à Cologne, où il commença à étudier la Théologie sous Albert, connu depuis par le surnom de Grand. Comme son application à l'étude & sa profonde méditation lui faisoient garder un grand silence, ses compagnons le croiant stupide, le nommoient le bœuf muet : mais Albert aiant bien-tôt reconnu sa grande capacité, leur dit, que les doctes mugissemens de ce bœuf retentiroient un jour par tout l'univers.

cles que parens op sent à sa cation.

Il fait grands p grès dans tude.

L'année suivante 1245, le Chapitre général de l'Ordre fut tenu à Cologne, & ensuite Albert alla enseigner à Paris & mena Thomas avec

III. Il commer à enseigner à écrire.

lui. Après qu'Albert eut fini son cours, & qu eut été reçu docteur en 1248, il retourna à C logne, où Thomas le suivit encore. Alber demeura long-tems, & y enseignoit avec bea coup de réputation : mais Thomas revint à I ris, & en 1253 il commença à y expliquer Livre des Sentences en qualité de Bachelier. devoit obtenir sa licence en 1254 & contin ses leçons comme docteur; mais les différe qui survinrent entre l'Université & les fre Prêcheurs, retarderent son doctorat. Il retou alors en Italie par ordre de son Général, & rendit à Anagni près du Pape, où Albert Grand étoit déja depuis un an. S. Bonavent y étoit aussi. Ils y travaillerent tous trois à d fendre leurs Ordres contre Guillaume de sa Amour, & à faire condamner son livre des I rils des derniers tems.

II.

IV. Livre des Périls des derniers tems de Guillaume de saint Amour. S. Thomas travaille à le faire condamner.

Guillaume de saint Amour étoit un doct de Paris fort opposé aux Religieux mendia Le maître de l'Ordre des freres Prêcheurs plaignit à un Concile qui se tenoit à Paris 1256, que quelques séculiers docteurs en thé logie avoient enseigné & prêché publiquem plusieurs erreurs, & avoient parlé contre l Ordre. Les Prélats appellerent Guillaume saint Amour, alors professeur de théologi & quelques autres célébres docteurs, & lui d manderent s'il avoit enseigné quelques erreur ou blâmé l'Ordre des Freres Prêcheurs, appro vé par le Pape. Il le nia, & dit qu'il étoit p de soutenir ce qu'il avoit prêché, si c'étoit vérité; ou de le rétracter, si c'étoit une erre Guillaume de saint Amour composa en ef cette même année, & à la priére des Evêqu à ce qu'il prétendoit, un Ecrit qu'il intitul

Des Périls des derniers tems. Voici comme il propose son dessein. Nous montrerons que dans l'Eglise il doit y avoir un grand nombre de périls; quels en seront les auteurs; quels seront ces périls; que ceux qui n'auront pas soin de les prévoir ou de se précautionner, y périront; que ces périls sont proches, & qu'il ne faut point différer de les examiner, & de les détourner. Il proteste qu'il ne parlera contre personne en particulier, ni contre aucun Ordre approuvé par l'Eglise: mais on voit par la suite, que cette protestation n'est pas sincére; car dans tout cet Ouvrage il désigne les Religieux mendians, & en particulier les Freres Prêcheurs. Il est évident que son but n'est que de les décrier.

Voici les propositions qui nous ont paru les plus remarquables dans cet Ouvrage. Tous ceux qui prêchent sans mission sont de faux prédicateurs, quand même ils feroient des miracles. Il n'y a dans l'Eglise de mission légitime, que celle des Evêques & des Curés: les Evêques tiennent la place des Apôtres, les Prêtres des soixante & douze Disciples. On dira que pour prêcher, il suffit d'avoir l'autorité du Pape. Mais le Pape se feroit tort à lui-même, s'il troubloit les droits de ses freres les Evêques. Si les Prélats veulent arrêter la prédication des faux Apôtres, le moien le plus court est d'empêcher qu'ils ne reçoivent leur subsistance; car si ce secours leur manquoit, ils ne prêcheroient pas long-tems. Si on demande quel mal il y a de demander son nécessaire: je réponds que ceux qui veulent vivre par la mendicité, deviennent flatteurs, médisans, menteurs. Et si l'on dit que c'est une perfection de tout quitter pour Jesus-Christ, & de mendier ensuite; je soutiens que

la perfection consiste à tout quitter & à suivre Jesus-Christ en l'imitant dans la pratique des bonnes œuvres, c'est-à-dire, en travaillant, & non pas en mendiant. Celui donc qui aspire à la perfection, doit après avoir tout quitté, vivre du travail de ses mains, ou entrer dans un Monastére qui lui fournisse le nécessaire de la vie. On ne trouve nulle part que Jesus-Christ ou ses Apôtres aient mendié.

Entre les signes des faux apôtres & des séducteurs, l'auteur marque ceux-ci. Ils font semblant d'avoir plus de zéle pour le salut des ames que les Pasteurs ordinaires. Ils se vantent d'avoir rendu à l'Eglise de grands services. Ils flattent les hommes par intérêt, & demeurent volontiers dans les Cours des Princes. Ils usent d'artifice pour se faire donner des biens temporels, soit pendant la vie, soit à la mort. Ils font la guerre aux vérités qui leur déplaisent, & s'efforcent de les faire condamner. Ils persécutent ceux qui leur sont contraires, & excitent contre eux les puissances temporelles. Ils recherchent l'amitié des gens du monde, & font donner des bénéfices & des dignités ecclésiastiques à ceux qui en sont indignes. (On ne doit appliquer ces caractéres à aucun Ordre Religieux, sans avoir bien examiné s'ils lui conviennent.)

Le livre de Guillaume de saint Amour ne fit qu'échauffer la querelle entre l'Université & les freres Précheurs. Pour l'appaiser, le Roi saint Louis envoia à Rome deux docteurs de grande réputation, qui porterent avec eux le livre pour le faire examiner par le Pape. L'Université l'aiant appris, envoia des députés de sa part. Les freres Prêcheurs en envoierent aussi pour soutenir leur cause contre ceux de l'Université. Le peuple se

mocquoit d'eux & leur refusoit les aumônes ordinaires, les nommant hypocrites & précurseurs de l'Antechrist, faux prédicateurs, conseillers flatteurs des Rois & des Princes, & les accusant de mépriser les Pasteurs ordinaires, & de violer les régles dans l'administration de la Pénitence. Ainsi parle Matthieu Paris, peu favorable aux Religieux mendians.

Le l... l'Evan... éternel

Pendant que saint Thomas & saint Bonaventure sollicitoient à Rome la condamnation du livre des Périls des derniers tems, Guillaume de saint Amour & les autres députés de l'Université travailloient de leur côté à faire condamner le livre de l'Evangile éternel, attribué à Jean de Parme qui étoit alors Général des freres Mineurs. Ce livre contenoit plusieurs erreurs extravagantes, beaucoup moins dignes de réfutation que de mépris. Le Pape Alexandre IV craignant que la condamnation solemnelle de ce livre ne nuisît à la réputation des Religieux mendians, ausquels il étoit très-favorable, se contenta de le condamner & de le faire brûler en secret. Il avoit condamné auparavant, mais d'une maniére publique & éclatante, le livre des Périls des derniers tems, comme étant propre à causer du trouble & du scandale, & empêcher les fidéles de faire l'aumône aux Religieux mendians.

III.

VI. S. Thoma reçu Doct Il refuse l chevêché Naples.

Quand les troubles excités entre l'Université & les freres Prêcheurs eurent été appaisés, S. Thomas fut reçu docteur. Sa réputation devenant tous les jours plus éclatante, on lui offrit plusieurs dignités ecclésiastiques qu'il refusa. Le Pape Clement IV, qui avoit pour lui une estime singuliére, ne put lui faire accepter aucun des bénéfices considérables qu'il auroit vou-

lu lui donner. Il lui avoit même conféré l'Archevêché de Naples ; mais le ſaint Docteur ne voulut point ſe charger d'un tel fardeau, & pria le Pape de ne lui plus offrir aucune dignité, voulant demeurer dans la pauvreté & l'humilité de ſa profeſſion. Il n'ignoroit pas ce qu'a dit S. Paul, que ſi quelqu'un ſouhaite l'Epiſcopat, il déſire une fonction & une œuvre ſainte ; mais il ſçavoit auſſi que ce que l'Apôtre permet de déſirer, ce qu'il appelle bon & ſaint, ce n'eſt ni l'éclat de la dignité qui éblouit, ni les revenus & les autres avantages temporels qui y ſont attachés, & qui peuvent flatter l'ambition ou la cupidité, ni enfin l'honneur de commander. Cette œuvre donc qu'il eſt louable de déſirer, c'eſt le travail pour le ſalut de ſes freres ; c'eſt une eſpéce d'engagement au martyre, qui dans les premiers ſiécles étoit comme attaché à l'Epiſcopat. C'eſt ce que dit ſaint Thomas, en ajoutant que celui qui s'expoſe de ſoi-même au danger de rendre compte des autres au ſouverain Juge, fait bien voir qu'il n'a aucune crainte des jugemens de Dieu.

VII. ſt eſtimé Louis.

Saint Louis avoit une confiance particuliére dans les lumiéres du ſaint Docteur. Il lui demandoit ſouvent conſeil, & ſe faiſoit un plaiſir de ſuivre ſes avis. Saint Thomas ne ſe prévalut jamais d'une diſtinction ſi honorable. Quoiqu'il y eût moins à craindre à la Cour du plus ſaint Roi qui fut ſur la terre, que dans pluſieurs monaſtéres, Thomas ne laiſſoit pas de redouter la compagnie des Grands, & de fuir l'air de la Cour autant qu'il lui étoit poſſible. Quand ſaint Louis l'invitoit à ſa table, il s'excuſoit avec humilité ; & lorſque les loix de l'obéiſſance ou du reſpect l'obligeoient d'accepter cet honneur, il n'en étoit ni moins recueilli,

ens par les principes mêmes de la lumiére
ırelle. Son esprit étoit si rempli de cet ob-
que se trouvant à la table du Roi, après un
filence, frappant de la main sur la table,
t assez haut : Voilà qui est décisif contre les
ichéens. Le Prieur des freres Prêcheurs qui
ompagnoit, le fit souvenir du lieu où il
, & Thomas demanda au Roi pardon de
distraction. Mais saint Louis en fut édi-
& voulut qu'un de ses sécretaires écrivît
-tôt l'argument.

VIII. Douceur & modération de S. Thomas.

s maniéres douces & affables qui ren-
ıt le saint Docteur aimable à tout le mon-
ui étoient si naturelles, qu'il n'en eut ja-
d'autres, non-seulement avec ses freres &
mis, mais même à l'égard de ceux qui
ient par rapport à lui les loix les plus
aires de la bienséance. Dans les combats
térature & les disputes de l'Ecole, où la
té est bien plus souvent blessée, que la
n'est éclaircie ; parce que le désir de vain-
ou la honte de paroître vaincu, frappent
vivement les esprits que le noble désir de
re la vérité & de lui rendre hommage,

loge de cette vertu, le saint Docteur nous apprend les avantages qu'il en retiroit, non-seulement pour avancer dans la vertu, mais aussi pour se remplir de nouvelles connoissances. La douceur chrétienne, dit-il, nous unit à Dieu; elle sert à nous élever à l'intelligence des choses divines, parce qu'elle empêche l'ame de résister à la vérité, qu'il faut toujours respecter, de quelque part qu'elle vienne. Il avoit éprouvé que la vérité se découvroit à son esprit, à mesure qu'il étoit attentif à soumettre toutes les passions qui naissent de l'orgueil, & qui font perdre le repos ou la paix que l'homme juste trouve en Dieu.

Voici un trait de la vie du saint Docteur, qui montre quelle étoit sa douceur & sa bonté. Un jour qu'il se promenoit dans le cloître du couvent de Bologne, occupé à son ordinaire de ce qui faisoit l'objet de ses études, un frere-lai, qui ne le connoissoit pas, lui dit qu'étant obligé de sortir pour quelques affaires, le Supérieur lui avoit permis de prendre avec lui le premier Religieux qu'il rencontreroit. Thomas, sans alléguer ni une incommodité qu'il avoit à un pied, ni les occupations plus sérieuses qui remplissoient tous ses momens, saisit avec joie cette occasion de pratiquer l'humilité & la charité, & se mit en devoir d'accompagner ce frere étranger. Mais celui-ci alloit avec tant de précipitation, que le saint Docteur ne pouvoit le suivre que de loin. Quelques personnes le voiant marcher avec une peine extrême, & moins vîte qu'il n'auroit voulu, avertirent le frere de sa méprise & de son indiscrétion. Quand ils furent de retour au couvent, le frere se jetta aux pieds de Thomas, & lui demanda pardon, s'excusant sur ce qu'il n'avoit pas l'honneur de

:. Le saint Docteur plus embarrassé
ıses, que de ce qu'il avoit souffert
rendre service, le releva avec cette
ui lui étoit ordinaire, & lui dit en
Ce n'est point vous, mon cher frere,
n faute; c'est moi, ou plûtôt ma jam-
: l'indisposition m'a empêché d'aller
qu'il falloit, & de vous rendre ce pe-
e aussi entier que je l'eusse voulu.

IV.

issance l'obligea à faire ses leçons de gie dans toutes les villes d'Italie où le rbain IV se trouvoit, parce qu'il sou- de l'avoir toujours auprès de lui. C'est ıoi les historiens remarquent qu'il ensei- Viterbe, à Orviette, à Fondi, à Perou- omme il avoit déja fait à Paris & à Ro- & comme il fit dans la suite à Bologne & ples. Il laissoit partout autant de marques inteté, que de doctrine & de science, par- ue ni la foule des écoliers, qui étoit tou- ; grande, ni la proximité de la Cour du , ni le nombre des personnes de tout rang s'empressoient de le consulter, n'étoient t capables de troubler la paix de son cœur. onnoit la meilleure partie du jour aux de- s de la charité, à répondre à des difficul- à examiner & à décider toute sorte de cas; consacroit une partie des nuits à la priére, r attirer sur lui de plus en plus le recueil- ent & l'onction dont il avoit besoin, pour utile aux autres sans se nuire à lui-même. IX. Sa réputation. Sa science.

On sçait par le rapport fidéle de ceux qui écri- ent sous lui, qu'il dictoit dans sa chambre ois écrivains, & quelquefois à quatre, sur érentes matiéres en même tems. Mais il at- uoit sa science moins à l'étude qu'à la prié- X. Sa piété.

re, qui faisoit ses chastes délices. Il invoquo toujours l'Esprit de Dieu, avant que d'étudier de composer, redoubloit ses priéres quand trouvoit de grandes difficultés, & y ajouto le jeûne. Il craignoit beaucoup que l'étude d choses abstraites ne lui desséchât le cœur & nuisît à la piété : c'est pourquoi il faisoit to les jours quelque lecture des Conférences de Ca sien, imitant en cela saint Dominique, qui ai moit à lire la vie des anciens Solitaires dont l Thebaïde étoit peuplée dans le cinquiéme sié cle. Saint Thomas malgré toute sa science, pré choit simplement, ne donnant rien à la curi sité, mais tout à l'édification & à l'utilité de fidéles : aussi écoutoit-on ses sermons avec u grand respect, & comme s'ils fussent venus d Ciel. Ce saint Docteur disoit souvent, qu'il n comprenoit pas comment des Religieux pou voient parler d'autre chose que de Dieu, & d ce qui sert à l'édification des ames.

XI. dernières ons.

Le Pape Gregoire X devant tenir un Con cile à Lyon l'an 1274, y appella saint Tho mas, en considération de sa science & de so rare mérite. Il étoit à Naples, où il avoit ét envoié en 1272, après le Chapitre général d l'Ordre tenu à la Pentecôte à Florence. L'Uni versité de Paris écrivit à ce Chapitre, deman dant instamment qu'on lui renvoiât le sain Docteur; mais Charles Roi de Sicile l'emporta & obtint que Thomas vînt enseigner dans la ville capitale de sa patrie, dont il avoit refusé l'Archevêché. Ce Prince lui assigna une pen- sion d'une once d'or par mois. Ce fut là que saint Thomas continua la troisiéme partie de sa Somme, jusqu'au traité de la pénitence qu'il laissa imparfait. Le saint Docteur partit donc de Naples pour se rendre à Lyon, suivant l'or-

dre du Pape, & prit avec lui le traité qu'il avoit fait contre les Grecs par ordre d'Urbain IV, pour les convaincre d'erreur & de schisme. Mais il tomba malade dans la Campanie; & comme il ne se trouvoit point dans le voisinage de couvent des freres Prêcheurs, il s'arrêta à Fosse-neuve, Abbaye célébre de l'Ordre de Citeaux dans le Diocése de Terracine. Sa premiére attention en entrant dans ce monastére, fut d'aller à l'église se prosterner devant le saint Sacrement, selon la loi qu'il s'étoit prescrite dans ses voiages, & qu'il observa toute sa vie. Il passa ensuite dans le cloître, & dit à son compagnon en présence de plusieurs moines de la maison, & de quelques freres Prêcheurs qui l'accompagnoient: C'est ici le lieu de mon repos éternel; c'est l'habitation que j'ai choisie; s'appliquant les paroles du pseaume 131.

V.

On le mit dans la chambre de l'Abbé, & pendant sa maladie les moines lui témoignerent toute la charité & le respect possible, s'estimant heureux de lui rendre quelque service. A mesure que saint Thomas voioit sa fin approcher, les saints désirs de la mort étoient en lui plus vifs & plus tendres. Il répétoit sans cesse ces paroles de saint Augustin: Lorsqu'il n'y aura plus rien en moi qui ne vous soit parfaitement uni, ô mon Dieu, je n'éprouverai plus ni travail ni douleur. Et lorsque je serai plein de vous, que je ne vivrai plus que de vous, ma vie ne sera plus, comme elle est maintenant, une vie mourante, elle sera alors toute vie: C'est parce que je ne suis pas encore assez plein de vous, que je me suis à charge à moi-même. La liberté d'esprit qu'il avoit toute entiére dans sa maladie, & la facilité avec laquelle on voioit

XII. Sa dern[ière] maladie.

Liv. 10. Confession. 28.

qu'il parloit de Dieu, porterent les Religieux de Fosse-neuve à lui demander quelques instructions, qui pussent les aider à remplir saintement les devoirs de leur état. Ils le prierent de leur faire une courte exposition du Cantique des Cantiques, comme avoit fait saint Bernard pour ses Religieux de Clairvaux. Donnez-moi, répondit saint Thomas, donnez-moi l'esprit de saint Bernard, & je ferai ce que vous me demandez. Mais les moines redoublant leurs instances, le saint Docteur, malgré l'ardeur de la fiévre qui le consumoit, & l'extrême foiblesse de son corps déja épuisé, entreprit de développer les mystéres que ce livre renferme. Sentant de plus en plus sa fin approcher, il demanda le saint Viatique, qui lui fut apporté par l'Abbé & les moines. Il alla au devant & se prosterna par terre. Il récita le Symbole avec de grands sentimens de piété; & quand il vit la sainte Hostie entre les mains du Prêtre, il dit en répandant beaucoup de larmes: Je crois fermement que Jesus-Christ vrai Dieu & vrai homme, Fils unique du Pere éternel & d'une Vierge mere, est dans cet auguste Sacrement. Il déclara ensuite qu'il soumettoit ses Ecrits au jugement de l'Eglise Romaine.

XIII. ...a mort. ...portrait. ...n éloge. ... qu'avoit ...iversité ...aris de ce ...t Docteur.

Le lendemain il demanda l'Extrême-Onction, & peu après l'avoir reçue, rendit l'esprit, le septiéme de Mars 1274, quelques heures après minuit, dans sa cinquantiéme année commencée, ou selon d'autres Auteurs, dans la quarante-huitiéme. François Evêque de Terracine se trouva à ses funérailles, accompagné de plusieurs freres Mineurs, de l'Ordre desquels il étoit; de même que de plusieurs Nobles du pays, parmi lesquels il se trouvoit grand nombre de parens du saint Docteur. Il fut enterré

uve, le front arrondi. Il étoit sujet à
entes douleurs d'estomach, que ses auf-
& son travail continuel augmentoient
p. Toute l'Eglise fut affligée de la mort
cteur qui faisoit son ornement & sa
& la regarda comme une perte irrépa-
. Université de Paris témoigna sa dou-
Chapitre général des freres Prêcheurs,
e même année se tenoit à Lyon. Voici
s traits de la lettre qu'elle écrivit. Péné-
a plus vive douleur, nous avons choisi
ent pour exprimer tous ensemble, com-
us sommes sensibles à la perte que vient
toute l'Eglise, & qui jette toute l'Ecole
dans la derniére consternation. Ce n'est
une peine infinie que nous vous écri-
. sujet du respectable Docteur Thomas
., dont la mort nous est annoncée par
public, & par des rélations qui ne
issent pas la consolation de pouvoir en
Qui pourroit pénétrer par quelle vûe la
nce a permis qu'un astre si éclatant qui
dans l'Eglise, & qui étoit destiné à
tous les siécles, ait sitôt disparu? Mais

Docteur que nous regardons comme notre pere & notre maître, nous vous adressons de nouvelles priéres, afin que si nous avons été privés de la consolation de le posséder encore dans les derniers jours de sa vie, nous aions du moins celle de recevoir ses dépouilles après sa mort. Ce sont ses cendres que nous demandons aujourd'hui, comme le plus riche présent que vous puissiez nous faire. Il ne seroit pas juste de destiner un autre lieu pour sa sépulture, ou de préférer quelque autre pays à la capitale de ce Royaume, si distinguée par son Ecole, laquelle après l'avoir élevé & nourri dans son sein, a reçu à son tour les oracles de sa doctrine. Il convient que nous soions les dépositaires du corps de cet incomparable Docteur, afin que la vûe de son tombeau produise à jamais dans le cœur de ceux qui viendront après nous, les mêmes sentimens d'estime & de vénération, que l'excellence de ses Ouvrages a fait naître depuis long-tems dans nos esprits. Telle étoit l'idée qu'avoit de saint Thomas l'Université de Paris.

XIV. miracles. La voix éclatante des miracles attira bientôt à Fosse-neuve un concours de fidéles, qui avoient recours à l'intercession de saint Thomas. Les Religieux de Cîteaux craignant que les Reliques ne leur fussent enlevées, les mirent secrettement dans une chapelle: mais la crainte d'avoir fait injure au serviteur de Dieu, les détermina à rapporter le corps au lieu de sa première sépulture. Ils firent entre eux cette cérémonie avec beaucoup de solemnité, & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on ne fit pas difficulté de célébrer la Messe & de faire l'Office d'un Confesseur, sur les témoignages que les miracles rendoient à la sainteté de l'illustre Docteur. C'est ce que dit M. Baillet dans

l'ouverture du tombeau, & il en sortit
eur excellente. Le corps fut trouvé sans
corruption, en sorte qu'il fallut se ser-
ı rasoir pour en détacher la main droite,
ccorda aux instances de la sœur du Saint.
noine aiant témoigné du mépris pour
elique, fut puni sur le champ. Sa tête en-
il fut saisi d'un horrible tremblement
ut son corps. Aiant avoué sa faute &
dé pardon à Dieu d'avoir blasphêmé con-
ı serviteur, il obtint sa guérison en bai-
ec respect la Relique qu'il avoit mépri-
ı frere-lai de Fosse-neuve, s'ennuiant du
jour que faisoient dans le monastére les
issaires qui avoient été nommés pour
er sur les miracles de saint Thomas, dit
ı moment de chagrin, qu'il ne croioit
; prétendus miracles dont on parloit tant.
e fut aussi-tôt frappé, & devint paraly-
une partie du corps. Il alla faire sa con-
publique sur le tombeau du serviteur de
& recouvra la santé, comme un gage du
qui lui étoit accordé par l'intercession
i dont il avoit osé décrier les miracles.

ſolemnité ; & dans le ſiécle dernier il fut mis dans une riche châſſe par le Général de l'Ordre, en préſence du Prince de Condé & de pluſieurs autres Seigneurs. Cette châſſe qui eſt de vermeil, travaillée par les plus habiles maîtres, eſt ſous un ſuperbe mauſolée, qui s'éléve preſque juſqu'à la voute de l'égliſe : il eſt à quatre faces dont l'orientale & l'occidentale ſont ornées d'un double rang de grandes colomnes de marbre jaſpe & des ſtatues de pluſieurs Papes qui ont fait l'éloge de la doctrine de ſaint Thomas. Outre les deux grands autels, ſur leſquels on célébre tous les jours les ſaints myſtéres, on en dreſſe un autre à la face du midi, & un à celle du nord, le jour de la fête du ſaint Docteur ; de ſorte que quatre prêtres célébrent en même tems au pied de ce magnifique mauſolée, ſans que l'un puiſſe incommoder l'autre. En même tems que le Pape Urbain V avoit ſoin de faire honorer les Reliques de ſaint Thomas, il recommandoit qu'on s'attachât à la doctrine pure de cet illuſtre Docteur, comme étant celle de toute l'Egliſe.

VI.

XVI. Ses Ecrits. *Vie de ſaint Thomas par le P. Touron.*

Sa vie paroît courte en comparaiſon de la multitude de ſes Ecrits. Dans l'édition qui en fut faite à Rome en 1570 par ordre de Pie V ; tous les Ouvrages attribués à ſaint Thomas furent mis en dix-ſept volumes *in-folio*. L'édition d'Anvers en a depuis ajouté un dix-huitiéme. On peut les ranger en quatre claſſes : 1. les Ouvrages de Philoſophie : 2. les principaux qui regardent la Théologie : 3. les Commentaires ſur l'Ecriture ſainte : 4. les opuſcules ou divers traités.

XVII. Ouvrages philoſophiques.

Les principaux Ouvrages de philoſophie que nous aions de ſaint Thomas, ſont ſes commen-

; de mauvais philosophes employoient
ſmes d'Ariſtote pour ébranler les dog-
. Foi. Ces commentaires compoſent les
iiers tomes des Ouvrages de ſaint Tho-
t de l'édition de Rome que de celle qui
nvers l'an 1612.

mier Ecrit que le ſaint Docteur ait ir la Théologie, eſt une explication 'e livres des Sentences, ſuivant la mé- Pierre Lombard Evêque de Paris. Saint traite d'abord dans ce commentaire, ture divine, de ſes attributs ou perfec- t de la Trinité des perſonnes en Dieu. nſuite de la création du monde en par- de la nature des Anges & de celle de . Il explique dans la troiſiéme partie tout Foi nous apprend touchant l'Incarna- Verbe. Enfin il donne le traité des ver- s vices, celui des ſacremens de la nou- & des derniéres fins de l'homme. Ce taire, qui compoſe le ſixiéme & le ſep- me de ſes Ouvrages, fut fait par ſaint ; lorſqu'il n'étoit âgé que de vingt-deux ... t le monde convient qu'il avoit ... très-vaſte & une pénétration extra- XVIII. Ouvrages théologiques.

ſance de Dieu : il y en a ſeize qui traitent de la nature & de la diſtinction des péchés : vingt-neuf ſous le titre de la Vérité, ou l'Auteur parle des idées divines, de la ſcience de Dieu, de la providence, de la prédeſtination, du livre de vie, de la connoiſſance des Anges, de la prophétie, du raviſſement, de la foi, de la connoiſſance du premier homme, de celle de l'ame après la ſéparation du corps, de la conſcience, du libre arbitre, de la grace ſoit dans le chef ſoit dans les membres, c'eſt-à-dire dans Jeſus-Chriſt & dans les juſtes, de la juſtification du pécheur, de l'auteur du bien ; & les autres queſtions traitent de l'ünion du Verbe avec l'humanité, des créatures ſpirituelles & des vertus ſoit théologales ſoit morales. Dans le même volume nous trouvons douze autres principales diſſertations partagées en cent queſtions qu'on appelle quodlibétiques, parce que ſaint Thomas y parle ſur toute ſorte de matiéres qui appartiennent à la Théologie, & y réſout une infinité de difficultés.

Le neuviéme tome renferme la ſomme de la foi catholique contre les Gentils. Cet Ouvrage eſt diviſé en quatre livres, dans leſquels l'Auteur démontre l'exiſtence & l'unité de Dieu, explique clairement l'objet de notre Foi, établit la vérité de la Religion chrétienne & toutes les vérités qu'elle enſeigne. Il combat en même tems toutes les ſuperſtitions païennes, & toutes les héréſies qui depuis la naiſſance du Chriſtianiſme avoient attaqué la vérité de la Foi. Le ſaint Docteur fait paroître dans ce célébre Ouvrage une grande élévation de génie, & une prodigieuſe étendue de lumiéres. Il a le même objet que les livres admirables de la Cité de Dieu de ſaint Auguſtin. La Somme contre les Gentils renferme 463 chapitres.

titude des matiéres qui y ſont traitées.
t a empêché l'Auteur d'achever la troi-
artie. Un de ſes diſciples a fait le ſup-
:, qu'il a pris du Commentaire même
Thomas ſur le quatriéme livre des Sen-
La ſomme de Théologie contient 612
as, plus de 3000 articles, plus de 15000
és éclaircies, la preuve ou l'explication
les dogmes, & de preſque toutes les
qui peuvent être agitées par les Théo-
dans les Ecoles, auſſi bien que des ma-
des principes & des loix dont les Mi-
le l'Egliſe & ceux de la juſtice ſont uſa-
l'exercice de leur miniſtére. Cet Ouvra-
e pour un fleuve de ſcience, une ſource
iéres, & une bibliothéque entiére, où
it apprendre ce qu'il faut croire & pra-

XIX. Les Commentaires ſur l'Ecriture.

s les principaux Ouvrages qui regardent
ologie ſcholaſtique, nous trouvons dans
n de Rome divers Commentaires ſur
s livres tant de l'ancien que du nouveau
ent. Le treiziéme tome renferme une ex-
générale du livre de Job, une autre

C'eſt ce Commentaire que l'on appelle la Chaî-ne d'or, parce qu'il explique le texte de l'Evan-gile, le ſens & les paroles de l'Auteur ſacré par un enchaînement de paſſages des ſaints Pe-res, de telle ſorte que l'un paroît continuer le diſcours de l'autre, ou développe ſa penſée. Ce qui releve beaucoup le prix de cet Ouvrage, c'eſt que pour l'exécuter, l'Auteur a été obligé de lire un nombre prodigieux de livres, dans un tems où l'art de l'imprimerie n'étant pas encore inventé, ils étoient toujours fort rares. Les ſa-vans & ceux qui vouloient le devenir, étoient obligés d'entreprendre de pénibles voiages, pour lire dans différentes bibliothéques les manuſ-crits qu'ils ne pouvoient ſe procurer autrement. Le Commentaire dont je parle, prouve que S. Thomas en s'attachant à la Théologie ſcholaſ-tique ſelon le goût de ſon ſiécle, n'a pas né-gligé l'étude de la poſitive, qui conſiſte pro-prement dans la ſcience de l'Ecriture & de la Tradition, dans la connoiſſance de l'hiſtoire ſainte & de celle de l'Egliſe.

On trouve dans le ſeiziéme tome pluſieurs ſermons pour les dimanches & les principales fêtes de l'année. La plûpart paſſent pour de ſimples copies, que faiſoient quelques-uns de ſes auditeurs après l'avoir entendu. On prétend auſſi que ſaint Thomas ſe contentoit de mettre par écrit le deſſein & le ſommaire de ſes ſer-mons. Le dix-ſeptiéme tome renferme divers opuſcules ou petits traités. On en compte com-munément ſoixante-treize. Il y en a quarante-deux qui paſſent pour être certainement de lui : quelques-uns ſont douteux, & d'autres ſup-poſés. Les principaux de ces opuſcules ſont, un traité contre les Grecs compoſé par ordre d'Urbain IV : Un abregé de Théologie, diviſé

en deux parties, où l'Auteur réduit toute la doctrine chrétienne à la foi, l'espérance & la charité : Un autre traité où le saint Docteur explique comment toute la foi est renfermée dans le double précepte de la charité : Une exposition du symbole, une explication de l'Oraison dominicale & de la Salutation angélique : Un traité contre les erreurs d'Averroès philosophe Arabe, qui prétendoit que tous les hommes n'avoient qu'un seul & même esprit : un autre sur les avantages de la vie religieuse : une réfutation du livre des Périls des derniers tems. Le dix-huitiéme tome de l'édition d'Anvers renferme des Ouvrages dont la plûpart ont été faussement attribués à saint Thomas. Tout le monde sçait qu'il a composé l'Office de la fête du saint Sacrement, dont nous rapporterons l'institution dans un autre article.

VII.

XX. Doctrine saint Doct[eur] sur la Grac[e &] la Prédesti[na]tion.

Saint Thomas est appellé l'Ange de l'Ecole, & les souverains Pontifes ont toujours recommandé aux Thélogiens de s'attacher à sa doctrine. Il a établi, suivant la méthode scholastique qui s'étoit introduite depuis peu dans l'Eglise, les mêmes vérités que saint Augustin avoit developpées avec tant de lumiére & de solidité. Nous rapporterons ici quelques-uns des principes du saint Docteur sur la Prédestination & la Grace. L'élection est véritablement gratuite, puisque Dieu ne trouve point dans la créature, mais dans sa seule volonté, la raison de prédestiner un homme plutôt qu'un autre homme : *Non habet rationem*, dit-il, *nisi divinam volontatem*. Elle est gratuite, parce que nous ne présentons rien à Dieu que nous n'ayons reçu de lui : la grace & le bon

usage de la grace, tout est un don de la miséricorde divine : *Ipse usus gratiæ est à Deo.* Tout ce qui dans l'homme le conduit au salut, est l'effet de sa prédestination : *Quidquid est in homine ordinans ipsum in salutem, totum comprehenditur sub effectu prædestinationis.* Or il est évident que ce qui est l'effet de la prédestination ne peut en être la cause. Saint Thomas expliquant le commencement de l'Epître aux Ephésiens, trouve dans toutes les paroles de S. Paul autant de preuves de la prédestination gratuite. Il remarque d'abord que l'Apôtre ne dit pas, que Dieu nous a choisis parce qu'il prévoyoit que nous serions Saints par le bon usage que nous voudrions bien faire de son secours : mais il dit, que Dieu nous a élus afin que nous fussions Saints *Elegit nos ut essemus Sancti.* Ce n'est donc pas la prévision des mérites futurs qui a été le motif de notre élection : c'est l'élection même qui est la cause des mérites : dès qu'il a plu à Dieu de nous prédestiner à la gloire, il nous donne la grace qui nous en fait mériter la possession. C'est pour cela, dit saint Thomas, que l'Apôtre releve le bienfait de cette élection, non-seulement en ce qu'elle est libre & éternelle, mais encore en ce qu'elle est entiérement gratuite, le pur effet de la charité de Dieu, le principe du mérite & de la sainteté de l'homme : *Commendatur electio ista quia libera, elegit nos in ipso : quia æterna, ante mundi constitutionem : quia fructuosa, ut essemus sancti : quia gratuita, in charitate.* La prédestination, dit encore le saint Docteur, n'a d'autre principe que la seule volonté de Dieu, ni d'autre cause que son pur amour : *ex amore puro proveniens.*

Dieu est toujours le maître de ses dons ; & puisqu'il

uisqu'il ne doit rien à ses créatures, il ne fait
icune injustice à celui à qui il ne donne pas
qu'il veut bien donner à un autre. Il est juste,
isqu'il refuse ce qui n'est point dû; il est mi-
icordieux, quand il accorde ce que nul n'a
›it de lui demander. Sa volonté est toujours
nte, & ses desseins, pour être infiniment
vés au-dessus de la raison humaine, n'en
t pas moins la souveraine justice & la sa-
se infinie. C'est le raisonnement de saint
omas : *Quibusdam est misericors Deus quos
rat; quibusdam autem justus quos non libe-
, neutris autem iniquus. Et ideo Apostolus
stionem solvit per authoritatem, quæ omnia
ina misericordiæ adscribit.*

La matiére de la Prédestination & celle de
Grace sont si étroitement unies, qu'on ne
it les séparer. La vocation à la foi, la con-
sion des pécheurs, la persévérance des ju-
s, toutes les opérations de la grace depuis
premier pas du salut jusqu'à la consomma-
n de la charité & de la gloire, tout cela n'est
: l'exécution du décret de la prédestination.
nt Thomas en expliquant ces paroles de
us-Christ: *Personne ne peut venir à moi, si
n Pere ne l'attire*, remarque d'abord que
omme est trop foible pour venir à Jesus-
rist, si Dieu n'agit intérieurement dans son
ur pou[illegible]aire croire, aimer, & courir. Il
oute que ce secours qui produit en nous la
i, l'amour & l'action, est un secours effi-
ce: c'est une motion physique du côté du
incipe qui meut intérieurement & applique
ficacement : *Gratia*, dit encore le saint Doc-
ur, *est principium cujuslibet boni operis in no-
s.* Dès que Dieu est le principe & la premiére
ause de tout bien, il s'ensuit évidemment que

c'eſt lui qui opére en nous par ſa grace le ſentement au bien, la bonne déterminati car c'eſt là le point déciſif & capital, & dont Dieu eſt le plus jaloux. La volont l'homme, à cauſe de la corruption de ſa ture, ſe porte toujours à un bien particul à moins qu'elle ne ſoit guérie par la grac Dieu : *Voluntas propter corruptionem natur quitur bonum privatum, niſi ſanetur per gra Dei.* Ce ſont les paroles de ſaint Thomas l'endroit de ſa Somme, où il traite cette tiére à fond. Il enſeigne que quoique ſoions toujours maîtres de nos actions, ne ſont pas tellement en notre pouvoir, arrive que nous les faſſions jamais indépend ment du ſecours divin. Et cette néceſſité grace, pour toutes les actions de piété, le Docteur l'étend à tous les états, au juſte c me au pécheur, à l'homme innocent comr celui qui ne l'eſt plus : *Mens hominis et ſani non ita habet dominium ſui actûs, indigeat moveri à Deo.*

VIII.

XXI. omment on it étudier Thomas. *M. Duguet, tre XXIII. IX. vol.*

Nous rapporterons ici ce que dit un des grands hommes de notre ſiécle, ſur la man dont on doit étudier ſaint Thomas.

Saint Thomas propoſe la ſuite des dog d'une maniére admirable. T e ſa doctı eſt liée, ſes principes ſont ſuivi toutes concluſions ſe tiennent par un enchaînem merveilleux. Qu'il ait dit un mot dans un droit, il s'en ſouvient cent pages après ; c pourquoi il eſt important de bien poſſéder principes. Les renvois qui ſont aux marg ſont d'un grand ſecours, pour trouver au ſoin les queſtions précédentes, ſur leſque il fonde ce qu'il enſeigne dans les ſuivan

Il faut donc l'étudier avec soin & dans les premiers tems. Si on ne le lit d'abord, on ne le lira jamais. On ne peut néanmoins être bon Théologien sans l'avoir lû. Le fond de sa théologie est, pour l'Ecriture sainte, dans l'Evangile de saint Jean & les Epîtres de saint Paul; & pour les Peres, dans saint Augustin. Mais ce qui est sans suite dans l'Ecriture & les saints Peres, saint Thomas l'a mis en ordre, & en a fait un enchaînement qui sert infiniment pour arranger tout ce qu'on ne pourroit pas aisément rapporter en sa place. Il faut donc se faire avec lui un squeléte de théologie qu'on remplira ensuite avec les saints Peres. On trouve assez de gens habiles sur une matiére, & d'autres sur une autre; mais il y en a peu qui possédent la théologie entiére, & c'est ce qu'on trouve dans saint Thomas.

On appercevra en le lisant plusieurs questions inutiles ou particuliéres à son tems, qu'il faut ou passer entiérement, ou parcourir légérement. Mais on ne doit pas mettre en ce nombre celles où il est parlé de puissance, de science & de volonté; car tout cela a rapport à l'intelligence de saint Augustin, & c'est là qu'on trouve les principes sur lesquels saint Thomas raisonne dans la suite. Son traité de l'Incarnation est d'une grande beauté, aussi bien que celui des Loix.

Il y en a qui disent que saint Thomas est contraire à saint Augustin; mais ceux qui le disent ne l'ont pas bien lû. Plus on entend saint Thomas, plus on trouve que son plan est conforme à la doctrine de saint Augustin. Il est facile de concilier quelques endroits où il lui paroît contraire, comme, par exemple, sur la bonté morale des actions. La plûpart des

diſputes qu'on a ſur ce ſujet, viennent
qu'on ne diſtingue pas entre le ſens auquel
Auguſtin prend le mot de Charité, & celu
quel l'entend ſaint Thomas. Saint Th
n'appelle *Charité* (en quoi il a changé le
gage commun) que l'amour de Dieu, qui
tifie l'homme & fait que le Saint Eſprit ha
en lui comme dans ſon temple: Au lieu
ſaint Auguſtin appelle Charité tout amou
Dieu, en quelque degré qu'il ſoit.

IX.

XXII. S. Bonaventure. Sa naiſſance. Son éducation.

Bonaventure nâquit l'an 1221 à Bagn
en Toſcane, & il fut nommé Jean au Bapté
A l'âge de quatre ans il tomba dangereuſen
malade, & les Médecins déſeſpéroient d
guériſon, lorſque ſa mere le recommanda
priéres de ſaint François, qui vivoit enco
promettant, s'il revenoit en ſanté, de le n
tre ſous ſa conduite. Le ſaint homme pria p
l'enfant, & le voiant guéri il s'écria en Itali
O buona ventura! ô heureux événement!
nom en demeura à l'enfant avec celui de Je
Auſſi-tôt qu'il eut l'âge de raiſon, on eut ſ
de l'inſtruire de ſa guériſon miraculeuſe,
avoit donné occaſion au nom qu'il portoit
goûta Dieu dès qu'il le connut. Ses parens
firent étudier; & en avancant dans les ſcienc
il fit encore plus de progrès dans la vertu.

XXIII. Il entre dans l'Ordre des freres Mineurs. Il enſeigne à Paris.

En 1243, Bonaventure âgé de vingt-de
ans, entra dans l'Ordre des freres Mineurs po
accomplir le vœu de ſa mere. A peine eut-il f
profeſſion, qu'on l'envoia étudier à Paris. (
dit qu'il y eut pour maître en Théologie le c
lébre Alexandre de Halès, un des plus ſava
Religieux de ſon Ordre, qui touché de la ca
deur de ce jeune homme & de l'innocence
ſes mœurs; diſoit: Il ſemble que le péché d'

dam n'ait point passé dans Bonaventure. Il donna dans cette école tant de preuves de son esprit, de sa science & de sa vertu, qu'au bout de sept ans de profession, il fut choisi pour y donner des leçons de philosophie & de théologie, comme avoit fait Alexandre de Halès. En enseignant ce que l'on doit croire, il montroit par son exemple ce que l'on doit faire : & son but principal étoit de former des Chrétiens, encore plus que des Savans. Il aimoit la retraite, sans laquelle on ne peut étudier solidement, & il demandoit sans cesse à Dieu, que le poison de l'orgueil ne vînt pas gâter dans son cœur les dons que la grace y avoit mis.

Son Ordre plein d'estime pour sa vertu, le choisit pour Général à l'âge de trente-cinq ans ; & le Pape Alexandre IV confirma cette élection. Bonaventure eut beau opposer sa jeunesse & son peu d'expérience dans la conduite des autres ; il fut contraint d'obéir. Les embarras inséparables de sa place, ne l'empêcherent point de pratiquer toujours ce qu'il y avoit dans le cloître de plus difficile & de plus humiliant. Pendant qu'il fut à la tête des freres Mineurs, il les gouverna toujours avec beaucoup de prudence & de capacité. Il se servoit de la force de ses exemples, plûtôt que de l'autorité que lui donnoit sa place, pour maintenir les bons Religieux dans leur premiére ferveur, & faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en écartoient. En 1263, il alla à Rome pour prier le Pape Urbain IV de décharger son Ordre de la conduite des Religieuses de sainte Claire, ce qu'il ne put obtenir.

XX Il est néral res Mi

L'Eglise d'Yorc étant vacante, le Chapitre élut d'abord Guillaume de Langton son Doien,

XXV Il refuse

êché qui alla à Rome pour faire confirmer l'élection
rc. mais le Pape Clement IV la cassa, ne la trou
vant pas canonique : & se réservant pour cett
fois la provision de l'Archevêché d'Yorc, il l
donna à saint Bonaventure. Il fut porté à c
choix, tant par le mérite singulier du sujet
que par l'état où se trouvoit l'Angleterre. Il con
sidéroit en Bonaventure la pureté des mœurs
l'austérité de la vie, l'éminence de la science
la prudence, la gravité, l'expérience dans
gouvernement, enfin le talent qu'il avoit c
maintenir la régularité, en se rendant aimab
à tout le monde. Du côté de l'Angleterre, le Pa
pe considéroit les désordres que la guerre civi
avoit produits dans l'Eglise, & le besoin qu'el
avoit d'un homme d'un mérite extraordinaire
pour y rétablir la discipline. Après donc avo
imploré le secours de Dieu & délibéré avec l
Cardinaux, il jetta les yeux sur Bonaventure
& l'aiant choisi pour le siége d'Yorc, il lui o
donna en vertu de la sainte obéissance de l'a
cepter, & d'acquiescer à la vocation divin
mais le saint homme alla trouver le Pape, &
si bien qu'il évita d'accepter cette dignité.

X.

XXVI. Bonaventure ne trouva pas la même facil
st fait Car- à la Cour de Grégoire X successeur de Cl
al & Evê- ment IV. Grégoire trouva tant d'affaires à r
. gler & tant d'abus à réformer, qu'il crut c
voir convoquer un Concile général. Il jetta
yeux sur diverses personnes qui étoient le pl
en réputation de science & de piété ; & afin
leur donner plus d'autorité, il les éleva a
Prélatures & au Cardinalat. Bonaventure aia
appris qu'il étoit de ce nombre, sortit secr
tement de l'Italie, & se réfugia au grand Cc
vent de Paris. Mais un ordre bien précis l'ob

gea de retourner promptement. Il étoit dans le couvent de Mugello à quatre ou cinq lieues de *Florence*, lorsque deux Nonces du Pape vinrent lui apporter le bonnet de Cardinal. Ils trouverent ce Général occupé aux plus bas offices de la cuisine. Bonaventure ne se contraignit point pour eux, & ne rougit point de continuer en leur présence de laver la vaisselle. Quand il eut achevé, il prit le bonnet en soupirant, & marqua à ses freres en présence des Nonces, le regret qu'il avoit de l'échange qu'on lui faisoit faire, des fonctions paisibles du cloître contre les nouvelles obligations qu'on lui imposoit. Peu de temps après il alla à Rome, où le Pape le sacra Evêque d'Albane malgré sa résistance, & lui ordonna de se préparer sur les matiéres que l'on devoit traiter au Concile général indiqué à Lyon.

XXV. Sa de... maladie... Sa m...

L'ouverture du Concile s'étant faite le septiéme de Mai de l'an 1274, Bonaventure y prêcha à la seconde & à la troisiéme Session. Après la quatriéme qui se tint le sixiéme de Juillet, & où il s'agissoit de la réunion des Grecs, Bonaventure qui avoit travaillé plus que personne à cette grande affaire, tomba dans une défaillance qui fut suivie d'un vomissement continuel. Il mourut le matin du Dimanche quinziéme du même mois. Il fut regretté de tout le Concile à cause de sa doctrine, de son éloquence, de ses vertus, & de ses maniéres, qui gagnoient les cœurs de tous ceux qui le voioient. Il fut enterré le même jour à Lyon dans la maison de son Ordre, & le Pape assista à ses funérailles avec tous les Prélats du Concile, & toute la Cour de Rome. Le Cardinal Pierre de Tarentaise Evêque d'Ostie de l'Ordre des freres Prêcheurs, célébra la messe, &

prit pour texte de son sermon ces paroles de Da vid : Je suis inconsolable de t'avoir perdu, mo frere Jonathas. Son discours fut si touchant qu'il fit verser des larmes à tous les assistans.

XI.

XXVIII. les Ecrits.

Il paroît surprenant qu'au milieu de la mul titude d'affaires dont saint Bonaventure s'e trouvé chargé, il ait pû encore trouver d temps pour composer des Ouvrages. Mais ou tre qu'il avoit beaucoup de facilité, il ména geoit tous ses momens & n'en perdoit aucun On a de lui une Apologie des pauvres en fa veur des Religieux mendians; des Traités d Philosophie & de Théologie; des Commen taires sur l'ancien & le nouveau Testament plusieurs Sermons, & un grand nombre d Traités de piété. C'est en ces derniers qu'il le plus excellé.

Saint Thomas d'Aquin avec qui il étoit for lié, étant venu le voir dans le temps qu'il com posoit la Vie de saint François, ne voulut poin le détourner : Laissons le Saint, dit-il, travail ler pour le Saint : ce seroit une indiscrétion d l'interrompre. Une autre fois, ce saint Docteu pria saint Bonaventure de lui dire, dans quel les sources il puisoit l'onction qu'on trouvoi dans ses Ecrits, & cette éloquence toute divin qui les faisoit rechercher. Saint Bonaventure lu montra son crucifix & lui dit : Voilà le gran livre où j'apprends tout ce que j'enseigne. U frere lui disoit un jour : Dieu vous a donné d grands talens à vous autres Savans, avec les quels vous pouvez le louer & le servir : mai nous autres ignorans, que pouvons-nous fair pour lui plaire ? Vous pouvez aimer Dieu, ré pondit le Saint; c'est par-là seul qu'on lui es véritablement agréable.

Claire. Il les exhorte à méditer assi-
vie de notre-Seigneur ; & il ajoute :
pas que nous puissions méditer tout
fait, ou dit, ni que tout soit écrit :
que ses actions fassent plus d'impres-
us, je les raconterai comme si elles
ssées de la maniére qu'on peut le re-
ar l'imagination : car nous pouvons
er l'Ecriture même, pourvû que nous
ns rien de contraire à la vérité, à la
bonnes mœurs. Sur ce fondement,
me des tableaux de toute la vie de
st ; ajoutant aux narrations de l'Ecri-
constances qui lui paroissoient con-
& qu'il tire quelquefois d'Ecrits apo-
ui passoient alors pour vrais, ou de
peu certaines. Par exemple, il dé-
a Nativité de Notre-Seigneur. L'heu-
iue, le Dimanche à minuit la Vierge
ors le Fils de Dieu sortant du sein de
sans lui causer aucune douleur, se
le foin qu'elle avoit à ses pieds : elle
le prit, l'embrassa tendrement, le
genoux, & le lava de son lait, qui



thode a été depuis suivie par les autres spirituels, lorsqu'ils ont donné des sujets de méditation ; & il est à craindre qu'elle n'ait donné occasion à des esprits foibles, de prendre pour des révélations ce qu'ils avoient fortement imaginé. Peut-être aussi que cet exemple a autorisé les faiseurs de Légendes, à inventer plus hardiment des faits, ou du moins des circonstances qu'ils ont jugées propres à nourrir la piété.

XXX. L'Apologie des pauvres.

Saint Bonaventure, dans son Apologie des pauvres, ne nomme point l'Auteur qu'il y réfute, soit parce qu'il ne le connoissoit pas, soit pour épargner sa réputation. Mais nous savons que c'étoit un Docteur de Paris, nommé Gerard d'Abbeville, qui avoit pris le parti de Guillaume de saint Amour, & avoit écrit contre les Religieux mendians. Ce Docteur louoit la fuite de la persécution comme une action digne des hommes les plus parfaits. Il attaquoit par-là indirectement la conduite de saint François & de ses premiers disciples, qui par un excès de zéle alloient chercher la mort chez les infidéles, s'exposant eux-mêmes sans nécessité. Saint Bonaventure prouve fort bien, qu'il est de la perfection chrétienne de désirer la mort pour être uni à Dieu, & que quand Jesus-Christ s'est caché pour l'éviter, ce n'étoit pas par crainte, mais par condescendance pour les foibles, qu'il vouloit justifier & consoler par [illegible]exemple : mais il semble que ce saint Docteur va trop loin, quand il soutient, contre les maximes de la bonne Antiquité, qu'il est de la perfection de s'exposer volontairement à la mort ; & les exemples qu'il apporte de quelques Apôtres & de quelques Martyrs, montrent qu'il a été trompé par de faux actes. Il vient ensuite à la pauvreté, qui est le principal objet de son Ouvra-

ge, & prétend que la plus parfaite conſiſte dans le renoncement à toute propriété des biens temporels, tant en particulier qu'en commun, ſe contentant du ſimple uſage abſolument néceſſaire à la vie. C'étoit le ſyſtême des Religieux mendians. Pour l'établir, il dit que l'on voit l'exemple de la premiére eſpéce de pauvreté dans la premiére Egliſe de Jéruſalem, où tous les Fidéles poſſédoient leurs biens en commun; & que l'on voit l'exemple de la ſeconde dans les Apôtres: ſuppoſant, ſans le prouver, qu'ils ne ſubſiſtoient pas comme les autres de ces biens communs. Pour montrer que Jeſus-Chriſt lui-même a mendié, il cite ſaint Bernard, à qui il fait dire que le Sauveur mendioit de porte en porte pendant les trois jours qu'il demeura à Jéruſalem à l'âge de douze ans. Mais ce paſſage n'eſt pas de ſaint Bernard, & il lui a été fauſſement attribué.

Gerard diſoit encore aux freres Mineurs: Vous prétendez n'avoir la propriété de rien, quoique vous en aiez l'uſage: mais tout le monde voit le ridicule de cette prétention dans les choſes qui ſe conſument par l'uſage, où par conſéquent on ne peut le ſéparer de la propriété. Et à qui donc appartient l'argent que vous demandez & que vous amaſſez de tous côtés, ſi vous n'avez rien en commun? Saint Bonaventure répond: C'eſt au Pape & à l'Egliſe Romaine qu'appartient en propriété tout ce qu'on nous donne; nous n'en avons que le ſimple uſage. Nous ſommes à l'égard du Pape ce que ſont, ſuivant le droit Romain, les enfans de famille, qui ne peuvent rien recevoir dont la propriété ne paſſe auſſi-tôt à leur pere. D'ailleurs, ſuivant les régles du droit, perſonne ne peut rien acquérir, ſans en avoir l'intention: or les freres Mineurs

n'ont aucune intention d'acquérir : ainsi, que qu'ils touchent corporellement ce qu'ils reçoivent, ils n'en acquiérent ni la propriété ni possession. Ce qui est confirmé par l'autorité du Pape, supérieure à toutes les loix humaines. C'est aux Jurisconsultes à juger si celui qui prend à deux mains ce qu'on lui donne, n'a pas, quoi qu'il puisse dire, intention de l'acquérir.

XII.

XXXI. Lettre du saint Docteur contre le relâchement des freres Mineurs.

Nous trouvons dans les Ouvrages de saint Bonaventure une letrre importante, qui prouve combien l'Ordre des freres Mineurs s'étoit déja relâché, & combien sa premiére ferveur dura peu. Cette lettre est adressée à tous les Provinciaux, Custodes ou Gardiens, sur lesquels le saint Docteur étoit obligé de veiller en qualité de Général. En examinant, dit-il, pourquoi l'éclat de notre Ordre s'obscurcit, je trouve plusieurs causes de cette décadence. On demande avec avidité de l'argent, & on le reçoit sans précaution : quoique rien ne soit plus contraire à notre vœu de pauvreté. Quelques-uns de nos freres languissent dans une honteuse oisiveté. Plusieurs menent une vie vagabonde, sont à charge à leurs hôtes, & scandalisent au lieu d'édifier. Nos freres demandent l'aumône avec tant d'importunité, que les passans craignent leur rencontre comme celle des voleurs. La grandeur & la beauté de nos bâtimens troublent notre repos, & nous expose à la censure des hommes. Les connoissances & les liaisons, qu'on ne cesse de multiplier, causent des soupçons & nuisent à notre réputation. On donne les emplois à des freres qui n'ont point été assez éprouvés, & dont la vertu n'est pas solidement établie. On sollicite les fidéles à se faire enter-

ns nos églises, & à nous mettre dans leurs
iens : ce qui attire l'indignation du Clergé,
ticuliérement des Curés. On change sans
le place, & on est dans une agitation con-
le : enfin nos freres font de grandes dé-
, ne veulent plus se contenter de peu,
r charité est bien réfroidie : Ainsi nous
es à charge à tout le monde, & nous le
encore beaucoup plus à l'avenir, si on
nédie promptement. C'est à quoi il ex-
les Supérieurs, & particuliérement à ne
cevoir trop de Religieux, & à ne confier
istére de la prédication & de la confession
ès un rigoureux examen. La lettre est da-
Paris le vingt-troisiéme d'Avril 1257,
ans seulement après la mort de S. Fran-

ARTICLE XII.

Plusieurs autres Saints.

I.

ltoine de Pade nâquit à Lisbonne vers la
n du douziéme siécle, & reçut au Baptê-
nom de Ferdinand. A l'âge de quinze ans
s le couvent des Chanoines réguliers
it Vincent près de Lisbonne; mais pour
les fréquentes visites de ses amis, il passa
ns après au couvent de sainte Croix de
bre, du même Ordre de saint Augus-
ù il s'appliqua à l'étude des saintes Let-

I. S. Anto de Pade. Sa vie.

nt appris que plusieurs freres Mineurs
t été martyrisés à Maroc, le désir qu'il

eut de souffrir aussi le martyre, lui fit désirer d'embrasser leur genre de vie. Quand on sçut son dessein dans la maison où il étoit, il eut beaucoup à souffrir de la part de ses confreres, qui n'avoient que du mépris pour les Religieux mendians. Les freres Mineurs qui demeuroient près de Conimbre, lui apporterent leur habit dans le monastére même de sainte Croix, & le menerent au lieu de leur demeure nommé saint Antoine d'Olivarès, où il les pria de le nommer désormais Antoine, pour éviter par ce changement de nom l'importunité de ceux qui viendroient le chercher. Le désir ardent du martyre lui fit obtenir la permission de passer en Afrique; mais y étant arrivé, il fut attaqué d'une longue maladie, qui lui fit prendre le dessein de revenir en Espagne. S'étant embarqué, les vents contraires le menerent en Sicile, où il apprit que l'on alloit tenir à Assise le Chapitre général. Il s'y rendit comme il put, tout infirme qu'il étoit, & il eut la consolation d'y voir saint François pendant plusieurs jours. Le Chapitre étant fini, on l'envoia à l'hermitage du Mont saint Paul près de Bologne, où il demeura long-tems en solitude, menant une vie très-mortifiée, jeûnant au pain & à l'eau, & s'appliquant à la méditation & à la priére.

V. art. Nous avons vû dans l'article de saint François avec quel zéle saint Antoine de Pade sollicita la déposition de frere Elie. Le Pape Grégoire IX, après avoir déposé ce Général, exhorta Antoine à s'appliquer entiérement à l'étude; & afin qu'il le fît avec plus de liberté, il l'exempta de toute charge dans son Ordre, le priant de demeurer auprès de lui. Mais Antoine craignant les honneurs & le tumulte de la Cour de Rome, se retira au Mont Alverne,

où il demeura quelque temps avec la permiſſion du Pape. Se trouvant un jour à Forli dans la Romagne pour recevoir les Ordres, il s'y trouva auſſi des freres Prêcheurs. Comme ils étoient tous aſſemblés à l'heure de la conférence, le Miniſtre pria les freres Prêcheurs de faire quelque exhortation ; mais ils s'en excuſerent tous, diſant qu'ils n'y étoient point préparés. Le Miniſtre ſe tourna vers Antoine, & ſans connoître ſa ſcience, l'exhorta à dire ce que le ſaint Eſprit lui ſuggéreroit. Antoine répondit qu'il étoit plus exercé à laver les écuelles dans la cuiſine, qu'à prêcher : cédant néanmoins à l'ordre du Supérieur, il commença à parler avec tant de force & d'onction, que les auditeurs agréablement ſurpris, admirerent également ſa ſcience & ſon humilité. La choſe fut rapportée à ſaint François, qui ordonna à Antoine de s'appliquer à la prédication.

II. Ses pr... tions. ... ſuccès.

Il parloit avec une fermeté merveilleuſe, diſant également la vérité aux Grands & aux petits. Comme dès le commencement de ſa converſion il avoit déſiré le martyre, nulle crainte, nul reſpect humain ne le retenoit, & il s'oppoſoit avec un courage intrépide à la tyrannie des Grands. Les plus fameux Prédicateurs en étoient épouvantés ; & aſſiſtant à ſes ſermons, ils ſe cachoient le viſage de peur qu'on ne vît qu'ils rougiſſoient de leur foibleſſe. Antoine alloit ainſi prêchant par les villes & les bourgades ; & il proportionnoit ſes diſcours à la portée de ſes auditeurs, mêlant la douceur à la ſévérité. Grégoire IX lui-même l'ayant entendu, & admirant la profondeur de ſa ſcience dans l'explication de l'Ecriture, le nommoit l'Arche de l'alliance. Il ne s'appliquoit pas ſeulement à la morale,

mais encore à la conversion des héré-tiques : il en convertit plusieurs à Rimini, & en convainquit d'autres en des disputes publi-ques à Milan & à Toulouse.

Il parloit l'Italien fort poliment & le pro-nonçoit fort bien, tout étranger qu'il étoit. Quoique la foule fut extraordinaire à ses ser-mons, on y remarquoit une modestie & une attention singuliére. Son discours étoit ardent, touchant, pénétrant, efficace : ses auditeurs fondoient en larmes, se frappoient la poitrine, & se disoient l'un à l'autre : Hélas ! je n'avois jamais cru que telle action fut un péché. Ils s'exhortoient à se confesser, à jeûner, à faire des pélérinages ; & on dit que les confrairies des flagellans, depuis si fréquentes en Italie & ailleurs, commencerent par ses sermons. Il enseigna en plusieurs monastéres de son Or-dre, dans lesquels il excita l'émulation de l'é-tude ; car jusques-là les freres Mineurs étoient méprisés de plusieurs comme des ignorans. Antoine eut aussi part au gouvernement de l'Ordre. Il fut ministre provincial, ou gardien de la Romagne pendant plusieurs années, & fonda plusieurs monastéres en diverses Pro-vinces : il fut gardien au Pui en Velai & à Li-moges. Mais après avoir été déchargé de tout gouvernement, par le Chapitre général de 1230 & par le Pape, avec liberté de prêcher où il voudroit, il vint à Padoüe où il passa l'hiver, & y prêcha le Carême de l'an 1231. Il prêchoit tous les jours, & ne laissoit pas de confesser : le concours du peuple étoit tel à ses sermons, que les Eglises étant trop petites, il fut obligé de prêcher en pleine campagne. Toute la ville de Padoüe s'y trouvoit chaque jour, avec le Clergé, les Religieux & l'E-

vêque même. On y venoit des villes & des villages voiſins, marchant la nuit aux flambeaux pour avoir place. Il s'y trouvoit juſqu'à trente mille perſonnes, tous ſi attentifs, qu'à peine entendoit-on le moindre bruit ; les marchands tenoient leurs boutiques fermées juſqu'au retour du ſermon. Quand il étoit fini, chacun s'empreſſoit par dévotion à toucher le ſaint homme, ou à couper quelque choſe de ſon habit, enſorte que pour n'être pas écraſé, il étoit environné en allant & en venant par une troupe de jeunes gens vigoureux. Auſſi vit-on des effets ſenſibles de ſes ſermons, la réconciliation des plus mortels ennemis, la délivrance des priſonniers retenus depuis longtems, la reſtitution des uſures, la remiſe des dettes, la converſion des péchereſſes publiques. Toute ſorte de pécheurs accouroient à la pénitence ; enſorte que les Prêtres ne pouvoient ſuffire à entendre les confeſſions. Antoine lui-même, quoique infirme, étoit ſans ceſſe occupé à prêcher, à confeſſer, & à donner des conſeils à ceux qui lui en demandoient, réſolus de les ſuivre abſolument.

III. Ses derniéres actions. Sa mort. Sa canonisation.

Voyant approcher le temps de la moiſſon, il crut devoir ceſſer ſes prédications pendant que le peuple y ſeroit occupé ; & ſe trouvant fatigué de fréquentes viſites des ſéculiers, il quitta Padoüe & ſe retira dans un lieu ſolitaire, dont le Seigneur ſe rendit ſon diſciple, & embraſſa la régle du tiers Ordre de ſaint François. Dans cette retraite, Antoine s'appliquant tout entier à la méditation & à la priére, ſe ſentit tout d'un coup attaqué d'une violente maladie, dont il vit bien qu'il ne releveroit pas. Il ſe fit reporter à Padoüe ; & comme on lui apporta l'Extrême-Onction, il

dit : J'ai déja cette Onction au-dedans ; ma
laissez pas de me la donner : elle m'est uti
chanta avec les freres les pseaumes de la p
tence que l'on dit en cette cérémonie, & r
rut une demi-heure après. C'étoit le Ven
treiziéme de Juin 1231. Il étoit âgé de tr
six ans, & en avoit passé dix dans l'Ordre
freres Mineurs. Sa grande réputation & les
racles qui se faisoient tous les jours à son
beau, firent presser sa canonisation ; & a
les informations juridiques, le Pape Gré
re, sans attendre la fin de l'année, le mi
lemnellement au nombre des Saints, à Spo
le jour de la Pentecôte trentiéme de Mai 1
& ordonna que sa fête seroit célébrée le
de sa mort.

IV.
es Ecrits.

Nous avons plusieurs Ecrits de saint Ant
de Pâde, entre autres un grand nombre de
mons ; mais on n'y voit rien de cette éloqu
& de cette force que leur attribue l'auteur
vie : ce n'est qu'un tissu de passages de l'Ecr
pris dans des sens figurés, souvent fort éloi
du sens littéral, & qui par conséquent ne
point de preuve. On ne voit dans ces Serr
ni raisonnemens suivis, ni mouvemens ; l
n'est pas plus touchante que le commencen
En voici un échantillon : On fit des nôces à
na de Galilée, surquoi il y a quatre cho
voir. Premiérement la joie & l'union nupt
& la circonstance du lieu : secondement, la
sence de la Vierge : troisiémement, la puiss
de Jesus-Christ : quatriémement, sa magnif
ce. Quant au premier point, Cana signifie
& Galilée passage : c'est par le zéle & l'ar
du passage, que se font les nôces entre le S
Esprit & l'ame pénitente. C'est pourquoi i
dit de Ruth, qu'elle passa du Païs de Mo

em où Booz l'épousa. Ruth signifie
e, ou diligente, ou défaillante; & c'est
pénitente, qui voiant ses péchés par la
tion, se hâte de se purifier dans la fon-
de la confession, & tombe en défaillance
it sa propre force dans la satisfaction. Le
u discours est du même style, & tous les
aussi. Comme ils sont en latin, & qu'il
tain que le Saint prêchoit en langue vul-
on peut croire que ce qui nous reste de
mons n'en est que le sujet, & qu'en l'ex-
nt, il entroit dans des détails intéressans,
es lieux & les personnes; & qu'il y joi-
des mouvemens pathétiques à mesure que
le s'échauffoit. On peut aussi supposer
éloquence extérieure, je veux dire la voix
este, aidoit à la persuasion. Le reste de ses
s sont des explications mystiques de la
t des livres de l'Ecriture, & une concor-
morale, où il rapporte à certains titres les
es qui conviennent à chaque partie des
s: & c'est peut-être le plus utile de tous
rits.

II.

ire étoit née à Assise d'une famille noble
ne. Sa mere Hortulane étoit fort pieuse
pliquée aux bonnes œuvres, & fit le pé-
ge de la Terre sainte, selon l'usage de
nps-là. Etant près d'accoucher de cette
comme elle prioit Dieu avec instance de
livrer heureusement, elle crut entendre
oix qui lui dit: Ne crains point, tu met-
u monde une lumiére qui l'éclairera. C'est
uoi elle nomma sa fille Claire. Dès son
ce Claire fit paroître beaucoup de charité
les pauvres & d'assiduité à la priére. Elle
fait une régle de dire un certain nom-

V.
Sainte Clair
Elle se consa
cre à Dieu pa
le conseil d
S. François.

bre de *Pater*, & pour les compter elle se servoit d'un monceau de petites pierres. Elle portoit sous ses habits précieux un rude cilice ; & ayant formé la résolution de consacrer à Dieu sa virginité, elle refusa un mariage avantageux qui lui fut proposé.

Dès qu'elle eut entendu parler de S. François, elle désira de l'entretenir ; & lui de son côté, sur la réputation de Claire, souhaita de la voir, & de l'engager à renoncer entiérement au monde. Ils se rendirent plusieurs visites ; mais avec les précautions nécessaires pour éviter l'éclat. François lui persuada de se consacrer à Dieu, & elle se mit sous sa conduite. Elle exécuta son dessein le Dimanche des Rameaux dix-huitiéme de Mars 1212. Le matin elle alla à l'Eglise avec les autres Dames ; & comme elles s'empressoient à recevoir les rameaux, Claire demeura à sa place par modestie ; & l'Evêque descendant de l'autel, alla lui donner une palme, comme un présage de la victoire qu'elle alloit remporter sur le monde. La nuit suivante, après avoir tout préparé pour sa fuite, selon l'ordre que saint François lui en avoit donné, elle sortit secrettement, se faisant accompagner comme la bienséance le demandoit, & se rendit à Sainte Marie de la Portioncule, où les freres qui chantoient Matines, la reçurent avec le luminaire. Là elle quitta tous ses ornemens, & jusqu'à ses cheveux qu'ils lui couperent. Elle reçut devant l'autel l'habit de pénitence, & aussi-tôt François la mena à l'église de S. Paul, en attendant qu'il lui trouvât une autre demeure. C'étoit un monastére de Bénédictines. Claire étoit alors dans sa dix-huitiéme année. Ses parens aiant appris sa retraite, entrerent en furie, & accoururent à S. Paul.

tel, découvrit de l'autre sa tête rasée, esta qu'on ne l'arracheroit point du ser- Jesus-Christ. Elle souffrit cette persé- pendant plusieurs jours : & enfin par sa elle obligea ses parens à la laisser en re- se retirer. Peu de jours après son en- . Paul, elle passa à S. Ange de Panse ne Ordre de saint Benoît, & n'y aiant prit tout-à-fait tranquille, elle se fixa onseil de S. François à S. Damien, qui première église que S. François avoit

étoit encore à S. Ange, quand elle attira Agnès plus jeune qu'elle. L'union où oient vécu, avoit rendu leur séparation isible : c'est pourquoi Claire pria Dieu ient d'inspirer à sa sœur la même réso- qu'à elle ; & sa priére fut si prompte- aucée, qu'Agnès la suivit au bout de urs. Cette démarche d'Agnès excita de l'indignation de leurs parens. Dès le tin ils accoururent au nombre de douze astére de S. Ange, & firent tous leurs pour en tirer Agnès, jusqu'à déchirer

VI. Elle fonde son Ordre. Ses austérités. Son crédit auprès de Dieu.

des pauvres femmes, & que nous appellons l'Ordre de sainte Claire.

Son habit étoit très-pauvre, & elle portoit un rude cilice. Elle couchoit sur la terre nue ou couverte de sarment, avec un billot de bois pour chevet. Elle jeûnoit au pain & à l'eau le grand Carême & celui de S. Martin: mais le lundi, le mercredi & le vendredi elle ne prenoit point de nourriture, jusqu'à ce que S. François & l'Evêque d'Assise l'obligeassent à modérer ses austérités. Ses priéres étoient ferventes & continuelles; & Dieu fit voir en différentes occasions combien elles étoient puissantes auprès de lui. Nous n'en rapporterons ici qu'un exemple.

Les troupes de l'Empereur Frideric, entre lesquelles étoient des archers Sarrasins, vinrent attaquer la ville d'Assise, & les Sarrasins montoient déja sur les murailles du monastére de S. Damien. La sainte Abbesse, toute malade qu'elle étoit, se fit conduire à la porte avec la sainte Eucharistie, que l'on portoit devant elle dans une boëte d'argent, enfermée dans une autre boëte d'yvoire. Elle se prosterna, & dit avec larmes: Seigneur, voulez-vous livrer aux infidéles vos pauvres servantes que j'ai nourries dans votre amour? Aussi-tôt les Sarrasins s'enfuirent par les murailles où ils étoient montés.

VII. Sa grande réputation. Sa derniére maladie. Sa mort.

Le Pape Grégoire IX, à son avénement au Pontificat, lui écrivit pour se recommander à ses priéres, ausquelles il avoit une singuliére confiance. Ses austérités lui attirerent une langueur qui la tint au lit pendant vingt-huit ans; & afin de s'occuper, elle se faisoit mettre sur son lit à son séant, & filoit du fil très-délié, dont elle faisoit des corporaux qu'elle distribuoit aux églises du voisinage. Elle guérit plusieurs malades en faisant sur eux le signe de la

ie d'Oltie, neveu du Pape Grégoire IX, i étoit ami particulier de la Sainte & pro-
:r de son Ordre, apprit que sa maladie onsidérablement augmentée. Il vint prom-
t la voir. Il lui donna la communion, ine exhortation à ses sœurs, que la sainte se lui recommanda. L'année suivante 1253, e Innocent IV étant à Assise, & appre-
jue Claire s'affoiblissoit de plus en plus, ui-même la visiter. Il entra dans le mo-
:e avec quatre Cardinaux, & lui présenta iin à baiser; mais elle voulut aussi lui les pieds, & il fallut la satisfaire. En-
:lle lui demanda humblement l'absolution péchés, & lui dit: Plût à Dieu que je e pas besoin d'autre absolution. Il la lui avec la bénédiction la plus ample; & :sse demeura remplie de consolation, aiant e jour même la communion de la main ı Provincial.

: fit à l'imitation de S. François un testa-
, où elle raconte sa conversion, & recom-
: sur-tout à ses sœurs l'amour de la pau-
suivant l'esprit de leur Pere. Enfin elle

lui représenta qu'il ne falloit pas aller si vîte ainsi on dit l'Office & la messe des morts, & le même Cardinal fit un sermon sur le mépri des vanités du monde. On ne jugea pas à propos de laisser le corps de la Sainte à S. Damien qui étoit hors de la ville ; on le transporta dans la ville à S. George, où S. François avoit d'abord été enterré ; & ce convoi, honoré de la présence du Pape & des Cardinaux, se fit au son des trompettes & avec toute la solemnité possible.

III.

VIII. Sainte Elizabeth de Hongrie.

Elizabeth étoit fille d'André Roi de Hongrie. Elle fut fiancée dès le berceau avec Louis fils d'Hermand Lantgrave de Thuringe. On vit dès son enfance l'inclination qu'elle avoit pour la vertu : & après l'accomplissement de son mariage, elle continua de pratiquer les exercices d'une éminente piété du consentement du jeune Prince son mari, qui étoit lui-même très-vertueux. Il trouva bon qu'elle se mît sous la conduite d'un saint Prêtre nommé Conrad, célébre Prédicateur, & qu'elle lui promît obéissance : mais Conrad se servoit de cette autorité, principalement pour modérer le zéle de la Princesse. Elle eut trois enfans : Hermand, qui fut depuis Lantgrave, & deux filles ; Sophie, qui épousa le Duc de Brabant ; & une autre, qui fut Religieuse & Abbesse d'Aldembourg. Après qu'Elizabeth étoit relevée de ses couches, elle portoit elle-même son enfant à l'église pour l'offrir à Dieu. Elle s'occupoit à filer de la laine, pour faire des étoffes qu'elle distribuoit aux pauvres. Dans une famine qui survint en Allemagne l'an 1225, elle fit donner aux pauvres tout le bled qu'on avoit recueilli dans ses terres, & cela en l'absence du Lantgrave, qui étoit auprès de

l'Empereur

izabeth fit conſtruire au bas un hôpital,
alloit les ſervir de ſes propres mains,
un ſoin particulier des enfans. Elle nour-
ieuf cens pauvres tous les jours. Après la
Lantgrave Louis arrivée l'an 1227,
on frere ſe mit en poſſeſſion de ſes Etats,
idice de Hermand ſon neveu qui étoit
quatre ans, & chaſſa Elizabeth du châ-
Vartberg ſa réſidence. Etant ainſi dé-
e de tout, elle fut obligée de ſe retirer
iac la ville la plus proche dans une pau-
tellerie, parce que perſonne n'oſoit la
ir de peur d'irriter le Prince. Pour ſur-
l'accablement, on lui envoia ſes trois
, & elle vécut ainſi quelque temps dans
ttrême pauvreté, mais avec une mer-
ſe patience. L'Abbeſſe d'un monaſtére,
oit ſa tante, l'aiant appris, la retira chez
elle en donna enſuite avis à l'Evêque de
rg, dont Elizabeth étoit auſſi niéce, &
lat la fit venir dans ſa ville, où il lui
t de quoi vivre honorablement. Il voulut
la marier, la voiant ſi jeune; car elle
demeurée veuve à vingt ans: mais elle

de respect & d'amitié. Mais l'année suivante 1229, Elizabeth ne pouvant souffrir plus longtemps les honneurs qu'elle recevoit dans ce château, pria Henri de lui rendre sa dot, & se retira à Marpourg auprès de Conrad son directeur. Alors le Pape Grégoire IX informé des vertus de cette Princesse, lui écrivit pour la consoler & l'encourager, la prenant sous la protection du saint Siége, & la recommanda à Conrad. Ce saint prêtre la traitoit avec la sévérité convenable à une ame aussi avancée dans la perfection; jusqu'à lui ôter deux filles qui la servoient, parce qu'elle les aimoit trop tendrement. Il modéroit son amour pour la pauvreté, qui la portoit à aller mendier son pain de porte en porte; & voiant qu'il ne pouvoit fixer ses aumônes, il fut obligé de lui défendre absolument de donner de l'argent, ne lui permettant de donner que du pain. Elle embrassa la régle du tiers-ordre de S. François; & elle visitoit souvent l'hôpital qu'elle avoit autrefois fait bâtir. Pendant qu'elle menoit ce genre de vie, il vint de Hongrie un Comte envoié par le Roi son pere, pour la prier d'y retourner, & y mener une vie plus convenable à sa naissance: mais elle ne fut point touchée de cette offre, & répondit qu'elle continueroit de servir Dieu comme elle avoit commencé. Enfin elle mourut le dix-neuviéme de Novembre 1231, âgée seulement de vingt-quatre ans, & fut canonisée par une Bulle du premier de Juin 1235, qui ordonne de célébrer sa fête le jour de sa mort.

I V.

IX. S. Pierre Gonçalés. Pierre Gonçalés nâquit à Astorga ville d'Espagne vers la fin du douziéme siécle. Son oncle en étoit Evêque, & ce fut ce Prélat qui se chargea de son éducation. Aiant remarqué des talens

dans ſon neveu, il voulut l'attacher à ſon égliſe en lui donnant un canonicat dans ſa cathédrale, comme ſi cela ſuffiſoit pour être digne d'entrer dans le clergé. Gonçalés aimoit l'éclat & le faſte : un certain air de vanité dans ſes habits & dans ſes maniéres le rendoit plus ſemblable à un courtiſan qu'à un Eccléſiaſtique. Le doien du Chapitre d'Aſtorga étant mort, le jeune Gonçalés fut pourvû de ce bénéfice. Cette nouvelle dignité ne ſervit qu'à augmenter l'enflure de ſon cœur. Le jour qu'il en prit poſſeſſion, il ſe promena dans la ville dans un extérieur peu digne d'un chanoine, qui ne doit ſe diſtinguer que par la modeſtie & la régularité.

Pendant qu'il ſe montroit dans tous les quartiers & qu'il y étaloit ſon luxe, ſon cheval s'abbattit dans un bourbier, ce qui excita la riſée de tout le monde. Cette humiliation ſervit à le faire rentrer en lui-même. Il remercia Dieu de l'avoir abaiſſé, & lui promit de ſe conſacrer entiérement à ſon ſervice. La réſolution fut efficace; il entra preſque auſſi-tôt dans l'Ordre de S. Dominique. Ses ſupérieurs le laiſſerent jouir pendant quelques années de ce ſaint repos que cherche la charité & l'amour de la vérité; mais dès qu'ils le crurent aſſez affermi dans la vertu, ils l'éleverent malgré lui au ſacerdoce. Alors, pour répondre à l'intention de S. Dominique, Gonçalés travailla à la converſion des pécheurs, prêcha avec zéle, & ſe conſacra au ſervice de l'Egliſe.

Quelques Seigneurs de la Cour s'entretenant un jour de la vertu de ce Religieux, virent paſſer une fameuſe courtiſane. Ils l'arrêterent & lui dirent que ſi elle avoit entendu prêcher Gonçalés, elle changeroit bientôt de vie. Cette malheureuſe répondit effrontément, qu'elle le ſé-

duiroit plus aisément que Gonçalés ne la
vertiroit. Cette réponse picqua la crimine
riosité de ces jeunes Seigneurs. Ils lui pro
une somme, si elle pouvoit réussir dans sc
sein. La courtisane devenue plus hardie p
te promesse, va trouver le saint Religie
afin d'écarter ceux qui étoient avec lui
lui dit qu'elle a une affaire importante
crette à lui communiquer. Quand Gonça
seul: C'est de moi, dit-elle, dont il s'agi
se jettant à ses genoux, & versant beauc
larmes feintes, je veux, dit-elle, chan
vie; je suis une malheureuse; je viens à
afin que vous me tiriez du bourbier où j
si long-temps plongée. Comme c'étoit la
jour, Gonçalés lui dit de revenir le lende
& qu'il lui donneroit tout le temps que de
doit une affaire si importante. Ah! mon
s'écria cette fourbe, si vous ne m'écoutez
sent, je n'aurai peut-être plus la force de
nir. Gonçalés qui la croioit sincérement to
de Dieu, lui dit de commencer sa conf
Alors cette misérable changeant de lan
lui dit tout ce que le démon put lui in
de plus propre à le séduire. Gonçalés e
dans une autre chambre, y alluma un
feu, s'enveloppa de son manteau, s'éten
le brasier, & appella la courtisane. Cette
me interdite de cette action, & surprise
que le feu ne brûloit pas Gonçalés, se j
ses genoux, & versant des larmes plus si
qu'auparavant: Ah! mon Pere, s'écria-t
vous ne voiez plus une infâme pécheresse
une pénitente. Obtenez-moi miséricor
Sauveur. La conversion fut sincére: cette f
confessa tous ses péchés, & entra dans un m
tére pour en faire pénitence le reste de ses

Cet événement augmentant la vénération qu'on avoit pour le saint Religieux, il craignit d'être vaincu par l'orgueil après avoir triomphé de l'impureté. Il quitta la Cour, & rentra dans son monastére, où il continua toujours de travailler à la conversion des pécheurs. Enfin consumé de jeûnes & de travaux, il mourut le jour de Pâques quinziéme d'Avril de l'an 1240. Son nom est devenu célébre sur mer, par l'invocation de ceux qui ont réclamé son assistance durant les tempêtes, sous le nom de S. Elme.

V.

Elizabeth dont nous avons parlé plus haut, avoit une tante nommée Hedvige, Duchesse de Pologne, Princesse d'une rare vertu. Son pere étoit Berthold Duc de Carinthie, Marquis de Moravie & Comte de Tirol, & sa mere se nommoit Agnès. Ils eurent huit enfans, quatre fils & quatre filles: deux des fils furent Evêques; sçavoir, Berthold Patriarche d'Aquilée, & Ekembert Evêque de Bamberg: les deux autres, Otton & Henri, suivirent la profession des armes, & succederent au pere dans ses Etats. Les filles furent Hedvige, dont nous parlons; Agnès, si connue par son mariage avec Philippe Auguste Roi de France; Gertrude, Reine de Hongrie, mere de sainte Elizabeth dont nous avons vû la vie; la quatriéme fut Abbesse de Lutzingen en Franconie, de l'Ordre de saint Benoît. Hedvige fut mise dès son enfance dans ce monastére, & y apprit les saintes Lettres, qui furent toujours depuis sa consolation. A l'âge de douze ans elle fut mariée à Henri Duc de Silésie & de Pologne: & dans cet engagement elle garda la continence autant qu'il étoit possible, sur-tout pendant l'Avent, le Carême & les principales fêtes. Après qu'ils eurent eu six en-

X. Sainte Hvige.

sans, elle fit consentir le Duc à garder la c
tinence perpétuelle : ils s'y engagerent par v
avec la bénédiction solemnelle de l'Evêque
ils vécurent ainsi environ trente ans. La ch
étant devenue publique, ils se séparerent en
rement d'habitation, & ne se voioient plus
très-rarement & en présence de témoins, p
ne pas scandaliser les foibles. Le Duc vivoit
Religieux sans en avoit fait profession, & l
soit croître sa barhe, comme les freres conv
des monastéres ; d'où lui vient le nom d'He
le Barbu.

La Duchesse Hedvige lui persuada de fon
à Trebnits près de Breslau en Silesie un mon
tére de filles de l'Ordre de Cisteaux, dont
premiére Abbesse fut Petrisse, que la Prince
avoit eue pour gouvernante dans son enfan
Elle la fit venir de Bamberg avec d'autres I
ligieuses : la fondation se fit l'an 1203, &
dédicace de l'église en 1219. Hedvige y
sembla un grand nombre de Religieuses, &
offrit à Dieu sa fille Gertrude, qui en fut
puis Abbesse. Hedvige y élevoit plusieurs fil
de différente condition : quelques-unes embr
soient la vie monastique, & Hedvige établ
soit les autres. Elle-même se retiroit souv
dans ce monastére du vivant de son mari,
couchoit dans le dortoir. Elle fixa ensuite
demeure à Trebnits près du monastére en
hors, & prit l'habit des Religieuses sans fa
profession, pour se conserver la liberté d'as
ter elle-même les pauvres de ses biens. E
suppporta avec beaucoup de patience la m
du Duc Henri son mari, qui arriva l'an 123
& elle consola les Religieuses de Trebnits
étoient désolées de cette perte.

Trois ans après, Henri Duc de Pologne s

fut tué dans l'incursion des Tartares. Elle frit cette perte avec autant de constance celle de son mari. Elle ne répandit point armes ; & voiant sa fille l'Abbesse de Treb- & la veuve du Prince accablées de douleur, leur dit : C'est la volonté de Dieu, & nous ons agréer tout ce qu'il lui plaît. Levant ite les yeux & les mains au ciel, elle ajou- Je vous rend graces, Seigneur, de m'avoir né un tel fils, qui m'a toujours aimé & res- é pendant sa vie, sans m'avoir jamais don- aucun chagrin ; & quelque joie que j'eusse e laisser après moi, je l'estime heureux d'a- répandu son sang pour une si bonne cause, 'ai la confiance qu'il vous est uni dans le l. Cette pieuse Princesse vécut encore deux dans la pratique de toutes les vertus chré- nes. Elle étoit si mortifiée, qu'elle ne man- point de viande pendant environ quarante , quoi que lui pût dire l'Evêque de Bam- g son frere, pour lequel elle avoit beaucoup respect & d'amitié. Elle usoit de poissons e laitage le dimanche, le mardi & le jeudi : ındi & le samedi elle ne mangeoit que des ımes secs ; & le mercredi & le vendredi elle éduisoit au pain & à l'eau. Enfin Guillau- de Modene & Légat du saint Siége étant u en Pologne, & la trouvant malade, l'o- ea par obéissance à manger de la viande. avoit retranché de ses habits non-seulement :e parure, mais le commode & presque le essaire ; ne portant qu'une tunique & un nteau, & marchant le plus souvent nuds ls, malgré le froid du païs. Elle portoit un :e de crin, & se donnoit la discipline jus- u sang.

:s priéres étoient longues, ferventes, & pres-

que continuelles : elle entendoit chaque jour plusieurs messes, à chacune desquelles elle faisoit son offrande & recevoit à la fin l'imposition des mains du Prêtre. Elle fit plusieurs miracles, & avoit le don de prophétie. Prévoiant que sa mort étoit proche, elle se fit donner l'Extrême-Onction, avant que d'être malade. Enfin elle mourut le quinziéme d'Octobre 1243. Elle avoit voulu être enterrée dans le cimetiére des Religieuses; mais l'Abbesse sa fille ne put s'y résoudre, & la fit mettre dans l'église devant le grand autel. Les Religieuses en souffrirent beaucoup d'incommodité, par le concours du peuple qui venoit en foule prier à son tombeau. Il s'y opéra plusieurs miracles; & en conséquence les Evêques & les Ducs de Pologne solliciterent auprès du saint Siége la canonisation d'Hedvige. Elle fut faite au bout de vingt-trois ans par le Pape Clément IV, & la fête de sainte Hedvige fut fixée au quinziéme d'Octobre.

VI.

XI. ...int Louis ...ue de ...ouse.

Louis étoit petit-neveu du saint Roi de France du même nom, & le second fils de Charles le Boiteux Roi de Naples. Il commença de se sanctifier dans sa prison en Catalogne, lorsqu'il fut donné en ôtage avec deux de ses freres à Jacques Roi d'Arragon pour la liberté de son pere. Louis n'avoit alors que quatorze ans, & il en demeura sept dans cette prison, pendant lesquels il s'appliqua à l'étude, sous la conduite de quelques freres Mineurs, qui lui tenoient compagnie : en sorte qu'il se rendit capable d'enseigner aux autres les sciences humaines & la Religion. Sa priére étoit continuelle : il communioit aux grandes fêtes après s'y être bien préparé : quand il fut Prêtre, il disoit tous le

jours la Meſſe. Il étoit fort attentif aux ſermons qu'il entendoit, & nourriſſoit ſon ame de la lecture de l'Ecriture ſainte. Il eut dès l'enfance un grand amour pour la chaſteté : il fuioit la compagnie des femmes, & ne leur parloit jamais ſeul à ſeul, excepté à ſa mere & à ſes ſœurs. Il avoit horreur des paroles malhonnêtes, & reprenoit avec ſévérité ceux qui oſoient en dire devant lui. Deux Religieux & quelquefois quatre couchoient dans ſa chambre, pour être témoins de la pureté de ſa conduite. Il étoit très-ſobre dans ſes repas, ſe donnoit la diſcipline de ſa main, ou ſe la faiſoit donner avec des chaînes de fer, & portoit à nud une ceinture de groſſes cordes. Il fit vœu dès le temps de ſa priſon de quitter le monde, & d'entrer dans l'Ordre des freres Mineurs ; & à ſon retour de Catalogne il vouloit l'accomplir dans le couvent de Montpellier : mais voiant que les freres craignoient de déplaire au Roi ſon pere, qui étoit préſent, il ſe contenta de réitérer ſolemnellement ſon vœu.

Le Pape Celeſtin l'avoit pourvû de l'Archevêché de Lyon avant qu'il eût reçu les Ordres ſacrés ; mais cette proviſion fut révoquée par Boniface VIII, qui lui donna l'Evêché de Toulouſe. Louis ne voulut point l'accepter, qu'il n'eût accompli ſon vœu d'embraſſer la régle de ſaint François ; ce qu'il fit à Rome la veille de Noël. Louis renonça alors en faveur de ſon frere Robert au droit du Roiaume de Naples, dont il étoit héritier préſomptif ; & le jour même de ſa profeſſion, il fut déclaré Evêque de Toulouſe ; mais la Bulle ne fut expédiée qu'après que le Pape l'eut ſacré de ſes propres mains. Pour ne pas choquer le Roi ſon pere, le Pape lui ordonna de cacher l'habit de ſaint

François sous un habit ordinaire d'Ecclé
que; mais le jour de sainte Agathe cinq
Février 1297, Louis reprit publiquemen
habit régulier en présence de deux Cardir
& marcha ainsi dans Rome avec la ceintu
corde & les pieds nuds depuis le Capitol
qu'à saint Pierre où il prêcha.

Ensuite il se mit en chemin pour aller
dre possession de son église. A Sienne il
chez les freres Mineurs, & voulut être
comme les autres sans aucune distinction
qu'à laver la vaisselle avec eux après le
A Florence il refusa de coucher dans une c
bre magnifiquement meublée pour le rec
Il fut reçu à Toulouse avec une joie & un
nération extrême; & lorsqu'il y fut étab
chargea un sécretaire en qui il avoit confi
de s'informer de la quantité des revenus de
église qui étoit très-riche, & de ce qui fu
pour l'entretien raisonnable de sa maison,
fixa à une somme médiocre, voulant que
le reste fût emploié à la subsistance des
vres. Tous les jours il en nourrissoit vint
dans sa maison, & les servoit de ses pr
mains. Il s'acquittoit avec soin des fonc
Episcopales, disant tous les jours la Messe
lébrant les ordinations avec piété & avec d
té, & examinant sur la doctrine & su
mœurs les clercs qu'il vouloit pourvoir de
néfices. Il avoit un grand zéle pour la co
sion des Juifs & des autres infidéles, & en
quelques-uns des fonts baptismaux. Enfin
en Provence pour des affaires pressées, il
ba malade à Brignoles, & y mourut le
neuviéme d'Août 1297, âgé d'environ vi
trois ans. Il fut enterré à Marseille chez
freres Mineurs, comme il l'avoit ordonné

otre Hiſtoire. Son pere, Bouchard de enci, étoit Seigneur de Marli: & ſa atilde de Châteaufort, étoit auſſi d'une onſidérable par ſa piété & par ſa no- ibaud vint au monde après le milieu me ſiécle dans le château de Marli, é d'une maniére convenable à ſa naiſ- s ſaintes inclinations que Dieu lui nées, ne ſe perdirent point dans la e profeſſion des armes. Il s'y diſtingua leur & ſon courage; mais il ne prit rt à tout ce qui s'y paſſoit de con- loi de Dieu. Rien ne contribua da- le préſerver de la corruption du ſié- la dévotion ſolide qu'il avoit à la rge. Il eut toujours une affection par- our la célébre Abbaïe de Port-Roial 1204 par Matthieu de Montmoren- quelle Bouchard ſon pere a laiſſé de biens, qu'il en a été regardé comme Fondateur. La charité qu'il témoi- ux qui s'étoient retirés du monde, la grace de le mépriſer pleinement andonner ſans réſerve. Il ſentit qu'il Abbé.



cloître l'orgueil de sa naissance, il fut humbl
parmi ses freres à proportion de ce qu'il avoi
été grand dans le siécle. On l'élut Abbé e
1234, malgré ses répugnances. Il rendit par se
travaux & sa régularité son monastére un de
plus florissans de l'Ordre de Citeaux, & on
compta plus de deux cens moines. Comme ce
Ordre étoit déja bien déchu de sa premiére fer
veur, on censura dans plusieurs Maisons l
conduite du saint Abbé. On lui dit même dan
un Chapitre général, qu'il avilissoit sa digni
té, en portant des habits grossiers, & en par
tageant les emplois les plus vils avec les der
niers de sa communauté. Mais Thibaud ré
pondit à ceux qui lui faisoient ces reproches,
& qui étoient eux-mêmes des Abbés de l'Or
dre : Si j'étois venu ici bien monté ; si je por
tois des habits de prix, & si j'emploiois le bien
des pauvres, pour me mettre dans un état plu
convenable à un séculier qu'à un moine, vou
m'auriez donné des louanges. Cette réponse leu
ferma la bouche. Comme il étoit persuadé qu
la pauvreté contribue beaucoup à la saintet
des monastéres, il la prêchoit par tout son ex
terieur. Il inspira le même esprit aux Religieu
ses de Port-Roial dont il étoit Supérieur, &
dont on admiroit dès lors le désintéressemen
dans la réception des filles. Il étoit aussi trè
pénitent, ne vivant que de pain & d'eau, &
dormant très-peu pour vaquer davantage à l
priére. L'idée qu'on avoit de sa vertu porta l
Roi saint Louis à le faire venir à la Cour, po
obtenir la bénédiction du Ciel sur la Rei
Marguerite sa femme ; & toute la France cr
que Dieu accorda à ses priéres la fécondité d
la Reine. Ce saint Abbé mourut le 8 de Décem
bre de l'an 1247.

VIII.

gustin se nommoit dans le monde Mat- de Thermes, & étoit né en Sicile près lerme d'une famille noble originaire de ogne. On le fit étudier dès son enfance; alla ensuite à Bologne, où en peu d'an- il parvint au dégré de docteur & de pro- r en Droit civil & canonique. Etant re- é en Sicile, sa réputation le fit connoî- Mainfroi, qui y regnoit alors; en sorte le fit juge perpétuel de sa Cour, & son ipal ministre d'Etat. Il conserva dans cette : une grande pureté de mœurs, & une par- intégrité dans l'administration de la jus- Il accompagna Mainfroi à la bataille de :vent, où ce Prince périt: & comme Mat- u disparut dès-lors, on crut qu'il avoit été en cette occasion : mais la crainte de la : l'avoit fait fuir & repasser en Sicile. Il y ttaquée d'une maladie violente, qui lui oire qu'il étoit près de sa fin; & la crainte ugemens de Dieu faisant sur lui une vive ession, il promit, s'il revenoit en santé, :rer dans un monastére pour y faire péni- :. Après que sa santé fut rétablie, il réso- our accomplir son vœu, d'entrer dans l'Or- de saint Dominique, & envoia deux de ses estiques pour lui amener des freres de cet :e; mais ils se tromperent jusqu'à trois fois, i amenerent toujours des Augustins au lieu eres Prêcheurs. (Nous rapporterons bien- l'origine de ce nouvel Ordre.) Il crut voir s cet événement une marque que la volonté Dieu étoit qu'il entrât chez les Augustins : ur découvrit son dessein, & prit l'habit de Institut. Mais il ne leur fit point connoî- qui il étoit: il cacha sa naissance, sa scien-

XI
Le B. A
tin.

ce, ses grands emplois ; il changea son nom en celui d'Augustin, & se conduisit comme le moindre de ses freres. Il alloit à la quête, lavoit la vaisselle, & rendoit à la maison les services les plus bas. Il observoit une exacte pauvreté, se contentoit de la nourriture la plus grossiére, & ne mangeoit qu'une fois le jour.

Après avoir demeuré quelque temps en Sicile, il apprit qu'en Toscane & près de Sienne, il y avoit un couvent de l'Ordre dans un lieu fort solitaire, dédié à sainte Barbe. Il y passa avec la permission de son supérieur, & y vécut entiérement inconnu, & pratiquant à son ordinaire les exercices les plus humilians. Delà son Prieur le mena à Rosia, où il fut reconnu pour ce qu'il étoit ; & voici quelle en fut l'occasion. Les freres de ce couvent avoient un procès en Cour de Rome, pour un certain bien qu'ils étoient près de perdre, & qui contribuoit beaucoup à la subsistance de la maison. Frere Augustin les voiant troublés à ce sujet, & sachant qu'en effet on leur faisoit un grand tort, alla trouver leur procureur, & lui demanda en secret de quoi écrire. Le procureur s'en mocquoit, ne croiant pas même qu'il sût lire. Cependant comme il persévéroit dans sa demande, il lui donna du papier, de l'encre & une plume. Frere Augustin écrivit un mémoire court & solide, qui fut communiqué au procureur de la partie adverse, lequel s'écria : Celui qui a dressé ce mémoire est un démon, ou un Ange, ou le Seigneur Matthieu de Thermes avec lequel j'ai étudié à Bologne, & qui est mort à la bataille du Roi Mainfroi. Il voulut voir l'auteur du mémoire ; & l'aiant reconnu, touché de son humilité, il l'embrassa tendrement, & ne put retenir ses larmes.

le prioit de ne pas troubler son repos
sant connoître; mais il ne put s'y ré-
& dit aux Augustins : Vous avez un
:hé; c'est ici le plus excellent homme
le; traitez-le comme il le mérite; &
ous avez gagné votre cause.
nmencerent donc à le respecter; mais
it tous les honneurs & continuoit ses
d'humilité. Cependant le bienheu-
ment d'Ossimo Général de l'Ordre,
enne, où aiant appris ce qu'étoit le
gustin, il le fit venir, le prit pour
pagnon, & le mena en Cour de Rome,
ré sa résistance, il le fit ordonner prê-
ils dresserent ensemble les Constitu-
l'Ordre. Pendant le séjour qu'ils firent
, le Pape Nicolas IV demanda au Gé-
Religieux capable d'entendre les con-
Il lui amena frere Augustin en plein
re; & les Cardinaux voiant la pauvre-
n habit, & l'austérité de son visage,
ient de quelle forêt on l'avoit amené.
ux pieds du Pape sans savoir de quoi
oit : mais voiant que le Pape lui im-
s mains pour le faire son pénitencier,
dit une si grande abondance de larmes,
ira celles du Pape & des Cardinaux. Plus
nnurent, plus ils conçurent pour lui
on & de respect; & il exerça cette char-
nitencier environ vingt ans, aiant tou-
cœur à sa chére solitude. Son zéle pour
e l'engageoit à user quelquefois envers
& les Cardinaux, non-seulement de prié-
is encore de réprimandes; & ils l'écou-
atiemment, tant ils avoient de véné-
pour lui; car ses conseils étoient reçus
venant du Ciel.

Il étoit encore en Cour de Rome, quand on tint à Milan le Chapitre de son Ordre, où, quoiqu'absent, il fut élu Général tout d'une voix; mais il n'auroit point accepté l'élection, s'il n'y eût été contraint par le Pape Boniface VIII. Il exerça sa charge avec beaucoup d'humilité, de charité, de fermeté, & de zéle; mais il ne la garda que deux ans. Car, quoique selon l'usage de l'Ordre, le Chapitre général ne se tînt que tous les trois ans, il en assembla un à Naples en 1300, où, quelque instance que lui fissent ses confréres, de continuer à les gouverner, ils ne purent l'obtenir. S'étant ainsi déchargé du Généralat, il ne retourna pas à Rome, mais à l'hermitage de saint Leonard près de Sienne, où avec quelques freres il ne s'occupoit que de Dieu seul. Sa réputation néanmoins lui attiroit des visites de plusieurs personnes, qui venoient de loin recevoir ses instructions & de la consolation dans leurs peines. Au bout de neuf ans il mourut saintement dans cette retraite, l'an 1309.

IX.

XIV. B. Ambroise de Sienne.

La ville de Sienne avoit été mise en interdit par le Pape Clement IV, dès l'an 1266, pour avoir suivi le parti de l'Empereur Frideric; & les Siennois en aiant été absous, Gregoire X avoit déclaré qu'ils y étoient retombés. Ils emploierent envain plusieurs Princes, pour obtenir la levée de l'interdit: enfin ils eurent recours à Dieu par les priéres & les aumônes, & résolurent d'envoier au Pape quelque saint homme. Ils jettérent les yeux sur Ambroise, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, né dans leur ville d'une famille noble, qui avoit enseigné la Théologie à Paris & à Cologne, & prêchoit avec beaucoup de succès, & qui leur avoit

prêcha dans la place qui étoit de-
: de ſon Ordre; car elle ne pou-
ir tout le peuple qui s'empreſſoit de
ſermons furent ſi efficaces,que tou-
les de la ville qui étoient diviſées,
:rent ſincérement. Etant arrivé à Vi-
toit alors la Cour de Rome, il de-
ence. Le Pape qui étoit informé de
de ſa ſcience, la lui accorda auſſi-
it enſuite entendu parler, il lui ac-
pour la ville de Sienne la levée de
nbroiſe à ſon retour à Sienne, y
c toutes les démonſtrations de joie
avoit dès auparavant travaillé de
tre la paix entre les Princes & les
lemagne, & à les réunir pour mar-
ours du Roi de Hongrie attaqué
ares. Ambroiſe fuioit les ſupériori-
Ordre, & refuſa pluſieurs Evêchés
nt offerts par les Papes, & même
Sienne ſa patrie, où il avoit été
ent élu. Il mourut l'an 1287, &



rite de tonne. ple illustre de pénitence en la personne de l
Bienheureuse Marguerite de Cortone, née
Laviane au diocèse de Chiusi en Toscane. Ell
étoit d'une rare beauté, & elle eut le malheu
de s'abandonner à une vie scandaleuse, parti
culiérement avec un gentilhomme, chez qu
elle demeura pendant neuf ans. Il sortit u
jour emmenant avec lui une petite chienne
qui revint quelques jours après, criant & ti
rant Marguerite par ses habits, ensorte qu'ell
la fit sortir de la maison & la conduisit à un t
de bois. Marguerite en aiant dérangé quel
ques morceaux, trouva le gentilhomme mo
& rongé de vers. La vue d'un si affreux specta
cle la fit rentrer en elle-même, & elle com
mença à rougir de ses désordres. Elle rétourn
chez son pere, vêtue de noir, fondant en la
mes, & pénétrée de douleur à la vue de s
iniquités; mais son pere ne voulut pas la re
cevoir. Ainsi rejettée & abandonnée, elle s'a
sit sous un figuier dans le jardin de son pere
& déplorant sa misére, elle eût recours à Dieu
qu'elle pria d'être son pere, son époux & so
maître.

Alors Dieu lui inspira d'aller à Cortone,
de se mettre sous la conduite des freres M
neurs, ce qu'elle exécuta aussi-tôt, se soume
tant à eux avec une profonde humilité. El
leur demanda humblement l'habit du tiers-o
dre de saint François. Mais comme ils vire
qu'elle étoit encore jeune, ils différerent lon
temps de le lui accorder, craignant que
conversion ne fût pas solide. Ce fut sans dou
dans cet intervalle qu'elle retourna à Lavia
lieu de sa naissance; & qu'un dimanche pe
dant la Messe, en présence de tout le peupl
aiant mis sa ceinture autour de son cou, el

Mineurs de Cortone, après l'avoir éprou-
endant trois ans, lui donnérent enfin
du tiers-ordre en 1277, & dès-lors elle
nouveaux progrès dans l'humilité, la
ication & toutes les vertus chrétiennes.
ouloit se faire conduire au lieu où elle
donné le plus de scandale, pour y faire
atisfaction publique, & s'exposer au mé-
tout le monde : mais son Confesseur l'en
ha, jugeant avec raison que les voyages
nvenoient point à une jeune pénitente. Il
encore une autre fois le zéle excessif &
et, qui lui avoit fait prendre la résolu-
e se couper avec un rasoir le nez & la
l'enhaut. Elle persévéra vingt ans dans sa
nce, & mourut en 1297. Sa vie fut écrite
Confesseur ; & le Pape Urbain VIII per-
ns le treiziéme siécle à tout l'Ordre de
François de l'honorer comme bienheu-

XI.

us pouvons joindre à cet article l'origine
ux Ordres religieux, dont nous n'avons
encore parlé.

XVI. Institution des Carmes.

autrefois un grand monastére, comme on voi par les restes des bâtimens; mais il a été ruin par le temps & par les incursions des ennemis Il y a quelques années qu'un moine prêtre portant des cheveux blancs, vint de Calabre & s'établit en ce lieu par révélation du Prophéte Elie. Il fit une petite clôture dans les ruines du monastére, y bâtit une tour & une petite Eglise, & assembla environ dix freres avec lesquels il habite maintenant ce saint lieu. Ainsi parle Jean Phocas témoin oculaire; & le moine Gunther dans la relation du voiage de Martin Abbé de Parphis près de Basle, en rend un semblable témoignage. Albert Evêque de Verceil étant devenu Patriarche de Jérusalem, donna vers l'an 1209 une régle à ces Hermites dont le supérieur étoit alors un nommé Brochard. Cette régle consiste en seize articles, où l'on voit qu'ils demeuroient chacun dans une cellule séparée; que celle du Prieur étoit à l'entrée de leur clôture, & l'Eglise au milieu; que quelques-uns d'entre eux ne savoient pas lire, & que ceux-là devoient dire un certain nombre de *Pater* pour chaque heure de l'Office. Ils devoient entendre la Messe tous les jours autant qu'il étoit possible: ils ne mangeoient jamais de viande, & jeûnoient depuis l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques. Albert leur recommande particuliérement le travail continuel & le silence. Tel fut le commencement des Carmes, qui se répandirent ensuite dans toute l'Eglise latine. Saint Louis en amena quelques-uns avec lui à son retour de la Terre sainte, & les établit à Paris, comme on le voit par une lettre du Roi Charles le Bel son arriére petit-fils. Ils demeuroient au commencement sur les bords de la riviére de Seine, à une place où sont à présent les Célestins.

XII.

Jean le Bon de l'Ordre de saint Augustin, *nâquit* à Mantoue l'an 1168, & fut nommé Jean, du nom de son pere, & surnommé le Bon du nom de sa mere, qui s'appelloit Bonne. Après la mort de son pere il parcourut divers pays, chantant, jouant des instrumens pour gagner sa vie & pour divertir les autres. Sa mere cependant prioit & répandoit beaucoup de larmes pour sa conversion. Enfin Dieu l'exauça; & Jean étant tombé dangereusement malade, fit de sérieuses réflexions sur les dangers du siecle, & fit vœu de se donner à Dieu s'il lui rendoit la santé. Après qu'elle fut rétablie, il fit une confession exacte à l'Evêque de Mantoue. Sa mere étant morte, il se retira à l'âge de quarante ans dans un desert de la Romagne, où il fit une pénitence si rude, que les circonstances que l'on en rapporte paroissent incroyables. Sa réputation lui attira plusieurs disciples; & on avoit en lui une si grande confiance, qu'en 1225, les citoiens de Ravenne & ceux de Cervia le prirent pour arbitre de leurs différends. Ses disciples se disoient Hermites de l'Orde de saint Augustin. Ils demandoient l'aumône, & recevoient de l'argent comme autre chose. Ils varioient tellement leur extérieur, qu'on les prenoit quelquefois pour des freres Mineurs, ce qui diminuoit envers ceux-ci la charité des fidéles. Ils s'en plaignirent à l'Evêque d'Ostie, qui étoit leur protecteur. Il en écrivit au Pape, qui répondit que les Hermites devoient choisir un habit noir ou blanc, avec des manches larges semblables à celles des coulles que portent les moines; avoir par-dessus de larges ceintures de cuir, & porter à la main de grands bâtons; que leurs habits ne fussent pas si longs qu'on

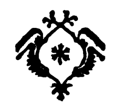
X
Orig
Augu

ne pût voir leurs souliers, & qu'en demanda l'aumône, ils fissent connoître de quel Ord ils étoient. C'est ce que le Pape ordonna par Bulle de 1240.

Quinze ou seize ans après, le Pape Alexan dre réunit en un seul corps cinq congrégatio d'Hermites, deux de saint Guillaume, trois d saint Augustin. Ce saint Guillaume est celui d Malaval, mort environ cent ans auparavant dont les imitateurs formerent deux congréga tions, l'une qui garda son nom, l'autre qui pr celui du mont Tabal. Elles avoient chacun leur Supérieur général, mais toutes deux su voient la régle de saint Benoît, depuis que l Pape Gregoire IX le leur eut permis. Les troi autres congrégations suivoient la régle de sain Augustin, du bienheureux Jean le Bon & d Brictine. Depuis long-tems on voioit en Euro pe plusieurs Hermites qui se disoient de la ré gle de saint Augustin. Jean le Bon Hermite d Mantoue, mourut le vingt-troisiéme d'Octobr 1249; & le Pape Innocent IV, à la priére d l'Evêque & de la ville de Mantoue, commi Albert Evêque de Modene pour informer de sa vie & de ses miracles, par une Bulle de 1251. La congrégation de Brictine portoit le nom de son désert situé au Diocèse de Fano dans la Marche d'Ancone; & comme elle n'avoit point de régle approuvée, le Pape Gregoire IX en 1238, lui accorda de se ranger sous celle de saint Augustin.

Ce furent donc ces cinq congrégations que le Pape Alexandre IV entreprit de réunir. Pour cet effet, il leur ordonna d'envoier en sa présence deux freres de chacune de leurs maisons, munis d'un plein pouvoir. Il leur donna ensuite pour commissaire Richard Cardinal, qui

ssembla à Rome en Chapitre général ; &
ir commun consentement, les réunit tous
: seule observance sous un Supérieur gé-
, dont ils laisserent le choix au Cardinal
cette premiére fois. Ils demandérent d'être
rvés dans la pratique du vœu qu'ils avoient
l'une pauvreté absolue, renonçant à la
sion des biens immeubles ; mais ils de-
érent aussi d'être déchargés de l'obliga-
qu'on leur avoit imposée de porter de
s bâtons. Le Cardinal Richard leur accor-
in & l'autre, & fit l'union en un seul
sous le nom d'Hermites de saint Augu-
leur donnant pour premier Général Lan-
C'est ce que le Pape confirma par sa Bulle
uviéme Avril 1256 ; & telle fut l'origine
Religieux Augustins mendians. Mais les
Ilmites ne s'accommodérent pas long-tems
te union. Ils souffroient avec peine de
ir tirés de l'Institut de saint Guillaume,
la Régle de saint Benoît, que Gregoire
Innocent IV leur avoient accordé ; &
ent tant d'instances auprès d'Alexandre
qu'il leur permit de demeurer comme ils
it auparavant, sous leur Général particu-
Les Augustins étoient établis à Paris dès
1259, & leur maison étoit dans la rue
martre, alors hors de la ville, près de
qu'on nomme encore à cause d'eux la rue
ieux Augustins.



ARTICLE XIII.

Auteurs Eccléſiaſtiques.

I.

I. Albert le Grand.

ALBERT ſurnommé le grand nâquit à Avingan ſur le Danube au commencem du treiziéme ſiécle, d'une famille disting par ſa nobleſſe. Il fit ſes premiéres étude Paſſau, & entra dans l'Ordre des Freres I cheurs aiant près de trente ans,& étant déja vant en Philoſophie, particuliérement en ph que. Il enſeigna d'abord à Cologne, peu a à Hildesheim, à Fribourg, à Ratisbone Strasbourg. Il revint enſuite à Cologne, o Thomas d'Aquin fut ſon diſciple, comme n l'avons dit. L'an 1245, Albert fut envoié à P où il fut reçu Docteur l'année ſuivante, & tourna à Cologne en 1248. Son applicatio l'étude ne l'empêchoit pas de réciter tous jours le pſeautier, & de donner beaucou temps à la priére & à la méditation des My res de la Religion. En 1254 il fut fait à Vor provincial d'Allemagne; & pendant qu'il en charge, il fit ſes viſites à pied & dem dant l'aumône. Quand il ſéjournoit dans monaſtére, il s'occupoit à tranſcrire des li & les laiſſoit à la maiſon. Il fut envoye Pologne en qualité de Nonce, pour y ab la coutume barbare de tuer les enfans naiſſoient avec quelque difformité, ou les v lards invalides. Le Pape Alexandre IV l'a appellé à Rome, le fit maître du ſacré Pal & en cette qualité, il expliqua l'Evangil

Jean & les Epîtres canoniques. Il eut beau-
oup de part aux difputes contre Guillaume de
Amour. Enfin après avoir refufé plufieurs
gnités que le Pape lui avoit offertes, on le
effa d'accepter l'Evêché de Ratisbone.

Le Pape Alexandre IV, qui connoiffoit la
ence & la vertu d'Albert, le jugea propre
établir cette Eglife, qui étoit tombée dans
état déplorable pour le fpirituel comme
ur le temporel; & il vouloit qu'il en prît la
nduite, comme il paroît par fa bulle datée du
gt-cinquiéme de Janvier 1260. Mais Hum-
t de Romans Général de l'Ordre des Freres
cheurs, aiant appris cette nouvelle par des
tres de la Cour de Rome, en fut fenfible-
nt affligé & en écrivit ainfi à Albert. On
que vous êtes deftiné à un Evêché. Quand
le pourroit croire du côté de la Cour; qui
oit celui qui vous connoiffant, pût jamais
ire que l'on vous y fit confentir? Qui pour-
t croire qu'à la fin de votre vie, vous vou-
fiez ternir votre gloire & celle de l'Ordre au-
el vous avez jufqu'ici fait tant d'honneur?
ui fera celui, mon cher frere, non-feulement
notre Ordre, mais de tous les Religieux pau-
s, qui réfiftera à la tentation de paffer aux
gnités, fi vous y fuccombez? Ne s'autorifera-
n pas plutôt de votre exemple? Ne foiez pas
ché, je vous en conjure, des confeils ou des
éres de nos Seigneurs de la Cour de Rome: ne
ez pas découragé par quelque défagrément
e vous auriez pu éprouver dans l'Ordre, qui
ne & honore en général tous les freres, &
glorifie particuliérement de vous en Notre-
gneur. Quand ces peines feroient plus gran-
qu'elles n'ont jamais été, un homme de
tre courage devroit les fupporter volontiers.

Ne soiez point intimidé de l'ordre du Pape on ne voit point que l'on ait jamais contraint ceux qui ont eu une volonté bien sincére de résister. Cette désobéissance sainte & passagére augmente la réputation bien loin de lui nuire Considerez ce qui est arrivé à ceux qui se sont laissé trainer à de telles places, quel fruit ils ont porté, & comment ils ont fini. Faites une sérieuse attention à l'embarras & à la difficulté extrême, de gouverner une église d'Allemagne sans offenser Dieu ou les hommes. Enfin voiez comment vous pourrez souffrir tant de sollicitudes & tant d'occasions de pécher, vous qui avez jusqu'ici fait vos délices des Livres saints & de la pureté de la conscience. Vous pouvez beaucoup servir l'Eglise par vos exemples & vos Ecrits, au lieu que le fruit que vous ferez dans l'Episcopat est tout-à-fait incertain. J'aimerois mieux apprendre que mon cher fils est dans le cercueil que sur une Chaire Episcopale. Je vous conjure donc à genoux par l'humilité de Jesus-Christ & de la sainte Vierge, de ne pas quitter l'état humble où vous êtes. Faites-nous une réponse qui nous rassure & nous console nous & nos freres.

Albert ne laissa pas d'accepter l'Evêché de Ratisbonne ; mais il ne le garda que trois ans au plus. Il changea d'habit ; mais il vécut toujours de la même maniére. Il prêchoit souvent & s'acquittoit de toutes ses fonctions, sans interrompre ses études & la composition de ses livres. Il renonça à son Siége avec la permission du Pape Urbain IV, se retira à Cologne, rentra dans sa cellule comme simple Religieux, & reprit ses exercices ordinaires, entre autres ses leçons publiques. En 1274, il fut appellé par le Pape Gregoire X au Concile de Lyon,

i il soutint les intérêts de Rodolphe Roi des omains. Il revint à Cologne, où faisant un ur sa leçon publique, la mémoire lui manıa tout d'un coup, ce qu'il regarda comme n signe de sa mort prochaine. Il dit donc adieu ses disciples, & ne songea plus qu'à se préarer à la mort, disant tous les jours pour luiıéme l'Office des morts sur le lieu où il deoit être enterré. Il mourut saintement l'an 1280. Son corps fut enterré à Cologne, & ses ntrailles à Ratisbone. Ses funerailles furent céébrées avec beaucoup de solemnité. Le Pape Gregoire XV le déclara Bienheureux l'an 1622. e nombre de ses Ecrits est prodigieux ; nous n avons vingt-un volumes *in-folio*. Le preniet ne contient que les commentaires sur la ogique d'Aristote. Le second, le cinquiéme & e sixiéme contiennent la physique ; le troisiéne la métaphysique ; le quatriéme la morale & a politique, le tout suivant Aristote. Il y a inq volumes de commentaires sur les œuvres ttribuées à saint Denys l'Areopagite, & sur e Maître des Sentences ; une Somme de Théoogie, & quelques Traités de piété. Dans les rois volumes de physique, il cite toujours Aristote & les Arabes qui l'ont commenté. Il s'arête à réfuter les anciens physiciens qu'Aristote i combattus, & dont les Ecrits sont perdus & es opinions oubliées. Il suppose toujours les quatre élémens & les quatre qualités, le chaud, e froid, le sec, & l'humide. Il met souvent pour principes, des propositions qui ne sont ni évidentes par elles-mêmes, ni prouvées d'ailleurs. Ce qu'il dit du ciel montre qu'il connoissoit peu l'astronomie. Il suppose les influences des astres, & parle de l'astrologie judiciaire comme d'une vraie science sans la blâmer ; il la mêle

même quelquefois à la politique. A l'occa
des météores, il fait voir qu'il n'étoit p
habile dans la géographie : & ailleurs il p
Bysance en Italie avec Tarente. En parlant
minéraux, il attribue aux pierreries des ve
semblables à celle de l'aiman, s'appuiant
des expériences qu'il ne prouve point. Il do
souvent des étymologies absurdes, voulant
pliquer les noms grecs sans savoir la lang
ce qui lui est commun avec la plûpart des
cteurs du treiziéme siécle.

II.

II. Alexandre Halés. Alexandre fut surnommé de Halés, du n
du village où il nâquit en Angleterre, dan
Comté de Glocestre : & où Richard Comte
Cornouaille fonda en 1246 un monastére
Cîteaux. Alexandre aiant appris les Huma
tés en Angleterre, vint à Paris où il étudia
Philosophie & la Théologie. Il étoit déja
cteur & en grande réputation, quand il e
brassa l'institut des freres Mineurs en 1222
avoit dès-lors composé sa Somme de Théo
gie, qui fut reçue dans les Ecoles avec be
coup d'applaudissement. Jean Parent troisie
Général des freres Mineurs, défendit quel
temps après, qu'aucun d'eux prît le nom
maître ou docteur. Mais cette défense n'e
pêcha point Alexandre de Halés de le gar
toujours, non plus que plusieurs autres Re
gieux du même Ordre de le prendre depu
& de soutenir même ce titre avec chaleur co
tre les docteurs séculiers qui le disputoient a
mendians. Alexandre gouverna l'Ecole de Thé
logie des freres Mineurs à Paris. Il fut du no
bre des quatre docteurs qui composerent p
ordre du Chapitre provincial une déclarati
sur la Régle de S. François, qu'ils adresser

au Général de l'Ordre & aux Définiteurs. Alexandre de Halés mourut l'an 1245, & fut enterré dans l'égliſe des Cordeliers à Paris.

Nous avons de lui un grand nombre d'Ecrits : ſavoir, des Commentaires ſur toute l'Ecriture ſainte & ſur le Maître des Sentences ; mais ſurtout ſa Somme de Théologie. C'eſt le plus grand corps d'Ouvrage qui eut encore paru ſur cette matiére. L'auteur y ſuit le même plan, & à peu près le même ordre que le Maître des Sentences : mais il ſe donne beaucoup plus de liberté pour raiſonner, & traiter des queſtions plus curieuſes qu'utiles. Il diviſe de même ſon Ouvrage en quatre parties, dont chacune eſt un gros volume. Dans la premiére, après une queſtion préliminaire ſur la Théologie, il traite des attributs, enſuite de la Trinité. Dans la ſeconde il parle des cauſes en général, puis de la création, enſuite des Anges, des créatures corporelles, & de l'ouvrage des ſix jours. A l'occaſion de la création de l'homme, il s'étend ſur la nature de l'ame raiſonnable & ſur l'état du premier homme. Il prétend que les ſujets d'un Prince apoſtat ſont diſpenſés du ſerment de fidélité : ſur quoi il ne fait pas de difficulté d'oppoſer l'autorité de Gregoire VII à celle de ſaint Ambroiſe. Dans la troiſiéme partie Alexandre traite de l'Incarnation. En parlant de la ſainte Vierge, il dit qu'elle n'a été ſanctifiée ni avant ſa conception, ni dans la conception même : il reconnoît néanmoins qu'elle l'a été avant ſa naiſſance. Il explique enſuite ce qui regarde la loi naturelle, la loi de Moyſe, la loi de l'Evangile, la grace & la foi. En parlant des Juges, il dit ſuivant Hugues de S. Victor, que la puiſſance ſpirituelle eſt au-deſſus de la temporelle par ſa dignité, par ſon antiquité, & par la

bénédiction qu'elle lui donne, alléguant à ce sujet la cérémonie du sacre des Rois. Il ajoute que c'est à la puissance spirituelle à établir la temporelle & à la juger, & que le Pape ne peut être jugé que de Dieu seul.

Dans la quatriéme partie, il traite des Sacremens; & en parlant de l'Eucharistie, il dit que presque par-tout, les laïques communient sous la seule espéce du pain. Il marque l'heure de Nones comme celle à laquelle on pouvoit manger les jours de jeûne. A l'occasion de l'aumône, il traite la question de la mendicité volontaire des nouveaux Religieux, se sert des mêmes raisons qui furent employées depuis: ce qui montre que dès son temps on agitoit cette question, sur laquelle on s'échauffa encore davantage après sa mort. Comme on disputoit aux Religieux mendians le pouvoir de prêcher & d'entendre les confessions, même avec la permission du Pape; il insiste particuliérement sur son autorité, & soutient qu'elle est pleine, absolue, & supérieure à toutes les loix & les coutumes; enfin que le pouvoir des Evêques émane du Pape comme du chef qui influe sur les membres, non-seulement selon l'ordre de la Hierarchie, mais selon qu'il juge à propos pour l'utilité de l'Eglise: sur quoi l'Auteur allégue plusieurs chapitres de Gratien, la plûpart tirés des fausses Décretales.

III.

III. [J]acques de [Vo]ragine Ar[ch]evêque de [Gên]es.

Jacques nâquit vers l'an 1230 à Voragio, petite ville entre Génes & Savone, d'où on lui donna le nom de Voragine. Il entra dès l'âge de quatorze ou quinze ans dans l'Ordre de S. Dominique. Il s'y distingua par sa science & sa piété, & devint Docteur en Théologie & célébre Prédicateur. L'an 1267, il fut fait Pro-

cial de son Ordre en Lombardie, & exerça
;e charge pendant près de vingt ans. Il fut
Archevêque de Génes par le Chapitre de
e Eglise l'an 1292, & chargé par le Collé-
des Cardinaux pendant la vacance du S.
ge, de réunir à Génes les Guelfes & les Gi-
lins. Il s'acquitta si bien de cette commis-
i, qu'il pacifia la ville divisée depuis cin-
nte ans. Il n'étoit pas moins recommanda-
par sa doctrine que par sa vertu, & il étoit
tout très-charitable envers les pauvres. Il
loit fort bien sa langue, & il fut le premier
traduisit en Italien l'Ecriture sainte, tant
cien que le nouveau Testament. Après avoir
werné l'Eglise de Génes avec édification pen-
t sept ans, il mourut l'an 1298, & fut en-
é dans l'Eglise de son Ordre.
Vous avons de lui plusieurs Ecrits, entre au-
une Chronique de Génes & de ses Evêques
u'à l'an 1295. Mais son Ouvrage le plus
eux, est le recueil des Vies des Saints nom-
la Legende dorée, nom qui montre l'esti-
ju'on en faisoit alors, & qui a duré plus
00 ans. Ensuite le bon goût étant revenu
-à-peu, & l'amour du vrai aiant enfin pré-
, cette Légende est tombée dans un grand
ris, à cause des fables dont elle est rem-
, & des étymologies ridicules par lesquel-
:ommencent la plûpart des vies. Il en faut
ns accuser l'Auteur que le mauvais goût
on siécle, où l'on ne cherchoit que le mer-
leux. Il n'a pas inventé ces fables; on les
:, & d'autres semblables, dans les Auteurs
l'ont précédé; il y a tout au plus ajouté
ques ornemens, des circonstances & des
ours vraisemblables, qu'il a cru propres
lifier son lecteur; & il l'a fait avec assez
prit.

IV.

IV. Robert de Sorbonne.

Robert, surnommé de Sorbonne du lieu de sa naissance (village du Diocèse de Reims, à ce que l'on croit) fut d'abord Chanoine de Cambrai, ensuite de Paris & Chapelain de S. Louis, qui l'appella sur la grande réputation de sa vertu, & le faisoit quelquefois manger à sa table. Il commença la fondation de son Collége l'an 1250, lorsque la Reine Blanche en l'absence de S. Louis, lui donna pour cet effet une maison à Paris près du Palais des Thermes: c'est le Palais de Julien l'Apostat, dont on voit encore les restes. Ensuite le Roi donna à Robert de Sorbonne toutes les maisons qu'il avoit au même lieu, en échange de quelques-unes que Robert avoit dans la rue de la Bretonnerie, & qu'à la priére du Roi il avoit données aux Religieux de Sainte Croix. Le Collége de Sorbonne fut fondé pour de pauvres étudians en Théologie. Les Religieux de Sainte Croix sont une Congrégation de Chanoines réguliers, institué vers le commencement du treiziéme siécle par Thierri de Celles Chanoine de Liége.

Nous avons trois Ecrits de Robert de Sorbonne, qui sont assez édifians; mais le style en est fort plat, comme l'est celui de la plûpart des Auteurs du même temps. Ils ont tous trois pour objet la pénitence. Le premier est intitulé, De la Conscience: le second, De la Confession: le troisiéme, Le Chemin du Paradis. Le premier paroit être fait pour les écoliers, car il roule sur une comparaison perpétuelle de l'examen des étudians par le Chancelier de l'Université, avec le jugement de Dieu. Le traité de la Confession contient un examen de conscience en forme de dialogue entre le Confesseur & le

pénitent, & l'Auteur y entre dans un fort grand détail. Le Chemin du Paradis est divisé en trois journées, la contrition, la confession & la satisfaction. Il y est dit que le pénitent doit être résolu de quitter le péché, principalement par le motif de l'amour de Dieu : & ensuite, que pour chaque péché mortel on est obligé à sept ans de pénitence, & que si on ne l'accomplit en cette vie, on l'achevera en purgatoire : ce qui fait voir que les anciennes pénitences n'étoient pas encore oubliées. L'Auteur n'emploie ni raisonnemens subtils, ni lieux communs, mais des preuves sensibles & des exemples familiers.

V.

Vincent étoit né à Beauvais, & entra dans l'Ordre des Freres Prêcheurs dès le temps de son institution. Il s'appliqua principalement à la lecture & à la composition, & sa réputation alla jusqu'à S. Louis, qui le prit en affection & le fit venir à Roiaumont où il se retiroit souvent. Vincent faisoit auprès de lui la fonction de Lecteur, & avoit inspection sur les études des Princes ses enfans : peut-être aussi faisoit-il des leçons ou des conférences aux Moines de Roiaumont. Aiant donc fort aisément des livres par la libéralité du Roi, on dit qu'il entreprit l'Ouvrage qui a pour titre, Le grand Miroir. C'est un ample recueil contenant des extraits des Auteurs sacrés & profanes, où l'on trouve rassemblé dans un seul corps, tout ce qui a paru de plus utile à l'Auteur. Il est divisé en trois parties, dont la premiére est appellée Miroir naturel, parce qu'elle contient toute l'histoire naturelle ; la seconde, Miroir doctrinal, parce qu'elle traite de toutes les sciences ; la troisiéme, Miroir historial, qui

Vin Beauv

contient toute la ſuite de l'hiſtoire depuis la création du monde juſqu'à l'an 1253. Il y a une quatriéme partie appellée Miroir Moral, qui traite des Paſſions, de la Loi & de la Grace, des Vertus & des Vices. Les Savans ſont aujourd'hui perſuadés que cette derniére partie n'eſt pas de Vincent de Beauvais, mais d'un Ecrivain poſtérieur à S. Thomas, qui aura copié la Somme de ce ſaint Docteur. Tout l'Ouvrage au reſte eſt défectueux par plus d'un endroit.

VI.

VI. Autres Auteurs.

Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris a composé pluſieurs Ecrits ſur le dogme & ſur la morale. Il paſſe pour un des plus ſavans Docteurs du treiziéme ſiécle.

Hugues le Cardinal, ſurnommé de S. Cher ou de S. Thierri, Docteur de Paris, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, employé par Gregoire IX pour travailler à la réunion des Grecs, & qui mourut l'an 1260, eſt le premier inventeur de la Concordance de tous les mots de la Bible. Il en conçut le deſſein, & le fit exécuter par les Religieux de ſon Ordre. Il a auſſi composé de courtes notes ſur toute l'Ecriture ſainte, un Commentaire plus ample ſur les Pſeaumes, & pluſieurs Sermons ſous le titre de Miroir des Prêtres.

Guillaume Parrant Religieux de l'Ordre de S. Dominique dans le monaſtére de Lyon, nous a laiſſé une Somme des Vertus & des Vices: fort eſtimée par Gerſon, qui remarque que cet Auteur a puiſé ſa doctrine dans les ſaintes Ecritures, & n'a rien tiré de ſa tête & de ſon imagination, comme pluſieurs autres ont fait depuis.

L'Egliſe Grecque a eu auſſi dans le treizié-

: pluſieurs hommes habiles, qui ont
les conteſtations que les Grecs avoient
Latins, & ont fait l'hiſtoire des gran-
olutions de l'Empire d'Orient, que nous
apportées. Les plus connus ſont Nico-
rante, Nicetas Archevêque de Theſſa-
:, Conſtantin Acropolite Logo-Thete.
s Grecs ont écrit pour les Latins. Le plus
eſt Jean Veccus dont nous avons beau-
rlé, & Nicephore Blemmide moine du
Athos. Parmi les hiſtoriens ſont: Nice-
i a composé 22 livres d'une hiſtoire qui
ncé à la mort d'Alexis Comnene, &
e juſqu'à l'an 1203: Joel, qui a fait un
Chronologique de l'hiſtoire du monde
la priſe de Conſtantinople par les La-
Conſtantin Acropolite qui a fait une con-
on de l'hiſtoire Grecque depuis la priſe
ſtantinople par les Latins, juſqu'au temps
fut repriſe par Michel Paléogue: George
iere, qui a composé en treize livres
re de ce qui s'eſt paſſé ſous les Empe-
Michel & Andronic Paléologue, depuis
uſqu'au commencement du quatorziéme

ARTICLE XIV.

Héréfies.

Inquifitions.

I.

I. HERESIES. Vaudois.

Les héréfies qui s'étoient élevées dan XII fiécle, & qui pour la plûpart n'étoi que différentes branches des Manichéens, multipliérent dans le XIII. Les Vaudois d nous avons vû l'origine, n'étoient point d'ab engagés dans l'erreur. Mais ils s'y précipitér peu à peu par leur indocilité, & s'attachér à des pratiques fuperftitieufes. Ils s'attribuer le droit de prêcher, quoiqu'ils fuffent laïq & fans miffion. La vûe des défordres du Cle les porta à cet excès, de foutenir que l'in gnité des Eccléfiaftiques & des Evêques les r doit incapables du miniftére, & qu'il ne f loit pas les écouter. Plufieurs allérent enc plus loin, & prétendirent que les Miniftres q étoient de mauvaifes mœurs, ne pouvoient confacrer, ni donner l'abfolution. Ils attaqu rent enfuite la doctrine de l'Eglife toucha le culte des Saints, leurs Reliques, les Ind gences, les cérémonies de la Religion, les S cremens & le Purgatoire. Enfin ils foutinre que l'Eglife Romaine n'étoit plus la vraie Eg fe de J. C. & ils condamnérent la plûpart de f pratiques. Cette fecte fe multiplia malgré les I quifitions, & fe répandit dans l'Arragon & da les vallées de Piémont, où elle a fubfifté tena toujours les mêmes maximes, jufqu'au feizién

ù elle s'est unie avec Œcolampade, &
es Sacramentaires.

leva dans le même temps plusieurs au- II. Cathar
tes particuliéres qui renouvelloient les
es erreurs des Manichéens, attaquant
Vaudois l'Ordre Hiérarchique, les cé-
s & la discipline de l'Eglise. On leur
ivers noms, mais ils s'appelloient com-
nt Cathares, c'est-à-dire purs. Ils en-
nt, entre autres erreurs, que les Sacre-
: servent de rien pour le salut; que le
st auteur du monde; que le mariage
éché mortel; que c'en est un aussi de
de la chair; qu'il n'y a point de résur-
Ils admettoient quatre Sacremens, mais
oient rien de commun que le nom avec
l'Eglise.

II.

inde secte des Albigeois étoit un amas III. Albigeo Le Pape voie en L guedoc d moines pc combattre hérétiques.
ifférentes branches du Manichéisme.
t répandue dans le Languedoc, la Pro-
e Dauphiné, & l'Arragon. Raimond
e Toulouse favorisoit ces hérétiques,
noient chaque jour plus puissans, par
gence des Prélats & par la vie peu édi-
s Ecclésiastiques. Le Pape Innocent III
arrêter leur progrès, envoia au com-
ent du treiziéme siécle, pour les com-
Pierre de Castelnau & Raoul, moines
aïe de Font-Froide Ordre de Cîteaux
se de Narbonne.

, avant que d'être moine, avoit été
cre de Maguelone, & le Pape l'avoit
dès-lors en des affaires importantes :
ortoit le titre de Maître, ce qui mon-
étoit recommandable par sa doctrine.
: Légats vinrent à Toulouse où étoit

le fort de l'héréſie. Aiant inutilement emploié les raiſons, ils ébranlerent les habitans par la crainte, les menaçant de l'indignation des Princes & du pillage de leurs biens. Ils abjurérent donc l'héréſie ; mais cette converſion qui n'étoit que l'effet de la crainte, ne fut pas auſſi fort durable. Le Pape joignit à la même légation, Arnaud Abbé de Cîteaux, & donna à ces trois Légats un plein pouvoir dans les Diocèſes infectés d'héréſies. Il exhorta le Roi Philippe-Auguſte à les aider, en emploiant ſes armes contre les Seigneurs qui protégeoient les hérétiques. Il approuva la procédure que les Légats avoient faite contre l'Evêque de Viviers, juſqu'à le dépoſer. Ces mêmes Légats ſuſpendirent l'Evêque de Beziers de ſes fonctions Epiſcopales, & chaſſerent Raimond de Rabaſtens du Siége de Toulouſe, ſur lequel il avoit été élevé par ſimonie. Quoique ces Légats ſe rendiſſent formidables, le peu de ſuccès de leur légation les décourageoit, & ils étoient diſpoſés à y renoncer, lorſque l'Evêque d'Oſma en Caſtille vint les viſiter, & les exhorta à employer d'autres moiens que ceux qu'ils avoient mis juſqu'alors en uſage.

IV. ...êque d'Oſ... ſe joint ... moines ...its du Pa... our com... re les Al... ois.

Cet Evêque d'Oſma qui donna ce ſalutaire conſeil aux Légats, s'appelloit Diego de Azebez, & étoit recommandable par ſa naiſſance, par ſa doctrine, & plus encore par ſa vertu & par ſon zéle pour le ſalut des ames. Il entreprit d'établir dans le Chapitre de ſa Cathédrale la Régle de ſaint Auguſtin, & l'obſervance des Chanoines réguliers ; & il y réuſſit, malgré l'oppoſition de quelques-uns des Chanoines. Alfonſe IX Roi de Caſtille voulant faire épouſer à ſon fils Ferdinand la fille du Comte de la Marche, choiſit l'Evêque d'Oſma pour négo-

, il prit le chemin de Rome avec les
ui l'accompagnoient : c'étoit en 1206.
da instamment à Innocent III la per-
de renoncer à l'Episcopat, alléguant
pacité & la pesanteur d'un tel fardeau ;
couvrit en même temps le dessein qu'il
aller prêcher la Foi aux Coumains,
barbare qui habitoit vers l'embouchure
ube. Le Pape ne se rendit point à la
e l'Evêque, & lui ordonna de retour-
on Eglise. En revenant de Rome, il
oir l'Abbaie de Cîteaux, & il fut si
le la régularité, qui y étoit encore en
, qu'il prit l'habit monastique, & em-
elques Moines pour l'instruire dans les
s de l'Ordre, ne songeant qu'à retourner
gne.
it à Montpellier, & y trouva Arnaud
Cîtaux & les deux Moines du même
erre de Castelnau & Raoul, dégoûtés
égation, comme nous l'avons dit. Quand
oient instruire les hérétiques, ceux-ci
ectoient la vie déréglée des Ecclésiasti-

coup d'habits, de valets, de chevaux, & faiſoient grande dépenſe, il leur dit : Il me paroît impoſſible, mes freres, de ramener à la Foi ces gens-ci par les paroles ſeules. Vous avancerez peu, ſi vous n'y joignez des exemples capables de les toucher. Il faut combattre leur vertu apparente par une véritable piété, & en marchant ſur les traces des Apôtres. Les Légats craignant d'être accuſés de nouveauté, n'oſoient embraſſer d'eux-mêmes cette vie ſi réguliére ; mais ils dirent que ſi une perſonne d'autorité vouloit commencer, ils ſuivroient volontiers. L'Evêque s'offrit, & auſſi-tôt renvoia ſes chevaux, ſon équipage & tous ſes domeſtiques à Oſma, & ne garda qu'un ſeul compagnon, qui étoit Dominique, Chanoine régulier de ſa Cathédrale, devenu depuis ſi célébre par ſa ſainteté & par l'inſtitution de l'Ordre des Freres Prêcheurs. L'Evêque d'Oſma ayant déclaré qu'il reſteroit dans le Païs pour ramener les Hérétiques, fut reconnu pour chef de la Miſſion.

V. Conférence publique entre les Miſſionaires catholiques & les hérétiques.

Un jour tous les chefs des Hérétiques s'aſſemblérent à Montréal au Diocèſe de Carcaſſonne, & il y eut une conférence publique entre eux & les Miſſionnaires catholiques. Arnaud Abbé de Cîteaux, qui avoit été obligé d'aller au Chapitre général de ſon Ordre, en amena douze Abbés diſtingués par leur ſcience & par leur vertu, qui étoient accompagnés de pluſieurs moines. Ils ſuivoient tous l'exemple de l'Evêque d'Oſma, & ſe répandoient de tous côtés dans les lieux qui leur étoient marqués, pour prêcher & faire des conférences. L'Evêque d'Oſma voulut retourner chez lui pour mettre ordre à ſes affaires. Il paſſa à Pamiers, où quelques Evêques & pluſieurs Abbés le vinrent trouver.

lepuis avec zéle les hérétiques. Raimond
Comte de Foix, cruel persécuteur des Ca-
es, assista à cette conférence. L'Evêque
continua son voiage, dans le dessein de
à la mission de la Province de Nar-
mais peu de jours après son arrivée à
il mourut dans une heureuse vieillesse.
ie Raoul étoit mort peu de temps aupa-
& Gui Abbé des Vaux de Cernai au Dio-
Paris, devint le chef de cette mission.
distingué par sa naissance, par sa scien-
par sa piété, & devint depuis Evêque de
onne.

III.

ıdant Pierre de Castelnau, qui avoit
été le plus odieux aux Hérétiques,
lé en Provence pour réunir la Noblesse
espérant qu'avec le secours de ceux qui
juré la paix, il purgeroit d'hérétiques
nce de Narbonne. Le Comte de Tou-
t forcé d'accepter cette paix, tant par
es que lui firent les Nobles de Proven-
s par Pierre de Castelnau, que par l'ex-
ication qu'il publia contre lui. Le Com-

VI. Martyre de Pierre de Castelnau.

la premiére victime. Enfin le Comte de Toulouſe appella les Légats à Saint Gilles en Provence, promettant de les ſatisfaire ſur tous les chefs dont il étoit accuſé. Mais quand ils virent que le Comte ne cherchoit qu'à les tromper, ils voulurent ſortir de la ville. Raimond les menaça de mort ; & les Conſuls de S. Gilles les firent conduire juſqu'au bord du Rhône avec une eſcorte de gens armés, pour les mettre à couvert de la fureur du Comte. Ils y couchérent, aiant avec eux deux ſerviteurs de Raimond, qui leur étoient inconnus. Le lendemain matin les Légats aiant dit la Meſſe à leur ordinaire, ſe préparoient à paſſer la riviére, quand un de ces inconnus donna un coup de lance à Pierre de Caſtelnau au bas des côtes. Pierre le regarda, & dit : Dieu veuille vous le pardonner, comme je vous le pardonne ; ce qu'il répeta pluſieurs fois. Il mourut peu après, en priant avec ferveur. On rapporta ſon Corps à S. Gilles, & on l'enterra dans le cloître du monaſtére, d'où il fut enſuite transféré dans l'Egliſe.

VII. Le Pape ordonne une croiſade contre les hérétiques pour venger la mort de Pierre de Caſtelnau.

Le Pape Innocent III ayant appris cette mort, écrivit une grande lettre adreſſée à tous les Seigneurs & Chevaliers des Provinces de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix, & de Vienne. Après avoir expoſé le fait, le Pape donne à Pierre de Caſtelnau le titre de martyr, comme aiant répandu ſon ſang pour la Foi & pour la paix ; & ajoute, qu'il feroit des miracles, ſi l'incrédulité des gens du païs n'y étoit un obſtacle. Les Evêques, continue le Pape, promettront la rémiſſion des péchés à ceux qui ſe mettront en devoir de venger ce ſang innocent, en faiſant la guerre aux hérétiques, qui veulent perdre les corps & les ames. Il y a des

tes certains qui font présumer que le Comte
Toulouse est coupable de cette mort. C'est
quoi les Evêques doivent le dénoncer de
eau excommunié, quoiqu'il le soit depuis
temps : & comme, selon les canons, on
oit point garder la foi à celui qui ne la
point à Dieu, ils déclareront que tous
qui ont promis au Comte, fidélité, so-
ou alliance, sont absous de leur serment ;
l est permis à tout Catholique, non-seu-
t de poursuivre sa personne ; mais de pren-
s terres, principalement dans la vuë de
rger d'hérésie. Il eût été important, mais
e, de citer ces prétendus canons, qui
lent de garder la foi aux méchans. Le
envoia aussi des lettres générales sur ce
à tous les Prélats, à tous les Seigneurs,
out le peuple de France, promettant in-
nce pléniere à ceux qui se croiseront pour
ttre les hérétiques de Languedoc : cette
gence ayant été publiée, il y eut une
e multitude de croisés.

VIII. Le Comte de Toulouse reçoit l'absolution.

ndant qu'ils s'assembloient, les deux nou-
Légats Milon & Theodise que le Pape
envoiés, vinrent à Montili en Provence,
assemblerent les Evêques. Milon manda
mte de Toulouse de venir le trouver à
ce à un jour marqué. Il y vint, & pro-
u Légat de faire en tout sa volonté. Le
, par le conseil des Prélats, ordonna au
e de lui livrer pour sûreté sept châteaux
omaines qu'il avoit en Provence. Le Com-
omit tout, par la crainte de l'armée des
s qui venoit fondre sur lui. Aussi-tôt
lise alla en Provence prendre possession
pt châteaux de la part du Pape, & Mi-
nt à S. Gilles pour y donner l'absolution

au Comte de Toulouſe. Voici la mani
ſe fit cette cérémonie. Le dix-huitiéme
1209, le Comte fut amené nud en chei
vant la porte de l'Egliſe, en préſence
gat, des Archevêques & des Evêques a
au nombre de vingt, & là il fit un
ſur le Corps de Notre-Seigneur, ſur
Croix, les Reliques & les Evangiles,
quel il promit d'obſerver tous les artic
leſquels il avoit été excommunié, &
ter en tout les ordres du Pape & ceux
gats. Après ce ſerment, le Légat donn:
lution au Comte, & lui fit mettre au
étole par laquelle il le prit: mais la foi
ſi grande, qu'il fut impoſſible de le f:
tir par le même chemin par où il éto
On le fit paſſer devant le tombeau d
heureux Pierre de Caſtelnau, comme
faire ſatisfaction. Après l'abſolution,
gat Milon donna divers ordres au
qui avoient rapport au ſerment qu'il v
faire.

IV.

IX. Progrès des croiſés en Languedoc contre les hérétiques.

Le Comte de Toulouſe pour ſe mieu:
tir des Croiſés, qu'il craignoit terrib.
pria le Légat de lui donner la Croix
même, ce qu'il obtint; mais il n'y
deux de ſes Chevaliers qui ſe croiſer
lui. Enſuite Milon & Théodiſe retoi
vers Lyon pour aller au-devant des
qui s'y aſſemblerent de tous les quartie
France vers la S. Jean de cette même
A leur tête étoient pluſieurs Seigneur:
ſieurs Evêques. Le Comte de Toulouſe
même au-devant d'eux: il les rencon
de Valence, & leur promit de faire
qu'ils voudroient. Ils reçurent le Coi

ı & sa doctrine ; pour ordonner aux Ca-
cs , s'il y en avoit , de leur livrer les
ıues que l'Evêque leur nommeroit , &
avoit fait la liste : sinon de sortir de
, pour ne pas périr avec les Hérétiques.
itans de Beziers méprisérent cette som-
; & il y en eut même quelques-uns qui
rtis de la Ville , & avant que d'être at-
commencérent à tirer vigoureusement
ıes sur les Croisés. Les valets de l'ar-
étant indignés , s'approchérent des mu-
& , sans ordre des Officiers , & même à
;u , prirent la Ville d'emblée. Ils firent
sse sur tous les habitans , & y mirent
C'étoit le vingt - deuxiéme de Juillet
sainte Magdelaine ; & dans l'Eglise qui
liée sous son nom , on tua jusqu'à sept
:rsonnes qui s'y étoient réfugiées. Les
allérent ensuite à Carcassonne , dont ils
l'abord un fauxbourg ; & pendant cette
, les Evêques , les Abbés & tout le
ssemblé chantoient avec beaucoup de
ı *Veni sancte Spiritus*. Les Croisés au-
u prendre la Ville de force : mais ils

nis à la tête les croiſés.

Hérétiques condamnés au feu.

de leurs conquêtes. Ils l'offrirent au Comte de Nevers, enſuite au Duc de Bourgogne, qui la refuſerent. Ils remirent donc l'élection à ſept Commiſſaires: deux Evêques, quatre Chevaliers & l'Abbé de Cîteaux Légat du Pape, & ces ſept choiſirent Simon Comte de Montfort-l'Amaury. Il refuſa d'abord, alléguant ſon incapacité; mais l'Abbé de Cîteaux & le Duc de Bourgogne ſe jetterent à ſes pieds pour le conjurer d'accepter, & enfin l'Abbé le lui ordonna par ſon autorité de Légat. Il avoit d'excellentes qualités, & la Comteſſe ſa femme par ſes vertus & ſa piété étoit digne d'un tel époux. Peu de tems après ſon élection, le Comte de Nevers n'étant pas d'accord avec le Duc de Bourgogne, ſe retira, & avec lui une grande partie de l'armée. A Caſtres on préſenta au Comte Simon deux hérétiques, dont l'un étoit de ceux qu'ils nommoient Parfaits, l'autre ſon diſciple. Le Comte, après avoir tenu conſeil, les condamna tous deux au feu, quoique le diſciple témoignât déſirer de ſe convertir, & promît d'abjurer l'héréſie. Car, diſoit le Comte, s'il parle ſincérement, ce feu lui ſervira pour l'expiation de ſes péchés: s'il ment, il ſouffrira la peine de ſon impoſture. On les attacha donc tous deux à un poteau, & on demanda au diſciple en quelle foi il vouloit mourir. Je renonce, dit-il, à l'héréſie; je veux mourir dans la Foi de la ſainte Egliſe Romaine, & je prie Dieu que ce feu me ſerve de purgatoire. On alluma un grand feu autour du poteau, qui conſuma en un moment le Parfait, & brûla ſeulement les liens du novice, de maniére qu'il ſortit du bucher en parfaite ſanté, n'aiant que les bouts des doigts un peu brûlés, ce qui fut regardé comme un miracle. Le Duc de Bour-

du Diocése de Carcassone, où il savoit grand nombre d'hérétiques étoient as-, & commença à les exhorter à se con- mais ils l'interrompirent, & dirent tout oix : Nous ne voulons point de votre : nous ne quitterons notre doctrine ni ni à la mort. L'Abbé sortit de la mai- passa dans une autre, où des femmes assemblées ; mais il les trouva encore tinées que les hommes. Le Comte de rt vint lui-même, dans un château où étiques étoient assemblés ; & après les hortés en vain, il les fit tirer du châ- nombre de cent quarante, tous du nom- Parfaits. On prépara un grand feu, où urent d'eux-mêmes sans attendre qu'on ât : il n'y eut que trois femmes qui s'en nt. Mais après que ces Parfaits eurent été tous les autres abjurerent l'hérésie.

Autres héré- tiques brûlés.

V.

XII. Suite de la guerre contre les Albigeois.

urs Evêques de France venoient avec es croisés faire la guerre aux Albigeois. : de Lavaur fut prise d'assaut le troisié- Mai 1211. On en tira Aimeri de Mon-

coup d'ardeur. Ils brûlerent de même environ trois cens hérétiques ; & par ordre du Comte on jetta dans un puits la Dame de Lavaur, fœur d'Aimeri, hérétique très-opiniâtre, & on l'accabla de pierres. Les croifés prirent enfuite un château, où entrerent les Evêques qui étoient à l'armée. Ils exhorterent les hérétiques à abjurer les héréfies : mais n'aiant pû en convertir un feul, ils fortirent du château ; & les pelerins prenant les hérétiques qui étoient au nombre d'environ foixante, les brûlerent avec une grande joie. La guerre fi vive que l'on faifoit aux Albigeois, confiftoit à affiéger plufieurs places l'une après l'autre. Gui Evêque de Carcaffone, auparavant Abbé des Vaux de Cernai, y tenoit la place de l'Archevêque de Narbonne Légat, & preffoit la guerre avec un travail infatigable, prenant à peine le temps néceffaire pour la nourriture & le fommeil. Plufieurs autres Prélats, comme nous avons vû, étoient auffi à cette guerre, que l'on appelloit l'affaire de Jefus-Chrift.

Au mois de Novembre 1212, le Comte de Montfort affembla à Pamiers tous les Evêques & les Nobles des païs de fon obéiffance, pour tenir un Parlement, & y faire des réglemens propres à rétablir la Religion, la paix & les bonnes mœurs. Car depuis long-temps tout ce païs étoit plein de brigandages, & les plus foibles étoient opprimés par les plus puiffans. Le Comte vouloit donc mettre des bornes à la puiffance des Seigneurs, & faire en forte que les Nobles fubfiftaffent de leurs revenus, & que le peuple vécût fous leur protection fans être chargé d'exactions exceffives. Pour l'exécution de ce deffein, on choifit douze commiffaires, qui dreflerent des réglemens, & le Comte avec

tous

Muret.

Arragon, qui avoit donné retraite à Rai-
Comte de Toulouse son beau-frere, &
otégeoit ouvertement les hérétiques ; &
rgerent ces Abbés des lettres du Pape,
lonnoit à ce Prince de changer de con-
Le Roi répondit qu'il exécuteroit volon-
s ordres du Pape ; mais il fit tout le con-
Il ne retira point de Toulouse les che-
qu'il y avoit laissés pour soutenir les
ques, & il fit même venir de nouvelles
s de ses Etats, engageant pour les paier
e chose de son domaine. Le dixiéme de
ibre il vint lui-même avec les Comtes de
use, de Cominges, & de Foix, & une
: armée, assiéger le château de Muret sur
onne, à deux lieues au-dessous de Tou-
Le lendemain de grand matin le Comte
ntfort appella son chapelain, se confes-
fit son testament. Ensuite tous les Evêques
iblerent à l'église ; & un d'eux célébra la
, pendant laquelle ils excommunierent
nsemble le Comte de Toulouse & son
e Comte de Foix & son fils, le Comte
minges, & tous leurs fauteurs, entre les-

la Croix ; mais l'Evêque de Cominges voia
que cette adoration duroit trop long-temps
prit la Croix de la main de l'Evêque de To
louſe, & monté ſur un lieu élevé, en donn
la bénédiction à toute l'armée en diſant : A
lez au nom de Jeſus-Chriſt ; je vous répon
& ſerai votre caution au jour du jugemen
que quiconque mourra en cette bataille, rec
vra la récompenſe éternelle & la gloire du ma
tyre ſans paſſer par le purgatoire, pourvû qu'
ſoit contrit & qu'il ſe ſoit confeſſé, ou d
moins qu'il ait une ferme réſolution de ſe pré
ſenter au Prêtre auſſi-tôt après la bataille, pou
les péchés dont il ne s'eſt pas encore confeſſ
L'Evêque de Cominges répéta pluſieurs foi
cette promeſſe à la priére des croiſés : les au
tres Evêques la confirmerent ; & auſſi-tôt le
troupes s'étant rangées en trois corps en l'hon
neur de la ſainte Trinité, marcherent contr
l'ennemi. Cependant les Evêques & les Cler
entrerent dans une égliſe, & commencerent
prier pour les combattans à haute voix & ave
de grands gémiſſemens. Les croiſés chargeren
les ennemis, les enfoncerent, le Roi d'Arra
gon fut tué & la victoire complette. Le lend
main les Evêques qui y avoient été préſens
écrivirent une lettre adreſſée à tous les fidéles
contenant le récit de l'action & de toutes le
démarches qu'ils avoient faites auparavant, pou
obtenir la paix du Roi d'Arragon & des Tou
louſains. Le corps du Roi d'Arragon trouvé nu
ſur le champ de bataille, fut enterré par le
Chevaliers Hoſpitaliers de ſaint Jean, auſquel
il avoit fait du bien. L'année ſuivante l'Evêqu
de Carcaſſone amena de France une recrue d
croiſés. Il y avoit paſſé toute l'année 1213.
prêcher la croiſade contre les hérétiques, e

quoi il avoit été principalement secondé par le docteur Jacques de Vitri curé d'Argenteuil. Le Cardinal Légat Robert de Courçon & Guillaume Archidiacre de Paris amenerent aussi des croisés. Quoique le Cardinal fût principalement chargé de prêcher la croisade pour la Terre sainte, il se laissa persuader alors de la laisser aussi prêcher contre les Albigeois, & prit lui-même la croix sur la poitrine, qui étoit la marque de cette croisade.

XIV. Mort du Comte Baudouin.

Dans le Carême de cette même année 1214, le Comte Baudouin frere du Comte Raymond de Toulouse, fut pris la nuit en trahison pendant qu'il dormoit dans son lit; & peu de temps après on le mena à Montauban. Le Comte de Toulouse y étant arrivé dans le même temps, donna ordre que l'on tirât Baudouin son frere de la prison & qu'on lui mît la corde au cou pour le pendre. Baudouin après avoir demandé inutilement la pénitence & le Viatique, prit Dieu à témoin qu'il mouroit pour la défense de la Religion. Aussi-tôt le Comte de Foix, son fils & un Chevalier, l'enleverent de terre, & avec la corde qu'ils lui avoient mise au cou, le pendirent à un noier.

VI.

XV. Nouveau Légat en Languedoc.

Au commencement de l'année 1217, le Pape Honorius III envoia en Provence & en Languedoc Bertrand Cardinal en qualité de Légat, avec des lettres aux Archevêques & Evêques de ces Provinces, portant ordre d'obéir à ce nouveau Légat. Il trouva en arrivant en Provence tout le païs révolté contre le Comte de Montfort, & soumis au jeune Raimond fils du Comte de Toulouse, sous prétexte que le Concile de Latran, qui venoit de se tenir, lui avoit réservé une partie des terres de son pere. Le

Légat après une conférence qu'il eut près de Viviers avec le Comte de Montfort, fut d'avis qu'il paſsât le Rhone pour faire la guerre aux rébelles de Provence. Le Comte obéit, faiſant profeſſion de ſuivre en tout les ordres du Légat.

XVI. Mort de Simon Comte de Montfort. Vers le même temps Raimond Comte de Toulouſe qui étoit en Eſpagne, repaſſa les Pirenées, & entra ſecrettement à Toulouſe par le moien des intelligences qu'il y avoit, & s'en rendit bien-tôt maître. Le Comte de Montfort aiant appris en Provence la révolte de Toulouſe, paſſa le Rhône, vint en diligence avec le Légat, & attaqua la ville; mais il ne put l'aſſiéger en forme, n'aiant pas aſſez de troupes. Cependant le Légat envoia en France Foulques Evêque de Toulouſe, avec quelques autres du nombre deſquels étoit Jacques de Vitri, pour prêcher la croiſade contre Raimond. Pluſieurs ſe croiſerent & vinrent au ſiége de Toulouſe l'année ſuivante. Il y avoit déja neuf mois que le ſiége duroit, & le Comte de Montfort commençoit à ſe rebuter du travail & de la dépenſe, auſſi bien que des reproches piquans du Légat Bertrand, qui l'accuſoit d'ignorance & de nonchalance; & l'on diſoit qu'il demandoit à Dieu la mort pour arriver à la paix. Le vingt-cinquiéme de Juin de l'an 1218, comme il étoit à Matines, on lui vint dire que les ennemis étoient armés & cachés dans les foſſés de la fortereſſe. Il demanda ſes armes & alla promptement à l'égliſe entendre la Meſſe. Elle étoit déja commencée & il prioit fort attentivement, quand on l'avertit que les Toulouſains attaquoient violemment ceux qui gardoient les machines. Laiſſez-moi, dit-il, entendre la Meſſe & voir le Sacrement de notre Rédemption. Un autre courier vint dans le moment,

disant : Hâtez-vous, nos gens sont pressés & ne peuvent plus tenir. Je ne sortirai point, répondit-il, que je n'aie vû mon Sauveur. Mais quand le Prêtre éleva l'Hostie suivant la coutume, le Comte, les genoux en terre & les mains élevées au Ciel, dit : *Nunc dimittis*, & ajouta : Allons & mourons s'il le faut, pour celui qui a bien voulu mourir pour nous. Son arrivée releva le courage des assiégeans, & les Toulousains furent repoussés jusqu'à leur fossé. Mais le Comte s'étant un peu retiré près de ses machines, pour éviter la grêle des traits & des pierres, il fut frappé à la tête d'une pierre lancée par une machine ; & se sentant blessé à mort, il se frappa la poitrine, se recommanda à Dieu & à la sainte Vierge, & tomba mort, aiant été encore percé de cinq coups de fléches. Amauri son fils aîné fut reconnu pour son successeur, & tous les Chevaliers François, à qui le Comte Simon avoit donné des terres, lui prêterent serment de fidélité. Un mois après Amauri fut obligé d'abandonner le siége de Toulouse, tant parce que l'argent & les vivres lui manquoient, que parce que les pelerins vouloient retourner chez eux, & que plusieurs des gens du païs, aiant appris la mort du Comte Simon, quittoient son parti & se joignoient aux ennemis. Amauri emporta le corps de son pere à Carcassone, après l'avoir fait préparer selon l'usage de France, c'est-à-dire apparemment que l'on fit bouillir son corps pour ne garder que les os. C'est ici que finit l'histoire des Albigeois écrite par Pierre moine des Vaux de Cernai.

Les Comtes de Toulouse, de Foix & de Cominges reprirent en peu de temps ce qu'on leur avoit enlevé. Amauri ne pouvant leur résister,

céda tous ſes droits au Roi de France Lou
VIII : mais cette conceſſion ne ſe fit qu'apr
la mort de Raimond.

XVII. Mort de Raimond Comte de Touloufe.

Ce Prince demeura environ quatre ans pai ſible poſſeſſeur de Toulouſe, & il y mour ſubitement l'an 1222. Le matin il avoit ét faire ſa priére à Notre-Dame de la Daurade & comme il étoit excommunié, il ſe tint à ſo ordinaire à la porte de l'égliſe en dehors. Il retourna après dîné, quoiqu'il fût déja indi poſé & ſi foible, qu'il ne pouvoit ſe lever ſa être aidé par quelqu'un. Etant allé enſuite da une maiſon de la paroiſſe de S. Sernin, apr avoir mangé des figues, il ſe trouva plus ma & envoia chercher promptement Jourdain Al bé de S. Sernin, pour le réconcilier à l'Egli & lui apporter le Viatique, témoignant u grande douleur d'être excommunié. Mais qua l'Abbé arriva, le Comte avoit perdu la par le : ſeulement il lui tendit les bras élevant l yeux au Ciel, & tint juſqu'à la mort ſes mai jointes entre celles de l'Abbé, témoignant u grande contrition. Quatre ans auparavant il s' toit aſſocié à l'Ordre des Hoſpitaliers de S. Je de Jeruſalem, qui avoient une maiſon à To louſe. Sachant donc l'extrémité où il étoit, i vinrent le trouver, & l'un d'eux jetta ſur lui l manteau de l'Ordre. On voulut le retirer, ma le Comte le retint avec ſes mains, & baiſo dévotement la croix couſue ſur ce mantea Après qu'il fut mort, l'Abbé de S. Sernin d tout haut que l'on priât Dieu pour lui ; & vouloit retenir ſon corps, parce qu'il étoit mo dans ſa paroiſſe ; mais les freres Hoſpitali l'emporterent dans leur égliſe de S. Jean, il avoit choiſi ſa ſépulture. Cependant ils n' ſerent l'enterrer, parce qu'il étoit excommuni

eſterent en une caiſſe de bois dans le
, où on les voioit encore trois cens
Raimond VII, dit le jeune, ſuc-
1 pere au Comté de Toulouſe, étant
ıgt-cinq ans, & continua la guerre
ıauri de Montfort, qui ſe diſoit auſſi
Toulouſe.

VII.

ns après, le Légat du Pape aſſembla
ɛ national à Bourges, où les Comtes
ıſe & de Montfort ſoutinrent leurs
'y fut rien décidé; mais l'année ſui-
5, ce même Légat aſſembla un autre
ıtional à Paris, dans lequel il ex-
le Comte de Toulouſe, & donna
ı Louis VIII Roi de France & à ſes
. En conſéquence il ouvrit une croi-
ɔi, comme nous l'avons dit ailleurs,
ıtête des croiſés, marcha avec une
Provence, & s'en rendit maître. Rai-
ɛnfin obligé de traiter avec le Pape
l convint d'établir dans ſes Etats un
ıntre les hérétiques, d'exterminer les
& de maintenir les Eccléſiaſtiques
biens & dans leurs libertés; de paier
s conſidérables pour les dédomma-
préjudice fait aux égliſes; de ſe croi-
ler faire la guerre aux Muſulmans
nq ans; de donner ſa fille en maria-
ı Roi, à condition qu'après ſa mort
de Toulouſe & les Etats qu'on lui
ıpartiendroient à ce Prince, & de-
t unis à la Couronne. Ce traité fut
aris au mois d'Avril de l'an 1229.
demeura priſonnier à Paris juſqu'à
ɔnditions du traité euſſent été exécu-
la fête de la Pentecôte le Roi le

XV
Croiſad
tre Ra
le jeune
ne peut
ter, & p
de pour
les Albi

renvoia en ſon païs : le Légat l'accompag
& tint un Concile à Toulouſe, dans lequ
établit l'Inquiſition, & fit plusieurs réglen
pour détruire l'héréſie.

XIX. ɔix ſévéres ɔtre les Albigeois.

Le Comte Raimond ne ſe porta point
bord avec beaucoup de chaleur contre le
bigeois. Le Légat du Pape lui en fit repr
l'an 1232 dans une aſſemblée tenue à Me
où il fut réſolu que ce Comte feroit des
contre eux, ſuivant l'avis de l'Archevêqu
Toulouſe & d'un Seigneur qui ſeroit no
par le Roi. L'Archevêque dreſſa les artic
conformément auſquels le Comte fit une
claration très-ſolemnelle contre les hérétiq
qu'il publia à Toulouſe le 14 de Fevrier de
1233. Ce dernier coup abbatit entiéremen
Albigeois, ſur-tout depuis qu'ils furent a
donnés aux Inquiſitions dont il eſt à pr
de marquer ici l'origine.

VIII.

XX. Origine des Inquiſitions.

A la fin du douziéme ſiécle, le Pape I
cent III envoia dans les Provinces méridio
les de France deux Moines de Cîteaux Ra
& Gui, pour travailler à convertir les
veaux Manichéens. Il écrivit aux Evêque
païs de les traiter favorablement, & d'obſ
inviolablement tout ce qu'ils jugeroient à
pos d'ordonner contre les hérétiques opini
& leurs fauteurs. Nous mandons auſſi, ajo
le Pape, aux Princes, aux Comtes & à
les Seigneurs de vos Provinces, de les aſ
puiſſamment contre les hérétiques par la
ſance qu'ils ont reçue pour la punition
méchans. Enſorte qu'après que frere
nier aura prononcé l'excommunication c
eux, les Seigneurs confiſquent leurs biens
banniſſent de leurs terres, & les puniſſent

Rainier & frere Gui, ils marchent
hérétiques; & nous accordons à ceux
ssisteront fidélement, la même indul-
e s'ils alloient à Rome ou à saint
Cette lettre étoit circulaire, & fut en-
x Archevêques d'Aix, de Narbonne,
de Vienne, d'Arles, d'Embrun, de
e Tarragone, & à leurs suffragans : le
vit en conformité aux Seigneurs & aux
e ces Diocèses. Ces Commissaires en-
tre les hérétiques, étoient ce que de-
iomma Inquisiteurs.

res Prêcheurs peu de temps après leur XXI.
, c'est-à-dire, vers le milieu du trei- Réglement
cle furent choisis par les Papes pour pour les In-
echerche des hérétiques. L'an 1234 ils quisiteurs.
ent si odieux à Toulouse, qu'ils fu-
gés d'en sortir, aussi-bien que l'Evê-
avoit été de leur Ordre. L'année sui-
Concile de Narbonne leur donna un
t dont voici la substance. Les héré-
leurs fauteurs, qui seront venus
mes vous déclarer la vérité tant contre
contre les autres, & qu'à cause de cela

visiteront, les verges à la main, toutes les m
sons de la ville où ils ont autrefois vû
hérétiques. Ils assisteront tous les Diman
à la messe, aux vêpres & au sermon. Ils
teront les armes à leurs dépens pour la déf
de la Foi & de l'Eglise, contre les infidé
les hérétiques, ou d'autres rébelles, pen
un certain temps, selon qu'il leur sera c
mandé par le Pape. Les Inquisiteurs pour
augmenter ou diminuer ces pénitences selo
circonstances particuliéres, & les Curés ob
veront si les pénitens les accomplissent.

Les hérétiques qui ne sont pas venus se
noncer dans le temps marqué, ou qui se
rendus de quelque autre maniére indigne
l'indulgence, & qui néanmoins se soumet
à l'Eglise, doivent être enfermés pour toujo
mais comme le nombre en est si grand
est impossible de leur bâtir des prisons,
pourrez différer de les enfermer jusqu'à ce
le Pape en soit mieux informé. Quant
rebelles qui refusent d'obéir, soit pour e
en prison ou y demeurer, ou pour accom
quelque autre pénitence, vous les aband
nerez au Juge séculier, sans les écouter
vantage, & vous traiterez de même ceux
seront retombés après leur abjuration. Il
qu'ils aient trompé une fois l'Eglise. On re
de comme fauteurs ceux qui favorisent les
rétiques, qui les cachent, qui ne les découv
pas, qui empêchent qu'on ne les punisse, q
ne les arrête, qu'on ne les examine; ou
qui n'usent pas de leur autorité temporelle
les poursuivre & les chasser. Quoiqu'on d
prendre toutes les suretés possibles à l'égar
ceux qui reviennent à l'Eglise, en les oblig
même à des amendes pecuniaires dont la cr

te les retienne ; cependant vous devez vous abstenir de les imposer & de les exiger, pour l'honneur de votre Ordre. Personne ne sera exemté de la prison, ni le mari à cause de sa femme, ni la femme à cause de son mari, ni les peres & les meres à cause de leurs enfans, ni d'autres pour cause de vieillesse ou d'infirmité. La jurisdiction des Inquisiteurs est déterminée par le domicile du coupable, ou par le lieu dans lequel il a commis le crime, & ils doivent s'écrire & se communiquer les uns aux autres ce qu'ils sçavent des coupables. Personne ne sera condamné que sur des preuves claires, ou sur sa propre confession. Celui qui s'opiniâtre à nier étant convaincu juridiquement, doit être censé hérétique, quelque chose qu'il fasse d'ailleurs pour montrer qu'il est converti. Le Concile de Beziers tenu en 1246 fit un réglement à peu près semblable.

IX.

Vers l'an 1255, à la priére du Roi S. Louis, le Pape Alexandre IV donna au Provincial des freres Prêcheurs en France, & au Gardien des fréres Mineurs de Paris, l'Office de l'Inquisition dans tout le Roiaume, excepté les terres du Comte de Poitiers & de Toulouse, dans lesquelles il y avoit des Commissaires particuliers pour la Foi. Le Pape ordonne aux Inquisiteurs de se faire délivrer les informations & les autres procédures faites contre les hérétiques, par tous ceux qui les ont entre les mains ; & de procéder contre ceux qui seront coupables du même crime, ou seulement accusés, s'ils ne se soumettent entiérement à l'Eglise ; & d'implorer, s'il est besoin, le secours du bras séculier. Il leur donne pouvoir d'absoudre les hérétiques qui abjureront sincérement, & de

XXII. Inquisition établie en France.

faire toutes les procédures nécessaires
l'exercice de leur charge, nonobstant la
berté accordée aux Religieux de ne point
cevoir de pareilles commissions. Mais le
veut que pour juger les hérétiques, ou les
damner à une prison perpétuelle, ils pren
le conseil des Evêques diocésains. Quelque
nées après, Alexandre IV donna aux Inq
teurs de l'Ordre des freres Mineurs, une C
stitution dans laquelle il parle ainsi : N
vous ordonnons d'imposer une peine pécu
re aux hérétiques qui reviennent à l'obéiss
de l'Eglise, de les contraindre au paieme
cette amende par censures ecclésiastiques
nous voulons que les deniers en proven
soient déposés entre les mains de trois per
nes de probité pour être emploiés aux frai
poursuites contre les hérétiques. La conf
tion des biens, & la destruction des mai
où l'on trouvoit des hérétiques, étoient en
des peines temporelles bien sensibles pour
& pour leurs héritiers. On trouve plusieurs
tres Constitutions du Pape Alexandre touc
l'exercice de l'Inquisition. On y voit que
vent ces sortes de commissions devenoien
affaires purement temporelles.

X.

XXIII. Hérétiques ...aris.

Tandis que l'on poursuivoit les Manich
en Languedoc, on découvrit d'autres hé
ques à Paris. Un clerc nommé Amauri né
le païs Chartrain, vint en cette ville, & a
y avoir long-tems enseigné la Logique &
autres arts libéraux, s'appliqua à l'étud
l'Ecriture sainte. Mais il eut le malheur de
carter de la doctrine de l'Eglise sur des art
importans. Il soutenoit que chaque Chr
étoit obligé de croire comme un article de

qu'il étoit membre vivant de Jesus - Christ. L'Université s'éleva contre cette erreur: le Pape Innocent III la condamna, & l'Université obligea Amauri de se retracter. Il tomba malade de chagrin, mourut peu de tems après, & fut enterré près de S. Martin des Champs. Après sa mort quelques-uns de ses disciples enseignerent des erreurs encore plus dangereuses. Ils disoient que chacun pourroit être sauvé par l'infusion intérieure de la grace sans aucun acte extérieur. Ils prétendoient que tout ce que l'on faisoit par charité cessoit d'être mauvais, quelle que fût l'action extérieure: & en conséquence ils justifioient les actions les plus mauvaises. On découvrit des Prêtres, des Clercs, & des Laïques infectés de ces erreurs. Ils enseignoient aussi que le Corps de Jesus-Christ n'étoit pas plus dans l'Eucharistie que dans le pain ordinaire. Ils nioient la résurrection, & soutenoient que c'étoit une idolâtrie d'ériger des autels sous l'invocation des Saints, & d'encenser leurs images; & ils se mocquoient de ceux qui baisoient leurs Reliques. Ils disoient encore que le Pape & les Evêques étoient des Antechrists, & Rome une Babylone. On parcourut, pour chercher ces hérétiques, les Diocèses de Paris, de Langres, de Troies, & de Sens: on amena à Paris ceux que l'on découvrit, & on les mit dans la prison de l'Evêque. Les Evêques voisins & les Docteurs s'assemblérent pour les examiner. On leur exposa clairement les erreurs qu'on les accusoit d'enseigner; & comme ils les soutinrent avec opiniâtreté, on les condamna, on les dégrada de leurs Ordres & on les livra à la Cour du Roi Philippe-Auguste. Il les fit mener à Champeaux hors de Paris, où sont maintenant les Halles, &

ils y furent brûlés. Il y en eut quatre qui fu rent ſeulement condamnés à une priſon per pétuelle : on pardonna aux femmes & autre perſonnes ſimples qu'ils avoient ſéduites. Comme on reconnut clairement qu'Amauri avoi été l'auteur de la ſecte, on condamna ſa mé moire, on l'excommunia, & ſes os furent ti rés du cimetiére où il étoit enterré, & jetté ſur du fumier.

XXIV. Livres d'A-ſtote brûlés mme dan-reux.

On liſoit alors publiquement à Paris les li vres de la Métaphyſique d'Ariſtote apportés de puis peu de Conſtantinople, & traduits du grec en latin ; & comme par les ſubtilités qu'ils con tiennent, ils avoient donné occaſion à cet héréſie, & la pouvoient donner encore à d'au tres, le Concile qui ſe tenoit alors à Paris o donna de les brûler tous, & défendit ſous pe ne d'excommunication de les tranſcrire, le lire, ou les retenir. A l'égard des livres de l Phyſique générale d'Ariſtote, que l'on liſo auſſi à Paris depuis quelques années, on en dé fendit ſeulement la lecture pendant trois ans Mais on défendit pour toujours & on brûla le livres d'un Docteur nommé David, & les livre françois de Théologie. On peut attribuer au maximes perverſes de ces hérétiques, la cor ruption extrême des mœurs qui regnoient dans l'Univerſité de Paris, ſelon le témoignage de Jacques de Vitri qui vivoit alors, & qui étoit à portée d'en être bien inſtruit.

XI.

XXV. Hérétiques ouverts en emagne.

Vers l'an 1232 on découvrit en Allemagne un grand nombre d'hérétiques, par les ſoins du Docteur Conrad de Marpourg, qui après les avoir examinés en qualité de Commiſſaire du Pape, en fit brûler pluſieurs. On les nommoit Stadingues, du nom d'un peuple qui habitoit

confins de Frise & de Saxe, en des lieux
onnés de riviéres & des marais impratica-
Aiant été excommuniés pendant plusieurs
s pour leurs crimes, & principalement
qu'ils refusoient de payer les dixmes, ils se
érent, & témoignérent ouvertement leur
s pour l'autorité de l'Eglise. Ils attaqué-
es peuples voisins, les Comtes mémes &
êques, & souvent avec avantage. Il pa-
ar une lettre du Pape Gregoire IX à l'Ar-
que de Maience au sujet de ces hérétiques,
étoient une branche des Manichéens. Ils
attaqués par ceux qui s'étoient croisés
ce dessein, & qui avoient à leur tête
evêque de Brême, le Duc de Brabant &
nte de Hollande. Ces croisés marcherent
eux, résolus de périr ou de détruire les
is de l'Eglise; & les Stadingues au con-
, sans craindre la multitude des Croisés,
toient que plus furieux, & ne cessoient
asphêmer contre la Puissance ecclésiasti-
Le Comte les attaqua vigoureusement;
dant ce tems-là le Clergé à l'écart chan-
es priéres pour implorer la miséricorde
ieu & demander la victoire. Les héréti-
accablés par la multitude, furent percés
ups & foulés aux pieds des chevaux, en-
qu'en peu de tems il en périt jusqu'à six
: plusieurs en s'enfuiant se noicrent dans
er, & le reste fut dissipé. Du côté des
s il n'y eut qu'environ dix morts. En-
les Stadingues qui restoient dans le Dio-
le Brême, suppliérent le Pape de leur faire
er l'absolution : déclarant qu'ils étoient
de se soumettre & de satisfaire à l'Eglise.
pe la leur accorda, comme on le voit par
Bulle adressée à l'Archevêque & au Cha-
de Brême.

ARTICLE XV.

Conciles & Discipline.

I.

I. [P]itences re[ma]rquables.

[A]n. 1202.

L'An 1202, Conrad Evêque de Virsbourg & Chancelier de la Cour Impériale, fut tué par deux Chevaliers ses vassaux nommés Bodon & Henri, qu'il poursuivoit en justice pour avoir usurpé des biens de son Eglise. Après avoir paru accepter un accommodement qu'il leur proposa, ils le tuérent publiquement dans la rue, & ensuite lui coupérent la main droite & la tête, dont ils arrachérent la couronne cléricale, & mirent le corps en piéces. On le trouva revêtu d'un cilice sous ses habits de soie. Les habitans de Virbourg pour venger sa mort, ruinerent les châteaux des deux assassins, & les chasserent du païs. Ils furent touchés de repentir, & allérent à Rome se présenter au Pape Innocent III, qui les adressa au Cardinal Hugues curé de S. Martin pour recevoir leur confession. Hugues après les avoir entendus les fit venir devant le Pape, nuds en calleçons & la corde au coû, en présence de tout le peuple & pendant plusieurs jours. Ensuite par ordre du Pape, il leur imposa pour pénitence, de ne jamais se servir d'armes que contre les infidéles, de ne jamais porter aucune étoffe de couleur, de n'assister jamais à aucun spectacle public, (il n'y en avoit point d'autres alors que les Tournois) de ne point se remarier si leurs femmes mouroient, d'aller à la Terre sainte pour y servir quatre ans, &

jusqu'au départ, de marcher nuds pieds & vêtus seulement de laine comme pénitens publics; de jeûner au pain & à l'eau le mercredi & le vendredi, les quatre temps & les vigiles; de faire trois carêmes, un avant Pâques, un avant la Pentecôte, un avant Noël; de ne manger de la viande qu'à ces trois grandes fêtes; de chanter tous les jours dans les vingt-quatre heures cent fois le *Pater* en faisant cent génuflexions, & de ne recevoir la communion qu'à l'article de la mort. Quand ils pourront entrer en sureté dans quelque ville d'Allemagne, ils iront à la grande Eglise nuds en calleçons, la corde au coû & des verges à la main, & les Chanoines leur donneront la discipline.

Voici un autre exemple d'une pénitence encore plus singuliére imposée aussi par le Pape Innocent III au commencement du treiziéme siécle. Un Evêque Ecossois avoit été fait prisonnier à la prise d'un château, & un nommé Lumberd lui avoit coupé la langue. Lumberd alla ensuite à Rome, où le Pape lui donna pour pénitence, de retourner dans son païs, & de s'y montrer pendant quinze jours nuds pieds en calleçons avec un habit de laine court & sans manches, la langue liée d'une petite corde, dont les bouts seroient attachés au coû, ensorte que la langue parût hors de la bouche. Il devoit aussi tenir des verges à la main, & venir en cet équipage se présenter à la porte de l'Eglise en dehors, s'y prosterner, s'y faire donner la discipline, demeurer jusqu'au soir en silence & à jeun, & prendre pour nourriture seulement du pain & de l'eau. Après les quinze jours il devoit aller à la Terre sainte & y servir trois ans, & ne jamais porter les

armes contre les Chrétiens : enfin jeûner
pain & à l'eau tous les vendredis pendant c
ans.

Honorius III imposa aussi une pénitence
paroît remarquable. Robert de Meun Evê
du Pui avoit été tué par un gentilhomme n
mé Bertrand de Carres, qu'il avoit excom
nié pour les torts fait à l'Eglise. Ce Prélat é
de grande naissance & encore plus distin
par ses vertus. Il fut tué l'an 1219, & le p
ple indigné de ce crime, s'éleva contre les
rens du meurtrier & ruina quelques-uns
leurs châteaux. Bertrand se repentit, & al
Rome avec ses complices demander l'abs
tion de son crime ; mais le Pape Hono
pour leur en faire sentir l'énormité, les la
long-temps devant la porte de son Palais n
pieds & en chemise, sans écouter leurs
ni être touché de leurs larmes. Enfin pour n
pas jetter dans le désespoir, comme ils offro
toute sorte de satisfactions, il leur donna l
solution, aprés qu'ils eurent promis par serm
d'accomplir la pénitence suivante.

Ceux qui se sont assemblés pour dresser l'
buscade à l'Evêque, sans sçavoir qu'on vo
le tuer, ni sans avoir procuré sa mort, ren
tront à l'Eglise du Pui les fiefs qu'ils tienn
d'elle. De plus, ils passeront une quaranta
dans la ville du Pui, s'ils peuvent y être en
reté, mendiant de porte en porte couverts
sacs ou de cilices, les cheveux coupés & jeûn
au pain & à l'eau deux fois la semaine. C
s'ils ne peuvent y être en sureté, ils feront l
quarantaine dans quelqu'une des villes vo
nes. Après l'avoir faite ils passeront à la Te
sainte pour y servir pendant deux ans, & t
le reste de leur vie ils jeûneront les vendre

au pain & à l'eau. A l'égard de Bertrand auteur du crime, il remettra à l'Eglise du Pui les *fiefs* qu'il tient d'elle, ne portera jamais les armes contre aucun Chrétien, & fera trois quarantaines au Pui, ou ailleurs, s'il ne peut être en sureté dans cette ville, revêtu d'un sac & couvert de cendres, les cheveux coupés & nuds pieds, mendiant de porte en porte, & jeûnant au pain & à l'eau trois fois la semaine. Tous les Dimanches de ces trois quarantaines, il se présentera au clergé & au peuple de la ville, nud & des verges à la main, pour en être fustigé. Ensuite il passera la mer pour faire sept ans le service de la Terre sainte, & à son retour il se présentera au Pape avec des lettres du Patriarche & des autres personnes d'autorité, qui rendront témoignage de sa conduite pendant ces sept années. Toute sa vie il fera deux quarantaines par an, & jeûnera au pain & à l'eau les vendredis & les vigiles. Il sera privé pendant sept ans de la communion du Corps & du Sang de Notre-Seigneur. Que si après avoir fait trois quarantaines il passe dans l'Ordre des Chartreux ou de Cîteaux, il sera quitte du reste de sa pénitence.

II.

Eudes de Sully Evêque de Paris a laissé des statuts synodaux, qui sont les plus anciens que nous aions de l'Eglise de Paris. Ce Prélat entre autres bonnes qualités avoit celle de n'avoir égard dans la distribution des bénéfices, ni à la naissance, ni aux recommandations, mais seulement à la science & à la vertu. On trouve dans ses statuts plusieurs points remarquables de la discipline de ce temps-là. Les Prêtres ne permettront aux Diacres de porter aux malades le Corps de Notre Seigneur qu'en cas de

II. Statuts Synodaux de l'église de Paris.

An. 1208.

néceffité. Il eft défendu aux Diacres d'ent
les confeffions, finon en cas d'une extrêm
ceffité; car ils ne peuvent abfoudre. Ou
manuel ou rituel, il eft ordonné aux P
d'avoir les Canons pénitentiaux. L'élévati
l'Hoftie à la Meffe pour être vue du pe
eft marquée expreffément, mais il n'eft
parlé de l'élévation du Calice. On y parl
tabernacle pour garder le faint Sacremen
voit que le baptême d'immerfion étoit e
le baptême ordinaire; & il n'eft point
de baptême fous condition, dans l'éditi
plus correcte faite fur l'exemplaire de l'A
de S. Victor.

III. Concile de Paris. An. 1212. Huit ans après la mort d'Eudes de Sul
Cardinal Robert de Corçon Anglois,
Paris un Concile en qualité de Légat du
Innocent III. Il y publia du confenteme
Evêques plufieurs réglemens pour la réf
tion de la difcipline. On condamna la
vaife coutume de quelques églifes, où le
noines affiftoient au commencement & à
des heures, s'abfentoient au milieu, & ne
foient pas de recevoir la rétribution.
avoit que les clercs qui exerçaffent la fon
d'avocat; mais le Concile défend à ceu
ont des bénéfices, de rien exiger de leur
ties; & à ceux qui n'ont point de bénéfice
trop exiger. Défenfe aux Curés de pren
ferme d'autres cures, ou de donner à fer
leurs. Le Curé eft nommé le propre Prêtre
un article de ce Concile. Les Prêtres ne fe
geront point de tant de meffes, qu'ils
obligés de s'en décharger fur d'autres po
l'argent. On défend de recevoir les Reli
avant l'âge de dix-huit ans. Ils ne mendi
jamais en voiage, à la honte de leur O

s les supérieurs leur donneront de quoi faire
oiages nécessaires. Les Religieux mendians
'établirent que plusieurs années après ce
:ile. Comme les Religieuses n'étoient point
:e dans une clôture exacte, on défend que
parens les voient en particulier & sans
ins. On recommande aux Prélats la mo-
: & la gravité dans tout leur extérieur.
leur défend d'entendre matines dans leur
lorsqu'ils se portent bien, & de s'occu-
l'affaires temporelles pendant l'Office di-
Le détail des réglemens de ce Concile
u moins à connoître les abus qui regnoient
.

III.

IV. Concile d'A-vignon. An. 1209.

:ux Légats du Pape tinrent l'an 1209 un
:ile à Avignon, en présence des Archevê-
de Vienne, d'Arles, d'Embrun & d'Aix,
ngt Evêques, de plusieurs Abbés & autres
.ts. On y publia vingt-un Canons, dont
:emier recommande aux Evêques de prê-
dans leurs Diocèses plus souvent qu'ils
aisoient, & on attribue à leurs négli-
e les hérésies & la corruption des mœurs.
:enouvelle divers réglemens déja faits con-
es hérétiques & contre les Juifs, pour la
:té de l'Eglise & la sureté publique. On
nd les réjouissances scandaleuses que l'on
oit dans les Eglises aux vigiles des Saints.
t dit dans la préface de ce Concile, que la
ité s'étant extraordinairement refroidie, la
uption abonde de tous côtés, desorte que
que tous les hommes sont venus jusqu'au
ond abîme des vices, & qu'il est temps
emédier à de si grands maux, & de re-
/eller les statuts synodaux des anciens,
· tâcher de guerir des maladies si invé-
s.

IV.

V. IV. Concile e Latran. Ce fut l'excès de ces maux & les plaintes l'on en faisoit de tous côtés, qui détermine le Pape à assembler en 1215 le IV Concil Latran. Il fait une vive peinture des mau l'Eglise dans la Bulle de convocation, env par toute la Chrétienté deux ans avant la t du Concile.

An. 1215.

Il s'y trouva quatre cens douze Evêques comptant deux Patriarches, soixante Pri: ou Métropolitains, plus de huit cens tant bés que Prieurs, & un grand nombre de cureurs pour les absens. Il y avoit des Am sadeurs de plusieurs Princes & de plusieurs v Les deux Patriarches étoient Latins, Ge de Constantinople & Raoul de Jerusalem lui-ci avoit succédé à Albert, qui aiant r saintement ses devoirs pendant huit ar s'étant même fait respecter des infidéle tué d'un coup de couteau par un Lo dont il reprenoit les desordres, dans le qu'il marchoit en procession dans l'Egl sainte Croix d'Acre le jour de l'Exaltat la sainte Croix 1214. Les Carmes à qui il donné leur régle, l'honorent le huitiéme vril. Le Patriarche Melquite d'Alexandrie put pas venir, parce qu'il étoit sous la d nation des Musulmans: mais il y envoi Diacre. Le Patriarche des Maronites vin Concile, où il s'instruisit de la Foi & des C tes cérémonies de l'Eglise, & les fit obse par sa nation. Un mois avant l'ouverture Concile, l'Archevêque de Toléde soutin prétention de la primatie sur les quatre Ar vêques, de Brague, de Compostelle, de ragone & de Narbonne, apparemment régler les rangs dans les séances du Concile

ape Innocent laissa la contestation indécise. Cependant il accorda à l'Archevêque de Tolede a légation en Espagne pour dix ans, & le pouoir de donner des dispenses à trois cens enins illégitimes, pour les élever aux Ordres : leur donner des bénéfices, même à charge ames. Il lui accorda aussi le pouvoir de doner des dispenses à quelques excommuniés saiiléges, irréguliers & concubinaires : par où on eut juger en quel état se trouvoit l'Eglise 'Espagne.

VI. Ouvertur ce Concil Discours fait le Pa

Le Concile se tint à Rome dans l'Eglise paiarchale de Latran, autrement la basilique Constantin; & dura depuis le jour de saint artin onziéme de Novembre 1215, jusqu'à fête de saint André, dernier jour du même ois. Le Pape Innocent en fit l'ouverture par sermon, où il prit pour texte ces paroles l'Evangile : *J'ai désiré ardemment de célébrer tte Pâque avec vous.* Expliquant ensuite le ot de Pâques, qui signifie passage, il en disigue trois; le passage corporel d'un lieu à un tre, qu'il applique au voiage de la Terreinte : le passage spirituel d'un état à l'autre, r la réformation de l'Eglise : le passage éterl de cette vie à la gloire céleste. Ces trois ssages font toute la matiére de son sermon. r le premier il dit : Me voilà, mes chers res, je me livre tout entier à vous. Je suis t, si vous le jugez à propos d'aller en perne chez les Rois, les Princes & les peuples, ir si par la force de mes cris je pourrai les citer à combattre pour le Seigneur, qui pour péchés est chassé de sa terre & de sa deure qu'il a acquise par son sang, & où il ccompli tous les mistéres de notre rédemn. Sur le passage spirituel il traite de la

réformation de l'Eglise, mais seulement en général, sans entrer dans aucun détail ni agréable ni utile, rapportant un grand nombre d'autorités de l'Ecriture prises dans des sens figurés & souvent détournés. Le Pape fit encore un autre sermon, sans doute à la conclusion du Concile, qui est une exhortation morale dans le même goût que la précédente.

VII. Exposition de la Foi faite dans le Concile.

Ce qui nous reste d'autentique du Concile de Latran, sont ses décrets compris en soixante dix chapitres ou canons, après lequel est l'ordonnance particuliére de la croisade : le tout fut traduit en grec en faveur des Grecs réunis à l'Eglise Romaine. Le premier chapitre est l'exposition de la Foi Catholique, faite principalement par rapport aux Albigeois & aux Vaudois. C'est pourquoi il y est dit qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui dès le commencement a fait de rien l'une & l'autre créature spirituelle & corporelle, & les démons même qu'il avoit créés bons, & qui se sont faits mauvais ; ce qui tend à exclure les deux principes des Manichéens. Pour autoriser l'ancien Testament, il est dit que c'est ce même Dieu qui a donné aux hommes la doctrine salutaire par Moyse & les autres Prophêtes, & qui ensuite à fait naître son fils du sein de la Vierge, afin qu'il nous montrât plus clairement le chemin de la vie. Le Concile ajoute : Il n'y a qu'une Eglise Universelle, hors de laquelle personne n'est sauvé. Jesus-Christ y est lui-même le Prêtre & la Victime : son Corps & son Sang sont véritablement contenus au Sacrement de l'autel, le pain étant changé en la substance de son corps & le vin en celle de son sang par la puissance divine : & ce Sacrement ne peut être fait que par le Prêtre ordonné légitimement, en vertu du

pouvoir

voir de l'Eglise accordé par Jesus-Christ à Apôtres & à leurs successeurs. Le terme de nsubstantiation consacré dans ce canon, a ours été depuis emploié par les Théologiens holiques, pour signifier le changement que n opére au Sacrement de l'Eucharistie : comle mot de Consubstantiel fut consacré au cile de Nicée, pour exprimer le mystére a Trinité. Mais nous avons vû que l'Eglise u de tout temps le changement de substanans le Sacrement de l'Eucharistie, quoille ne se servît point du terme de Transubtiation. Le Concile de Latran continue : Si s le Baptême quelqu'un tombe dans le pé-, il peut toujours être relevé par une vraie itence. Non-seulement les vierges & tous qui gardent la continence, mais encore ersonnes mariées, qui se rendent agréables eu par la foi & les bonnes œuvres, mét d'arriver à la béatitude éternelle. Tout est contre les Albigeois.

VIII. Condamnation des héresies. Plusieurs ... du ... Concile.

e Concile condamne ensuite le Traité de bé Joachim contre Pierre Lombard sur la nité. Cet Abbé voulant distinguer la na- divine, des Personnes, sembloit admettre ôt une quaternité qu'une Trinité. Nous ons, dit le Pape Innocent, qu'il y a une se souveraine, qui est Pere & Fils & Saintit, sans qu'il y ait de quaternité en Dieu, e que chacune des trois Personnes est cette se, c'est-à-dire, la substance, l'essence, ou nature divine, qui seule est le principe de t. Le troisiéme Canon du Concile de La- prononce anathême contre toutes les hé- s contraires à l'exposition de Foi précéte, quelque nom qu'elles portent : ce qui ntre que cette exposition est rélative aux er-

reurs du temps. Ceux qui seront seulement
pects d'héréfie, s'ils ne se justifient par une
gation convenable, seront excommunié:
s'ils demeurent un an en cet état, ils s
condamnés comme hérétiques. Les Puiss
séculiéres seront averties, & même contra
par censures, de jurer publiquement qu'ils
seront de leurs terres tous les hérétiques
par l'Eglise. Que si le Seigneur temporel
averti, néglige d'en purger sa terre, il ser
communié par le Métropolitain & ses Con
vinciaux; & s'il ne satisfait dans l'an, c
avertira le Pape, qui déclarera ses vassau
sous du serment de fidélité, & qui expose
terre à la conquête des Catholiques pour la
séder paisiblement après en avoir chassé le
rétiques, & la conserver dans la pureté d
foi. Le Concile paroît entreprendre ici s
Puissance séculiére : mais il faut se sou
que les Ambassadeurs de plusieurs Souv
y assistoient, & que sans doute ils consen
à ces décrets au nom de leurs maîtres.

Le Concile continue : Les Catholique
se croiseront pour exterminer les hérétic
jouiront de la même indulgence que ceu
vont à la Terre sainte. Nous excommun
aussi les fauteurs d'hérétiques : en sorte que
ne satisfont dans l'an depuis qu'ils auront
notés, dès-lors ils seront infâmes de plein dr
& comme tels exclus de tous offices, ou c
seils publics, ne pourront porter témoigna
ni faire testament, ni recevoir une success
Quiconque n'évitera pas ces excommuniés
puis qu'ils auront été notés par l'Eglise,
lui-même excommunié. Le Concile ajou
chaque Evêque visitera au moins une fois l
par lui-même, ou par une autre personne

ble, la partie de son Diocèse où l'on dira
'il y a des hérétiques. Le Canon suivant re-
de les Grecs réunis à l'Eglise Romaine. Le
e déclare qu'il veut les favoriser & les ho-
r, supportant autant qu'il peut selon Dieu
coutumes & leurs usages. Le Concile
ue le rang & les prérogatives des quatre
ches ; mettant celui de Constantinople
nier, ensuite Alexandrie, Antioche &
em. Cet article est tiré de Gratien, qui
tis du Concile *in Trullo*, sans consi-
e ce Concile avoit été dès le commen-
ejetté par le saint Siége. Mais depuis
de Constantinople par les Latins, le
noit volontiers à cette ville le premier
s Rome. Le Concile de Latran ajoute
es Patriarches : Après qu'ils auront
ape le pallium en lui prêtant serment
, ils pourront donner le pallium à
ragans, en recevant la profession d'o-
e pour eux & pour l'Eglise Romaine.
avons point vû jusqu'ici que ces quatre
ches reçussent le pallium du Pape : mais
soit comme il vouloit avec les Patriar-
atins. Il renouvelle l'ordonnance de te-
ous les ans les Conciles provinciaux ; &
leur faciliter la réformation des abus, il
qu'on établisse en chaque Diocèse des per-
es capables, qui pendant toute l'année s'en
ment exactement ; & en fassent leur rap-
au Concile suivant. Les Chapitres, qui par
utume sont en possession de corriger les
des chanoines, le feront dans le terme
par l'Evêque ; autrement il les corri-
ui-même. Il est remarquable que ce ca-
parle ni d'exemption, ni de privilége,
ulement de coutume.

niſtration de la pénitence. Le Concile de tran tenu ſous Alexandre III en 1179, a ordonné que dans chaque égliſe cathédr il y auroit un maître qui enſeigneroit gra tement, & à qui on aſſigneroit un bénéfice ſ fiſant pour le faire ſubſiſter. Mais comme pieux établiſſement avoit été négligé en p ſieurs égliſes, Innocent III le confirme dan Concile de 1215, & ajoute que non-ſeulem dans les égliſes cathédrales, mais dans les tres, le Chapitre choiſira un maître pour ſeigner gratis la grammaire & les autres ſci ces, ſelon qu'il en ſera capable. Mais les é ſes métropolitaines auront un Théologie pour enſeigner aux prêtres l'Ecriture ſainte principalement ce qui regarde la conduite ames. On aſſignera à chacun de ces maître revenu d'une prébende, pour en jouir tant q enſeignera, ſans que pour cela il devienne c noine.

Quant aux élections, le Concile défen laiſſer vaquer plus de trois mois un Evê ou une Abbaïe : autrement ceux qui avo droit d'élire en ſeront privés pour cette f & il ſera dévolu au Supérieur immédiat, ſera tenu de remplir le Siége vacant dans t mois, & s'il ſe peut, d'un ſujet tiré de la me égliſe, prenant pour cela le conſeil de Chapitre. L'élection faite par l'abus de la p ſance ſéculiére, ſera nulle de plein droit. L' qui aura conſenti n'en tirera aucun avanta & deviendra incapable d'être élu ; les élect ſeront ſuſpens pendant trois ans de tout be fice, & privés pour cette fois du pouvoir lire. Rien n'eſt plus nuiſible à l'Egliſe qu choix de ſujets indignes pour le gouvernem des ames. Afin d'y rémédier nous ordonnc

qui il appartient de confirmer l'é-
amine avec soin la forme & le su-
:té élu, afin que si tout est dans les
i accorde la confirmation. Que si
nce il approuve l'élection d'un hom-
ı science manque, dont les mœurs
daleuses, ou qui n'ait pas l'âge lé-
›erdra le droit de confirmer le pre-
leur, & sera privé de la jouissance
éfice : si c'est par malice qu'il a fait
mation, il sera rigoureusement pu-
:ques auront soin de n'élever aux
cléfiastiques & aux Ordres sacrés,
'sonnes capables d'en exercer digne-
nctions : & comme le gouvernement
st le plus grand de tous les arts,
ont avec soin par eux-mêmes ou
s, ceux qu'ils veulent ordonner prê-
ur les divins Offices, que sur l'admi-
les Sacremens, puisqu'il vaut mieux
: ait peu de bons ministres, princi-
les prêtres, qu'un grand nombre de

:d des Sacremens de Pénitence & XI.
ie, le Concile ordonne que chaque Canons [illegible]
un & de l'autre sexe étant arrivé à les Sacreme
scrétion, confesse seul à son propre de Pénitence
moins une fois l'année, tous ses pé- d'Eucharist
:ccomplisse la pénitence qui lui sera
Que chacun aussi reçoive au moins
: Sacrement de l'Eucharistie, s'il ne
pos de s'en abstenir pour un temps
seil de son propre prêtre : autrement
ssé de l'Eglise, & privé de la sépul-
siastique. Que si quelqu'un veut se
un prêtre étranger, qu'il en obtien-
'ant la permission de son propre prê-

tre, puisqu'autrement l'autre ne peut ni
ni l'absoudre. C'est le premier canon q
connoisse, qui a ordonné généralement
fession sacramentelle. Il y avoit une rai
ticuliére de le faire alors, à cause des
des Albigeois & des Vaudois touchant le
ment de Pénitence. Le propre prêtre do
parlé dans ce canon, est le curé; le prêtre
ger est le curé d'une autre paroisse, ou t
tre prêtre. Car pour les Religieux men
ils ne faisoient que de naître, & leurs
n'avoient pas encore été approuvées sol
lement. Il est parlé d'un propre prêtre d
Concile de Paris tenu trois ans auparav
il est manifeste que ce Concile n'enten
chose que le curé. Le Concile de Latran
que le prêtre doit user de grande discré
administrant la pénitence, s'informer av
des circonstances du péché & des qual
pécheur, pour connoître quel conseil il
donner, & quel reméde il doit appliqu
mal. Qu'il prenne bien garde de ne fai
noître le pécheur par aucune parole, p
cun signe, ni de quelque maniére que
& s'il a besoin de conseil, qu'il le d
avec circonspection sans nommer la pe
Car celui qui aura révélé la confession
mentelle, sera non-seulement déposé, m
fermé étroitement dans un monastére pc
re pénitence. A l'égard de la communi
cale, la régle étoit que les laïques d
communier à Pâques, à la Pentecôte &
Mais dans l'usage introduit par le relâc
& la tiédeur des Chrétiens, la plûpart n
munioient plus qu'une fois l'année à
Ainsi le Concile de Latran ne fit par ce
que se conformer à l'usage déja toléré p

Or il étoit nécessaire d'obliger les Chré-
à recevoir l'Eucharistie, pour les distin-
des Albigeois & des Vaudois, qui mépri-
t ce Sacrement. Il est bon de remarquer
le temps de la communion annuelle est dé-
iné, non celui de la confession. Par rap-
t au Sacrement de Mariage, le Concile
nt égard aux inconvéniens qui venoient des
mes étroites que l'Eglise avoit prescrites aux
rens & aux alliés, restraint l'un & l'autre
npêchement. On comptoit la parenté comme
npêchement jusqu'au septiéme dégré; & le
oncile la réduit au quatriéme. Les mariages
landestins sont condamnés; & pour y obvier,
le Concile rend générale la coutume particu-
liére de quelques lieux; savoir, que les ma-
riages avant que d'être contractés, soient an-
noncés publiquement par les prêtres dans les
églises, avec un terme dans lequel on puisse
proposer les empêchemens légitimes.

Il y avoit un grand relâchement en plusieurs monastéres, même en ceux qui devoient servir de modéle aux autres. Le Pape Innocent dès la premiére année de son Pontificat, écrivit à l'Abbé du Mont-Cassin, qui étoit Cardinal, pour lui témoigner sa douleur, de ce que cette maison d'où la régle de S. Benoît s'étoit répandue par tout le monde, étoit tombée dans un tel désordre, qu'elle causoit un horrible scandale. Il reproche à ce Cardinal de négliger le bien spirituel de ce monastére, par trop d'attachement à en augmenter le temporel; & l'exhorte à le réformer sérieusement, en commençant par lui-même. Le monastére de Sublac près de Rome, étoit comme le berceau de l'Ordre de S. Benoît. Le Pape y étant allé en 1212, y trouva tant d'abus & si peu de régularité, qu'il se crut obli-

XII. Canons la réfo[rm]e monasti[que] pour al[ler] divers [...]

gé de faire un grand réglement, par lequel défend sur-tout aux moines la propriété, déclare que la pauvreté est tellement attach à leur Régle, qu'il n'est pas au pouvoir no seulement de l'Abbé, mais du Pape même d' dispenser. L'Ordre de Clugni, si florissant de cens ans auparavant, étoit aussi fort déchu; le Pape écrivit une lettre au Chapitre génér en 1213, dans laquelle il exhorte les Abbés travailler à la réforme de leurs moines. Pour médier aux désordres qui regnoient presque pa tout dans les monastéres, le Concile ordon que dans chaque Roiaume ou chaque Provi ce, les Abbés ou les Prieurs qui n'ont point co tume de tenir des Chapitres généraux, en tie dront tous les trois ans. Ils y appelleront da ces commencemens deux Abbés de Cîteaux po les aider, comme étant accoutumés depuis lon temps à tenir ces assemblées si nécessaires. On traitera de la réforme & de l'observance régu liére: ce qui y sera statué sera observé invic lablement & sans appel; & on prescrira le li du Chapitre suivant. Le tout se fera sans pr judice du droit des Evêques Diocèsains. C'e qu'il y avoit encore peu de monastéres exemp de leur jurisdiction. Le Concile ajoute, q dans le Chapitre général on députera des pe sonnes capables, pour visiter au nom du Pa tous les monastéres de la Province, même ce des Religieuses, & pour y corriger & réform ce qu'il conviendra. Que si ces visiteurs juge nécessaire de déposer le supérieur, ils en ave tiront l'Evêque; & si l'Evêque y manque, ils e informeront le saint Siége. Les Evêques auro soin de si bien réformer les monastéres de le dépendance, que les visiteurs n'y trouve rien à corriger. Les chanoines réguliers tien

le, d'en inventer de nouveaux : mais
ne voudra entrer dans un Ordre Reli-
mbrassera un de ceux qui sont approu-
us défendons aussi qu'un Abbé gou-
lusieurs monastéres, ou qu'un moine
laces en plusieurs maisons. C'est que les
nonacales étoient devenues comme des
. La premiére partie de ce canon, toute
elle étoit, a été si mal observée, qu'il
bli depuis beaucoup plus de sociétés
es que dans les siécles précédens. Quel-
s mettoient en vente des Reliques &
roient à tout le monde, ce qui faisoit
la Religion. C'est pourquoi le Con-
end de montrer hors de leurs châsses
ennes Reliques, ni de les exposer en
pour celles que l'on trouve de nou-
l défend de leur rendre aucune véné-
ublique, qu'elles n'aient été approu-
l'autorité du Pape. A l'égard des quê-
nous défendons, dit le Concile, de
voir, s'il ne montrent des lettres véri-
u Pape ou de l'Evêque Diocèsain. Ceux

tinue : Les indulgences que quelques Prélats accordent sans discernement, font mépriser les clefs de l'Eglise, & énervent la satisfaction de la pénitence ; c'est pourquoi nous ordonnons qu'à la dédicace d'une église, l'indulgence ne soit pas de plus d'une année, soit que la cérémonie se fasse par un seul Evêque ou par plusieurs ; & que l'indulgence ne soit que de quarante jours, tant pour l'anniversaire de la dédicace, que pour toutes les autres causes ; puisque le Pape même en ces occasions n'en donne pas davantage. On commençoit à voir l'inconvénient de prodiguer les indulgences.

Sur la simonie le Concile renouvelle les défenses du précédent Concile de Latran : premiérement à l'égard des Evêques, qui pour les sacres de leurs confreres, les bénédictions d'Abbés, & les ordinations des clercs, avoient établi des taxes. De plus, à la mort des curés ils mettoient les eglises en interdit, & ne souffroient point qu'on leur donnât de successeurs, jusqu'à ce qu'on leur eût paié une certaine somme. Les curés de leur côté exigeoient de l'argent pour les sépultures, les mariages, & les autres fonctions, ce que le Concile défend. Le Concile veut donc que les Sacremens soient conférés gratuitement. La simonie est sur-tout défendue à l'égard des religieuses. La plûpart, dit le Concile, sont tellement infectées de ce vice, qu'elles ne prennent presque plus de filles sans argent, alléguant pour prétexte leur pauvreté. Le Concile condamne celles qui auront commis cette faute, à être enfermées dans d'autres monastéres d'une observance plus étroite, pour y faire pénitence perpétuelle, comme pour un des plus grands crimes. La même régle s'étend aux monastéres d'hommes. Les derniers

canons du Concile de Latran regardent les Juifs; & il y est ordonné entre autres choses, qu'ils porteront quelque marque à leur habit pour les distinguer des Chrétiens, comme il se pratiquoit déja en quelques Provinces. Nous avons rapporté assez au long la plûpart des décrets de ce Concile, parce qu'ils sont très célébres chez les canonistes, & qu'ils ont servi de fondement à la discipline qui s'est observée depuis. Comme le Pape présidoit en personne à ce Concile, aussi bien qu'aux trois Conciles généraux de Latran, tous les décrets de celui-ci sont en son nom; mais en quelques-uns on ajoute la clause : avec l'approbation du saint Concile, que nous trouvons pour la premiére fois au troisiéme Concile de Latran.

XIII. Décret touchant la croisade.

Aprés les canons du Concile suit un décret particulier touchant la croisade, où le jour du rendez-vous est fixé. Alors, dit le Concile, tous ceux qui veulent passer la mer s'assembleront dans le Roiaume de Sicile, les uns à Brindes, les autres à Messine, où le Pape promet de se trouver en personne. On défend les Tournois pendant trois ans; & on ordonne que la paix sera observée au moins durant quatre ans par toute la Chrétienté, sous peine des censures ecclésiastiques. A la fin du Concile le Pape tira de tous les Prélats de grandes sommes d'argent, qu'ils furent contraints d'emprunter des usuriers de Rome à de dures conditions, sans compter la dépense de leur voiage. C'est ainsi qu'en parle Mathieu Paris.

XIV. Reliques S. Denys.

Henri Abbé de S. Denis en France n'aiant pu aller au Concile de Latran, y envoia le Prieur de l'Abbaïe avec quelques autres moines. Le Concile étant fini, le Pape les appella, & leur donna un corps saint pour le porter à leur

monastére comme une marque de son affection. Il accompagna ce présent d'une Bulle où il dit : Que les opinions étant partagées au sujet du Martyr S. Denys dont le corps repose dans leur église, il ne veut condamner ni l'opinion de ceux qui croient que c'est l'Aréopagite, ni le sentiment de ceux qui soutiennent que c'est un autre saint Denys, qui a annoncé la Foi dans les Gaules : mais qu'il leur donne ces nouvelles Reliques, afin qu'ayant l'un & l'autre saint Denis, on ne puisse plus douter que l'Aréopagite ne soit chez eux. Le Pape supposoit par conséquent que les Reliques qu'il envoioit, étoient de saint Denys l'Aréopagite : mais les moines de saint Denys prétendirent qu'elles étoient de saint Denys de Corinthe. Ainsi ces Reliques que le Pape leur donnoit ne servoient de rien pour prouver qu'ils avoient l'Aréopagite.

V.

XV. Concile de Montpellier. An. 1215.

Au commencement de cette même année 1215, le Légat Pierre de Benevent tint un Concile à Montpellier, où se trouvérent les cinq Archevêques, de Narbonne, d'Auch, d'Embrun, d'Arles, & d'Aix ; avec vingt-huit Evêques & plusieurs Barons du païs. Ce Concile fit quarante-six canons. Les Evêques parlent ainsi dans le premier : Nous avons souvent reçu des plaintes de la part des laïques, touchant les habits immodestes de quelques religieux ou ecclésiastiques séculiers. Ils en sont tellement scandalisés, qu'ils croient ne pas devoir plus déférer à ces Ecclésiastiques qu'à des laïques, puisqu'ils ne s'en distinguent qu'en ce qu'ils sont plus déréglés. C'est pourquoi nous ordonnons que les Evêques portent des habits longs & par-dessus une chemise, c'est-à-dire, un ro-

t entre leurs chanoines les Rois ou Seigneurs.

V I.

rétablir en Angleterre la discipline ec- XVI.
jue, le Cardinal Etienne de Langton Concile d'Oxford.
que de Cantorberi & Légat, tint au An. 1222.
Juin 1222 un Concile au monastére
près d'Oxford. Ce fut un Concile gé-
toute l'Angleterre, où l'on fit quaran-
canon conformes à ceux du dernier
de Latran, avec quelqu'autres régle-
e premier canon contient une excom-
ion générale contre ceux qui entrepren-
les droits de l'Eglise, contre les per-
urs de la paix du Roiaume, les calom-
, les parjures, & d'autres semblables.
on marque les devoirs des Evêques;
es exhorte à donner audience aux pau-
entendre eux-mêmes les confessions,
t en leurs Cathédrales, & à se faire
x fois tous les ans les promesses qu'ils

à la Pentecôte, on fêtera non-seulement le lundi & le mardi, mais encore le mercredi. On fêtera saint Augustin Apôtre des Anglois. On ordonne aussi de fêter la translation de saint Thomas de Cantorberi, qui avoit été faite deux ans auparavant. L'Archevêque Etienne avoit fait cette cérémonie en présence du Roi, de presque tous les Evêques, les Prélats, & les Seigneurs du Roiaume, & de plusieurs Prélats de France & d'autres païs. Le corps saint fut tiré du tombeau de marbre où il étoit depuis cinquante ans, & mis dans une châsse d'or ornée de pierreries. Après avoir reglé les fêtes, le concile d'Oxford fait le dénombrement des jeûnes, & ordonne entre autres que l'on jeûnera la derniére semaine avant Noël toute entiére. Peu de jours avant qu'il se tînt, on prit un imposteur qui portoit sur son corps les cinq plaies de Notre-Seigneur, aux mains, aux pieds, & au côté; & qui aiant été convaincu publiquement dans le Concile même par sa propre confession, fut puni suivant le jugement de l'Eglise.

VII.

XVII. Concile de Melun. An. 1225.

Louis VIII convoqua en 1225 un Concile à Melun, où les Evêques de France en présence du Légat Romain, demandérent instamment au Roi & à ses Barons, la connoissance de toutes les causes mobiliaires pour lesquelles les vassaux de l'Eglise poursuivroient quelque personne que ce fût devant les Evêques, soûtenant que l'Eglise Gallicane étoit en possession de cette jurisdiction. Le Roi s'y opposa, & prouva évidemment que cette prétention n'étoit point raisonnable, puisque les causes mobiliaires sont pour l'ordinaire purement profanes, & n'appartiennent point au tribunal ec-

léfiastique. Il soutenoit que leur possession toit nulle. Quelques semaines après le même égat tint un Concile à Bourges, où il avoit pellé le Roi, les Evêques, les Abbés & les hapitres de toute la France, & Raimond omte de Toulouse, dont l'affaire étoit le prinpal sujet de sa légation : mais il n'y fut rien cidé.

VIII.

XVII Concil Toulouse An. 12

Quatre ans après le traité de paix fait à ris avec le Comte Raimond, le Légat Roin tint à Toulouse un Concile où assistérent trois Archevêques, de Narbonne, de Boraux, & d'Auch, avec plusieurs Evêques & usieurs Abbés. En ce Concile on publia quante cinq canons, qui tendent tous à éteindre érésie & à rétablir la paix & la sureté publie. En voici la substance : Les Evêques choiont en chaque paroisse un Prêtre & deux ou ois laïques de bonne réputation, ausquels ils ont faire serment de rechercher exactement fréquemment les hérétiques, dans les mains, les caves, & tous les lieux où ils se urroient cacher ; & après avoir pris leurs prétions, afin qu'ils ne puissent s'enfuir, ils avertiront promptement l'Evêque, le Seieur du lieu, ou son Bailli. Les Seigneurs ercheront aussi les hérétiques dans les villas, les maisons & les bois. La maison où on ra trouvé un hérétique sera abbatue & la ice confisquée. Les hérétiques qui se contiront d'eux-mêmes, ne demeureront point is leur ville si elle est suspecte ; & pour rque qu'ils détestent leur ancienne erreur, orteront au haut de leurs habits deux croix ie autre couleur, l'une à droite, l'autre à che : & ils ne seront point admis aux charges

publiques, s'ils n'ont été rétablis en en
le Pape ou par son Légat. Mais les hé
qui se sont convertis par la crainte de
ou autrement, & non de leur propre
vent, seront enfermés à la diligence d
que, ensorte qu'ils ne puissent corromp
sonne. On écrira en chaque paroisse l
de tous les habitans ; & tous les hom
puis quatorze ans, les femmes depuis
feront serment devant l'Evêque ou ses d
de renoncer à toute hérésie, de tenir la
tholique, de poursuivre & dénoncer l
tiques.

On ne permettra point aux laïques
les livres de l'ancien ou du nouveau Tes
si ce n'est que quelqu'un veuille avoir
votion un pseautier ou bréviaire, ou l
res de la Vierge. Mais nous défendo
expressément qu'ils aient ces livres tra
langue vulgaire. C'est la premiére f
l'on trouve une pareille défense. Tr
avant ce Concile, le Pape Innocent I
encore que le désir d'entendre les saint
tures, n'est digne que de louanges, & q
loit seulement s'informer quels étoient
teurs d'une version en langue vulga
nouveaux Manichéens convaincus d'e
différentes erreurs, & qui s'efforçoient
rompre les Livres saints, rendoient ce
caution & cette attention nécessaires.
seroit abuser grossiérement des paroles
cile de Toulouse, de les appliquer à
constances différentes, & de s'en ser
entretenir les Chrétiens dans leur ind
criminelle pour la lecture des saintes E
Le Concile de Toulouse continue : Qu
sera suspect d'hérésie, ne pourra d

exercer la médecine. Les testamens seront nuls, à moins qu'ils ne soient faits en présence du curé, ou d'un autre ecclésiastique au défaut du curé. [La raison de ce statut, si fréquent dans les Conciles du treisiéme siécle, c'est que ceux qui favorisoient les hérétiques, faisoient des legs à leur profit.] Tous les paroissiens chefs de famille seront obligés de venir à l'église tous les Dimanches & les Fêtes chommées, pour y entendre l'Office divin, la Prédication & la Messe entiére. S'ils y manquent sans une cause légitime, ils paieront une amende. Il est ordonné aux Juges de rendre la justice gratuitement sans rien exiger des parties.

IX.

On voit par les canons d'un Concile tenu à Château-Gontier l'an 1231 par l'Archevêque de Tours & ses suffragans, que les Tribunaux ecclésiastiques se multiplioient chaque jour. Les Archiprêtres, les Archidiacres, les Abbés, avoient une jurisdiction particuliére. On y voit aussi par les sermens que l'on prescrit aux Juges & aux Avocats, que la corruption étoit grande dans les jugemens. Il y a plusieurs canons de ce Concile contre le relâchement des moines. Le Concile de Beziers tenu en 1233 veut que ceux qui sont pourvus de bénéfices à charge d'ames, soient contraints par la saisie de leurs revenus, à se faire ordonner prêtres dans le temps convenable. Autrefois, dit M. Fleuri, on les auroit jugés indignes du sacerdoce, & par conséquent du bénéfice. On défend aux clercs de porter les armes, à moins qu'ils ne renoncent au privilége clérical, & que ce ne soit en temps de guerre. Ces deux restrictions sont remarquables. La plûpart des réglemens de ce Concile regardent les réguliers, & sont

XIX. Autres Conciles.

oir le relâchement qui regnoit dans les
aſtéres.

X.

Eudes de Châteauroux Cardinal Légat
France, termina en 1248 une affaire comm
cée depuis long-temps, qui eſt la condam
tion du Talmud des Juifs. Vers l'an 1238
Juif de la Rochelle fort ſçavant en Heb
ſe convertit. Il alla trouver le Pape Grégoi
IX, & lui découvrit qu'outre la loi de Di
écrite par Moyſe, les Juifs en ont une au
qu'ils nomment Talmud, c'eſt-à-dire, doct
ne, que Dieu même, ſelon eux, a enſeig
à Moyſe de vive voix, & qui s'eſt conſer
par tradition juſqu'à ce que quelques-uns
leurs ſages l'aient rédigée par écrit : ce
compoſe un volume beaucoup plus gros
celui de la Bible. Sur cet avis le Pape écr
aux Archevêques de France, d'Angleterre
d'Eſpagne, & aux Rois de ces Roiaumes,
faire confiſquer tous les livres des Juifs
ſon autorité, & de les faire garder chez les
res Prêcheurs ou Mîneurs. Le Pape envoioit
même temps trente-cinq articles tirés du Tal-
mud, qui furent vérifiés à Paris en préſence
de pluſieurs Evêques & des Docteurs en Théo-
logie. Tous les livres des Juifs que l'on pu
trouver en France furent brûlés, juſqu'à la quar
tité de vingt charretées. L'examen du Talm
fut fait par des interprêtes catholiques, c
ſçavoient parfaitement l'Hebreu, & qui trad
ſirent en latin les paſſages qu'il falloit ex
re. On voit par la maniére dont ils expri
les mots Hebreux en lettres latines, q
prononciation des Juifs étoit différente de
d'aujourd'hui. On trouve auſſi dans M
Paris un Docteur nommé Robert d'Ar

très-sçavant dans la langue hebraique, dont il avoit fait plusieurs versions fidéles en latin. Ainsi l'on voit que cette étude n'étoit pas entiérement négligée parmi les Chrétiens. L'éclat que fit cette affaire, servit à faire connoître combien le Talmud contenoit des fables, d'impertinences & d'erreurs.

XI.

L'an 1260, Conrade Archevêque de Cologne aiant fait la visite de sa Province par ordre du Pape, y remarqua plusieurs désordres scandaleux; & étant revenu à Cologne, il y tint son Concile Provincial, où il fit publier quatorze canons de discipline pour le clergé, & dix-huit pour les moines. Les clercs incontinens seront mis dans la prison canoniale pour y vivre dans une exacte discipline, & faire pénitence d'avoir si mal emploié les revenus de l'Eglise. Les Eglises des Chanoines qui n'ont point de dortoir, en feront bâtir à frais communs; & les Chanoines de celles qui en ont déja, y coucheront comme ils faisoient autrefois. Tous chanteront les vigiles pour les morts, qui sont fondées, quoiqu'on n'y fasse point de distributions manuelles: ils entreront ensuite au Chapitre, où on lira le martyrologe, l'obituaire, & les canons. Défense aux Chanoines de manger ou coucher hors du cloître. Ils doivent recevoir leur pain d'une boulangerie commune, & non pas du blé pour le vendre ensuite. Leurs cloîtres doivent être fermés de murs avec de bonnes portes. On voit ici des restes de la vie commune des chanoines. Le réglement pour les moines, montre que leur relâchement étoit grand. Quelques-uns s'abandonnoient à l'incontinence, d'autres se frap-

XXI. Concile de Cologne. An. 1260.

poient, plusieurs avoient quelque chose en pre, au moins par la permission de l'Abb sortoient souvent, & quelquefois avant Pr ou après Complies.

XXII. Concile de Cognac. An. 1260. L'Archevêque de Bordeaux tint la même née 1260 un Concile à Cognac, où il fut d du de veiller dans les églises ou les cimeti à cause des désordres qui s'y commettoien peuple assistoit donc encore alors aux O de la nuit. Défense de faire des danses les églises à la fête des Innocens, ni d'y r senter des Evêques en dérision de la di épiscopale. Les curés absens pour leurs é ou autrement avec la permission de l'Evê mettront à leur place de bons vicaires une portion congrue, qui sera au moin trois cens sous. C'étoit cent cinquante livr notre monnoie. On ne portera point un au lieu de sa sépulture, qu'il n'ait été auparavant à l'église paroissiale, parce qu'o peut mieux savoir qu'ailleurs si le défunt excommunié.

XXIII. Concile d'Ar. An. 1261. L'année suivante l'Archevêque d'Arles avec ses suffragans un Concile provincial il publia dix-sept canons, dont voici les remarquables. Le Sacrement de Confirma doit être administré & reçu à jeûn ; exc par les enfans à la mamelle. [On don donc encore ce Sacrement aux petits enf comme on le pratique même à présent en sieurs églises.] On célébrera l'Office de la te Trinité le jour de l'octave de la Pente Il est défendu aux moines & aux chanoine guliers qui enseignent, de recevoir aucun laire, soit de leurs écoliers, soit des magis des villes. Défense aux religieux de recevo

l'Office divin dans leurs églises les
les & les grandes Fêtes, ni d'y prêcher
es de la Messe de paroisse. Un autre abus
ire regnoit en Provence, non-seulement
clercs séculiers, mais chez les ré-
& les moines : c'est que lorsqu'il y
ntestation pour un bénéfice, au lieu
evant les Juges ecclésiastiques, qui
devoient connoître, les parties pre-
abord les armes, s'emparoient des égli-
iolence, & s'efforçoient de les conser-
cette voie ; ce qui donnoit occasion à
icides : car les laïques parens & amis
es, venoient à leur secours. Le Con-
nd ces voies de fait : mais depuis elles
it occasion aux juges laïques, de pren-
oissance du possessoire des bénéfices.

XII.

ue le Pape Urbain IV étoit Archidiacre , il connut particuliérement une sainte mée Julienne, Religieuse Hospitaliére ornillon, près d'une des portes de la e eut toute sa vie une dévotion parti- u saint Sacrement, & dès l'âge de seize t-à-dire en 1208, toutes les fois qu'elle oit à l'oraison, elle croioit voir la lune mais avec une petite breche ; & cette présentoit à elle sans qu'elle pût l'em- ce qui dura pendant long-temps. Elle c'étoit une tentation, & pria beau- ur en être délivrée. Ensuite elle en de- a signification, & il lui fut dit inté- nt que la lune signifioit l'Eglise, & la défaut d'une fête, qui devoit être cé- us les ans, pour honorer l'institution Sacrement. Elle crut que Jesus-Christ i ordonnoit d'annoncer l'obligation de

XXIV. Institution de la fête du saint Sacrement. An 1264.

célébrer cette fête. Elle découvrit la chose, premiérement à Jean de Lausenne chanoine de S. Martin de Liége, homme d'une vertu singuliére & le pria de consulter sur ce point les meilleurs Théologiens, sans la nommer. Il communiqua le tout à Jacques Pantaleon alors archidiacre de Liége, depuis Urbain IV, à Hugues de S. Cher, & à plusieurs autres personnes distinguées par leurs lumiéres & leur piété. Ils jugérent tous unanimement qu'il étoit juste en soi & utile à l'Eglise, de célébrer l'institution du saint Sacrement plus solemnellement que l'on n'avoit fait jusqu'alors. Julienne fit donc composer un Office du saint Sacrement. Quand on commença à parler de cette fête, plusieurs Ecclésiastiques s'y opposérent: disant qu'elle étoit inutile, que l'on faisoit tous les jours à la Messe la mémoire de l'institution de l'Eucharistie, & que les révélations de Julienne n'étoient que des rêveries. Mais l'Evêque de Liége Robert de Torote, n'en jugea pas de même: par une lettre adressée à tout le Clergé de son Diocèse en 1246, il ordonna que la fête du saint Sacrement seroit célébrée tous les ans le jeudi après l'octave de la Pentecôte, & qu'on jeûneroit la veille. L'année suivante 1247 les chanoines de S. Martin célébrerent les premiers la fête du saint Sacrement. Hugues de S. Cher qui étant Provincial des freres Prêcheurs avoit approuvé le projet de cette fête, fut fait Cardinal du titre de sainte Sabine, & envoié Légat en Allemagne: & comme il étoit à Liége on lui montra l'Office du saint Sacrement, qu'il approuva fort après l'avoir bien examiné. Il voulut même donner l'exemple, & célébra la nouvelle fête à S. Martin du Mont. Il y prêcha sur ce sujet au milieu d'une grande foule de peuple

peuple, & dit la messe avec beaucoup de solemnité. Il écrivit ensuite à tous les Prélats, pour ordonner que la fête du saint Sacrement fût célébrée tous les ans le jeudi après l'octave de la Pentecôte, & exhorta les fidéles à s'y préparer, de maniére qu'ils pussent ce jour-là communier dignement. Cette lettre est de la fin de Décembre 1252. Deux ans après, un Cardinal-Légat étant à Liege fit une semblable ordonnance. Mais le successeur de Robert dans l'Evêché de Liege, étant plus militaire qu'ecclésiastique, & négligeant absolument le gouvernement de son Diocèse & tout ce qui regardoit la Religion, plusieurs du clergé s'éleverent contre la nouvelle fête, & contre les révélations de Julienne, qu'ils persécuterent & obligerent de sortir de Liege. Elle mourut en 1258, le cinquiéme d'Avril, & est honorée dans le païs comme bienheureuse. Elle avoit une amie particuliére nommée Eve, recluse à Liege près de S. Martin, & connue aussi du Pape Urbain lorsqu'il étoit dans le païs. Quand Eve eut appris son élévation sur le saint Siége, elle emploia des chanoines & d'autres personnes zélées pour la fête du saint Sacrement, qui priérent l'Evêque d'en écrire au Pape; & c'est ce qui le détermina à ordonner la célébration de cette fête dans toute l'Eglise.

Il le fit en 1264 par une Bulle adressée à tous les Prélats, où il rapporte d'abord l'institution de l'Eucharistie, & s'étend ensuite sur l'excellence de ce mystére. Quoique nous renouvellions, dit-il, tous les jours à la messe la mémoire de l'institution de ce Sacrement, nous croions néanmoins devoir la célébrer plus solemnellement, au moins une fois l'année, pour confondre les hérétiques. Car le Jeudi-

Saint l'Eglise est occupée à la réconciliation des pénitens, à la consécration du saint Chrême, au lavement des pieds, & à plusieurs autres fonctions, qui l'empêchent de s'occuper uniquement de ce mystére. Nous avons appris autrefois étant en un moindre rang, que Dieu avoit révélé à quelques personnes vertueuses, que cette fête devoit être célébrée généralement dans toute l'Eglise. C'est pourquoi nous ordonnons que le premier jeudi après l'octave de la Pentecôte, les fidéles s'assembleront dans l'église, pour y chanter avec le clergé les louanges de Dieu. Vous exhorterez les peuples à se préparer à cette fête par la confession, par les aumônes, les priéres, & les autres exercices de piété, afin de pouvoir ce jour-là communier dignement. Pour y exciter les fidéles, nous accordons cent jours d'indulgence à ceux qui assisteront aux matines du jour, autant pour la messe, autant pour les premiéres vêpres, autant pour les secondes: pour prime, tierce, sexte, none, complies, quarante jours, & cent jours pour l'Office entier de chaque jour de l'octave: le tout à déduire sur les pénitences qui leur auront été enjointes. On ne regardoit donc encore alors les indulgences que comme la relaxation & la dispense d'une partie des peines canoniques. Il faut remarquer que dans cette Bulle, il n'est parlé ni de jeûne la veille de la fête, ni de procession ou d'exposition du saint Sacrement.

Urbain IV envoia cette Bulle en particulier à Eve la recluse de Liége, avec une lettre où il lui annonce l'accomplissement de ce qu'elle avoit tant désiré; sçavoir, l'institution de la fête du saint Sacrement. Nous l'avons, dit-il, déclarée avec tous les Prélats qui se sont trou-

vés auprès de nous : nous vous envoyons le cahier qui en contient l'Office, & nous voulons que vous en laissiez volontiers prendre copie à toutes les personnes qui le désireront. C'est l'Office du saint Sacrement, que le Pape avoit fait composer par S. Thomas d'Aquin, & que l'on dit encore aujourd'hui. Mais le Pape Urbain étant mort cette même année, la célébration de cette fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

XIII.

XXV. Second Concile généra de Lyon. An. 12 Premiére Session.

Nous avons parlé du premier Concile général de Lyon tenu en 1245, dans lequel le Pape Innocent IV entreprit de déposer l'Empereur Frideric. Le second Concile général de Lyon fut convoqué par Grégoire X l'an 1274. Il s'y trouva cinq cens Evêques, soixante & dix Abbés, & mille autres Prélats inférieurs. On s'y prépara dès le second jour de Mai par un jeûne de trois jours, & la premiére Session se tint le lundi des Rogations septiéme du même mois dans l'église métropolitaine de S. Jean. Le Pape descendit de sa chambre vers l'heure de la messe, conduit selon la coutume par deux Cardinaux diacres, & s'assit sur un fauteuil qui lui étoit préparé dans le chœur. Il dit tierce & sexte, parce que c'étoit un jour de jeûne : un soûdiacre apporta ensuite les sandales & le chaussa, pendant que ses chapelains disoient autour de lui les pseaumes ordinaires de la préparation à la messe. Après qu'il eut lavé ses mains, le diacre & le soûdiacre le revêtirent pontificalement d'ornemens blancs à cause du tems pascal, avec le pallium, comme s'il eût dû célébrer la messe. Alors précédé de la croix, il monta au jubé qui étoit préparé, & s'assit dans son fauteuil,

ayant un Cardinal pour Prêtre assistant, un pour diacre, & quatre autres Cardinaux diacres avec quelques chapelains en surplis. Jacques Roi d'Arragon étoit assis auprès du Pape, dans le même jubé.

Dans la nef de l'église, au milieu sur des siéges élevés, étoient deux Patriarches Latins, de Constantinople & d'Antioche ; d'un côté les Cardinaux Evêques, entre lesquels étoient S. Bonaventure & Pierre de Tarantaise Evêque d'Ostie ; & de l'autre côté les Cardinaux Prêtres, ensuite les Primats, les Archevêques, les Evêques, les Abbés, les Prieurs & les autres Prélats en très-grand nombre qui n'avoient point de différend sur leurs rangs, parceque le Pape avoit réglé que la séance ne porteroit point de préjudice à leurs églises. Il y avoit de plus les Maîtres de l'Hôpital & du Temple, avec quelques freres de leurs Ordres ; les Ambassadeurs des Rois de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Sicile, & de plusieurs autres Princes, & les députés des Chapitres & des églises. Le Pape fit, demeurant assis, le signe de la croix sur les Prélats qu'il avoit en face. On chanta les priéres marquées dans le Pontifical pour la célébration d'un Concile : ensuite le Pape prêcha sur ce texte de l'Evangile : *J'ai désiré ardemment de manger de cette pâque avec vous.* Et après s'être un peu reposé, il expliqua au Concile les raisons pour lesquelles il l'avoit assemblé, savoir le secours de la Terre sainte, la réunion des Grecs & la réformation des mœurs. Il indiqua la seconde Session au lundi suivant, quitta ensuite ses ornemens, & dit none : & ainsi finit la premiére Session.

XVI. Pape ob- Avant que la seconde se tînt, le Pape & les Cardinaux appellérent séparément les Archevê-

:hacun avec un Evêque & un Abbé de sa
nce ; & le Pape les aiant pris en particu-
ins sa chambre, leur demanda & obtint
une décime des revenus ecclésiastiques
ix ans, commençant à la S. Jean de la
année 1274. La seconde Session se tint
idredi dix-huitiéme de Mai. On y obser-
mêmes cérémonies qu'à la premiére. Le
'y fit point de sermon, mais seulement
retien sur le même sujet qu'à la premié-
:st-à-dire, sur les motifs de la tenue du
e. On publia ensuite des Constitutions
nt la Foi ; on congédia tous les dépu-
Chapitres, les Abbés & les Prieurs, &
:es Prélats inférieurs ; & on indiqua la
e Session au lundi d'après l'octave de
ecôte. Et ainsi finit la seconde Session.
intervalle le Pape reçut des lettres des
Mineurs qu'il avoit envoiés à Constan-
en 1272, & fort satisfait de ces lettres,
peller tous les Prélats dans l'église de
, où S. Bonaventure fit un discours sur
ion des églises, après lequel on fit la
des lettres.

tient de l'argent

Il tient la seconde Session.

:oisiéme Session fut tenue le septiéme
. Le Roi d'Arragon n'y assista pas, & se
)ut-à-fait du Concile, fort mécontent
:, qui avoit refusé de le couronner, s'il
it le tribut que le Roi Pierre son pere
omis, lorsqu'il fut couronné à Rome

XXVII. Troisiéme Session.

lection, ou contre l'élu. Les avocats &
procureurs feront serment de ne soutenir
des causes justes, & le renouvelleront to
ans. Le salaire des avocats, en quelque
que ce soit, n'excédera pas vingt livres
nois, & celui des procureurs douze. Apr
les Constitutions qui furent dressées, e
été lues, le Pape parla au Concile, & p
aux Prélats de sortir de Lyon, & de s'en
gner jusqu'à six lieues. Il ne fixa point l
de la Session suivante, à cause de l'incer
de l'arrivée des Grecs. Ainsi finit la troi
Session. Nous avons parlé de la quatrième
l'Article de l'Eglise Grecque. Elle fut te
6 de Juillet.

XXVIII. onstitution ıchant le nclave.

Le lendemain Grégoire X montra aux
dinaux la Constitution qu'il avoit faite
maniére dont on devoit procéder à l'él
du Pape. Voici ce qu'elle contenoit en
stance. Le Pape étant mort dans la ville
résidoit avec sa Cour, les Cardinaux p
attendront les absens pendant dix jours
ment; après lesquels ils s'assembleront d
palais où logeoit le Pape, & se conten
chacun d'un seul serviteur, clerc ou laïc
leur choix. Ils logeront tous dans une
chambre, sans aucune séparation de m
ou de rideau, ni d'autre issue que pour
secret : d'ailleurs cette chambre commun
tellement fermée de toutes parts, qu'on ne
se y entrer ni en sortir. Personne ne
approcher des Cardinaux, ni leur pa
secret, si ce n'est du consentement de t
Cardinaux présens, & pour l'affaire de
tion. On ne pourra leur envoier ni mess
écrits : le tout sous peine d'excommuni
encourue par le seul fait.

Le Conclave, car c'est le nom de cette chambre commune dans le texte latin de la constitution, le Conclave, dis-je, aura néanmoins une fenêtre par où l'on puisse commodément servir aux Cardinaux la nourriture nécessaire, mais sans qu'on puisse entrer par cette fenêtre. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, trois jours aprés leur entrée dans le conclave, ils n'ont pas encore élu un Pape, les cinq jours suivans ils se contenteront d'un seul plat tant à dîner qu'à souper. Mais aprés ces cinq jours on ne leur donnera plus que du pain, du vin & de l'eau, jusqu'à ce que l'élection soit faite. Pendant le Conclave ils ne recevront rien de la chambre apostolique, ni des autres revenus de l'église de Rome. Ils ne se mêleront d'aucune autre affaire que de l'élection : sinon en cas de péril ou d'autres nécessités évidentes.

Si quelqu'un des Cardinaux n'entre point dans le Conclave, ou en sort sans cause manifeste de maladie, il n'y sera plus admis, & on procédera sans lui à l'élection. S'il veut rentrer après être guéri, ou si d'autres absens surviennent après les dix jours, ils seront admis en l'état où l'affaire se trouvera. S'il arrive que le Pape meure hors de la ville de sa résidence, les Cardinaux s'assembleront dans la ville épiscopale du territoire où il sera décédé, & y tiendront le Conclave dans la maison de l'Evêque, ou dans une autre qui leur sera marquée. Le Seigneur ou les Magistrats de la ville où se tiendra le Conclave, feront observer tout ce qui vient d'être prescrit, sans y ajouter aucune plus grande rigueur contre les Cardinaux, le tout sous peine d'excommunication, d'interdit, & de tout ce que l'Eglise peut imposer de plus sévére. Les Car-

dinaux ne feront entre eux aucune convention ni serment, & ne prendront aucun engagement sous peine de nullité ; mais ils procéderont à l'élection de bonne foi & sans passion, n'aiant en vue que l'utilité de l'Eglise. On fera par toute la Chrétienté des priéres publiques pour l'élection du Pape. Cette Constitution ayant été communiquée aux Cardinaux, fut le sujet d'une contestation entre eux & Grégoire X. Elle fut d'abord secrette, mais elle devint ensuite publique. Enfin le Pape les y fit consentir. La cinquiéme Session du Concile se tint le lundi seiziéme du mois de Juillet. On lut quatorze Constitutions, dont la premiére étoit celle qui regardoit le Conclave.

XXIX. Divers Canons.

Les bigames ont perdu tout privilége clérical, & il leur est défendu de porter l'habit & la tonsure. On recommande d'observer dans les églises le respect convenable, & on défend tout ce qui peut troubler le service divin. On ordonne aux communautés de chasser de leurs terres dans trois mois les usuriers manifestes. Défense de leur donner l'absolution, ou la sépulture ecclésiastique. Après qu'on eut lû ces réglemens, le Pape représenta la grande perte que l'Eglise venoit de faire par la mort du Cardinal Bonaventure, & ordonna à tous les Prélats & à tous les Prêtres dans toute la Chrétienté, de dire chacun une messe pour le repos de son ame, & une pour tous ceux qui étoient morts en venant au Concile, ou qui mourroient en y demeurant, ou en s'en retournant.

XXX. Derniére Session.

La sixiéme & derniére Session se tint le lendemain dix-septiéme de Juillet, & on y lut deux Constitutions. L'une est pour empêcher la multitude des Ordres Religieux. L'autre

itution publiée dans la même Session ne uve plus. Mais après qu'elle eut été lue, e parla au Concile & dit, que des trois s de sa convocation, il y en avoit deux usement terminées, sçavoir l'affaire de erre sainte & la réunion des Grecs ; à l'é- de la troisiéme qui étoit la réformation mœurs, il dit que les Prélats étoient cau- le la chûte du monde entier, & qu'il s'é- noit que quelques-uns qui étoient de mau- se vie ne se corrigeassent point, tandis que utres, les uns bons, les autres mauvais, oient venus lui demander instamment la per- ission de quitter. C'est pourquoi il les avertit e se corriger, parce que s'ils le faisoient, il ie seroit pas nécessaire de faire des Constitu- tions pour leur réformation : autrement il leur déclara qu'il la feroit avec beaucoup de sévé- rité. Il ajouta qu'il apporteroit promptement les remédes convenables pour le gouvernement des paroisses : en sorte que l'on y mît des per- sonnes capables & qui résidassent. Il promit aussi de remédier à plusieurs autres abus, ce qu'on n'avoit pû exécuter dans le Concile, à cause de la multitude des affaires. Ensuite l'on dit les priéres ordinaires, & le Pape donna la bénédiction. Ainsi finit le second Concile de Lyon. Trois mois après, le Pape fit un recueil des Constitutions qu'on y avoit publiées, or- donnant à tout le monde de s'en servir dans les jugemens & dans les écoles. Ce recueil est com- posé de trente-un articles, qui furent depuis in- sérés dans le Sexte des Décrétales. Le premier est sur la Foi, & contient la décision touchant la Procession du Saint-Esprit contre les erreurs des Grecs.

XIV.

XXXI. Ordre des [Se]rvites.

Malgré le Décret du IV Concile de Latra[n] contre l'établissement de nouveaux Ordres R[e]ligieux, le Concile de Lyon confirma cel[ui] des serviteurs de la Vierge, connus sous [le] nom de Servites, institué à Florence trent[e-]cinq ans auparavant. Le premier Instituteu[r] de cet Ordre fut Bonfils Monaldi marchand qui avec six autres de sa profession & un pr[ê]tre qui s'étoit joint à eux, quitta le comm[er]ce, & se retira au Mont-Senaire à deux lieu[es] de Florence. En 1239, ils reçurent de l'Év[ê]que de Florence la Régle de S. Augustin av[ec] un habit noir, au lieu du gris qu'ils avoie[nt] porté jusqu'alors. En 1251, Bonfils commen[ça] d'être nommé Général, & il mourut en ode[ur] de sainteté l'an 1262. Le cinquiéme Génér[al] de cet Ordre fut Philippe Benizi aussi Flore[n]tin, qui après avoir étudié en médecine à P[a]ris, revint chez lui & fut reçu dans l'Ordre p[ar] Bonfils. Ses supérieurs l'aïant obligé de se fai[re] ordonner prêtre, il fut élu Général aussi ma[l]gré lui, & en exerça la charge pendant di[x-]huit ans. Il étendit l'Ordre non-seulement [en] Italie, mais en Allemagne, & il en est rega[r]dé comme le second Instituteur. Il vint au Co[n]cile de Lyon, & y obtint la confirmation [de] ce que ses prédécesseurs & lui avoient fait po[ur] établir l'Ordre des Servites. Il mourut l'an 128[5] & fut canonisé dans le siécle dernier par Cl[é]ment X.

XV.

XXXII. [Id]ée générale [de]s Conciles [du] treiziéme [si]écle. Canons les

Les Conciles provinciaux ont été très-fr[é]quens dans le treiziéme siécle. On y a fait [un] grand nombre de loix & de statuts, pour [ré]gler la conduite & les mœurs des Ecclésiast[i]ques, & pour les instruire de leurs devoi[rs]

…endit la pluralité des bénéfices, & on plus remarquables.
…na la résidence : On y prit des précau-
…our la collation des bénéfices : On y
…t l'usure & la simonie : On essaia de ré-
l'Ordre monastique : On y confirma les
…ges & les immunités des clercs : On y
…ya de nouveaux moiens pour punir les
…iques, & pour soutenir l'Inquisition nou-
…ment établie. Voici les canons les plus
…arquables de quelques-uns de ces Conciles.
…s ceux qui défendent la pluralité des bé-
…ces, nous trouvons souvent cette clause,
…noins que l'on ait une dispense. Cette ex-
…ption énervoit entiérement la loi, à cause
…e la facilité d'obtenir des dispenses. Les Ab-
…és rappelleront les moines vagabonds, & au-
…ront une prison pour les incorrigibles. Si un
religieux emploie le secours de quelque per-
sonne séculiére pour éviter la correction, il
sera emprisonné & exclus de toute charge à l'a-
venir dans le monastére. On réprimera ceux
qui portent un habit de religieux pour mener
une vie vagabonde. Les Curés excommuniés
faute de paier la décime, auront soin de paier
& se feront absoudre avant Noël ; autrement
ils seront privés de leurs bénéfices. Cette cause
d'excommunication est remarquable. On voit
par plusieurs canons combien les excommu-
nications étoient de plus en plus méprisées par
l'abus que l'on en faisoit en les multipliant ;
que le Clergé même en faisoit peu de cas ;
qu'il ne les regardoit plus comme la plus gran-
de & la derniére peine canonique, & les crai-
gnoit beaucoup moins que la privation des
bénéfices & les autres peines temporelles. Il
est ordonné aux Religieuses de chanter l'Office
entier sans en rien retrancher. Il leur est dé-

fendu de manger au-dedans de leur clôtu
avec des personnes du dehors, & de se fai
appeller Dames. Les Religieuses ne gardoie
pas alors une clôture exacte ; elles sortoie
quelquefois pour voir leurs parens, ou po
des affaires que l'on jugeoit nécessaires. I
parloir où elles recevoient les visites, étoit u
salle sans séparation & sans grille : elles n
venoient point sans être accompagnées, &
leur étoit défendu de passer la porte. Il e
défendu aux Prélats de paroître en public sa
rochets. Aucun clerc ne logera dans une mai
son où l'on vend du vin en détail, ou dans la
quelle logent des personnes qui ont une mau
vaise réputation. Il est défendu à ceux qui on
des jurisdictions, de sceller des cedules e
blanc. Pour entendre ce réglement, il fau
sçavoir que comme la plupart des laïques n
sçavoient point écrire, les signatures n'étoien
point en usage, & que c'étoit le sceau de
juges qui donnoit autorité aux actes. Défen
se aux Doiens Ruraux, & aux Archiprêtres
d'établir des Officiaux en divers lieux. C'es
qu'en multipliant ainsi les Juges, on multi
plioit les procès & les vexations jusqu'à l'in-
fini.

On ordonna dans un Concile d'Angleterre de sonner les cloches à l'élevation de l'Hostie afin que ceux qui ne pouvoient pas assiste tous les jours à la Messe, se missent à genou pour adorer Jesus-Christ. On voit par le Conciles, que la Communion sous les deu espéces n'étoit pas encore hors d'usage. O n'admettra personne à la Communion, qu'il n'ait été confirmé. Chaque Curé expliquera au peuple quatre fois l'année en langue vulgaire les quatorze articles de foi, les dix com-

nens du Décalogue, les sept œuvres de
orde, les sept péchés capitaux, les sept
principales & les sept Sacremens. C'est
-près ce que nous appellons le Caté-
:.

is un Concile d'Arles on fit quelques nou-
réglemens, dont voici le plus singulier.
avons appris, dit l'Archevêque qui y
oit, que plusieurs enfans sont morts sans
me, parce qu'on ne trouve point de pa-
à cause des frais qu'ils ont coûtume de
: c'est pourquoi nous ordonnons que per-
e ne donnera à l'avenir que l'aube seule,
-à-dire, l'habit blanc dont le nouveau bap-
étoit revêtu au sortir des fonts. Nous trou-
is dans les Ordonnances synodales que le
ptême se donnoit encore aux enfans par im-
rsion, même dans les maisons & en cas de
cessité: & hors ce cas, on les portoit encore
l'église à Pâques & à la Pentecôte pour les
aptiser solemnellement. Après que les enfans
toient baptisés on les faisoit confirmer le plû-
ôt que l'on pouvoit. Il y avoit encore des
énitens publics, dont le Pénitencier rece-
oit les confessions au commencement du ca-
me; & il étoit défendu de commuer la péni-
nce publique & de la faire racheter pour de
argent.

XVI.

Ce fut à la fin du treiziéme siécle que fut XXX
tabli l'Ordre des Religieux Hospitaliers de Relig
. Antoine. C'étoient d'abord de pieux laïques, Hospit.
qui s'étoient associés pour servir les malades de S. A
qui venoient implorer l'intercession de S. An-
oine, dont les Reliques étoient honorées de-
uis deux cens ans dans le Diocése de Vienne.
Le Pape Boniface VIII leur ordonna de prendre

la Régle de S. Auguſtin comme chanoines réguliers.

XXXIV. Fête de la Conception de la ſainte Vierge. Pamiers érigé en Evêché.

Un Evêque de Paris nommé Renoul de Homblieres qui mourut en 1288, entre autres libéralités qu'il fit à ſon égliſe, lui laiſſa une ſomme conſidérable pour fonder l'Office de la Conception de la ſainte Vierge, ce qui fait croire qu'il a le premier établi cette fête dans l'égliſe de Paris. On continua pendant le treiziéme ſiécle le ſuperbe édifice de l'égliſe de Notre-Dame, qui avoit été commencé dans le douziéme. Ce fut auſſi dans le treiziéme ſiécle que fut bâtie l'égliſe de l'Abbaye de ſaint Denys, telle que nous la voions aujourd'hui.

Le Pape Boniface VIII érigea en 1295 l'Abbaïe de S. Antonin de Pamiers en un Evêché, dont il regla les bornes & le revenu, ſans faire mention dans ſa Bulle du conſentement de l'Evêque de Toulouſe ni même de celui du Roi. Les chanoines de la nouvelle cathédrale demeurerent chanoines réguliers comme ils étoient auparavant.

XVII.

XXXV. Miracle des Billettes.

Vers le même tems arriva à Paris un miracle célébre ſur l'Euchariſtie. Un Juif qui par adreſſe avoit engagé une femme Chrétienne à lui apporter une Hoſtie conſacrée, la perça à coups de canif. Il fut fort étonné d'en voir ſortir du ſang. Il y enfonça un clou à coups de marteau, & elle ſeigna encore. Il la jetta dans le feu d'où elle ſortit entiére voltigeant par la chambre : enfin il la jetta dans une chaudiére d'huile bouillante, qui parut teinte de ſang; & l'Hoſtie s'élevant au-deſſus, la femme du Juif, qu'il avoit appellé, vit à la place Jeſus-Chriſt en Croix. La maiſon où ceci ſe paſſoit

oit dans la rue nommée Desjardins, à pré-
t des Billettes, à cause, comme l'on croit,
l'enseigne du Juif. Un de ses enfans étoit
porte, quand on sonna la grande Messe à
ite Croix de la Bretonnerie qui est tout pro-
; & voiant passer quantité de gens, il leur
anda où ils alloient. Nous allons, dirent-
à l'église adorer notre Dieu. Vous perdez
re peine, dit l'enfant, mon pere vient de
tuer. Les autres mépriserent le discours de
fant, mais une femme plus curieuse entra
s la maison du Juif sous prétexte de pren-
du feu. Elle trouva l'Hostie encore en l'air,
reçut dans un petit vaisseau qu'elle portoit,
la remit au Curé de S. Jean en Gréve qui
la paroisse de cette rue. Elle lui raconta ce
i s'étoit passé, & il en rendit compte à Si-
n de Bussi Evêque de Paris, qui fit prendre
Juif & toute sa famille. Le coupable con-
sa tout; & n'ayant pas voulu se convertir,
fut livré au Prévôt de Paris qui le fit brûler
La femme & les enfans du Juif reçurent le
tême & la Confirmation de la main de
êque. L'Hostie miraculeuse fut gardée à S.
n en Gréve, & le peuple nomma la mai-
du Juif la maison des miracles. Quatre
après, un bourgeois de Paris y fit bâtir à
dépens une chapelle qui fut donné ensuite
Freres Hospitaliers de la Charité Notre-
ne. Ce miracle fut connu dans les païs
ngers, & Jean Villani, auteur du tems le
porte dans son histoire de Florence. Les Fre-
de la Charité Notre-Dame étant ensuite de-
us fort déréglés, on voulut les réformer au
mencement du dix-septiéme siécle; mais
jugea plus à propos de laisser éteindre un
re si peu considérable. Leur maison des

Billettes fut cédée aux Carmes reformés, qui cherchoient depuis long-tems à s'établir à Paris.

XVIII.

XXXVI. Etabliſſement desChartreux à Paris. Leurs ſtatuts.

La réputation où étoit l'Ecole de Paris dans le treiziéme ſiécle y attira les Chartreux, comme on voit par le titre de leur fondation, où le Roi S. Louis parle ainſi : Les Freres de l'Ordre des Chartreux ſont venus en notre préſence, & nous ont humblement ſupplié de leur accorder notre maiſon de Vauvert, *Vallis viridis*, près de notre ville de Paris, dans laquelle coulent abondamment les eaux de la doctrine ſalutaire qui arroſent toute l'Egliſe. Sur quoi le Roi leur donne en aumône le château & quelqu'autres biens. L'acte eſt daté du mois de Mai 1259.

La même année les Chartreux tinrent leur Chapitre général, où Dom Riffer . . . Prieur de Chartreuſe, fit autoriſer les ſtatuts de l'Ordre, qu'il avoit recueillis, corrigés & augmentés, & c'eſt ce qu'ils appellent les ſtatuts antiques. Quoiqu'on ait changé, il dit, quelque choſe dans la pratique des coutumes de Dom Guigues ; néanmoins le Chapitre ordonne qu'on les ait entiéres dans chaque maiſon ſans aucun changement, afin que nous voions combien nous ſommes déchus de la maniére de vivre de nos anciens peres. L'origine des Chapitres généraux y eſt marquée ſous Dom Baſile, qui fut le huitiéme Prieur de la grande Chartreuſe & mourut l'an 1 . . . Les Prieurs de toutes les autres maiſons, qui n'étoient encore que quatorze, le priérent de trouver bon que pour affermir la régularité ils s'aſſemblaſſent en Chapitre commun dans cette premiére maiſon ; ce qu'il leur accorda.

l'on trouve dans les ſtatuts de
au chapitre de la répréhenſion :
ſujet de craindre le jugement de
qui contre ſa défenſe avons tranſ-
rmes que nos peres nous avoient
pour vivre réguliérement. Si quel-
doute, qu'il liſe & reliſe les ſtatuts
Guigues, & il verra combien nous
énéré de la vertu de nos peres. Ce mal
tribué à quelques Prieurs, qui né-
corriger ceux qui leur ſont ſoumis,
cordant avec trop de facilité à eux
les commodités de la vie, tom-
relâchement. Quelques autres s'en-
la compagnie de leurs freres, &
diſſiper par la promenade : ils
es affaires d'autrui, & abandon-
peau. Ils devroient conſidérer que
Chartreuſe ne ſort jamais des bor-
déſert : que ces promenades au de-
s-odieuſes aux vrais hermites, &
cipalement ce qui nous rend mé-
gens du monde. Le Chapitre gé-
vent fait des réprimandes & des ré-
chant la dépenſe dans les habits &
s ; mais il n'y a preſque point eu
ent : au contraire pluſieurs mépri-
de notre Inſtitut, qui nous oblige,
ous les autres moines, à l'humilité,
té, à la groſſiéreté dans nos habits
t ce qui eſt à notre uſage. Ils ont
ſainte ruſticité de notre Ordre ; &
bon gré d'introduire ces délicateſſes
à la ſobriété & à la frugalité, qui
la vigueur de la vie herémitique. Ces
ſuperfluités ſont cauſe que l'étendue de nos dé-
ſerts ne pouvant plus ſuffire à la dépenſe, plu-

sieurs travaillent à acquérir des richesses, & se procurer des revenus par toute sorte de dil penses. Le Chapitre ordonne de dénoncer ceu qui seront coupables de ces désordres. L'in tervalle entre les statuts de Dom Guigues ceux de Dom Risser, est denviron cent tre ans.

XIX.

XXXVII. ondation de ort-Roial.

On établit dans le treiziéme siécle un gra nombre de monastéres d'hommes & de fille de Colléges & d'Hôpitaux. Ce fut dès le co mencement de ce siécle l'an 1204, que fut dée l'Abbaïe de Port-Roial des Champs, Matthieu de Montmorenci Seigneur de M & par Mathilde de Garsande sa femme, le fief de Port-Rois ou Port-Roial, situé une vallée assez près de Chevreuse, à six l de Paris. On prétend que Philippe-Aug étant à la chasse, & s'étant égaré, fut tr dans un Oratoire qui étoit en cet endroit que c'est à cause de cela qu'on lui donna nom de Port-Roial. Cette Abbaïe de filles l'Ordre de Cîteaux est dans la suite deven très-célébre.



ARTICLE XVI.

Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le treiziéme siécle.

I.

I. Maux de l'Eglise. Changement dans la discipline.

EN lisant l'Histoire Ecclésiastique avec quelque attention, on remarque une grande différence entre la discipline des dix premiers siécles & celle des trois suivans. Elle étoit à la vérité très-affoiblie dans le dixieme siécle, dit M. de Fleuri, mais ce n'étoit guere que par ignorance & par des transgressions de fait, que l'on condamnoit aussi-tôt que l'on ouvroit les yeux pour les reconnoître. On convenoit toujours qu'il falloit suivre les canons & l'ancienne tradition. Ce n'est que depuis le douziéme siécle, que l'on a bâti sur de nouveaux fondemens, & suivi des maximes inconnues à l'antiquité. Encore croioit-on la suivre lorsqu'on s'en éloignoit. Le mal est venu d'une erreur de fait & d'avoir pris pour ancien ce qui ne l'étoit pas. Car en général on a toujours enseigné dans l'Eglise, qu'il falloit s'en tenir à la Tradition des premiers siécles, pour la discipline aussi-bien que pour la doctrine. Les fausses Décrétales sont la source du mal. Il y est dit qu'il n'est pas permis de tenir de Concile sans l'ordre, ou du moins sans la permission du Pape. Mais jusqu'au neuviéme siécle, on ne voit rien dans l'histoire, qui ne démontre la fausseté de cette maxime. La tenue des Conciles provinciaux étoit comptée entre les pratiques ordinaires de la Reli-

IV. Disc.

gion, à proportion comme la célébrat
saint Sacrifice tous les dimanches. On
gardoit comme le moien le plus effic
maintenir la discipline. Cependant en
quence de cette nouvelle maxime, il
presque plus tenu de Conciles depuis le d
me siécle, où n'ayent présidé des Légats
pe, & insensiblement on a perdu l'usage d
des Conciles.

Ce sont encore les fausses Décrétales c
attribué au Pape seul le droit de transf
Evêques d'un siége à un autre. Néanm
Concile de Sardique & les autres qui o
fendu si sévérement les translations, n'o
aucune exception en faveur du Pape, &
dans des cas très-rares, on a fait quelqu
flation pour l'utilité évidente de l'Egli
s'est faite par l'autorité du Métropolit
du Concile de la Province. Mais depui
l'on a suivi les fausses Décrétales, les t
tions ont été fréquentes en Occident o
étoient inconues ; & les Papes ne les on
damnées que lorsqu'elles étoient faite
leur autorité, comme nous voions da
Lettres d'Innocent III. Il en est de mê
l'érection des nouveaux Evêchés. Suiva
fausses Décrétales elle appartient au Pape
suivant l'ancienne discipline, c'étoit au
cile de la Province, & il y en a un
exprès dans les Conciles d'Afrique. Et ce
ment à ne considérer que le progrès de
ligion & l'utilité des fidéles, il étoit bie
raisonnable de s'en rapporter aux Evêq
païs, pour juger des villes qui avoient
de nouveaux Evêques, & pour choisir les
propres à cette bonne œuvre, que d'en
voier le jugement au Pape, qui étant da

e le Pape, les fausses Décrétales con-
: nouvelles maximes touchant l'im-
clercs ; & ces maximes sont le fon-
la réponse que le Pape Innocent
mpereur de Constantinople au com-
: de son Pontificat. Dans cette lettre
me des explications forcées au pas-
'ierre, que l'Empereur avoit allégué
er que tous les Chrétiens sans exce-
ent être soumis à la puissance tem-
Pape dans sa réponse rapporte l'al-
deux grands luminaires, pour si-
vil, les deux grandes dignités, la
& la Roiale : comme si dans une
cette nature, il étoit permis d'a-
t principe une allégorie aussi ar-
qui pouvant être niée, n'étoit plus
re alleguée en preuve. C'est ainsi
adoit les autorités de l'Ecriture les
les, pour soutenir les préjugés ti-
sses Décretales. Le Pape Innocent
oit s'adresser plus mal qu'à un Em-
, pour débiter ces maximes incon-
iquité. Car les Grecs ne connois-

ils prenoient conseil, & qui leur ser
sécrétaires ; d'où vient qu'on nomm
clercs les jeunes praticiens. A l'égard
siastiques, ils s'éloignoient de plus e
l'esprit de leur état. Ils ne connoissoie
précepte de l'Apôtre, qui leur défend
barrasser dans les affaires témporelles. I
lement ils s'en embarrassoient, mais
toient accablés. Bien loin de rougir de
gradation, ils s'en faisoient gloire, &
qu'on vouloit mettre l'Eglise en servit
qu'on vouloit mettre des bornes à leu
prises. C'est la matiére la plus ordinaire
ciles du treiziéme siécle. C'est-là la f
l'animosité qui a duré si long-tems
laïques & le Clergé.

La rigueur exercée contre les héré
les excommuniés, fut encore plus
dans le treiziéme siécle que dans le p
Le Pape Innocent III décerna les plus
peines contre le Comte de Toulou
l'on croioit auteur du meurtre de P
Castelnau. Il ordonna de le dénoncer
munié ; il déclara tous ceux qui lui avo
serment, dispensés de l'observer, &
tout Catholique de poursuivre sa pers
de s'emparer de ses terres. Y a-t'il rien
éloigné de l'ancienne douceur ecclé
qu'une telle conduite ? A ce trait d'Innoc
nous pouvons en joindre un autre do
n'avons pas parlé dans le cours de l'H
& qui est très-propre à montrer jusqu'
porté l'abus que nous remarquons ici.
chevêque de Cologne nommé Henri,
venger la mort de S. Engelbert son p
seur. Aussi-tôt donc qu'il fut élu Arche
il fit serment de poursuivre cette ven

cruellement par la main du bourreau, il témoignât tout le repentir possible. est quelquefois obligée pour réprimer tiques, d'avoir recours aux loix des Chrétiens. Mais elle a toujours fait n de rejetter les exécutions sanglantes, ce qui a été reconnu dans le III Conral de Latran tenu sous Alexandre III. on s'est bien éloigné de cet esprit dans s dont nous parlons. Quand le Pape III écrivoit au Roi Philippe Auguste r ses armes contre les Albigeois, & faisoit prêcher en France la Croisade r, étoit-ce rejetter les exécutions san- Comment accorder la conduite des Eces du treiziéme siécle avec celle des quatriéme? Quand nous voions les t les Abbés de Cîteaux à la tête de s qui faisoient un si grand carnage ques, comme à la prise de Beziers; e Cîteaux désirer la mort des héré- Minerbe, quoiqu'il n'osât les y convertement, parce qu'il étoit moine & les Croisés brûler ces malheureux

bre d'Abbés, Prieurs & Ecclésiastiques, on l
la près de deux cens Manichéens à la p
suite d'un Jacobin Inquisiteur. Il alloit part
pour découvrir les hérétiques, qu'il faisoit b
ler sans miséricorde, appuié de l'autorité
saint Louis, qu'il trompoit par sa vertu
parente.

II.

II. elâchement s moines.

Il y avoit un extrême relâchement en
sieurs monastéres, même en ceux qui dev
servir de modéle aux autres. Le Pape
cent III, dès la premiére année de son
tificat, écrivit à l'Abbé du Mont-Cassi
étoit Cardinal, & lui témoigna sa doul
ce que cette maison d'où la Régle de
noît s'étoit répandue par tout le monde
tombée dans un tel désordre, qu'elle
un scandale horrible. Il reproche à ce
de négliger le bien spirituel de son mo
re, par trop d'empressement à en augme
temporel, & l'exhorte à le réformer sér
ment, en commençant par se réformer lu
me. Le monastére de Sublac près de Rome
comme le berceau de l'Ordre de S. Benoî
nocent III y étant allé en 1212, y trouva
de désordres, qu'il fut obligé d'y remédie
un grand réglement, où il défend aux mo
de porter du linge, & de manger de la
de hors de l'infirmerie. Il ordonne que
lence s'observe toujours à l'église, au réfe
& au dortoir; que l'on choisisse bien les
ciers du monastére, & que leurs obédienc
soient pas données à vie. Il défend sur
aux moines la propriété, & déclare q
pauvreté est pour eux d'une obligation si
te, que le Pape même n'a pas le pouvoir
en dispenser. L'Ordre de Cluni, si flor

deux cens ans auparavant, étoit aussi dans un état déplorable. Nous en avons un exemple frappant dans la révolte du Prieur de la Charité contre l'Abbé de Cluni. Elle alla jusqu'à une guerre ouverte environ trois ans avant le quatriéme Concile de Latran. Aussi le Pape Innocent III écrivoit dès l'an 1213 au Chapitre général de Cluni, pour exhorter les Abbés à travailler à la réforme de leurs moines, qui par leur avarice, leur ambition & leur vie licentieuse, donnoient autant de scandale, qu'ils avoient autrefois donné d'édification.

Comme c'étoit encore pis dans les monastéres qui ne tenoient point de Chapitres généraux, le Concile de Latran, pour remédier aux désordres qui devenoient chaque jour plus crians, ordonna que dans chaque Roiaume ou chaque Province, les Abbés ou les Prieurs qui n'avoient point coutume de tenir de Chapitres généraux, en tiendroient tous les trois ans; que dans ces commencemens ils appelleroient deux Abbés de Cîteaux, pour les aider à tirer du fruit de ces Chapitres; qu'on ne s'y occuperoit que de la réforme & de l'observance réguliére, & que ce qui y auroit été statué, seroit observé inviolablement & sans appel. Le tout se fera, dit le Concile, sans préjudice du droit des Evêques Diocésains. C'est qu'il y avoit encore peu de monastéres exempts de leur jurisdiction. Le Concile ajoute, que dans le Chapitre général on députera des personnes capables pour visiter au nom du Pape tous les monastéres de la Province, meme ceux des Religieuses, & pour y corriger ce qui aura besoin de l'être.

III.

Les ordonnances d'un si grand nombre de III. Réform

Superficielle entreprise dans la plûpart des Conciles.

Conciles & de Synodes qui furent te[nus pen]dant le treiziéme siécle, étoient plûtô[t de tri]stes témoignages des désordres qui re[gnoient,] que des moyens efficaces de les répr[imer. Le] meilleur reméde auroit été d'attirer [l'estime] & la vénération des peuples, en trava[illant au] renouvellement de la piété, à celui [des étu]des & des instructions solides, à la [recher]che & à la pratique des sages maximes [de l'an]tiquité. Au lieu de tendre de toutes f[orces] à un but aussi capital, les Pasteurs a[ssemblés] dans les Conciles de ce temps-là étoie[nt ordi]nairement occupés de la conservation d[es biens,] des priviléges & de la jurisdiction de[s Ecclé]siastiques, contre les entreprises des S[eigneurs] & des Juges laïques; & à l'égard de [la réfor]mation des mœurs du Clergé & des [peuples,] elle demeuroit très-superficielle. On [se plai]gnoit que les Ecclésiastiques tant sécu[liers que] réguliers, & souvent les Prélats même[s n'ob]servoient pas, ni ne faisoient observe[r les cen]sures de l'Eglise. Qu'opposoit-on à c[e désor]dre? On prononçoit de nouvelles exco[mmuni]cations contre ceux qui avoient mé[prisé les] premiéres, sans considérer que les secon[des cen]sures ne seroient pas vrai-semblablem[ent plus] respectées que les précédentes, que l'ex[commu]nication ne pouvoit être un reméde co[ntre l'ex]communication elle-même. Il auroit d[û plutôt] relever dès les fondemens ce qui sert à [donner] un grand poids aux jugemens ecclésia[stiques,] je veux dire l'estime & le respect pour [les Mi]nistres de la Religion, la crainte de[s peines] éternelles, la foi vive & animée des [récom]penses promises.

IV.
Maux en Angleterre.

IV.

Hubert qui étoit Archevêque de Ca

au commencement du treiziéme siécle, faisoit plus de cas de la qualité de Ministre d'Etat que de celle de Pasteur. Un Seigneur séculier lui reprocha en face un tel aveuglement, sans qu'une correction si nécessaire fît impression sur ce Prélat. Après sa mort, l'Eglise de Cantorberi fut agitée de plusieurs troubles qui occasionnerent de grands désordres. Le Pape Innocent III cassa la double élection qui avoit été faite, l'une par les moines, & l'autre par les Evêques, & nomma un Archevêque de sa seule autorité. Le Roi Jean s'y étant opposé, le Roiaume fut interdit. Comment ne sentoit-on pas que le Pape ne pouvoit avoir le droit d'ôter à tout un Roiaume l'exercice de toutes les pratiques extérieures de la Religion ? Comment le Pape lui-même n'étoit-il pas effraié, en réduisant pendant plusieurs années une infinité de fidéles à être privés de tous les avantages du culte extérieur ? Il est inconcevable que les Evêques & les Pasteurs du second ordre aient déféré à un ordre si visiblement injuste, sur-tout étant assurés qu'en n'y déférant pas, ils feroient plaisir au Roi & gagneroient ses faveurs. Le Pape se porta à un excès encore plus intolérable : il déclara tous les sujets du Roi absous de leur serment de fidélité, & les exhorta à se révolter contre lui. Comment Philippe Auguste fut-il assez imprudent pour accepter la Couronne d'Angleterre qu'Innocent III lui offrit ? Comment ne sentoit-il pas que le Pape pourroit également disposer de la Couronne de France, s'il avoit droit de détroner le Roi d'Angleterre ?

Jean sans terre réduit au désespoir à la vue des maux dont il alloit être accablé, se soumit à tout ce que le Pape voulut : l'indigna-

tion & le dépit le porterent mêm
plus qu'on n'auroit osé lui demar
fut point par le mouvement d'un
dévotion qu'il offrit son Roiaun
Siége, & qu'il voulut devenir vass
Il se seroit livré, bien plus volon
autre Prince qui auroit voulu le
nous avons vû qu'il s'adressa mêm
Maroc, lui déclarant qu'il ne teno
Christianisme, & qu'il étoit tout
bandonner. C'est ce qui prouve c
prétentions injustes des Papes soi
de rendre la Religion Chrétienne
Souverains. Innocent III ne conn
res le Roi d'Angleterre, lorsqu'il
d'avoir un *Roiaume Sacerdotal* d
s'étoit rendu son vassal. Le Roi J
roit pas toutefois l'indépendance c
ronne ; il vouloit même affranc
d'Angleterre de la servitude à laque
de Rome l'avoit réduite. J'empêche
jets, disoit-il, d'aller à Rome y pc
chesses dont j'ai besoin pour repou
nemis. Y aiant en Angleterre des E
fisamment instruits, je n'irai point
consulter des étrangers. Mais voiant
ple & les Evêques prenoient contre
du Pape, & déféroient aux ordres
justes qui venoient de Rome, il ré
punir & de se venger de leur infidél
livrant à la tyrannie des Romains
triste satisfaction de les voir gém
joug d'un Légat, avant même qu
fût levé. Ce Légat, qui n'avoit qu
chevaux en entrant en Angleterre,
tôt un train magnifique. Malgré l'A
de Cantorberi & tous les Evêques

place d'indignes sujets, & suspendit de leurs fonctions ceux qui voulurent s'opposer à ses entreprises.

Les Seigneurs, qui avoient si mal défendu le Roi, lorsque le Pape l'avoit jugé indigne de la Couronne, furent punis à leur tour par la perte de tous leurs priviléges. Le servile dévouement du Roi à la Cour Romaine, fut pour lui un abri qui le mit à couvert de tous les dangers ausquels il pouvoit être exposé. Ces Seigneurs sentirent alors que les prétentions du Pape n'étoient pas légitimes. On disoit publiquement à Londres qu'il n'appartenoit point au Pape de régler les affaires temporelles. Ces lâches Romains, ajoutoit-on, ces usuriers, ces simoniaques, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications. Le Roi Jean témoin de ces murmures se réjouissoit en secret d'une oppression que ses sujets s'étoient attirée. Il prenoit & ruinoit les châteaux des Seigneurs, désoloit tout par le fer & par le feu, commettant des cruautés inouies, pour avoir de l'argent, sans épargner les églises, ni les personnes consacrées à Dieu. Telle étoit la conduite de ce *Roi Sacerdotal.* Les Seigneurs dépouillés de tout, maudissoient le Roi; & dans leur désespoir, n'épargnoient pas le Pape qui protégeoit un Prince si injuste. Vous le soutenez, disoient-ils au Pape, parce qu'il se soumet à vous, afin que tout vienne fondre dans le gouffre de l'avarice Romaine. La protection qu'Innocent III accorda au Roi Jean, n'empêcha pas les Seigneurs de se révolter contre ce Prince, & d'élire un autre Roi. Ce fut la source d'une guerre civile, qui mit en feu l'Angleterre, & causa à cette Eglise des maux infinis.

Le Regne d'Henri III qui fut de 56 ans, ne fut pas plus heureux pour les églises d'Angleterre, que l'avoit été celui de Jean. Ce nouveau Roi avoit par goût & par une fausse piété un lâche dévouement à la Cour de Rome. Il favorisoit les plus grandes injustices des Légats, & sembloit ne pouvoir vivre sans en avoir toujours un à ses côtés. Il persécuta les plus saints Evêques de son Roiaume, exerça souvent des violences pour en faire élire des mauvais, & s'attira la haine de ses sujets par la foiblesse de son gouvernement. La Cour de Rome exerça sous ce Regne les plus criantes exactions. Le Pape Honorius II voulut qu'on lui fournît de l'argent pour faire la guerre à l'Empereur Frideric, & envoia un Nonce avec pouvoir d'excommunier les opposans & d'interdire leurs églises. Ce Nonce obligea les Evêques d'emprunter l'argent qu'il demandoit, compris dans la décime qu'il imposoit la récolte de l'année qui étoit encore en herbe, & réduisit les Evêques à vendre ou engager les reliquaires, les calices, & les autres vases sacrés. Il menoit avec lui des usuriers ultramontains, qui prêtoient de l'argent à de si gros intérêts, qu'on les chargeoit par-tout de toute sorte d'imprécations.

Il falloit que l'Angleterre fût dans un étrange état, puisque le Prince Richard frere du Roi Henri III disoit publiquement, que quand même il ne seroit pas croisé, il s'en iroit fort loin, pour n'être pas témoin de la désolation du Roiaume & des maux dont il le voioit accablé. Les bons Evêques séchoient de douleur, en voiant que le Pape disposoit des meilleurs bénéfices en faveur des Romains qu'il vouloit gratifier. L'on paioit aux Collecteurs Romains

u'au cinquiéme des revenus ecclésiastiques, on espéroit par-là obtenir la liberté des éle-ns; mais plus on se soumettoit au joug, lus la Cour de Rome le rendoit insuppor-e. Le Pape en une seule fois demanda trois s bénéfices. On se plaignit au Roi Henri, ce que le Pape ne laissoit pas respirer le ergé d'Angleterre; mais ce Prince eut l'in-stice de ne répondre aux sages remontrances u'on lui fit sur ce sujet, que par des mena-es & des violences. Faites de ces misérables out ce qu'il vous plaira, dit-il au Legat; je ous préte un de mes plus forts châteaux pour les y mettre en prison. Quel aveuglement dans ce Prince, de faire ainsi sentir tout le poids de sa puissance à tous ses meilleurs sujets, tandis qu'il se livroit aux ennemis de ses vrais intérêts & de l'indépendance de sa Couronne! De temps en temps la lumiére perçoit les ténébres que les Romains cherchoient à répandre partout, & la vérité faisoit entendre sa voix. La puissance de lier & de délier donnée à S. Pierre, disoient les Curés d'Angleterre, ne s'étend point à faire des exactions. Les revenus des églises sont destinés à nourrir les pauvres, à faire subsister les ministres, à entretenir les bâtimens: on ne doit point les appliquer à d'autres usages. Mais les meilleures raisons sont de foibles armes, contre ceux qui ne connoissent que les voies de fait & les violences.

V.

Les conversions qui se firent dans le Nord durant le cours de ce siécle, commencerent par le zéle de quelques moines de Cîteaux, & furent continuées par des freres Prêcheurs. Mais comme ces peuples étoient très-farouches, ceux qui demeuroient païens, & qui étoient le plus

V. Conv forcée Croi Nord Fl V

grand nombre, maltraitoient souvent les nouveaux Chrétiens. Ceux-ci crurent qu'il leur étoit permis de se défendre à main armée & de repousser la force par la force ; & ils implorerent à cet effet le secours des Allemans, des Polonois & des anciens Chrétiens du voisinage. Le motif de cette guerre parut si légitime, que pour la mieux soutenir, on institua les Ordres militaires de Christ & des Freres de l'Epée, réunis depuis aux Chevaliers Teutoniques. Les Papes étendirent la croisade à cette guerre de Religion, & y attribuerent la même indulgence qu'à celle de la Terre sainte. Ces croisés ne demeurerent pas long-temps sur la simple défensive : ils attaquoient souvent les infidéles, & quand ils avoient l'avantage, la premiére condition de la paix étoit, que les infidéles recevroient des prêtres pour les instruire, se feroient baptiser, & bâtiroient des églises. S'ils rompoient la paix, comme il arrivoit souvent, on les traitoit de rébelles & d'apostats & comme tels on croioit être en droit de les contraindre par la force à tenir ce qu'ils avoient une fois promis. Voilà de quelle maniére on étendoit la Foi dans ces grandes Provinces. Mais les personnes vraiment éclairées n'approuvoient pas ces entreprises. Saint Thomas qui est sans contredit le meilleur témoin de la doctrine de ce temps-là, établit fort bien après toute l'Antiquité, qu'on ne doit pas contraindre les infidéles à embrasser la Foi, & que quoiqu'on les eût vaincus en guerre & faits prisonniers, on doit les laisser libres sur l'article de la Religion. Il enseigne, en suivant S. Augustin qu'il cite, que personne ne peut croire sans le vouloir, & qu'on ne contraint point la volonté. D'où il s'ensuit que la professi

extérieure du Christianisme ne sert de rien, sans la persuasion intérieure. Car Jesus-Christ a dit : *Allez, instruisez & baptisez ; quiconque croira & sera baptisé, sera sauvé.* Et saint Paul : *On croit de cœur pour être justifié, & on confesse de bouche pour être sauvé.* Il n'est donc permis de baptiser des adultes, qu'après les avoir suffisamment instruits, & s'être assuré, autant qu'on le peut humainement, qu'ils sont convaincus de la vérité de la Religion chrétienne, & que leur cœur est converti. De-là venoit la sainte discipline de l'Antiquité, de préparer au Baptême par tant d'instructions & de si longues épreuves.

Mais comment pouvoit-on instruire ou éprouver des Livoniens, des Prussiens, des Curlandois, qui le lendemain d'une bataille perdue, venoient en foule demander le Baptême pour éviter la mort ou l'esclavage ? Aussi dès qu'ils pouvoient secouer le joug des vainqueurs, ils retournoient à leur vie ordinaire & à leurs anciennes superstitions, ils chassoient ou tuoient les prêtres, & abattoient les églises. De tels hommes étoient peu touchés des promesses & les sermens, dont ils ne comprenoient ni la [illegible] ni les conséquences : c'étoit les objets présens qui les frappoient. Peut-être est-ce une des causes de la facilité avec laquelle ces peuples se sont laissés entraîner dans les derniéres hérésies ; la Religion n'avoit jamais eu chez eux des fondemens assez solides.

Quand on examine tout ce qui se passa dans les croisades du Nord, on ne peut s'empêcher de croire que l'intérêt temporel y avoit plus de part que le zéle de la Religion. Car les papes donnerent aux Chevaliers Teutoniques le domaine & la souveraineté de toutes les

terres qu'ils pourroient conquérir sur les infidè les. Nous n'examinons point ici quel droit avoit le Pape, ni quel besoin avoient les Che valiers qu'il autorisât leurs conquêtes : nous re marquons seulement le fait, & nous disons qu' est bien à craindre que ces Chevaliers n'aien plus cherché l'accroissement de leur domina tion, que la propagation de la Foi. Il paro que les Religieux qui prêchoient la croisade d Nord & instruisoient les Néophites, avoie des intentions pures ; mais on faisoit de gran des plaintes contre les Chevaliers, de ce qu'i réduisoient les nouveaux Chrétiens à une es pèce de servitude, & par-là détournoient le autres d'embrasser la Foi : en sorte que leu armes nuisoient à la Religion pour laquelle il les avoient prises. De ces conquêtes sur le païens sont venus les Duchés de Prusse & de Curlande.

Nous avons vû que le Pape Innocent IV fit aller en Dannemarc un simple Frere Mineur, avec pouvoir d'y procéder contre les Evêques. Pouvoit-on rien faire de plus contraire à l'an cienne discipline ? Le même Pape envoia en Suede & en Norvege des Légats, afin de sou lever les Rois contre l'Empereur Frideric, & d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre. Ecrivant à Haquin, qui n'étoit pas né de lé gitime mariage, il lui dit qu'il usoit de la plenitude de sa puissance pour lui accorder dis pense, & l'élever à la dignité Roiale. Ce Pape reçut pour cela de très-grosses sommes d'argent. Le Roi Haquin se croisa, & obtint du Pape pour son voiage, le tiers des revenus ecclésia stiques de Norvege. Quel tissu de demarches abusives ! D'un autre côté l'on paroissoit peu touché de ce qui est le but & la fin essentielle

lu Christianisme, qui consiste à former de véritables justes, & des hommes sincérement & olidement attachés à Dieu par amour. Le choix la multiplication des Ministres vraiment gnes de travailler à un aussi grand ouvrage, uroit dû être le continuel & principal objet : la sollicitude des souverains Pontifes. Mais semble au contraire que l'on crut avoir tout it, quand on avoit établi dans les païs nouellement conquis un extérieur de Religion, & mme un phantôme de Christianisme. Ce que s Papes ne négligeoient pas, c'étoit de tirer le us d'argent qu'ils pouvoient, & d'étendre leur torité au-delà de toutes bornes.

VI.

VI. Maux France. Rigueu cessive c les hérét Inquis Pastoure

Philippe-Auguste scandalisa son Roiaume r son aversion pour la Reine Ingeburge, & n attachement déréglé pour une autre fem-e. Ce scandale auquel le Pape & les Evêques : furent point insensibles, fut l'objet d'un oncile, & attira un interdit sur la France. : remède si étrange doit toujours être remarqué, & mérite sans doute d'être placé parmi maux. La plus grande affaire de la France dant le treiziéme siécle, fut la croisade tre les Albigeois. Nous avons vû jusqu'à el point on s'y éloigna de l'ancienne doucr de l'Eglise, en voulant exterminer les hérétiques. L'autorité temporelle devoit les réprimer & empêcher qu'ils ne séduisissent les fidéles; is devoit-on les traiter avec tant de rigeur, & faire regarder comme une action de igion la fureur avec laquelle on répandoit : sang ?

C'est en France que fut d'abord établi le unal de l'Inquisition. On voit combien il t odieux, par la difficulté qu'il y eut de

l'établir, même en Italie & dans l'Etat
ſiaſtique, & par les Inquiſiteurs qui fure
à mort. L'Inquiſition n'étoit pas ſeul
odieuſe aux hérétiques, qu'elle reche
& pourſuivoit; mais aux Catholiques m
aux Evêques & aux Magiſtrats, dont e
minuoit la juriſdiction; & aux partic
auſquels elle ſe rendoit terrible par la r
de ſa procédure. Les Papes furent obl
publier diverſes Conſtitutions pour en
rer l'exceſſive ſévérité. On a depuis ſ
France les inconvéniens terribles de ce
nal. Il y fut aboli; & depuis long-ten
y eſt déteſté. Pluſieurs païs ne l'ont jamai
& la Religion Chrétienne n'en ſouffre
dommage.

La fin pour laquelle on a établi ce tri
eſt d'empêcher les hérétiques de ſe mu
& de ſe maintenir en ſe cachant. Mai
emploié pour parvenir à cette fin, des
qui conduiſent d'une maniére trop procl
l'hypocriſie & à l'ignorance. La craint
dénoncé, empriſonné, & puni ſur un
ſoupçon, dont le fondement ſera quel
role indiſcrete, empêche de parler de ce
garde la Religion; de propoſer ſes do
l'on en a; de faire des queſtions, & de
cher à s'inſtruire. Le plus court & le plu
de ſe taire, ou de parler & d'agir com
autres, ſoit qu'on penſe de même, ou n
pécheur d'habitude qui ne veut pas qui
déſordres, ne laiſſe pas de faire ſes p
pour n'être pas déféré à l'Inquiſition
de l'année, comme ſuſpect d'héréſie. I
d'Inquiſition ſont les plus fertiles en C
relâchés. On n'y trouve point l'Ecriture
en langue vulgaire. Pluſieurs bonnes

y sont défenduës, parce qu'elles vien-
uteurs qu'on se plaît à regarder com-
ćts. Du moins il est ordonné d'en re-
une préface, un avertissement, une no-
ıcer à telle & telle page une ligne ou
comme il est spécifié fort au long dans
: l'Inquisition d'Espagne. Sans ces cor-
il est défendu sous de rigoureuses pei-
lire le livre, ou de l'exposer en vente.
aires alors aiment mieux ne s'en point
ainsi quantité de bons livres n'entrent
ans les païs d'Inquisition. Combien les
étoient-ils plus sages! Les Pasteurs
premiers siécles de l'Eglise, avoient
bien instruire les Chrétiens, chacun
portée: sans prétendre les gouverner
›umission aveugle, qui est l'effet & la
l'ignorance.
iva au milieu du treiziéme siécle un
mouvement en France. Un Hongrois
Jacob qui avoit quitté l'Ordre de Cî-
'avisa de faire le prophête; & de dire
'ierge lui avoit commandé de prêcher
de, mais seulement à des bergers &
: peuple, parce que Dieu reservoit aux
lélivrance de la Terre-Sainte. Il attira
nonde, qu'en peu de temps il eut une
cent mille hommes, distribuée par
'ous différens chefs avec cinq cens en-
où étoient représentés la croix & un

ſtiques & les religieux : ſelon eux les Fı Prêcheurs & Mineurs étoient des hypocrite des vagabonds ; les moines de Cîteaux étc des avares, qui ne ſongeoient qu'à augme le nombre de leurs terres & de leurs beſtia les Moines Noirs étoient pleins d'orgueil & ſoient un Dieu de leur ventre : les Chano étoient demi-laïques, fainéans & gens de l ne chere ; les Evêques, des hommes occup amaſſer de l'argent, & plongés dans les dél A l'égard de la Cour de Rome, ils en diſo des infamies qu'on n'oſe rapporter. Le pe qui n'avoit déja que trop de mépris pou Clergé, applaudiſſoit à ces diſcours. La R Blanche ſe laiſſa tromper par ces fanatiqu elle n'ouvrit les yeux que quand elle vit à excès ces eſpéces de réformateurs ſe portoi Les maux qu'ils firent en France furent grands.

VII.

VII. tres maux France.

Nous avons vû dans l'article des Con quelles étoient les mœurs du Clergé, & c bien il y avoit de déſordres, malgré le qu'avoit S. Louis de punir les méchans d'honorer les gens de bien. Il y avoit en Fı ce un ancien abus, qui étoit d'obliger les communiés de paier une amende, quand leur donnoit l'abſolution, après même q avoient ſubi les peines preſcrites par les l de l'Egliſe. Le motif de cette étrange coı me, étoit de les préſerver des rechutes, moins par une raiſon d'intérêt. Rien ı plus affreux que ce que nous liſons dans ques de Vitri, des mœurs des Etudians nous n'avons oſé en rien rapporter. Les M tres étoient occupés de mille queſtions fri les & de vaines ſubtilités. Les démêlés e

Iniversité & les Freres Prêcheurs donnérent
u à différens scandales. Combien de chica-
s & de mauvaise foi dans le procédé des Do-
urs, à la tête desquels étoit Guillaume de
Amour! Mais d'un autre côté, les religieux
endians n'auroient-ils pas dû se borner à
vailler à devenir doctes, sans être si jaloux
. titre de docteur, & se moins prévaloir
: leur crédit à la Cour de Rome & à celle
: France?

VIII.

VIII. Maux en lie & en A magne. Entrep injustes Papes.

On doit appliquer au Pape Innocent III
ut ce que nous avons dit de Gregoire VII.
es deux Papes se ressembloient parfaitement.
nocent III se regardoit à l'exemple de Gre-
oire VII son modéle, comme un monarque
uverain dans toute l'Eglise, & se faisoit un
u de prononcer des excommunications. Nous
vons vû quelques exemples des pénitences sin-
uliéres qu'il imposoit. Honorius II avoit les
êmes défauts qu'Innocent III; mais il ne fit
s de si grandes fautes, parce qu'il avoit
oins de talens & de zéle. L'entrée de Gre-
oire IX dans Rome étoit peu digne d'un
ccesseur de S. Pierre. Il falloit qu'il eût une
n fausse idée de la véritable grandeur, &
'il mît la qualité de Pasteur bien au-dessous
celle de Prince temporel. Nous avons vû
el étoit son style, son goût & son génie.
démélés avec l'Empereur Frideric furent la
urce d'une infinité de maux, plongea l'Alle-
gne dans une longue anarchie, & alluma
Italie un feu dont elle fut long-tems em-
sée. Il est inutile de rapporter ici tous ces
heurs, dont nous avons déja parlé. Tout
icle de l'Eglise d'Allemagne n'est, pour ainsi
, qu'une longue liste de maux. Les succes-

seurs de Gregoire IX suivirent son exemple ; & c'est à quoi conduisoient les nouvelles maximes de Gregoire VII, qui avoient fait de si étranges progrès. Nous pouvons dire de l'Eglise d'Italie, ce que nous venons de dire de celle d'Allemagne : tout y étoit en désordre. Les guerres & les divisions y causoient les plus grands ravages : on ne voioit par-tout que violences & séditions. De temps en temps le S. Siege vacquoit pendant des années entiéres. Les Princes écrivoient aux Cardinaux des vérités très-humiliantes. Les intérêts de Dieu, leur disoit-on, ne vous touchent point. Chacun de vous désire le Pontificat, & ne suit que sa passion. Vous souhaitez la mort l'un de l'autre, bien loin de vouloir le voir Pape. Faites cesser les factions, donnez un chef à l'Eglise, & un meilleur exemple à vos inférieurs. La Constitution du Conclave ne fait pas beaucoup d'honneur aux Cardinaux.

Le Roi S. Louis, quoique plein de douceur & de modération, fut indigné de la conduite d'Innocent IV à l'égard de l'Empereur Frideric. Son entreprise dans le Concile de Lyon est un mal nouveau, & même unique. On n'avoit point encore vu un Pape, entreprendre de déposer un Souverain dans un Concile général, & donner lieu à ceux qui n'approfondissent pas les choses, d'imputer à toute l'Eglise une entreprise, qui réellement n'étoit l'ouvrage que du Pape Innocent. Un tel attentat de la Puissance spirituelle sur la temporelle, qu'un Concile général paroissoit autoriser, étoit-il propre à attirer dans le sein de l'Eglise les Princes infidéles ? Etoit-il fort édifiant, de voir le Pape écrire à tous les Souverains, pour les animer contre l'Empereur

sser même au Sultan d'Egypte pour
: à rompre l'alliance qu'il avoit avec
: ? La plûpart des autres Papes ne fu-
ipés, comme ceux dont nous venons
:, que de guerres & d'intérêts tempo-
seul Roiaume de Sicile leur donna
infinis. Quelle dépravation de goût!
s étoient-ils donc à la tête de l'Eglise
re chose que pour répandre la lumié-
:nir la discipline, combattre les er-
ttirer les infidéles à la Foi, corriger
& s'appliquer à faire regner la chari-
es cœurs ? L'Eglise a-t'elle d'autre in-
: de convertir les pécheurs, & de for-
ustes ? Quel sujet de gémissement pour
étoient animés de son esprit, de voir
t des Pasteurs, occupés de tout autre
: de l'unique qu'ils devoient avoir de-
yeux ?

IX.

IX. Croisades du treiziéme siécle. Leurs suites funestes.

:orts que faisoit la Puissance spirituel-
ue toute concentrée dans le Pape,
orber la temporelle, causerent pen-
reiziéme siécle des maux innombra-
s tous les Etats Catholiques; & les
qui furent si multipliées, mirent le
: ces maux. Ce qui se passa à la prise
intinople, montre une effroiable cor-
lans tous les croisés Latins. Cet évé-
:eul suffiroit pour faire connoître l'é-

jeune Empereur Alexis, & punir Mur:
son usurpation, soutenant que ceux qu
mettoient de tels crimes, n'avoient
droit de posséder des Etats. Les Princes
étoient si peu éclairés, qu'ils ne voioi
les dangereuses conséquences que l'on j
tirer contre eux-mêmes de cette fausse
me. Innocent III fut ébloui par le su
voiant les Latins maîtres de Constan
comme par miracle, il crut que Dieu
déclaré pour eux. Il s'imagina en mêm
que la prise de Constantinople faciliteroi
quête de la Terre-Sainte, & procureroit
nion des Grecs. Mais nous avons vû c
l'on se trompoit dans cette double con
La conquête de Constantinople attira
de la Terre-Sainte : parce qu'il fallu
conserver la ville Impériale, partager :
ces des croisés, déja insuffisantes pour
nir la guerre de Syrie. A l'égard du schi
Grecs, c'étoit un mal déja ancien, que
quête des Latins ne fit qu'aigrir, &
tout-à-fait incurable. Comment en e
Latins traiterent-ils les Grecs en cett
sion ? Dans le pillage qu'ils firent de C
tinople, ils donnérent toutes sortes de
de leur fureur, de leur cruauté, de le
rice & de leur impiété. Nicétas, Auteu
qui étoit alors dans cette ville, reproc
Chrétiens Latins d'avoir été plus inhum
plus sacriléges que les Sarrasins, & d'avo
mis des abominations dont le seul ré
horreur. Les Grecs qui savoient en géné
le Pape étoit le principal mobile des
des, conçurent pour lui & pour ses succ
une aversion qui dure encore aujourd'h
Latins leur parurent des monstres, avec :

es des peuples & des Princes croisez,
:nt en scandales, au lieu de servir à
le l'Eglise & au vrai bien de la Re-
l'égard même de la simple possession
lles terres que l'on vouloit conqué-
prit plaisir de confondre encore sur
s projets de l'esprit humain. La prise
itinople fit perdre de vûe la Terre-
our laquelle on s'étoit croisé. Les
loient plus volontiers à cette grande
rés par la beauté & la bonté du
accouroient en foule, & l'on vit
: former de nouveaux Etats, outre
mpire; un Roiaume de Thessaloni-
:xemple; une Principauté d'Achaïe.
y trouva aussi de nouveaux ennemis
:e outre les Grecs; des Bulgares, des
, des Comains, des Hongrois. Ainsi
établis en Grece, avoient assez à
eux, sans songer à la Terre-Sainte.
loient continuellement du secours,
nt tout ce qu'ils pouvoient de croi-

ſuite d'événement doit nous faire admirer
profonds conſeils de Dieu. Les Latins acc
rent en Orient par des motifs ſuggérés, ce ſe
ble, par la piété. Mais dans la vérité,
miniſtére aboutit à punir les péchés des Grec
en faiſant tomber ſur eux les fléaux que
guerre a coutume d'enfanter. Les Grecs à
tour en ſécoüant le joug des Latins, leur f
éprouver les maux les plus terribles. Ce
des pécheurs qui ſe châtient les uns les au
Mais comme le temps des jugemens de
ſur les Grecs eſt proche, ils ſe relévent
blement de leurs pertes, & ſe préparent
à tomber dans le gouffre de la puiſſance
tomane, où nous les voions encore
gés.

L'Indulgence de la Croiſade aiant été
due à la conſervation des conquêtes d
tins ſur les Grecs ſchiſmatiques, fut bi
appliquée à toutes les guerres qui paroi
importantes à la Religion. Les Papes d
rent la même indulgence aux Eſpagno
combattoient les Muſulmans, & aux
gers qui venoient à leurs ſecours; & e
c'étoit toujours délivrer les Chrétiens de
mination des infidéles, & diminuer la p
ce de ces derniers. De-là vinrent les
conquêtes de Jacques Roi d'Arragon,
Ferdinand Roi de Caſtille, tellement con
nuées par leurs ſucceſſeurs, qu'ils on
chaſſé les Muſulmans de toute l'Eſpagne. En
même temps on prêchoit la croiſade en Alle
magne contre les païens de Pruſſe, de Livonie,
& des païs voiſins, tant pour les empêcher d'in-
quiéter les nouveaux Chrétiens, que pour les
engager à ſe convertir eux-mêmes. Un autre
objet de la croiſade étoient les hérétiques,

cis ils avoient quelque différend, même
les intérêts temporels; ils publioient auſſi
: eux la croiſade, qui étoit leur derniére
urce contre les Puiſſances qui leur réſiſ-
t. Etoit-ce à mettre ainſi le fer en main
multitude de Nations, que devoient être
uées les Clefs ſpirituelles confiées à l'E-
Les croiſades étant en ſi grand nombre,
oient l'un à l'autre, & les croiſés diviſés
t de corps différens ne pouvoient faire
nds exploits. La diverſité des intérêts
els mettoit auſſi des obſtacles au con-
es peuples dans une même entrepriſe.
ignols & les Allemans aimoient mieux
indulgence, ſans ſortir de chez eux:
de leur côté avoient plus à cœur la
ion de leur Etat temporel en Italie,
du Roiaume de Jéruſalem; ils s'inté-
plus à la deſtruction de Frideric &
roi, qu'à celle des Sultans d'Egypte
ie. Ainſi les ſecours qu'attendoient
ens d'Orient, étoient détournés ou
& enfin l'on vit avorter la conquête
rre-Sainte, entrepriſe d'abord avec

Il arrivoit souvent qu'un Prince, ap
croisé & avoir fait serment de partir
tain jour marqué, différoit son voia
qu'il se repentît de son vœu par léger
qu'il lui survînt chez lui des affaires p
sées. Alors il falloit avoir recours a
pour obtenir dispense du serment &
tion du terme ; & si le Pape ne goûtoi
raisons du Prince croisé, il ne lui é
pas les censures ecclésiastiques. Tell
source du fameux différend entre le P
goire IX & l'Empereur Frideric II, q
feu toute l'Eglise. Dans le temps m
les Princes latins étoient les plus oc
l'acquisition de la Terre-Sainte, les S
établis en Orient, comme le Roi de Jé
le Prince d'Antioche, le Comte de
donnoient aux Papes d'autant plus d'
que leur conduite à l'égard des infic
leurs démêlés entre eux, regardoient
ment la conservation de la Palestine.
ajoute les affaires des Evêques Latins é
ce païs depuis la conquête, on verra
croisades seules & leurs suites fournisse
Papes plus d'occupations, que n'en o
plus grands Monarques.

Le Clergé Latin d'Orient mérite ur
tion particuliére. Nous avons vû q
après la conquête d'Antioche, de J
& des autres villes, on y établit des
ches & des Evêques Latins; & qu'o
de même après la prise de Constanti
diversité de la langue & du Rit faiso
aux Latins, qu'il leur étoit permis d'
Clergé particulier; mais étoit-il à pro
tant presser, & de tant multiplier les
pour les Latins, qui étoient en si pet

ongue ſucceſſion. Cependant il eſt peu
s nos hiſtoires de ces égliſes déſolées,
l'occaſion de leurs plaintes contre les
inſi ſous prétexte de les délivrer des
ins, on leur impoſoit une nouvelle
:.

la perte de Jéruſalem, le Patriarche
n que le Roi ſe retira dans la ville
où il réſida juſqu'à la perte entiére de
-Sainte; & quoique ſon Patriarchat
lus que titulaire, il gardoit toujours
eſpérant que les croiſés regagneroient
n. Il en fut de même du Patriarche
he, de celui de Conſtantinople, & des
vêques Latins de Grece & d'Orient.
ue les croiſades ont ceſſé, & qu'il n'y
aucune eſpérance raiſonnable de ré-
Prélats dans leurs égliſes, il ſemble
roit dû ceſſer de leur donner des ſuc-
t de perpétuer ces vains titres: d'au-
que cet uſage éloigne de plus en plus
& les autres Schiſmatiques, de ſe réu-
liſe, voiant la Cour de Rome pleine
'êques *in partibus*, dans des emplois

Autres maux. on n'a jamais délibéré sur ce point ; j
n'a dit : Nous avons examiné soign
les raisons de cette ancienne discipli
l'avons trouvée trop rigoureuse, & nc
crû devoir laisser désormais les pénit
discrétion des Confesseurs. Nous n'av
vû de semblable dans toute la suite
toire. Les pénitences canoniques sont
insensiblement par la foiblesse des E
la dureté des pécheurs ; par néglige
ignorance : mais elles ont reçu le coup
pour ainsi dire, par l'indulgence de l
de. Les Saints, qui les avoient établi
loient punir les pécheurs, & en mên
s'assurer de leur conversion, & les pré
ner contre les rechûtes. Pour cela on c
çoit par leur prescrire une exacte retr
en les éloignant des occasions du péc
donnoit le moien de faire de sérieus
xions sur l'énormité du péché, la ri
la justice de Dieu, les peines éternelle
autres vérités terribles que les Prêtres
noient soin d'eux, ne manquoient pa
représenter, pour exciter en eux l'esprit
ponction. Ensuite on les consoloit, o
courageoit, & on les affermissoit p
dans la résolution de renoncer au péc
toujours, & de mener une vie nouvelle

Ce ne fut que dans le huitiéme s
l'on introduisit les pélerinages pour t
de satisfaction : & ils commencerent
la pénitence, par les dissipations & l
sions de rechûtes. Encore ces pélerina
ticuliers étoient-ils bien moins danger
les croisades. Un pénitent marchant
avec un autre pénitent, pouvoit obse
certaine régle, jeûner ou du moins v
bı

avoir des heures de recueillement &
..., chanter des pseaumes ; s'occuper de
pensées ; avoir des conversations édi-
... mais toutes ces pratiques de piété ne
...noient plus au tumulte des armes, & à
multitude de soldats assemblés. Les croi-
du moins pour la plûpart, cherchoient à
...ivertir, & menoient des chiens & des oi-
...ux pour chasser, comme il paroît par la dé-
...ise qui en fut faite à la seconde croisade.
...étoient des pécheurs, qui sans aucun mouve-
...ment de conversion, sans préparation précé-
...ente, alloient pour l'expiation de leurs péchés
s'exposer aux occasions les plus dangereuses d'en
commettre de nouveaux. Des hommes choisis
entre les plus vertueux, auroient eu peine à se
conserver dans de tels voiages. Il est vrai que
quelques-uns s'y préparoient à la mort, en
paiant leurs dettes, restituant le bien mal ac-
quis, & satisfaisant à tous ceux à qui ils avoient
fait quelque tort. Mais il est plus aisé de se dé-
terminer à ces pratiques extérieures, que de cor-
riger le fond du cœur, & d'en mortifier les pas-
sions & les penchans déréglés. La croisade ser-
voit aux uns de prétexte pour éviter la punition
de leurs crimes ; & aux autres, elle étoit une
occasion de continuer plus librement leurs dé-
sordres. L'histoire nous apprend qu'il se trou-
voit même à la suite de ces armées des femmes
déréglées, & quelques-unes étoient déguisées
en hommes. Dans l'armée même de S. Louis,
on trouvoit des lieux de débauche ; & ce saint
Roi fut obligé d'en faire une punition exem-
plaire. Les croisés qui s'établirent en Orient,
loin de se convertir, s'y plongerent de plus en
plus dans les égaremens d'une vie licentieuse &
criminelle. L'exemple des naturels du païs les

portoit au mal, & les y autorisoit. l
beauté & la fertilité de certains canton
me la vallée de Damas qui est si délici
servoit qu'à les amollir. Leurs enfans
rerent encore, & formerent une nouv
tion nommée *les Poulains*, qui n'est
que par ses vices. Et voilà l'honneur qu
à Jesus-Christ de ces entreprises form
grands frais.

Enfin Jerusalem & la Terre sainte
tombées au pouvoir des infidéles, & l
sades ont cessé depuis quatre cens an
les pénitences canoniques n'ont point é
blies. Tant que les croisades durerent
tinrent lieu de pénitences, non-seule
ceux qui se croisoient volontairement,
tous les grands pécheurs, à qui les l
ne donnoient l'absolution, qu'à la ch
faire en personne le service de la Terr
pendant un certain temps, ou d'y en
un nombre d'hommes armés. Il semblo
qu'après la fin des croisades on dût reve
anciennes pénitences; mais l'usage en é
terrompu depuis deux cens ans au mo
les pénitences étoient devenues arbitrai
Evêques n'entroient plus guères dans l
de l'administration des Sacremens: le
gieux mendians en étoient les ministres
ordinaires; & ces missionnaires passa
pouvoient suivre pendant un long temps
duite d'un pénitent, pour examiner la
& le progrès de sa conversion, comme fa
autrefois les propres Pasteurs: ces Relig
croioient obligés d'expédier promptem
pécheurs, pour passer à d'autres.

D'ailleurs on traitoit la morale dans le
comme le reste de la théologie, par raison

plus que par autorité. On mettoit tout en question, jusques aux vérités les plus claires : d'où sont venues avec le temps un si grand nombre de décisions des Casuistes, éloignées non-seulement de la pureté de l'Evangile, mais du bon sens & de la droite raison. Car où ne va-t'on point en ces matiéres, quand on se donne toute liberté de raisonner ? Les Casuistes se sont plus appliqués à faire connoître les péchés, qu'à en montrer les remédes. Ils se sont principalement occupés à décider ce qui est péché mortel, & à distinguer à quelle vertu est contraire chaque péché, si c'est la justice, la prudence, ou la tempérance : ils se sont étudiés à mettre, pour ainsi dire, les péchés au rabais, & à justifier plusieurs actions, que les Anciens plus judicieux & plus sincéres jugeoient criminelles. L'ancienne discipline, à force d'être négligée & hors d'usage, est tombée aux yeux de plusieurs dans une espéce de décri ; car tel est le progrès des maux, de passer de l'indifférence du bien, jusqu'à la témérité qui ose le mépriser.

La derniére croisade fut celle où mourut S. Louis, & dont nous avons vû le peu de succès ; mais on ne renonça pas pour cela à ces entreprises, même depuis la perte entiére de la Terre sainte, arrivée vingt ans après. On continua pendant tout le reste du treiziéme siécle, & même dans le quatorziéme, à prêcher la croisade pour le recouvrement de cette Terre, & on leva des décimes pour ce sujet, ou bien sous ce prétexte ; mais cet argent s'emploioit à d'autres usages, suivant la destination des Papes, & le crédit des Princes. Enfin l'on s'est totalement dégoûté des croisades, & on en est désabusé depuis long-temps. Les gens sensés instruits par l'expérience du passé, ont bien recon-

nu qu'en ces entreprises il y avoit plus
dre qu'à gagner, & pour le temporel & p
spirituel. A l'égard du spirituel qui est l
objet qui intéresse véritablement l'Eglise
voit-on croire que les croisades fussent p
à augmenter les biens de ce genre? La
Religion doit se conserver & s'étendre
mêmes moiens qui l'ont établie; la p
tion accompagnée de discrétion & de pru
la pratique de toutes les vertus, & sur
d'une patience sans bornes. Cette discré
cette prudence dont nous parlons, ne
pas avoir été le partage de divers mission
du treiziéme siécle. Les freres Mineurs
firent tuer à Maroc, s'imaginoient qu'il
question que de mépriser la mort, & de
tirer sans utilité. S. Cyprien ne les aur
reconnus pour Martyrs. C'est la remarq
N. XV. M. Fleuri dans son sixiéme Discours,
traite des Croisades.

XI.

XI. Multiplication des Ordres religieux. Défauts des Mendians. *Fleur. VIII. Disc.*

Le quatriéme Concile de Latran avoi
sagement défendu d'instituer de nouveau
dres religieux: mais son Décret a été si m
servé, qu'il s'en est beaucoup plus étab
puis que dans tous les siécles précédens. O
plaignit dès le Concile de Lyon, tenu
après: on y réitéra la défense, & on sup
quelques nouveaux Ordres; mais la mu
cation n'a pas laissé de continuer & d'au
ter toujours depuis. Sans préjudice de la
teté de S. François, que nous reconne
avoir été très-éminente, & sans vouloir
nuer le profond respect que l'on doit avoi
ce grand Saint, ne peut-on pas se défier
lumiéres, & craindre qu'il n'ait pas sçû
ce qu'il auroit été à désirer qu'il conn

pport aux Ordres religieux ? Il croioit que sa
égle n'étoit que la pratique de l'Evangile, &
noit pour sa devise : *Ne possédez ni or, ni
ent.* Ces paroles avoient été dites aux Apô-
par Jesus-Christ, lorsqu'il les envoia prê-
r, & qu'il leur donna la puissance d'opérer
miracles. Il vouloit les éloigner de l'avari-
& leur ôter toute inquiétude à l'égard du
essaire de la vie. S'ensuivoit-il de-là que l'on
obligé de nourrir des hommes simples &
vent ignorans, qui sans faire de miracles,
donner des marques d'une mission extraor-
aire, alloient dans le monde prêcher la pé-
ence ? Les peuples ne pouvoient-ils pas leur
e : Nous sommes assez chargés de la sub-
ance de nos Pasteurs ordinaires, à qui nous
ons des dixmes & d'autres redevances ? Il
ble qu'il auroit été plus utile à l'Eglise que
Evêques & les Papes se fussent appliqués
ieusement à réformer le Clergé séculier sur
modéle des quatre premiers siécles, sans
eller au secours ces troupes étrangéres : en
te qu'il n'y eût que deux genres de person-
consacrées à Dieu, des clercs destinés à
struction & à la conduite des fidéles, &
faitement soumis aux Evêques ; & les moi-
entiérement séparés du monde, & appli-
s uniquement à prier & à travailler en si-
e. Au treiziéme siécle l'idée de cette per-
ion monastique n'étoit pas assez connue,
on étoit touché des désordres que l'on avoit
ant les yeux, l'avarice du Clergé, son lu-
sa vie molle & voluptueuse, qui avoit aussi
tré dans les anciens monastéres.
n crut donc qu'il falloit chercher le remé-
ans l'extrémité opposée, & renoncer à la
ssion des biens temporels, non-seulement

en particulier selon la Régle de S
févére sur ce point ; mais en comm
que le monastére n'eût aucun reve
toit, il est vrai, l'état des premiers
gypte ; car quel revenu auroient-ils
sables arides qu'ils habitoient ? Ma
le parti de travailler, plûtôt que
leurs solitudes, pour aller mendier.
les freres Mineurs, & les autres nou
gieux du treiziéme siécle, choisire
reux état d'une mendicité errante
de. Ils n'étoient pas moines, mai
converser dans le monde, & à y tr
conversion des pécheurs, espérar
temps y trouver des personnes qu
niroient le nécessaire. D'ailleurs
tions de missionnaires & la nécessi
rer ce qu'ils devoient dire au peup
paroissoient pas compatibles avec l
mains. Enfin ils trouvoient la me
humiliante, comme étant le derni
société humaine, au-dessous même
ouvriers. Elle avoit été jusques-là
tout le monde, & rejettée par les
Religieux. Nous avons vû que le vé
gues dans les Constitutions des Ch
ne le nom d'*odieuse* à la nécessité d
le Concile de Paris tenu au comme
treiziéme siécle, veut que l'on do
ligieux qui voiagent de quoi sub
ne les pas réduire à mendier à la h
Ordre. S. François lui-même avoit
travail à ses disciples, ne leur pe
mendier, que comme la derniére
veux travailler, dit il dans son te
je veux fermement que tous les autres
pliquent à quelque travail honnête,

qui ne sçavent pas travailler, l'apprennent. Il conclut son testament par une défense expresse de demander au Pape aucun privilége, ni de donner aucune explication à sa Régle. Mais l'esprit de chicane & de dispute qui regnoit alors, ne permettoit pas qu'on s'en tînt à des paroles si simples. Il n'y avoit pas quatre ans que le saint homme étoit mort, quand les freres Mineurs assemblés au Chapitre de 1230, obtinrent du Pape Grégoire IX une Bulle qui déclare qu'ils ne sont point obligés d'observer son testament, & qui explique la Régle en plusieurs articles. Ainsi le travail des mains si recommandé dans l'Ecriture, & si estimé par les anciens moines, devint odieux; & la mendicité odieuse auparavant, devint honorable.

Trente ans après la mort de saint François, on remarquoit déja un relâchement considérable dans son Ordre. On se rappelle les paroles de saint Bonaventure, qui ne peut être suspect, & qui connoissoit mieux qu'aucun autre les maux de son Ordre, dont il étoit si affligé. Frere Elie second Général avoit été déposé pour divers excès, & avoit communiqué son esprit à plusieurs de ses Freres. Saint Antoine de Pade se plaignit hautement d'un relâchement qui faisoit des progrès si prompts & si rapides. Une si triste expérience prouve mieux que tous les raisonnemens, combien les anciens Fondateurs d'Ordres étoient plus éclairés que les nouveaux, sur les moiens de rendre leur œuvre véritablement utile à l'Eglise.

XII.

Nous avons vû la triste peinture que fit des maux de l'Eglise le célébre Robert de Lincolne. Nous rapporterons ici celle qu'en a tracé Guillaume d'Auvergne, l'un des plus sa- XII. Peinture des maux de l'Eglise faite par Guillaume

ue de Pa- vans Evêques qu'ait eu l'Eglise de Paris, &
quel le nouveau Bréviaire de Paris donne l
Tom. 2. p. 322. tre de Vénérable. Dans son sermon sur
Michel, il compare l'Eglise militante au C
où il est dit dans l'Epître du jour, qu'il s'é
un grand combat. Et après avoir remarqué
dans le Ciel il ne regne point de cupidité,
une parfaite concorde, un bel ordre, la
rité, il ajoute : A l'égard de cette premiére
priété, aujourd'hui l'Eglise ne ressemble
au Ciel, mais à la terre ; car la plûpart
ment pas moins les choses terrestres, que
moit la Synagogue, selon ce qu'a dit Jér
Depuis le plus petit jusqu'au plus grand s'étudient à satisfaire leur avarice. Dieu
lu que l'Eglise fût la demeure des ho
spirituels, & non des hommes charne
premiers qui sont entrés dans l'Eglise, é
des hommes spirituels ; mais il n'en est
ainsi. Dieu a voulu que l'Eglise fût le lie
l'union & de la concorde : maintenant ell
devenue le lieu de la dissension & de la dis
de. Jesus-Christ a voulu qu'il regnât un or
merveilleux dans l'Eglise : maintenant ce n
plus que confusion ; ceux qui devroient être
dernier rang, occupent le premier. Jesus-Chr
a voulu que son Eglise retentît d'actions
graces ; maintenant la plûpart prononcent
bouche les louanges de Dieu ; mais leur v
n'est, pour ainsi dire, qu'un blasphême co
tinuel.

120. tom. 2. L'Eglise, dit-il dans un autre sermon, a é
autrefois la demeure des Saints ; elle est deve
nue ensuite une caverne de voleurs, à cause d
plusieurs méchans qui s'y sont tenus cachés ; c
on ne souffroit point alors que les méchans
parussent ouvertement. Mais aujourd'hui c'e

la demeure publique des ravisseurs : *Sed hodie est manifesta habitatio raptorum.* A l'égard de notre temps, dit-il ailleurs, qui est la lie, pour ne pas dire, la fin des siécles, il ne paroît dans nos Prélats rien de cette sagesse céleste, rien de cette fermeté qui convient tant à leur état; c'est tout le contraire ; on n'apperçoit en eux que l'image de la turpitude de tous les vices, dont ils portent les marques. Il en est de même des Prêtres & du Clergé inférieur : on ne voit en eux aucune sorte de vertu ; il y paroit au contraire tant de difformité, qu'ils méritent plutôt le nom de scélérats, que celui de pécheurs. Ainsi parloit ce grand Evêque des abus dont il étoit témoin. Ces maux, quoique très-grands, n'étoient que la préparation de scandales d'un autre genre, que l'on verra paroître dans la suite des siécles. Les maladies qui attaquent le corps de l'Eglise, varient selon les temps; & celles qui sont les plus déclarées au-dehors, ne sont pas toujours les plus dangereuses. Dans le siécle que nous considérons, l'Eglise avoit encore de puissans motifs de consolation, comme on en jugera par les biens qu'elle possédoit, & dont nous allons marquer les plus considérables.

Vers tom. 2

XIII.

XIII. Biens d... glise. Biens en ...gleterre dans to... Nord.

En Angleterre nous voions briller le zéle & ...a générosité du célébre Evêque de Lincolne, ...ont nous avons rapporté les paroles. Il étoit ...onsolant pour ceux qui gémissoient en secret ...s maux de l'Eglise, de voir un Prélat si distin...é, élever sa voix comme une trompette con... les abus & les désordres ; remonter à la ...rce des maux ; ne dissimuler pas ceux qu'une ...dence trop humaine auroit pu porter à cou... . Plusieurs, il est vrai, accusérent son zéle

d'amertume ; & même quelques gens d
qui donnoient le nom de sage réserve
excessive timidité, s'imaginoient que ce
que avoit trop de vivacité. Mais qua
se rappelle avec quelle force les saints
s'élevoient contre les maux de leur temp
comparaison moins grands & moins dive
on ne peut que combler de louanges u
lat, qui vouloit se régler sur ces ancien
mirables modéles. Ce qui ne sçauroit êtr
remarqué, c'est que ce grand homme ne
rien que de vrai. *Ut vera fateamur*, dir
Cardinaux mêmes au Pape qui paroissoi
sé, *Vera sunt qua dicit.* Nous ne sçauri
condamner. Il est bon Catholique &
mieux que nous.

Robert de Lincolne n'étoit pas le seul
Evêque que possedât l'Eglise d'Angleterr
le treiziéme siécle. S. Edmond Archevê
Cantorberi connu en France sous le non
Edme, fut un modéle de vertu dans les
rens états où il vécut avant son Epis
Lorsqu'il professoit les arts libéraux, il
cautionnoit contre les écueils d'un emp
la plupart prennent un goût tout prof
se soutenoit par une priére assidue &
méditation des vérités éternelles. Lorsqu'i
de cette étude si séche à celle de la théo
il attira la bénédiction de Dieu sur ses
& sur ses prédications par ses larmes, se
res & sa pénitence. Aussi forma-t'il des
ples, qui se mirent dans les monastéres l
réglés, à l'abri de la corruption du sié
n'est pas étonnant qu'un tel homme ait
aux empressemens de ceux qui vouloien
ver à l'Episcopat, & qu'il n'ait cédé qu'à l
lence. Il s'appliqua infatigablement à rer

aux maux dont l'Eglise d'Angleterre étoit affligée. Il se plaignit souvent au Roi, de la foiblesse avec laquelle il souffroit les Légats du Pape réduire l'Eglise d'Angleterre à une honteuse servitude. Ne pouvant sauver en même temps le spirituel & le temporel, il préféra la conservation du spirituel, donnant au Pape tout l'argent qu'il vouloit, pour obtenir la liberté des élections; mais comme il vit que tout alloit en dépérissant par l'aveugle dévouement du Roi au Légat, la douleur dont il fut accablé, le porta à se condamner à un exil volontaire. Cette action étoit sans doute contre les régles ordinaires, & personne n'auroit pû la lui conseiller; mais peut-être Dieu vouloit-il inspirer plus d'horreur des abus qui regnoient en Angleterre, en permettant que le premier & le plus saint Evêque de ce Roiaume n'en pût soutenir la vue. Si c'est une chose répréhensible dans ce digne Pasteur d'avoir quitté sa place, ce n'étoit qu'un défaut de lumiére, qui lui fut commun avec la plûpart des saints Evêques des siécles où l'iniquité abondoit. Ce défaut a été couvert par une ardente charité, une pénitence rigoureuse, des gémissemens continuels sur les maux de l'Eglise; & sa sainteté a été manifestée par un grand nombre de miracles.

Saint Richard Evêque de Chichestre marcha sur les traces de saint Edmond son maître. Il donna dans ses différens emplois des preuves de son humilité & de son désintéressement. Il souffrit avec patience l'injustice du Roi Henri qui le réduisit à vivre d'aumônes. Le Pape Innocent IV aiant pris la défense de cet Evêque si injustement persécuté, il n'emploia ses biens qu'à soulager les pauvres, son temps &

ses talens qu'à nourrir son troupeau. Il servoit que de vaisselle de terre, & fit v jusqu'à son cheval, pour secourir les m bles, & approcher davantage de Jesus-(le chef & le modéle de tous les Pasteurs. tes les Puissances ne furent pas capables fléchir à l'égard d'un Curé scandaleux Episcopat fut si plein de bonnes œuvres mourut épuisé de travaux. Il se fit aussi tombeau plusieurs miracles; & il est b le remarquer, afin que cette attestatio blique que Dieu rendoit à la vertu de s viteurs, nous soit une preuve sensible chesses que possédoit l'Eglise dans ces ter disette & de calamité.

Seval Archevêque d'Yorc, autre discij saint Edmond, avoit un mérite très-dist Quoiqu'il fût d'un caractére très-modé ne put éviter la surprenante persécution eut à essuier de la part du Pape Ale: IV. Il ne crut pas pouvoir conférer les leurs bénéfices de son Diocèse à des Ita qui n'avoient d'autre mérite que leur ir ble avarice, & qui ne pouvoient être cune utilité aux ames rachetées du s Jesus-Christ. La crainte d'une excommu tion injuste ne l'empêcha pas de faire s voir dans une occasion si importante. L ne se contenta pas de l'en menacer; il à l'exécution. Ce saint Evêque fut do communié dans tout le Roiaume au s cloches & en éteignant les cierges. Mais porta avec une foi & une patience adn un traitement si indigne & si humilia peuple le combloit de bénédictions en s tandis que le premier des Pasteurs l'exco nioit si solemnellement. Le saint Prélat

ant fermés à l'innocence opprimée.
le Chanteloup Chancelier d'Angle-
ra dans cette place éminente l'in-
il avoit toujours eue. Il emploia
t son autorité à faire tout le bien
it de lui. Il rendoit la justice avec
prenoit dans l'occasion la défense
les, contre les plus puissans, quand
tort. Le désir de ne travailler qu'à
i fit quitter la Cour, pour se con-
traite & à l'étude des Livres saints.
e d'Herfort le choisit pour Pasteur.
at fut court; & l'idée que l'on avoit
e vertu fit qu'on le canonisa peu de
sa mort.
ion Chrétienne fit dans le cours du
cle de grands progrès dans le Nord.
it considérablement dans la Livo-
travaux d'Albert troisiéme Evêque
Prusse par des Moines de Cîteaux,
tirent même quelques grands Sei-
païs. On y établit des écoles pour
s jeunes gens, qui pussent s'appli-
e à continuer la mission. Cet éta-



promesses; mais encore parce qu'il ouvre la
à la sanctification des Elus, que Dieu s'est c
sis parmi ces peuples nouvellement incorp
à l'Eglise catholique.

XIV.

XIV.
iests en
ce.

C'est en France que se sont formés la
part des saints Evêques d'Angleterre dont
avons parlé. L'Ecole de Paris étoit si célé
qu'on y venoit des païs les plus éloignés,
recevoir la lumiére. L'Eglise de France p
doit en même temps des Evêques d'une
nente vertu, & d'un grand zéle pour les
térêts de Jesus-Christ. Saint Guillaume de I
ges avoit un mérite extraordinaire. Son
cation, sa conduite lorsqu'il étoit Chano
sa retraite dans l'Ordre de Cîteaux, la vie s
qu'il y mena, tout en lui étoit digne de v
ration. L'histoire de son élection fait conn
quelle idée on avoit encore des qualités
doit avoir un Evêque, & de quelle conséq
ce il étoit de n'en choisir que d'une vertu
sommée. Le Clergé de Bourges se trouve
barassé, & envoie prier Eudes Evêque de P
de venir l'aider à donner un digne chef à
église. Après une mûre & sérieuse délibérat
on convient de prendre un des plus éclair
des plus saints Abbés de l'Ordre de Cîte
L'Evêque de Paris chargé de choisir l'un
trois qui lui furent nommés, & dont Guil
me étoit un, passa la nuit en priéres, &
jura le Seigneur de ne pas permettre qu'
trompât dans un choix si important. Le
demain il offre le saint Sacrifice, met
billets sous la nappe de l'autel, & s'étant p
terné avec deux hommes éminens en scienc
en vertu, il répand beaucoup de larmes
prie Dieu de faire connoître celui qu'il a

moins s'enfuir ; mais les Saints n'en
oint alors la liberté, & on les forçoit
de devenir les Princes du peuple de
eſt à des ſiécles poſtérieurs, qu'étoit
e caractére funeſte de laiſſer le vrai
ans l'obſcurité. Il n'eſt pas étonnant
omme qui apportoit à l'Epiſcopat des
ons auſſi ſaintes que celles de l'Abbé
li, ait gouverné ſon troupeau avec
lance, une charité, une douceur, une
, un zéle digne d'un ſucceſſeur des

Etienne Evêque de Tournai fit auſſi
p d'honneur à l'Egliſe de France. Aiant
é par des Chanoines vraiment réguliers
ongregation de S. Victor, il fit de
iens dans les places où ſa ſcience &
l'éleverent. Quand il fut Evêque, ſon
arut encore avec plus d'éclat. Ceux
oient conſiſter la grandeur épiſcopale
luxe de la table & des équipages,
e nombreuſe ſuite de domeſtiques,
crédit à la Cour, & dans tout ce qui
s puiſſans du ſiécle, trouvoient que

ſimonie, qu'il adminiſtre lui-même les S
mens, qu'il s'applique à porter les péch
la pénitence ; que dans ſes momens de
il étudie l'Ecriture-Sainte, qu'il exerce v
tiers l'hoſpitalité envers les gens de bien
évite dans ſes repas tout ce qui eſt in
recherché, & qu'il n'emploie point le
moine des pauvres à traiter les mon
Qu'une telle apologie étoit capable de
vrir de confuſion ceux qui s'étoient attir
pareille réponſe ! Qu'elle eſt propre à nou
ſentir en quoi conſiſte la véritable gr
d'un Evêque !

Etienne de Chatillon Evêque de Die f
core un Prélat d'une éminente vertu. I
paſſé ſa jeuneſſe dans l'innocence, lo
entra dans l'Ordre des Chartreux à la fl
ſon âge. Quel progrès ne devoit poin
dans la piété un Juſte qui embraſſoit l
vaux de la plus rigoureuſe pénitence !
Prieur de ſa Communauté, il tourna
avancement ſpirituel, la néceſſité où il ſ
va de ſortir de ſon ſépulcre pour recev
hôtes que la piété de ces ſaints ſolitair
roit. Etienne les inſtruiſoit par ſes d
pleins de ſageſſe, & les édifioit par les
ples de toutes les vertus qu'on trouvoit
Que l'on juge du bien qu'a dû faire ur
me qui avec de telles diſpoſitions mont
plutôt fut traîné malgré ſes cris & ſa réſi
ſur le ſiége épiſcopal.

Que de merveilles nous préſente le D
de Liége ! On y voioit une multitude d
mes vertueuſes & de vierges chrétienne
joignoient à la vie la plus ſainte, la pé
ce la plus auſtére. Elles ne ſongeoien
plaire à Dieu & qu'à faire chaque jour d

si communs dans les beaux siécles de
, & voulut renouveller en leur faveur
iens prodiges.
oi Philippe-Auguste avoit de grands
, & il scandalisa son Roiaume par l'a-
qu'il conçut pour la Reine Ingeburge ;
écouta les avertissemens charitables que
& les Evêques lui donnérent ; & répara
scandale qu'il avoit causé. Il respec-
érement la Religion, comme il le mon-
s le discours si chrétien qu'il fit à ses
lorsqu'il alloit livrer bataille au Comte
. Ses troupes lui demandérent sa béné-
, & des clers adressérent à Dieu leurs
& leurs larmes, pendant que le Roi
oit. Ce goût de piété & de religion
r combien on étoit alors éloigné de
tinction de foi, qui fera dans les sié-
ans des progrès si affligeans. Philippe-
voulant laisser un témoignage sub-
e sa reconnoissance envers Dieu de la
qu'il lui avoit accordée, fonda un mo-
où il voulut qu'on établît une exacte
té. Le respect qu'il avoit pour le bien-



à Dieu. Entre ses vertus on loue sa ch
conjugale. Il ne connut jamais d'autre f
que la Reine Blanche, qui avoit une
très-solide. Cette Princesse édifia toute l'
par sa piété, & emploia son autorité à
honorer Dieu dans le Royaume dont el
la Régence.

Mais nous ne voions rien de plus me
leux dans le treiziéme siécle que saint l
Plus on étudie le caractére de ce saint
& plus on le trouve admirable. Il avoi
nemment les qualités que l'on releve
Constantin, dans Théodose, & dans
lemagne; leur zéle pour la propagati
Christianisme; leur attention à procurer
sujets tous les moiens de se sanctifier; le
pect pour la Religion, & tout ce qui les
dus si grands & si célébres. Mais il y a e
ces grands Princes des taches que nous ne v
pas dans saint Louis. Il avoit toutes les
extérieures qui peuvent inspirer le respe
vénération; un port majestueux, des ma
douces & insinuantes, un air noble, ma
laissoit entrevoir un fond de bonté qui
tachoit tous les cœurs. Son esprit étoit
& judicieux. Si son siécle eût été celui des
ces, quel progrès n'y auroit-il pas fait! l
sédoit tout ce que l'on pouvoit appren
plus utile dans le temps où il vivoit. Sa
tration & son discernement l'élevoient e
sieurs occasions au-dessus des préjugés
siécle, comme on le voit dans sa célébre
matique.

Ce qui nous touche davantage dans S. l
c'est son cœur & sa piété; son tendre
pour Dieu; son attachement à sa loi; l
qu'il avoit de lui plaire & de le faire

dans ses Etats ; son humilité ; son profond respect pour Jesus-Christ & ses mystéres ; son attention à pratiquer tous les exercices de la Religion ; son affection pour son peuple ; sa compassion pour les misérables ; son infatigable application à répandre la lumiére dans son Roiaume, à poursuivre les méchans, & à donner des marques de sa confiance aux gens de bien, & à ceux qui rendoient à l'Eglise des services essentiels. Qu'il étoit consolant pour l'Eglise, & en particulier pour celle de France, de posséder un Roi si saint & si parfait ! Si le treiziéme siécle est malheureux par tant d'endroits, son bonheur est grand d'avoir produit un Prince si vertueux.

La Reine Marguerite étoit digne d'avoir un époux tel que saint Louis. Elle vouloit être de tous ses exercices de piété, & entrer en participation de ses bonnes œuvres. Elle portoit à la vertu les personnes de son sexe, & ne souffroit pas comme nous l'avons vu, que personne violât les régles de la plus exacte modestie. La bienheureuse Isabelle fille unique de la famille Roiale, voulut consacrer à Jesus-Christ sa virginité, & n'avoir que lui pour époux. Toute sa vie ne fut qu'une suite continuelle de priéres, de lectures & de travail. Lorsque le Pape lui écrivit fortement pour la porter à écouter les propositions d'un mariage avec le jeune Conrad fils de l'Empereur Frideric, & qu'il lui fit valoir l'avantage de devenir Impératrice, elle répondit que la derniére des vierges consacrées à Dieu étoit au-dessus de la premiére femme de l'univers. La reconnoissance qu'elle eut de la victoire que Dieu lui avoit fait remporter sur le siécle, la retint toujours dans une profonde humilité. Son Palais étoit

une eſpèce de monaſtére, où elle menoit une vie vraiment digne de l'époux qu'elle avoit choiſi. Qu'un Royaume eſt heureux, lorſque la Cour, écueil ordinaire de l'innocence, eſt pour ceux qui en approchent une école de vertu!

La famille Roiale eut encore un autre Saint en la perſonne de Louis Evêque de Toulouſe. Il mépriſa les grandeurs du monde, dès qu'il put les connoître. Il étoit beau de voir un jeune Prince uniquement touché de la loi de Dieu, y trouver des charmes qui la lui faiſoient préférer à tous les vains plaiſirs des pécheurs. Quand on le preſſa d'accepter les offres que ſon pere lui faiſoit de lui céder la Couronne de Naples, il dit ces paroles qui ſuffiroient pour donner une haute idée de ſa vertu : *Jeſus-Chriſt eſt mon Roiaume : quand tout le reſte me manqueroit, j'aurai tout en le poſſédant ; au lieu que tout me manquera, ſi je ſuis privé de lui.* Elevé malgré lui dans un âge encore tendre ſur le Siége de Toulouſe, il s'acquitta avec zéle de toutes les fonctions épiſcopales ; & aiant fait inutilement ſes efforts pour obtenir qu'on lui permît de quitter un fardeau ſi redoutable, il obtint de Dieu ce que les hommes refuſerent de lui accorder, en mourant à l'âge de 23 ans.

XV.

XV. ...ns en Eſ...e.

La Religion Chrétienne ſe releva en Eſpagne pendant le XIII ſiécle. Alphonſe IX Roi de Caſtille remporta ſur les Muſulmans une victoire très-éclatante, qui fut attribuée aux ferventes priéres que l'on fit à Rome pour l'heureux ſuccès des armes de ce Prince. Ferdinand mérita par ſes conquêtes le titre de Grand, & par ſes vertus celui de Saint. Il paſſe pour le premier Fondateur de la célébre Univerſité de Salamanque, à laquelle ſon fils Alphonſe X

ins avoir eu la liberté d'ôter seulement
: de la grande Mosquée, qu'ils pré-
devoir être consacrée au culte des Chré-

es Roi d'Arragon fit aussi refleurir le
iisme dans le Royaume de Valence,
eva aux Musulmans, & dans les Isles
ie où l'on établit un Siége épiscopal.
e de Castille fit traduire l'Ecriture sainte
gue vulgaire; & donna un corps de loix
un abrégé de Théologie, & de Droit
que. S. Pierre Nolasque institua l'Ordre
erci pour la rédemption des Captifs;
ies Roi d'Arragon favorisa ce pieux éta-
nt. L'objet en étoit très-utile. Le chari-
ndateur étoit principalement touché du
étoient les Chrétiens d'abandonner la
ur recouvrer la liberté.
ne Evêque d'Osma illustre par sa nais-
mais infiniment plus encore par son
e piété, fut l'ornement de l'Eglise d'Es-
Il s'appliquoit à former de bons Ecclé-
s, & à en remplir son Chapitre. Il leur
d'embrasser la vie réguliére, & réussit

origine une pépiniére de grands hom
procuré à l'Eglise des biens dont il n'es
sible de faire le dénombrement. Il a pr
Papes édifians, des Cardinaux zélés pc
neur de la Religion, des Evêques d'i
de sainteté, des Missionnaires & des
teurs animés de l'esprit du Christiani
Docteurs & des Théologiens savans &

Les freres Prêcheurs n'étoient pas
bord un nouvel Ordre, qu'une nouv
grégation de Chanoines réguliers. C
qu'au premier Chapitre général, que
nique & ses confréres embrasserent la
entiére, renonçant aux fonds de terr
xemple des freres Mineurs; ce qui le
à être mendians comme eux. Mais ils
rent la pauvreté plus simplement &
blement; & l'on ne voit point chez e
disputes frivoles sur la propriété & le si
ge, qui causerent chez les freres Min
ctuelles divisions. S. Dominique reçu
des miracles dans un degré fort extrac
Il guérit des malades & ressuscita de
Les premiers disciples qu'il forma ét
hommes merveilleux. Nous en avons
noître quelques-uns.

Si saint Thomas d'Aquin a mérit
de Docteur Angelique par la sublimi
doctrine, il ne le mérita pas moins p
reté de sa vie. Il est glorieux pour l'
S. Dominique d'avoir enfanté un Doc
a marché si fidélement sur les traces
Augustin. C'est par l'effet d'une Provid
guliére, & toujours attentive à prépare
des ressources aux maux de l'Eglise, q
voulut que les précieuses vérités de
efficace par elle-même, & de la Prédes

gratuite, fussent établies si clairement & si fortement dans les Ouvrages de saint Thomas. Dieu voulut encore que l'Ordre de saint Dominique transmît d'âge en âge cette importante doctrine, à laquelle les Papes mêmes devoient un jour rendre témoignage dans les tems les plus malheureux, & lorsque tout pourroit paroître désespéré.

XVI.

XVI. Biens e... lie & en ... magne.

S. François fut la gloire de l'Italie, comme S. Dominique fut celle de l'Espagne. Ce que nous avons dit des défauts de son Institut, ne préjudicie point à sa grande sainteté. Ses vertus personnelles & celles de ses premiers disciples attirérent la bénédiction que Dieu donna à leurs travaux. Ils parurent dans un siécle très-corrompu, pour ramener l'idée de la charité & de la simplicité Chrétienne, & pour suppléer au défaut des Pasteurs ordinaires, dont la plûpart étoient ignorans & scandaleux. S. François avoit pris pour objet de son Institut la conversion des pécheurs; & comme pour convertir, il faut commencer par instruire, ses disciples comprirent qu'il étoit absolument nécessaire qu'ils étudiassent. Ils réussirent mieux dans l'étude que la plûpart des clercs de leur temps, parce qu'ils avoient des intentions plus pures, ne cherchant, du moins plusieurs, que la gloire de Dieu & le salut du prochain; au lieu que les clers étudioient, souvent pour parvenir aux bénéfices & aux dignités ecclésiastiques.

Sainte Claire animée du même zéle que saint François, institua un Ordre de filles, qui pendant long-tems ont édifié l'Eglise par leur amour pour la pénitence. S. Antoine de Padę se rendit si célébre par ses prédications, qu'on

venoit de tous côtés pour l'entendre,
ses discours produisoient des fruits abon
& opéroient des changemens qui tenoi
prodige. S. Bonaventure fut un si parfa
déle d'innocence, que dès sa jeunesse se
tres disoient qu'il sembloit que le péch
dam n'avoit point passé en lui. Il s'appl
arrêter le relâchement qui s'introduisoi
son Ordre. Il servit l'Eglise par ses trav
par ses écrits, & conserva dans les pre
dignités une humilité qui lui faisoit dési
demment la derniére place. L'onction qu
trouve dans plusieurs de ses Ouvrages é
fruit de sa grande piété. Ce saint Docteu
noissoit bien les maux de son temps, &
voit distinguer les différens âges de l'I
Il vouloit qu'on reglât ses communions
conformité que l'on a avec la vertu des
tiens qui ont paru dans les divers siéc
l'Eglise. Si, disoit-il, quelqu'un se trouv
l'état de l'Eglise primitive, il est bon qu'il
munie tous les jours. S'il se ressent de l'é
l'Eglise finissante, il doit communier rarer
Que si l'on tient le milieu entre ces deu
trêmités, il faut se régler en conséquen
s'éloigner quelquefois des saints Mystéres
apprendre à les respecter, & s'en approcher
quefois pour s'enflammer de l'amour divi
trait de la doctrine de S. Bonaventure n
quelle étoit sa lumiére dans les voies de
On trouve dans ses Ecrits les grands prin
de S. Augustin sur les vérités de la gr
de la morale Chrétienne, développés avec
coup d'exactitude.

La Bienheureuse Marguerite de Cortone
na en Italie un exemple illustre de pénit
Jean le Bon converti par les priéres de sa

pénitence si rude, que les circonstances
oissoient presque incroiables. Il forma
sciples, & ce fut le commencement des
ites de S. Augustin. Plusieurs Papes avoient
nnes qualités. Clement IV étoit ennemi
hesses & de l'ambition. S. Celestin avoit
iété sincére & un grand attrait pour la pé-
e. Gregoire X s'efforça de procurer la réu-
des Grecs. En Allemagne sainte Elisabeth
une vie très-sainte & très-édifiante. Pen-
son mariage elle pratiquoit les exercices
plus éminente piété du consentement du
Prince son mari, qui étoit lui-même
ertueux. Pendant son veuvage elle fit de
eaux progrès dans la piété; & dans un
encore tendre elle avoit la vertu de ceux
ont vieilli dans la crainte de Dieu. Elle
rut à l'âge de vingt-quatre ans. Sainte
vige donna aussi au monde l'exemple d'une
vertu. Elle marcha constamment dans les
s pénibles de la pénitence pendant qua-
e ans, & supporta avec une patience ad-
ible les afflictions par lesquelles Dieu
ut l'éprouver. Agnès sœur du Roi de Bo-
e se consacra à Dieu sous la Régle de
t François, & vint à bout de rompre les
ures que l'on avoit prises pour lui faire
user ou l'Empereur, où le Roi d'Angle-
e.

XVII.

XVII. Autres b

Passons en Orient, & considérons le bien
i s'y présente. Jean Veccus Patriarche Grec
Constantinople se réunit avec l'Eglise La-
e, & travailla par ses exhortations & par
Ecrits à tirer du schisme ceux qui voulu-
t l'écouter. La conversion de ce grand hom-
fut un événement très-consolant pour l'E-

glise; mais il servit aussi à montrer
le schisme avoit jetté de profondes ra
mi les Grecs. On auroit pu croire que
gement de gouvernement & un bon I
procureroit à l'Eglise Grecque la gu
ses maux, l'Empereur entrant beaucou
puis long-temps, dans les affaires
Eglise, & le Patriarche de Const
aiant de son côté parmi les Orientau
autant d'autorité que le Pape en Occid
on se seroit trompé dans ces vûes, co
vénement ne l'a que trop fait voir. Le
res intentions du premier Pasteur de
l'appui de l'autorité d'un Empereur a
lu & aussi zélé pour la réunion, que
ne produisirent aucun changement
l'état des affaires; & le corps des ég
rient demeura livré à l'esprit de divi
schisme. Il faut convenir que les La
Papes à leur tête ne s'y prenoient pa
comme il faut pour guérir les prév
les haines des Grecs: & Dieu perm
les choses tournassent ainsi, parce q
paration des Orientaux étoit une de
qui devoit avoir une longue durée.
mettant à part ce rétablissement géné
lide des Grecs que les efforts humains
procurer, on peut envisager certains
Dieu tira par sa bonté du milieu de
mêmes.

Un grand nombre de Jacobites &
storiens se réunirent à l'Eglise Catho
renoncérent à leurs erreurs. Plusie
Missionnaires portérent l'Evangile ch
fidéles, & souffrirent le martyre. O
fortement des maux de l'Eglise, & c
gnoit vouloir y remédier. On ne d

oint ces maux, & l'on n'étouffoit pas la voix ceux qui en faisoient connoître la grandeur. ans les controverses que l'on eut à soutenir ur la réunion, divers points de Doctrine fu- t éclaircis & traités avec soin. Les gens de n, & qui avoient de la science étoient écou- & le mérite étoit encore élevé en honneur. s'assembloit en concile, tant pour recueil- s débris de l'ancienne discipline, que pour rer de plus en plus les liens sacrés de la nunion ecclésiastique.

Fin du treiziéme Siécle.



TABLE CHRONOLOGIQUI

Pour le quatorziéme Siécle.

AN. DE J. C. 1301. LE Pape Boniface VIII écrit pa pour faire valoir ses exorbit prétentions.

Commencement du fameux diff du Pape Boniface VIII avec le R France Philippe le Bel.

1302. Les Seigneurs de France écriven tement aux Cardinaux contre les e prises du Pape.

Démission de Jean Patriarche de stantinople.

Ottoman Sultan des Turcs contin progrès dans l'Empire des Grecs.

Concile en Espagne.

Publication de la fameuse Bulle *U sanctam* de Boniface VIII.

1303. Guillaume de Nogaret présente requête contre le Pape.

Albert d'Autriche est reconnu R Romains par le Pape.

Schisme en Hongrie causé par le treprises du Pape.

Appel au futur Concile, auqu hérent tous les Ordres du Roiaun France.

Mort de S. Yves Prêtre.

Le Pape Boniface VIII publie plu Bulles contre les Appellans de Fr Sa prise par Nogaret. Sa mort. B XI est élevé sur le saint Siége.

1304. Le Pape donne des Bulles en faveur de la France.
Mort de Benoît XI.
1305. Clément V élu Pape par les artifices du Cardinal de Prat. Il se fait couronner à Lyon. Il donne des Bulles en faveur de la France.
1306. Le Pape fait des exactions en France & en Angleterre.
Violences exercées en France contre les Juifs.
Le Pape révoque les Commandes.
1307. Conférence à Poitiers entre Clément V & Philippe le Bel.
Le Pape exhorte à une Croisade contre les Grecs, & excommunie l'Empereur Andronic Paléologue.
L'Eglise Grecque est déchirée par des divisions intestines.
Le Pape déclare par une Bulle Charobert Roi de Hongrie.
Le Roi Philippe le Bel fait arrêter les Templiers en France.
08. Le Pape les fait arrêter dans les autres païs.
Convocation du Concile de Vienne.
On fait par-tout des informations contre les Templiers.
Eglise de S. Jean de Latran brûlée.
Mort de Scot le Docteur subtil.
09. Henri de Luxembourg est couronné Empereur.
Bulle terrible publiée contre les Venitiens.
Croisade en Espagne.
On tient des Conciles en Hongrie.
10. Conciles provinciaux en différens lieux.

Réforme de l'Ordre de Grandmont.

Concile de Ravenne.

318. Concile de Senlis.

Nouveaux Evêchés encore érigés en France par Jean XXII.

Le Pape envoie des Miſſionnaires en Tartarie.

Condamnation de l'Evêque de Cahors.

Nouvelles Bulles du Pape contre les freres Mineurs indociles.

Freres Mineurs brûlés à Marſeille.

1319. Inſtitution de l'Ordre de Chriſt en Portugal.

Inſtitution de l'Ordre du Mont Olivet en Italie.

320. Ladiſlas Loctec eſt couronné Roi de Pologne.

Nouveaux Paſtoureaux en France. Le Pape écrit contre eux.

Suppreſſion de l'Evêché de Recanati.

1321. Inquiſiteurs tués en Dauphiné.

Mort de Philippe le Long. Charles le Bel Roi de France.

322. Diſputes entre les freres Mineurs ſur la propriété de ce qu'ils mangeoient. Pluſieurs Bulles du Pape à ce ſujet.

Conciles de Valladolid & de Cologne.

323. Canoniſation de S. Thomas d'Aquin.

Mort de S. Elzéar Comte d'Arien.

Le Pape publie une Bulle contre l'Empereur Louis de Baviere. L'Empereur en appelle.

Le Pape décide la queſtion de la propriété de ce que mangeoient les freres Mineurs.

324. Nouvelle Bulle contre l'Empereur.

Origine de la Proceſſion du ſaint Sacrement.

Persécution cruelle en Lithuanie.
Sentence du Pape contre l'Empereur Louis.
Concile de Tolede.
1325. Mort de Denis Roi de Portugal. Sainte Elisabeth veuve gouverne avec beaucoup de sagesse.
1326. Le Pape condamne les erreurs de Jean d'Olive frere Mineur.
Conciles de Senlis, d'Avignon, & de Marciac.
1327. Concile de Ruffec.
Louis de Baviere passe en Italie.
Indulgence de l'*Angelus*.
Mort de S. Roch.
Nouvelles Bulles du Pape contre l'Empereur Louis.
1328. Louis de Baviere se fait couronner à Rome.
Mort de Charles le Bel Roi de France.
Philippe de Valois lui succéde.
Mort d'Augustin Triomfe.
Louis de Baviere entreprend de déposer le Pape.
Pierre de Corbiere Antipape.
Le jeune Andronic se révolte contre son aieul.
Andronic Empereur de Constantinople.
Michel de Cesene Général des freres Mineurs se révolte contre le Pape.
1329. L'Antipape fait des Cardinaux & des Evêques.
Les freres Mineurs dans leur Chapitre général tenu à Paris terminent la question de la propriété de leur pain.
Bulle contre les erreurs d'Ecard.
Conciles de Compiegne & de Marciac

Démêlés entre le Clergé de France & les Miniſtres du Roi.

30. Le Pape écrit aux nouveaux convertis des païs Orientaux.

Pierre de Corbiere amené au Pape, ſe ſoumet à la pénitence qui lui eſt impoſée.

31. Commencement de la queſtion ſur la viſion béatifique.

Mouvemens pour la Croiſade.

32. On pourſuit un reſte de Vaudois en Piémond.

Mort du vieil Empereur Andronic.

333. On prêche la Croiſade en France.

Nouveaux progrès des Turcs.

334. Nonces du Pape à Conſtantinople.

Mort du Pape Jean XXII. Benoît XII lui ſuccéde.

335. Benoît XII. réforme pluſieurs abus.

336. Le Pape rejette l'opinion de ſon prédéceſſeur ſur la viſion béatifique.

Réforme des Religieux.

Mort de ſainte Eliſabeth de Portugal.

Concile de Château-Gontier.

1337. Tentatives nouvelles pour la réunion des Grecs avec les Latins.

Le Pape ſe plaint du mauvais emploi que faiſoient les Rois de France, d'Angleterre & de Portugal des décimes levées pour la Croiſade.

Concile d'Avignon.

1338. L'Empereur Louis de Baviere arrête les violences des peuples contre les Juifs.

Le Clergé de Hongrie ſe plaint au Pape du Roi & des Seigneurs.

1339. Bulle pour la réforme des Chanoines réguliers.

Négociation des Grecs avec le Pape au ſujet de la réunion.

47. Canonisation de S. Yves de Treguier.
Nicolas Laurent se fait nommer Tribun de Rome.
Mort de Louis de Baviére.
Jean Cantacuzene se fait couronner Empereur à Constantinople. Il envoie des Ambassadeurs au Pape.

48. Le Pape fait l'acquisition de la ville d'Avignon.
Dieu punit les Chrétiens par le fléau de la peste.
Violences exercées contre les Juifs.

349. Nouveaux Flagellans en Allemagne.

350. Jubilé. Nombre prodigieux de pélerins à Rome.
Négociation entre le Pape & l'Empereur Cantacuzene.
Mort de Philippe de Valois. Jean Roi de France.

1351. Les Evêques & les Curés se plaignent des Religieux mendians.
Concile de Constantinople au sujet de la nouvelle spiritualité.
Martyrs à Damas.
Concordat du Pape avec le Roi d'Arragon.
Concile de Beziers.
Lettre du diable au Pape lue en plein consistoire.
Le Roi d'Angleterre Edouard III fait saisir les bénéfices que les Romains avoient dans son Roiaume. Le Pape le menace à ce sujet, & le Roi céde.
Le Pape envoie donner l'absolution au Roi de Pologne.

352. Mort du Pape Clément VI. Innocent VI lui succéde.

Projet de croisade.
1364. Mort du Roi Jean. Charles V Roi de France.
1365. Le Roi de Dannemarc & l'Empereur Charles IV à Avignon.
L'on tient par-tout des Conciles provinciaux.
Alexandrie prise par les Croisés.
1366. Mort du Légat Pierre Thomas Carme, célébre par ses différentes nonciatures.
Urbain V prend la résolution d'aller à Rome.
Conversions en Bulgarie.
Réforme de l'Université de Paris.
1367. Le Pape va à Rome.
Le Pape confirme la Congrégation des Jesuates.
Concile d'Yorc.
1368. Concile de Lavaur.
L'Empereur Charles IV va à Rome pour pacifier l'Italie.
1369. L'Empereur Grec Jean Paléologue vient trouver le Pape à Rome.
1370. Le Pape réforme l'Abbaïe du Mont-Cassin.
Il retourne à Avignon où il meurt.
1371. Grégoire XI est élevé sur le saint Siége.
1372. Le Pape envoie des Missionnaires en Bosnie.
1373. Mort de S. André Corsin.
Condamnation des Turlupins.
Mort de sainte Brigide de Suede.
Etablissement de la fête de la Présentation de la sainte Vierge.
1374. Mort du Poëte Pétrarque.
1375. Le Pape écrit à Cantacuzene pour l'exhorter à travailler à la réunion.

1384. Conjuration de pluſieurs Cardinaux contre Urbain.

1385. Le Pape Urbain fait empriſonner ſix Cardinaux, & les traite avec une extrême cruauté.

On ſe ſouléve contre le Clergé en Angleterre.

1386. Concile de Salsbourg.

Jagellon unit à la Pologne la Lithuanie.

1387. Converſion des Lithuaniens procurée par le zéle du Roi Jagellon.

Mort du B. Pierre de Luxembourg.

Le parti de Clément VII devient plus puiſſant.

Mort de Viclef.

1388. Mort du fameux conquérant Amurat Sultan des Turcs.

Concile de Palencie en Caſtille.

1389. Mort du Pape Urbain VI.

Le Roi de France Charles VI va viſiter le Pape Clement VII à Avignon.

Les Cardinaux qui étoient attachés à Urbain VI, perpétuent le ſchiſme en éliſant Boniface IX.

Etabliſſement de la fête de la Viſitation.

1390. Les deux Papes ſe chargent des cenſures les plus terribles.

La peſte oblige Clement VII de ſortir d'Avignon.

Le Jubilé s'ouvre & attire à Rome une multitude de pélerins.

Boniface IX fait des exactions qui le rendent odieux.

1391. Le Roi d'Angleterre refuſe les bénéfices de ſon Roiaume aux Officiers de la Cour de Rome.

Il est abandonné de tout le monde excepté des Anglois.

1399. Boniface scandalise l'Eglise par sa simonie.

Il introduit les Annates.

1400. Processions des Pénitens blancs à l'occasion du Jubilé. Le Roi de France défend d'aller à Rome.

L'Empereur Manuel vient en Occident demander du secours contre les Turcs qui tenoient toujours Constantinople bloquée.

Venceslas Empereur d'Allemagne est déposé.

Rupert est élu.

Fin de la Table Chronologique du quatorziéme siécle.



QUATORZIEME SIECL

ARTICLE I.

Eglise d'Angleterre.

I.

I. Regne d'Edouard I. Prétentions du Pape sur l'Ecosse.

EDOUARD, premier du nom, depui
la Couronne d'Angleterre fut dans la
son des Ducs de Normandie, regnoit e
au commencement du quatorziéme siéc
avoit vaincu vers la fin du treiziéme L
Prince de Galles, & uni à sa Couronne
Principauté, qui depuis huit cens ans
conservée libre dans un petit coin de
Quelques années après il s'étoit aussi
maître de l'Ecosse; mais le Pape Boniface
l'en reprit, & lui écrivit en ces termes:
ne doutons pas que vous ne sachiez q
Roiaume d'Ecosse appartient de plein d
l'Eglise d Rome, & qu'il n'a jamais été
mis comme fief aux Rois d'Angleterre vo
décesseurs ni à vous. Il rapportoit ensuit
sieurs faits pour montrer que l'Ecosse n
point soumise à l'Angleterre; mais il ne
noit aucune preuve du prétendu droit d
glise de Rome: il se contentoit de dir
personne ne le révoquoit en doute, &

Ecclésiastiques, le prioit de les mettre en liberté, de retirer d'Ecosse ses officiers, & ajoutoit : Que si vous prétendez avoir quelque droit sur le Roiaume d'Ecosse, nous voulons que vous nous envoyiez dans six mois vos procureurs avec toutes vos raisons, & nous sommes prêts à vous rendre bonne justice. Car nous réservons au jugement du S. Siége toutes les contestations qui pourront naître sur ce sujet.

Cette lettre fut envoiée à Robert Vinchelsée Archevêque de Cantorberi, avec un ordre de la rendre incessamment au Roi sous peine de suspense du spirituel & du temporel, & d'engager le Roi à se soumettre. L'Archevêque s'acquitta de sa commission, s'étant rendu avec beaucoup de peine auprès du Roi qui étoit passé en Ecosse. Le Roi fit lire la lettre du Pape en présence des Seigneurs & des Chevaliers de son armée, & la fit expliquer en françois, qui étoit la langue de la Cour d'Angleterre. Aiant ensuite tenu son Conseil, il répondit que quand il auroit consulté plusieurs Seigneurs & Prélats absens, il écriroit au Pape. Il le fit peu de temps après par une grande lettre, datée de la fin de l'an 1300, & qui contient toutes les preuves de ses prétentions sur l'Ecosse. Il commence par des fables, qui passoient alors pour des histoires véritables. Il ne paroît pas que le Pape Boniface ait alors poussé plus loin cette contestation. Mais quelques années après, les Ecossois implorérent son secours & lui offrirent le Royaume d'Ecosse. Le Pape l'accepta, & écrivit à Edouard pour l'engager à renoncer à ses prétentions. Ce Prince en fut si irrité, qu'il fit serment de ravager l'Ecosse ; mais il fut forcé d'accepter une tréve, que le Roi de France Philippe le Bel demanda pour les Ecossois.

II. Concile de [Mer]ton.

Vers le même temps Robert Archevêque de Cantorberi tint un Concile à Merton, où il publia des réglemens qui regardent principalement les dîmes, & font voir avec qu'elle rigueur on les exigeoit alors en Angleterre. On faisoit paier non-seulement la dîme réelle de tous les fruits & de toutes les nourritures, même de la volaille & des laitages, mais encore la dîme personnelle de l'industrie & du commerce, qui s'étendoit à tous les marchands, les hôteliers, les artisans, les ouvriers, le tout sous peine des censures ecclésiastiques, qui ne pouvoient être levées par l'Evêque. Les curés eux-mêmes, s'ils négligeoient de demander la dîme, encouroient la suspense, jusqu'à ce qu'ils eussent paié un demi marc d'argent à l'archidiacre.

L'an 1305, Edouard fit mettre son fils dans une prison publique, pour avoir commis quelques excès contre l'Evêque de Chester; afin de montrer par cet exemple de sévérité, qu'il vouloit que les loix fussent observées sans égard à la naissance.

III. [A]rchevêque [de] Cantorberi [sus]pendu de [ses] fonctions [par] le Pape.

Peu de temps après, Edouard accusa l'Archevêque de Cantorberi Robert de Vinchelsée auprès du Pape Chement V, d'avoir troublé la paix de son Roiaume, & favorisé les rebelles pendant que lui Edouard étoit en Flandre l'an 1297. Le Pape cita Robert, & le Roi lui permit d'aller se présenter. L'Archevêque vint donc à Bordeaux, où étoit le Pape, qui le suspendit de ses fonctions, jusqu'à ce qu'il se fût justifiée du crime dont il étoit accusé. Le Roi obtint du Pape & fit par-tout publier une bulle, par laquelle il étoit absous du serment qu'il avoit fait à ses sujets touchant la confirmation de leurs libertés. Le Pape accorda aussi au Roi

décimes pendant deux ans pour le service de Terre-Sainte; mais l'argent fut employé à tres usages.

e Pape voiant que quelques Evêques d'An- erre lui demandoient la jouissance pendant an, du revenu des églises qui vaqueroient premiéres dans leurs Diocèses, crut pou- s'attribuer à soi-même ce que ses inférieurs demandoient. Ainsi il s'appropria tous les nus de la premiére année de tous les bé- ces qui vaqueroient en Angleterre pendant deux années suivantes, Evêchés, Abbaïes, eurés, Cures: & voilà, dit M. Fleuri, le nmencement des Annates.

IV Exactio Pape e gleterre

II.

e Roi Edouard mourut à Burgh petite ville cosse l'an 1307, étant âgé de 68 ans, dont n avoit regné 34. Son successeur fut son fils uard II, qu'il avoit eu d'Eleonor de Castille remiére femme. L'année suivante ce jeune nce passa en France, où il épousa Isabelle e de Philippe le Bel. Dès le commencement son regne, Dieu punit les péchés des Chré- s d'Angleterre par toute sorte de calamités. Seigneurs indignés du crédit qu'avoit un ori, firent une ligue & se révoltérent contre Roi. Cette guerre civile causa de grands ıx. Les Ecossois profitérent de ces troubles r secouer le joug des Anglois. Le fléau de uerre fut suivi de celui de la famine. Celle désola l'Angleterre l'an 1316 fut si hor- le, qu'on étoit obligé de cacher les enfans, peur qu'on ne les enlevât pour les manger. uard ne pouvant arrêter les progrès de Ro- de Brus Roi d'Ecosse, eut recours au Pape n XXII, & le pria d'engager Robert à e la paix ou une trêve. Le Pape envoia

V Regi douard Calamités toute esp

deux Légats qui publiérent une tréve. communiérent le Roi d'Ecosse qui r de l'accepter, & mirent en interdit son me.

VI. Exactions du Pape dans tous les Roiaumes du Nord.

Les mêmes Légats étoient chargés d' Edouard à faire hommage au Pape ent mains, & à lui payer les arrérages du que Jean sans terre avoit promis à In III cent ans auparavant. Le Roi Edou voia au Pape des Seigneurs chargés de curation, qui firent ses excuses pour le déclarerent avoir paié l'année courante, mirent de paier à certains termes vingt années qui étoient encore dûës. Les A avoient averti les Légats de ne pas s'a plus loin qu'Yorc sans une escorte d Mais les Légats voulurent aller mettre session de l'Evêché de Durhan Louis de mont, à qui le Pape l'avoit donné à la du Roi. Ils furent attaqués par un parti glois, qui couroient le païs sous prét repousser les Ecossois. Les Anglois se je sur les gens qui étoient à la suite des & de l'Evêque, & les pillerent. Les Car étant revenus à Yorc en lieu de sûreté, nérent une sentence terrible contre les bles. Ils vinrent ensuite à Londres, où mandérent instamment au Clergé huit par marc d'argent pour les dédommage le Clergé les refusa, & leur dit qu'ils eux-mêmes cause de l'affront & de l dont ils se plaignoient, puisque leur leur avoit fait passer les bornes que le leur avoit prescrites.

Outre le tribut établi par le Roi Je Pape levoit toujours en Angleterre le de S. Pierre imposé depuis plusieurs s

VII. Fin malheureuse d'Edouard II.

.oi Edouard II eut une fin très-malheu- La Reine Isabelle travailla à le faire , & elle réussit dans cette criminelle ise. Edouard se vit forcé de remettre la ne, le sceptre, & toutes les marques de uité Roiale, aux députés du Parlement rent les lui demander. Les Chevaliers ; de la garde de ce Prince , eurent la de lui enfoncer dans le corps un tuiau ie, au travers duquel ils firent passer chaud, qui lui brûla les entrailles. Ce ı 1327, Edouard étant dans la quaran-tiéme année de son âge, & dans la me de son regne.

III.

VIII. Regne d'Edouard III. Dieu punit l'Angleterre de divers fléaux.

fils Edouard III lui succéda. Il étoit 1313, & épousa l'an 1328 Philippe de ıt. Quelques années après, il vint à faire hommage à Philippe le Bel pour es qu'il possédoit en France. Las d'être tutelle de sa mere, il la relegua dans teau où elle fut enfermée jusqu'à sa ui arriva vingt-huit ans après. C'est

enfans mâles, prétendoit à la
France. Il entreprit la guerre pou
droit chimérique, écrivit à ce su
aux Cardinaux, & mit plusieu
dans ses intérêts. Cette prétenti
occasionna entre les François & l
sanglante, qui produisit une infi
Ce fut dans le cours de cette g
Prince institua l'Ordre de la Jarr
na la Principauté d'Aquitaine au
les son fils.

IX.
Conciles en
Angleterre.

Malgré tous les mouvemens
terre étoit agitée, on ne laissa
des Conciles pour remédier aux
crians, & recueillir quelques d
cienne discipline, qui alloit touj
rissant. L'an 1342, Jean de Strett
que de Cantorberi en assembla
où il publia douze réglemens. L
fend d'offrir le saint sacrifice dans
domestiques sans la permission
qui ne la doit accorder qu'aux
qualité qui sont trop éloignées d
Plusieurs articles tendent à restrai
tions des Archidiacres & de leu
pour les certificats, les expéditio
les prises de possession, les insinua
tamens, les inventaires, les visites
On voit en tout cela une avarice
Les officiaux affectoient de tenir
dans des lieux, où l'on trouvoi
choses nécessaires à la vie. Ils avoi
d'appariteurs à pied & à cheval,
choient qu'à piller. Après avoir
mende pour un péché notoire, o
une seconde pour la récidive. Tel
Fleuri, l'exercice de la jurisdiction

ergé étoit si jaloux.
suivante le même Archevêque tint
Concile à Londres, & onze Evêques
t avec le Métropolitain & les dépu-
ens. On y publia dix-sept canons
ieurs abus dont voici quelques-uns.
oit diverses fraudes pour ne point
mes, & on enlevoit les offrandes
les églises ou les cimetiéres, devant
es croix, les images, ou les reliques.
ancien usage, quand quelqu'un
, les parens & les amis & d'autres
embloient dans la maison, pour veil-
du corps & passer la nuit en priéres.
ssemblées que la piété avoit d'abord
toient devenues pour la plûpart une
e débauche & de dereglement. C'est
e Concile les defend, exceptant seu-
parens & les amis qui voudroient
pseaumes pour les morts. Depuis
s, quand les excommuniés demeu-
urcis, les Evêques imploroient l'au-
oi pour les faire mettre en prison, &
is ces prisonniers obtenoient un ordre
ur être élargis, en promettant de don-
êque une entiére satisfaction : c'est
Concile se plaint comme si c'eût été
abus.

X. Démêlés d Roi avec Pape.

Clement VI avoit fait vers le mê-
plusieurs Cardinaux, & avoit donné
ntre eux des bénéfices en Angleterre.
ierent leurs procureurs pour en pren-
ion en leur nom. Mais les officiers
r opposérent; & après les avoir mis
prison, ils les chasserent honteuse-
oiaume. Le Pape l'aiant appris, écri-
uard III, que les Cardinaux parta-

geant avec lui les soins qu'exigeoient les
res de l'Eglise, il étoit nécessaire de leur
rer une subsistance honnête; qu'il n'avoit
trouvé de moiens moins à charge aux é
que de pourvoir ces Cardinaux de béné
jusqu'à une certaine somme. Le Pape aia
suite raconté la maniére dont les age
deux Cardinaux avoient été traités, a
Nous avons accordé de pareilles grace
autres nouveaux Cardinaux dans presque
les païs catholiques, sans avoir oui
d'aucune révolte. Nous croions qu'il est
tre honneur & de votre intérêt, que le
dinaux naturellement affectionnés à vo
vice, possedent des bénéfices dans vos

XI. Lettre du Roi au Pape.

Le Roi répondit par une lettre où
Il est notoire que dès la naissance de l
les Rois nos prédécesseurs & les Seigneurs
gleterre ont fondé les églises, & leur on
des biens & des priviléges, y établissan
gnes ministres pour l'instruction des pe
la propagation de la Foi. Mais il est tri
par les provisions qui viennent de Rom
biens soient possédés par des sujets ind
& ce qui est plus déplorable, par des
gers, qui ne résident point dans leurs b
ces, ne connoissent point leurs troupeau
n'en entendent pas la langue, ne cher
uniquement que le revenu qui y est at
Ainsi le service divin en souffre, le so
ames est négligé, l'hospitalité ne s'exerc
les droits des églises se perdent, les bâ
tombent en ruine. Cependant les Eccl
ques sçavans & vertueux du Roiaume
pourroient utilement conduire les ames &
aider de leurs conseils, abandonnent les
voiant que les bénéfices sont donnés à d'

urs le droit de patronage que nous & jets avons sur les bénéfices, se trouve straint par les provisions qui viennent de, notre jurisdiction en est blessée, & les itives de notre Couronne reçoivent une atteinte: les richesses de notre Roiaume à des étrangers, pour ne pas dire à nos s; peut-être par un dessein secret d'af- notre Roiaume, en abaissant son cler- puissant ses richesses. Tous ces incon- ont été exposés depuis peu en notre dans notre Parlement, qui les a jugé bles, & qui nous a supplié instamment édier. Nous vous prions donc de per- que les élections se fassent librement églises Cathédrales & dans les autres; plus, qu'autrefois nos ancêtres confé- es bénéfices par le droit de leur Cou- & depuis, à la priére du S. Siége ils ac- nt les élections aux Chapitres sous cer- onditions, & cette concession fut confir- le S. Siége.

lettre contient deux faits importans s à la vérité, ce qu'on doit attribuer ance qui regnoit alors. Il est faux que d'Angleterre aient fondé toutes les leur Roiaume; puisque sous l'Em- nain, la Religion étoit établie dans Bretagne, & les Evêchés fondés pour t avant l'entrée des Anglois-Saxons & s barbares. Il est aussi très-faux que aient eu originairement le droit de les Evêchés, & que les élections aient duites par leur permission. Nous avons sous les Empereurs Romains, les Evê- ient choisis & ordonnés par le Concile ovince, sans que l'Empereur & ses Offi-

ciers s'en mêlassent. Après l'établissement peuples barbares, leurs Rois usurpoient q quefois le droit des élections. Insensiblei les Chapitres se trouverent en possessio nommer les Evêques de leur église, & on cet usage établi dès le douziéme siécle, en pouvoir remarquer le commencement.

XII. Prétentions obitaires Pape.

Peu de temps après qu'Edouard III eut cette lettre, c'est-à-dire, vers l'an 1344, i envoia une autre au Pape Clément VI, p le prier de laisser aux Chapitres la liberté élections, & de ne plus nommer aux Evêc de son Roiaume. J'ai été, disoit-il, fort e barrassé au sujet de Guillaume Barcman, c vous avez pourvû de l'Evêché de Norvic. D côté je voulois vous obliger; d'un autre t les Prélats & les Seigneurs me conseilloient rejetter cet Evêque. Enfin par respect pour vo & en considération du mérite de ce Prélat & s tirer à conséquence, je lui ai permis de jo du temporel de l'Evêché. Voici de quel ton Pape répondit à la lettre du Roi d'Anglete Vous paroissez faire entendre qu'il est permi vos Parlemens, d'ordonner quelque chose t chant les réserves & les provisions des é ses; que celles que fait le saint Siége dép dent de votre volonté, & que vous pouv votre gré restraindre sa puissance. Vos c seillers ne doivent pas ignorer les peines c niques, portées contre ceux qui font des ré mens préjudiciables à la liberté ecclésiasti Ce ne sont pas les Apôtres, mais le Seign lui-même, qui a donné à l'Eglise Romain primauté sur toutes les églises du monde. C elle qui a établi toutes les églises Patriarc les, Métropolitaines, Cathédrales, & to les dignités qui s'y trouvent : c'est au

qu'appartient la pleine disposition de toutes les églises, personnats, offices & dignités ecclésiastiques. Il est facile, dit M. Fleuri, d'avancer une prétion si vaste; mais il en eût fallu donner des preuves, & c'est ce que personne ne fera jamais. Quelques mois après avoir écrit cette lettre, Clement VI envoia en Angleterre Nicolas Archevêque de Ravenne, & Pierre Evêque d'Astorga, les chargeant d'assembler en Concile les Prélats du païs, pour abolir ce que le Pape prétendoit avoir été fait contre son autorité.

Ces envoiés du Pape firent ce qu'il leur plut, sans qu'on osât leur résister; mais six ou sept ans après, Edouard III voiant avec indignation que plusieurs bénéfices de son Roiaume étoient possédés par des Cardinaux, des Officiers de la Cour de Rome, & plusieurs autres qui n'y faisoient aucune résidence, il voulut y remédier. Il fit saisir le revenu de tous ces bénéfices, & l'abandonna à ses officiers. Le Pape en aiant été promptement averti, ordonna au Roi sous peine d'excommunication de révoquer l'ordre qu'il avoit donné de saisir ces revenus, déclarant que ces bénéficiers étoient dispensés de la résidence pour diverses raisons. Il ordonna de plus que le Roi fit restituer ce qu'il avoit été pris, avec les dommages & intérêts. Le Roi écrivit au Pape qu'il reconnoissoit sa faute, & promit d'obéir à ses ordres.

L'an 1362, Simon Islib Archevêque de Cantorberi tint deux Conciles provinciaux. Le résultat du premier fut une Constitution adressée à l'Evêque de Londres. La corruption des Chrétiens, y est il dit, a fait dégénérer en occasion de débauche les fêtes instituées pour honorer XIII. Conciles d'Angleterre.

Dieu & ses Saints. On tient en ces jour
sacrés à Dieu, des marchés & des asse
profanes; on y fait des choses contraires
loi de Dieu; les cabarets sont plus fréqu
que les églises: au lieu de s'appliquer
saints exercices de la Religion, on s'aband
ne à la débauche. L'Archevêque fait en
le dénombrement des fêtes, & marque d'at
le Dimanche, dont l'observation doit comm
cer aux vêpres du Samedi; Pâques & la l
tecôte avec les trois jours suivans; la fête
saint Sacrement. Entre celles des Saints
met la Conception de la sainte Vierge,
n'étoit pas encore reçue en France ni à Ro
mais qui étoit déja établie en Angleterre. l
le second Concile de la Province de Ca
beri on dressa un réglement, où l'on bl
l'avarice & la nonchalance des Prêtres. On
ce qu'ils peuvent recevoir pour les annue
les autres offices: mais le vrai reméde ét
de faire un meilleur choix de ceux qu'on
loit élever au Sacerdoce.

Cinq ans après ce Concile, l'Arche
d'Yorc en tint un où l'on publia dix ca
Il est défendu de tenir des marchés dans l
metiéres les dimanches & les fêtes, de
& de se divertir dans les églises pend
nuit, à l'occasion des priéres pour les m
ou de le faire dans les maisons particu
Personne ne s'opposera à la perception d
mes, comme étant de droit divin. Les l
des Ecclésiastiques viendront au moins j
la moitié des jambes. Les causes de m
ne seront jugées que par des hommes cap
qui aient de la science & de l'expérience
que les Archidiacres & les autres Juge
rieurs, chargeoient souvent des ignora
prendre connoissance.

IV.

A la fin du Regne d'Edouard III, le Pape goire XI envoia en Angletetre plusieurs es contre le fameux Viclef Curé dans le èse de Lincolne. Il y en avoit une pour i lui-même; mais il étoit mort lorsqu'el-rriverent. Ce Prince mourut l'an 1377, regné plus de cinquante ans. Pendant sa maladie, il fut obsédé par une mal-use femme, à laquelle il avoit eu la foi-de s'attacher. Elle l'empêcha de penser salut, & aux moiens de réparer le scan-qu'il avoit donné à ses sujets. Voiant le l'extrémité, elle lui ôta les bagues qu'il aux doigts & se retira. Il avoit perdu la, & mourut sans recevoir les Sacremens. uccesseur fut son petit-fils Richard II, Edouard Prince de Galles mort l'année dente. Richard n'avoit que onze ans. Il sous la conduite de Jean Duc de Lan-son oncle.

X
Fin d'I
III.
Regne
chard

puis plus de vingt ans, un prêtre nommé Ballon Vallée disciple de Viclef, alloit age en village, assembloit le peuple les ches après la messe, & décrioit les Puis-ecclésiastiques & temporelles. Comme essoit de tenir des discours séditieux, il eût été excommunié, l'Archevêque torberi le fit mettre en prison. Le Pré-unt ce fanatique assez puni, le mit en mais comme il recommençoit à sou-peuple, on l'enferma de nouveau. Il arrêté plusieurs fois, sans qu'il profi-châtiment par lequel on vouloit répri-a insolence & sa témérité. Ce prêtre it & séditieux exhorta un jour le peu-ecouer le joug de la servitude, en fai-

XV
Révol
paisans.

ſant mourir les Seigneurs, & en é
parmi eux une parfaite égalité. Diei
il, a créé tous les hommes égaux, &
déſordre que les uns ſoient eſclaves d
Une telle maxime tendoit au renver
la ſociété civile. Sans chercher l'orig
ſervitude, il eſt certain qu'elle n'eſt
traire à la volonté de Dieu. L'ancie
ſans l'approuver expreſſément, la ſu
gitime & établie entre les Iſraëlites
l'égard de leurs freres. L'Evangile
pas; mais S. Paul veut que chacun
dans l'état où il a été appellé à l
ailleurs il dit: Eſclaves, obéiſſez à
tres, même à ceux qui ſont difficiles.
ne maltraitez pas vos eſclaves. Les
dont il eſt parlé dans ces paſſages,
pas des hommes libres comme les nô
des eſclaves achetés à prix d'argent
d'eſclaves dans la maiſon des maîtr
que les reſtes de ſervitude qu'on voi
en Angleterre comme en France da
torziéme ſiécle, ſe réduiſoient preſc
ques corvées que les païſans devoie
Seigneurs, ou à la taille que les Sei
voient en certains cas.

Le peuple étoit ſi charmé des di
ditieux de Jean Vallée, qu'il crioit :
tre Archevêque, & Chancelier du
lui ſeul mérite d'être élevé à ces dig
lui qui les poſſéde aujourd'hui, eſt
un ennemi des communes : il faut
la tête, en quelque lieu qu'on puiſſe
Le Prélat qui étoit ſi odieux au peu
Simon de Subduri, qu'Innocent VI
Evêque de Londres, & qui avoit ét
par Grégoire XI à l'Archevêché de C

Ce fut dans la Province d'Essex que les païsans commencérent à s'attrouper ; & à chaque village où ils passoient, ils envoioient dire, que si tous les habitans, jeunes & vieux ne les suivoient avec les armes qu'ils pourroient trouver, ils bruleroient & abbatroient leurs maisons. En peu de tems leur nombre fut prodigieux, & l'on dit qu'ils étoient déja deux cens mille, quand ils arrivérent près de Londres. Une partie de ces séditieux y entra le jour de la fête du S. Sacrement 1381. Le lendemain ils entrerent même dans la tour, où le Roi Richard s'étoit retiré avec l'Archevéque & le grand Prieur des Rhodiens, grand trésorier du Royaume, qui étoient les deux qu'ils haïssoient le plus. S'étant fait conduire dans le lieu où étoit l'Archevêque, ils le trouvérent dans la chapelle où il faisoit son action de graces aprés la Messe qu'il venoit de célébrer. Ils entrérent en criant : Où est ce traître & ce voleur ? Le Prélat s'avança tranquillement, & leur dit : Mes enfans, je suis l'Archevêque que vous cherchez, mais non pas un traître, ni un voleur. Ils le firent sortir de la chapelle, & le menérent hors des portes de la tour. Ces furieux jettant alors de grands cris, l'environnérent, en tenant leurs épées nues. L'Archevêque pria pour eux, se mit à genoux, & présenta la tête pour recevoir le coup. Il en reçut jusqu'à huit, dont le dernier lui abbattit la tête. Son corps demeura sans sépulture ce jour-là & le suivant, tant on craignoit ces *furieux*. Ils tuérent en même temps le grand Prieur des Rhodiens Robert Hales : & aiant mis sa tête & celle de l'Archevêque au bout de deux piques, ils les portérent dans les ruës en les insultant.

XV. Meurtre de l'Archevêque de Cantorberi.

XVII. Division entre le clergé & les laïques.

Pour dissiper ces séditieux le Roi leur promit tout ce qu'ils demanderent ; mais ensuite il en fit punir plusieurs, entre autres le prêtre Jean Vallée, qui aiant été pris & convaincu, fut traité comme coupable de haute trahison, c'est-à-dire, pendu, décapité, éventré, & mis en quatre quartiers. Les moines de Cantorberi, du consentement du Roi, élurent pour Archevêque Guillaume de Courtenai Evêque de Londres. Ce Prélat voulant s'opposer aux ravages que faisoient en Angleterre Viclef & ses sectateurs (dont nous parlerons ailleurs) tint un Concile à Londres pour examiner la doctrine de ces nouveaux hérétiques. Le Roi Richard tint quelque temps après un Parlement à Londres, où les laïques lui accordérent un quinziéme & demi, à condition que le clergé lui donneroit un dixiéme & demi. L'Archevêque de Cantorberi s'y opposa fortement, déclarant qu'il perdroit plûtôt la tête, que de permettre que l'Eglise fût ainsi asservie en Angleterre. Cette réponse de Guillaume de Courtenai remplit d'indignation les laïques ; & la plûpart des Seigneurs demandérent que l'on ôtat aux Ecclésiastiques les biens temporels, disant : Ils sont devenus si orgueilleux & si insolens, que c'est les traiter charitablement de leur ôter ces biens, afin de les forcer à devenir plus humbles & plus modestes. Ils trouvoient la chose si facile, que plusieurs nommoient déja les monastéres qu'ils trouvoient à leur bienséance, & les sommes qu'ils vouloient donner. Le Roi Richard pour arrêter ce soulement contre le clergé, déclara qu'il conserveroit l'Eglise Anglicane aussi puissante qu'il l'avoit trouvée à son avénement à la Couronne. Cette réponse fut fort agréable non-seulement aux ecclésia-

stiques, mais à plusieurs laïques vertueux. L'Archevêque après en avoir délibéré avec le clergé alla trouver le Roi, & lui dit que d'un consentement unanime, ils avoient levé une décime dont il pouvoit disposer pour les affaires de son Roiaume. Le Roi reçut ce don avec tant de joie, qu'il dit publiquement : J'aime mieux ce présent libre, qu'un autre quatre fois plus considérable, qui seroit forcé.

V.

XV Démêlé entre le Richard & le Pape Boniface IX.

L'an 1391 le Roi tint un Parlement à Londres. Il y fut ordonné que désormais personne ne passeroit la mer pour obtenir des provisions de bénéfices, sous peine d'être arrêté & emprisonné comme rebelle au Roi. Le Pape Boniface IX aiant appris cette ordonnance, s'en plaignit par une bulle, où il dit : Quelques séditieux ont conseillé à notre cher fils le Roi Richard, de renouveller l'Edit du Roi Edouard son aieul. Le Pape, après avoir rapporté cet Edit, ajoute : Il est évident que les laïques, quelque pieux qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de disposer des biens ecclésiastiques ; & ce qu'ils peuvent même ordonner en faveur de l'Eglise, est absolument nul, & les Peres le regardeioient comme une usurpation de la jurisdiction spirituelle. Le Pape Boniface auroit été fort embarrassé, si on l'eût prié de montrer cette maxime dans les Peres de l'Eglise : les loix des Empereurs Chrétiens la démentent formellement. Le Pape conclut, en déclarant nulles les Ordonnances dont il s'agit, comme contraires à la liberté ecclésiastique & à l'église Romaine, & ordonne à tous ceux qui se sont emparés de quelques bénéfices en vertu de ces Ordonnances, de les quitter dans deux mois.

néfices. Ceux mêmes qui n'avoient pc
bénéfices reçurent un pareil ordre. Aul
les Anglois abandonnérent la Cour de
& se retirerent chez eux. Le Pape en
allarmé, & envoia aussi-tôt un Nonce
gleterre, qu'il recommanda aux Evêqu
niface sentoit combien il étoit importa
lui de ménager le Roi d'Angleterre, q
sa principale ressource. Le Nonce étai
vé auprès du Roi Richard, lui fit de
du Pape de grands complimens, qui
rent à demander la revocation de l'Ord
ce du dernier parlement, contraire, dil
à la liberté ecclésiastique : comme si c
un article essentiel de cette liberté, que
pe donnât à Rome des bénéfices d'An
re, au préjudice des Evêques & des p
Le Roi dit au Nonce d'attendre jusqu'
chain Parlement ; & le Nonce y consent
tant plus volontiers, que les Anglois lui
déja donné des preuves sensibles de leu
ralité.

VI.

XIX. L'an 1399, Richard voulant soumei

ais se voiant abandonné de tout le monde, se rendit à son ennemi, & fut enfermé dans tour de Londres, où il signa un Ecrit par uel il se déclaroit incapable de gouverner. Duc de Lancastre fut reconnu Roi sous le m d'Henri IV, & Richard mourut l'an oo d'une mort violente à l'âge de 33 ans. n mariage avec la fille de Charles VI avoit gmenté la haine des Anglois, qui le regar- ient comme livré à la France. L'Evêque de arlisle fut le seul qui eut assez de courage ur s'élever contre l'attentat des Anglois, & ur soutenir qu'il n'y avoit point d'autorité i pût légitimement déposer un Roi. La gé- rosité de cet Evêque fut punie par la pri- n.

ARTICLE II.

Eglise de France.

émêlé du Roi Philippe le Bel avec le Pape Boniface VIII.

I.

E démêlé de Philippe le Bel avec Bonifa- ce VIII, est un événement si considérable ns l'histoire du quatorziéme siécle, & qui a de si grandes suites, que nous avons cru voir le rapporter dans un certain détail, en reprenant dès son origine.

Boniface VIII s'appelloit Benoît Caïetan, fut élevé sur le S. Siége après la démission Celestin V l'an 1295. Il étoit né à Anagni, I. Boniface donne auc mencem

son Ponti- ... it la Bulle *ricis laïcos*, indispose ... tre lui les ... nçois.

& avoit été chanoine de Paris & de Lyon. Le jour de son sacre, il alla à cheval à S. Jean de Latran accompagné des Rois de Sicile & de Hongrie qui tenoient chacun la bride de son cheval, l'un à droite & l'autre à gauche. Les mêmes Princes le servirent à table au festin solemnel, aiant la Couronne sur la tête, comme nous l'avons déja dit en rapportant le commencement de son pontificat. Il fit tous ses efforts pour persuader aux Siciliens & à Frideric d'Arragon, de remettre le Roiaume de Sicile au pouvoir de l'Eglise Romaine; mais tous ses efforts furent inutiles, & l'on fit peu de cas de toutes les Bulles qu'il publia à ce sujet. Il ne réussit pas mieux à faire la paix entre la France & l'Angleterre, quoiqu'il emploiât pour cela les priéres, les commandemens & les menaces. Les Rois Philippe le Bel & Edouard I ne croioient pas devoir abandonner à la disposition du Pape les intérêts de leurs Etats, ni les soumettre à son jugement, comme il le prétendoit. Parce qu'ils faisoient des impositions, non-seulement sur le peuple, mais sur le clergé, pour subvenir aux frais de la guerre, Boniface fit l'an 1296 une Constitution fameuse qui commence par ces mots, *Clericis laïcos*. L'antiquité, dit le Pape dans cette Bulle, nous apprend combien les laïques ont toujours haï le clergé, & ce qui se passe maintenant en est une nouvelle preuve. Les laïques ne considérant pas qu'ils n'ont aucun pouvoir sur les personnes ni sur les biens ecclésiastiques, chargent d'impositions les Prélats & le clergé tant régulier que séculier. Quelques Prélats & autres Ecclésiastiques, craignant plus la Majesté temporelle que l'éternelle, se prêtent à un tel abus, ce que nous ne rapportons qu'avec dou-

Tom. V.

. Voulant donc remédier à ce désordre, s ordonnons que tout Prélat ou Ecclésiasé séculier ou régulier, qui paieront aux laï- la décime ou telle autre partie que ce soit eurs revenus sans l'autorité du saint Siége; ue les Rois, les Princes, les Magistrats, ous les autres qui feront une imposition le clergé ou l'exigeront, encourront dés- l'excommunication, dont l'absolution sera rvée au saint Siége seul, nonobstant tout ilége. Cette aversion des laïques contre le gé, que le Pape marque d'abord, n'étoit d'une si grande antiquité; puisque pen- t les cinq ou six premiers siécles, le clergé iroit le respect & la confiance de tout ionde, par sa vertu & son désintéressement. a Bulle que nous venons de rapporter, fit ression sur le clergé d'Angleterre. Le Roi uard tint à la S. Martin un Parlement, où ourgeois lui accorderent le huitiéme denier, utres le douziéme; mais le clergé ne lui rda rien. Le Roi irrité, marqua un temps en délibérer; & cependant, il fit sceller es les portes de leurs greniers. Alors l'Ar- éque de Cantorberi Robert de Vinchelsée, ublier dans toutes les églises cathédrales la e *Clericis laicos* de Boniface VIII.

a France le Roi Philippe le Bel fit une onnance par laquelle il défendoit à toutes onnes, de quelque qualité ou nation qu'elissent, de transporter hors de son Roiau- ni or ni argent, en masse, en vaisselle, iaux on en monnoie; ni vivres, ni armes, hevaux, sans sa permission expresse, sous e de confiscation. Le Pape Boniface fut qué de cette Ordonnance, & d'une autre laquelle le Roi défendoit aux étrangers

la défence de transporter de l'argent, il c
l'intention de ceux qui l'ont faite, a été
tendre à nous, à nos freres les Prélats, a
autres ecclésiastiques, elle seroit non-seul
impudente, mais insensée : puisque ni vo
les autres Princes séculiers, n'avez a
puissance sur eux; & vous auriez encour
communication, pour avoir donné atte
la liberté de l'Eglise. Le Pape explique e
la Constitution *Clericis laicos*, & déclar
n'a pas défendu absolument au clergé, de c
au Roi quelque secours d'argent pour les
sités de l'Etat, mais seulement de le fai
la permission du S. Siége. Le Roi des Ro
ajoute-t'il, & le Roi d'Angleterre, ne re
pas de subir notre jugement pour les diff
qu'ils ont avec Philippe; & il est certai
le jugement nous en appartient, puisqu'i
tendent que vous péchez contre eux. Il fi
menaçant le Roi d'avoir recours à des re
plus violens.

II. On fit à cette bulle au nom du Roi u
Réponse du Roi Philippe à la bulle du ponse, où il est dit : L'Eglise épouse de
Christ n'est pas seulement composée du c

fort injustement la liberté que Jesus-Christ nous a acquise. Mais il y a des libertés particulieres accordées aux Ministres de l'Eglise par les Papes, à la priere, ou du moins avec la permission des Princes séculiers. Ces libertés ne peuvent ôter aux Princes ce qui est nécessaire pour le gouvernement & la défense de leurs Etats. Les ecclésiastiques sont membres de l'Etat comme les autres, & par conséquent obligés de contribuer à sa conservation, d'autant plus qu'en cas de guerre leurs biens sont les plus exposés. Il est contre le droit naturel de leur défendre d'accorder cette contribution, tandis qu'on leur permet de donner à des amis ou à des bouffons, & de faire des dépenses fort inutiles, en habits, en équipages, en festins & en d'autres vanités toutes séculieres, au préjudice des pauvres. Nous craignons Dieu & nous honnorons les ministres de l'Eglise : mais nous ne craignons pas les menaces déraisonnables des hommes, sachant que la justice est de notre côté.

Pierre Barbet, Archevêque de Reims, voiant le trouble qu'excitoit en France la Bulle *Clericis laicos*, écrivit au Pape Boniface au nom de toute sa Province, le priant de remédier à ce scandale; & envoia exprès à Rome des Evêques, pour donner au Pape sur ce sujet les instructions nécessaires. Le Pape y eut égard; & par une bulle adressée à tous les Evêques & aux Seigneurs de France, il se plaint que quelques-uns ont mal expliqué sa Constitution; & l'expliquant lui-même, il déclare que la défense qu'elle porte, ne s'étend point aux dons volontaires ou gratuits, faits par le Clergé au Roi ou aux Seigneurs, mais seulement aux exactions. Il ajoute qu'en cas de néceßité pour la défense du Roiaume, le Roi peut demander au Clergé un subside & le recevoir, sans même

III. Le Pape que sa l

consulter le Pape ; & que c'est au Roi à juger en sa conscience ce cas de nécessité. La bulle est du dernier Juillet 1297.

II.

IV. Emprisonnement de l'Evêque de Pamiers.

L'an 1301 Bernard de Saisset premier Evêque de Pamiers fut dénoncé au Roi, comme aiant conseillé au Comte de Foix & au Comte de Comminges de se révolter, & de soustraire à l'obéissance du Roi la ville & comté de Toulouse, réuni depuis peu à la Couronne. On l'accusoit aussi d'avoir dit que la ville de Pamiers n'étoit pas du Roiaume de France, & d'avoir tenu des discours injurieux au Roi. Ces faits furent prouvés par une information juridique. Le Roi déja indisposé contre le Pape, fit venir à Senlis les Grands de son Roiaume avec plusieurs Docteurs, clercs & laïques; & par leur conseil il fit arrêter l'Evêque de Pamiers, qui étoit présent, & le mit sous la garde de Gilles Ascelin Archevêque de Narbonne son Métropolitain, afin qu'il lui fît son procès jusqu'à la dégradation, & que le Roi pût ensuite le punir comme il l'avoit mérité.

V. Plaintes du Pape contre le Roi.

Le Pape Boniface ayant appris l'emprisonnement de l'Evêque de Pamiers, écrivit au Roi Philippe une lettre qui commence ainsi : *Suivant le droit divin & humain, les Prélats & les personnes ecclésiastiques doivent jouir d'une entiere liberté, & les laïques n'ont sur eux aucun pouvoir. Vos prédécesseurs les ont toujours laissé jouir de ce droit ; & après que Dieu a si considérablement étendu votre Roiaume, il est affligeant de voir que vous ne les imitiez pas. Nous vous prions & vous enjoignons de laisser venir notre vénérable frere l'Evêque de Pamiers en notre présence librement & sûrement, de lui faire restituer tous ses biens que vous avez fait saisir, & de ne point agir ainsi à l'avenir.*

Car vous devez ſçavoir que vous avez encouru la peine canonique, pour avoir mis témérairement la main ſur cet Evêque. Nous ordonnons auſſi par une autre lettre à l'Archevêque de Narbonne, de mettre l'Evêque en liberté & de le laiſſer venir vers nous, malgré l'ordre que vous lui avez donné de le garder. Le même jour le Pape écrivit au Roi une Bulle qui commence par ces mots *Auſculta, fili*, où après une exhortation à l'écouter avec docilité il dit : Dieu nous a établis ſur les Rois & les Roiaumes, pour arracher, détruire, perdre, diſſiper, édifier & planter, en ſon nom & par ſa doctrine. Ne vous laiſſez donc pas perſuader que vous n'ayiez point de ſupérieur, & que vous ne ſoyiez pas ſoumis au chef de la Hiérarchie eccléſiaſtique. Quiconque penſeroit ainſi, ſeroit un inſenſé ; & quiconque le ſoutiendroit avec opiniâtreté, ſeroit un infidéle, & ſe ſépareroit du troupeau du bon Paſteur. L'affection que nous avons pour vous, ne nous permet pas de diſſimuler que vous opprimez vos ſujets : nous vous en avons ſouvent averti ſans que vous en ayiez profité.

La même lettre ajoute : Quoiqu'il ſoit certain que le Pape a la ſouveraine diſpoſition des bénéfices, & que vous ne pouvez avoir aucun droit de les conférer ſans l'autorité du S. Siége, néanmoins vous empêchez l'exécution des collations du S. Siége, quand elles précédent les vôtres. En général vous ne reconnoiſſez d'autres juges que vos officiers pour vos intérêts. Vous ne gardez aucune modération dans la perception des revenus des égliſes Cathédrales vacantes, ce que par abus vous appelez Regale. Nous ne parlons point maintenant du changement de la monnoie, & des autres griefs dont

nous recevons des plaintes de tous côtés. Mais pour ne pas nous rendre coupables devant Dieu, qui nous demandera compte de votre ame; voulant pourvoir à votre salut & à la réputation d'un Roiaume qui nous est si cher, après en avoir délibéré avec nos freres les Cardinaux, nous avons par d'autres lettres appellé devant nous les Archevêques, les Evêques sacrés ou élus, les Abbés de Cîtaux, de Clugni, de Prémontré, de S. Denys en France & de Marmoutier, les Chapitres des Cathédrales de votre Roiaume, les Docteurs en Théologie, en droit canon & en droit civil, & quelques autres ecclésiastiques, leur ordonnant de se presenter devant nous pour les consulter. Vous pourrez vous y trouver en même-temps, soit en personne, soit par des envoiés fidéles & bien instruits de vos intentions. Autrement nous ne laisserons pas de procéder en votre absence, ainsi que nous jugerons à propos. Le Pape à la fin de sa lettre exhorte le Roi à secourir la Terre-Sainte.

A l'égard de ce qui y est dit de l'autorité sur les Rois, & du pouvoir d'arracher & de planter, ce sont les paroles de Dieu adressées à Jérémie, qui ne regardent que sa mission extraordinaire comme Prophéte, & la commission de prédire les révolutions des Etats, sans lui donner aucun pouvoir pour l'éxécution. Par rapport à l'autre proposition, que le Roi est soumis au chef de la Hierarchie ecclésiastique, ce Prince en convenoit volontiers à l'égard des choses spirituelles; mais il est évident par toute la suite de la lettre, que le Pape étendoit plus loin cette soumission, puisqu'il vouloit faire rendre compte au Roi du gouvernement de son Etat, & être le souverain juge entre lui & ses sujets.

III.
bulle *Asculta, fili*, fut présentée au Roi
ques des Normans archidiacre de Nar-
Nonce du Pape. Le Roi en fut très-sur-
ussi-bien que les Seigneurs qui se trou-
uprès de lui. Il résolut par leur con-
:mbler les autres Seigneurs qui étoient
: cependant il fit brûler la bulle du
milieu des Nobles qui se trouverent
: publier à son de trompe cette exécu-
ute la ville. L'assemblée ou parlement,
la nommoit alors, se tint à Notre-
Paris le dixiéme d'Avril 1302, en
lu Roi, qui y fit proposer publique-
ui suit, par Pierre Flotte & quelques
rchidiacre de Narbonne m'a rendu
du Pape une lettre, où il dit que je
amis pour le temporel de mon Roiau-
te je dois reconnoître le tenir de lui,
usqu'ici ni moi ni mes prédécesseurs
connu le tenir que de Dieu seul.
e se contentant pas de proposer une
i si étonnante & si inouie en ce Roiau-
alu faire usage de son prétendu droit.
evant son tribunal tous les Prélats &
teurs de mon Roiaume, afin de cor-
les abus & les injustices dont il pré-
nous sommes coupables moi & mes
Ainsi le Pape veut priver la France
us précieux trésor, qui est la sagesse
s & des autres personnes éclairées par
ls desquelles elle doit être gouvernée ;
même moien il veut la ruiner en épui-
:s ses richesses.
e, continue le Roi, commet encore
njustices à l'égard du Roiaume & de
e France, en donnant des bénéfices à

VI.
Assemblée de Paris.
Plaintes du Roi contre le Pape.

tes à donner. Les églises sont encore c
de pensions, de subsides, & d'exactions :
les. On prive tous les Evêques de l'exer
leur ministere, afin que l'on soit obligé d
rir à Rome & d'y porter des présens. C'e
quoi je vous commande comme votre ma
vous prie comme votre ami, de m'aider
conseils & de votre secours, pour la conse
de notre ancienne liberté. J'avois résolu
l'arrivée du Nonce du Pape, d'examine
officiers ont entrepris quelque chose co
droits de l'Eglise; & je l'aurois déja fa
n'avois voulu éviter qu'on l'attribuât à la
de ses menaces, ou à la soumission à se
Au reste je vous déclare, que pour cet
général, je suis prêt d'exposer tous mes
ma personne même & mes enfans, s'
nécessaire; & je vous demande prése
une réponse précise sur tous ces articles

Les Barons se retirerent aussi-tôt a
Syndics des communautés laïques;
avoir délibéré emsemble, ils revinre
ver le Roi & le féliciter de sa généreu
lution. Ils lui déclarerent en même-tem

pour délibérer & s'efforcerent d'excuser le
, exhortant le Roi à conserver l'union qui
: toujours été entre l'Eglise Romaine, ses
cesseurs & lui-même. Mais on les pressa de
ıdre sur le champ, & on déclara publique-
que si quelqu'un étoit d'un avis contraire,
: regarderoit comme ennemi du Roi & du
ume. Dans cet extrême embarras les Evê-
répondirent qu'ils assisteroient le Roi de
conseils, & des secours convenables pour
nservation de sa personne & de sa digni-
: pour la liberté & les droits du Roiaume,
ne ils y étoient obligés par la fidélité qu'ils
ient au Roi. Mais en même temps ils sup-
:nt ce Prince de leur permettre d'aller trou-
: Pape qui le leur avoit ordonné. Le Roi
: Barons déclarérent qu'ils ne le souffri-
t en aucune sorte.

VII. Lettre d[es] Evêques a[u] Pape, & d[es] Seigneurs a[ux] Cardinaux.

:st ce qui se passa dans l'assemblée du di-
: d'Avril, comme nous l'apprenons de la
des Prélats au Pape datée du même jour,
laquelle ils ajoutent : Considérant donc
indignation du Roi, des Barons, & des
s laïques du Royaume ; & craignant une
re entiére avec l'église de Rome, & même
:éparation entre le clergé & les laïques,
néprisent les censures ecclésiastiques, &
:ent des précautions pour les rendre nulles ;
cette extrémité nous avons recours à votre
:nce, & nous vous conjurons avec larmes
nserver l'ancienne union entre l'Eglise &
t, & de pourvoir à notre sûreté, en révo-
ıt le mandement par lequel vous nous avez
llés.

s Seigneurs de France écrivirent aussi, non
ıpe, mais aux Cardinaux, & en François ;
doute pour montrer qu'on ne les faisoit

nous inconsolables de voir cette anci
rompre maintenant, ou seulement
par la mauvaise volonté de celui qu
S. Siége. Ainsi nous vous avertisso
lettre, de ces nouvelles entreprise
Roi notre maître & contre tout l
de France. Elles nous ont été clai
posés par ordre du Roi, & nous n
serons toujours, quelque mal qui no
arriver.

Premierement, il prétend que le
sujet quant au temporel, au lieu
& tous les François ont toujours di
le temporel, le Roiaume ne releve
seul. De plus, il a fait appeller les
Docteurs du Roiaume, pour réfo
justices qu'il lui plaît de dire que
ses officiers commettent contre le cl
le peuple, quoique personne ne den
forme sur ces matiéres que par l'
Roi. Nous disons avec une extrêm
que de tels excès ne peuvent être app
cun homme de bien, & qu'on n'a p
dre que pour le tems de l'antechrist
celui-ci dise qu'il agit ainsi par vo

& dont les premiers sont, Louis Comte d'Evreux, Robert Comte d'Artois, tous deux freres de Philipe le Bel, Robert Duc de Bourgogne, Jean Duc de Bretagne, & Ferri Duc de Lorraine.

Les Cardinaux répondirent ainsi à la lettre des Seigneurs François. Le Pape & nous conservons volontiers l'amitié sincére qui a régné depuis long-temps entre nos prédécesseurs & Philippe Roi de France. Le Pape n'a jamais écrit au Roi qu'il dût reconnoître tenir de lui le temporel de son Roiaume, & le Nonce assure qu'il n'a jamais dit au Roi rien de semblable. Ce désaveu est remarquable; mais le Lecteur peut juger s'il est sincére. A l'égard des Prélats & des Docteurs, continue la lettre, on les a invités pour délibérer avec eux sur ce qu'il y avoit à faire, comme avec des personnes attachées au Roi. Que si le Pape a chargé l'Eglise Gallicane, c'est en accordant au Roi la dîme de plusieurs années. Il a aussi conféré des dignités & d'autres bénéfices à la considération du Roi: enfin il lui a accordé & à vous plusieurs dispenses, dont on lui sçait peu de gré. Faites-vous expliquer cette lettre exactement (C'est que la plûpart de ces Seigneurs n'entendoient pas le latin.) Cette lettre est du vingt-sixiéme Juin 1302. VIII. Réponse des Cardinaux.

Le Pape fit aussi réponse à la lettre des Prélats. Il traite d'abord l'Eglise Gallicane de fille insensée, dont l'Eglise Romaine, comme une mere pleine de tendresse, souffre avec compassion les paroles indiscretes. Nous savons d'ailleurs, ajoute le Pape, ce que Pierre Flotte borgne de corps & aveugle d'esprit & quelques autres ont avancé dans le parlement tenu à Paris, pour conduire le Roi de France dans le IX. Bulle Unam sanctam.

finit ainsi : Soiez assurés que nous verro
plaisir ceux qui obéiront ; & que nous
rons les désobéissans selon la qualité
faute.

L'absence de la plûpart des Evêques d
ce n'empêcha pas le Pape Boniface de t
concile qu'il avoit convoqué l'année pré
te, & il le tint à Rome le 30. d'Octobr
Il y fit beaucoup de bruit, & de grand
naces contre le Roi Philippe le Bel ; &
garde comme l'ouvrage de ce Concile, la
se Constitution *Unam sanctam* dont v
substance. Nous croions & confessons un
se, sainte, catholique, & apostolique
laquelle il n'y a point de salut. Nous rec
sons aussi qu'elle est unique ; que c'est
corps, qui n'a qu'un chef & non pas deu
me un monstre. Dans cette Eglise sor
glaives, le spirituel & le temporel : m
doit être emploié par l'Eglise & par la m
Pontife ; l'autre pour l'Eglise & par la m
Rois & des guerriers, suivant l'ordre ou
mission du Pontife. Or il faut qu'un
soit soumis à l'autre, c'est-à-dire, la p

temporelle s'égare, elle sera jugée par la spirituelle: si c'est une moindre Puissance spirituelle qui manque, elle sera jugée par la supérieure; mais c'est Dieu seul qui juge la souveraine Puissance spirituelle, puisque l'Apôtre dit: l'homme spirituel juge de tout & n'est jugé de personne. Ainsi quiconque résiste à cette Puissance, résiste à l'ordre de Dieu; à moins qu'il n'établisse deux principes comme Manés, ce que nous jugeons faux & hérétique. Enfin nous déclarons & définissons qu'il est de nécessité de salut que tout homme doit être soumis au Pape. Ce décret est du dix-huitiéme de Novembre 1302.

Il faut distinguer avec soin dans cette Constitution l'exposé & la décision. Tout l'exposé tend à prouver que la Puissance temporelle est soumise à la spirituelle, & que le Pape a droit de déposer les souverains. Cependant Boniface VIII tout entreprenant qu'il étoit, n'osa tirer cette conséquence, qui suivoit naturellement de ses principes; ou plutôt Dieu ne permit pas qu'il donnât ce scandale à l'Eglise, en décidant une erreur si dangereuse: & Boniface se contenta de définir, que tout homme doit être soumis au Pape: vérité dont aucun Catholique ne doute, pourvû que premierement on restraigne la proposition à ce qui regarde la Puissance spirituelle. Secondement que l'on reconnoisse que cette soumission doit être en tout reglée par les saints Canons. Cent ans auparavant le Pape Innocent III, qu'on n'accusera pas d'avoir méconnu ses droits, avouoit formellement que le Roi de France ne reconnoît point de supérieur pour le temporel. A l'égard du reproche d'admettre deux principes avec les Manichéens, si on ne reconnoît la subordination des deux Puissances, ce reproche est ridicule, & tombe sur

tous les Anciens, & particulierement sur le Pape Gelase qui dit nettement : Il y a deux Puissances par lesquelles le monde est gouverné, l'autorité sacrée des Evêques, & la Puissance royale. Les Evêques, ajou-t-il en parlant à l'Empereur, obéissent à vos loix quant aux choses temporelle, sachant que vous avez reçu d'enhaut votre Puissance. Les Manichéens établissoient deux Puissances souveraines indépendantes, & comme deux Dieux : au lieu que les deux Puissances que nous reconnoissons, viennent également de Dieu & doivent s'aider mutuellement.

Cardinal le Moine Légat en France.

IV.

Peu de tems après, Boniface VIII. envoia Légat en France Jean le Moine Cardinal Prêtre, avec pouvoir d'absoudre le Roi Philippe, s'il le demandoit, de l'excommunication que le Pape prétendoit qu'il avoit encourue. L'instruction de ce Légat contenoit douze articles de prétentions du Pape, contraires à celles du Roi, & finissoit par une menace, que si le Roi dans un certain temps ne rémédioit à tous les abus dont le Pape se plaint, il procédera contre lui spirituellement & temporellement comme il jugera à propos. Le Cardinal le Moine s'étant acquitté de sa commission, le Roi lui donna sa réponse, qui ne contenta pas Boniface, quoiqu'elle fût assez respectueuse, pour un Souverain qui n'étoit point obligé de rendre compte à personne du gouvernement de son Roiaume.

XI. Requête de Nogaret contre le Pape.

L'affaire s'aigrissant de plus en plus, le Roi Philippe tint une assemblée à Paris en sa maison Roiale du Louvre le douziéme de Mars 1303, Guillaume de Nogaret gentil-homme de Languedoc qui avoit été emploié par le Roi en plusieurs affaires importantes, & à qui ce Prince venoit de donner la garde de son sceau, pré-

u Roi une requête qu'il prononça au le l'assemblée & qu'il laissa par écrit. imençoit comme un sermon par un tex- criture, suivant l'usage du temps, & les accusations les plus graves contre oniface, qu'il soutenoit avoir usurpé :, être hérétique, & coupable de plu- es. Il concluoit par demander la con- l'un Concile général.

achant que Boniface avoit ordonné énonçât excommunié, de même que qui lui administroient les Sacremens ient la Messe devant lui, voulut se ner contre ces entreprises du Pape. ic au Louvre une seconde assemblée e de Juin de la même année 1303, verent plusieurs Evêques & Abbés, Seigneurs & autres Nobles. Quel- les principaux se déclarerent parties ape Boniface; & Guillaume du Ples- er pria le Roi de procurer la tenue le général. Le lendemain il lut dans articles d'accusations contre Boni- quoi il réitéra sa requête pour la n d'un Concile. En attendant, pour des poursuites que le Pape pourroit appella au futur Concile en adhé- océdures de Nogaret. Ensuite le Roi acte d'appel portant en substance, oir entendu ce qui a été proposé par par du Plessis, il est d'avis de con- Concile, où il prétend assister en per- omet de le procurer de tout son pou- rie instamment les Prélats de le pro- eur côté. Cependant il appelle au le toutes les procédures que pourroit ace. Les Prélats formerent aussi leur

XII. Appel du au futur C cile géné Adhésio tous les à cet App

Appel portant les mêmes clauses. Le len
les mêmes Prélats par un acte séparé, pro
qüe si le Pape Boniface procédoit contre
& contre ceux qui auroient adhéré à son
ils ne laisseroient pas de les défendre
leur pouvoir. Le Roi de son côté promit
tection aux Prélats, aux Barons, & à to
qui avoient adhéré à son appel. Il fit en
temps saisir le temporel des Prélats & de
Ecclésiastiques qui étoient hors du Ro
& le jour de la S. Jean, il fit lire public
son acte d'Appel devant tout le clergé &
ple dans le jardin du Palais à Paris, où e
tenant la place Dauphine. Ensuite le R
vit à toutes les églises & communautés
res & séculieres, qu'elles eussent à a
l'Appel. L'Université de Paris avoit do
acte d'adhésion quelques jours auparav
même que le Chapitre de Notre-Dam
Freres Prêcheurs. Enfin dans les moi
& de Septembre, le Roi obtint plus de
actes d'Appel, des Evêques, des Cha
Cathédrales & de Collégiales, des Ab
Religieux de divers Ordres, même d
dians, des Universités, des Seigneu
Communautés des différentes villes du
me. Le Cardinal le Moine voiant le
succès de sa légation, se retira dès avan
Jean, & retourna à Rome plûtôt qu
ne pensoit. Mais pendant son séjour
& cette même année 1303, il y fonda
lége pour des étudians en Théologie
nommé alors le Chardonnet, & dan
son où avoient logé les Freres Men
l'Ordre de S. Augustin. Ce Collége
core le nom du Cardinal le Moine.

Le Pape Boniface aiant appris ce q

fait à Paris contre lui, & l'Appel solemnel qui avoit été interjetté au Concile général, publia plusieurs bulles contre le Roi & ceux qui avoient adhéré à son Appel. Dans la premiére, aprés avoir fait de grandes plaintes de la conduite du Roi Philippe, & témoigné son opposition à la convocation du Concile, il conclut en menaçant ce Prince & ses adhérans, de procéder contre eux en temps & lieu, selon qu'il sera expédient. Mais comme il vit bien qu'il ne seroit pas facile de faire signifier en France une pareille bulle suivant les formes ordinaires, il en fit expédier une autre, pour établir que ces sortes de formalités n'étoient pas nécessaires. Par une troisiéme bulle, il suspendit de l'administration du spirituel & du temporel de son église, Gerard Archevêque de Nicosie en Chipre, qu'il prétendoit avoir excité le Roi contre lui. Par une quatriéme bulle, il suspendit tous les Docteurs, du pouvoir d'enseigner & de donner des degrés, jusqu'à ce que le Roi se fût soumis à ses ordres, déclarant nulles les licences qu'ils donneroient au préjudice de cette défense. Ces différentes bulles étoient datées du quinziéme d'Août 1303. Enfin par une derniére bulle datée du vingt-cinquiéme du même mois, le Pape réserva à sa disposition les Evêchés & toutes les Abbaïes du Roiaume de France, qui vaquoient ou qui viendroient à vaquer, jusqu'à ce que le Roi revînt à l'obéïssance du saint Siége. XIII. Bulle du P. contre t. les Appell.

V.

Pendant que le Pape Boniface publioit ces bulles, il ne savoit pas que Guillaume de Nogaret étoit en Italie, & travailloit secrettement à le prendre pour le mener à Lyon, où devoit se tenir le Concile. Car le Roi Philippe, par XIV. Guillaume Nogaret saisit de personne Pape.

le conseil d'Etienne Colonne & d'autres Italiens habiles, envoia Guillaume de Nogaret avec un autre Chevalier nommé Jean Mouschet & deux Docteurs. Leur commission porte, que le Roi les envoie en certains lieux pour quelques affaires, leur donnant plein pouvoir de traiter avec toute sorte de personnes. Les envoiés avoient des lettres de change pour recevoir de grosses sommes d'argent, sans que les marchands sur qui elles étoient tirées, sçussent l'emploi qu'on en vouloit faire. Etant arrivés en Toscane à un château qui appartenoit à Mouschet, ils s'y arrêterent long-temps, envoiant des agens & des lettres en divers lieux, & faisant secrettement venir ceux avec qui ils négocioient. Cependant ils disoient aux gens du païs, qu'ils étoient venus traiter un accord entre le Pape & le Roi de France; & sous ce prétexte, ils concerterent les moiens de prendre le Pape à Anagni, où il s'étoit retiré avec les Cardinaux & toute sa Cour, croiant y être plus en sûreté qu'ailleurs, parce que c'étoit sa patrie.

Il y composoit une derniére bulle qu'il vouloit publier le huitiéme de Septembre, jour de la Nativité de la Vierge. Il y dit entre autres choses, que comme Vicaire de Jesus-Christ, il a le pouvoir de gouverner les Rois avec la verge de fer, & de les briser comme des vases de terre; mais que comme un bon pere, il se contente d'user d'une correction salutaire. Cette correction paternelle se termine par absoudre tous les François du serment de fidélité qu'ils avoient fait au Roi, & par défendre de lui obéir & de lui rendre aucun service, sous peine d'anathême. Il est ordonné que cette sentence sera affichée dans l'église cathérale d'A-

i, afin que le Roi ni aucun autre n'en
nde cause d'ignorance. Mais dès le matin
ptiéme de Septembre, veille du jour au-
cette bulle devoit être publiée, Guillau-
e Nogaret entra dans Anagni avec Co-
: & quelques Seigneurs du païs. Ils avoient
:ux trois cens chevaux & un grand nom-
e gens de pied de leurs amis, & paiés par
›i de France, dont ils portoient les en-
:s en criant : Meure le Pape Boniface, &
le Roi de France. Nogaret s'adressa au
aine & au Podesta d'Anagni, demandant
ecours qu'ils lui accorderent. Ainsi ils se
'ent maîtres de la ville, & ensuite du pa-
.u Pape après quelque résistance. Les Car-
x épouvantés s'enfuirent & se cacherent ;
›n prétend que quelques-uns étoient d'in-
ence avec les François. La plûpart des do-
.ques du Pape s'enfuirent aussi.
niface se voiant ainsi surpris & abandon-
se crut mort, & dit : Puisque je suis trahi
ıe Jesus-Christ, je veux du moins mou-
ı Pape. Il se fit revêtir de la chappe,
appelloit alors le manteau de S. Pierre,
ur sa tête la thiare, qu'on nommoit la
ınne de Constantin, & prit en main les
& la croix, & s'assit ainsi sur la chaire
ficale. La résistance que trouva Nogaret
la maison du Pape & dans quelques au-
fut cause qu'il ne put parvenir à lui par-
ue vers le soir. Alors en présence de plu-
s personnes de probité, il lui déclara pu-
ıement pourquoi il étoit venu, lui expli-
t la procédure faite en France contre lui.
.moins, ajouta-t'il, comme il convient que
soiez déclaré coupable par le jugement de
se, je veux vous conserver la vie contre la

dans l'Eglise, principalement au p
Roi & du Roiaume de France; & c'
que je vous donne des gardes, pour
de la Foi & l'intérêt de l'Eglise, &
vous faire insulte ni à aucun autr
Colonne qui étoit présent, charg
d'injures, & voulut l'obliger de r
Pontificat; mais Boniface le refus
ment, disant qu'il perdroit plûtôt
offrant sa tête à couper.

XV. Mort du Pape Boniface VIII.

Dans le tumulte qui se fit à cet
dans la maison du Pape, on pill
bles & son trésor qui étoit grand
sonne demeura à la garde des Fra
ste du samedi septiéme de Septem
manche entier jour de la Nativité d
& le lundi jusqu'à six heures du m
les habitans d'Anagni se repentant d'a
donné le Pape, se souleverent cont
çois, & prirent les armes en cria
Pape & meurent les traîtres. Comme
en bien plus grand nombre, ils les
aisément du Palais & de la ville.
voiant ainsi délivré & ses ennemi

année 1303, après avoir tenu le S.
it ans & neuf mois. Il fit en mourant
ion de foi, & fut enterré à S. Pierre
riche chapelle qu'il avoit fait faire à
le l'égliſe.

VI.

ccesſeur fut Benoît XI, à qui le Roi
le Bel écrivit promptement une let-
laquelle il témoignoit beaucoup d'eſ-
Benoît; mais où il traitoit en même
niface ſon prédéceſſeur de faux paſ-
: mercenaire, qui par ſes mauvais
avoit expoſé l'Egliſe à de grands mal-
Roi par une lettre patente donnoit
ſes envoiés porteurs de ſa lettre, de
:c le Pape Benoît des différens qu'il
avec Boniface; & par une autre le
permettoit d'accepter en ſon nom l'ab-
lu Pape pour toutes les cenſures qu'il
avoit encourues. Quoique Nogaret
ombre des envoiés, le Roi ne le nom-
dans aucune de ſes lettres, peut-être
l étoit trop odieux à la Cour de Ro-
t remarquable que le Roi donne ſeu-
ouvoir à ſes envoiés de recevoir l'ab-
lu Pape, & non pas de la demander.
l reçut très-bien les envoiés de même
tre du Roi, & lui donna l'abſolution
res quoiqu'il ne l'eût pas demandée,
Pape fit valoir comme une grace ſin-
ns ſa réponſe au Roi. Il donna en-
ieurs autres bulles en faveur du Roi
iaume, & déclara qu'il les remettoit
t où ils étoient avant toutes les cen-
Boniface.

XVI. Benoît donne des bulles en faveur de France.

tificat de Benoît XI ne fut que de huit
le bruit courut qu'il avoit été em-

XVII. Mort de Benoît XI.

Intrigues du Cardinal de Prat pour faire élire un Pape favorable à la France.

poisonné. Le Roi Philippe le Bel, qu
voit oublier les entreprises injustes d
ce VIII, songea aux moiens de se re
tre de l'élection du Pape, & d'en avo
il pût entiérement disposer. C'est p
à ce grand objet, que le démêlé d
avec Boniface est si considérable, &
terribles suites.

Benoît XI étant mort à Perouse o
sa résidence, les Cardinaux s'y assem
conclave, & furent long-temps divi
factions presque égales. L'une voulo
Pape Italien & favorable aux amis
ce : l'autre vouloit établir un Franço
tachement qu'elle avoit au Roi Phili
Le Cardinal de Prat Religieux de l'C
Dominique qui étoit de cette derniér
se trouvant un jour en particulier a
çois Caïetan l'un des chefs de la p
neveu de Boniface, lui dit : Nous
grand tort à l'Eglise, en n'élisant
Pape. Il ne tient pas à moi, dit C
je trouvois un bon moien, reprit de
riez vous content ? Caïetan répondit
ils convinrent qu'une des factions
trois sujets ultramontains par rapp
c'est-à-dire, de deça les Monts à no
& que l'autre faction choisiroit un d
& que celui-là seroit Pape. Ceux de
de Caïetan se chargerent de choisir
croiant que c'étoit un plus grand av
ils choisirent trois Archevêques leu
times, qui étoient redevables de leu
au Pape Boniface, & qui haïssoient
France, ne doutant pas que quelque
fît l'autre faction, ils n'eussent un
gré.

ı but. Il eſt vrai qu'il étoit créature de Bo-
e & fort oppoſé au Roi de France, à cau-
s maux que Charles de Valois lui avoit
lans la guerre de Gaſcogne : mais le Car-
de Prat le connoiſſoit pour un homme
ieux & intéreſſé, & qui feroit aiſément
ix avec le Roi. Ainſi ce Cardinal & ceux
faction firent ſecretement & par écrit leurs
ntions avec l'autre faction ; & enſuite,
u'elle en eût connoiſſance, ils écrivirent
i, & lui envoierent ce traité par des cou-
fidéles que leur fournirent leurs mar-
ls, & qui firent une telle diligence, qu'ils
nt de Perouſe à Paris en onze jours. Par
ettres ils prioient le Roi de ſe réconcilier
l'Archevêque de Bordeaux, s'il vouloit
r ſes amis les Colones, parce qu'il dé-
it de lui de le faire Pape.

s lettres firent un grand plaiſir au Roi,
éſolut de ſuivre avec ardeur cette entre-
Il écrivit à l'archevêque de Bordeaux
ettres pleines d'amitié, & le pria de ſe
e à une Abbaïe dans une forêt près de S.
d'Angeli en Poitou, pour y conférer en-
l. Le Roi s'y rendit six jours après ſe...

lui dit : Sire, je vois maintenant qu
m'aimez plus que tout autre, & que vou
lez rendre le bien pour le mal; vous
qu'à commander, je ſerai toujours prêt à
Le Roi le releva, l'embraſſa & lui dit
les ſix graces que je vous demande. I
miére, que vous me reconciliez parfai
avec l'Egliſe & me faſſiez pardonner
que j'ai fait à la priſe de Boniface. La ſe
que vous me rendiez la communion, à
à tous ceux qui m'ont ſuivi. La troiſiém
vous m'accordiez toutes les décimes c
Roiaume pendant cinq ans. La quatrién
vous anéantiſſiez la Mémoire du Pape
face. La cinquiéme, que vous rendiez
gnité de Cardinal aux Colonnes, & qu
faſſiez Cardinaux pluſieurs de mes amis
gard de la ſixiéme grace; je la déclar
temps & lieu, parce qu'elle demande
cret à cauſe de ſon importance. Aucun
ne s'eſt expliqué ſur cet article : mais c
qu'il conſiſtoit à engager l'Archevêque
blir ſon Siége en France, où le Roi e
avoir plus d'autorité ſur les Papes qu'

amis, & le Roi emmena les ôtages sous prétexte de la réconciliation de l'Archevêque avec Charles de Valois.

Dès qu'il fut de retour à Paris, il écrivit au Cardinal de Prat & à ceux de sa faction ce qu'il avoit fait, & leur déclara qu'ils pouvoient élire en sureté l'Archevêque de Bordeaux. L'affaire fut si bien conduite, que la réponse arriva très-secretement à Perouse en trente-cinq jours. Le Cardinal de Prat l'aiant reçue, la communiqua en secret à sa faction : puis ils dirent à la faction opposée : Nous nous assemblerons tous quand il vous plaira, pour exécuter nos conventions. Les deux factions se réunirent donc, & ratifiérent leur traité solemnellement par écrit & par serment. Alors le Cardinal de Prat aiant pris un texte de l'Ecriture convenable au sujet, fit un discours qu'il conclut en élisant pour Pape au nom de tous l'Archevêque de Bordeaux, & on chanta avec beaucoup de joie le *Te Deum*. Ainsi furent trompés ceux de la faction de Boniface, qui croioient avoir pour Pape celui en qui ils avoient le plus de confiance. Le décret d'élection fut porté par trois députés, qui étoient en même temps chargés d'une lettre, par laquelle les Cardinaux prioient instamment le Pape de venir prendre possession du *S.* Siége, lui représentant à quel péril étoit exposé l'Etat temporel de l'Eglise Romaine, & le peu qui restoit aux Chrétiens dans la Terre-Sainte.

VII.

Bertrand d'Agoust étoit né à Villandrau dans le Diocèse de Bordeaux. Il étoit de la première noblesse du païs, & fut fait Evêque de Comminge en 1295 par Boniface VIII. Quatre ans après, Boniface le transfera à l'Archevêché de

XVIII. Commencement de Clement V.

Bordeaux, qu'il possedoit depuis près de six ans, quand il fut élû Pape. Bertrand faisoit en Poitou la visite de sa province, quand il apprit cette élection. Il revint à Bordeaux le quinziéme de Juillet 1305, & y fut reçu processionnellement avec un grand concours de Seigneurs & de Prélats. Le décret d'élection lui fut présenté huit jours après en public, dans l'église Cathédrale de Bordeaux. Il prit le nom de Clément, & commença à recevoir le titre de Pape. Un mois après, il partit de Bordeaux pour aller à Lyon, où il manda aux Cardinaux de se trouver. Il passa à Agen, à Toulouse, & ensuite à Montpellier où il fit quelque séjour. Jacques Roi d'Arragon vint l'y trouver, & lui rendit en personne l'hommage pour le Roiaume de Sardaigne & de Corse, & ensuite l'accompagna jusqu'à Lyon.

Les Cardinaux Italiens furent mécontens pour la plûpart de l'ordre qu'ils reçurent du Pape de se rendre à Lyon : aiant compté qu'il viendroit se faire courronner à Rome. Ils commencerent à voir qu'on les avoit trompés. Mathieu Rosso des Ursins leur doien dit au Cardinal de Prat : Vous êtes venus à vos fins de nous mener au-delà des Monts ; mais l'Eglise ne reviendra de long-temps en Italie. Je connois les Gascons. Le Pape avoit aussi mandé le Roi de France, le Roi d'Angleterre, & tous les grands Seigneurs de deça les Alpes pour assister à son couronnement, qui se fit à Lyon dans l'église de S. Just le dimanche quatorziéme de Novembre de la même année 1305. Ce fut Mathieu Rosso qui mit au Pape sur la tête la Couronne, qui avoit été apportée exprès à Lyon par un Camerier du Pape. Après la cérémonie le Pape retournant à son logis, marchoit à cheval la tiare en

Le Roi de France à pied le conduisit d'a-
nar la bride de son cheval, & ensuite les
reres du Roi, Charles de Valois & Louis
ıx avec Jean Duc de Bretagne lui ren-
le même honneur. Comme ce spectable
ıttiré une grande foule de peuple, une
muraille trop chargée de spectateurs
lans le moment que le Pape passoit au-
fut renversé de son cheval sans être bles-
:s parmi ceux qui l'environnoient il y en
ze tellement brisés, qu'ils moururent
jours après, entre autres le Duc de Bre-
Charles de Valois fut aussi très-dange-
:nt blessé, mais il n'en mourut pas. A
: du Pape, la Couronne tomba de sa
il s'en détacha une escarbouble estimée
e florins. Le jour de S. Clément vingt-
ıe de Novembre le Pape célébra sa pre-
Aesse pontificale. Il donna ensuite un
ıprès lequel il s'éleva une querelle en-
ens du Pape & ceux des Cardinaux. Elle
ffa tellement, qu'on en vint aux mains,
:s freres du Pape fut tué.
e ses premiers soins fut d'affranchir l'é-
Bordeaux de la primatie de Bourges,
·éer dix Cardinaux dont neuf étoient
s & un Anglois. Il fit une étrange chan-
dans la discipline de l'Eglise de Fran-
conférant les Evêchés à ceux qu'il vou-
Roi n'avoit garde de s'opposer à ce dé-
parce qu'il emploioit l'autorité du Pape
oir de son côté les Evêques qu'il désiroit:
qu'ils s'appuioit réciproquement dans
ırpations & leurs injustices.
:mier de Février 1306, le Pape donna
lles qui montrerent combien il étoit at-
ı Roi Philippe le Bel. Il déclare dans

l'une, qu'il ne prétend point que
tion *Unam sanctam* publiée par Bo
porte aucun préjudice au Roi, 1
me de France; ni qu'elle les ren
pendant de l'église de Rome, qu'i
auparavant. Cette bulle de Clémer
puis insérée dans le corps du droi
voque la Constitution *Clericis lai*
des scandales qu'elle avoit produi
ne que l'on s'en tiendra à ce qu
dans le Concile de Latran & les a
les généraux, contre ceux qui exer
tions sur le Clergé. Ces deux bull
nées à Lyon où le Pape passa l'hiv
Aussi-tôt après il vint à Cluni
de neuf Cardinaux. Il y demeura
pendant lesquels il occasionna a
des dépenses énormes; comme pe
jour à Lyon, il avoit extorqué des
menses des Evêques & des Abbés
poursuivoient des affaires en Co
Il fit aussi des dépenses excessive
à Bourges, en retournant à Bo
toute sa route il tiroit de grandes
gent des églises séculieres & des m
Bourges il fit paier à l'Archevêque
vres tournois, pour avoir manque
visiter le S. Siége tous les deux an
fut réduit à une telle pauvreté, q
des distributions journalieres, co
ple chanoine. Le Pape demeura
avec sa Cour le reste de l'année (
la fête de Pâques, à laquelle l'an
mençoit alors en France, le Pape
ris trois Cardinaux & plusieurs a
nes, qui furent très à charge à l'
cane à cause des sommes considérab

doient outre leur dépense. Ces exactions
gerent les Evêques de France à s'assembler,
délibérer sur ce qu'ils feroient, afin de s'en
er, & en cela ils étoient appuiés du Roi
on Conseil. Le Roi se crut même dans
cessité d'envoier au Pape une embassade,
ui faire des plaintes à ce sujet. Il falloit
lles du Clergé fussent bien sérieuses, pour
r le Roi d'en user ainsi à l'égard d'un Pape
qui il étoit si étroitement lié.

VIII.

s la Pentecôte de l'année 1307, le Roi
e alla à Poitiers avec ses quatre fils & s Seigneurs, pour conférer avec le Pape
nt qui étoit en cette Ville. Le Roi réitera
ande qu'il lui avoit déja faite à Lyon, de
nner la mémoire de Boniface VIII, &
e bruler ses os, & il le pressa forte-
de lui donner cette satisfaction. Cette
ition mit le Pape & les Cardinaux, ceux
du parti opposé à Boniface, dans un
e embarras. Le Pape ne sachant à quoi
rminer, consulta en particulier le Cardi-
Prat, comme celui qui savoit tout le
de ce qu'il avoit promis au Roi. Cet ha-
ardinal conseilla au Pape de dissimuler
: Roi, & de lui dire que pour mieux par-
au but qu'il se proposoit, & pour ren-
us odieuse la mémoire de Boniface, il
nécessaire de porter les accusations inten-
ntre lui à un Concile général. Vous con-
rez ce Concile à Vienne, ajoutoit le Car-
le Roi ne pourra s'y opposer ni se plain-
: vous serez libre, puisque vous ne serez
ous la puissance du Roi ni dans son
me. Le Roi fut très-mécontent de la ré-
du Pape, mais il ne put refuser ouver-

XIX. Conférer de Poitiers.

tement ce parti. Le Pape lui fit tant de p
ses, & lui accorda tant d'autres graces,
Prince consentit à renvoier l'affaire au C
Cependant il ne perdit aucune occasion
nouveller ses poursuites contre la mém
Boniface, & il engagea le Pape à recev
dépositions des témoins. Il y eut à Av
devant le Pape une longue procédure
passa en délais, en interlocutoires & en
minaires, sans entamer le fond de l'affai
ne sont qu'exceptions, que fins de non
voir, que protestations réitérées; les
ne conviennent ni de leurs qualités, n
compétence du Juge. C'est un exempl
remarquable de l'esprit de chicane qui r
alors. Le Roi vers le commencement d
née 1311 abandonna enfin ses poursui
en conséquence de son désistement, le
Clément donna une bulle, où il dit qu'i
a eu de bonnes intentions, & le déclare
cent de la prise de Boniface & de tout
est arrivé à cette occasion. Il révoque
les Constitutions préjudiciables aux dro
aux libertés du Roiaume, & ordonne q
seront ôtées des régistres de l'Eglise Ro
Il excepte néanmoins de l'absolution Gu
me de Nogaret & quelques autres. Or
que Nogaret prétendît avoir eu de bonn
sons pour agir comme il avoit fait à l
de Boniface, & qu'il fût persuadé de s
nocence, il ne laissa pas d'en demande
solution *ad cautelam*, c'est-à-dire, pou
grande sûreté. Le Pape la lui accorda,
dition qu'il iroit à la Terre sainte au p
voiage des croisés, & qu'il feroit différe
lérinages.

IX.

printemps de l'année 1309, le Pape alla [à Avi]gnon, où les Cardinaux le suivirent avec la Cour de Rome. C'est depuis ce voiage [qu']on doit compter le séjour des Papes à Avi[gnon], que Clément V avoit résolu & déclaré [dura]nt son séjour à Poitiers. Il fut attaqué au [mois] de Mars 1314 de la maladie dont il mou[rut]. Il voulut se faire porter à Bordeaux pour [pre]ndre son air natal; mais il mourut à la Ro[que]maure sur le Rhône au Diocése de Nîmes le [vingt]iéme d'Avril, après avoir tenu le S. Siége [neuf a]ns moins quelques mois. Son corps fut re[porté] à Carpentras, où résidoit cette année la [Cour] de Rome; mais au mois d'Août il fut trans[porté e]n Gascogne sa patrie, & enterré, comme [il l'av]oit ordonné, à Usestе dans le Diocése de [Bazas]. Clément V aimoit fort l'argent, & on [vend]oit à sa Cour tous les bénéfices. On disoit [publi]quement qu'il avoit un commerce criminel [avec] la Comtesse de Perigord fille du Comte de [Foix]. C'est ce que rapportent les Historiens du [tem]s, & entre autres S. Antonin de Florence. [Quan]d on se rappelle la maniére dont il étoit [mont]é sur le S. Siége, on est moins surpris que [Dieu] ait abandonné un homme si ambitieux à [tou]te la corruption de son cœur. Le trésor du [Pape] fut pillé aussi-tôt après sa mort, & on ac[cusa] son neveu Bertrand d'avoir détourné plus [de tr]ois cens mille florins d'or destinés aux frais [de l]a croisade. Deux mois après, la ville de Lu[que]s fut pillée par les Pisans & les Allemans, [qu]i prirent le trésor de l'Eglise Romaine, que [le] Pape avoit fait apporter de Rome & mettre [da]ns l'église de S. Fridien de Luques.

XX. Clément V à Avignon. Sa mort.

I.

I. Vacance du S. Siége.

APrès la mort de Clément V, naux qui étoient à Carpentras de vingt-trois, entrerent au concl maison épiscopale pour procéder à l' successeur. Après y avoir demeuré qu sans pouvoir s'accorder, il survint division entre leurs domestiques, q les marchands Romains & les autre On mit le feu à la ville, dont une brûlée ; & les Cardinaux convinrent rer, & de revenir à un certain jour. ainsi du conclave vers la fin de Juill furent deux-ans sans se rassembler, moins divisés touchant le lieu de que sur le choix de la personne. Les soient qu'il falloit aller à Rome, d leurs : & ainsi ne s'accordant pas, il serent. Quelques-uns se retirerent d'autres à Avignon, & chacun où propos.

: plutôt le nom de voleurs que celui de
eurs. Toute l'Italie est dans un état si
ɔle, qu'il semble qu'elle ne soit plus
s de l'Eglise : elle est pleine de troubles
litions. Il n'y a presque aucune Cathé-
ıi de bénéfice un peu considérable, qui
endu à prix d'argent, ou donné suivant
tion de la chair & du sang. Ce Pape
raités avec le dernier mépris, nous au-
iens, qui l'avions élevé au Pontificat.
après avoir injustement cassé des élec-
:s-canoniques, il nous appelloit quand
ɔit publier sa sentence, comme pour
sulter. J'aime mieux au reste qu'il ait
ces injustices sans notre participation.
eu compassion de nous : car le Pape
ıt vouloit réduire l'Eglise à un coin de la
ne, & nous sçavons certainement, qu'il
ɔrmé des desseins dont l'exécution l'au-
du lui & l'Eglise. Ne doutez point, Sire,
ıt le monde n'ait les yeux ouverts en cette
n, & ne soit prêt à faire éclater son mé-
:ement, si, ce qu'à Dieu ne plaise, le
:ur étoit semblable. Nous n'avons jamais

des dépouilles de l'Eglise. Il conclut en conjur le Roi de procurer avec eux l'élection d'un b Pape, & lui demande le secret à l'égard des Ca dinaux créés par Clément V.

III. ttre du Roi France sur vacance du Siége.

Le Roi Philippe de son côté écrivit ainsi deux des principaux Cardinaux François. No avons appris depuis peu par le bruit public v tre sortie du Conclave, & nous en avons é sensiblement affligé, à cause des maux & d scandales qui peuvent en être les suites. Po les prévenir, nous avons écrit dès-lors par d couriers exprès, vous conjurant de vous asse bler avec les autres Cardinaux en un au lieu convenable, dans notre Roiaume ou a leurs, où vous puissiez avoir une liberté e tiére, & donner au plutôt à l'Eglise un dig chef. Nous avons ensuite reçu vos lettres celle des Cardinaux Italiens, & nous avo fait examiner l'affaire par des personnes trè éclairées. Ceux que nous avons consultés, ju gent que les villes d'Avignon & de Carpentra sont justement suspectes aux Italiens. Que s malgré leurs remontrances vous procédiez à l'élection, ils feroient une autre élection d leur côté. Considerez ce qui s'ensuivroit de ce élections. Car plusieurs personnes de mérit soutiennent qu'en ce cas, nous ne pourrion reconnoître pour Pape aucun des deux élus; & on croit que les autres Princes Chrétiens se conduiroient de la même maniére. C'est pour quoi nous vous conjurons de prévenir de si grands maux, en vous assemblant à Lyon pou procurer ce qui est avantageux à l'Eglise.

Philippe le Bel vouloit emploier toute so autorité pour engager les Cardinaux à s'assem bler à Lyon, mais il mourut avant que d'avoi pu exécuter ce dessein. Louis Hutin son fil aîn

lui succéda, envoia Philippe Comte
rs son frere pour le méme sujet. Il y
près de six mois; & enfin il fit venir
naux à Lyon au nombre de vingt-
leur promit avec serment de ne leur
me violence, & de ne les point con-
s'enfermer pour l'élection. Lorsque
ainsi disposé, le Comte Philippe
mort du Roi Louis son frere. Il fut
embarrassé, ne croiant pas devoir de-
us long-tems à Lyon, & ne voulant
laisser imparfaite l'affaire de l'élec-
Pape. Aiant demandé conseil, on lui
ne devoit point observer le serment
it fait de ne point enfermer les Car-
En conséquence il les fit venir tous
ison des freres Prêcheurs, & leur dé-
ls n'en sortiroient point, qu'ils n'eus-
un Pape; & après avoir mis des gar-
les empêcher de sortir, il revint à

II.

ardinaux aiant été enfermés pendant jours, élurent le septiéme d'Août ques d'Euses Cardinal Evêque de Por- it né à Cahors de parens pauvres. Il se avant, sur-tout en Droit, par son bon sa grande application. Il étoit de pe- , mais avoit beaucoup de courage. Il ie de Frejus pendant onze ans. Ensui- nt V le transfera au Siége d'Avignon, e fit Cardinal & Evêque de Porto. Il om de Jean XXII, & fut couronné à ns l'Eglise Cathédrale. Il écrivit aux & aux Rois une lettre circulaire, où l'il a beaucoup hésité à accepter une terrible : ce qui ne s'accorde pas avec

IV. Pontificat de Jean XXII.

Conjuration contre le Pape.

XXII en 1317, il se plaignit qu'o l'empoisonner, & il fit faire des in contre ceux qui avoient recours à pour le faire mourir. On voit dans des descriptions des différens maléfic emploioit pour abréger la vie, la ou l'ôter entiérement, & pour guéri te de maladies. L'ignorance de la Ph soit regarder alors comme surnaturel effets de la nature. Comme il est c la Foi, que Dieu a souvent permis au de tromper les hommes par des pr de leur nuire par des moiens extrao on supposoit, sans l'examiner, qu un art magique & des régles sures libles, pour découvrir certains se faire certains maux par le moien de comme si Dieu n'eût pas toujours é tre de les empêcher, ou comme s'il gagé à ratifier les pactes faits ave lins esprits. En examinant de près la magie, on n'a trouvé le plus souvent se, que des empoisonnemens accom superstitions & d'impostures.

de sa conduite, dont les habitans de Cahors se plaignoient, & le condamna par sentence qui porte, qu'il étoit entré dans l'Episcopat par simonie. Ce reproche semble regarder aussi le Pape Clement V, à qui Hugues avoit fait un présent de dix mille florins d'or, dont il sçut bien se dédommager par une imposition sur le clergé de son Diocése. La sentence continue d'exposer ses injustices & ses vices personels, le dépose de toute dignité Pontificale & sacerdotale, & le condamne à une prison perpétuelle pour y faire pénitence. La sentence n'en dit pas davantage ; mais Bernard Guion auteur contemporain ajoute, qu'il fut dégradé selon la forme de Droit, & ensuite livré au bras séculier, qui le fit traîner publiquement & écorcher en quelque partie de son corps, & enfin brûler, parce que, disoit-on, il avoit attenté à la vie du Pape.

III.

VII. Triste é de l'Italie.

L'éloignement du Pape, & son différend avec l'Empereur Louis de Baviére, dont nous parlerons ailleurs, causoient de grands désordres en Italie, où les villes étoient non-seulement opposées les unes aux autres, mais divisées au-dedans. Ce n'étoit que petites guerres, pillages, massacres & toute sorte de crimes. Les factions des Guelphes & des Gibellins avoient alternativement l'avantage l'une sur l'autre. L'autorité du Pape étoit méprisée pour le spirituel, & même pour le temporel dans les terres de son obéïssance. A Recanati ville de la Marche d'Ancone, le chapelain du Pape, qui étoit en même temps gouverneur de la Province, envoia en 1320 son Maréchal qui étoit son cousin, pour exécuter quelques sentences contre le capitaine de la ville & quelques par-

petits enfans, on n'épargna pas mem
mes, les filles & les religieuses, contr
les on exerça toute sorte d'horreurs
voulut emploier les procédures judici
ramener les rebelles à leur devoir; r
me ils les méprisérent, il supprima
de Recanati qu'il transfera à une vill
L'année suivante 1321, le Pape sçach
s'abandonnoit dans Recanati à tout
crimes & d'infamies, à des superstitio
blasphêmes, fit citer les habitans de
quisiteur; comme ils ne comparurer
les déclara excommuniés. Voiant qu'
soient également l'excommunication,
ple des habitans de quelques autres
qu'ils étoient incorrigibles, il fit p
croisade contre eux.

VIII. L'Empereur Louis de Baviere en Italie.

Nous parlerons dans l'Article de
d'Allemagne du grand démêlé de
Baviere avec le Pape Jean XXII. C
fomentoit tous les troubles qui déso
talie. Le Pape l'avoit excommunié
méprisoit cette excommunication,
continuellement célébrer devant lui l'
vin & excommunier le Pape, qu'il

: il y étoit obligé, lui déclarant, qu'au-
t ils recevroient Louis de Baviere en
: de leur Roi. Le Pape faisoit semblant
loir retourner à Rome, & s'excusoit sur
aires pressantes qui le retenoient, mê-
ur procurer la tranquillité en Italie. Les
ns voiant que le Pape ne faisoit que les
: par de belles paroles sans effet, lui
rent une derniére embassade où ils lui
t : Nous supplions à genoux Votre Sain-
: venir, sur le champ & sans user de vos
ordinaires, visiter votre premier Siége,
ous paroissez avoir oublié. Autrement
rotestons dès à présent, que nous se-
cusables devant Dieu & toute la Cour
, devant l'Eglise & tous les Chrétiens
nde, s'il arrive quelque accident sinis-
; si les enfans privés de la présence de
re & comme sans chef, se détournent à
ou à gauche. Comme nous avons besoin
; réels & non de paroles vagues, nous
enjoint à ces trois envoiés, de ne pas
ter plus de trois jours à la Cour de Ro-
u plutôt d'Avignon, mais de revenir,
ie sur leur rapport nous puissions pour-
notre sureté. Le Pape aiant entendu les
s, mit l'affaire en délibération avec
rdinaux; & voiant qu'après les trois
ls vouloient partir, il leur permit de
ler, & leur dit qu'il feroit sçavoir ses
ons par des Nonces qu'il enverroit inces-
nt. Il écrivit donc aux Romains pour
présenter les raisons qui l'empêchoient
sitôt à Rome. Il leur fait ensuite de
reproches sur leur protestation d'être
: devant Dieu & devant les hommes,
ivoit quelque accident sinistre : ce qui



comme Seigneur temporel.

I V.

IX. Lettres du Venitien Sanuto.

Cependant Louis de Baviere faisoi du progrès en Italie. Après s'être fa ner à Milan, il passa en Toscane, & vant Pise, qui refusa de le recevoi qu'il étoit excommunié. Louis assi Pise pendant un mois, la prit à con & y demeura plus de deux mois. quête le rendit redoutable à tout le n puis l'entrée de l'Empereur en Italie tien Marin Sanuto écrivit plusieurs le déplorable état où étoit l'Italie, entre autres au Légat de Lombar qu'il lui envoie copie de celles qu'i la Cour du Pape, à celle du Roi d au sujet de l'accommodement qu qu'on fît avec Louis de Baviere. Je il, que les Papes ont eu bonne inter s'ils avoient vu les choses de près co ils n'auroient point eu tant d'emp recevoir des domaines temporels, Italie; comme Nicolas III qui re

qui regnent chez eux. Vous voiez, ajoute-t-il, le triste état de l'Italie, où on ne peut aller en sureté ni par terre ni par mer, au grand préjudice du commerce. C'est pourquoi la Chrétienté a besoin d'une bonne paix, & je ne vois point d'autre moien de l'avoir, que de réconcilier le Bavarois avec l'Eglise. Je sais par des gens de son Conseil, qu'il feroit très-volontier au Pape toutes les soumissions qui conviendront à l'un & à l'autre. Son beau-pere le Comte de Hainaut seroit propre à cette négociarion, si on le vouloit écouter.

X.
Louis de Baviere en Rome.
Se pla contre le pe.

Soit que ces conseils ne vinssent pas jusqu'au Pape, soit qu'il ne les goûtât point, il persista dans son aversion contre Louis de Baviere, & fit une derniere Constitution contre lui, pendant qu'il étoit à Pise. Louis en partit malgré toutes les défenses du Pape, & s'avança vers Rome. Il y entra le septiéme de Janvier 1328, & y fut très bien reçu. Il descendit au Palais de S. Pierre, où il demeura quatre jours. Il passa ensuite le Tibre, & alla loger à Sainte Marie Majeure. Le dix-septiéme du même mois, il fut couronné Empereur à S. Pierre avec sa femme en grande cérémonie par des Evêques déposés. Louis, quelque temps après son couronnement, tint une assemblée dans la place de S. Pierre, où il vint revêtu de la pourpre, la couronne en tête, le sceptre d'or à la main droite, & la pomme ou globe à la gauche, Il s'assit sur un trône riche & élevé, ensorte que tout le peuple le pouvoit voir; & il étoit environné de Prélats, de Seigneurs & de la Noblesse. Il fit lire une sentence fort longue où il disoit entre autres choses: Dieu qui a établi le Sacerdoce & l'Empire indépendans, afin que l'un gouverne les choses divines & l'autre les



avons quitté notre demeure ordin
enfans encore en bas âge ; nous ſo
promptement en Italie & à Rome
principal, & y avons reçu la Cou
reconnoître notre puiſſance, & rép
belles. Nous avons reconnu que l
venoit des uſurpations du prétendu I
l'impunité ne faiſoit que l'encoura
vrer à de nouveaux excès. Il a ama
ſors ſous prétexte de ſecourir la Te
tant par des exactions inouïes ſur l
toute l'Egliſe, que par les collatio
ques des bénéfices, qu'il donne à d
n'ont ni l'âge, ni les mœurs, ni
requiſe ; outre les indulgences qu'il
ſolde à des homicides, ne ceſſant
diviſion dans notre Empire.

Il engage les miniſtres de l'Egliſe
le glaive matériel dont l'uſage leur
par les canons, & profane le ſacerdo
Chriſt, rempliſſant de ſang les mai
dinaux ſes Légats en Italie, des Pr
autres eccléſiaſtiques : enſorte qu'on
peller l'antechriſt, ou du moins

res, qui n'ont pu, jusqu'ici par leur re-
tances, empêcher cet homme de détruire
cipline ecclésiastique; comme il fait en
t les élections canoniques, afin d'exclu-
bons sujets & de mettre en place des in-
s qui lui ressemblent. De plus, pendant
on Pontificat il n'a point résidé dans cette
ville de Rome. C'est pourquoi nous avons
d'user de l'autorité qui nous a été donnée
iut pour punir les méchans & glorifier
ns, comme dit S. Pierre, & du glaive
ous ne portons pas en vain, comme dit
Paul. Nous voulons aussi suivre l'exemple
mpereur Otton I, qui avec le clergé
peuple de Rome déposa le Pape Jean
& fit ordonner un autre Pape. Ainsi
déposons Jacques de Cahors de l'Evêché
me, par cette sentence donnée de l'avis
me & à la requisition du clergé & du
e Romain, de nos Princes & Prélats Al-
ids & Italiens. Cette sentence étoit scellée
lle d'or.

xemple d'Otton I, que Louis allegue, ne
t pas favorable. Nous avons vu dans le di-
: siécle ce qui se passa à la déposition du
Jean XII. L'Empereur Otton, à la priere
omains, assembla un Concile nombreux
'église de S. Pierre, où se trouverent envi-
quarante Evêques, dont il n'y avoit que
e Allemands; tous les autres étoient des
ses parties d'Italie: il y avoit aussi seize
naux de l'église Romaine. L'Empereur y
oit, non comme juge, mais comme partie,
orta ses plaintes contre le Pape; qui aiant
té deux fois, fut déposé par le Concile,
npereur prié de le chasser de l'Eglise. Quel-
ût l'ignorance qui regnoit au dixiéme sié-

autorité particuliere qu'ils lui donn

V.

XI. Pierre de Corbiere Antipape.

Cependant le Pape négocioit ave d'Allemagne pour faire élire un a reur : mais Louis de Baviere le pré sant élire un autre Pape. Ce fut Pi luci né à Corbiere dans l'Abruze. Il dans sa jeunesse une femme du mê il l'avoit ensuite quittée malgré el trer dans l'Ordre des freres Mineur voit à Rome comme Pénitencier du Louis de Baviere y entra. Il passoi tueux, savant & habile dans les aff pereur résolut de l'élever au Pont contenter le peuple qui vouloit av à Rome. Le jour de l'Ascension 132 le peuple de Rome s'assembla deva & l'Empereur Louis parut au hau de l'église. Il avoit sa couronne & nemens impériaux, étoit accom grand nombre de Clercs & de Re le Capitaine du peuple de Rome né de plusieurs Seigneurs de sa Cou cer frere Pierre de Corbiere : & s'

V, lui donna l'anneau, le revêtit de la chappe, & le fit asseoir à sa droite à côté de lui. Ils se leverent ensuite, entrerent avec pompe dans l'église de S. Pierre; & après que la messe eut été célébrée très-solemnellement, ils allerent au festin.

Trois jours après, l'Antipape Nicolas fit sept Cardinaux, à qui l'Empereur fournit tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir cette dignité. L'Antipape, qui blâmoit auparavant le luxe de Jean XXII, des Cardinaux & des autres Prélats, voulut avoir des chevaux, des gens de livrée, des gentilshommes & des pages, & il tenoit une table magnifique. L'Empereur n'aiant pu fournir long-temps à cette dépense, l'Antipape fut réduit à vendre des priviléges & des bénéfices. L'Empereur s'étoit retiré à Tivoli pour laisser à son Pape le palais de S. Pierre; mais le jour de la Pentecôte il entra à Rome, où l'Antipape & ses Cardinaux vinrent au-devant de lui jusqu'à S. Jean de Latran. Ils traverserent ensemble la ville, & descendirent de cheval à S. Pierre, où l'Antipape reçut la calote rouge de la main de l'Empereur, & fut sacré Evêque par le prétendu Evêque d'Ostie ancien Evêque de Venise. Ce fut l'Empereur qui couronna l'Antipape, par lequel il se fit couronner à son tour, afin de pouvoir dire que son élection étoit confirmée par un Pape. L'Antipape fit alors plusieurs Légats en Lombardie & ailleurs; & Louis de Baviere sortit de Rome, y laissant un Gouverneur, qui fit brûler deux hommes de bien, parce qu'ils disoient que Pierre de Corbiere n'étoit point Pape légitime. Celui-ci publia deux Bulles contre Jean XXII. Par la premiére, il confirme sa déposition prononcée par Louis de Baviere, & dé-

XII. Schism Rome.



Pape se réta-
blit en Italie.

pas en sûreté. On fit aussi-tôt à Rome
contre Louis de Baviere & contre l'A
on brûla tous leurs privilèges ; les e
mes alloient au cimetiére déterrer les
Allemans & des autres partisans de
après les avoir traînés par la ville,
toient dans le Tibre. C'étoit une su
rivée du Cardinal Légat Jean des U
étoit entré à Rome avec des troupes.
reur Louis de Baviere se retira à Pise
tipape le suivit avec ses Cardinaux.
Corbiere fut très-honorablement reç
Pisans. Le Clergé & les Religieux d
allerent au-devant de lui en processi
de Louis & des laïques, les uns à pie
tres à cheval. L'Antipape fit quelques
Cardinaux & de nouveaux Evêques.
que Louis eut quitté Pise, l'Antipape
aussi, & se mit secrétement entre les
Comte Boniface un des principaux ci
Pise, qui le fit conduire à dix lieues
dans un de ses châteaux, où il deme

pe travailloit à faire arrêter Pierre de Cor-
& à éteindre le schisme. Quand il sut que
pape étoit au pouvoir du Comte Bonifa-
fit exhorter le Comte à le livrer. Il refusa
l; mais il y consentit enfin, écrivit lui-
& fit écrire au Pape par Pierre de Cor-
qui demandoit pardon. Avant que de
'Antipape, le Comte Boniface prit ses
de la part du Pape, qui promit de lui
la vie, & de lui donner une pension
. Pierre de Corbiere étant à Pise, fit pu-
ent son abjuration, & reçut l'absolu-
toutes les censures qu'il avoit encou-
suite il fut embarqué avec une escorte
armés, & arriva à Avignon sous la
e du Nonce du Pape le sixiéme d'Août
'ar tous les lieux considérables où il
il confessoit publiquement ses fautes;
peuple ne laissoit pas de le charger de
tions: c'est pourquoi il entra à Avignon
t séculier.

ndemain de son arrivée vingt-cinquié- XIV. Abjurati de Pierre Corbiere.
oût, il parut en consistoire public de-
Pape & les Cardinaux. Afin qu'il fût
û de tout le monde, on lui avoit dressé
ffaut, sur lequel il monta revêtu de
it de Frere Mineur, & dit ces paroles
nt prodigue: Mon pere, j'ai péché con-
iel & contre vous. Ensuite il confessa
es fautes; & comme il étoit accablé de
n, il perdit la parole & ne put ache-
discours. Le Pape parla sur le devoir
n pasteur pour la brébis égarée, &
ant descendu de l'échafaut aiant une
coû & fondant en larmes, se jetta aux
Pape, qui le releva, lui ôta la corde
rassa. Le Pape entonna le *Te Deum*, que

tence convenable. Pour s'assurer de sa p
ne & éprouver la sincérité de sa conv
il le fit enfermer dans une prison honn
il étoit traité en ami, & gardé comme
mi. Ce sont les paroles de Bernard Guio
que de Lodève qui écrivoit alors, & q
ici sa chronique des Papes dédiée à Jean
La chambre où Pierre étoit gardé étoit
tréforerie : il étoit nourri des mets qui
voient sur la table du Pape ; il avoit de
pour étudier, mais on ne le laissoit p
personne. Il vécut ainsi encore trois ans
rut pénitent, & fut enterré honorable
Avignon dans l'église des Freres Mineur
dit de religieux.

VI.

XV. Question sur la vision béatifique.

L'année suivante 1331 commença à ê
tée la question sur la vision béatifique
tant de bruit sous le reste du Pontificat
XXII. Le jour de la Toussaint il fit un
où il dit : La récompense des Saints a
venue de Jesus-Christ, étoit le sein
ham : après son avenement, sa Passion

ore sa divinité, comme elle est en elle-même; ar ils verront le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit. Le Pape repéta la même doctrine dans lusieurs autres sermons, qui firent beaucoup le bruit. Plusieurs en furent scandalisés, & egardoient cette opinion comme une véritable érésie. Ce scandale s'appaisa peu à peu, & il l'en fut presque pas question pendant deux ns. Mais la dispute se réveilla en 1333 plus ivement, & l'opinion du Pape fut soutenue ubliquement à Avignon par quelques Cardiaux qui vouloient lui plaire. Comme elle oit rejettée à Paris par toute la faculté de héologie, on crut que c'étoit pour la défene, que le Pape y avoit envoié le Général des reres Mineurs, & un Frere Prêcheur son Pétencier, quoiqu'ils alléguassent un autre mof de leur voiage. Le Général traita la queson en présence d'une multitude d'étudians, outenant que les ames des Saints ne verront oint Dieu de la vision béatifique, jusquà la ésurrection des corps & au jour du jugement, : qui excita un grand murmure parmi les tudians, qui disoient qu'on devoit punir ceux ui enseignoient une telle erreur.

Quand le Pape eut appris combien son opiion étoit décriée en France, il assembla les Cardinaux en Consistoire public, & leur fit lire lusieurs passages des Auteurs Ecclésiastiques ouchant la vision béatifique, qu'il avoit recueillis pour & contre son opinion, & cette ecture dura cinq jours. Ensuite le Pape fit veir des Notaires, & leur dicta la déclaration uivante : De peur que quelqu'un, par une nauvaise interprétation, ne puisse dire que ous avons eu quelque sentiment contraire à Ecriture & à la Foi orthodoxe, nous protesns qu'en tout ce que nous avons dit sur la

question de la vision béatifique, nous n'avons prétendu rien décider de contraire à l'Ecriture ou à la Foi; & que si dans les sermons ou conférences, nous avons enseigné quelque chose qui y paroisse contraire, nous le révoquons expressément. (Il n'y a personne qui n'en puisse dire autant, puisqu'aucun de ceux qui se trompent, ne convient que son intention soit de blesser la Foi.)

On voit par le recit de l'historien Jean Villani, comment cette opinion du Pape étoit regardée dans le monde. Voici comme il en parle. Malgré toutes ces protestations du Pape, on étoit persuadé qu'il soutenoit cette opinion. Car si quelqu'un lui apportoit quelque passage des Peres qui parût la favoriser, il lui donnoit un bénéfice. Cette opinion aiant été prêchée à Paris par le Général des Freres Mineurs, qui étoit du païs du Pape & sa créature, il y fut désapprouvé par les Docteurs en Théologie de Paris, par les Freres Prêcheurs, les Augustins & les Carmes; & le Roi de France reprit fortement le Général, lui disant qu'il étoit hérétique, & que s'il ne se rétractoit, il le feroit mourir, parce qu'il ne souffroit aucune hérésie dans son Roiaume; & que si le Pape lui-même vouloit sontenir cette opinion, il le condamneroit comme hérétique. Le Roi ajoutoit, continue Jean Villani, qu'en vain on prieroit les Saints & on espéreroit le salut par leurs mérites, si jusqu'au jour du jugement ils n'avoient point la béatitude parfaite dans le Ciel; & que suivant cette opinion, toutes les indulgences accordées par l'Eglise étoient vaines, ce qui seroit le renversement de la foi Catholique. Villani ajoute: Les Rois de France & de Naples reprirent le Pape poliment, &

soutéreat que quoiqu'il ne soutînt cette qu'en cherchant pour trouver la véri- convenoit pas à un Pape d'agiter des contraires à la Foi. Dans le fond l'o- u Pape n'étoit point aussi dangereuse, faisoit croire à ces Princes. Les indul- ont fondées sur les mérites infinis de rist. Et quand il seroit vrai que les verroient pas encore Dieu aussi par- t qu'ils le verront après la resurrection , il ne s'ensuivroit pas qu'il fût inutile ecours à leur intercession, puisque lemandons aux Saints qui sont encore tre.

VII.

XVI. Révolte des Bolonois.

CXII reçut encore une autre humilia- it sa mort : ce fut la révolte des Bo- Le Légat de Lombardie qui résidoit à étoit venu à bout par son industrie, r les Bolonois à se donner au Pape & à e Rome, sous la promesse que le Pape noit de venir dans un an demeurer à avec sa Cour. C'étoit l'an 1332. En nce de ce Traité, le Légat fit bâtir à un château grand & fort joignant les a ville, disant que c'étoit pour loger Il en fit bâtir un autre pour lui-mê- arqua de belles maisons où devoient Cardinaux. Mais l'événement fit croi- Légat avoit fait tout cela par artifi- d'avoir une forteresse, & de se rendre re des Bolonois. Ils y consentirent pérance d'avoir chez eux la Cour de ui les enrichiroit tous. Ils envoierent : ambassade solemnelle à Avignon, nner au Pape la Seigneurie de leur : prier d'y venir au plutôt. Le Pape

rent le Légat dans le château qu'il a
bâtir dans la ville, & vouloient le
mort. Ils se jettérent sur le Nonce d
sur deux Evêques & deux Abbés, &
sieurs autres personnes tant clercs que
attachés au Légat & au Pape, leur e
tout ce qu'ils avoient jusqu'à leurs
leurs habits, mirent le feu au Palais E
prirent tous les Gascons qu'ils purent
& en tuérent quelques-uns pour mo
Pape. Enfin ils démolirent juqu'aux fo
le château que le Légat avoit fait bâtir
frais. Le Pape ordonna des informatio
les Bolonois : mais sa mort l'empêcha d
plus loin cette procédure.

XVII. Mort de Jean XXII.

Il s'appliquoit en même temps à de
des affaires, l'élection d'un nouvel E
& la question de la vision béatifiqu
vouloit décider. Le troisiéme de Décem
il fit appeller tous les Cardinaux qui
Avignon, & en leur présence il fit
Bulle, où il confessoit que les ames
des corps & purifiées, sont au Ciel av
Christ en la compagnie des Anges, &

du la Messe & communié. Il avoit
ron quatre-vingt-dix ans, & tenu le
ge dix-huit & quelques mois. Il fut
lendemain dans la Cathédrale d'Avi-
ì l'on voit encore son tombeau d'ar-
: gothique, magnifique pour ce temps-
aurons encore occasion de parler de ce

XVIII. Son trésor. Son caractére

sa mort on trouva dans le trésor de
Avignon, en or monnoié, la valeur
uit millions & plus; & en vaisselle,
ouronnes, mitres & autres joiaux d'or
rres précieuses, la valeur de sept mil-
est ce que rapporte Jean Villani com-
chose très-certaine. Il ajoute: Le tré-
amassé par l'industrie du Pape Jean,
le commencement de son Pontificat,
les réserves de tous les bénéfices des
Collégiales, disant qu'il le faisoit pour
la simonie. Il en tira des richesses im-
D'ailleurs en vertu de la réserve, il ne
presque jamais l'élection d'aucun Pré-
ais il nommoit un Evêque à un Arche-
& mettoit à sa place l'Evêque d'un moin-
ge: ensorte que la vacance d'un Arche-
produisoit souvent plus de six promo-
dont il venoit de grandes sommes à la
re apostolique. Mais le bon homme ne
venoit pas de l'Evangile, où Jesus-Christ
s disciples: Que votre trésor soit dans le
ne thésaurisez pas sur la terre. Ce sont
oles de Jean Villani, qui ajoute: Le
ean étoit sobre & dépensoit peu pour sa
ne. Presque toutes les nuits il se levoit
ire son Office & pour étudier: il disoit
se presque tous les jours, donnoit volon-
udience. Il étoit prompt à se fâcher & à

mort, par le Comte de Noailles, & pa
néchal de Provence, qui y command
Robert Roi de Naples. Les Cardinaux
gardés étroitement en ce conclave, afi
fiſſent promptement l'élection d'un P
étoient diviſés en deux factions, dont
forte étoit celle des François. Ils pro
enfin celui qui paſſoit pour le moindr
eux, ſçavoir le Cardinal Blanc, ainſi r
parce qu'il avoit été moine de Cîteau
gardoit l'habit. Il fut unanimement élu
le de S. Thomas, & ainſi le S. Siége
qua que quinze jours. Ils furent tous
de ce choix, & le nouveau Pape lui-m
étoit préſent. Il leur dit : Vous avez c
âne : voulant dire ſans doute, qu'il e
peu le manége de la Cour de Rome ; ca
Théologien & habile Juriſconſulte.

Il prit le nom de Benoît XII. Son no
mille étoit Jacques de Nouveau ſurnom
nier, peut-être parce que ſon pere étc
langer ; les boulangers s'appellant alo
niers. Il étoit né à Saverdun au Comté
Dès ſa jeuneſſe il embraſſa la vie mo

it ans après il fut élu Pape. Après avoir été
›nné, il ordonna, à tous ceux qui n'avoient
e raison légitime de demeurer à sa Cour,
retirer à leurs bénéfices. Il écrivit en mê-
emps aux Evêques de Castille, pour se
ıdre des horribles désordres qui regnoient
ce Roiaume. Ils ne peuvent que rendre,
l, la Religion Chrétienne méprisable aux
ıométans vos voisins, & éloigner la pro-
ion de Dieu nécessaire contre leurs insultes.
t pourquoi nous vous enjoignons de corri-
ces abus, & de vous appliquer à la correc-
des mœurs. Il écrivit sur le même sujet à
›nde Roi de Castille.
ès la premiere année de son Pontificat, Be-
révoqua toutes les expectatives dont son
écesseur avoit chargé les églises, & mépri-
bsolument toutes les sollicitations des Prin-
séculiers, & même des ecclésiastiques de
lque rang & de quelque dignité qu'ils fus-
. Il refusa de donner des bénéfices à ceux
ıvoient dequoi vivre selon leur condition;
ıand il leur en donnoit un plus considé-
e, il les obligeoit de quitter les premiers.
n il s'efforça de bannir de la Cour de Ro-
la simonie & de réformer les abus les plus
ıs. Les Romains envoierent à Avignon des
ıtés, pour presser le Pape de venir à Rome,
ı Providence a établi le Siége apostolique
ı reposent les corps de tant de Saints. Le Pa-
ouva la proposition très-raisonnable, &
que c'étoit son intention. Il résolut ensuite
ransporter sa Cour en Italie & de résider
logne, suivant le projet de Jean XXII,
ique le Cardinal d'Ostie Légat du Pape en
été chassé l'année précédente.
enoît XII se proposoit d'y aller, pourvû

Eccléſiaſtique. Le Pape voiant les cho
état, témoigna en être affligé, & réſol
ter à Avignon avec ſa Cour. Il comme
à faire bâtir depuis les fondemens un P
gnifique pour ce temps-là, & très-bie
de murailles & de tours, & continu
ment tant qu'il vêcut.

XXI. Décret ſur la viſion béatifique.

Le Pape Benoît voulut terminer la
de la viſion béatifique. Dès le ſecon
1335 fête de la Préſentation de Notre-
il fit un ſermon où il dit que les Saints
clairement l'eſſence de Dieu. Au mois
ſuivant, il ſe retira près d'Avignon, p
plus libre que dans la ville. Il avoit
pluſieurs Docteurs en Théologie, &
devant eux & les Cardinaux qui vou
trouver, un livre qu'il avoit compoſé
matiere de la viſion béatifique, & do
au Roi Philippe de Valois de ſa retrai
ſujet qui l'y retenoit. On garde à Ro
vrage de Benoît XII, où il dit d'abord
avertit les fidéles d'être toujours prêts
faire tous ceux qui leur demande
de leur eſperance & de leur foi ; 8

s que j'ai été élevé au Cardinalat. Après
ir composé ce traité & discuté long-temps
natiére, il publia une Bulle qui commence
ces mots *Benedictus Deus*, où il dit que
ames justes, avant d'être réunies à leurs
ps, sont dans le Ciel avec Jesus-Christ, &
ent l'essence divine d'une vision intuitive &
à face, & que c'est cette vision qui les
d vraiement heureuses, & leur donne la vie
e repos éternel. La Bulle est du vingt-neu-
me de Janvier 1336. C'est ainsi que le Pape
noît rejetta l'opinion de son prédécesseur, &
tacha à celle qu'enseignoit l'Ecole de Paris
c toute l'Eglise.

Benoît XII. étoit très différent de Jean XXII,
me à l'extérieur. Jean avoit le visage pâle,
taille petite, la voix foible. Benoît étoit
t grand, avoit un visage sanguin & une
x sonore. Leur conduite ne fut pas moins
férente. Jean s'appliquoit à enrichir ses pa-
s, à régner sur la noblesse, à avoir à ses ga-
grand nombre de chevaliers. Benoît ne fit
n de semblable. Il disoit : A Dieu ne plaise
e le Roi de France m'asservisse tellement par
moien de mes parens, qu'il me porte à faire
ce qu'il désire, comme mon prédécesseur.
noît XII s'appliqua particulierement à réfor-
les religieux & les chanoines.

XXII. Mort de Benoît XII.

L'an 1342 le vingt-cinquiéme d'Avril il mou-
d'un mal de jambes qui l'incommodoit de-
is long-temps. L'humeur sortant avec plus
abondance qu'à l'ordinaire, les médecins la
ulurent arrêter, ce qui accéléra sa mort. Il
oit tenu le S. Siége sept ans & quatre mois. Il
enterré dans l'Eglise Cathédrale d'Avignon,
l'on voit encore son tombeau. Il laissa plu-
ieurs Ecrits, dont la plûpart ne sont pas impri-
s.

vergne, où il embrassa la Regle de S.
Il fut envoié à Paris pour y étudier, &
reçu Docteur à l'âge de trente ans. Jea
le fit Abbé de Fécamp & ensuite Evêque
Le Roi Philippe de Valois l'admit d
Conseil & le fit Garde des Sceaux. En
fut élu Archevêque de Sens, & en cet
lité il soutint les prétentions du Clerg
Pierre de Cugnieres, dont nous parlero
la suite. L'année suivante il fut transferé
chevêché de Rouen, étant alors Provi
la maison de Sorbonne à Paris, & enfin
XII le fit Cardinal. Aiant été élu Pape
veille de l'Ascension, il se fit couronner
de la Pentecôte. Jean Duc de Norma
aîné du Roi de France, Jacques Duc d
bon, Phillippe Duc de Bourgogne, H
Dauphin de Vienne, & plusieurs autr
gneurs assisterent à la cérémonie.

Au commencement de son Pontificat
ment VI publia une Bulle, par laq
promettoit des graces à tous les pauvre
qui se présenteroient dans deux mois. Il
un si grand nombre à Avignon, que l
compta jusqu'à cent mille. Il fit en même

: Nos prédécesseurs ne sçavoient pas être Pa-
. Il fit la même année une promotion de dix
rdinaux, dont neuf étoient François, & un
l Italien & établi en France.
ous lesRois & tous les peuples envoierent des XXIV. Extension du Jubilé.
bassadeurs au nouveau Pape: mais la députa-
a que fit le peuple Romain fut la plus solem-
le de toutes. Il envoia dix-huit de ses citoiens,
de chaque état. Ils lui demanderent princi-
ement trois choses. La premiére, d'accepter
qualités de Sénateur & de Capitaine de la
le, qu'ils lui offrirent pour sa vie seulement,
n comme au Pape Clément VI, mais com-
au Seigneur Pierre Roger. La seconde, qu'il
it à Rome qui étoit son propre siége. La troi-
me, qu'il voulût bien accorder pour la cin-
antiéme année le Jubilé que Boniface VIII
voit établi que pour la centiéme. A la pre-
ére demande le Pape répondit, qu'il accep-
it les charges de la ville de Rome, à condi-
n qu'elles ne lui porteroient point de préju-
ce. Elles ne s'accordoient guères en effet avec
souveraineté. A la seconde demande le Pape
pondit, que quelque désir qu'il eût d'aller à
ome, il ne le pouvoit alors.
Mais il accorda la troisiéme grace qu'on lui XXV. Bulle *Unige nitus* au suje du Jubilé.
mandoit, & publia la Bulle *Unigenitus* qui
t du nombre de *Extravagantes*, dont nous
rlerons ailleurs. Le Fils unique de Dieu, dit-
, nous a acquis un trésor infini de mérites,
uquel se joignent encore ceux de la sainte
ierge & de tous les Saints; & il a laissé la
ispensation de ce trésor, à S. Pierre & à ses
ccesseurs. Sur ce fondement, le Pape Boni-
ce VIII ordonna que tous ceux qui l'an
300 & tous les cent ans ensuite, visiteroient
n certain nombre de jours les églises de S.

très-peu arrivent à cent ans ; & vou
plus grand nombre participe à cette
ce, nous l'accordons à tous les fid
étant vraiment pénitens & aiant con
péchés, visiteront les églises de S. P
S. Paul, & de S. Jean de Latran l'
& ensuite à perpétuité de cinquan
quante ans. Cette Bulle ajoute l'égl
tran à celle des Apôtres, & c'est la
Bulle qui compare cette indulgence
de l'ancienne Loi.

XXVI. Le Pape donne les Canaries.

Nous avons vû dans l'Article d
d'Angleterre jusqu'où Clément VI p
prétentions. En voici une nouvelle p
Seigneur, nommé communément Lou
gne, étant venu à Avignon comme
deur du Roi de France, demanda
Clément la propriété des Isles nom
Fortunées, & à présent Canaries, d
sa principale d'entre elles, disant qu'el
habitées par des infidéles, & qu'il ét
exposer ses biens & sa vie même p
blir la Religion. Le Pape le créa Prin
les Fortunées, & lui mit sur la tête

ain II. Sur le même fondement,
na l'Irlande à Henri II Roi d'An-
i'il y a en cela de plus remar-
ins la prétention des Papes, que
s Princes.
ie de Naples étant fort mal dans
attaquée par le Roi de Hongrie,
l'argent au Pape & aux Cardi-
le n'en put obtenir qu'en ven-
Romaine la Souveraineté qu'elle
lle d'Avignon, comme Comtesse
Le Pape en fit l'acquisition pour
nille florins d'or. Comme c'étoit
Empire, l'Empereur Charles IV
rat, qui est daté de 1348.

XXVII. Avignon acquise par Pape.

nnée Alfonse Roi de Castille se
ape, de ce qu'il avoit donné à un
vêché de son Roiaume. Le Pape
Apôtres, dont les Evêques sont
, n'ont-ils pas reçu du Seigneur
r aller prêcher aux autres nations
païs? S. Jacques, par qui l'Espa-
lumiére de l'Evangile, étoit-il
e? (Ce n'est pas ainsi que rai-
le S. Jules I, lorsqu'il reprochoit
l'irrégularité de l'ordination de
rus à la place de S. Athanase. A
-il, à trente-six journées de dis-
nné le nom d'Evêque à un étran-
envoié à Alexandrie. Il ajoute:
Gregoire, qui n'y a point été ba-
est pas connu, qui n'a été de-
es prêtres ni par le peuple. Quand
se auroit éte coupable, l'ordina-
pas se faire ainsi contre les ca-
gles de l'Eglise. Il falloit que les
Province ordonnassent un hom-

XXVIII. Evêques étrangers.

publier dans leurs Diocèses. Cette pub
produisit un grand effet, & le conc
pélerins à Rome fut prodigieux. L'ouve
Jubilé se fit à Noël 1349, parce que
commençoit alors à Rome par cette
qu'ainsi c'étoit 1350. Le froid fut extrê
année; mais la dévotion & la patience
lerins étoient telles, que rien ne les a
ni les glaces, ni les neiges, ni les e
les mauvais chemins, qui étoient ple
& nuit d'hommes & de femmes de to
dition. Les hôtelleries & les maisons r
pas suffisantes pour contenir les homm
chevaux. Les Allemans & les Hongro
accoutumés au froid, se tenoient del
passoient la nuit serrés ensemble à grand
pes avec un grand feu. Les hôtelliers
voient répondre à tout le monde, mêr
recevoir de l'argent; & les pélerins étoi
vent obligés de laisser sur la table ce q
voient, afin de s'en aller, & personne
choit. Il n'y avoit point de querelles en
prodigieuse multitude; ils s'aidoient le
autres, & se consoloient réciproquemen

: le Carême jusqu'à Pâques, il y en eut
terruption à Rome entre un million &
cens mille. Les rues de Rome étoient
ellement si pleines, qu'il falloit suivre
:, soit à pied, soit à cheval. Les péle-
soient des offrandes à chacune des trois
, toutes les fois qu'ils les visitoient. Le
he de la Passion, on montra pour la pre-
ois le suaire de Notre-Seigneur, c'est-à-
image de la sainte face qu'on appelloit
que. Le nom de Veronique a été donné
a la femme que les peintres représen-
portant cette image de la sainte face.
se fut alors si grande, que plusieurs fu-
ouffés. On montroit cette image tous
nanches & les fêtes pour la consolation
ingers, & il y eut quelquefois jusqu'à
personnes écrasées dans la foule.
Romains étoient tous devenus hôtelliers :
oient paier le gîte fort cher aux pélerins,
ur eux que pour leurs chevaux. Pouvant
les vivres en abondance & à bon mar-
s avoient la malice d'empêcher les mar-
du dehors d'en apporter, afin de vendre
:s beaucoup plus cher. A la fin de l'an-
nme au commencement, la multitude
:rins fut plus grande ; & alors vinrent les
Seigneurs, les Dames, & les personnes
rables d'Italie & des autres païs. Aux
s jours on dispensa tous ceux qui se trou-
à Rome, de ce qui leur manquoit du
le leurs stations, afin que tous pussent
l'indulgence.

la fin de l'année suivante 1351, le Pape malade, & on crut qu'il étoit en dan- ors il donna une Constitution où il dit : efois étant en un moindre rang, ou

XXX. Maladie Pape. Lettre sin liére.

parle même de ce qu'il a enſeigné de
Pontificat. Auroit-il ainſi parlé, s'i
cru infaillible? Il avoit fait pluſieurs
dures, & fulminé des ſentences cont
Viſconti Archevêque de Milan qui avc
pé Bologne, & s'étoit rendu très-pui
Lombardie. Le Pape tenant un jour
temps-là un conſiſtoire, un des Ca
laiſſa tomber adroitement une lettre
portée au Pape. Il la fit lire dans le c
re. Elle étoit d'un ſtile empoulé & é
nom du Prince des ténébres, au Pa
ment ſon vicaire & à ſes conſeillers
dinaux. Il rapportoit les péchés partic
chacun, qui les rendoient très-recomm
auprès de lui. Il les exhortoit à continu
conduire de la même maniére, afin qu
ritaſſent de plus en plus les premiéres
ſon Roiaume, mépriſant & blâmant l
Apôtres, qu'ils haïſſoient comme lui.

Comme cette lettre marquoit exacte
vices du Pape & des Prélats, il en
grand nombre de copies. Elle finiſſoi
Votre mere la ſuperbe vous ſalue, a

que devoient faire ses vices, en publiant ceux des premiers Prélats de l'Eglise, & se venger des censures portées contre lui. Ce Prélat sollicita peu de temps après si puissamment sa réconciliation avec le Pape, & sçut si bien gagner les Cardinaux, que le Pape lui accorda l'investiture de Bologne & de Milan pour douze ans, à condition qu'il payeroit douze mille florins d'or par an. Les censures furent levées & l'Archevêque absous solemnellement. C'est ainsi, dit un historien de ce temps-là, que par argent on vient à bout de tout avec les Pasteurs de l'Eglise.

Le Pape Clement VI mourut le sixiéme de Décembre 1352, après avoir tenu le S. Siége dix ans & sept mois. Ses funérailles furent faites solemnellement le lendemain dans la Cathédrale d'Avignon. L'été suivant, son corps fut porté à la Chaise-Dieu où il avoit été moine; & l'on y voit encore son tombeau. Sa maison fut toujours entretenue avec une magnificence roialle, & ses tables étoient servies délicieusement. Il avoit une nombreuse suite de Chevaliers & d'Ecuiers, & quantité de chevaux, qu'il montoit souvent pour se divertir. Il aimoit à enrichir & à élever ses parens. Il leur acheta en France des terres fort considérables, & en fit plusieurs Cardinaux, dont quelques-uns étoient trop jeunes & d'une conduite très-scandaleuse. Il fit aussi plusieurs Cardinaux à la priére du Roi de France. Dans ces promotions il n'avoit égard ni à la science ni à la vertu. Pour lui, il étoit assez instruit; mais ses maniéres étoient plus cavalieres qu'ecclésiastiques. Etant Archevêque il ne garda pas même les premiéres bienséances avec les femmes, & porta l'indécence jusqu'au scan-

XXXI Mort ... ment V... Son por...

dale public. Quand il fut Pape, il ne sçut se contenir sur ce point, ni se cacher; & Dieu punit son ambition & son luxe par une telle humiliation.

X.

XII. ificat cent

Les Cardinaux étant enfermés dans le conclave pour donner un successeur à Clement VI, apprirent que le Roi de France Jean venoit en diligence à Avignon, pour avoir un Pape qui lui convînt. Cela ne pouvoit guére manquer d'arriver, la plûpart des Cardinaux étant de son Roiaume, & ne pouvant lui rien refuser. Ils se hâtérent donc d'en élire un de leur propre mouvement, pour conserver la liberté dans leur élection. Ce fut Etienne Aubert Cardinal Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent VI. Il étoit né près de Pompadour, au Diocèse de Limoges. Il professa le Droit civil à Toulouse, fut fait Evêque de Noion, & ensuite de Clermont, & enfin Cardinal Evêque d'Ostie.

Aussi-tôt après son couronnement qui se fit le vingt-troisiéme Décembre 1352, le Pape Innocent suspendit plusieurs réserves de bénéfices faites par Clement VI en faveur des Cardinaux, & il ordonna à tous ceux qu'il trouva à sa Cour d'aller résider chacun à son bénéfice, ce qui fut exécuté. Il diminua le nombre de ses domestiques, sa dépense, & celle des Cardinaux. Il fit une Constitution contre les Commandes, dont il montre fort bien les inconvéniens, & corrigea quelques autres abus. Presque toutes les villes & les places qui appartenoient à l'église de Rome en Italie, étoient alors occupées par des tyrans & différens usurpateurs. Le Pape travailla à les affoiblir & à rétablir le bon ordre dans toutes ces villes. Mais

is ses efforts furent inutiles ; & sous son Pontcat, comme auparavant, l'Italie fut le théâde toute sorte de troubles & de désordres. iocent VI mourut au mois de Septembre 62 consumé de vieillesse & de maladies, ès avoir tenu le saint Siége près de dix ans. fut enterré dans la grande église d'Avignon, ensuite à la Chartreuse voisine qu'il avoit idée. Il favorisa les gens de Lettres & en ınça plusieurs. On l'accusoit d'avoir trop mpressement à élever ses parens. La plûpart reste lui firent honneur, & remplirent bien urs devoirs.

XI.

Dix jours après ses funerailles, les Cardiıux qui étoient à Avignon au nombre de ngt, entrerent au Conclave. Ils y furent plus un mois avant que de s'accorder. Ils n'élurent ıcun d'entre eux, mais ils choisirent Guilume Grimaud Abbé de S. Victor de Marseille, é en Gévaudan au Diocèse de Mende. Il avoit té d'abord Abbé de S. Germain d'Auxerre. Il ıt sacré Evêque, & couronné le sixiéme de lovembre par le Cardinal Audouin Aubert eveu d'Innocent VI, qui avoit été transféré ı Siége de Paris à celui d'Auxerre, & enfin celui d'Ostie. Le nouveau Pape prit le nom Jbain V. Voulant éviter le faste séculier, il fit point la cavalcade ordinaire, quoique ut fût préparé. XXXI Ponti d'Urbai..

L'église d'Avignon n'avoit point eu d'Evêıe sous les deux derniers Papes Clement & nocent, qui se l'étoient reservée pour jouir ı revenu, & la faisoient gouverner par des ands Vicaires. Urbain V la remit en régle, & ı pourvut son frere qui étoit chanoine réguer & Prieur de S. Pierre de Die. Jean Roi de XXXIV Plusieurs F le vont ter.

France vint visiter le Pape à Avignon, & il y vit Pierre de Lusignan Roi de Chipre qui vint aussi pour le même sujet. Ces deux Rois s'y croisérent, de même que Valdemar III Roi de Dannemarc, que le désir de conférer avec le Pape avoit aussi attiré à Avignon. Urbain V donna au Roi de Dannemarc plusieurs Reliques pour enrichir les églises de son Roiaume, entre autres des cheveux & des habits que l'on croioit être de la sainte Vierge. Il accorda des indulgences à ceux qui prieroient pour ce Prince, mit son Roiaume sous la protection du saint Siége, & dit qu'il lui donnoit part à toutes les bonnes œuvres qui se feroient dans l'Eglise. On ne voit pas ce que ce dernier article ajoute à la communion des Saints exprimée dans le symbole.

XXXV. Urbain V veut aller à Rome. Le Roi de France tâche de l'en détourner.

Urbain V dès le commencement de son Pontificat, se proposoit d'aller à Rome établir sa résidence, pour satisfaire aux desirs des Romains qui l'en prioient instamment. Mais différens obstacles l'en empêcherent. Enfin l'an 1366 il déclara publiquement son intention, & envoia des gens à Rome pour y préparer les choses nécessaires, & marquer les logemens des Cardinaux. Le Roi de France s'efforça de l'en détourner, par un discours prononcé de sa part devant le Pape & les Cardinaux. Ce discours est très-long, contient plusieurs citations peu convenables au sujet, & de fort mauvaises raisons; aussi étoit-il difficile d'en trouver de bonnes pour un tel sujet. En voici quelques-unes. La France étoit un païs plus saint que Rome, même avant qu'elle eût reçu la Foi. Car César témoigne que la nation des Gaulois étoit fort attachée à la Religion. Depuis que la France est chrétienne, elle a acquis de pré-

euses Reliques, la Croix, la Couronne d'épines, les Cloux, le Fer de la Lance qui perça le Côté de Notre-Seigneur. L'Auteur rapporte ensuite le passage de S. Bernard touchant les vices des Romains; & revenant à la France, il dit que les études ont été transférées de Rome à Paris par Charlemagne, & s'étend sur les louanges de l'Université. Enfin le Pape selon lui, doit résider en France, parce que c'est son païs natal, comme Jesus-Christ a résidé dans la Judée.

Pétrarque fameux par ses poësies Italiennes & ses Œuvres latines, écrivit au contraire au Pape une lettre datée de Venise, pour l'affermir dans sa résolution d'aller à Rome. Il se propose ensuite cette objection : Voulez-vous faire la loi au Pape, & ne lui donner pour épouse qu'une église particuliére, au lieu de l'Eglise universelle ? Son épouse & son Siége sont par-tout où est sa demeure. Il eût été facile de répondre avec S. Grégoire le Grand, qu'aucun Evêque, pas même le Pape, ne doit prendre le titre d'Evêque universel, de peur qu'il ne semble s'attribuer à lui seul l'Episcopat, & l'ôter à tous ses freres. Mais Pétrarque n'en sçavoit pas tant, & il se contente de répondre : Je ne limite pas votre Siége, & je voudrois pouvoir étendre votre puissance jusqu'aux extrêmités de la terre. Sans doute que votre Siége est par-tout où le nom de Jesus-Christ est honoré ; mais il est hors de doute que Rome a un rapport particulier à vous, puisqu'elle n'a point d'autre époux ni d'autre Evêque. Vous avez rendu plusieurs Evêques à leurs églises ; Rome n'aura-t'elle pas aussi le sien ? Il s'étend ensuite sur les louanges de l'Italie, & enfin représente au Pape le triste état

XXXVI. Le Poëte Petrarque l'exhorte à y aller.

de l'Orient, pour l'exciter à s'en rapprocher & à ramener les Grecs, qu'il dit être plus ennemis des Latins que ne sont les infidéles. Il termine sa longue lettre en exhortant le Pape à songer sérieusement à la mort & au jugement.

XXVII. Pape Ur- à Rome. Urbain V voulut tenir la parole qu'il avoit donnée d'aller à Rome. Il partit d'Avignon le dernier d'Avril 1367, & alla à Marseille, où il donna ordre qu'on réparât le monastére de S. Victor, dont il avoit été Abbé & qui tomboit en ruines. Il partit de Marseille le dix-neuviéme de Mai, avec une flotte de vingt-trois galeres & d'autres bâtimens que la Reine de Naples, les Venitiens, les Genois & les Pisans lui avoient fournis. Il étoit suivi de la plûpart des Cardinaux. Il fut reçu à Genes très-honorablement. Il débarqua au port de Corneto, qui est dans l'Etat Ecclésiastique. On avoit dressé sur le rivage des tentes d'étofes de soie, & l'on y avoit préparé un autel, où le Pape, après s'être un peu réposé, fit chanter en sa présence une Messe solemnelle. Le Pape alla de-là à Viterbe, où il demeura quatre mois. Pendant qu'il y étoit, il s'y excita un grand tumulte, qui commença par une querelle particuliére entre le domestique d'un Cardinal & un bourgeois de la ville. Le peuple prit les armes contre les familles des Cardinaux, & les maltraita eux-mêmes. Ils se réfugiérent chez le Pape, & y demeurerent pendant les trois jours que dura le tumulte. On disoit même que les séditieux en vouloient à la vie du Pape. Il fit approcher des troupes contre la ville, & les bourgeois se soumirent aussi-tôt au Pape, & lui portérent toutes les armes de la ville & les chaînes dont on fermoit les ruës. On pendit les plus coupables, & le Pape fit abbattre quelques mai-

sons fortes, & rétablit ainsi la tranquillité. Il arriva enfin à Rome le seiziéme d'Octobre 1367, soixante & trois ans après la mort de Benoît XI, qui quitta Rome en 1304, & mourut à Perouse la même année. Urbain V entra à Rome avec deux mille hommes armés : le clergé & le peuple le reçurent avec de grandes démonstrations de joie, louant & bénissant Dieu de son arrivée. Après qu'il eut fait sa priére dans l'église de S. Pierre, & qu'il eut été installé selon la coutume dans la Chaire Pontificale, il passa au Vatican, qui tomboit presque en ruine, & il le fit recouvrir magnifiquement. Le dimanche, dernier d'Octobre veille de la Toussaints, il célébra la Messe solemnellement pour la premiére fois sur l'autel de S. Pierre, où on ne l'avoit point célébrée depuis Boniface VIII. Au commencement de l'année suivante 1368, le Pape alla à S. Jean de Latran, & célébra la Messe dans la chapelle nommée le Saint des Saints.

XXXVIII. Translation des chefs des Apôtres.

Il en fit tirer les chefs de S. Pierre & de S. Paul, qui étoient enfermés depuis long-temps sous l'autel. On les porta à la loge qui donne sur la place, d'où le Pape les montra à tout le peuple : il donna ensuite à chacun des assistans beaucoup d'indulgences. Les chefs des Apôtres étoient enchassés dans de l'argent ; mais le Pape Urbain fit faire de nouveaux reliquaires, qui ne furent achevés que l'année suivante. Ce sont des bustes d'argent, ou plutôt des demi-statues avec leurs bras, plus précieux par la richesse de la matiére & des ornemens, que par la beauté de l'ouvrage, qui se sent du mauvais goût de son siécle. S. Pierre y est représenté revêtu en Pape avec la tiarre, telle qu'on la portoit alors, pointue en forme de cône,

& chargée de trois couronnes; de sa main droite il donne la bénédiction, & de sa gauche il porte deux grandes clefs. S. Paul tient à sa main droite une épée, & à sa gauche un livre. Chacune de ces figures porte sur la poitrine une fleur de lis de pierreries, donnée par le Roi de France Charles V.

XXXIX. Le Roi de Chipre à Rome. Pendant que le Pape faisoit travailler à ces Reliquaires, il fut visité par la Reine de Naples, & par le Roi de Chipre. Ce Prince, qui étoit accompagné de son fils, vouloit encore presser le Pape de songer à la Croisade. Mais il auroit mieux fait de tourner son zéle contre lui-même; car ses mœurs étoient fort déréglées. Le Pape lui avoit écrit à ce sujet un peu auparavant. Nous avons appris avec horreur, dit le Pape, que vous quittez votre épouse, qui est sage, pour entretenir ouvertement une adultére. Outre que vous offensez Dieu mortellement, vous affligez votre peuple, qui désire la multiplication de la famille roiale; & vous réjouissez les infidéles, qui voient que vous vous attirez l'indignation de celui qui vous donne sur eux des victoires. Le Pape écrivit en même temps à l'Archevêque de Nicosie, de faire tous ses efforts pour retirer le Roi de ce désordre. Ce Prince fut tué peu de temps après être revenu de Rome.

XL. L'Empereur Charles IV à Rome. La même année 1368, l'Empereur Charles IV vint en Italie à la priere du Pape avec une grande armée, pour soumettre les usurpateurs des terres de l'Eglise. Mais avant que d'entrer en Italie, il confirma par une bulle d'or toutes les donations & les privileges accordés par les Empereurs, faisant le dénombrement exact des domaines & des droits de l'église de Rome, parceque la longue absence des Papes & des

Empereurs y avoit apporté une grande confusion, & avoit donné lieu à plusieurs usurpations. L'Empereur trouva le Pape à Viterbe où il étoit venu prendre le bon air. Il alla ensuite à Rome, & le Pape partit aussi pour s'y rendre. L'Empereur l'attendit dans une église à un mille de la ville, d'où il l'accompagna marchant à pied. Il tenoit la bride de son cheval d'un côté, & le Comte de Savoie la tenoit de l'autre. Ils vinrent ainsi à S. Pierre, & demeurerent à Rome attendant l'Impératrice qui y arriva le vingt-neuviéme d'Octobre. Le jour de la Toussaints le Pape célébra la Messe à l'Autel de S. Pierre, & courronna l'Impératrice. A cette Messe l'Empereur faisoit la fonction de diacre, excepté qu'il ne lut point l'Evangile, ce qu'il ne pouvoit faire que le jour de Noël. Le même jour de la Toussaints ; l'Imperatrice couronnée alla à cheval au travers de Rome jusqu'à S. Jean de Latran.

XLI. Le Pape Urbain V quitte Rome.

Le Pape resta encore à Rome l'année suivante. Mais le quinziéme d'Avril 1370, il fit porter à S. Jean de Latran les deux Reliquaires ou demi-statues déstinées pour les chefs de S. Pierre & de S. Paul, qui y furent enchâssés solemnellement par trois Cardinaux, & posés sur un grand tabernacle soutenu de quatre colomnes de marbre, que le Pape avoit fait faire au-dessus du grand autel. Deux jours après, Urbain V partit de Rome, pour la derniere fois, & alla à Viterbe, & de là à Montefiascone. Alors il déclara le dessein qu'il avoit de retourner à Avignon, pour procurer la paix entre la France & l'Angleterre. Quelque temps après, il écrivit aux Romains pour les consoler de son absence, & prévenir le tort qu'elle pourroit faire à leur réputation. Il déclare donc que s'il se

Sa mort.

retire, ce n'est point pour aucun mécontentement qu'il ait reçu d'eux, & qu'ils l'ont au contraire bien traité lui & sa Cour, pendant les trois ans qu'il a séjourné à Rome & aux environs. Sainte Brigide de Suede, dont nous parlerons ailleurs, s'efforça de détourner le Pape de son dessein, & lui déclara qu'il mourroit bien-tôt s'il retournoit à Avignon.

Le Pape partit le vingt-sixiéme d'Août, & arriva le vingt-quatriéme de Septembre à Avignon, où on le reçut avec bien de la joie. Il fut peu de temps après attaqué d'une grande maladie, & ne songea plus qu'à ce qui regardoit son salut. Il se confessa plusieurs fois, reçut les Sacremens, & dit en présence de plusieurs personnes considérables : Je crois fermement tout ce qu'enseigne la sainte Eglise Catholique. Si j'ai avancé quelque chose qui y soit contraire, je le retracte & me soumets à la correction de l'Eglise. Cette déclaration est une preuve évidente qu'il ne se croioit pas infaillible. Il mourut le dix-neuviéme de Décembre 1370, après avoir tenu le S. Siége huit ans & près de deux mois. Il fut d'abord enterré dans la grande église d'Avignon, & ensuite porté à S. Victor de Marseille où il avoit choisi sa sépulture.

Il fit presque toujours bâtir pendant son Pontificat. A Avignon il bâtit le Palais, & y fit un beau Jardin. Il bâtit plusieurs églises, fonda plusieurs chapitres de chanoines, & donna à plusieurs églises des calices, des ornemens & des livres. Il aimoit à terminer promptement les affaires & réprimoit la chicane des Avocats & des Procureurs. Il exerça son zéle contre les clercs déréglés, les usuriers & les simoniaques : il condamnoit la pluralité des bé-

s, & il la restraignit autant qu'il lui
ossible. Pendant tout son Pontificat il en-
mille étudians en diverses Universités,
urnissoit les livres nécessaires à ceux qui
uvoit se les procurer. Il fonda à Mont-
: un college pour douze étudians en mé-
:, & donna en plusieurs occasions des
ıes de sa tendre affection pour les pau-

XII.

XLII. Pontificat d Grégoire XI

S. Siége ne vaqua que dix jours. Les Car-
x étant entrés en conclave le vingt-neu-
de Décembre au soir, élurent dès le len-
n matin le Cardinal de Beaufort. C'étoit
Roger né dans le Diocèse de Limoges, &
du Pape Clément VI. Il avoit été fait
nal par son oncle avant l'âge de dix-huit
l étoit d'un excellent caractere, aimoit l'é-
& s'appliqua long-temps au Droit civil
ıonique. Avant que d'être Pape il eut un
nombre de bénéfices. On prétendoit justi-
: abus par la prétendue nécessité où étoient
rdinaux de soutenir leur dignité. Il prit le
le Grégoire XI, & fut sacré & couronné
lle de l'Epiphanie 1371.

XLIII. Les Romains travaillent à faire revenir le Pape à Rome.

elques années après, il reçut une embas-
olemnelle des Romains, qui le pressoient
enir à Rome. Il en écrivit à l'Empereur &
utres Souverains Catholiques, & té-
ıa être disposé à se rendre à une deman-
:aisonnable. Le long séjour des Papes à
on, sembloit autoriser les autres Evêques
ıas résider dans leurs églises. C'est pour-
le Pape voulant de son côté mettre fin à
ndale, fit une Constitution pour le faire
dans toute l'Eglise. Elle ordonne à tous
êques, aux Abbés réguliers & aux chefs

les Cardinaux. Car, disoient ces dé
Romains veulent avoir un Pape à Ro
que tous les Chrétiens l'appellent l'E
Rome. Autrement nous vous assurons
Romains trouveront le moien de se pr
Pape qui demeure désormais à Rome
Le Cardinal de S. Pierre alors Légat
fut aussi contraint décrire au Pape q
se hâtoit de venir, il arriveroit
grand scandale. On sçut depuis, qu
mains avoient jetté les yeux sur l'Abbé
Cassin pour le faire antipape, & qu
sentoit. On joignit à ces menaces, d
tes raisons pour déterminer le Pape
Rome. On lui représenta que pendant
des Papes, la ville avoit été réduite
freuse désolation par les factions des
& des Gibelins; que le patrimoine de
avoit été entierement pillé; qu'une
l'Etat Ecclésiastique s'étoit révoltée,
tre étoit occupée par des Seigneurs pa
qui en avoient usurpé le domaine,
peu qui restoit, étoit ravagé par la g
les Florentins faisoient au S. Siége.

lui étoit commode d'avoir le Pape à Avignon. Il écrivit donc à son frere Louis Duc d'Anjou, qui étoit à Toulouse, d'aller trouver le Pape & de tâcher de rompre son voiage. Les Cardinaux le reçurent avec joie, & il logea au Palais du Pape pour lui parler plus librement; mais tous ses efforts furent inutiles. En prenant congé du Pape, il lui dit: Saint Pere, vous allez dans un païs où vous n'êtes gueres aimé: Si vous y mourez, ce qui est très-vraisemblable, les Romains seront maîtres de tous le Cardinaux, & feront élire par violence un Pape à leur gré. Grégoire partit d'Avignon le treiziéme de Septembre 1376, & n'arriva à Rome que le dix-septiéme de Janvier de l'année suivante, s'étant arrêté en différentes villes par où il avoit passé. Il fit son entrée accompagné de treize Cardinaux & d'un peuple innombrable. Il traversa toute la ville à cheval & vint à S. Pierre vers le soir. On l'y attendoit avec quantité de flambeaux dans la place, & on avoit allumé toutes les lampes de l'église, dont on faisoit monter le nombre à plus de huit mille.

XLV. Mort de Grégoire XI.

Il tomba malade l'année suivante 1378. Il avoit toujours eu une santé très-foible, & quoiqu'il eût à peine quarante-sept ans, il étoit accablé d'infirmités. Il se proposoit de retourner à Avignon, mais Dieu ne le permit pas, & Grégoire XI mourut à Rome le vingt septiéme de Mars de cette même année 1378. Cette mort fut suivie du grand schisme d'Occident, dont nous allons parler dans l'article suivant, en faisant usage de l'histoire abrégée qu'a fait de cette important événement le Continuateur de M. Fleuri.

✱

I.

I. Commencement du Schisme.

AUssi-tôt après la mort du Pape
XI, les Cardinaux penserent à l
un successeur. De seize qui étoient al
me, il n'y en avoit que quatre Italiens
autres étoient François, excepté Pier
ne, qui étoit d'Arragon. Ceux-ci eus
voulu élire un homme de leur nati
le peuple Romain croiant qu'un Pape
retourneroit tenir son Siége en France
gnit les armes à la main & avec de gra
naces les Cardinaux d'élire un I
peuple environnant le conclave, ne
crier : *Romano lo volemo lo Papa*,
lons un Pape Romain : & ajoutoit
Cardinaux faisoient autrement,
coûteroit la vie. On choisit donc par
pece de contrainte & de nécessité, B
de Pregnano Archevêque de Bari, ori
Naples. Le bruit s'étant ensuite rép
l'Archevêque de Bari étoit élu Pape,
le confondant avec Jean de Bar Fra

quelques momens les Cardinaux : mais
.omains voiant qu'on n'ouvroit point le
ave, retournerent avec plus de tumulte,
irent les portes du conclave, se saisirent
:ardinaux, pillerent leurs meubles, décla-
:oujours qu'ils vouloient un Pape Romain
alien. Quelqu'un des domestiques des Car-
ıx leur aiant répondu : n'avez-vous pas le
inal de S. Pierre ? Ils prirent aussi-tôt ce
inal, le revêtirent malgré lui des habits
ificaux, le mirent sur l'autel, & firent la
ıonie de l'adoration. Mais ce Prélat leur
t toujours qu'il n'étoit point Pape & ne
ɔit pas l'être, ils le laisserent en lui disant
njures.
:pendant les Cardinaux eurent beaucoup
ine à se sauver. Quelques-uns furent ar-
& maltraités ; d'autres furent obligés de se
iser. Les uns se retirerent dans leurs mai-
, & les autres sortirent de la ville, ou se
;ierent dans le château saint Ange. Le len-
ıin l'Archevêque de Bari élû, comme nous
ns de le dire, voulut se faire proclamer ;
voiant abandonné des Cardinaux il dit
Magistrats, qu'ils n'avoient encore rien
, s'il ne rassembloient les Cardinaux, afin
s proclamassent son élection, & le missent
ossession du S. Siége. Les Magistrats firent
venir douze ou treize Cardinaux restés
la ville, qui proclamérent assez tristement
:hevêque de Bari sous le nom d'Urbain VI,
mirent en possession du S. Siége ; & huit
; après, qui étoit celui de Paque, ils assist
ıt à son couronnement, qui fut fait par le
linal des Ursins. Le lendemain de ce couron-
ent, les Cardinaux qui étoient à Rome écri-
ıt aux Cardinaux d'Avignon, qu'ils avoient

élû l'Archevêque de Bari avec une entiere liberté ; mais la conduite qu'ils tinrent peu de temps après, fit bien voir que cette élection n'étoit pas libre.

III. Les Cardinaux François réclament contre la violence qu'on leur a faite.

C'est ce que le Cardinal d'Aigrefeuille & quelques autres manderent au Roi de France, en lui écrivant de ne faire aucun fonds sur ce qu'écriroient les Cardinaux pendant qu'ils seroient à Rome, parce que les Romains ne leur laissoient aucune liberté. Urbain VI, qui étoit d'un caractere dur, aiant indisposé les Cardinaux contre lui, treize d'entre eux, qui étoient François, se retirerent aussi-tôt à Anagni, ville de l'Etat Ecclésiastique, où ils eurent permission d'aller sous pretexte déviter les grandes chaleurs de Rome. De-là ils écrivirent une lettre à Urbain VI lui-même, où bien loin de lui donner le titre de Pape comme ils faisoient auparavant, ils le traitent d'apostat, d'antechrist & d'usurpateur, lui déclarent que le danger d'être massacrés par le peuple qui obsédoit le conclave, & qui les menaçoit de mort s'ils n'élisoient un Romain ou un Italien, les avoit forcés de l'élire précipitamment contre leur gré & contre leur intention ; qu'ils ne le reconnoissent que comme un intrus, & qu'ils lui défendent d'agir en qualité de Pape, parce qu'il s'étoit fait élire par violence. Ils publierent en même temps un manifeste, où ils exposoient en détail tout ce qui s'étoit passé dans l'élection. Ils firent sçavoir la même chose à toutes les Puissances de l'Europe, aux Universités, & entre autres à celle de Paris. Cette disposition si peu favorable où l'on étoit à l'égard d'Urbain VI, devint encore plus fâcheuse par la conduite imprudente de ce Pape, qui au lieu d'adoucir les esprits & de les gagner par ses bonnes manié-

es, les aigrit tellement, qu'on résolut de porter les choses aux derniéres extrémités. Il reprit avec aigreur les mœurs des Cardinaux en plein consistoire; il fit des reproches en particulier à quelques-uns sur leur conduite. Il s'attira encore l'indignation d'Othon Duc de Brunsvick, par la menace qu'il fit de détrôner Jeanne Reine de Naples & de Sicile, qu'Othon avoit épousée après la mort du Prince de Tarente.

Une conduite si peu mesurée fit prendre aux Cardinaux la résolution secrete d'élire un autre Pape. Ils s'assurérent de la protection du Comte de Fondi, qu'Urbain vouloit dépouiller de son gouvernement de la Campagne de Rome, & gagnérent les troupes étrangéres qui étoient au service du S. Siége. Ils traitérent ensuite avec Jeanne Reine de Naples, pour l'engager dans leurs intérêts, & se procurer une retraite où ils pussent élire un Pape en sureté. Pour cela ils choisirent Fondi ville du Roiaume de Naples, où ils se rendirent. Dès qu'ils y furent arrivés, ils prirent des mesures pour y attirer les trois Italiens qui étoient restés à Palestrine dans la Campagne de Rome. Ils en vinrent à bout, en faisant rendre à chacun de ces trois Cardinaux en particulier une lettre secrette, par laquelle on promettoit de le faire Pape aussi-tôt qu'il seroit arrivé à Fondi; & en même temps on avertissoit chacun d'eux de tenir la chose secrete, afin que les deux autres n'en eussent point de jalousie, & ne traversassent point le dessein que l'on avoit. Ces trois Italiens étoient les Cardinaux de Florence, de Milan, & des Ursins: celui de S. Pierre étoit mort attaché à Urbain. Dans l'espérance d'être Pape, ils partirent tous trois & se rendirent à Fondi, où peu de jours après leur arrivée ils

entrerent tous dans le conclave au nombre de seize, pour procéder à l'élection par la voie du scrutin.

II.

IV. Seize Cardinaux élisent à Fondi pour Pape Clément VII.

Les trois Italiens, dont chacun avoit espéré le Pontificat, furent bien étonnés quand ils virent que dès le premier scrutin, on élut dans le conclave Robert Cardinal prêtre sous le titre des douze Apôtres. On l'appelloit le Cardinal de Genève, parce qu'il étoit frere ou neveu d'Amédée Comte de Genève, & il fut nommé Clement VII. Il n'étoit âgé que de trente-six ans; & comme il n'étoit ni François ni Italien, on crut qu'il ne seroit point suspect aux deux partis. Il avoit été Evêque de Terouanne, ensuite de Cambrai, & fait Cardinal par Grégoire XI. Il étoit habile, éloquent, actif, propre aux affaires & au travail. Ces qualités contribuerent aux choix que l'on fit de sa personne; mais encore plus sa grande naissance, qui le rendoit parent ou allié des plus illustres Maisons de l'Europe, ce qui le mettoit plus en état qu'un autre de se soutenir contre son concurrent. Les Cardinaux Italiens en furent si indignés, qu'ils retournerent aussi-tôt dans le château d'où ils étoient venus. Il appartenoit au Cardinal des Ursins, qui y mourut peu de temps après.

V. Sainte Catherine de Sienne se déclare pour Urbain.

Cette élection se fit cinq mois après l'exaltation d'Urbain VI; qui se voiant abandonné de tous ses Cardinaux, & même en partie de ses Courtisans, s'en retourna fort désolé à Rome vers la fin de l'année, dans l'église de sainte Marie au-delà du Tibre, parce que les François tenoient encore le château saint Ange. Là il commença à reconnoître l'imprudence de sa conduite; & pour la réparer, il conféra à ses Courtisans

fans plufieurs charges qui fe trouvoient
es. Catherine de Sienne qui avoit été la
›ale caufe du retour de Grégoire XI à
, fe déclara hautement pour Urbain VI.
:rivit au Roi de France Charles V, mais
ıccès, des lettres pleines de feu, pour
er du parti de Clement & le faire entrer
elui d'Urbain; & elle emploia tout ce
avoit d'efprit & d'éloquence pour y at-
ut le monde. Elle écrivit auffi fix lettres
ıin, qui ont été imprimées; où, après
exhorté à la conftance, elle lui con-
le fe relâcher de fa trop grande févérité,
i faifoit tant d'ennemis, & de faire
ıtôt un nouveau collége de Cardinaux
es de fervir l'Eglife en cette occafion,
ı foutenir l'édifice par un mérite dif-
.

VI. Urbain VI fait vingt-neuf Cardinaux.

?ape, à fa perfuafion, en créa vingt-
e diverfes nations, dans la vue de fe
es créatures dans la plûpart des Cours.
ı eut vingt-fix qui acceptérent & trois
fuferent. Après l'élection de ces deux
, toute la Chrétienté fe divifa. Urbain
›it prefque toute l'Europe dans fon par-
étoit reconnu en Allemagne, en Hon-
n Angleterre, en Boheme, en Pologne,
ınemarc, en Suede, en Pruffe, en Nor-
en Hollande, en Tofcane, en Lombar-
ans le Duché de Milan & dans prefque
'Italie, à la réferve de quelques endroits
icile & du Roiaume de Naples. L'Efpa-
ıême fut attachée quelque temps à Ur-
Enfuite dans plufieurs Conciles qu'on y
r le fchifme, on garda la neutralité, en
ınt un Concile Œcumenique, & ce ne
'en 1387, que Clement VII fut reconnu

dans un Concile tenu à Salamanque où présidoit Pierre de Lune son Légat, & il le fut encore plus tard dans la Navarre & l'Arragon. La France en 1379 se déclara pour la neutralité dans un Concile tenu à Paris sous Charles V : mais quatre mois après, ce Prince se décida en faveur de Clement VII ; & alors Urbain VI fut déclaré intrus dans plusieurs Etats Catholiques ; la Castille, l'Arragon, la Navarre, l'Ecosse, la Savoie, la Lorraine, aiant suivi l'exemple de la France.

VII. Clément VII se retire à Avignon.

Cependant les deux Papes ne gardoient entre eux aucunes mesures : ils s'excommunioient réciproquement au grand scandale de toute la Chrétienté : de-là ils en vinrent à des armes plus efficaces, & qui eurent des suites plus funestes. Clément s'étoit retiré de Fondi dans un château voisin de Gaïette, d'où il alla à Naples avec ses Cardinaux : mais comme il y fut mal reçu, il se retira à Avignon ; où il arriva dans le mois de Juin de l'an 1379. Son départ acheva de ruiner son parti en Italie : le château saint Ange se rendit à Urbain, qui fit faire le procès à la Reine Jeanne de Naples, au Comte de Fondi, aux Ursins & à tous ceux qui favorisoient Clément VII. Celui-ci de son côté procéda contre ceux qui adhéroient à Urbain, ce qui mettoit l'Eglise dans une confusion terrible. Urbain, pour faire exécuter le jugement qu'il avoit rendu contre la Reine de Naples, donna le Roiaume à Charles de Duras parent de cette Reine, & le fit venir de Hongrie. Quand il fut arrivé à Rome, le Pape le couronna Roi de Sicile, après l'avoir engagé à céder les Duchés de Capoue & de Melphe & plusieurs Comtés à François de Pregnano, neveu d'Urbain. La Reine Jeanne, pour s'oppo-

prises de ce Pape, donna ses Etats
ıjou frere du Roi de France Char-
Charles de Duras se rendit maître
surprit Othon mari de Jeanne par
le fit prisonnier. Aiant ensuite pris
euf où la Reine s'étoit retirée avec
ur, il la fit prisonniére de guerre,
emps après la fit étrangler.

III.

VIII. Le Pape Urbain est arrêté par Charles de Duras.

'II de son côté sollicitoit sans cesse
ou de passer en Italie. Ce Duc étoit
Roiaume de France sous la mino-
es VI successeur de Charles V mort
partit de France avec une armée
l'an 1382, pour aller conquérir le
Sicile; mais au lieu d'aller droit
ù il auroit pû se rendre maître de
d'Urbain, il alla dans l'Abruzze,
e fut tellement affoiblie par la di-
ortalité, qu'elle ne put rien entre-
nourut lui-même à Bari en 1384.
cédente le Pape Urbain étoit allé
ıume de Naples, inquiet de ce que
écutoit point ce qu'il lui avoit pro-
egnano son neveu. Il s'avança jus-
petite ville de l'Etat Ecclésiastique,
da aux Cardinaux de le venir trou-
le refus qu'ils en firent, il dressa
rocès-verbaux contre eux, & me-
déposer. Il ne laissa pas de conti-
e, & il vint à Averse entre Naples
Charles alla au-devant de lui, le
lement, & tint la bride de son che-
son écuier: mais c'étoit plutôt pour
la personne du Pape, que pour lui
ur. En effet à peine Urbain fut-il
a ville, que Charles en fit fermer

les portes, & l'envoia inviter le soir à venir l'Evêché au château. Urbain le refusa ; & malgré ce refus on ne laissa pas de l'y mener, quelque résistance qu'il pût faire, & quoiqu'il excommuniât hautement par les chemins ceux qui le conduisoient. Il y fut cinq jours, sans que l'on pût rien apprendre de ce qui s'y passa. Il est vrai-semblable que Charles l'obligea de renoncer aux conditions qu'il avoit exigées, en lui donnant le Roiaume de Naples & de Sicile. Mais loin de lui rendre la liberté, il le fit conduire d'Averse à Naples, où il le reçut sur un trône fort élevé devant la porte de la ville, revêtu de ses habits roiaux, la couronne en tête, tenant le sceptre d'une main, & de l'autre la pomme d'or, sans se lever jusqu'à ce qu'Urbain fût au pied du trône. Alors il descendit, lui baisa les pieds, & le conduisit lui-même dans la ville. Mais au lieu de l'Archevêché, où le Pape vouloit loger, le Roi le fit entrer dans le château neuf où il fut retenu sous bonne garde, jusqu'à ce que par l'entremise des Cardinaux la paix se fit entre eux, à condition que le Pape ne se mêleroit plus du gouvernement du Roiaume de Naples, & que le Roi Charles feroit le neveu d'Urbain Prince de Capoue.

Cette Principauté ne fut pas long-temps dans la Maison d'Urbain. Son neveu, qui non-seulement n'avoit aucun mérite, mais dont les mœurs étoient très-corrompues, commit un crime honteux avec une Religieuse qu'il enleva par force de son monastére, ce qui brouilla de nouveau le Roi Charles avec le Pape, qui prit avec beaucoup de hauteur le parti de son infâme neveu. L'affaire s'accommoda ensuite, & le Roi donna même au neveu d'Urbain foi-

: & dix mille florins avec la ville de No-
dans le Roiaume de Naples, où le Pape
tira avec une partie de sa Cour, bien ré-
de se venger à la premiére occasion de
re que Charles lui avoit faite, & de le
iller de son Roiaume. Charles aiant de
iétude sur le séjour du Pape à Nocera,
prier de venir le trouver à Naples, pour
ne affaire importante. Le Pape irrité de
océdé répondit, que c'étoit aux Rois &
rinces Chrétiens à venir aux pieds du
Charles fit aussi-tôt éclater le dessein
voit de perdre Urbain. On sema dans le
certaines questions, où entre autres on
doit, s'il n'étoit pas permis de donner
rateurs à un Pape trop opiniâtre, qui
oit tout faire à sa tête au préjudice de
e; & même de le punir, de le déposer
élire un autre. Ces questions devinrent
ues; & des Docteurs célébres se déclaré-
our l'affirmative, à la sollicitation du
ial Rieti Abbé du Mont-Cassin.

IX. Urbain fa arrêter six Cardinaux qu'il traite cruellement.

ain aiant appris cette nouvelle, fit ar-
ix d'entre les Cardinaux qui lui étoient
s suspécts; parce qu'ils étoient les plus
s. Ils furent mis dans des cachots, char-
chaînes, & appliqués plusieurs fois à la
on. On en amena un devant le Pape Ur-
il avoit les fers aux pieds & aux mains:
leva nud n'aiant que sa chemise & ses
ns, & on le garotta pour l'appliquer à
stion. Le lendemain le Cardinal de Ve-
it mis sur le chevalet. Ce vieillard foi-
assé soutint la question depuis le matin
l'heure du dîner, avec de si horribles
ns, que le Pape pouvoit entendre ses
n jardin où il se promenoit. C'est Thierri

de Niem qui rapporte ces cruautés, en a
lui-même témoin.

Charles Roi de Naples irrité contre
de ce qu'il avoit renouvellé contre lu
communications & l'avoit déclaré p
Roiaume, vint l'assiéger dans le châ
Nocera avec une grosse armée, dont
dinal de Niceti avoit le commandeme
dant que les assiégés se défendoient
ment, le Pape excommunioit tous l
quatre fois de sa fenêtre l'armée en
une cloche & un cierge à la main.
fut prise & la citadelle où étoit le Pa
si vivement pressée, qu'il auroit été
failliblement, si les partisans de Clem
ne fussent venus traverser Charles, & d
le vouloir les libérateurs d'Urbain. Il
rent dans la ville & ensuite dans le c
d'où ils enlevérent Urbain, & le con
au travers de mille dangers, dans un
étoient les galeres de Gênes. Urbain
toujours avec lui les six Cardinaux
étoient suspects, & qu'il avoit trait
maniére si cruelle. Il les gardoit à vue
qu'ils ne lui échapassent. Thierri de N
secretaire, dit qu'il eut la barbarie
assommer en sa présence l'Evêque d
parce qu'aiant un méchant cheval, &
d'ailleurs estropié de la torture qu'il av
ferte, il n'alloit point assez vîte à
Lorsqu'il arriva à Genes, tout le mo
téressa inutilement pour la délivrance
dinaux : il les fit mourir cruellement p
genres de supplices. Il n'y eut que l
nal de sainte Cecile Evêque de Londr
il accorda la vie à la priére de Rich
d'Angleterre, après l'avoir dégradé &
ses bénéfices & de ses dignités.

IV.

Cette conduite d'Urbain indisposa contre lui
ıx qui lui avoient été le plus attachés. Deux
ırdinaux l'abandonnérent, & allérent join-
: Clement à Avignon. Urbain, pour remplir
ıt de places vacantes, fit en 1385 une promo-
ɔn de dix-sept Cardinaux qui étoient presque
us Allemans ou Napolitains, afin de se pro-
ırer un appui dans ces deux Nations. Mais les
lus illustres de ceux qu'il avoit nommés, re-
ıserent cette dignité.

X. Le parti d'Urbain dim... & celui de Clément se fortifie.

L'ambition de Charles de Duras Roi de Na-
ples le porta à accepter le Roiaume de Hon-
grie : mais étant allé à Bude pour s'y faire
ouronner, il y périt misérablement quelques
ours après. Le Pape Clément profita d'une con-
ıncture si favorable, pour faire passer le Roiau-
e de Naples dans son obédience, en envoiant
Italie le Prince Othon de Brunsvick, qui fit
onnoître le jeune Louis d'Anjou Roi de Na-
ı. Presque en même temps le Pape Clement
ıdit encore son obédience sur deux autres
aumes qui le reconnurent. Pierre Roi d'Ar-
ɔn, qui avoit été neutre jusqu'à sa mort,
a ses Etats à Jean son fils, qui aiant assem-
les Prélats & les Grands de son Roiaume en
ence du Cardinal Pierre de Lune, embrassa
leurs avis l'obédience de Clement VII, com-
ɔn avoit fait en Castille. Charles le Noble
esseur de Charles le Mauvais dans le Roiau-
de Navarre, fit aussi la même chose. Ainsi
e l'Espagne, à la réserve du Roiaume de
ugal, se déclara pour Clément. Sainte Ca-
ine de Sienne pénétrée d'affliction à la vue
riste état de l'Eglise, ne cessoit d'écrire aux
ı & aux Princes, pour les engager dans le
i d'Urbain qu'elle reconnoissoit pour légi-

time Pape, s'appuiant sur beaucoup de révélations qu'elle alléguoit.

Mais ce qui fortifia encore plus le parti de Clément contre Urbain, qui s'étoit rendu fort odieux à cause de la mort cruelle des cinq Cardinaux, fut le zéle qu'il fit semblant d'avoir pour la paix de l'Eglise. Clement VII, suivant les avis & les pressantes exhortations de l'Université de Paris, envoia par-tout des Légats & des Nonces proposer de sa part la convocation d'un Concile, au jugement duquel il protestoit qu'il étoit prêt de se soumettre : Urbain le refusoit, & ce refus lui fit perdre alors l'obédience du grand Maître de Rhodes.

XI. [...] faux her[...] [...] conseille [Ur]bain de se [dém]ettre.

Ce fut dans le même temps, c'est-à-dire, l'an 1387, qu'un François, qui sous l'habit d'ermite contrefaisoit le prophête, vint trouver Urbain qui étoit toujours à Genes. Il y arriva à cheval avec quatre domestiques, demandant à parler au Pape, & se disant envoié de Dieu. Il fut présenté à Urbain, vêtu de noir, avec une longue barbe, & affectant un extérieur fort humble. Seigneur, dit-il au Pape en François, je viens vous déclarer ce que Dieu m'a révélé touchant l'union de l'Eglise. Il y a quinze ans qu'étant en méditation dans un désert, j'appris par une révélation céleste, que notre S. Pere Clément seroit le vrai Pape, & que vous seriez un faux pontife. C'est pourquoi je vous conjure de renoncer au Pontificat pour rendre la paix à l'Eglise & pour votre propre salut. Urbain lui aiant demandé comment il sçavoit que cette révélation étoit divine, il n'en put donner aucune preuve. Mais il offroit son corps à la torture, si on le convainquoit d'être un imposteur. Urbain le fit mettre en prison avec

de ses domestiques, les deux autres aiant
fuite. On les mit à la question tous trois
ment, & le prétendu ermite avoua que
élation étoit une suggestion diabolique.
en auroit couté la vie, si quelques Pré-
rançois n'avoient représenté à Urbain,
pourroit bien user de représailles en Fran-
tre les partisans qu'il y avoit, parce qu'ils
ent que ce faux ermite étoit un homme
tinction, & protegé par le Roi de France.
ut donc quitte pour perdre sa barbe, & re-
ître publiquement Urbain pour seul Pape
ne. Les merveilles que Dieu opéra la mê-
inée par le moien du Cardinal Pierre de
abourg, donnérent à l'obédience de Cle-
plus de poids que les révélations de l'er-
Nous parlerons ailleurs de ce saint Car-
Le peuple ne pouvoit se persuader, qu'un
ie pour qui Dieu se déclaroit par tant de
les, fût un faux Cardinal, ni que par
quent Clement qui l'avoit créé, fût un faux

XII. Mort d'Urbain VI.

bain quitta Genes l'anné suivante 1388,
à Perouse où il demeura un an. Les Al-
is lui firent proposer un accommodement
son compétiteur; mais il ne voulut rien
er, ne songeant qu'à s'emparer du Roiau-
Naples qu'il prétendoit lui appartenir. Il
de Perouse avec une armée vers le milieu
ois d'Août 1389, & il n'en étoit qu'à dix
, quand le mulet qu'il montoit, fit un
pas & tomba rudement à terre. Le Pape
lessé en plusieurs endroits: ce qui l'obli-
e se faire porter à Ferrentine sur la fron-
du Roiaume de Naples, dont la conquê-
occupoit toujours. Mais comme il vit que
s'opposoit à l'exécution de son dessein,

il se trouva obligé de revenir à Rome, où il arriva au commencement d'Octobre. Il fit alors trois bulles : la premiére, pour mettre le Jubilé tous les trente-trois ans, parce que Jesus-Christ avoit vecu ce nombre d'années : la seconde, pour établir la fête de la Visitation de la Vierge, qu'il fixa au deuxiéme de Juillet & la troisiéme, pour célébrer la fête du S. Sacrement nonobstant l'interdit, & accorder cent jours d'indulgence à ceux qui accompagneroient le S. Sacrement, quand on le porteroit aux malades. Il commença à se porter assez mal dès le mois d'Août, ce qui fit croire à plusieurs qu'on l'avoit empoisonné. L'expression *sumpto veneno*, dont se sert Thierri de Niem, qui étoit auprès de ce Pape, paroît à M. Lenfant signifier qu'Urbain s'étoit empoisonné lui-même. Quoi qu'il en soit, aiant été malade près d'un mois, il mourut le quinziéme d'Octobre 1389, âgé de soixante-douze ans, après avoir été Pape onze ans. Son corps fut enterré à S. Pierre de Rome. Cette mort n'affligea que les parens & les créatures d'Urbain, & sur-tout son indigne neveu dont nous avons parlé. Il tomba peu de temps après entre les mains de ses ennemis, dont il n'obtint la liberté que par la perte de tous ses biens ; & il périt enfin misérablement dans les flots de la mer Adriatique, avec sa mere, sa femme & ses enfans, comme il alloit chercher un azile à Venise.

V.

XIII. ...ection de ...face IX à ...ce d'Ur-VI.

La mort d'Urbain auroit fait finir le schisme, si les Cardinaux des deux obédiences eussent voulu se réunir, ou pour confirmer Clément, ou pour faire une autre élection. Mais les quatorze Cardinaux Italiens qui étoient à

Rome, dont plusieurs désiroient d'être Papes, se hâtérent de procéder à une autre élection. Ils élurent Pierre de Tomacelli âgé de quarante ans. Il prit le nom de Boniface IX. Il étoit Napolitain, d'une bonne Maison, mais fort pauvre. Thierri de Niem qui fut son secretaire, comme il l'avoit été d'Urbain VI, n'en fait pas un portrait fort avantageux. On dit qu'il ignoroit les affaires, qu'il signoit tout ce qu'on lui présentoit, qu'il souffroit la simonie, plus pour satisfaire l'avarice insatiable de ses parens que la sienne. Boniface fit des Cardinaux, & Clement en créa de son côté. Les deux concurrens se chargérent réciproquement de malédictions & d'anathêmes, ensorte que le feu du schisme fut plus allumé que jamais. Louis d'Anjou, nommé par Clement & couronné Roi de Naples à Avignon, & Ladislas de Hongrie fils de Charles de Duras, choisi par Boniface, devinrent deux autres concurrens, dont les divisions mirent en feu toute l'Italie & une partie considérable de l'Europe.

Progrès du Schisme.

XIV. Exactions de Boniface.

Boniface, pour soutenir le Roi Ladislas, fit de grandes exactions qui le rendirent odieux. Il profita des offrandes considérables que les étrangers firent aux églises de Rome dans le Jubilé qu'on ouvrit alors. Il envoia en divers païs des quêteurs, qui vendoient l'indulgence, & qui pour de l'argent, donnoient l'absolution des crimes les plus énormes, sans avoir aucun égard aux régles de la pénitence. Il manda au Cardinal de Florence de contraindre les ecclésiastiques du Roiaume de Naples comme les laïques, de paier un florin d'or par feu pendant la guerre. Il chargea deux autres Cardinaux d'aliéner plusieurs terres, villes & mo-

nastères de l'Eglise : ce qui occasionna de grands maux.

XV. ...tions de ...at.

Clement ne ménageoit pas plus ceux de son obédience. Comme il n'avoit presque que la France d'où il pût tirer dequoi fournir aux excessives dépenses que lui & ses trente-six Cardinaux, ausquels il n'osoit rien refuser, faisoient à Avignon, il avoit envoié dans ce Roiaume l'Abbé de S. Nicaise pour y lever la moitié des revenus de tous les bénéfices, avec ordre d'en priver ceux qui voudroient s'y opposer. Cet Abbé commençoit déja à exécuter sa commission avec beaucoup de rigueur dans la Province de Normandie, lorsque l'Université de Paris tâcha de porter le Roi à arrêter ces exactions. Elle lui envoia dans cette vue députés sur députés. Mais les conjonctures n'étoient pas favorables. Clément s'attachoit le Roi & les Seigneurs, par les présens dont il les combloit tous les jours. D'ailleurs la guerre qui étoit entre la France & l'Angleterre, étoit un prétexte pour ne point entendre parler d'autres affaires. Les deux Papes tâchoient même d'entretenir cette guerre, de peur que la réunion de ces deux Puissances ne nuisît à leurs intérêts. Mais quand la paix fut faite, le Roi écouta les remontrances de l'Université ; l'Abbé de S. Nicaise fut chassé ; & on fit un Edit qui défendoit de transporter ni or ni argent hors du Roiaume.

VI.

XVI. ...vaux de ...versité ... éteindre ...hisme.

L'Université touchée des désordres que causoit le schisme, & voiant que Boniface & Clément ne songeoient qu'à se maintenir dans le Pontificat par l'appui des Puissances temporelles, & à s'entre-détruire par leurs bulles & par les ennemis qu'ils se suscitoient l'un à l'autre,

t d'user de tout ce qu'elle avoit de cré-
ur rétablir la paix dans l'Eglise. Ses dé-
firent de fréquentes remontrançes au Roi,
lerent un jour avec tant de dignité & de
ur sur la nécessité de l'union, sur les mal-
que causoit le schisme, & sur l'obliga-
que les Rois avoient d'y remédier, que la
t des assistans se jetterent aux pieds du
le conjurant d'emploier son autorité pour
cesser le schisme. Les efforts de l'Univer-
rent alors sans effet. Mais quelque temps
on ordonna des priéres publiques & des
sions pour la réunion, & l'on publia
l'Université que chacun eût à donner des
ires, sur les moiens qu'il croiroit les meil-
pour y parvenir.
ır recevoir ces mémoires, on mit dans
ître des Mathurins un coffre bien fermé
ıne ouverture en haut comme à un tronc,
eut cinquante-quatre Docteurs nommés
les examiner & en faire des extraits. Ils
leur rapport dans une assemblée généra-
nposée des quatre Facultés. On trouva
ous les suffrages concluoient tous à pren-
ıne de ces trois voies : ou la cession volon-
des deux Papes pour en élire un autre ;
compromis, par lequel ils remettroient
roit entre les mains d'arbitres, qui se-
: nommés par eux-mêmes ou par d'autres
décider ce différend ; ou enfin le Con-
énéral. Nicolas de Clemangis, Bachelier
ıéologie de la maison de Navarre, & le
célébre Professeur de Rhétorique qui fût
l'Université, eut ordre de composer en
une lettre au Roi, sur les mémoires que
octeurs Pierre d'Ailli & Gilles des Champs
urniroient. Le but de cette lettre étoit de

justifier ces trois moiens d'union, avec la réponse à toutes les difficultés.

XVII. deux Papes s'opposent union. Mais tous les travaux de l'Université furent sans effet, parce que les deux concurrens étoient d'intelligence à soutenir chacun ses droits, pendant qu'ils se déchiroient en public. Boniface écrivoit de tous côtés qu'il étoit le vrai Pape, & se plaignoit vivement de ceux qui reconnoissoient Clément; auquel il donnoit le nom d'intrus. Clément de son côté jouoit son rôle à Avignon. Il ordonna des priéres & des processions, & composa même avec ses Cardinaux un office particulier & une messe pour la paix, & les envoia à Paris avec des indulgences. Il vouloit que l'on crût qu'il désiroit sincérement l'union. Mais il avoit trop d'ambition pour prendre sérieusement les moiens de la procurer. Il chargea un Carme docteur en Théologie, de prêcher contre la lettre de l'Université, qui se vit obligée de retrancher ce Religieux de son corps.

XVIII. de l'Unité pour ion. Le Cardinal Pierre de Lune, enflé du succès de sa légation d'Espagne, où il avoit fait déclarer trois Roiaumes en faveur de Clément, vint à Paris dans l'espérance d'y avoir un pareil succès. Il entreprit d'abord de gagner par de belles promesses les principaux Docteurs. Mais quand il vit que Pierre d'Ailli & Gilles des Champs faisoient avorter tous ses projets par leur fermeté, il engagea le Pape à prier le Roi de lui envoier ces deux Docteurs, sous prétexte de vouloir les emploier au service de l'Eglise. Ces deux grands hommes découvrirent aisément le piége qu'on vouloit leur tendre, refuserent constamment d'aller auprès du Pape, & demeurerent à Paris. L'Ecrit que Clemangis avoit dressé sur les trois moiens d'é-

: le schisme, fut traduit en François &
plein Conseil devant le Roi Charles VI,
goûta. Mais le Légat & le Duc de Berri
partisan de Clément, profitant des ac-
la maladie de ce Prince, changerent la
ition de son esprit; & le Chancelier dit
iversité, que le Roi lui défendoit de se
davantage de cette affaire. Ce respectable
fit entendre au Chancelier en présence
gat, qu'on fermeroit les Ecoles, & qu'on
it toute sorte d'exercices, jusqu'à ce qu'on
vorablement répondu à leurs demandes.
lerent avec beaucoup de fermeté & de
ge, malgré les menaces du Légat & les
s du Duc de Berri, qui les traita de ré-
& de séditieux, menaçant de les faire
dans la riviére, s'ils avoient encore l'au-
de poursuivre leur entreprise.
niversité ne se rebuta point pour un trai-
t si indigne. Elle écrivit à Clément VII
ettre très-vigoureuse, où elle lui notifie
is voies d'accommodement, se plaint très-
ient de Pierre de Lune son Légat, & le
nstamment de ne pas différer de choisir
es trois partis. L'Université reçut alors de
s éloges de son zéle & de son intrépidité.
de Cologne lui écrivit pour lui demander
il. Philippe Duc d'Alençon, Doien des
naux de Rome, fit la même chose. Jean
igon l'avoit fait aussi : ce qui montre la
estime que l'on avoit alors de l'Université
ris, qui fut l'ame de toutes les négocia-
pour la paix de l'Eglise, & à qui l'on
dire que l'Europe eut la principale obli-
n de l'extinction du schisme. Le Pape Clé-
fit lire en plein consistoire la letre de
versité. Il l'entendit assez paisiblement jus-

ques vers le milieu : mais quand il vit qu'on insistoit si fort sur la cession, & qu'on l'exhortoit vivement à se démettre du Pontificat ; alors, comme s'il eût été frappé d'un coup mortel, il se leva en colére de son trône, & s'écria que cette lettre étoit pernicieuse & empoisonnée. L'Université avoit écrit en même temps aux Cardinaux d'Avignon sur le même sujet ; & tous, excepté Pierre de Lune, approuverent sa résolution.

XIX. Mort de Clément VII.

Les députés qui avoient apporté les lettres de l'Université, s'en retournerent sans réponse, & même précipiterent leur départ, craignant pour leurs personnes. Les Cardinaux voiant que le Pape, pour empêcher qu'on ne parlât de l'affaire de l'union, ne tenoit plus de consistoire, s'assemblerent d'eux-mêmes, pour examiner la lettre qu'ils avoient reçue de l'Université. Le Pape leur en aiant fait des reproches, ils lui répondirent qu'ils trouvoient les trois moiens que la lettre proposoit, très raisonnables, & qu'il falloit nécessairement qu'il en choisît un, s'il vouloit rétablir la paix dans l'Eglise. Cette parole fut pour lui un coup de foudre. Le seiziéme de Septembre 1394, comme il rentroit dans sa chambre après la messe, il se plaignit d'un mal de cœur, & fut attaqué en même temps d'une apoplexie dont il mourut dans la cinquante-deuxiéme année de son âge, aiant tenu le saint Siége près de seize ans.

VII.

XX. Les Cardinaux perpétuent le schisme par leur ambition & leur imprudence.

Dès qu'on eut appris la mort de Clément VII, on prit de toutes parts des mesures pour empêcher les Cardinaux d'Avignon d'élire un autre Pape. L'Université pria le Roi d'emploier son crédit, pour les engager à différer l'élection. Le Roi y consentit, à condition que l'U-

rsité reprendroit ses exercices ; ce qu'elle
Le Roi d'Arragon écrivit à Avignon comme
.oi de France. On en fit autant en Allema-
; & Boniface IX envoia ses députés, pour
orter Charles VI, les Cardinaux & les Uni-
tés, à profiter de cette occasion pour étein-
le schisme. Toutes ces précautions furent
iles. Les Cardinaux entrerent en conclave
ingt-sixiéme de Septembre, & ils ne vou-
nt ouvrir aucune lettre, que l'élection ne
aite.

pendant, pour faire voir aux Princes qu'ils
oient sincerement l'union, ils signerent un
par lequel ils promettoient entre autres cho-
avec serment sur les saints Evangiles, que
i qui seroit élu Pape, procureroit l'union
out son pouvoir, jusqu'à prendre la voie
cession, en renonçant au Pontificat, si la
grande partie des Cardinaux jugeoit que
fût nécessaire pour le bien de la paix. Cet
fut signé par dix-huit Cardinaux. On ne
que deux jours au conclave, & dès le vingt-
de Septembre, on élut unanimement Pierre
une Cardinal d'Arragon, qui prit le nom
enoît XIII. Il étoit âgé d'environ soixante
Aussi-tôt après son élection, il ratifia l'ac-
l'on avoit signé dans le conclave. Le désir
avoit d'être Pape, lui avoit fait tenir un
age favorable à l'union : on croioit donc
travailleroit à éteindre le schisme ; il pa-
abord très-disposé à le faire ; mais l'événe-
fit voir que ce n'étoit de sa part qu'hypo-
& dissimulation.

XXI. Election Benoît XII. Son hypoc sie & son o tination.

: Roi de France, qui croioit que les dis-
ions de Benoît étoient aussi sinceres que ses
les étoient spécieuses, convoqua à Paris

une grande assemblée qui passa pour un Concile national. Elle se tint au commencement de 1395. On y examina l'affaire pendant plusieurs jours, & la pluralité des voix fut pour la cession des deux concurrens. Mais les Nonces de Benoît insisterent auprès du Roi, afin qu'on renvoi au Pape la derniere décision. Le Roi env donc des Ambassadeurs à Benoît, & choisit Ducs de Berri & de Bourgogne ses oncles, Duc d'Orleans son frere, & quelques au de son Conseil. Ces Princes avoient pris eux quelques membres de l'Université. Les pre mieres audiences se passerent sans que l'on rien faire. Enfin on pressa le Pape de s'exp quer sur la maniere dont il vouloit proc l'union. Ce fut alors qu'il déclara, que la vo la plus convenable étoit, que lui & Bonifa avec leurs collégues, s'assemblassent pour dis ter leurs prétentions réciproques. Gilles des Champs réfuta le sentiment du Pape, & insista toujours sur la cession. Benoît demandant que l'avis des Ambassadeurs fût mis par écrit, le même Gilles des Champs lui répondit, qu'il n'étoit pas nécessaire de mettre par écrit ce qui ne contenoit qu'un mot, *Cession*. Le Pape troublé de cette fermeté, demanda du temps pour en délibérer. Les Ambassadeurs se retirerent mécontens de toutes les défaites de Benoît. Il persista à rejetter la voie de cession, & à s'en tenir à la conférence entre les deux compétiteurs.

VIII.

XXII. es Princes étiens se arent r la voie cession.

Le Roi désirant avec ardeur de procurer la paix, ne se rebuta point, & résolut, suivant le conseil de l'Université, d'envoier des Ambassadeurs vers les autres Princes Chrétiens; afin qu'ils se joignissenr à lui pour entrer dans la voie de cession, qu'on croioit la plus efficace.

oi d'Angleterre prit cette voie contre le
nent de l'Univerſité d'Oxford, qui vou-
ju'on terminât ce différend par un Concile
ral. Ce qui le détermina à prendre ce parti,
a'après avoir envoié à Rome & à Avignon,
ointement avec Charles VI, pour preſſer
eux Papes d'y conſentir, ils apprirent par
our de leurs Ambaſſadeurs, que Boniface
noît s'entendoient tous deux pour ne vou-
rien terminer: Boniface diſant toujours
étoit prêt de ceder, au cas que Benoît cé-
premier, parce qu'il ſavoit bien que ce-
n'en feroit rien. L'Empereur Venceſlas,
ecteurs de l'Empire, les Duc de Baviere &
riche aſſemblés à Francfort, s'attacherent
à la voie de ceſſion, ſuivant l'avis de
verſité de Paris. Sigiſmond Roi de Hon-
fit la même choſe, & les Rois de Navarre
Caſtille ſe joignirent auſſi au Roi de Fran-
nalgré les ſollicitations du Roi d'Arragon,
pour ſes intérêts particuliers s'attacha à
it qu'il regardoit comme ſon ſujet.

XXIII. Acte d'appe & de réappe de l'Univerſi té.

Univerſité qui ſe trouvoit fort engagée
cette diſpute, voulant prévenir l'effet des
ices du Pape Benoît, qui jettoit feu &
me contre elle, la menaçant des foudres
excommunication, appella du jugement
Pape à un autre Pape reconnu par l'Egliſe
erſelle. Benoît fulmina une bulle contre
Appel, qu'il regardoit comme un attentat
re la plénitude de ſa puiſſance; & comme
utenoit dans ſa bulle qu'il n'étoit pas per-
d'appeller des jugemens du Pape, l'Univer-
nterjet un ſecond Appel pour juſtifier le
ier, que Benoît avoit traité de libelle
matoire. Ce ſecond acte d'Appel étant venu
connoiſſance, il fit une nouvelle bulle par

laquelle il excommunioit tous les Appellans. L'Université s'assembla aux Mathurins, & déclara de nouveau que la voie de cession étoit la meilleure. Dix-sept Cardinaux écrivirent au Roi Charles VI, qu'ils approuvoient cet expédient.

XXIV. [Con]cile natio[nal] de France [où] l'on prend [la] voie de la [sous]traction [d'o]béissance.

Enfin l'Université voiant que Benoît demeuroit toujours obstiné dans son sentiment, proposa au Roi la soustraction d'obéissance. Le Roi assembla un Concile national pour délibérer sur ce moien. Les Princes du sang, les Seigneurs du Conseil & le Chancelier y assisterent. Charles III Roi de Navarre voulut s'y trouver, & le Roi de Castille y envoia ses Ambassadeurs. Il y avoit avec le Patriarche d'Alexandrie, onze Archevêques, soixante Evêques, soixante-dix Abbés, soixante-huit procureurs de Chapîtres, le Recteur de l'Université de Paris avec les procureurs des facultés, les députés des Universités d'Orléans, d'Angers, de Montpellier & de Toulouse, & un très-grand nombre de Docteurs en Théologie & en Droit. De trois cens voix, il y en eut deux cens quarante sept qui opinerent pour la soustraction totale d'obéissance. Seize Cardinaux se déclarerent pour la même voie. Le Roi fut du même avis, & l'Edit de la soustraction fut publié le vingt-huitiéme de Juillet & enregistré au Parlement le 29 d'Août 1398. Le Roi par cet Edit défend à tous ses sujets d'obéir à Benoît, & de rien paier à ses officiers : voulant cependant que l'Eglise Gallicane jouisse pleinement de ses anciennes libertés, & qu'il soit pouvû aux bénéfices, suivant le Droit commun, par l'élection des Chapitres, ou par la collation des Ordinaires, gratuitement & sans rien prendre absolument de ce que les Officiers

ıvoient coutume d'exiger.

IX.

ſtraction devint enſuite preſque géné- toute l'Europe. L'Egliſe y fut gou- omme elle l'étoit en France. Il y eut pluſieurs endroits quantité de parti- Boniface, qui renoncerent à ſon obé- Le Roi Charles VI donna en même- ıx lettres patentes : l'une, pour défen- r égard aux procédures que pourroient commiſſaires, délégués ou autres, du Pape Benoît, avec ordre aux offi- Roi d'y tenir la main : l'autre lettre proviſions des bénéfices, & le gou- t de l'Egliſe durant la ſouſtraction. e dans le quatriéme tome de l'hiſtoire erſité de Paris un détail de tous ces re- & des remedes aux inconvéniens qui ıt naître de cette ſouſtraction.

XXV. Les autres Princes ſuivent l'exemple de la France.

étonna davantage le Pape Benoît dans ite & ſi ſurprenante révolution, que abandonné de dix-huit de ſes Cardi- ıi après lui avoir fait ſignifier un acte action, ſe retirerent à Ville-Neuve res de France, pour éviter les effets ur, & les inſultes des troupes Arra- que Rodrigue de Lune ſon frere amenées. Il fut encore plus irri- l il vit que non-ſeulement ſes Cardi- is encore pluſieurs de ſes domeſtiques, ıs & autres officiers, l'abandonnerent cation de la ſouſtraſtion d'obéiſſance, à Avignon deux Commiſſaires en- le Roi. Ils ordonnerent ſous de groſſes ous les ſujets du Roi, tant clercs que le ſe retirer de la Cour & du ſervice t, qui par-là ſe vit réduit à deux

XXVI. Benoît XIII abandonné de ſes Cardinaux.



la perſonne de Benoît, comme d
que & d'un ſchiſmatique. Pierre
avoit été fait Evêque de Cambrai e
auſſi-tôt envoié à Rome pour eng
face à la ceſſion, en étant revenu
1398, fut envoié par le Roi à Av
le Maréchal de Boucicaut, qui men
des troupes, pour obliger le Pape
démettre du Pontificat. L'Evêque
& le Maréchal marcherent enſem
Lyon, où il ſe quitterent; l'Evêque
ſeul, & le Maréchal demeurant à
qu'à ce qu'il eut reçu de ſes nouv
d'Ailli étant arrivé à Avignon, ſalu
lui expliqua ſa commiſſion; l'aſſuran
de France & l'Empereur, étoient co
les deux Papes ſe démettroient du
chacun de ſon côté. A ces mots Ben
de couleur, & répondit qu'il gar
nom & ſa dignité juſqu'à la mor
n'aiant pu en tirer autre choſe, mo
val, & vint trouver le Maréchal de
qui étoit arrivé au port de S. André
d'Avignon. Il laiſſa au Maréchal le

rs que jamais il ne se démettroit, quand il roit lui en coûter la vie. Le parti qu'il prit de se retirer dans le château avec ses Arragonnois, d'où il écrivit au Roi d'Arragon. ais ce Prince ne voulant pas se brouiller avec Roi de France, refusa de lui donner du securs. On attaqua Benoît dans le château, & demeura assiégé pendant tout l'hiver, & rdé de si près, que personne ne pouvoit y rer ni en sortir. La famine réduisant ses upes aux dernieres extrémités, il étoit sur point d'être pris; mais à la sollicitation du c d'Orléans, & des Ambassadeurs du Roi rragon, qui assurerent que Benoît vouloit nettre ses intérêts entre ses mains, le Roi donordre au Maréchal de changer le siége du iteau en blocus, & d'y laisser entrer toutes provisions nécessaires sans en laisser rien tir, pendant qu'on traiteroit avec Benoît. us verrons comment ce Pape se releva, & t à bout de continuer le schisme. La suite son Pontificat appartient à l'histoire du quinme siécle.

son château. Son invincible obstination.

X.

XXIX. Simonie de Boniface IX.

Le Pape Boniface IX de son côté se rendoit ieux à Rome par la simonie qu'il y exerçoit. la fit d'abord d'une maniere secrete, mais en-tôt après il leva le masque, & la fit outement. On prétent que c'est lui qui inventa Annates perpétuelles, comme un droit inparablement attaché au Siége de Rome. Ses urriers parcouroient toute l'Italie, s'inforant s'il n'y avoit point quelque gros bénéficier alade pour aller négocier son bénéfice à Ro-. Comme tous ceux qui venoient pour y obtedes bénéfices, manquoient souvent d'argent, sure devint si publique sous ce Pontificat,

noient qu'il étoit légitime & permis
Pape ne pouvoit pécher en cette m
pendant le patrimoine de S. Pierr
pillage. Le Comte de Fondi que Bo
communia en 1399, avoit enlevé
villes de l'Etat de l'Eglise, & exerço
gandages jusqu'aux portes de Rom
de Milan s'étoit rendu maître de P
qui obligea Boniface de quitter R
aller à Assise, dans le dessein de p
troubles. Mais il revint bien-tôt à
l'occasion du jubilé qui devoit s'y cél
née suivante.

XXX. Jubilé à Rome pour l'année 1400.

Comme on croioit toujours que
Jubilé n'étoit que pour le commen
chaque siécle, on se préparoit de t
aller à Rome pour gagner celui de
Roi de France qui sentoit que son
étoit épuisé, voulut arrêter la dévot
peuple, qui paroissoit dispose à se
foule à Rome. Il défendit donc ex
ce voiage à tous ses sujets. Son desse
étoit non-seulement d'empêcher la so
gent du Roiaume, mais aussi d'ôter

ivant que d'arriver à Rome, les uns fu-
llés, les autres assassinés, plusieurs fem-
: qualité déshonorées; & de ceux qui en-
t à Rome, il en mourut une quantité
[illegible] de la peste, qui emportoit alors
la ville jusqu'à six cens personnes par
C'est ainsi que Dieu faisoit sentir en toute
re à son peuple les terribles effets de sa
.
grand schisme dont nous avons rapporté
mencement & les progrès, dura encore
nt les trente premiéres années du quinzié-
cle. Ainsi nous n'en verrons la suite & la
: dans le volume suivant.

ARTICLE V.

faires particuliéres des Eglises de France & d'Italie.

I.

AN 1304 l'Université de Paris cessa ses leçons, à cause de l'injure qu'elle préten-ui avoir été faite par le prévôt de Paris, ivoit fait pendre un écolier. L'Official a à ce sujet un mandement, par lequel joignoit à tous les curés, d'aller en pro-n avec le peuple à la maison du prévôt, e laquelle ils jetteroient des pierres, en t : Retire-toi, maudit Satan, reconnois échanceté, fais réparation à l'Eglise no-iere, dont tu as blessé la liberté; autre-, que ton partage soit avec Dathan & Abi-que la terre engloutit tout vivans. Ce trait

I. Eglise de France. Affaires de l'Université de Paris.



fonder deux chapellenies à la d
l'Université.

Deux ans après, le Roi voula
Juifs de son Roiaume, les fit tous
donné pour cela des ordres qui
très-secrets. Tous leurs biens furen
& on ne laissa à chacun que ce
lut pour le conduire hors du Roiau
défendit d'y rentrer sous peine de
ques-uns se firent baptiser, & ol
mission de rester en France. Plusieu
autres moururent en chemin, de c
fatigue.

II. Mort du Roi Philippe le Bel.

Philippe le Bel mourut à Fontai
1314 âgé d'environ 46 ans, après
gné près de trente. Son corps est
l'église de S. Denys, où l'ou vo
beau, & son cœur fut porté à P
de la Reine Jeanne de Navarre
Louis Hutin, Philippe le Long C
tiers, & Charles Comte de la M
de plus trois filles: Marguerite,
Ferdinand Roi de Castille; Isab
femme d'Edouard II Roi d'Anglete

des Ministres intéressés, qui l'enga-
charger le peuple de subsides trés-

ls aîné Louis, déja Roi de Navarre, da. Au commencement de son régne, ma dans la Province de Sens un con- de plusieurs laïques, à l'occasion des s exercées par les avocats & les pro- les Cours ecclésiastiques. Ces conjurés entre eux un Roi, un Pape & des Car- Ils prononçoient des excommunica- les absolutions. Ils administroient les is, ou forçoient les prêtres de les ad- t, en les menaçant de les faire mou- elques Prélats s'adresserent au Roi, & nt d'arrêter le cours de ce désordre; fit en punissant les coupables. Il per- s le même temps aux Juifs de rentrer ce, & cette permission lui procura de , dont il avoit besoin pour la guerre oit à soutenir en Flandre. Il étoit le du nom de Louis, & on le surnom- in, à cause de sa vivacité, & du peu ité qu'il faisoit paroître dans ses ma- il ne régna gueres que dix-huit mois. III. Regne de Louis Hutin.

ppe Comte de Poitiers son frere tra- à assembler à Lyon les Cardinaux, obliger de nommer un Pape. Aiant a mort de Louis, il mit des gardes, nous l'avons dit, pour empêcher les ux de sortir de la maison des freres rs jusqu'à ce que l'élection fût faite, it à Paris. Comme Louis X avoit lais- emme Clemence enceinte, le Comte e fut nommé Régent du Roiaume. Mais n'aiant vécu que cinq jours aprés sa ce, Philippe son oncle fut reconnu Roi. IV. Regne de Philippe le Long.



fice divin, vous parlez tantôt à l'
à l'autre, & que vous pensez alors
ses qui vous détournent de l'attenti
devez donner aux priéres, que l'o
Dieu pour vous & pour votre pe
devriez aussi depuis votre sacre av
gravité dans tout votre extérieur,
manteau roial comme vos ancêt
que dans votre Roiaume on est p
sanctifier le Dimanche : Vous sç
moins que la sanctification du Sa
des préceptes du Décalogue. Le Pap
na de semblables avis à Edouard I
gleterre

II.

VI. Eglise de Toulouse érigée en Archevêché, & Montauban, S. Papoul, Lombès & Rieux érigés en Evêchés.

Il fit la même année la cérémon
nonisation de S. Louis Evêque de
mort vingt-ans auparavant. Ce fut
pour l'église de Toulouse, & le P
jouta un autre en l'érigeant en
Mais en même temps il diminu
l'étendue du Diocèse, en y établ
nouveaux Evêchés. Les raisons qu
dans la Bulle d'érection, sont la

ir un train magnifique, de faire des
excessives, & d'enrichir ses parens.
raisons & autres, le Pape déclare que
ence certaine, du consentement una-
ès freres les Cardinaux, & par la plé-
: la puissance apostolique, il divise
: Diocèse de Toulouse, & veut qu'ou-
cité & son Diocése particulier, les
Montauban, de S. Papoul, de Rieux
nbés, soient aussi érigées en cités, &
cune leur Diocèse. Montauban, ajou-
ne, qui étoit du Diocèse de Cahors,
partie du Diocèse de Toulouse, & sa
le sera l'église de S. Martin, où l'on
epose le corps de S. Théodart con-
es trois autres cités, qui étoient du
le Toulouse, en auront aussi une por-
eurs Cathédrales, seront, à saint Pa-
glise du même nom, à Lombés & à
les de Notre-Dame.
xemptons absolument l'église de Tou-
la jurisdiction & de la dépendance
e de Narbonne, dont jusqu'ici elle a
gante: Nous l'érigeons en Métropole,
ui donnons pour suffragans les qua-
aux Evêchés & celui de Pamiers. Le
le suite les revenus de chaque égli-
erve le réglement des limites des nou-
océses, & défend à qui que ce soit
er l'exécution de cette Bulle.
odart honoré à Montauban fut Ar-
de Narbonne à la fin du neuviéme
ne doit pas être confondu avec saint
l Evêque de Mastric & Martyr, plus
deux cens ans. S. Theodart de Nar-
ourut en l'Abbaïe de S. Martin de
ol; & d'une bourgade qui se forma

une ancienne Abbaïe près de Castel
mais son corps est à S. Sernin ou Sa
Toulouse. Lombés est une ville en G
autrefois du Diocèse d'Auch, où étoi
cienne Abbaïe de Notre-Dame de l'O
Augustin.

VII. Alet, S. Pons, Castres Evêchés.

Opposition de l'Abbé de Castres.

Le Pape Jean XXII érigea aussi
veaux Evêchés dans le Diocèse de N
Alet & S. Pons. Il mit le premier
Limoux ville voisine; mais un an a
transféra à Alet ancien monastére de
tins. S. Pons est un ancien Martyr,
frit près de Nice en Provence. Ses
furent depuis apportées à Tomiéres
guedoc, où Pons, premier Comte de T
fonda un monastére en l'honneur du S
le dixiéme siécle. Plusieurs autres Di
rent partagés de même par le Pape
divisa en deux celui d'Albi, érigean
ché l'ancienne Abbaïe de Castres de
S. Benoît, dépendante de S. Victor de
Bertrand qui étoit abbé de Castres,
l'érection de son monastére en Evêch
na ses causes d'opposition aux Présider

pour le reste de mes jours. Je soutiens, te cet Abbé, que selon les loix & l'usage Roiaume de France, une telle érection ne peut faire sans le consentement du Roi, au- é de ses lettres-patentes, & celui des Sei- rs de fief du lieu où l'église est bâtie. leurs le Pape n'a aucun droit de donner à villes de France le titre & le privilége de . Il n'y a que le Roi qui ait cette auto- dans son Roiaume. Enfin il paroît que le Jean, en suivant les traces de ses prédé- urs, travaille à joindre par toute la ter- puissance temporelle à la spirituelle : & y réussir plus aisément, il veut multi- les Evêques, afin d'avoir plus de com- s de cette usurpation. Ainsi parloit l'Ab- e Castres : & les autres Abbés en auroient -être dit autant, si le Pape ne les eût vûs eux-mêmes des nouveaux Evêchés. Le désiroit d'avoir le consentement du Roi ces érections d'Evêchés, comme il paroît les lettres qu'il écrivit sur ce sujet à Phi- -le-Bel.

VIII. Comdom, Sarlat, S. Flour Luçon & Maillezais Evêchés.

ans la province de Bordeaux, le Pape Jean I divisa aussi l'Evêché d'Agen, & en éri- un nouveau à l'ancienne Abbaïe de saint e de Comdom l'an 1317. La même année visa l'Evêché de Perigueux, & en établit iouveau à Sarlat au monastére de S. Sau- de l'Ordre de S. Benoît, où le corps de rdon Evêque de Limoges avoit été trans- du temps de Louis le Débonnaire. Le Pape t pour premier Evêque Raimond Abbé de lac en Albigeois. S. Flour premier Evêque odève, fut enterré en un lieu de la haute rgne, qui en a gardé le nom. S. Odilon de Cluni y établit au commencement du



Maillezais avoit été fondée pa
Guillaume V Duc d'Aquitaine
des Apôtres S. Pierre & S. Paul. l
de Luçon dédié à la sainte Vier
ancien, puisqu'il fut ruiné par l
dans le neuviéme siécle. Il avo
avant le milieu du onziéme, ma
par qui. Le Pape donna ces de
Evêchés aux Abbés des mêmes égl
de Maillezais a été transféré à la
1648.

IX.
Tulles, Lavaur & Mirepoix Evêchés.

Le Pape retrancha du Diocèse
érigea en Evêché la ville de Tul
une ancienne Abbaïe fondée a
le huitiéme siécle en l'honneur de
Elle fut ruinée par les Normand
entiérement déserte, les biens é
par des Seigneurs laïques, dont
Ademar Vicomte du bas Limou
de rétablir le monastére, & le
Odon Abbé de Cluni du consent
Raoul. Ainsi la discipline réguli
blie sous la Régle de S. Benoît
Le Pape fit premier Evêque de T

lons, qui subsista jusqu'à l'an 1318, auquel Jean XXII, l'érigea en Evéché. Il érigea la même année & le même jour en Evêché, l'église paroissiale de la ville de Mirepoix dédiée à S. Maurice, & soumit cet Evêché à la Métropole de Toulouse, du Diocése de laquelle il étoit.

III.

Vers le même temps, le Pape averti de quelques abus qui s'introduisoient dans l'Université de Paris où il avoit lui-même étudié, lui écrivit en ces termes : Nous avons appris avec étonnement, que quelques-uns d'entre vous aiant la dignité de Docteurs, s'attachent aux opinions des Philosophes, & ne respectent pas assez la majesté de la Foi, ou du moins négligent la doctrine vraiment salutaire, pour s'embarrasser dans des subtilités inutiles. Quelques-uns sont admis au Doctorat, sans capacité & sans examen suffisant. Le Pape les exhorte à se corriger, disant qu'autrement il y mettra ordre. On voit par d'autres lettres, le soin qu'il prenoit des Universités d'Orleans, de Toulouse, & d'Oxford.

X. Lettre du Pape à l'Universi[té]

La même année 1317, le Pape fit une réforme dans l'Ordre de Grandmont, qui avoit beaucoup dégénéré de sa premiére ferveur, & qui étoit plein de troubles & de divisions. Il érigea pour cela en Abbaïe le Prieuré de Grandmont chef de l'Ordre. Il ordonna que les Religieux feroient l'élection de l'Abbé ; que tout l'Ordre seroit réduit à trente Prieurés conventuels, que l'on érigeroit dans les principales maisons, & dont les Prieurs seroient élus par la Communauté, & confirmés par l'Abbé de Grandmont, & que les autres maisons seroient unies & soumises chacune à quelqu'un des Prieu-

XI. Réforme [de] Grandmont.



gré l'empressement des Rois de Franc
gleterre. Ce retardement fut l'occasion
texte d'un trouble, semblable à celu
arrivé soixante & dix ans auparavan
la prison de S. Louis. Le bruit se
comme alors, que la délivrance de
sainte étoit réservée aux pauvres & a
Ainsi les bergers & d'autres gens de l
gne s'assemblerent au commencemen
1320, sans armes ni provisions, &
nom de Pastoureaux comme les pre
marchoient à grandes troupes, & leu
augmentoit tous les jours par la ré
mendians, des fainéans, des voleurs
tres vagabonds. Ils entraînoient mêm
fans & des femmes. A leur tête étoit u
privé de sa cure à cause de ses crim
moine apostat; qui par leurs exhort
attiroient d'autres. Ces Pastoureaux p
les villes & les villages, marchoien
cession deux à deux précédés d'une cro
sitoient les principales églises, en gar
lence & demandant l'aumône. On leu
des vivres abondamment : car le peup

forçoient les prisons, & mettoient en liberté leurs compagnons.

XIII. Massacre des Juifs.

Etant venus à Paris, ils en délivrerent quelques-uns que l'on avoit mis dans la prison de S. Martin des Champs. Ils vinrent ensuite au Châtelet, où ils jetterent du haut d'un escalier en bas le Prevôt de Paris qui vouloit leur résister. Ils s'éloignerent ensuite de Paris, & allerent du côté de la Guienne, où ils tuerent tous les Juifs qu'ils purent trouver, & pillerent leurs biens. Le seul moien qu'ils laissoient aux Juifs pour sauver leur vie, étoit de se faire baptiser. Ils tuerent aussi tous ceux qui étoient à Toulouse, sans que ni les Officiers du Roi ni les Capitouls pussent les en empêcher. Ils continuerent leurs violences dans le bas Languedoc, & pillerent même les églises. Le Gouverneur les attaqua, & en fit pendre un grand nombre. Le Pape sçachant qu'ils se disposoient à aller à Avignon, leur fit fermer les passages, & prit de si bonnes mesures, que ces brigands se dissiperent entiérement. L'Angleterre fut agitée d'un pareil mouvement qui se dissipa de même. Le Pape prit en cette occasion la protection des Juifs, & écrivit aux Princes & aux Seigneurs, de les défendre de la fureur des Pastoureaux. Comme plusieurs se convertirent pour éviter leur persécution, il renouvella les Constitutions qui défendoient de dépouiller de leurs biens ces nouveaux convertis, de peur qu'ils ne fussent tentés de retourner au Judaïsme. Mais il renouvella en même temps la condamnation du Talmud, & les ordres d'en brûler tous les exemplaires. Les Juifs avoient occupé jusqu'à Philippe le Hardi plusieurs quartiers à Paris dans ce qu'on appelloit *la Cité*, tels que la rue de la Juiverie, l'Isle aux

Juifs, où ils avoient un moulin, & où est à présent la statue d'Henri IV. Il y a aujourd'hui dans l'enceinte du palais une rue nommée de Nazaret, & une autre qui se nomme la rue de Jérusalem; parce qu'autrefois l'enclos du palais étoit un lieu d'azile, où les Juifs se retiroient avec la permission du concierge du palais.

IV.

XIV. Regne de ..les le

L'année suivante 1322, mourut le Roi de France Philippe le Long âgé d'environ 28 ans, après en avoir regné cinq. Comme il ne laissa point d'enfant mâle, son frere Charles Comte de la Marche lui succéda. Il est connu sous le nom de Charles le Bel. Le Pape lui écrivit une lettre de consolation sur la mort du Roi son frere, & lui donna de sages avis pour sa conduite. Quelque temps après, il déclara nul son mariage avec Blanche fille d'Otton Comte de Bourgogne. Charles avoit épousé cette Princesse du vivant du Roi Philippe le Bel son pere, & en avoit eu des enfans; mais en 1314 l'aiant convaincue d'adultére, il l'enferma dans un château, & ne pouvoit se résoudre à la reprendre. On lui représenta qu'il pourroit faire casser son mariage, comme aiant été contracté malgré des empêchemens dirimans de parenté & d'affinité spirituelle. L'Evêque de Paris examina d'abord l'affaire, & crut ensuite devoir la renvoier au Pape, qui cassa le mariage par un jugement qui ne fut pas approuvé de tout le monde. On croit que le Pape étoit bien aise de contenter le Roi Charles, à cause du zéle que ce Prince témoignoit pour la croisade. En conséquence du jugement du Pape, le Roi Charles épousa Marie de Luxembourg fille de l'Empereur Henri VII, & sœur de Jean Roi de Boheme.

Charles-le-Bel mourut le premier de Février 1328 âgé de trente-trois ans, dont il en avoit regné six & un mois. Il ne laissa point d'enfant mâle : ainsi la Couronne passa à son cousin-germain Philippe de Valois, fils du Comte Charles frere de Philippe-le-Bel. Il fut sacré à Reims par l'Archevêque, & il regna vingt-deux ans. Dès la seconde année de son regne, il écrivit aux Evêques une lettre circulaire, par laquelle il leur mandoit de se trouver à Paris le huitiéme de Décembre, pour discuter en sa présence les plaintes du Clergé contre les officiers du Roi, & celles des officiers du Roi contre le Clergé. Au jour marqué vingt Prélats, cinq Archevêques & quinze Evêques, comparurent devant le Roi dans le Palais à Paris. Le Roi étant assis avec son Conseil, Pierre de Cugnieres Chevalier parla publiquement pour le Roi dont il étoit conseiller, & prit pour texte ces paroles de l'Evangile : Rendez à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu. Il entreprit de prouver la distinction des choses spirituelles & temporelles, soutenant que les spirituelles appartiennent aux Prélats & les temporelles au Roi & aux Barons. Aiant allegué sur cela plusieurs raisons, il conclut que les Prélats devoient se contenter du spirituel, dans lequel le Roi les protegeroit. Ensuite il dit en françois, que le Roi vouloit rétablir le temporel, & il proposa soixante-six articles qui renfermoient autant de griefs contre les ecclésiastiques, & qu'il donna par écrit aux Evêques, afin qu'ils en délibérassent & en rendissent compte au Roi.

XV. Regne de Philippe de Valois. Division entre les Officiers du Roi & le Clergé. Plaintes de Pierre de Cugnieres.

Pour leur en donner le temps, on remit l'affaire au quinziéme de Décembre. Ce jour-là Pierre Roger Archevêque de Sens parla pour le

XVI. Réponse du Clergé.

Mais ensuite il examina les soixante-six articles qu'avoit objectés Pierre de Cugnieres, & répondit à chacun en particulier. On demanda de la part du Roi, que ses réponses fussent donnés par écrit. Les Evêques en aiant déliberé, résolurent de donner seulement au Roi un mémoire en François, qui contenoit en abrégé leurs prétentions, dans lesquelles ils le prioient de les maintenir. Le vingt-neuviéme du même mois de Décembre, les Evêques vinrent devant le Roi à Vincennes pour recevoir sa réponse. Pierre de Cugnieres leur dit au nom du Roi, que tous leurs droits leur seroient conservés. Il insista ensuite sur la distinction des affaires spirituelles, & temporelles, & conclut en disant: que le Roi étoit prêt à recevoir les instructions qu'on voudroit lui donner sur quelques coutumes, & à faire observer celles qui paroîtroient raisonnables. L'Evêque d'Autun au nom des Prélats, pria le Roi de leur donner une réponse plus consolante. Le dernier de Décembre les Evêques revinrent à Vincennes faire de nouvelles instances au Roi, qui leur fit dire que son intention n'étoit pas d'attaquer leurs droits; qu'il vouloit bien attendre un an pour voir s'ils remédieroient aux abus; leur déclarant que s'ils ne le faisoient, il y apporteroit lui-même le remede qui seroit agréable à Dieu & au peuple. Ce fut Pierre Bertrandi qui dressa la relation de ce qui s'étoit passé en cette affaire. Il reçut de grandes louanges, aiant bien défendu les droirs de l'Eglise. Au contraire Pierre de Cugnieres devint très-odieux au Clergé. Cette querelle est le fondement de toutes les disputes qui se sont élevées depuis par rapport à l'autorité des deux Puissances, & dont l'effet a été de restraindre la jurisdiction ecclésiastique

dans des bornes plus étroites. On rapporte à ce temps-ci l'introduction de la forme de l'Appel comme d'abus ; mais les principes en sont plus anciens que le nom.

V.

L'an 1336 Philippe se rendit à Avignon, accompagné des Rois de Boheme, de Navarre, & d'un grand nombre de Seigneurs. Il se croisa, & fit de grands préparatifs pour le voiage de la Terre-Sainte. Mais une autre guerre bien funeste à la France empêcha cette expédition. Nous entrons, dit M. Bossuet à l'occasion de cette guerre & de ses suites, dans les temps les plus périlleux de la Monarchie, où la France pensa être renversée par les Anglois, qu'elle avoit jusques-là presque toujours battus. On les vit alors forcer nos places, ravager & envahir nos Provinces, défaire plusieurs armées roialles, tuer nos chefs les plus vaillans, prendre même des Rois prisonniers, & enfin faire couronner un de leurs Rois dans Paris même. Ensuite, tout d'un coup, par une espece de miracle, ils furent chassés & renfermés dans leur Isle, aiant à peine pu conserver une seule place dans toute la France.

XVIII. Dieu afflige la France par le fléau de la guerre.

Œuvres de M. Bossuet, Tom. XII.

Les actes d'hostilité entre Philippe & Edouard III commencerent en Guienne & en Flandres cette même année 1336 ; & la guerre continua les années suivantes par mer & par terre avec différens succès. Il y eut plusieurs treves, après lesquelles la guerre recommençoit toujours. Edouard se disoit Roi de France, parce que sa mere Isabelle étoit fille de Philippe-le-Bel, au lieu que Philippe de Valois n'étoit que son neveu ; mais on regarda son droit comme chimérique ; parce qu'il ne descendoit pas d'un mâle. En 1345 la guerre se ralluma d'une maniere

terrible. Edouard envoia une puissante flotte & un corps de troupes très-considérable, qui aiant débarqué à Baionne, fit des progrès très-rapides. Edouard lui-même fit une descente en Normandie, & s'avança jusqu'aux portes de Paris, portant par-tout la terreur & la désolation. Il brûla S. Germain en Laie, Nanterre, Saint Cloud & Bourg-la-Reine. Enfin les deux Rois en vinrent aux mains le vingt-sixième d'Août 1346 près de Creci. Edouard étoit à la tête de quarante-mille hommes bien aguerris. Philippe avoit près de cent mille hommes, mais fatigués, sans ordre & sans discipline; il perdit la bataille dans laquelle périrent trente mille François. Le lendemain les François firent encore une perte à peu près semblable. Après cette grande victoire les Anglois continuerent de ravager la France, pillant, brûlant, massacrant sans distinction d'âge ni de sexe, & n'épargnant pas même les églises.

XIX. Philippe de [Va]lois ac[qui]ert le Dau[ph]iné. Sa mort.

Philippe de Valois quelque tems avant sa mort réunit le Dauphiné à la Couronne de France. Humbert Dauphin de Viennois avoit peu de courage & de fermeté, & néanmoins s'avisa de vouloir être chef d'une Croisade contre les Turs. Avant ce voiage, se trouvant veuf & sans enfans, & chargé de dettes, il céda le Dauphiné à Philippe de Valois en 1343, moiennant une grande somme d'argent. C'est depuis ce temps que le fils aîné du Roi de France héritier présomptif de la Couronne, a toujours porté le titre de Dauphin. Humbert entra dans l'Ordre de S. Dominique par le conseil d'un Chartreux; & de peur qu'il ne revint contre le traité qu'il avoit fait avec le Roi de France, le Pape Clement VI qui étoit à Lyon, lui donna les trois ordres sacrés à la fête de Noël 1350,

e faisant soûdiacre à la Messe de Minuit, diacre à celle du point du jour & prêtre à la derniere. L'acquisition de cette grande Province fut une des dernieres actions du Roi Philippe, qui mourut l'an 1350, après avoir vêcu 57 ans & en avoir regné 22.

VI.

Jean son fils aîné Duc de Normandie lui succéda à l'âge de 40 ans. Ses Plenipotentiaires & ceux du Roi d'Angleterre, s'assemblerent à Avignon en 1354 devant le Pape Innocent VI, qui désiroit ardemment de rétablir la paix entre eux; mais les Plenipotentiaires n'aiant pu convenir, on se prépara à la guerre de part & d'autre. L'année suivante le Prince de Galles débarqua à Bourdeaux avec une grande armée, s'étendit de tous côtés comme un torrent impétueux, & fit d'horribles ravages. Edouard débarqua la même année à Calais, & fit de ce côté-là tous les maux qu'il put. Le Roi Jean pressé par une guerre si dangereuse, chargeoit son peuple d'impositions, & leva une décime sur le Clergé. Le Pape Innocent lui en écrivit en ces termes: On se plaint que quelques-uns de vos officiers veulent contraindre les ecclésiastiques de votre Roiaume à paier la décime d'une année de leurs revenus, sous prétexte du consentement d'un petit nombre de Prélats, à qui les autres n'en ont donné aucun pouvoir; outre qu'ils ne le peuvent faire sans le consentement du S. Siége.

XX. Regne de J de Valois. Ravages Anglois France. Triste état Roiaume.

Le Roi Jean quitta la Normandie, & passa la Loire avec une armée nombreuse. Le Prince de Galles offrit de rendre au Roi toutes les conquêtes de cette campagne, de délivrer tous les prisonniers, promettant de ne porter de sept ans les armes contre la France. Le Roi après avoir

refusé des offres si avantageuses, attaqua les Anglois & perdit la bataille de Poitiers. La plus grande partie de la Noblesse Françoise y périt, ou fut faite prisonniere. Le Roi lui-même & Philippe son fils furent du nombre des prisonniers, & menés en Angleterre. Ce triste événement jetta la consternation dans toute la France, dont presque toutes les Provinces furent ensuite désolées par les Anglois, les Navarrois, & par plusieurs troupes de brigands. Tout étoit plein de troubles & de désordres. Au milieu de tous ces malheurs, une multitude de païsans s'assemblerent, formerent une espece d'armée appellée la Jacquerie, & égorgerent tous les gentilshommes qu'ils purent prendre.

XX.

L'an 1359, le Roi Jean qui étoit prisonnier, fit avec le Roi d'Angleterre un traité de paix, qui fut apporté en France & rejetté par les Etats. Edouard en fut si piqué, qu'il fit enfermer le Roi Jean & son fils dans la tour de Londres, passa la mer, & vint en France avec la plus nombreuse armée qui fût jamais sortie d'Angleterre. Il parcourut diverses Provinces, & fut par-tout l'instrument des justes vengeances de Dieu. Il conclut la paix en 1360 par le traité de Bretigni, après lequel le Roi Jean fut mis en liberté & revint à Paris. Ce Prince étant sollicité de rompre ce traité, qu'il avoit été contraint de faire en prison, dit ces belles paroles : Si la bonne foi étoit périe par toute la terre, elle devroit se retrouver dans le cœur & dans la bouche des Rois.

XXI. ...ite des calamités de la ...ce.

Dieu ne cessoit d'appésantir son bras sur la France. Après la bataille de Poitiers & la prise du Roi, plusieurs gens de guerre de diverses Provinces, ne sçachant plus comment subsi-

er, s'assemblerent en un seul corps de trou-es, & allérent en Provence, où ils prirent lusieurs villes & plusieurs places fortes, & illerent tout le païs. Le Pape Innocent VI oiant venir cette tempête, qui croissoit de our en jour, fit prendre les armes à toute sa our, & en fit lui-même la revue. Dans cette etite armée du Pape, il se trouvoit quatre mille Italiens. Innocent fortifia ensuite Avignon ar de bonnes murailles, pour se garantir de a fureur de ces brigands qui s'appelloient la Blanche compagnie. Après que la paix eut été conclue à Brétigni près de Chartres, la Blanche compagnie augmenta beaucoup par le grand nombre de troupes congediées. Ces misérables faisoient par-tout les plus affreux ravages; ils pilloient, & tuoient sans distinction d'âge ni de sexe; & chacun d'eux travailloit à se distinguer par les actions les plus horribles & les plus infâmes. Le Pape fit prêcher contre eux la croisade; mais comme il ne donnoit que des indulgences, ceux qui s'étoient croisés, prenoient souvent parti dans la Blanche compagnie, qui croissoit ainsi de jour en jour, jusqu'à ce que Dieu délivra son peuple de ce terrible fléau quelques années après. Les Historiens remarquent, que jamais le luxe n'avoit été porté plus loin en France, que sous le malheureux Regne de Jean.

VII.

En 1364, le Roi Jean étant passé en Angleterre, pour y terminer avec Edouard les difficultés qui retardoient l'entiére exécution du Traité de Brétigni, y mourut âgé de 55 ans dans la quatorziéme année de son Regne. Son corps fut rapporté en France & enterré à S. Denys. Son fils aîné Charles Duc de Normandie

XXII. Mort du Roi Jean. Regne de Charles V surnommé le Sage. Son éloge.

Idée de son Regne.

& Dauphin, succéda à la Couronne & fut nommé Charles V dit le Sage. Ce Prince se prépara à faire la guerre aux Anglois par le jeûne & par la priére. Ses troupes s'emparérent de tout le Ponthieu, pendant qu'une autre armée faisoit la conquête d'une partie du Quierci, du Rouergue & des païs voisins. En 1370 Charles fit Connêtable Bertrand Duguesclin, qui eut de grands avantages sur l'armée Angloise qui s'efforçoit de ravager la France. La mort d'Edouard III arrivée en 1377 faisoit une circonstance favorable, dont le Roi Charles V profita. Il fit équiper une flotte, qui ravagea l'Angleterre sous la conduite de Jean de Vienne. D'un autre côté il envoia des troupes dans les Provinces dont les Anglois s'étoient auparavant emparés; & l'on dit que dans l'espace de trois mois, il recouvra 300 villes, bourgs, ou villages.

Charles V a réuni en sa personne les qualités qui font les grands Rois, & les Rois selon le cœur de Dieu. La sagesse fut sur-tout son véritable caractére. En montant sur le trône, il avoit trouvé les affaires du Roiaume presque désesperées; & il les rétablit par sa prudence. Sans sortir de son cabinet, il reprit sur les Anglois tous les païs que ses prédécesseurs avoient perdus à la tête des armées les plus nombreuses. Edouard disoit avec étonnement, en voiant les progrès de Charles, que jamais Roi ne s'étoit moins armé, & que cependant jamais Roi n'avoit fait de si grandes choses. La gloire de ce Regne est d'avoir eu en même temps le Prince le plus sage, & le Général le plus habile. Charles V entre bien des éloges, en a mérité un qui doit servir d'instruction à tous les Rois. C'est que jamais Prince n'aima tant à deman-

nseil, & ne se laissa moins gouverner,
oit que tant qu'on honoreroit en France
nce & le mérite, l'Etat seroit heureux;
: tout iroit en décadence, quand on n'y
plus cas de la sagesse.
Roi de Navarre avoit donné du poison à
es, lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin,
édecin Allemand en suspendit l'effet, en
vrant le bras; & dit que quand cette plaie
ermeroit, il mourroit. La plaie se refer-
1380; & le Roi mourut cette même
à Vincennes, après avoir regné seize
: en avoir vécu quarante-trois. On peut
ler Charles V comme le véritable fonda-
le la Bibliothéque du Roi. Ce Prince ai-
fort la lecture; & c'étoit lui faire un
it très-agréable, que de lui donner des
. Il vint à bout d'en rassembler environ
cens, nombre considérable pour un temps
rt de l'imprimerie n'avoit pas encore été
é, & pour un Prince à qui le Roi son pere
it laissé au plus qu'une vingtaine de vo-
. Nicolas Oresme traduisit sous son Ré-
ı Bible en François. Charles V crut devoir
ıpenser magnifiquement, un homme qui
édia une traduction françoise du grand
ıge de la Cité de Dieu de saint Augustin.
bliothéque de ce Prince étoit composée
res de piété, de Droit, d'Histoire & de
cine. Il y en avoit aussi sur l'Astrologie
aire, qui passoit alors pour une science
:, & dont les folies avoient une infinité
rtisans. Charles fit placer tous ses livres
ıne des tours du Louvre, que l'on nom-
ı tour de la Librairie. C'est de ces foi-
ommencemens que s'est formée la Biblio-
e Roiale, dont il auroit été difficile alors

de prévoir l'éclat & la grandeur. Elle fut considérablement augmentée par les soins de Louis XII & de François I, à mesure que les Lettres & le goût des sciences s'étendirent dans la France sous la protection de ces Princes. Mais ç'a été principalement sous les Regnes de Louis XIV & de Louis XV qu'elle a été portée à ce dégré d'immensité & de magnificence, qui la rendent aujourd'hui la plus riche & la plus précieuse Bibliothéque du monde.

XXIII. Mort de Charles V.

Charles V mourut très-chrétiennement, & on garde à Rome une preuve de la délicatesse de sa conscience. C'est un acte public pardevant Notaires daté du jour même de la mort du Roi. C'étoit la seconde année du Pontificat de Clément VII. Je me suis, dit il, déterminé au parti du Pape Clement sur les lettres des Cardinaux, qui ont témoigné en leur conscience avoir élu celui-ci canoniquement. J'ai suivi aussi l'avis de mon Conseil & de plusieurs Prélats & sçavans hommes de mon Roiaume, qui en ont mûrement déliberé. Mais parce que quelqu'un pourroit prétendre, que les Cardinaux auroient agi par passion & se seroient trompés, je déclare que je n'ai pris le parti du Pape Clement par aucun motif humain; mais en croiant bien faire. Si néanmoins je me trompois, je proteste que je veux m'en tenir à la décision de l'Eglise Universelle, pour n'avoir rien à me reprocher devant Dieu.

XXIV. Regne de Charles VI.

Le Roi Charles V laissa deux fils & trois freres. Le fils aîné fut Charles VI, qui succéda à la Couronne dans sa douziéme année. Il avoit été baptisé par Jean de Dormans Cardinal & Evêque de Beauvais, fondateur du Collége du même nom à Paris; le second fils de Charles V fut Louis Duc d'Orléans. Leurs trois

oncles

icles étoient, Louis Duc d'Anjou appellé au
Roiaume de Naples, Jean Duc de Berri, &
Philippe Duc de Bourgogne. Il y eut au commencement de ce Regne des séditions dans plusieurs Provinces, à l'occasion des impôts qu'on exigeoit des peuples. Les contestations qu'il y eut entre les oncles du Roi au sujet de la Regence, occasionnerent de grands malheurs, qui eurent de terribles suites. La maladie si fâcheuse dont Charles VI fut attaqué, y mit le comble. Marchant en 1392 contre le Duc de Bretagne, qui avoit fait assassiner le Connétable Clisson; quand il fut parti du Mans, un homme mal vêtu, qui sortoit de la forêt voisine, se saisit de la bride de son cheval & lui dit: Noble Roi, ne passe pas outre, retourne sur tes pas: tu es trahi. Cette avanture fit une telle impression sur le Roi, qu'il tomba en phrénésie, tira son épée, & tua ceux de sa suite qui ne purent s'enfuir. Cette maladie du Roi dont jamais il ne fut parfaitement rétabli, occasionna des maux infinis à la France. Charles VI fit divers pélérinages pour obtenir de Dieu par l'intercession des Saints, quelque remède à son mal. Il chassa les Juifs du Roiaume à la fin de ce siécle; & dans un voyage qu'il fit à Avignon, le Pape Clément VII le combla de présens, lui accorda la disposition de quatre Evêchés, & de sept cens cinquante bénéfices à son choix en faveur des pauvres clercs de son Roiaume. Nous verrons dans l'histoire du quinziéme siécle, la suite du Regne de Charles VI, qui ne mourut que l'an 1422.

VIII.

L'an 1308, quelques mois après que Clement V fut à Avignon, il apprit un grand incident arrivé à Rome. La nuit d'avant la fê- XXV. Eglise d'Italie.



le Saint des Saints, qui étoit voûté
nacle d'argent qui couvroit le gran
fondu, & l'on craignoit fort pour
me, où l'on disoit que S. Pierre av
saint Sacrifice. Car cet Autel n'ét
bois, comme il est encore, & en fc
fre, rempli de précieuses Reliques.
ques personnes zélées eurent le co
tirer de l'incendie, & il fut conser
chapelle de S. Thomas de la même
lé des sceaux de trois Cardinaux. L
regarderent cet accident comme u
divine : la ville retentissoit de lamen
l'on fit des processions pour appais
de Dieu. Les divisions cesserent, l
se reconcilierent, la plûpart donn
ques signes de pénitence, & tous ex
contribuer aux réparations de cette
premiere du monde en dignité. Le P
une grande somme d'argent, pour
rétablir l'église de S. Jean de Latra
miere magnificence. Il écrivit aux
louant le zéle qu'ils faisoient paroît
occasion : & pour les encourager, il

ille. Le peuple pour avoir la paix chassa l'un
: l'autre. Le Pape crut l'occasion favorable
our se rendre maître de Ferrare, qu'il prétendoit
tre du domaine de l'Eglise de Rome ; & il
crivit à la Communauté de la ville, pour les
xhorter à se jetter entre les bras de l'Eglise leur
nere. Les Venitiens trouvant Ferrare à leur bien-
séance, songeoient à s'en emparer. C'est pour-
quoi le Pape y envoia deux Nonces, l'Abbé
de Tulle & le Doien de Meaux. Les Ferrarois
leur donnerent les clefs de la ville, se recon-
noissant sujets de l'église de Rome. L'Abbé de
Tulle alla à Venise pour détourner le Doge de
l'entreprise qu'il méditoit, mais il y fut mal
reçu. Les Venitiens entrerent dans le Ferrarois
& prirent la ville. Alors les Nonces excommu-
nierent le Doge & le Sénat, & mirent l'Etat de
Venise en interdit.

Le Pape qui avoit écrit aux Vénitiens des
lettres pleines de douceur pour les engager à
ne point attaquer Ferrare, sachant qu'ils s'en
étoient rendu maîtres, publia contre eux une
Bulle terrible, où il rapporte les exemples de
Lucifer, de Dathan & d'Absalon. Il leur or-
donne sous peine d'excommunication de quit-
ter Ferrare ; & en cas de désobéissance, outre
l'excommunication & l'interdit, il défend tout
commerce avec eux : ensorte que personne ne
leur porte ou leur vende, ni ris, ni bled, ni vin,
ni viande, ni étoffes, & n'achete rien d'eux,
sous les mêmes peines d'excommunication &
d'interdit. De plus le Pape prive le Doge & la
République de tous les priviléges qu'ils avoient,
& absout tous leurs Sujets du serment de fidé-
lité ; déclare tous les Vénitiens infâmes & in-
capables d'aucune fonction civile. Enfin il or-
donne à l'Evêque de Venise & à tout le Clergé



de saisir & confisquer les biens &
nes des Vénitiens qui se trouveroi
terres, ce qui fut exécuté en qu
Comme les Vénitiens, ne laissoien
der Ferrare, le Pape fit prêcher
contre eux, & envoya en Italie un
ses parens, pour commander l'ar
lité de Légat; ce qu'il fit avec tan
qu'il gagna une sanglante bataille
& reprit Ferrare. Les Vénitiens fu
muniés pendant trois ans, quoiq
grand soin d'envoyer au Pape d
deurs. Enfin François Vandole qu
l'an 1313, s'étant présenté devant
dant qu'il étoit à table, avec une
& très-pauvrement vêtu, le Pape
chir, & adressa au Doge une Bull
le il levoit toutes les censures pc
les Vénitiens, & les rétablissoit da
droits & leurs priviléges.

XXVII. Clémentines publiées.

Clement V avoit fait mettre e
septiéme livre des Décrétales qu'il
blier, comme Boniface VIII avoi
te. Mais aiant été attaqué de la n

orma en Italie l'an 1319 un nouvel Ordre XXVIII. Ordre du Mont Olivet.
ux. Il y avoit à Sienne un Docteur célé-
Droit civil, nommé Jean Tolomei d'une
noble. Comme il devoit un jour faire
con publique, il lui vint un grand mal aux
l s'adressa à la sainte Vierge pour en ob-
a guérison, lui promettant, si il l'ob-
, de quitter le monde & de se consacrer
oujours à son service. Il fut guéri, & au
la leçon qu'il devoit faire, & à laquel-
t venu un grand concours d'auditeurs,
raconta ce qui lui étoit arrivé, & parla
ient du mépris du monde. Il exécuta sa
sse, sortit de la ville pauvrement vêtu,
etira en un lieu nommé le Mont Olivet,
eux autres nobles Siennois. Ils y bâti-
n oratoire & des cellules, & Jean qui
nom de Bernard, y donna tout son

nme il leur venoit chaque jour des dis-
, quelques envieux les déférerent com-
rétiques au Pape Jean XXII, comme si
venoit suspect d'hérésie, parce qu'on pen-
eusement à son salut. Le Pape leur man-
venir le trouver à Avignon. Les aiant
nés, il les jugea innocens, & les renvoia
èque d'Arezzo dans le Diocèse duquel
le Mont Olivet, pour approuver leur
égation & leur donner une Régle. L'E-
leur permit d'ériger un monastere en
ieur de la sainte Vierge sous la régle de
oît.

IX.

s le milieu du quatorziéme siécle, la pe- XXIX. Peste en Italie qui devient ensuite générale.
en Italie des ravages effroiables. Les mar-
s l'avoient apportée du Levant en Sicile
s les ports de Toscane. A Florence elle

emporta entr'autres Jean Villani, qui a écrit en Italien l'histoire de cette République depuis son commencement jusqu'à l'an 1348 qu'il mourut. On remarque dans cet Auteur un caractere de sincérité & de probité qui le rend recommandable. L'Ouvrage fut continué par Mathieu Villani son frere, qui dit que la peste emporta à Florence les trois cinquiémes des habitans. Elle passa ensuite d'Italie en France & en Espagne, & les années suivantes en Angleterre, en Allemagne & dans le Nord: Dieu punissant ainsi tous les Chrétiens, parce que tous étoient coupables.

Pour consoler les fidéles dans cette calamité publique, le Pape Clement V accorda à tous les prêtres le pouvoir d'absoudre de toute sorte de péchés, ceux qui étoient attaqués de ce mal, & de leur accorder une indulgence pléniere. Il donna aussi certaines indulgences aux prêtres qui administroient les Sacremens aux pestiférés, & à tous ceux qui leur rendoient quelque office de charité, ou qui les ensevelissoient après leur mort. A Avignon en particuliér, il commit des Medecins pour visiter les pauvres, & d'autres personnes pour les assister pendant la maladie, & prendre soin de leur sépulture. Comme les cimetieres ordinaires ne pouvoient les contenir, il acheta un grand champ qu'il fit bénir pour cet effet. Plusieurs malades voiant mourir leurs héritiers devant eux, donnoient leurs biens aux églises & aux religieux.

Plusieurs prêtres étoient assez lâches pour abandonner les fidéles, & des religieux en prenoient soin. A l'hôtel-Dieu de Paris la mortalité fut telle, que pendant long-tems on portoit tous les jours au cimetiere des saints Innocens plus de cinq cens corps, nombre prodi-

r, si on fait attention au peu d'étendue
'oit alors Paris. Les religieuses servoient
ıalades avec beaucoup de zéle & de chari-
lusieurs d'entre elles moururent, & on
ıettoit d'autres à leur place. Cette mala-
mporta un si grand nombre de religieux,
les couvens demeurerent presque déserts.
ıt la cause du relâchement que l'on vit en-
, particuliérement chez les religieux man-
s. Car cette peste priva les maisons des
leurs sujets, qui soutenoient les Commu-
és par leur doctrine & par leurs exemples.
lleurs la maladie fût une occasion de relâ-
la rigueur de l'observance dans la nour-
e & dans le reste, & l'on ne put y reve-
quand la maladie fut passée, à cause de
deur des freres & même des supérieurs. Ber-
l de Sienne instituteur de l'Ordre du Mont
'et, mourut de la peste en servant ses moines
en étoient infectés. Il les avoit gouvernés
t-sept ans.

: peuple s'imaginant que les Juifs avoient
ıré la peste en empoisonnant les puits &
ontaines, les brûla & les tua sans autre
ıen. Cette violence les jetta dans un tel
poir, que les meres craignant qu'après leur
on ne baptisât leurs enfans, les jettoient
le feu, & s'y jettoient ensuite elles-mê-
pour être brûlées avec leurs maris. Le Pa-
lement VI publia deux Bulles contre les
ences faites aux Juifs, défendant de les tuer,
peine d'excommunication.

X.

XXX. Congrégation des Jesuates. Réforme du Mont-Cassin.

ıviron quinze ans après l'événement que
; venons de rapporter, on vit se former en
e un nouvel Ordre de Religieux, dont le
lateur fut Jean Colombin. Il étoit né à

Sienne d'une famille noble, & fut élevé aux premieres charges de la ville. Mais il étoit avare, & cherchoit à s'enrichir par toute sorte de moiens. Revenant un jour du Palais, & ne trouvant pas son dîné prêt, il s'emporta contre sa femme, qui pour lui faire prendre patience lui donna la vie des Saints. Dans un premier mouvement de colere, il jetta le livre à terre; mais s'adoucissant ensuite il le ramassa, l'ouvrit & tomba sur la vie de sainte Marie Egyptienne. Il en fut tellement touché, qu'il résolut dès-lors de changer de vie. Il commença à faire d'abondantes aumônes, à jeûner & à prier. Ce fut un grand sujet de joie pour sa femme, qui depuis long-temps demandoit à Dieu la conversion de son mari. Jean Colombin couchoit sur des planches, portoit un cilice, châtioit son corps & s'habilloit pauvrement. Il fit de sa maison un hôpital pour les étrangers & les malades, & il les servoit de ses mains.

Il avoit un fils qui mourut, & une fille qui se fit religieuse. Alors du consentement de sa femme, il donna tous ses biens aux pauvres & se réduisit à la derniere pauvreté. Un autre noble Siennois nommé François Viscenti s'attacha à lui, & ils alloient tous deux prêchant par les villes & les villages de Toscane, & exhortant à faire pénitence. Il rassembla jusqu'à soixante disciples avec lesquels il se présenta au Pape Urbain V. l'an 1367. Ils avoient des habits pauvres & déchirés, étoient nuds pieds, & n'avoient sur la tête que des couronnes d'olivier. Le Pape leur ordonna de se couvrir la tête, & de porter au moins aux pieds des sandales de bois. On les accusa de former une secte dangereuse. Le Pape les fit interro-

par sur la doctrine ; & voiant qu'ils n'enseignoient aucune erreur, il approuva solemnellement leur institut, & leur donna de sa main l'habit qu'ils devoient porter. C'étoit une tunique blanche avec un chaperon blanc & un manteau brun. Le peuple les nomma Jesuates, parce qu'ils avoient toujours à la bouche le nom de Jesus, & ils prirent depuis la régle de S. Augustin. Jean Colombin retournant à Sienne, tomba malade & mourut en chemin le dernier de Juillet de l'an 1367. On trouve son nom dans le Martyrologe Romain. Cette Congrégation ayant subsisté trois cens ans, fut supprimée en 1668 par le Pape Clement IX.

Vers le même temps on fut obligé de faire une nouvelle réforme dans le monastere du Mont-Cassin. Cette célébre maison, source de l'Ordre de S. Benoît, étoit retombée dans un état déplorable. Elle étoit occupée par plusieurs moines déréglés ; & les bâtimens avoient été presque ruinés par un tremblement de terre. Le Pape Urbain V voulut rétablir cet ancien monastere. Il commença par supprimer l'Evêché qu'y avoit érigé Jean XXII, croiant qu'un Abbé étoit plus propre qu'un Evêque à y rétablir la discipline monastique. Ensuite il fit travailler à la réparation des bâtimens, & y employa les revenus de l'Abbaïe, tant qu'elle demeura vacante. Il y rassembla des moines vertueux de divers autres monastéres, où il sçavoit qu'il y avoit plus de régularité, & les établit au Mont-Cassin pour y faire leur résidence perpétuelle, après qu'il en eut chassé les mauvais moines. Il ne falloit plus qu'un Abbé capable de bien gouverner le monastére, d'y soutenir la réforme, & d'y attirer de bons



pour l'observation de la regle. Il le
André de Faënza. Le Pape le fit veni
gré sa résistance, l'établit Abbé du I
fin l'an 1370.

XI.

XXXI. Le Poëte Petrarque.

Quelques années aprés mourut en
fameux Petrarque, qu'il est utile de
pour juger de quel poids doit être s
gnage touchant les Papes de son te
Cour de Rome. Il nâquit en Toscan
mencement du quatorziéme siécle. So
étoit noble Florentin, aiant été chas
faction, alla à Avignon chercher
à la suite de la Cour de Rome. Petr
dia en droit à Montpellier & ensuit
gne. Mais il n'avoit point de goût
étude, & ne s'appliquoit qu'à la l
Virgile, de Ciceron & des auteurs
latinité. Après avoir fait divers voi
observer les antiquités de chaque païs
tira dans une solitude agréable d'I
il composa la plûpart de ses ouvr
plus connus sont ses poësies Italiennes
très-dangereuses pour les mœurs. Il a

r garder ses bénéfices. Il se fit couronner
te à Rome, & cette cérémonie profane se
le jour de Pâque. Mais ce qui montre plus
peu de sens & la légereté de son es-
, c'est qu'il se déclara hautement pour un
ravagant nommé Nicolas Laurent, qui sous
itre de Tribun du peuple, fit révolter Ro-
en 1347. Petrarque écrivit à ce fanatique,
traitant de restaurateur de la liberté Romai-
, & le comparant aux Brutus, aux Camilles,
à ce que l'ancienne Rome avoit de plus il-
tre. Il avoit la folie de promettre la recom-
ise céleste à ce séditieux. Après cela, com-
nt les Protestans peuvent-ils alléguer Pe-
rque comme un auteur sérieux, & dire que
lettres sont pleines de gravité, de zéle &
doctrine ? Peut-on faire valoir les décla-
tions vagues de ce frivole auteur contre les
es, pour dire comme lui qu'Avignon étoit
ylone, & l'Eglise la prostituée de l'Apo-
ypse ?

XII.

Vers la fin du quatorziéme siécle arriva l'ir- XXXII. Secte des Blancs.
tion de la secte des Blancs en Italie. Voici
qu'en dit Thierri de Niem, qui demeuroit
Italie depuis trente ans, & qui avoit ce
stacle devant les yeux ; en cela plus croia-
que S. Antonin de Florence, qui n'avoit
rs que dix ou douze ans, & que Platine
n'en parle que sur le rapport de son pere.
n 1398 quelques imposteurs sortis d'Ecosse
rent en Italie. Ils portoient des croix faites
briques fort artistement arrangées, d'où ils
rimoient du sang qu'ils y avoient fait adroi-
ent entrer. En été ils faisoient suer ces
ix avec de l'huile, dont ils les frottoient en
ans. Ils disoient que l'un d'entre eux étoit



de Pénitens dans les Provinces M
de France. Ce n'étoit pas ſeulemen
qui embraſſoit cette dévotion : des
même des Cardinaux y entrerent
toient comme le peuple de longue
blanches, alloient en proceſſion pen
jours en chantant de nouveaux ca
ſe retiroient enſuite chez eux. Pe
voiage ils couchoient dans les égl
les monaſtéres, dans les cimetiéres,
dégât & de l'ordure par-tout où ils s'
Durant leurs proceſſions & leurs ſta
commettoit de grands déſordres. L
des perſonnes de tout ſexe & de to
caſionna des crimes, dont cette étr
frairie ne paroiſſoit pas d'abord cap
un des principaux qui paſſoit pour
aiant éte mis à la queſtion, avoua
pour lequel il fut brûlé. Cette dé
zarre produiſit au reſte quelques b
dont le plus ſenſible fut la reconcil
grand nombre d'ennemis. Un de
tiques étoit la proſe *Stabat mater*
que l'on attribuoit alors à S. Gr

ARTICLE VI.

Eglises d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne & d'Espagne.

I.

LBERT Duc d'Autriche étoit Empereur au commencement du quatorziéme sié- On voit par une lettre que le Pape Boni- VIII écrivit en 1301 aux trois Electeurs ésiastiques, qu'il ne regardoit point Albert me légitime Empereur. Albert Duc d'Au- ie, dit le Pape, s'est revolté contre Adolfe, fait élire Roi des Romains, lui a fait la re & livré une bataille où Adolfe a été & ensuite s'est de nouveau fait élire Roi Romains. Or c'est à nous qu'il appartient roit d'examiner celui qui est élu Roi des ains, ou de le rejetter si nous le jugeons gne. C'est pourquoi nous ordonnons qu'Al- se présente devant nous par ses envoiés, se justifier des crimes dont on l'accuse & ce que nous lui prescrirons. Autrement défendrons aux Electeurs & à tous les s de l'Empire, de le reconnoître pour Roi Romains, & nous les dégagerons de leur ent de fidélité. En conséquence de cet or- les trois Electeurs ecclésiastiques songoient oser Albert; mais ce Prince leur aiant fait guerre sanglante, ils s'accommodérent avec

I. Eglise d'Al- lemagne. Efforts du Pa- pe pour dé- ser Albert d'Autriche

eux ans après, le Pape Boniface VIII vou- se fortifier contre le Roi de France Philip-

II. Réconcilia- tion du Pa



main a été transféré par le saint S
Grecs aux Allemans en la personne c
magne; que le droit d'élire le Roi de:
destiné à être Empereur, a été acco
S. Siége à certains Princes ecclésiasti
culiers; & que les Rois & les Em
çoivent du S. Siége la puissance du
tériel. Ensuite Albert fait serment de
Pape, & confirme toutes les prome
par les Empereurs ses prédécesseurs
tant de plus de défendre les droits d
contre tous ses ennemis, même Ro
pereurs, de ne faire avec eux aucun
& de leur faire la guerre si le Pape
Cette clause semble regarder Phili
Boniface VIII aiant reçu cette pater
pédier sa bulle de confirmation, pa
en vertu de sa pleine puissance ap
il veut que tous les Sujets de l'Em
sent à Albert. Ce fut sous cet Em
commença à se former la Républiqu
ses, qui étant traités durement pa
ciers de ce Prince, firent entre eux
fédération & secouérent le joug de

II.

Le Siége de Maience fut plusieurs années vacant. Henri Comte de Luxembourg voulant procurer cette place importante à Baudouin son frere qui étudioit alors à Paris, envoia son medecin nommé Pierre d'Achspast, solliciter cette affaire auprès du Pape Clement V, qui étoit alors malade à Poitiers. Le Pape n'eut point d'égard à ses sollicitations, & refusa l'Archevêché de Maience pour Baudouin. Cependant sa maladie étant augmentée considérablement, Pierre qui étoit habile dans son art, le traita si bien qu'il le guérit. Le Pape du consentement des Cardinaux, lui donna à lui-même l'Archevêché de Maience, & le renvoia avec les provisions & le pallium. Pierre étoit né à Tréves, & avoit la réputation de savant & pieux ecclésiastique : car alors la plupart des medecins étoient clercs. Il fut reçu à Maience avec honneur par le peuple & le clergé, & gouverna treize ans cette église. III. Pierre Archevêque de Maience.

L'Archevêque de Tréves étoit Diether de Nassau frere de l'Empereur Adolfe. Il avoit été de l'Ordre des freres Prêcheurs; & le Pape Boniface VIII l'avoit mis sur ce grand Siége sans élection du Chapitre, & seulement en haine d'Albert d'Autriche, auquel Diether fut toujours opposé. C'étoit un homme plus guerrier qu'ecclésiastique, & dont la mauvaise conduite fut la source de beaucoup de maux & de scandales. Le Pape lui écrivit, & lui marqua qu'il étoit plus touché des excès commis par les Prélats qui avoient été religieux, puisque la vie qu'ils avoient menée dans cet état, les obligeoit plus que les autres à donner bon exemple. Le successeur de Diether fut Baudouin de Luxembourg, que le Pape avoit refusé pour l'Archevêché de Maience. IV. Diether Archevêque de Treves.

III.

V. Henri VII Empereur. Pierre d'Achſpaſt que le Pape en avoit pourvû, ſe joignit au nouvel Archevêque de Treves, pour engager les autres Electeurs à nommer Henri de Luxembourg Roi des Romains. Jean Villani dit que Philippe-le-Bel vouloit faire élire Charles de Valois ſon frere, pour remettre l'Empire entre les mains des François, comme il étoit du temps de Charlemagne ; que le Roi vouloit engager le Pape Clement V à l'aider dans cette entrepriſe ; mais que le Pape averti de ſon deſſein, preſſa ſecretement les Electeurs de le prévenir, comme ils firent par la crainte de tomber ſous la domination des François. Henri VII fut couronné à Aix-la-Chapelle par l'Archevêque de Cologne le jour de l'Epiphanie 1309. Il voulut auſſi ſe faire couronner à Rome par le Pape ; & pour cet effet il envoya à Avignon des Prélats & des Seigneurs qui prêterent au Pape en ſon nom ſerment de fidélité.]

VI. Conciles en Allemagne. On tint l'année ſuivante 1310 pluſieurs conciles provinciaux. On publia dans celui de Cologne des ſtatuts, plus propres à faire connoître les déſordres qui regnoient alors, qu'à y remedier efficacement ; puiſqu'on n'y emploie que des cenſures mépriſées depuis ſi long-temps. On condamna & on caſſa les Ordonnances faites par les laïques contre la liberté eccléſiaſtique, particulierement les défenſes de donner des terres & des ſeigneuries aux religieux & aux eccléſiaſtiques. On condamne auſſi ceux qui défendoient de donner aux curés pour leurs fonctions plus que ce qu'ils avoient taxé. Le Concile ordonne aux laïques ſous peine d'excommunication, de révoquer tous ces reglemens. On ſent bien que les laïques n'avoient fait ces reglemens, qu'à cauſe de l'avidité des

cléſiaſtiques à faire valoir leurs droits, & à
endre leurs acquiſitions. Les eccléſiaſtiques
étoient attiré le mépris & la haine des laïques,
ſqu'au point qu'ils étoient ſouvent frappés,
nprisonnés ou mis à mort. C'eſt ce qui engagea
Concile de Cologne à renouveller une Or-
donnance faite quarante ans auparavant, à l'oc-
aſion de pareils excès, & qui avoit été fort mal
ardée. D'autres canons de ce Concile font voir
u'elle étoit alors la corruption du Clergé. Un
Concile de Salſbourg tenu la même année 1310
odéra la rigueur des décrets précédens contre
s déſordres du clergé; ce qui fait juger que
s décrets étoient mal obſervés.

VII. Henri VII en Italie.

Henri de Luxembourg paſſa en Italie vers la
n de cette même année 1310, pour ſe faire
uronner à Rome. Il étoit accompagné d'une
ande armée, & promettoit de rétablir la paix
ns tout le païs, & de réunir les partis des
elfes & des Gibelins. Le Pape avoit écrit en
faveur à tous les peuples d'Italie; mais la
ſence d'Henri ne fit qu'augmenter les trou-
s en encourageant les Gibelins & donnant
la jalouſie aux Guelphes, & il fut obligé
livrer des combats & d'aſſieger des places. Il
ut la couronne de fer à Milan, de la main
l'Archevêque le ſixiéme de Janvier 1311, &
paſſa le reſte de l'année en Lombardie, à
uſe des différentes révoltes qui ſurvinrent.
Pape avoit promis d'aller à Rome lui don-
r de ſa main la Couronne Imperiale; mais
en donna enſuite la commiſſion à cinq Car-
naux, dont trois étoient Evêques & deux dia-
es. Henri arriva à Rome le dernier d'Avil 1312.
y trouva le frere de Robert Roi de Naples,
i ſoutenu par la faction des Urſins, s'oppoſa
on couronnement. Henri ne laiſſa pas d'en-

trer dans la ville ; mais pour pouvoir aller à S. Pierre, il fut obligé de combattre les troupes de Naples dans Rome même. Le combat fut sanglant : les Allemans y furent battus, & plusieurs Seigneurs tués ; entre autres l'Evêque de Liege.

Le Roi Henri voiant qu'il ne pouvoit se faire couronner à S. Pierre, choisit S. Jean de Latran. Les Cardinaux s'y opposoient, parce que suivant la coutume & les termes de leur commission, cette cérémonie devoit être faite à S. Pierre ; mais ils y furent forcés par le peuple, qui se révolta en voiant que la ville de Rome se détruisoit par cette guerre intérieure. Les Cardinaux reçurent ensuite une lettre du Pape, qui les chargeoit d'ordonner une treve à l'Empereur & au Roi Robert. L'Empereur consulta les plus habiles Jurisconsultes de Rome, qui répondirent : Nous ne trouvons ni dans le Droit canonique, ni dans le Droit civil, que le Pape puisse ordonner cette treve. L'Empereur n'est que protecteur de l'Eglise & ne tient rien d'elle. S'il se soumettoit au Pape, comme vassal de l'Eglise, il violeroit le serment qu'il a fait de conserver les doits de l'Empire. Henri suivit ce conseil, & fit une protestation publique pardevant plusieurs Tabellions ou Notaires, que ni lui ni ses prédécesseurs n'avoient jamais fait serment de fidélité à personne. Le Pape fut très mécontent de ce procedé.

VIII. [...]ort de [...]mpereur.

L'Empereur sortit de Rome après son couronnement, & s'arrêta en Toscane pour s'opposer au parti des Guelfes ligués contre lui, & soutenus par Robert Roi de Naples. Il donna même le vingt-cinquiéme d'Avril 1313 une sentence contre ce Prince, par laquelle il le déclare crimi-

nel de lèze Majesté, & comme tel le prive de tous ses Etats & le condamne à perdre la tête. Le quinziéme d'Août suivant, fête de l'Assomption de la Vierge, l'Empereur se trouvant à Bonconvento près de Sienne, communia de la main d'un Frere Prêcheur : aussi-tôt après il tomba malade & mourut au même lieu le vingt-cinquiéme du même mois. On prétendit que le religieux qui l'avoit communié, avoit mis du poison dans le vin de l'ablution qu'il lui avoit donné après la communion ; mais les medecins dirent aux Pape qu'il n'étoit point mort de poison.

Après la mort de l'Empereur Henri, le Pape Clement V publia deux Constitutions contre sa memoire. La premiere, au sujet de la protestation que l'Empereur avoit faite de n'être soumis à personne par serment de fidélité. Par la seconde Constitution le Pape déclare nulle la sentence prononcée par l'Empereur contre Robert Roi de Naples. En vertu du droit que le Pape prétendoit avoir de gouverner l'Empire pendant qu'il étoit vacant, il en fit le Roi Robert vicaire en Italie quant au temporel tant qu'il plairoit au Saint Siége.

IV.

L'Empire aiant été vacant pendant près de quatorze mois, les Electeurs s'assemblerent à Francfort au jour marqué le dix-neuviéme d'Octobre 1314. Cinq Electeurs, après avoir attendu inutilement les deux autres, l'Archevéque de Cologne & Rodolphe Comte Palatin du Rhin, élurent Louis Duc de Baviere frere de Rodolfe. Il consentit à son élection, & fut mené par les Electeurs à l'église de S. Barthelemi, où ils le mirent sur l'autel avec les cérémonies ordinaires, chanterent le *Te Deum*

IX. Double élection pour l'Empire.

& publierent l'élection. Cependant les deux au-
tres Electeurs absens élurent Frideric Duc d'Au-
triche, fils de l'Empereur Albert, qui fut cou-
ronné à Bonn par l'Archevêque de Cologne;
mais Louis de Baviere le fut à Aix-la-Chapelle
par l'Archevêque de Maience, & cette double
élection causa ensuite de grands troubles dans
l'Eglise & dans l'Empire.

X. Pape ex- ...munie ...s de Ba- ...

Louis de Baviere gagna contre Frideric une
sanglante bataille l'an 1322. Frideric fut pris,
& renonça à ses prétentions sur l'Empire pour
obtenir sa liberté. Le Pape Jean XXII publia
au mois d'Octobre 1338 contre Louis de Bavie-
re une monition, par laquelle il lui enjoignoit
sous peine d'excommunication *ipso facto* de ces-
ser de gouverner l'Empire, & défendoit à toute
sorte de personnes de lui obéir, dégageant du ser-
ment de fidélité tous ceux qui le lui avoient prê-
té. Louis dans une assemblée tenue à Nuremberg
au mois de Décembre suivant, fit ses protesta-
tions contre cette monition du Pape, & en ap-
pella à un Concile général. Il soutint en même
temps son droit par les armes, ce qui déter-
mina le Pape à rendre contre lui sa sentence dé-
finitive, dans laquelle il déclare qu'il le prive
de tout le droit qu'il pouvoit avoir à l'Empire,
& lui défend de prendre désormais le titre de
Roi des Romains. La bulle fut envoiée à tous
les Princes Chrétiens : elle est du mois de Juil-
let 1424.

XI. ...laintes de ...is de Ba- ...e contre ...ape.

L'Empereur Louis bien loin de s'y soumettre,
tint au mois d'Octobre suivant une grande as-
semblée où il parla ainsi : Nous disons que Jean
qui se dit Pape vingt-deuxiéme du nom, est
ennemi de la paix, & ne travaille qu'à exci-
ter des divisions, non-seulement en Italie,
mais encore en Allemagne. Il ose avancer que

and les Rois & les Princes séculiers sont di-
és, c'est alors que le Pape est vraiment Pa-
& craint de tout le monde, & qu'il fait tout
qu'il veut. C'est ce qui fait que voiant mul-
lier les guerres en Allemagne à l'occasion
deux élections, il n'a jamais envoié une
tre ni un Nonce pour remédier à ces maux,
oiqu'il eût dans le païs plusieurs collecteurs
ur exiger de l'argent, & qu'il eût pû leur
nner cette commission sans qu'il lui en coû-
t rien. Il condamne comme hérétiques plu-
urs bons Catholiques, uniquement parce
'ils sont fidéles à l'Empire, sans en rendre
utre raison. Il confére les Evêchés & les
baïes à des sujets entiérement indignes. Il
us traite de fauteurs d'hérétiques, parce que
us favorisons nos vassaux que nous avons
é de protéger, & qu'il s'efforce d'opprimer
me par la voie des armes, si éloignée de
prit du Sacerdoce. C'est une régle, que
ection est réguliére, quand un Empereur
élu par la plus grande partie des Electeurs,
nous l'avons été par les deux tiers, au lieu
tiné, & au jour marqué. Ce méchant néan-
ins attaque notre élection, où toutes les
les ont été observées. Il soutient que l'Em-
e est encore vacant, & que le gouverne-
nt lui en appartient pendant la vacance, ce
est très-faux.
Ensuite l'Empereur Louis s'étend sur les di-
ions & les guerres qu'il y avoit entre les vil-
de Lombardie, & en rejette la faute sur le
pe. Il releve sa victoire sur Frideric d'Autri-
, comme une preuve de la justice de sa cause
ur laquelle Dieu s'est déclaré : il insiste sur
défauts de l'élection de ce Prince ; & se plaint
le Pape a fomenté leur division, au-lieu de



Négociations entre le Pape Benoît XII & l'Empereur.

fin de 1334, le Roi de France Phili
lois fit au nouveau Pape Benoît X
mandes qui l'épouvantérent, & lui
dre la résolution de se lier avec
Louis de Baviere. Ce Prince l'aiant
les amis qu'il entretenoit toujours
Rome, envoia aussi-tôt au Pape &
naux des Ambassadeurs avec des l
soumises. Le Pape de son côté écrivi
d'Autriche alliés de Louis, qu'il r
Prince avec plaisir, s'il vouloit ren
sein de l'Eglise. Ces différentes lett
mois d'Avril 1335. Les Ambassadeu
pereur arrivérent à Avignon le ving
de ce même mois, & ils en partirent
me de Juillet, portant à leur Maîtr
tions que le Pape demandoit pour l
dement. Ils revinrent l'année suiv
avec une procuration de l'Empereur
ner en son nom une entiére satisfac
pe. La réponse de Benoît fut, qu'il
reroit avec les Cardinaux, & que
étoit difficile. Un auteur du temps,

uant à la vacance de l'Empire les désor-
le l'Italie, & la perte de l'Armenie & de
rre-Sainte. Il conclut en promettant de
r l'absolution à Louis, & on esperoit qu'il
neroit le lendemain. Mais le Roi de Fran-
le Roi de Naples avoient gagné presque
s Cardinaux. Ils avoient envoié chacun
rchevêques, deux Evêques & deux Com-
our s'opposer à cette réconciliation du
vec l'Empereur. Ils soutenoient qu'il n'é-
as raisonnable de préférér un si grand
rque à leurs maîtres qui étoient très-fi-
à l'Eglise, & ils ajoutoient que le Pape
t prendre garde de passer pour fauteur d'hé-
es. Que veulent donc vos Maîtres, reprit
e? qu'il n'y ait point d'Empire? Ils ré-
rent fiérement: Saint Pere, ne faites point
nos Maîtres & à nous ce que nous ne di-
as: Nous ne parlons pas contre l'Empire,
contre la personne de Louis qui est con-
. Ils ajoutérent qu'il avoit fait beaucoup
t à l'Eglise. Au contraire, reprit le Pape,
ous (en parlant de son prédécesseur) qui
avons fait beaucoup. Il seroit venu avec
on à la main aux pieds de notre prédéces-
s'il avoit voulu le recevoir; & ce Prince
i comme il a fait, que parce qu'il a été
. Quoique le Pape assurât qu'il tireroit de
de meilleures conditions pour les deux
, que s'ils le tenoient dans une tour, il ne
en gagner, parce que le Roi de France
saisi dans tous ses Etats les revenus des
naux. Ainsi les Ambassadeurs de l'Empe-
'en retournerent sans rien faire.
n envoia d'autres la même année 1336:
ces nouvelles instances de la part de Louis
obtenir du Pape son absolution, furent



Louis, afin de faire cesser les troub
sordres qui désoloient l'Empire. Le
gna beaucoup de bonté aux Env(
dit à l'oreille presque en pleurant :
disposé pour votre Prince ; mais le
ce m'a écrit, que si je l'absous sa
sentement, il me traitera plus mal,
décesseurs n'ont traité Boniface. T
les dispositions réelles du Pape ; m
tique lui fit tenir un autre langage
ponses qui devoient être rendues p

XIII. Décret de l'Empereur.

L'Empereur Louis sachant la di
étoient les Electeurs de soutenir
& de défendre les droits de l'Em
pouvant plus rien espérer du côté c
voqua une Diette à Francfort, &
Décret du huitiéme d'Août 1338,
nulles les procédures faites contre
XXII ; soutenant que le Pape ne pe
de semblable contre l'Empereur, pa
jurisdictions sont d'un ordre diffé
cret est raisonné, & l'on y com
cette proposition : La puissance Im
du Pape, qui a la plénitude de pu

ır répond que le Concile général est au Pape, & le prouve par plusieurs de Gratien & de la Glose : car on n'allors plus loin.

ſteur Albert de Strasbourg fut envoié Evêque à Avignon, porter au Pape ; de ce Décret de l'Empereur & de la ı des Princes de l'Empire, pour en : les droits. C'est Albert lui-même orte ce fait dans sa chronique, & il Le Pape me parla durement du Prince, te de l'Empereur Louis ; & je lui ré- Ce que vous avez dit en sa faveur l'a s glorieux, que si vous lui aviez donmille marcs d'argent. Alors le Pape rire, & dit : O, il veut donc me renal pour le bien. Cet éclat de rire faique quand le Pape parloit durement ereur, c'étoit par politique, & que nens ne s'accordoient pas avec ses pa-

XIV. Violences contre les Juifs en Allemagne.

même temps, Louis de Baviere arrêuvement violent des peuples, qui s'éenAllemagne contre les Juifs. Il avoit :é en Autriche, & voici quelle en fut ı. Dans une ville du Diocèse de Passau, ne trouva devant la maison d'un Juif e ensanglantée dans la rue sous de la : peuple crut que cette hostie étoit con- & la fit lever par le Curé du lieu & ns l'église, où l'on s'assembla pour :, supposant que le sang en avoit coulé cle, des coups que le Juif lui avoit Sans autre examen, ni procédure juries Chrétiens se jettérent sur les Juifs & nt un grand nombre : mais les personus sages jugoient que c'étoit plutôt pour



fence de perfonnes dignes de foi,
enfanglanté cette hoftie, afin d'ani
ple contre les Juifs. L'hoftie fut ado
tems, comme étant le corps de Notr
mais peu de tems après elle fe troi
de vers. Un autre clerc en mit à la
femblable, c'eft-à-dire, enfanglan
confacrée, qui fut honorée comme
re. Cette erreur duroit encore, lo
Duc d'Autriche écrivit au Pape
une lettre, où après avoir rapport
il demandoit comment il devoit fe

Le Pape répondit: Ces faits méi
examinés avec attention. Nous cha
vêque de Paffau de s'informer exa
toutes les circonftances de cette a
nant avec lui des perfonnes prude
tueufes; en un mot emploiant tous
propres à découvrir la vérité. Apr
les Juifs fe trouvent coupables, il
comme ils méritent; s'ils font in
exercera la févérité des canons coi
teurs de l'impofture. Cette lettre eft

Louis prit le chef de cette
...r; & bien-tôt après les
...sparurent.

...point aussi fa-
...voit été son
...rocédu-
...de l'an
...une longue
...us l'admonestons
...ois au gouvernement
...s prendre le titre de Roi,
...e toute autre dignité, & de
...ne se soumettre à nos ordres.
te bulle à tous les Archevêques,
nt d'en envoier des copies à leurs
afin qu'elle fût publiée dans tou-
s. Louis pendant les trois mois
la bulle lui donnoit, fit tous ses
ppaiser le Pape. Il lui envoia plu-
s Agens aussi bien qu'au Roi de
i il croioit que le Pape ne pou-
ser. Mais cette négociation n'eut
& les trois mois étant expirés,
, un Consistoire déclara Louis de
:umace. Alors ce Prince écrivit
de France: Si le Pape fait quel-
:e contre moi, je m'en prendrai
conséquence Philippe de Valois
ape de ne point passer outre, &
orda un sursis. Louis de Baviere
Ambassadeurs au Pape & au Roi
pour sçavoir ce qui empêchoit sa
n, puisqu'il étoit prêt à faire tout
pe lui ordonneroit. Le Roi Philip-
dit: Le Pape dit que vous ne de-
grace assez humblement. Les Am-

XV.
Procédures du Pape Clément VI contre l'Empereur.
Soumission de ce Prince.

baſſadeurs de l'Empereur demanderent un modéle de procuration dont le Pape fût content; & on leur en donna un ſi dur & ſi honteux, qu'ils ne croioient pas que Louis dût s'en ſervir, quand même il eût été priſonnier. Car il donnoit pouvoir à ſon oncle Humbert Dauphin de Viennois, & à trois autres perſonnes, d'avouer qu'il avoit été attaché à toutes les héréſies qui lui étoient attribuées, de renoncer à l'Empire, de ne le reprendre que comme une grace que le Pape lui accordoit, & de ſ mettre, lui, ſes enfans, ſes biens, à la di poſition du Pape.

L'Empereur ſcella cette étrange procura & jura en préſence d'un Notaire envo le Pape, qu'il l'obſerveroit, & ne la rév roit point. Plus ce Prince s'abaiſſoit & liſſoit, plus le Pape & les Cardinaux noient fiers. Ils étoient ſurpris de la do de l'Empereur, & en concluoient qu'il f qu'il fût mal dans ſes affaires. Les quatre baſſadeurs ſe préſenterent devant le Pa conſiſtoire public le ſeiziéme de Janvier 1 & firent le ſerment conformément à la p ration; & ils le preſſerent enſuite de leur ner les articles de la pénitence qu'il imp à Louis. Mais au lieu de ces articles le en donna qui regardoient l'état de l'Em & non la perſonne de l'Empereur. Ce P en envoia copie aux Electeurs, aux gr villes, & à tous les Princes d'Allemagne. L une Diéte ſur ce ſujet, où l'on jugea tou ne voix, que ces articles envoiés par le tendoient à la deſtruction de l'Empire fallo it prendre des moiens pour s'oppo pareilles entrepriſes. Clément VI aian réponſes des Princes de l'Empire à ſes

fut indigné, & tourna toute sa colére con-
Louis qu'il en regardoit comme le prin-
pal auteur. Il prit contre lui des mesures avec
Princes de la maison de Luxembourg, Jean
oi de Boheme, Charles Duc de Moravie son
s, & leur oncle Baudouin Archevêque de
eves, & on en vit l'effet deux ans après.

VI.

l'an 1346 au mois d'Avril, Clément VI dé-
sa l'Archevêque de Maience Henri Busman, XVI. Schisme à Maience.
ce qu'il étoit attaché à l'Empereur Louis de
iere, & pourvut de cette grande dignité
ac fils du Comte de Nassau doien de l'é-
Métropolitaine, espérant que par son cré-
& ses richesses, il abbattroit le parti de
ri. Celui-ci méprisa la sentence du Pape,
regarda toujours comme Archevêque, ce
produisit dans le Diocèse de Maience un
me qui dura huit ans, jusqu'à la mort
nri. Il se donna même un Coadjuteur,
étoit un Chanoine sçavant & prudent,
il tira de grands secours pour se soutenir
e Gerlac. Chacun des contendans exer-
toute l'autorité spirituelle & temporelle
les lieux dont il étoit le maître. Ils s'ex-
munioient réciproquement. C'étoit une
e ouverte, & les pillages & les incendies
oient tout le Diocèse. L'Eglise de Maien-
put réparer en un siécle les pertes qu'elle
ns ces huit années. Tel fut le fruit de
eprise du Pape.

même année, Clément VI termina les XVII. Clément VI dépose l'Empereur Louis de Baviere.
dures commencées depuis si long-temps
e Louis de Baviere, par une grande bul-
qu'il publia le Jeudi-Saint treiziéme d'A-
Il y défend à qui que ce soit de lui obéir,
server les traités faits avec lui, de le re-

cevoir chez eux, & de demeurer en sa c
munion; enfin il le charge de malédict
Il ordonne ensuite aux Electeurs de pro
à l'élection d'un Roi des Romains : autre
que le saint Siége y pourvoira, comme
donné le droit & le pouvoir aux Elect
Cependant le Roi de Boheme & son fils C
les étoient à Avignon, où ils négocioien
le Pape la promotion de Charles à l'Em
Les Cardinaux se trouverent divisés sur
affaire en deux factions; & l'on s'échauff
lement de part & d'autre, que les deux c
qui étoient bien armés, en seroient venu
mains devant le Pape & en plein consist
si on ne s'étoit pas mis entre deux. Leurs
tisans & leurs domestiques coururent au
mes : mais le Pape vint à bout d'arrête
mouvemens & de réconcilier les deux C
naux, du moins en apparence.

XVIII. Charles IV Empereur. Mort de Louis de Baviere.

Charles de Luxembourg fit le vingt-de
d'Avril dans la chambre du Pape en pré
de douze Cardinaux, une promesse tell
le Pape la desiroit; & le Roi de Bohem
prouva & confirma la promesse de son f
conséquence le Pape écrivit à trois Elect
qu'il jugeoit Charles de Luxembourg dig
l'Empire. Il fut élu l'onziéme de Juillet
même année 1346, dans une Diete où to
Electeurs furent appellés, mais où il n
trouva que cinq. Il fut nommé Charles
le vingt-cinquiéme de Novembre il se f
ronner à Bonn, parce qu'on ne voulut
recevoir à Aix-la-Chapelle. Quelques jou
paravant, le Pape avoit confirmé son él
par une bulle où il dit d'abord, que I
donné au Pape la pleine puissance de l'I
céleste & terrestre. L'année suivante, n

l'Empereur Louis de Baviere. Comme il aimoit fort la chasse, il sortit de Munic le matin onziéme d'Octobre, fort gai de ce qu'il lui étoit né un fils. Poursuivant un ours, il fut tout d'un coup frappé d'apoplexie, tomba de cheval, & mourut subitement, aiant été trente-trois ans Roi des Romains, & dix-neuf ans Empereur. Quoiqu'il n'eût point été absous des excommunications prononcées contre lui par les Papes, il ne laissa pas d'être enterré dans la paroisse de Notre-Dame de Munic avec grande cérémonie comme Empereur, par les soins de son fils Louis Marquis de Brandebourg.

Cette mort applanit la plûpart des difficultés qui empêchoient Charles de Luxembourg d'être reconnu Empereur. Mais il en restoit une grande, qui regardoit la forme d'absolution des censures encourues par ceux qui avoient toujours été attachés à Louis de Baviere. Le Pape envoia au mois de Décembre 1348 une formule d'abjuration qui parut trop dure; & l'on conseilla même à l'Empereur, qui se trouvoit alors à Basle, de ne la point montrer & d'en demander une autre au Pape. Mais comme il y avoit tout lieu de craindre que la ville de Basle ne voulût point faire serment à Charles, qu'auparavant on n'eût levé l'interdit, il fallut produire la formule envoiée par le Pape. Le Bourgmestre l'aiant vue, dit en présence de l'Empereur à l'Evêque de Bamberg chargé par le Pape de donner l'absolution: Sachez que nous ne voulons ni avouer ni croire que le défunt Empereur Louis ait jamais été hérétique. Nous regarderons comme Empereur celui que la plus grande partie des Electeurs nous aura donné, quand il ne demanderoit jamais au Pape sa confirmation; & nous ne donnerons jamais au-

teinte aux droits de l'Empire : mais si le Pape vous a donné pouvoir de remettre nos péchés, nous le voulons bien. Après cette déclaration le même Bourgmestre, du consentement du peuple, & un autre chevalier firent le serment conforme au modéle donné par le Pape, devant un de ses secretaires ; & ainsi les censures furent levées. Les bourgeois firent ensuite le serment ordinaire à l'Empereur. Le jour de Noël l'Empereur communia à la Messe du point du jour : il lut l'Evangile à haute voix, tenant l'épée nue à la main ; & le lendemain jour de S. Etienne il partit de Basle.

Vers le mois de Juin 1339, Louis de Baviere fils aîné du défunt Empereur, reçut de Charles IV l'investiture du Marquisat de Brandebourg que son pere lui avoit donné. Pour l'obtenir Louis remit à Charles des Reliques que les Empereurs avoient coutume de laisser à leurs successeurs, & qu'il avoit en sa possession. C'étoient l'épée de Charlemagne, la lance de la Passion, le côté droit de la Croix avec un des clous, & la nappe que l'on prétendoit avoir servi à la Céne de Notre-Seigneur.

VII.

XIX. [N]ouveaux [Fl]ellans en [Alle]magne.

Cette même année 1339, le peuple commença à se flageller publiquement, sous prétexte d'appaiser la colere de Dieu, qui s'étoit fait sentir dans la peste qui avoit désolé l'Allemagne, comme tous les autres païs de la Chrétienté. Vers la mi-Juin il en vint de Suabe à Spire deux cens qui avoient un chef & deux autres maîtres, ausquels ils obéissoient en tout. Leur dévotion bizarre étoit appuiée sur une lettre, que l'on disoit avoir été apportée par un Ange dans l'église de S. Pierre à Jesusalem. Elle portoit que Jesus-Christ étoit irrité contre les Chré-

tiens à cause des désordres qui regnoient partout ; qu'aiant été prié par la sainte Vierge & par les Anges de faire miséricorde, il avoit répondu que chacun devoit pendant trente-quatre jours se bannir de sa patrie & se flageller. Les flagellans furent reçus à Spire avec empressement. Ils avoient beaucoup de torches, & des bannieres fort précieuses. Ils se flagelloient deux fois le jour, le matin & le soir, & une fois la nuit. Tous portoient des croix rouges devant & derriere à leur habit qui étoit noir, & à leur bonnet. Ils avoient des fouets pendus à leurs ceintures, & ne demeuroient pas plus d'une nuit en chaque paroisse. Le nombre des flagellans devint bien-tôt prodigieux. Des femmes mêmes embrasserent cette pénitence, & se fustigeoient comme les hommes. Le Pape condamna cette prétendue dévotion comme une superstition dangereuse. L'Université de Paris fit une conclusion contre eux, & le Roi Philippe de Valois défendit que ces fanatiques vinssent en France, sous peine de la vie. Les flagellans disoient entre autres folies, que le sang qu'ils répandoient abondamment, se méloit avec celui de Jesus-Christ pour la rémission des péchés.

Charles IV tint en 1356 à Nuremberg une Diete générale, dans laquelle fut faite la célébre Constitution appellée la *Bulle d'or*, touchant la forme & la cérémonie de l'élection des Empereurs, & le nombre des Electeurs. C'est sur ces reglemens & constitutions que l'Empire est encore aujourd'hui gouverné.

VIII.

L'an 1357, le Pape Innocent VI envoïa en Allemagne l'Evêque de Cavaillon, pour lever le dixiéme de tous les revenus ecclésiastiques

XX. Subside refi au Pape e Allemagne.

au profit de la Chambre apostolique. Le Clergé délibéra sur la demande de ce subside extraordinaire, & il fut conclu que l'on ne donneroit rien au Pape, qui jugea à propos de dissimuler ce refus. En 1359, l'Empereur Charles convoqua à Maience tous les Princes de l'Empire au sujet de cette exaction que vouloit faire le Pape. Le nonce y parla, & fit tous ses efforts pour la justifier : on chargea Conrad Chancelier du Comte Palatin, de répondre pour le Clergé aux raisons que le Nonce alléguoit. Il fit donc un discours au milieu de l'assemblée, où il dit entre autres choses : Les Romains ont toujours regardé l'Allemagne comme une mine d'or, & ont inventé divers moiens pour l'épuiser. Que donne le Pape à ce Roiaume, sinon des lettres & des paroles ? S'il veut être maître de conférer tous les bénéfices ; du moins qu'il en laisse les revenus à ceux qui les desservent. Nous envoions assez d'argent en Italie pour diverses marchandises, & à Avignon pour nos enfans qui y étudient, & y postulent, ou, pour parler plus juste, y achetent des bénéfices. Personne de vous, Seigneurs, n'ignore que tous les ans on porte d'Allemagne à la Cour du Pape de grandes sommes d'argent, pour la confirmation des Prélats, l'impétration des bénéfices, la poursuite des procès & des appellations au S. Siége, pour les dispenses, les absolutions, les indulgences, les privileges & les autres graces. De tout temps les Archevêques confirmoient les élections des Evêques leurs suffragans. C'est le Pape Jean XXII qui de notre temps les a dépouillés de ce droit par violence. Et voici que le Pape demande encore au Clergé un subside nouveau & inoui, menaçant de censures ceux qui ne le donneront pas, ou qui s'y opposeront. Arrêtez

dès sa naissance, & ne laissez pas intro-
cette honteuse servitude.

lendemain l'Empereur & les Seigneurs
lerent le Nonce, & lui dirent pour toute
nse : Que le Clergé ne pouvoit donner ce
le Pape demandoit ; & que l'Empereur
s'indigné de ce que le Pape s'adressoit plu-
aux Allemans qu'aux autres nations de
ope, pour leur imposer une pareille charge.
Empereur prenant lui-même la parole, dit
once avec émotion : Seigneur Evêque ?,
vient que le Pape demande au Clergé tant
ent, & ne songe point à le réformer ? Vous
comme ils vivent, quelle est leur hau-
leur avarice, leur luxe, leurs délices. En
it ainsi, l'Empereur remarqua dans l'assem-
n Chanoine de Maience, qui portoit sur
un chaperon magnifique orné d'or & de
ries. L'Empereur le mit sur la sienne ; &
a au Chanoine son chaperon, qui n'étoit
un simple drap : Que vous en semble, dit-
: Seigneurs ? N'ai-je pas plus l'air avec ce
ron d'un chevalier que d'un chanoine ? Et
repris le sien, il dit à l'Archevêque de
nce : Nous vous ordonnons de réformer vo-
ergé selon les Canons, & de confisquer les
us des bénéfices des rebelles. Il donna le
ordre aux autres Evêques du Roiaume.

XXI. Le Pape tire de l'argent du Clergé d'Allemagne. L'Empereur songe à y mettre la réforme.

Nonce s'embarqua huit jours après pour
gne, d'où il se rendit à Avignon. Le Pape
du peu de succès de sa négociation, &
ulant pas en avoir le démenti, envoia de
eaux Nonces dans presque toute l'Allema-
avec ordre de recueillir la moitié du re-
de tous les bénéfices vacans alors, & qui
erent pendant deux ans, & de les reserver
ofit de la Chambre apostolique. L'Empe-

Nous louons votre zele ; mais prenez
ce que vous faites dans de bonne vue
se à la dignité du S. Siége & à la l
cléfiastique. Contentez-vous d'exhor
lats les mieux intentionnés à travail
forme du Clergé, & nous ne manq
de les y exhorter nous-mêmes. Le l
fet écrivit sur ce sujet aux principau
ques, releva les abus les plus criar
ordonna de réprimer ceux qui scand
peuple par leur vie mondaine, leur f
ambition.

XXII. L'Empereur Charles IV en Italie.

En 1361, l'Empereur convoqua
solemnelle à Nuremberg, où l'I
étoit accouchée d'un fils qui fut no
ceslas. Il envoia en offrande à N
d'Aix-la-Chapelle quinze marcs
étoient le poids de l'enfant. Quatre
Charles alla à Avignon pour confe
Pape Urbain V sur différentes affaire
priere de ce même Pape, il passa e
1368 avec une grande armée, pour
les usurpateurs des terres de l'Egl
avant que d'entrer en Italie, il co

IX.

En 1376 l'Empereur voulut faire élire Roi des Romains, Venceslas son fils aîné alors âgé de quinze ans. Il en écrivit au Pape, reconnoissant qu'il ne le pouvoit faire sans sa permission. Le Pape l'accorda, & les Electeurs s'assemblerent à Francfort, où ils élurent le jeune Venceslas. Ils étoient gagnés par argent. L'Empereur Charles leur avoit promis à chacun cent mille florins d'or; & n'aiant pu les paier comptant, il leur engagea les revenus de l'Empire, qui en fut tellement affoibli qu'il ne s'en releva jamais. Deux ans après il vint à Paris avec Venceslas. L'affection qu'il avoit pour le Roi Charles V son parent, & l'inclination naturelle pour une ville où il avoit reçu son éducation, fut plus que toute autre chose le motif de son voiage. Il mourut à Prague la même année âgé de soixante & trois ans, après en avoir regné près de trente-deux. Il laissa deux fils, Venceslas qui lui succéda immédiatement à l'Empire; & Sigismond, qui fut d'abord Roi de Hongrie & ensuite Empereur.

XXIII. Mort de Charles IV. Election de Venceslas.

Venceslas se rendit odieux & insupportable par sa mauvaise conduite. Il négligeoit entierement les affaires, & étoit sujet à des vices qui le rendoient indigne de la place qu'il occupoit. Les Princes de l'Empire l'aiant averti plusieurs fois des désordres qui regnoient dans toute l'Allemagne par sa faute, se déterminerent enfin l'an 1400 à le déposer. Les Electeurs s'assemblerent au château de Lonstein sur le Rhin dans l'Archevêché de Treves, & déclarerent Venceslas privé de l'Empire, comme étant absolument incapable de le gouverner: il regna encore en Boheme, jusqu'à sa mort qui n'arriva

XXIV. Déposition de Venceslas.

qu'en 1419. Les Electeurs après la déposition de Venceslas, choisirent pour Empereur Frideric Duc de Brunsvic & de Lunebourg, qui fut tué par le Comte de Waldec, lorsqu'il venoit à Francfort recevoir la Couronne Imperiale. On lui subtitua Robert ou Rupert Comte Palatin du Rhin, surnommé le Bref & le Débonnaire.

X.

XXV. Eglise de Hongrie. Le Pape veut nommer un Roi. Ses prétentions injustes.

Au commencement du quatorziéme siécle, le Pape Boniface VIII fit tous ses efforts pour établir Roi de Hongrie le jeune Charobert, c'est-à-dire, Charles-Robert petit-fils de Charles le Boiteux Roi de Naples. En 1301 il avoit envoié un Légat en Hongrie, Nicolas de Trevise Cardinal Evêque d'Ostie de l'Ordre des Freres Prêcheurs, étendant sa légation aux païs voisins, la Pologne, la Dalmatie, la Croatie, la Servie. Le sujet de la légation étoit de pacifier la Hongrie, divisée entre le parti de Charles & celui d'André le Venitien. Pour donner plus d'autorité au légat, le Pape lui permit de porter, mais en Hongrie seulement, les marques qui distinguoit les Légats *à latere* qui passoient la mer, & par lesquelles ils représentoient la personne du Pape. Le Roi André le Venitien mourut peu de temps après; & les Seigneurs Hongrois qui étoient de son parti, envoierent au mois de Juillet prier Venceslas Roi de Boheme de prendre possession du Roiaume de Hongrie: de peur, disoient-ils, que nous ne perdions notre liberté en recevant un Roi de la main de l'Eglise. Venceslas qui étoit fort avancé en âge, ne voulut point quitter son Roiaume, & déclara qu'il cédoit son droit sur la Hongrie à son fils, nommé Venceslas comme lui. Ce Prince descendoit par sa mere de Bela IV Roi de Hongrie. Les Hongrois emmenerent

›nc le jeune Venceslas, qu'ils nommerent
ıdislas, & le couronnerent à Albe Roiale.
Boniface VIII aiant appris ce couronnement,
trouva fort mauvais, & en écrivit en ces
rmes à l'Evêque d'Ostie son Légat. Le Pon-
;e Romain établi de Dieu sur les Rois & sur
s Roiaumes, juge tranquillement de dessus
n trône, & dissipe tous les maux par son
ul regard. S. Etienne premier Roi Chrétien
e Hongrie donna ce Roiaume à l'Eglise Ro-
ıaine, & ne voulut pas en prendre la couron-
e de son autorité, mais la recevoir du vicaire
: Jesus-Christ, sçachant que personne ne
›it s'attribuer l'honneur, s'il n'est appellé de
lieu. Le Pape conclut en ordonnant au Légat
e citer l'Archevêque de Colocza, qui avoit
›uronné Venceslas pendant la vacance du Sié-
e de Strigonie, à comparoître dans quatre
ıois en Cour de Rome, sous peine d'être pri-
é de son Archevêché. Mais l'Archevêque mou-
ıt peu après le couronnement de Venceslas.
Le Pape abuse dans cette lettre de deux paſ-
ıges de l'Ecriture, s'attribuant ce qui est dit
ıns les Proverbes de l'autorité Roiale, & ap-
iquant aux Rois ce que S. Paul dit de la
›cation au Sacerdoce.) En même temps le
pe écrivit à Venceslas Roi de Boheme une
tre qui finit ainsi : Si vous ou votre fils avez
elque droit sur la Hongrie ou sur d'autres
ovinces, & que vous le poursuiviez devant
›us, nous sommes disposés à vous les con-
rver en leur entier.
Le Légat assembla tous les Prélats du Roiau-
: de Hongrie, & fit tous ses efforts pour y
ablir la paix ; mais voiant qu'il n'avançoit
n, il revint à Vienne en Autriche, d'où
informa le Pape de sa négociation. Ven-

ceslas Roi de Boheme fit réponse au Pape. Il soutenoit dans sa lettre que son fils avoit été élu légitimement Roi de Hongrie, & prioit le Pape de lui être favorable. Boniface lui répliqua : Le trône apostolique est établi de Dieu sur les Rois & les Roiaumes, pour rendre à chacun ce qui lui appartient. Nous nous proposons de vous faire citer devant nous, avec la Reine de Sicile, & Charles son petit-fils, pour rendre justice à tout le monde. Il fit en même-temps de grands reproches au Roi de Boheme, de ce qu'il avoit ôsé prendre aussi le titre de Roi de Pologne, traitant cette entreprise de crime d'Etat, & supposant comme une chose notoire que la Pologne appartenoit au S. Siége. Marie Reine de Naples & son petit-fils Charobert, ne manquerent pas de comparoître devant le Pape par leurs procureurs. Mais Venceslas Roi de Boheme & son fils ne comparurent point, & firent dire à Boniface par leurs envoiés, qu'ils ne prétendoient point plaider pour le Roiaume de Hongrie. Le Pape adjugea sur le champ ce Roiaume à Charobert par une sentence du trentiéme de Mai 1303. Mais elle ne fut pas executée, & la guerre civile continua comme auparavant dans le Roiaume de Hongrie. C'est à quoi aboutissoient toujours les entreprises des Papes sur l'autorité temporelle. Le Légat voiant qu'il n'y faisoit rien, revint en Cour de Rome, laissant la ville de Bude interdite. Les religieux & les curés garderent l'interdit ; mais quelques prêtres continuerent de faire l'Office Divin & d'administrer publiquement les Sacremens. Ils allerent bien plus loin: ils eurent la témérité de déclarer excommuniés, le Pape, tous les Evêques de Hongrie & les religieux.

XI.

XXVI. Charobert Roi de Hongrie.

Après la mort du Pape Boniface VIII & de Venceslas Roi de Boheme, quelques Hongrois appellerent Otton Duc de Baviere, & le firent couronner Roi en 1305 à Albe Roiale. Le Pape Clément V donna une Bulle au mois d'Août 1307, par laquelle il ordonne aux Hongrois sous peine des censures les plus rigoureuses, d'abandonner toutes leurs entreprises en faveur d'Otton au préjudice de Charobert, & défend à Otton sous les mêmes peines de se dire Roi de Hongrie. Il envoia ensuite en Hongrie un Légat nommé Gentil, qui indiqua en 1308 une assemblée générale de tous les Prélats & les Seigneurs du Roiaume. Elle se tint dans une grande plaine près de Bude, où étoit un couvent de Freres Prêcheurs. Le jeune Roi Charobert s'y trouva avec le Légat, qui dans son discours prit pour texte la parabole de l'ivraie. Il dit que la bonne semence étoient les Rois catholiques que Dieu avoit donnés à la Hongrie, particulierement S. Etienne, qui avoit reçu sa Couronne du Pape. Ces dernieres paroles firent beaucoup murmurer les Seigneurs & les autres Nobles, qui déclarerent qu'ils ne souffriroient jamais que l'église de Rome leur donnât un Roi. Mais nous voulons bien, ajouterent-ils, qu'elle confirme celui que nous aurons nommé unanimement. Ensuite le Légat du consentement de tous les Prélats & les Seigneurs, & à leur priere, déclara véritable Roi de Hongrie Charobert ; & tous les assistans le reconnurent, lui prêterent serment, & chanterent le *Te Deum*. Le Légat pour affermir l'autorité du nouveau Roi, tint plusieurs Conciles, dont les réglemens sont une preuve du triste état de l'Eglise dans ce Roiaume.

tiens, qui n'étoient pas accoutumés à
position, disoient qu'on les avoit invi
brasser la Foi, afin qu'ils donnassent le
au clergé; & le Roi représentoit au Pa
bien de tels discours étoient capable
tourner ceux qui voudroient se conv
Pape écrivit aux Prélats de Hongrie
avec les nouveaux convertis de beau
douceur & d'honnêteté en exigeant les
jusqu'à ce qu'ils fussent pleinement
dans la Foi.

XXVIII. Plaintes du Clergé contre le Roi.

Dix ans après, les Evêques de Ho
cuserent à leur tour le Roi Charobe
du Pape Benoît XII. Le Roi, disent-
fere les Evêchés long-temps avant la
Prélats, ensorte que depuis vingt-tro
n'en a élu aucun que par ordre du Roi
tout est plein d'intrus, & de sujets in
& simoniaques. On fait aller à la g
Prélats séculiers & réguliers: au co
ment de chaque année on oblige les
ques à donner pour étrennes deux ce
d'argent, & les Evêques cinquante. C
les assemblées des Etats, où l'on régle

...te pas, lors même qu'ils lui parlent pour ...uves & les orphelins. Les Prélats con... en priant le Pape de remédier à tous ...sordres ; ce qui suppose qu'ils le croioient ...ir de prendre connoissance de la condui... Rois, même pour le temporel, & de ...iger, comme l'avoit prétendu Boniface ...enoît XII écrivit au Roi Charobert, ...ntenta de lui faire une exhortation.

...ince avoit fait étant encore fort jeune ...ue le Roianme lui étoit disputé, plu...eux qui lui devinrent dans la suite ex...nt à charge. Il avoit promis de dire ...jours un si grand nombre de *Pater*, ... *de Salve Regina*, qu'il s'en trouvoit ... Il pria le Pape Benoît XII de commuer ... ce que le Pape lui accorda, restrai... prieres à quinze par jour. La Bulle ... mois de Janvier 1339, montre qu'el... les dévotions de ce temps-là. Cha...mourut en 1342, & laissa trois fils, ...ndré & Etienne. Louis âgé de dix... succéda au Roiaume de Hongrie. An...oi de Naples, & Etienne Duc d'Es... André en 1343 succéda dans le Roi... Naples à Robert ; & en 1345, il fut ... à l'âge de dix-neuf ans par quelques... domestiques. Louis fils aîné de Cha...érita par ses exploits le titre de grand. ... Couronne de Pologne à celle de Hon... mourut en 1382. Il laissa deux filles ... Edvige, d'Elizabeth sa seconde fem...ie en qualité d'aînée succéda au Roiau... Hongrie ; mais comme elle n'étoit point ...de gouverner ni même d'être mariée, ...e Elizabeth sa mere prit la conduite du ...ne, & s'en acquitta si mal, qu'elle in-

XXIX. Dévotions du Roi. Sa mort. Regne de Louis & de Sigismond.



elle des affaires du Roiaume. Elle é
si-tôt à Sigismond de Luxembourg f
'Marie sa fille, & lui manda de venir
ment prendre possession du Roiaum
grie. Il étoit frere de l'Empereur Ve
fils de Charles IV. Cependant le Prin
tie se rendit maître en Hongrie ; &
ger la mort du Roi Charles, fit m
qui y avoient eu part, même la Rei
beth, & tint Marie en prison. Sigis
en Hongrie avec une armée ; & les
s'étant déclarés pour lui, Marie fu
liberté, & vint aussi-tôt trouver
dans une assemblée générale de la
se tint au mois de Juin 1386. Ma
qu'elle cédoit à Sigismond son épo
droit qu'elle avoit au Roiaume, &
ronné solemnellement Roi de Ho
l'église de S. Etienne par l'Archevê
gonie. Il étoit âgé de vingt-ans &
cinquante. Nous parlerons de lui da
re du quinziéme siécle.

XII.

XXX. Il n'y avoit point de Roi en Pol

athie abandonné de tout le monde. La Pogne fut gouvernée par des Ducs comme avant oleslas son premier Roi, & se trouva considérablement affoiblie par ce partage de l'autoté souveraine. En 1316, Ladislas Loctec Duc Cracovie fit demander en sa faveur au Pape an XXII le rétablissement de l'autorité roiа, alléguant pour raisons que la plûpart des uchés de Pologne étoient réunis en sa pernne, & qu'il seroit plus en état de résister ux Puissances voisines qui faisoient des inrsions dans la Pologne, particuliérement aux Chevaliers de Prusse, qui avoient depuis peu usurpé la Pomeranie. Ces Chevaliers envoient aussi à Avignon pour soutenir leur cause devant le Pape; & d'ailleurs ils engagerent le Roi de Boheme à faire valoir ses prétentions sur la Pologne. La contestation entre le Roi de Boheme & le Duc de Cracovie dura longtems en Cour de Rome; & enfin le Pape ne prononça qu'un interlocutoire par une Bulle du mois d'Aout 1319, remettant la décision à un autre temps.

Cependant les Seigneurs & la Noblesse de Pologne résolurent unanimement de couronner Ladislas Loctec, sans attendre du Pape un consentement plus marqué. Le couronnement se fit au mois de Janvier 1320, non à Gnesne comme autrefois, mais à Cracovie, comme étant une ville beaucoup plus considérable. Depuis ce temps-là on a continué d'y couronner les Rois, & l'on garde dans le château les ornemens roiaux, qui étoient auparavant à Gnesne: la couronne, la pomme, le sceptre & le reste. Le Pape approuva tacitement le couronnement de Ladislas, en lui donnant le titre de Roi dans une lettre qu'il lui écrivit peu de tems aprés.

ſté de changer de conduite, & de ſe contenter de
ſa femme légitime. Le Roi irrité de cette procé
dure, chargea de tributs & de corvées, quel
ques villages qui appartenoient à l'Evêque
Cracovie. Ce Prélat indigné frappa de cens
le Palatin miniſtre de ces violences, &
te le Roi lui-même. Il envoia pour
ſignifier un prêtre de ſon égliſe, qui
ſenta hardiment devant le Roi, & ex
commiſſion. Le Roi entra dans une gr
lere : mais il ſe contenta pour lors de
ce prêtre d'injures. Enſuite échauffé
courtiſans, il le fit arrêter le treizié
cembre 1349, & la nuit ſuivante on
dans la Viſtule où il ſe noia. On rega
me une punition de ce crime, les
dont Dieu affligea depuis la Pologne
Lithuaniens firent de grands ravages
Caſimir en fut touché, & en 1352 il
Avignon, pour reconnoître le crime qu'il a
commis, & déclarer qu'il étoit prêt à en
bir la pénitence. Le Pape Clément VI
croiant ſans doute véritablement converti
accorda l'abſolution, à condition qu'il
bâtir cinq égliſes ; & il lui permit en
temps de lever le dixiéme ſur le clergé
logne pendant quatre ans, afin de le
en état de s'oppoſer aux inſultes des Li
niens.

XXXIV. Converſion des Lithuaniens.

Caſimir mourut l'an 1370 ; & Louis Ro
Hongrie lui ſuccéda comme fils de ſa
Elizabeth, fille de Ladiſlas Loctec, & co
va toujours le Roiaume de Hongrie. Sa
qu'il y avoit un grand nombre de Cathol
dans les Provinces de Ruſſie que Caſimir
conquiſes, il envoia en 1375 une Amb
ſolemnelle à Avignon demander au Pap

n d'une Métropole à Halits,
chés de Ulodomir, de Che-
ßlie : ce que le Pape lui accor-
Halits une église du rit grec,
. Hedvige troisiéme fille de
près lui en Pologne, & y joi-
e Lithuanie par son mariage
i en étoit souverain. L'allian-
ertée du consentement des Po-
arriva à Cracovie au commen-
385. Toute la nation des Li-
lemeurée jusqu'alors dans le
agellon lui-même n'avoit en-
dre à le quitter, quoiqu'il y
exhorté par les Princes ses voi-
riage si avantageux le détermi-
e fait instruire, il fut baptisé
Cracovie par l'Archevêque de
que de Cracovie, & il prit le
à son baptême. Trois de ses
es Seigneurs furent baptisés
tres freres qui avoient déja re-
lon le rit grec, ne voulurent
léât les cérémonies du rit la-

XIV.

XXXV. Regne de Jagellon. Son zéle pour la Religion Chrétienne.

narié le même jour par l'Ar-
a même église avec la Reine
it pour toujours à la Pologne
thuanie, de Samogitie & de
toit Seigneur. Quelques jours
u Roi se fit sacrer & couron-
up de solemnité. Au commen-
ée suivante 1387, Ladiflas Ja-
ithuanie avec la Reine son é-
ombre de Seigneurs Polonois &
tre autres de l'Archevêque de

Gnesne, dans le dessein d'établir la Religion chrétienne dans cette Province. Les Lithuaniens adoroient un feu qu'ils croioient perpétuel, & qui l'étoit en effet, par le soin qu'avoient leurs prêtres d'y mettre du bois jour & nuit. Ils adoroient aussi des forêts qu'ils croioient sacrées, & des serpens dans lesquels ils s'imaginoient que les Dieux étoient cachés. Jagellon étant arrivé dans le païs, convoqua une assemblée générale à Vilna pour le jour des Cendres. Le Roi & les Seigneurs qui l'accompagnoient, s'efforcerent de persuader aux Lithuaniens de reconnoître le vrai Dieu & d'embrasser le Christianisme : mais les Barbares soutenoient que c'étoit une impiété d'abandonner leurs dieux, & d'abolir les coutumes de leurs ancêtres.

Alors le Roi fit éteindre le feu prétendu perpétuel que l'on entretenoit à Vilna, renverser le temple, briser l'autel où ils immoloient leurs victimes, couper les bois qu'ils regardoient comme sacrés, & tuer les serpens que l'on gardoit en chaque maison comme des dieux domestiques. Les Barbares voiant ainsi d[illegible]trui leur religion se contentoient de pleurer & [illegible] de lamenter, n'osant s'opposer aux ordres d[illegible]. Enfin voiant qu'il ne leur en arrivoit [illegible] mal, ils comprirent qu'on s'étoit moqué [illegible] & consentirent de recevoir la Religion [illegible]tienne. Les Prêtres Polonois les instrui[illegible] pendant quelques jours des principaux art[illegible] de la Foi, & leur apprirent l'Oraison domin[illegible] & le Symbole. Mais celui qui travailla le [illegible] efficacement à leur conversion, fut le Ro[illegible] même, qui savoit leur langue, & les pe[illegible] doit plus facilement. Les plus nobles [illegible] baptisés l'un après l'autre : mais pour le[illegible]

e il y en avoit une prodigieuse mul-
Roi les fit séparer en diverses trou-
& de l'autre sexe. On jettoit sur
u bénite par aspersion autant qu'il
faire ; & à chaque troupe, on donnoit
m Chrétien, comme Pierre, Jean, Ca-
lieu de leurs noms barbares. De pa-
versions ne devoient pas être fort so-
nd on rapproche ce baptême général
arations qui l'avoient précédé, de ce
tiquoit dans l'Antiquité, pour ins-
Catéchumenes, les disposer au bap-
ssurer de leur conversion, on ne peut
d'en admirer le contraste. Mais
pas que nous sommes au quator-
le.

ême des Lithuaniens est le premier
ue l'on trouve du baptême donné par
une grande multitude. L'on a gran-
e douter qu'il soit valide, puisqu'il
ns très à craindre que dans la foule
it plusieurs qui ne reçoivent point
l vrai que S. Thomas dit que l'on
er par aspersion à cause de la mul-
ite l'exemple des trois mille que S.
vertit le jour de la Pentecôte. Mais
e dit pas qu'ils furent tous baptisés
ur. On doit plutôt croire suivant
l'antiquité, qu'ils furent baptisés à
s avoir été examinés avec soin.

agellon distribua à tous les nouveaux
s habits d'étoffe de laine qu'il avoit
de Pologne. Ce présent leur fut très-
parce qu'ils n'avoient été vetus jus-
ue de toile ou de peaux de bêtes. Le
it donc répandu que le Roi faisoit
tés, ils accouroient par troupes,



consulté sur ce sujet. Pour afferm
gion dans le païs, le Roi fonda à
église cathédrale & sept paroisses
signa des revenus suffisans, & la
fournit des calices, des croix, c
des ornemens. Le Roi passa en Litl
l'année 1387, pour y étendre la R
tienne, & néanmoins il resta enc
nombre de paiens dans la partie
le, qui étoit couverte de vastes f
las défendit aux Catholiques de cc
riage avec les Russes, à moins q
ou la femme ne renonçât au schis
Par une autre Loi il déclara les bi
riques exempts de toute impositio

XV.

XXXVI. Eglise d'Espagne.

Alfonse de Castille dont nous
dans l'histoire du treiziéme siécl
successeur son fils Sanche surnom
qui regna onze ans, & laissa la
Castille à Ferdinand IV son fils a
tutelle de la Reine Marie. La va
riage de Sanche avec Marie avo
stée à cause de la parenté au troi

Marie vint à bout par sa rare sagesse de conserver.

rdinand joignit ses forces à celles de Jac- XXXVII. Croisade.
Il d'Arragon, pour attaquer le Roiaume
renade dont les Mores ou Mahometans
nt maîtres. Ces deux Rois envoierent pour
des Ambassadeurs au Pape Clément V.;
au mois d'Avril 1309 chargea l'Evêque de
nce en Espagne de faire prêcher la Croi-
n Arragon, avec l'indulgence de la Ter-
nte. Il accorda en même-temps au Roi
es la levée du dixiéme pendant trois ans
is les revenus ecclésiastiques de ses Etats,
é ceux des Ordres militaires; & permit
les Ecclésiastiques qui porteroient les ar-
ur cette entreprise, de vendre ou aliéner
eux ans les revenus de leurs bénéfices.
rs Prélats allerent à cette guerre, entre
es Archevêques de Tarragone, de To-
de Seville. Mais le fruit de cette cam-
ie répondit pas à la grandeur de l'en-

1318, le Pape Jean XXII envoia des XXXVIII. Ordre de Christ en Portugal.
à Denys Roi de Portugal, qui par re-
l ance lui fit présent de quatre mille pié-
. L'année suivante ce Roi fit solliciter
ai d'un nouvel Ordre militaire, & le
lui accorda. Il l'institua sous le nom
ilice de Jesus-Christ, pour la défense
eligion chrétienne contre les Mahome-
païs. Le Pape donna à ces Chevaliers
s biens qui avoient appartenu aux Tem-
lans les Roiaumes de Portugal & d'Al-
Cet Ordre de Christ devoit suivre la ré-
Cîteaux selon les Constitutions de Cala-
Le Roi Denys mourut l'an 1325 après un
de quarante-cinq ans. Il étoit estimable

sujets par son incontinence.

XXXIX. Division entre quelques Prélats.

En 1320, D. Juan Infant d'Arra
Jacques II fut sacré Archevêque d
présence des Archevêques de Tarra
Sarragoce. Il prétendit avoir droi
Primat d'Espagne, de faire porter
vant lui dans leurs Provinces, ce q
jet d'un grand différend entre lui
Prélats. L'Infant D. Juan malgré
sition fit porter sa croix dans Sarra
tenoient les Etats du Roiaume. L'
de Sarragoce l'excommunia, mit
interdit, & fit fermer toutes les égli
d'Arragon fort irrité de voir son fi
té en sa présence, en porta ses pla
pe Jean XXII, qui répondit: Les
vêques n'ont pas voulu insulter vo
seulement conserver les droits de l
C'est pourquoi n'étant pas assez
droits des parties, nous donnons
ad Cautelam à l'Archevêque de Tol
évoquons à notre audience le fond
tion, défendant cependant à l'Arc
Tolede de faire porter sa croix da

Ferdinand IV Roi de Castille mourut en 1312, à l'âge de vingt-cinq ans, & eut pour successeur son fils Alfonse XI, dont la minorité fut aussi orageuse que l'avoit été celle de son pere, par les cabales, les divisions & les guerres que se firent ceux qui prétendoient à la Régence. L'an 1330 il présenta avec Alfonse IV Roi d'Arragon, une Requête au Pape Jean XXII, disant qu'ils se proposoient de faire la guerre aux infidéles, & qu'ils avoient pris ensemble des mesures pour y réussir. Mais les revenus de leurs Roiaumes n'étant pas suffisans pour soutenir les frais de cette guerre, ils supplioient le Pape de leur accorder le dixiéme de tous les revenus ecclésiastiques de leurs Roiaumes pendant dix ans; paiable néanmoins d'avance dans cinq ans: De plus les revenus de la premiere année des bénéfices qui vaqueroient pendant ces cinq ans, & le tiers des quatre autres. Enfin ils ajoutoient: Les naturels du païs qui en possédoient autrefois les prélatures & les bénéfices, pleins de zéle pour la foi & animés par l'exemple de leurs ancêtres, alloient en personne à cette guerre, y entretenoient des troupes, & rendoient aux Rois de grands services. Maintenant on donne ces bénefices à des étrangers, qui ne songent qu'à amasser l'argent qu'ils en tirent, & qu'ils envoient ensuite en d'autres païs. C'est pourquoi nous vous prions de congédier ces étrangers, & de donner les bénéfices qu'ils possédent à des Espagnols. Le Pape rejetta la requête des deux Rois, disant que leurs demandes étoient extraordinaires & sans exemple, & que de pareils subsides seroient insupportables aux églises & au clergé de leur Roiaume. Mais il permit peu de temps après qu'on prêchât la XL. Projet de Croisade sans effet



Lettre du Pape au Roi d'Arragon.

rémonieux, succéda à son pere
1336. Trois ans après il alla à Av
hommage au Pape Benoît XI pour
mes de Corse & de Sardaigne. I
donna des avis pour sa conduite
& celle de son Roiaume, & parti
sur la trop grande liberté qu'on
Juifs & aux Mahométans. Pour l'e
souvenir, il lui écrivit l'année s
lettre, où il se plaint de la négl
laquelle on toléroit les insultes d
les. Lorsque l'on portoit les Sacr
malades, ils faisoient des éclats d
moquoient publiquement des m
Chrétiens. Nous ne voions pas qu
pliquât alors en Espagne à l'instru
conversion des Musulmans soumis
nation des Chrétiens; & néanmoi
roit en ce même temps la Croisade
d'Asie & d'Afrique, & l'on envoio
des Missionnaires prêcher la Foi a
& aux Indiens.

XVI.

em Roi [illegible]aroc. Ce Prince envoia quel-
oupes en Espagne sous la conduite de son
oumelic, qui passa le détroit de Gibral-
s la fin de l'an 1332. Après avoir rem-
pendant sept ans quelques avantages sur
rétiens, il fut tué en une déroute l'an
Son pere Albohacem plus animé par
erte, envoia par toute l'Afrique ceux
oient regardés comme les plus dévots &
s zélés Musulmans, afin d'exciter les
s à prendre les armes pour la défense &
issement de la religion de leurs ancétres.
: à peu près comme chez les Chrétiens
r la Croisade. Ainsi Albohacem assem-
ixante & dix mille chevaux, & quatre
uille hommes d'infanterie, avec une flot-
louze cens cinquante vaisseaux, & soi-
dix galeres.

trois Rois d'Espagne, c'est-à-dire, de
e, d'Arragon & de Portugal, s'étoient
pour s'opposer aux infidéles. Le Roi de
e dont les Etats étoient les plus exposés,
demander au Pape du secours. De l'a-
Cardinaux le Pape lui accorda une Croi-
our les Roiaumes de Castille, d'Arra-
de Navarre & de Maïorque. Elle étoit
ée pour trois ans, avec la levée du di-
sur les biens Ecclésiastiques, à certai-
nditions. La grande armée d'Albohacem
ia cinq mois à pa[illegible]Espagne, & se
bla près d'Algez[illegible]r le détroit.
là faute de Gi[illegible] d'Arragon
mmandoit toute l'[illegible]vale des Chré-
Ne pouvant souffrir les reproches qu'on
isoit d'avoir laissé passer les infidéles, il
aqua imprudemment, & sa flotte fut dé-
: lui-même tué. Jean XXII écrivit à ce

XLIII. Croisade contre eux. Avis du Pape au Roi de Castille.



me au sujet de cette femme à lac
avez été si long-temps attaché , au
de votre salut & de votre réputation.
ensuite le Roi à l'éloigner d'auprès
à faire pénitence pour attirer la bén
Dieu sur ses armes. La lettre est de
même année se donna la célébre b
de Tariffe que les deux Rois de M
Grenade tenoient assiégée. L'armée
étoit commandée par les deux Rois
le & de Portugal présens en person
pointe du jour ils se confesserent & c
rent, & leur exemple fut suivi de tou
On s'imaginoit que la disposition ou
de verser son sang en combattant con
fidéles, étoit une préparation suffisa
chevêque de Tolede & d'autres E
quittérent point le Roi de Castille.
valier François portoit le guidon de
de par ordre du Pape. Les Musulm
entiérement défaits : & tous les histo
viennent qu'il en périt deux cens
cette occasion : ensorte que les chem
couverts de m de trois lieu

A Alfonse XI Roi de Castille succéda l'an 1350 Pierre IV du nom surnommé le Cruel. Son Regne ne fut qu'une suite d'actions barbares & inhumaines. Il épousa Blanche de Bourbon Princesse la plus accomplie de son siécle, & il la fit mourir après l'avoir tenu en prison pendant huit ans. C'est ce qui porta les François à l'attaquer avec une armée conduite par le célébre Bertrand du Guesclin.

XLIV. Concordat Pape avec Roi d'Arragon.

Pierre Roi d'Arragon tenoit une conduite fort différente. Clement VI s'étant plaint de ce qu'il souffroit l'oppression du Clergé, ce Prince consentit à faire avec le Pape un Concordat dont voici les principaux articles. Le Roi promettra que dans les terres de son obéissance, il n'empêchera point le libre exercice de la jurisdiction ecclésiastique, ni les fonctions des Collecteurs du Pape. Le Pape de son côté accordera au Roi pour les besoins du Roiaume, la levée d'un subside volontaire sur les Prélats & les autres ecclésiastiques. Le Roi supplie le Pape pour le bien de l'Eglise & le salut des ames, de renvoier les Prélats qui sont en Cour de Rome, & de les obliger à résider en leurs églises. Il le prie aussi de donner les bénéfices aux naturels du païs. Ce même Roi d'Arragon fit une Ordonnance qui porte, que désormais dans les actes publics on ne compteroit plus les années selon l'ere Espagnole usitée depuis le regne des Goths, qui remontoit à l'Empire de Jules César trente-huit ans avant la naissance de Jesus-Christ, mais il voulut que l'on comptât les années depuis la naissance du Sauveur.

Un oncle du Roi Pierre fonda près de Tarragone un hôpital qui devint très-considérable, & que l'on nomma l'hôpital du Prince.

Sa femme étant morte l'an 1358, il résolut de quitter le monde. Aiant partagé ses biens à trois fils qu'il avoit, il entra chez les Freres Mineurs, fit profession solemnellement, & vêcut encore plus de vingt ans.

ARTICLE VII.

Eglise Grecque.

I.

I. Eglise Grecque. Regne d'Andronic. Troubles & divisions dans l'Eglise de Constantinople.

JOSEPH Patriarche de Constantinople, que l'Empereur Andronic Paleologue avoit rappellé d'exil après avoir chassé le célébre Veccus, mourut en 1283 consumé de vieillesse & de maladie. L'Empereur en étant débarrassé, s'appliqua à réunir les différens partis qui divisoient les schismatiques entre eux. Il crut y réussir en mettant sur le Siége de Constantinople Grégoire de Chypre, qui paroissoit universellement estimé : mais on le força bien-tôt de se démettre, dans l'espérance qu'un autre Patriarche seroit plus propre à calmer les esprits, qui paroissoient être dans une horrible agitation. On choisit donc Athanase, qui avoit vécu comme un anacorete, & que l'on regardoit comme un prodige de vertu. Il refusa d'abord cette dignité, & se plaignit de la violence que lui faisoient l'Empereur & le Concile qui se tenoit pour l'élection d'un Patriarche. Enfin il accepta, & fut ordonné. Il parut très-différent de ses prédécesseurs. Il menoit une vie pauvre & austére. Comme il étoit fort dur envers lui-même, on trouvoit qu'il n'usoit d'aucune condescendance à l'égard des autres. Il de-

int odieux par sa sévérité & son zéle pour la iscipline. Les moines sur-tout ne pouvoient uffrir que le nouveau Patriarche entreprît de s réformer, Il punissoit leurs fautes avec une xtrême rigueur, & enfermoit dans les prisons s incorrigibles. Il entreprit aussi de réformer Clergé. Il commença par éloigner de Conantinople les Evêques, disant qu'il étoit néessaire que chacun gouvernât son Diocèse, & eillât lui-même sur son troupeau, sans se ontenter d'en tirer du revenu. Enfin son zéle étendoit aussi sur les Grands de l'Empire. On mmença d'abord à murmurer en secret contre i; mais bien-tôt après tout le monde se réuit à demander sa déposition : & on porta la ureur jusqu'à le menacer de le mettre en piés, s'il ne quittoit le Siége de Constantinole. Se voiant abandonné de l'Empereur mêe sur qui il comptoit, il résolut de se retir; & pour le pouvoir faire en sûreté il lui emanda des gardes. Avec cette escorte il sorit la nuit du palais patriarcal, & se réfugia ans un monastére, d'où il envoia à l'Empereur acte de sa démission. Il avoit tenu le Siége de Constantinople pendant quatre ans entiers, deuis le mois d'Octobre 1289, jusqu'au mois l'Octobre 1293. Les Evêques s'étant assemblés our lui choisir un successeur, crurent qu'il n'y en avoit point qui convînt mieux à la circonstance du temps, que Cosme, à qui on donna le nom de Jean : & il fut ordonné le premier de Janvier 1294. Il avoit plusieurs qualités qui le rendoient estimable, & l'on espéroit voir renaître le calme sous son Pontificat. L'Empereur Andronic fit couronner par ce nouveau Patriarche son fils aîné Michel, qu'il avoit associé à l'Empire l'année précédente. La céré-



ces, & que chacun le méprisoit, se :
un monastére, & envoia à l'Empereu
sa démission.

II.

II. Premiers Sultans des Turcs. Leurs progrès.

Andronic vouloit faire examine
Concile les plaintes du Patriarche J
la triste situation où se trouvoient
de l'Etat, ne lui permit pas de don
ci l'attention qu'elle demandoit. L'E
attaqué de tous côtés, principaleme
tolie par les Turcs, sous la conduite
Othman fondateur de cette puissar
chie. Il étoit fils d'Ortogrul & petit
liman, qui chassé de ses Etats par l
se noia dans l'Euphrate, au-delà
vouloit chercher une retraite. Ortog
en Natolie sous la protection d'Al
de Coni de la race des Turcs Seljon
lui donna le gouvernement de la Ph
lui avoir fait embrasser la religion l
ne. Ortogrul mourut l'an 1288 de Je
Othman son fils obtint d'Aladin l'
titre de Sultan dans les places qu'il
quises sur les Grecs. Tel fut le com

rine de Courtenai son épouse. Ce Prince envoia prier le Pape Benoît XI l'an 1304, de commuer les vœux de ceux qui s'étoient croisés pour la Terre-Sainte, & qui voudroient marcher avec lui contre les Grecs schismatiques ; & de lui accorder pour les frais de cette guerre, les legs pieux & les autres donations destinées au secours de la Terre-Sainte. Enfin il demandoit que le Pape fît prêcher une Croisade générale pour cette entreprise contre Constantinople. Le Pape lui répondit qu'il agréoit ses demandes, & il écrivit aux Evêques de France une lettre où il parloit ainsi : Les fidéles doivent avoir un saint zéle pour délivrer l'Empire de Constantinople du pouvoir des schismatiques. Car s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que les Turcs qui attaquent continuellement Andronic, s'en rendissent maîtres, il ne seroit pas facile de le tirer de leurs mains. Quelle honte seroit-ce pour la Chrétienté ? Nous désirons donc que l'entreprise du Comte Charles ait un heureux succès, comme étant très-utile au secours de la Terre-Sainte. C'est pourquoi nous vous prions tous de concourir puissamment à cette bonne œuvre : car si vous saviez le mépris & la haine que les Grecs ont pour nous, & quelles sont leurs erreurs, vous n'auriez pas besoin de notre exhortation pour entreprendre cette affaire avec ardeur.

Le Pap favorise.

Quelques années après, le Pape Clement V encouragea Charles de Valois à poursuivre son entreprise, & il résolut de faire prêcher pour cela la Croisade. En même-temps il publia étant à Poitiers une Bulle, par laquelle il dénonce excommunié Andronic Paleologue, comme fauteur du schisme des Grecs, défendant à tous Rois, Princes, Villes, Communautés,

IV. Le Pape communi l'Empere Andronic



V.
Trifte état de l'Eglife Grecque.
Divifions des Grecs entre eux.
Oppofition réciproque entre les Grecs & les Latins.

L'Empereur Andronic contre leq
excitoit les Princes Latins, n'étoit p
à Conftantinople. Le même efprit
dont les Grecs étoient animés con
Latine les portoit à fe féparer les u
tres, & étoit une fource perpétuell
fions entre eux. L'Empereur avoit
Patriarche Athanafe, qui fe ren
de plus en plus par l'amertume de
la dureté de fa conduite. Il écarta
Prince plufieurs Prélats qui pouvoi
à faire le bien, & les réduifit à fe
d'autres villes. Cependant il faifoi
jours des priéres & des proceffions, p
ner les calamités publiques. Auffi-tô
retour à Conftantinople, l'Empereur
le jugement de toutes les affaires, t
de fon intégrité & de fon défintéreffe
pour lui attirer la crainte & le refp
qui ne l'aimoient pas. Les religieu
avoient acheté à Conftantinople avec
fion de l'Empereur, une place pour
monaftére. Ils en étoient venus à bo
l'oppofition de plufieurs Grecs, qui r

anase, faisoit schisme avec celui de Con-
tinople. On ne put rien faire contre lui,
:e que son esprit & sa sagesse lui avoient
né une grande réputation ; & on se contenta
le renvoier à son église. S'étant embarqué
r passer en Crete, parce qu'il ne pouvoit
it alors se rendre à Alexandrie, il aborda dans
Negrepont où il devint suspect aux religieux
idians. Ils l'interrogérent sur ses sentimens
gard de l'Eglise Latine, & sur l'usage des
mes au saint Sacrifice. Comme il refusoit de
pliquer, on se disposa à le brûler vif ; mais
l'entre eux répréſenta que ce Patriarche étoit
sant à Alexandrie, & qu'il avoit sans doute
parens considérables qui vengeroient sa
t sur les Latins, lorsqu'ils iroient com-
cer en Egypte. Cette raison arrêta le zé-
iveugle de ces religieux, & ils se con-
érent de chasser le Patriarche, en lui don-
t un terme de dix jours pour sortir du
i.

.e Patriarche de Constantinople continuoit
'aire des processions deux ou trois fois la se-
ne. C'étoit le seul des quatre Patriarches
on nommoit aux priéres publiques : celui
lexandrie étoit banni : le Siége d'Antioche
.t vacant ; & quand il eût été rempli, le
iveau Patriarche n'auroit point voulu être
avec celui de Constantinople, parce qu'A-
nase s'étoit fait donner par l'Empereur un
nastére qui appartenoit à l'église d'Antio-
:. Le Patriarche de Jérusalem avoit été chassé
son Siége, & c'étoit un intrus, frappé lui-
me de censures, qui l'occupoit. Voilà l'état
George Pachymere laisse l'Eglise Grecque
finissant son histoire, qui contient ce qui
t passé pendant quarante-neuf ans, vingt-



demeure ferme dans la Foi catho
l'union avec l'Eglise Latine. Il
toute grace à l'Empereur, d'être
une des Isles désertes voisines de
ple, ce qui lui fut accordé. Georg
de sa prison y demeura seul, &
dans l'amour de l'unité. Nous
& de l'autre plusieurs Ecrits con
matiques.

Athanase Patriarche de Consta
ta ce Siége une seconde fois huit
rappel, c'est-à-dire en 1310, ne
soutenir les insultes & les reproch
à essuier. Deux ans après sa retr
Métropolitain de Cyzique fut tra
tantinople par la volonté de l'E
complaisance des Evêques. Il ig
ment la Théologie & les lettres
il ne savoit pas même écrire. Il s'
quement à acquerir des honneurs
ses. Il donnoit dans la magnifice
& des chevaux, & la délicatesse
étoit jaloux de tous les gens de
décrioit sécretement auprès de l'
seul bon conseil qu'il lui donna

ɜs, pour justifier leur séparation aux
ı peuple. On leur accorda tout ce qu'ils
lérent, & à ces conditions ils se réuni-
lais bien-tôt après, ceux de leur parti
ɔtinrent ni Evêchés, ni Abbaïes, retour-
ì leur schisme. Niphon ne tint le Siége
tantinople que trois ans. Il en fut chas-
ıse de son avarice l'an 1315; & l'an-
vante on lui donna pour successeur Jean
, qui étoit sçavant & avoit d'excellen-
ités. Sa femme prit aussi-tôt l'habit
que; & il vouloit de son côté s'en re-
r respect pour le Siége Patriarcal; mais
eur l'en empêcha, parce que les mé-
ıugeoient qu'il avoit besoin de faire
: la viande, dont l'abstinence est in-
le chez les Grecs de la profession mo-
e.

re ans après, Glycys voyant que ses
és avoient considérablement augmen-
u'il ne pouvoit s'acquitter de ses fonc-
i vaquer aux affaires, prit le parti de
:. Il fit écrire son Testament par Nice-
:egoras qui a composé l'histoire de ce
. Le successeur de Glycys fut Gerasim,
simple & ignorant: mais c'étoit cela
ui le rendoit agréable à l'Empereur.
Gregoras, c'est par cette raison que les
choisissent de pareils sujets pour les
places, afin qu'ils soient servilement
à leurs ordres & ne leur résistent en
rasim ne tint le Siége de Constantino-
ı an, & mourut en 1321. Après trois
acance, l'Empereur donna cette dignité
ɔine du Mont-Athos, qui n'avoit rien
ignité d'un Evêque, & qui sçavoit à
embler ses lettres. L'Empereur le choisit



1323.

III.

VI. Progrès des Turcs. Guerre civile à Constantinople

Michel Paléologue fils aîné
avoit été associé à l'Empire à la :
me siécle ; mais il mourut en 132
fils nommé Andronic comme son
fit couronner Empereur au comn
1325 par le Patriarche Isaïe. Ce:
ne s'accordérent pas long-temps.
dronic se plaignoit de la foiblesse
qui négligeoit les affaires, & lai
exposé aux insultes des barbare:
Turcs faisoient chaque jour de n
quêtes, & venoient jusqu'aux pc
tantinople. Le vieux Empereur di
pouvoit se résoudre à laisser le ş
de l'Empire à un jeune homme (
ce, qui ne sçavoit pas se condui
qui ne s'occupoit que de ses chi
oiseaux, & passoit les nuits en fe:
bauches. Ces plaintes reciproque:
qu'à une rupture ouverte, & à u
vile. Le jeune Empereur soutenu
parti, se saisit de quelques ville:

:mblérent chez le Patriarche, & formé-
ıe conjuration contre le vieux Andro-
conspiration aiant éclaté quelques jours
les Evêques des deux partis s'excommu-
reciproquement & se chargérent d'ana-

eune Andronic trouva le moien d'entrer
onstantinople. Il allá au palais & salua
:ul comme à l'ordinaire. Ils s'entretin-
ıelque tems, & attribuérent à la malice
ıon ce qui s'étoit passé. Le jeune Empe-
contenta d'ôter à son aieul le gouver-
t des affaires. Le vieux Andronic se voiant
épouillé de toute autorité, prit l'habit
tique & le nom d'Antoine. Il mourut su-
:nt l'an 1332 âgé de 74 ans. L'Empereur
nic son petit-fils en avoit alors trente-
s Turcs faisoient continuellement sur lui
ıvelles conquêtes. Othman leur premier
qui mourut en 1325 après avoir regné
six ans, laissa pour successeur son fils
an qui prit Pruse en Bithinie, dont il
Capitale, & y bâtit une mosquée, un col-
: un hôpital. Il prit ensuite Nicomédie,
, & plusieurs autres places. La foiblesse
ecs divisés entre eux, donnoit lieu à la
té de ses conquêtes.

VII. Le jeune Andronic ôte l'autorité à son aieul.

ıronic voulant s'y oppôser, résolut d'aller
ı guerre en Macedoine. Avant que de par-
Constantinople, il donna un successeur
riarche Isaïe qui étoit mort depuis peu.
ıe on proposoit plusieurs sujets, Jean
:uzene grand domestique conseilla à
:reur de nommer un prêtre qui s'appelloit
né à Apri ou Théodosiople en Thrace,
famille obscure, mais qui avoit des qua-
ɔrt estimables. Quand on le proposa aux

VIII. Jean d'Apri Patriarche de Constantinople.

Evêques, ils le rejettérent tous comme de concert, insistant sur ce qu'il étoit engagé dans les affaires temporelles, & qu'il avoit femme & enfans dans sa maison. C'est que les Grecs permettent aux prêtres de vivre dans le mariage, mais non pas aux Evêques. Cantacuzene répondit que Jean quitteroit sa femme, si d'ailleurs on le jugeoit digne du Patriarchat. Les Evêques continuant de le rejetter, Cantacuzene leur proposa de lui donner le gouvernement d'une autre église, puisqu'il n'y avoit aucun reproche contre sa conduite. Les Evêques acceptérent avec joie la proposition & le déclarerent Archevêque de Thessalonique.

Alors Cantacuzene dit en substance : Puisque vous avez jugé Jean d'Apri digne de l'Episcopat, pourquoi ne le seroit-il pas aussi du Patriarchat ? Sans doute que tous les Evêques, des grandes & des petites villes, participent également à la grace : la différence des Siéges dépend de l'Empereur, qui peut transférer à une plus grande ville, celui qui a été jugé digne d'être Evêque d'une ville moins considérable. A ces discours les Evêques se regardérent l'un & l'autre, & élurent comme malgré eux Jean Patriarche de Constantinople. Ce que dit Cantacuzene, que tous les Evêques reçoivent une grace égale, est vrai quant à la puissance essentielle à l'Ordre : Mais quant à la différence de jurisdiction, elle ne dépend pas, comme il prétend, du Prince, mais du consentement de l'Eglise & de l'usage autorisé par les canons. Il est vrai que dans ces distinctions, l'Eglise a suivi l'ordre du gouvernement temporel, en donnant une plus grande autorité aux Evêques des villes qui étoient déja métropoles. Il est vrai aussi que les Empereurs Grecs entreprenoient quel-

s sur le spirituel, & que souvent les Evê-
ıvoient trop de complaisance pour eux :
lu moins on observoit les formes cano-
;, & les Evêques n'étoient élus que par des
les.

IV.

ınée suivante 1334, le Pape Jean XXII ıx.
ı à Constantinople deux Nonces chargés Le Pape en-
ıx lettres, l'une à l'Empereur Andronic, voie des Non-
: à sa femme l'Imperatrice Jeanne, sœur ces à Constan-
c de Savoie. Comme elle avoit été élevée tinople.
a Religion Catholique, on crut qu'elle
it aider à ramener l'Empereur & à lui
quitter le schisme. Les Nonces étant ar-
ı Constantinople pour traiter de l'union,
ırs laïques demandoient instamment que
ıtrât en conférence avec eux, & y exhor-
même le Patriarche. Mais ce Prélat con-
nt la grande ignorance des Evêques, n'o-
s engager dans une conférence. Il crut de-
ppeller Nicephore Gregoras, quoiqu'il ne
int du Clergé, parce qu'il étoit en état
ler. Nicephore insista sur la nécessité de
int entrer en dispute avec les Latins; &
persuader au Patriarche & aux Evêques
étoit le meilleur parti, il leur fit un long
ırs, qu'il a eu grand soin d'insérer dans
istoire. On suivit son avis, on n'entra
en dispute avec les Nonces, & leur voiage
oduisit aucun effet.

ıelques années après, l'Empereur désirant X.
du secours des Latins contre les Turcs dont Négociation
rogrès étoient rapides, envoia au Pape pour l'union
t XII, Barlaam Abbé du monastère du avec les La-
ur, avec un noble Venitien. Ils arrivé- tins.
ı Avignon l'an 1339, & eurent audience Quiétistes du
ıpe & des Cardinaux. Barlaam commença Mont-Athos.



Mont-Athos, qui croioient être arri
de la sublime quiétude, & avoir pc
fection de l'oraison, jusqu'à voir d
corps une lumiére qu'ils disoient êtr
me. Barlaam attaqua ces faux spiri
Quiétistes, dont le chef se nommo
Palamas. Barlaam passa ensuite à C
ple, & pria le Patriarche Jean d'A
bler un concile, s'engageant à con
moines du Mont-Athos d'erreurs co
Le Patriarche manda ces moines,
reur permit de tenir le concile,
d'abord inutilement imposé silence
partis. Barlaam y parla le premier;
vant faire goûter au concile ses r
tre les Quiétistes, il se retira & r
Italie.

XI. Mort d'Andronic le jeune. Jean Paleologue Empereur.

L'Empereur qui étoit déja mala
effort pour assister à ce concile. L
avec laquelle il y parla aiant aug
mal, il mourut quatre jours après,
me de Juin 1341. Il étoit âgé de
cinq ans, & en avoit régné douze
deux fils, Jean âgé de neuf ans &

Cantacuzene, soutenoit que la tutelle des
ies Princes & la Régence de l'Empire lui
artenoient.

V.

Deux ans après, le Pape Clement VI fit pu-
:r une Croisade contre les Turcs, craignant
:nfin ils ne se rendissent Maîtres de l'Em-
: de Constantinople. Il avoit réuni pour
effet, le Roi de Chypre, le Doge de Ve-
:, & le Maître des Rhodiens. On donnoit
om de Rhodiens aux Chevaliers de S. Jean
Jérusalem, depuis qu'ils s'étoient rendus
tres de l'Isle de Rhodes au commencement
XIV siécle. L'entreprise que le Pape formoit
t pour trois ans, & tout son projet est ex-
ué dans des Bulles qu'il envoia par toute
:hrétienté. Clement VI se mettoit lui-même
tête de cette ligue, & fournissoit un cer-
nombre de galéres aux dépens de la Cham-
apostolique. A cette occasion le Pape don-
les avis suivans au Maître des Rhodiens:
us avons appris que vous & vos freres ne
es presqu'aucun bon usage des biens im-
ises que vous possedez. Ceux qui en ont
ministration montent de beaux chevaux,
t bonne chere, font superbement vêtus,
ervent de vaisselle d'or & d'argent, nour-
:nt des chiens & des oiseaux pour la chasse,
assent de grands trésors & font peu d'au-
nes. Enfin ils paroissent se mettre peu en
ie de la propagation de la Foi & de la dé-
se des Chrétiens, principalement ceux d'Ou-
ner, pour laquelle néanmoins ces biens leur
été donnés. C'est pourquoi l'on a délibéré
seroit à propos que le S. Siége créât un
vel Ordre militaire, qui auroit une partie
biens du vôtre, afin qu'il y eût de l'émulation

XII. Croisade contre les Turcs. Avis au Maître des Rhodiens.

entre ces deux Ordres. Cette lettre est d
d'Août 1343.

Pour exécuter cette entreprise contre le
le Pape fit son Légat Henri Patriarch
de Constantinople, & donna le comman
particulier de ses galéres à un noble
Ce Capitaine aiant été autrefois maltr
l'Empereur Andronic, voulut prendre
Grecs l'Isle de Chio. Dès que le Pape l'
pris, il manda au Légat Henri de s'op
cette démarche, dans la crainte qu'elle
posât de plus en plus les Grecs contr
tins, & donna ordre qu'on marchât dr
tre les Turcs. La flotte des Chrétiens a
devant Smyrne en Natolie dont les Turc
maîtres, l'assiégea, & la prit à la fin d'
1344. Les Chrétiens y firent un grand
d'Arabes & de Turcs, passant tout au f
pée, hommes, femmes & enfans. Ensui
gat fit purifier les mosquées, & on y c
service divin. Le Turc Morbassan qui c
doit dans le païs, vint bien-tôt assiége
ne avec une armée innombrable. Les
se défendirent vigoureusement. Le Pa
lant leur envoier du secours, choisit H
Dauphin de Viennois pour comma
Croisés qui devoient partir. Quelques
nes sensées blâmoient la nouvelle entre
Pape contre les infidéles, disant qu'ell
voit qu'a les aigrir davantage contre l
tiens. Le Pape donna publiquement la
l'étendart de l'église Romaine à Humb
s'embarqua à Venise au mois d'Aoû
avec plusieurs croisés Italiens & autre
son voiage n'eut aucun succès.

XIII. Jean Cantacuzene se rend

VI.

Les Chrétiens tenoient encore Sm

Iais le Pape aiant appris que les Turcs
at une treve, ordonna au Dauphin de
r, quand ils la proposeroient. Dans la
l'il lui écrivit sur ce sujet, il ajouta :
cette entreprise est contre les Turcs &
tre les Grecs; quand la treve sera faite,
devez point prendre part aux affaires
acuzene, dont vous me parlez. C'est
n Cantacuzene faisoit la guerre au jeu-
ereur Jean Paleologue, même avec le
des Turcs. L'Imperatrice Anne irritée
;rès de Cantacuzene, ne pouvoit goû-
onseils de paix que lui donnoit le Patriar-
a d'Apri. La haine qu'elle conçut con-
la porta à travailler à le faire déposer.
t que le meilleur moien d'y réussir étoit
lre la protection des Quietistes du Mont
ennemis du Patriarche, parce qu'il les
ndamnés. L'illusion de ces faux spirituels
ient en grand nombre, consistoit à s'a-
ner dans l'oraison à toutes leurs imagi-
, & à suivre comme des révélations divi-
es les productions de leur propre esprit.
pératrice avoit fait enfermer Palamas
ces Quietistes, mais elle le mit en
& lui donna même sa confiance. Aussi-
ouvelle spiritualité se répandit dans la
Constantinople qui en fut toute trou-
ar les Evêques, les prêtres, & tous
ui étoient les mieux instruits de la Re-
s'y opposoient : ce qui causoit des dis-
ontinuelles. Cependant Cantacuzene se
naître de la ville, où il avoit des intel-
s secretes. Il y entra la nuit, & en si
lre, qu'il n'y eut point de sang répandu.
le septiéme de Fevrier 1347. Le jour
nt l'Impératrice avoit fait déposer le Pa-

maître de l'Empire.

Nouvelles divisions entre les Grecs.



Empereur mais au second rang,
son fils. Dès que les sectateurs de Pa
prosperer les affaires de Cantacuz
rent tout en œuvre pour se le rendr
Ne pouvant réussir à mettre Palama
de Constantinople, ils vinrent à b
mettre Isidore un de ses principau
ce qui causa un schisme dans cette

XIV. Négociation entre Cantacuzene & le Pape.

Cantacuzene se fit couronner E
aussi-tôt après son couronnement,
Pape Clément VI trois Ambassade
de cette ambassade étoit de faire
Pape que la nécessité de la guerre l'
à faire alliance avec les Turcs, san
ligion en souffrit la moindre att
mandoit en même-temps à être
de l'entreprise que le Pape & les P
cident méditoient contre les infidé
qu'il y concourroit puissamment,
à l'armée un passage libre en Asie,
sant lui-même. Le Pape reçut so
ambassade, & promit d'envoier de
porteroient sa réponse. Il les env
au commencement de l'an 1350. Il

: qu'il leur disoit chaque jour sur le su-
leur commission, pour en faire leur rap-
ı Pape. Cantacuzene après avoir rapporté
les Nonces proposerent de la part du Pa-
nt sur la guerre contre les infidéles, que
nion des églises, dit que l'Empereur,
dire lui-même, parla ainsi : Je prétends
er à la guerre contre les Barbares mes
ux, mes armes, mes chevaux, mes fi-
, & tout ce qui est à moi, m'estimant
x d'y exposer ma propre vie.
ınt à l'union des Eglises ; s'il ne falloit
: faire égorger pour y parvenir, je pré-
is, non-seulement ma tête, mais même
:eáu. Néanmoins une affaire de cette im-
:e demande beaucoup de prudence, puis-
: s'agit pas d'un interêt temporel, mais
ns célestes, & de la pureté de la foi.
is qu'il faut, si vous le trouvez bon ;
ın Concile Universel, où se trouvent les
:s d'Orient & d'Occident. Si on le fait,
st fidéle, & il ne permettra pas que nous
:artions de la vérité. Si l'Asie & l'Europe
comme autrefois soumises à l'Empire
n, il faudroit assembler chez nous le
: ı mais maintenant la chose est im-
:. Le pape ne peut venir ici, & je ne
ıe trop éloigner à cause des guerres con-
:s. Si donc le Pape le trouve bon, nous
ssemblerons en quelque place maritime
eu de nous, où il viendra avec les Evê-
Occident, & moi avec les Patriarches &
ques de leurs dépendances. Les Nonces
; de cette réponse s'en retournerent, aiant
présens de l'Empereur. Ils rendirent comp-
ape de leur voiage, & lui montrerent la
. qu'ils avoient écrit. Le Pape envoia



Constantinople.
Concile.

venons de parler, le Patriarche
ba malade, & mourut de chagri
succès de ses prétendues prophéties
stes lui donnerent pour successeur u
leur secte. L'Empereur fit venir du
un moine nommé Calliste ami de
plûpart des Evêques se séparerent
munion. Le schisme dura long-te
fin l'Empereur se rendit médiate
gea les Evêques à communiquer a
che. L'Empereur promettoit depu
de convoquer un Concile général
les troubles de l'Eglise, particuli
de la Grece excités par Gregoire Pa
il se réduisit à assembler les Evêqu
parce que c'étoit la seule Provinc
l'Empire de Constantinople. Enc
pella-il pas tous, mais seulem
favorisoient Palamas, la plûpar
tiques .& ignorans. Nicéphore C
força de détourner l'Empereur de
concile, mais il ne put rien gagne
ce. Le concile se tint au Palais
le vingt-septiéme de Mai 1351. Le
prévalurent & ceux qui s'oppos

:is la promotion d'Innocent VI au Pon- lui envoia un frere Prêcheur, avec des par lesquelles il lui témoignoit qu'il dé- ırdemment la réunion des églises. Le Pa- horta par sa réponse à demeurer ferme cette bonne résolution, lui promettant à condition toute sorte de secours spirituels mporels. C'étoit ces derniers que Cantacu- souhaitoit davantage; car il étoit fort é par les Turcs & par le jeune Empereur ologue. Cantacuzene crut alors se fortifier, aisant reconnoître Empereur Mathieu son aîné. Le Patriarche Calliste s'y opposa vi- aent, & se retira au monastere de S. Mamas. mpereur ne laissa pas de faire prendre à son les ornemens Imperiaux, qui étoient les uliers rouges & le bonnet orné de perles & pierreries. Voulant ensuite le faire sacrer & ouronner selon la coutume, il fit venir à Constantinople le plus d'Evêques qu'il put. S'é- ant assemblés, ils prierent le Patriarche Cal- iste de reprendre son Siége, & de couronner e nouvel Empereur; mais n'aiant pu le tirer le son monastere, ils nommerent un autre Patriarche. Ce fut Philotée Evêque d'Heraclée, qui aussi-tôt après sa consécration, couronna e nouvel Empereur Mathieu Cantacuzene.

XVI. Cantacuzene écrit au Pape. Il fait reconnoître Empereur son fils Mathieu.

VII.

Jean Paléologue étoit comme relegué à Thessalonique, n'aiant gueres que le titre l'Empereur. Il n'avoit ni troupes ni argent pour e rétablir, mais il étoit aimé du peuple & des Grands, qui le regardoient toujours comme eur véritable maître. Au commencement de 'année 1355, il rentra secretement & de nuit Constantinople, & le peuple prit les armes, & se déclara pour lui. Le Patriarche Philotée

XVII. Jean Paleo gue rétabl Jean Cant zene se f moine.



puis long-temps, de quitter le mon
brasser la vie monastique. Il l'exé
lendemain, se revêtit d'un habit
changea de nom. Sa femme Irene
même-temps l'habit de religieuse.
de temps après revint de l'Isle de T
s'étoit retiré, & reprit le Siége de C
ple sans que personne osât s'y op

XVIII. Traité de Jean Paléologue avec le Pape.

L'Empereur Jean Paléologue se v
d'un côté par les Turcs, & de l'aut
thieu Cantacuzene qui tenoit An
les lieux circonvoisins. C'est pourqu
cha le secours des Latins, & con
traiter avec Paul Archevêque de Sn
nonce du Pape, touchant sa réunion
se de Rome. Par le conseil de ce P
une Bulle d'or où il dit en substan
sur les saints Evangiles d'observer
suit. J'obéirai au S. Pere Innocent
successeurs. Je travaillerai à soumet
sujets à son obéissance. Je donne
Michel Paléologue à l'Archevêque
pour le mener au Pape, qui m'env
tôt quinze vaisseaux avec cinq ce

'ent de se réunir à l'Eglise, nous les oblige-
de se soumettre. Nous donnerons au Lé-
in grand Palais qui appartiendra au Pape
pétuité. J'établirai trois écoles des lettres
nes, & j'aurai soin que les plus considé-
s d'entre les Grecs les aillent apprendre.
n'accomplis pas tout ce que je viens de
nettre, je serai indigne de l'Empire, & j'en
porte tout le droit à mon fils aîné (Andro-
. Le Pape aiant reçu cette lettre, y répon-
n mois après par une grande lettre, où il
nd sur la joie que lui donnoit l'espérance de
union des églises, & sur les louanges de
pereur, qu'il exhorte à la persévérance. Il
it aussi au Patriarche Calliste, à plusieurs
ds Seigneurs de l'Empire Grec, au Roi
hypre, au Doge de Venise, au Maître des
diens & aux Genois; mais n'aiant pû four-
es troupes & les vaisseaux dont on étoit
enu, la négociation fut sans effet.

XIX. Alexandrie prise par les croisés.

an 1365 il arriva en Orient un événement
dérable, qui est la prise d'Alexandrie par
roisés. Le Roi de Chypre Pierre de Luzi-
n étoit à leur tête. Ils étoient environ dix
: hommes & quatorze cens chevaux, & la
: avoit près de cent voiles. Avant que de
les ancres, Pierre-Thomas Patriarche de
stantinople & Légat du Pape, accompa-
de tous les Ecclésiastiques de l'armée, mon-
ır la galére du Roi pour donner une bé-
ction générale. S'étant mis sur le lieu le
élevé pour être vû de tout le monde, il
onça une longue priére, bénissant les per-
es, les armes, les vaisseaux & la mer, &
ındant le secours de Dieu contre les infi-
s. Quand ils furent en pleine mer, le Roi
ıra la résolution qu'il avoit prise d'aller,



ensuite qu'on mettoit le feu aux p
retirerent au Caire. Ainsi fut prise
après un combat d'une heure, da
n'y eut pas un seul Chrétien de t
sés n'étant point en état de résister à
nombrable des infidéles qui se pré
venir attaquer, se contenterent de p
& se retirerent. Ils en emporterent
immenses, particuliérement des é
de soie, & revinrent en l'Isle de Cl
ne voions pas que cet avantage r
les Chrétiens ait eu d'autres suites

XX. L'Empereur Jean Paléologue à Rome.

Les Turcs faisant toujours quel
les brêches à l'Empire de Constanti
Paléologue passa en Italie l'an 136
mander du secours aux Princes d'
étoit à Rome lorsque le Pape Urb
riva le treiziéme d'Octobre. Le P
avec beaucoup d'honneur, mais n
dant que si c'eût été l'Empereur d'O
léologue fit dans l'église du Sain
profession de foi en présence de qu
naux. Elle est entiérement catholi
tient entre autres articles, que le S

tous les Cardinaux & des Prélats. L'Empereur Grec vint aussi-tôt, & dès qu'il vit le Pape, il fit trois génuflexions: ensuite il s'approcha & lui baisa les pieds, les mains & la bouche. Le Pape se leva, le prit par la main, & entonna le *Te Deum*. Ils entrerent ensemble dans l'église, où le Pape chanta la messe en présence de l'Empereur & d'un grand nombre de Grecs.

Quand ce Prince partit pour retourner à Constantinople, le Pape lui permit d'avoir un autel portatif, où il fit dire la messe en sa présence, mais par un prêtre Latin seulement. Les Grecs ne se servent point de pierres d'autel, mais d'un cuir, d'un linge, ou d'un morceau d'étoffe consacré pour cet effet, qu'ils appellent *Antiminsion*. L'Empereur partit de Rome au mois de Février 1370, & s'en alla fort content du Pape.

VIII.

XXI. Triste éta[t] l'Empire G[rec] Conqu[ê]t[es] d'Amurat.

Depuis son retour à Constantinople jusqu'à la fin de son Regne, les affaires de l'Empire allerent toujours en dépérissant. Ce Prince eut trois fils, Andronic, Manuel & Theodore. L'aîné surpassoit tous les jeunes gens de son âge par sa force & sa belle taille. Le Sultan Amurat avoit aussi trois fils dont le second étoit de l'âge d'Andronic. Ces deux jeunes Princes résolurent dans une partie de débauche, de faire mourir leurs peres, & de vivre ensuite comme freres. Amurat surnommé Algazi, c'est-à-dire, le Conquérant, avoit succédé à Ourcham. Il étendit beaucoup sa puissance en Europe. L'an 1360 il prit Andrinople. Il eut trente-sept guerres à soutenir, & il fut toujours victorieux. Aiant été bien informé de la conjuration de son fils, il lui fit arracher les yeux, & manda à Paléologue de traiter de même Andronic; qu'autrement ils auroient toujours la guerre ensemble.

XXII. Guerre civile à Constantinople. Conquêtes de Bajazeth.

L'Empereur suivit ce conseil, peut-être parce qu'il ne croioit pas pouvoir résister à Amurat. Il se servit de vinaigre bouillant pour aveugler Andronic, & traita de même son fils Jean qui commençoit à peine à parler. Il les fit enfermer tous deux avec la femme d'Andronic dans une tour de Constantinople, où ils demeurerent deux ans. Ils en sortirent ensuite, à la faveur d'une sédition excitée par des Latins ; & Andronic, avec le secours des Genois d'une part, & de Bajazeth fils aîné d'Amurat de l'autre, entra dans Constantinople & fut déclaré Empereur. Alors il enferma dans la même tour son pere & ses deux freres Manuel & Theodore ; & ils y furent aussi pendant deux ans, après lesquels ils se sauverent. Andronic se repentant de sa mauvaise conduite, demanda pardon à son pere, & le remit sur le trône. Jean Paléologue céda l'Empire à Manuel son second fils l'an 1384. Le Sultan Amurat aiant été tué en 1388 dans une grande bataille contre les Bulgares, quoiqu'il la gagnât, Bajazeth lui succéda. Il fut surnommé Ilderin, c'est-à-dire le foudre, à cause de la rapidité de ses conquêtes. L'an 1393 il vint jusqu'aux portes de Constantinople, qu'il assiégea ; mais aiant appris que Sigismond Roi de Hongrie assembloit une grande armée, il leva le siége, marcha contre lui, & le défit entiérement près de Nicople : cette victoire est différente de celle qu'il remporta sur le même Prince en 1396. Il retourna ensuite à Constantinople, & obligea l'Empereur à lui paier tribut, & à donner aux Turcs un quartier & une mosquée dans la ville. Il prit tellement le dessus sur les Empereurs Grecs Jean Paléologue & Manuel, qu'il les traitoit comme des esclaves. L'Empereur Jean accablé de chagrin

& épuisé de débauches mourut l'an 1391, & la quarante-troisiéme année de son Regne depuis la mort de son pere Andronic le jeune.

IX.

XXIII. Michel Paléologue Empereur. Progrès surprenans de Bajazeth. Fin funeste de ce Sultan.

Cette même année Bajazeth prit Thessalonique, ravagea toute la Thrace, bloqua Constantinople, & réduisit presque à cette ville l'Empire de Manuel. Le païs d'alentour étoit tellement désolé, qu'il y eut bien-tôt une grande famine à Constantinople. Dans cette extrémité Manuel s'adressa au Pape, au Roi de France & au Roi de Hongrie, & leur demanda un prompt secours. L'an 1396 Bajazeth gagna la fameuse bataille de Nicople, qui fut très-sanglante, & dans laquelle périt une grande partie de la Noblesse Françoise conduite par Jean Comte de Nevers fils aîné du Duc de Bourgogne. On a attribué cette défaite des Chrétiens à l'imprudence des François, qui se presserent trop d'attaquer les ennemis, malgré les avis du Roi Sigismond ; & encore plus aux excès & aux désordres de tout genre qui regnoient parmi eux, & qui ne pouvoient qu'éloigner la protection de Dieu. L'an 1402 Bajazeth quitta Constantinople, qu'il tenoit toujours bloquée, pour aller s'opposer aux progrès du fameux Tamerlan ; qui après avoir soumis le Corasan, l'Inde, la Perse, la Syrie, étoit entré dans la Natolie. Nous parlerons de ce Conquérant dans l'histoire du quinziéme siécle. Les deux armées se rencontrerent à Ancyre ou Angouria. Bajazeth y perdit le vingt-huitiéme de Juillet la bataille, la liberté, & peu après la vie, qu'il finit misérablement en s'écrasant la tête contre les barreaux d'une cage de fer dans laquelle le victorieux l'avoit fait enfermer.

Pendant que Constantinople étoit bloquée,

XXIV. L'Empereur Manuel vient lui même demander du secours en Occident.

l'Empereur Manuel Paléologue prit la résolution de venir lui-même en Occident chercher du secours. Il vint à Venise & ensuite à Milan où le Duc Jean Galeas Visconti le reçut très-bien, & lui donna une bonne escorte pour le conduire en France. Il y reçut les honneurs convenables à sa dignité, & arriva à Paris le troisiéme de Juin de l'an 1400. Mais la maladie du Roi Charles VI fut cause que les Princes divisés entre eux ne lui promirent aucun secours. Après un assez long séjour en France, l'Empereur Manuel passa en Angleterre, où le nouveau Roi Henri IV ne fit pas plus pour lui, étant lui-même encore assez mal affermi sur son trône. Ainsi cet Empereur fut obligé de retourner chez lui, sans avoir tiré aucun avantage réel d'un si grand voiage. Nous rapporterons dans l'histoire du quinziéme siécle la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, qui fut l'époque de la ruine totale de la monarchie des Grecs.

ARTICLE VIII.

Plusieurs Saints.

I.

I. S. Yves Prêtre.

IVE nâquit l'an 1253 en Bretagne à un quart de lieu de Treguier de parens nobles & vertueux. Aiant commencé ses études dans son païs, il alla à Paris à l'âge de quatorze ans, & y étudia en Philosophie & en Théologie. Il y prit aussi des leçons sur le Droit canon; & dix ans après il continua cette étude à Orléans, &

y joignit celle du Droit civil. Il menoit dès-lors une vie pénitente & mortifiée, s'abstenant de viande & de vin, & jeûnant le vendredi. Il donnoit aux pauvres une partie de sa nourriture. Il assistoit assidument aux Offices de l'Eglise, & se levoit de grand matin pour vaquer au saint exercice de la priére. On ne le vit jamais contester avec ses compagnons, & on ne lui entendit jamais prononcer aucune parole libre.

Ses parens auroient voulu l'engager dans le mariage; mais l'inclination qu'il avoit pour assister les pauvres, le détermina à embrasser l'état ecclésiastique. Il seroit toujours resté dans les Ordres inférieurs, si son Evêque ne l'avoit forcé de recevoir la Prêtrise. Son application à l'étude le rendit bientôt capable d'être mis en place. Il fut d'abord Official, & remplit dignement tous les devoirs de cette fonction. Bien loin de multiplier les procédures & de prolonger les affaires, il ne négligeoit rien pour engager les parties à s'accommoder. Quand il voioit des personnes que la pauvreté empêchoit de poursuivre une affaire juste, il leur fournissoit l'argent nécessaire pour la finir. Il alloit en différentes jurisdictions plaider pour les pauvres, ce qu'il faisoit gratuitement, aussi-bien que les écritures & les sollicitations nécessaires pour leur défense. Il leur donnoit même de son propre bien. Il souffroit avec patience les insultes que les plaideurs lui faisoient, lorsqu'il ne favorisoit pas leurs prétentions injustes. Pour le fixer davantage dans le païs, l'Evêque de Treguier lui donna une cure qu'il n'accepta que par obéissance.

Ce fut un pasteur vigilant & appliqué à ses

devoirs. Comme on ne peut faire un bien durable dans la conduite des ames, qu'on ne commence par instruire solidement ceux que l'on veut conduire à Dieu, il faisoit quelquefois en un seul jour deux ou trois sermons. Il étoit fort suivi, parce que ses instructions étoient solides & pleines d'onction. D'ailleurs la régularité de sa conduite, la piété qui éclatoit dans tout son extérieur, & toutes les bonnes œuvres qu'il faisoit, annonçoient à tout le monde, qu'il pratiquoit le premier ce qu'il enseignoit. Dieu convertit beaucoup de personnes par son ministére. Il n'offroit les divins Mystéres, qu'en répandant beaucoup de larmes, & il étoit tout pénétré de la sainteté de cette fonction sacrée. L'étude de l'Ecriture sainte faisoit ses délices, & c'étoit dans cette source divine qu'il puisoit les instructions qu'il faisoit à son troupeau. Ses actions & ses paroles changérent la face du païs, & les peuples grossiers & déréglés commencerent à mener une vie conforme à la sainteté du Christianisme.

Ive ne se contentoit pas de rompre en public à son peuple le pain de la divine parole: il alloit encore dans les maisons visiter ses brebis, & donner à chacun la nourriture spirituelle dont il avoit besoin. Les curés des environs l'engageoient aussi à prêcher dans leurs églises, & il lui est arrivé de prêcher le Vendredi-Saint dans sept églises différentes. Il alloit dans les champs instruire ses paroissiens, & les exhorter à offrir à Dieu leurs travaux, & à souffrir en esprit de pénitence les peines inséparables de leur état. Il achetoit des étoffes pour habiller les pauvres, & souvent il leur donnoit ses propres habits. Il étoit l'arbitre de tous les différends. Ceux qui avoient des affai-

:mbarrantes, ou des querelles à terminer,
remettoient volontiers à son jugement.
ver il faisoit faire du feu pour les pauvres,
que lui-même ne se chauffât jamais. Il fit
: une maison assez commode pour les loger
›ur exercer l'hospitalité. Il distribuoit son
ı ceux qui n'en avoient point, ou il le ven-
au profit des pauvres, dès que la récolte
faite; car il avoit pour maxime qu'on ne
point faire attendre ceux qu'on peut assis-
l'abord. Quelqu'un informé de cette con-
:; lui dit un jour: Vous feriez mieux de
er votre blé; vous le vendriez davantage
quelque temps. J'en conviens, dit S. Ive,
; je ne sçais pas si je serai alors en vie. A la
de l'année le même homme vint lui dire
air content: Hé bien, j'ai gagné le cin-
me sur mon blé. Et moi, dit le saint Curé,
étens y avoir gagné le centiéme en le distri-
ıt aux pauvres.
et admirable Pasteur avoit un grand soin
nalades. Il ne se contentoit pas de leur ad-
strer les Sacremens: il les visitoit, les con-
ıt, & leur apprenoit à faire un bon usage
ı maladie, & à se disposer à mourir saln-
nt. Il prenoit soin des orphelins, leur fai-
apprendre à lire, & paioit les maîtres qui
ıstruisoient. Il n'étoit pas moins touché
esoins spirituels du prochain, & il n'écou-
›oint les confessions, sans verser des lar-
qui ordinairement servoient à amollir la
:é des pécheurs. Il continua pendant toute
: la pénitence qu'il avoit commencée, lors-
faisoit ses études, & y ajouta de nouvel-
ıstérités, afin de se rendre plus conforme
ıs-Christ crucifié, qu'il se proposoit pour
:le: disant qu'un Chrétien & sur-tout un



il une partie des nuits dans la pri
ditation de l'Ecriture-Sainte. Il
que des légumes ſans le moindre
ment, & jeûnoit très-ſouvent au pa
& pendant quinze ans il jeûna ai
& l'Avent.

Pendant le Carême de l'an 1303
forces diminuer de jour en jour.
ſe relâcher d'aucun de ſes exercice
voir redoubler ſon zéle à meſur
çoit vers le terme de ſes travaux
tence. Aiant ſacrifié à Dieu ſes
lens, ſon repos, ſa ſanté & ſa
miniſtére qu'il lui avoit confié,
core mourir dans les fonctions
attachées. La veille de l'Aſcenſi
ſon peuple, & dit la Meſſe étan
deux perſonnes. Il donna des avi
qui lui en demandérent, & enſu
lit, c'eſt-à-dire ſur ſa claie fait
d'oſier entrelacées. En cet état il
niers Sacremens avec une nou
Depuis ce moment il ne s'entreti
vec Dieu, qu'il devoit bien-tôt p

II.

:h est beaucoup plus connu par la dé- II. S. Roch.
ı peuple, que par l'histoire de sa vie,
s de cent soixante ans après sa mort.
t à Montpellier d'une famille noble
ı du treiziéme siécle. Aiant perdu son
mere à l'âge de vingt-ans, il alla à
pélerinage. Il s'arrêta en plusieurs
talie qui étoient affligées de la peste,
servir les malades dans les hôpitaux.
ant aussi affligée de ce fléau, il y alla
soin des pestiférés pendant trois ans.
ant de Rome il s'arrêta à Plaisance où
›este, & en étant frappé lui-même, il
obligé de sortir non-seulement de l'hô-
ais de la ville, pour ne pas augmenter
n. On dit qu'il fut assisté par un Sei-
mmé Gothard, auquel il inspira le mé-
onde & l'amour de la retraite. S. Roch
éri, revint à Montpellier où il mou-
ziéme d'Août 1327.

III.

Comte d'Arien nâquit en Provence en III. S. Elzéar & sainte Delphine.
étoit fils d'Hermangand de Sabran,
ıdune d'Albe qui avoit beaucoup de
rsque sa mere le mit au monde, elle
ı de lui ôter la vie après son baptême,
ıe de permettre qu'il ne fût pas sou-
divine volonté. Dès l'âge de cinq ans
›nnoit aux pauvres tout ce qu'il avoit
›osition. La grace du Baptême se fai-
r dans toutes ses actions. Il étoit doux,
obéissant & soumis à ceux qui étoient
le son éducation. Il fut élevé sous les
Guillaume de Sabran son oncle pater-
: de S. Victor de Marseille, & on le
e en sagesse à mesure qu'il avançoit

Il n'avoit que dix ans, lorsque par l'ordre du Roi de Sicile il fut fiancé avec Delphine de Glandève qui n'en avoit que douze, & dont la vertu étoit fort au-dessus de la noblesse de sa maison qui étoit des premiéres de Provence. Quelques années après, le mariage aiant été célébré, Delphine découvrit à Elzéar les sentimens de son cœur. Mes parens, dit-elle, m'ont forcée de me marier, & j'ai toujours eu dessein de garder le trésor incomparable de la virginité. Pendant plusieurs jours elle s'entretint avec Elzéar de discours de piété, & elle obtint de son époux ce qu'elle désiroit. L'année suivante Elzéar jeûna le Carême entier, quoiqu'il eût à peine quinze ans, & il ajoûta au jeûne d'autres austérités. Dieu lui donna en même-temps un si grand amour & une si haute idée de la virginité, qu'aiant eu le bonheur de la conserver jusqu'alors, il fit une ferme résolution de la garder toute sa vie. Il conçut un [illegible] fond mépris pour le siécle, qu'il auro[illegible] haité pouvoir se retirer dans une solitud[illegible] n'être occupé que des choses du ciel. [illegible] & l'épouse s'animoient l'un l'autre à [illegible] de Dieu, & à remplir tous les devoir[illegible] piété Chrétienne. Dans ce dessein Elzéar [illegible] de quitter le château d'Ansois où il de[illegible] avec son ayeul, & où il ne voioit rien q[illegible] fiât. Il l'obtint avec peine, & se retir[illegible] Michel qui apartenoit à Delphine.

Elzéar se voiant alors chargé du soi[illegible] *de l*[illegible] domestiques, s'y appliqua avec une *extrême* attention. Il établit les régles suivantes, qu'il voulut que tous ceux de sa maison gardassent inviolablement. 1. Que quiconque donneroit dans quelque déréglement, seroit chassé de sa maison. 2. Que les Gentilshommes, & les Da[illegible]

honneur rempliroient exactement tous
'oirs de la Religion. 3. Que les Dames
›eroient du travail des mains. 4. Que
ne ne parleroit qu'avec beaucoup de res-
: la Religion, & ne diroit aucune parole
5. Que personne ne joueroit à aucun jeu
.ard. 6. Que tous vivroient dans une par-
ınion; & que si quelqu'un en offensoit
:re, il lui feroit aussi-tôt satisfaction.
e tous les soirs ils feroient en sa présence
›nférence de piété, où tous assisteroient,
: s'instruire & de s'animer à la vertu. Que
nt qu'un parleroit, les autres prieroient
:urement, afin que Dieu lui inspirât
i seroit plus capable de les toucher. El-
lans ces conférences parloit avec un zéle
able, & paroissoit plein d'un feu qui se
loit dans tous les cœurs, & qui produisit
uits merveilleux. On voioit regner dans
naison la charité, la paix, la modestie.
plutôt un saint monastére, que la Cour
:igneur.

exemple si rare toucha plusieurs autres
ıes, qui reglerent leurs maisons sur ce
:. Elzéar ne se contentoit pas d'avoir
& de faire observer ces saintes pratiques
es les régles de l'Evangile; il étoit lui-
comme une régle vivante qui animoit
.a priére faisoit sa consolation & ses dé-
Outre les jeûnes établis par l'Eglise, il
t encore les vendredis, tout l'Avent &
lles de plusieurs fêtes. Il portoit presque
rs le cilice. Il communioit fort souvent;
vie sainte le rendoit digne de prendre
mment cette divine nourriture. Son esprit
ans cesse occupé de Dieu, sans que rien
pable de l'en distraire. Il ne découvroit

qu'à Delphine sa chaste & fidéle compagne, les faveurs particuliéres qu'il recevoit de Dieu.

Ce jeune Seigneur étoit naturellement libéral, & la grace de Jesus-Christ perfectionna cette heureuse disposition, en lui inspirant un grand amour pour les pauvres. Il servoit les malades, sans faire paroître aucune repugnance pour ceux qui étoient infectés des plus horribles maladies. Il fit des aumônes immenses, & dans des années de disette, il donna aux pauvres jusqu'au blé qu'il avoit reservé pour sa maison. Il n'avoit que vingt-trois ans, lorsque par la mort de son pere il devint Comte d'Arien & baron d'Ansois. Il fut obligé d'aller en Italie, pour prendre possession du Comté d'Arien qui y est situé. Les habitans refuserent pendant trois ans de se soumettre à lui & lui firent beaucoup de tort. Il souffrit tout avec patience, & s'opposa au Prince de Tarente qui vouloit faire punir les principaux factieux. Sa patience obtint de Dieu le changement de ce peuple, qui dans la suite non-seulement le respecta comme son Seigneur, mais même l'aima comme son pere. Elzéar de son côté oublia tellement leur rébellion, qu'il donna toujours des marques particuliéres d'amitié a ceux qui lui avoient été le plus opposés. Ce n'étoit pas qu'il fût insensible aux injures. Il avoua un jour à sainte Delphine, qu'il les sentoit très-vivement. Mais, ajoutoit ce jeune Seigneur si Chrétien, quand je pense aux insultes que Jesus-Christ a souffertes, je reconnois que tout ce que je puis souffrir est infiniment au-dessous, & que j'en mérite bien davantage: Dieu me fait la grace singuliere de me donner de l'amour pour ceux qui me font de la peine.

Il trouva ses deux grandes terres fort chargées de dettes. Il donna ses ordres pour y satis-

ire ; & lorqu'il en entendoit parler, il disoit : vous rends graces, Seigneur, de ce qu'après 'avoir délivré de tout amour des biens périssbles & passagers, vous permettez que les ters que je possede soient en si mauvais état, 'elles ne peuvent donner aucun plaisir à ceux ëmes qui aimeroient le monde. Elzéar n'avoit s moins d'amour pour la justice que pour la émence. Il avoit un très-grand soin que ses ficiers rendissent exactement la justice ; & s'il n trouvoit quelqu'un qui s'acquittât négliemment d'une fonction si importante, il le posoit, & donnoit sa place à un sujet qui en oit plus digne. Il faisoit paier rigoureuseent les amendes, de peur que l'impunité ne oduisît la licence. Mais lorsque ceux qui y oient condamnés étoient pauvres, il la leur isoit rendre en secret par d'autres personnes, toute entiere ou en partie.

Il fut obligé de retourner en Italie pour re gouverneur de Charles Duc de Calabre, ls aîné du Roi Robert. Ses soins & sa vigilance roduisirent bien-tôt un grand changement dans e jeune Prince. Elzéar voulut se charger des afires des pauvres, & il fut à cette Cour leur proecteur & leur avocat. Il ne les assista pas seulement de ses conseils & de ses sollicitations ; mais ussi par des aumônes abondantes. La source de ant de bonnes œuvres étoit le don d'une grande oi qu'il avoit reçu de Dieu. Un jour qu'il s'enretenoit avec sainte Delphine des malheurs des erniers temps, sainte Delphine lui dit que la persécution causée par l'antechrist seroit i terrible, que la plûpart des hommes y sucomberoient. Elzéar répondit : Quand je verois les hommes les plus saints & les plus sçaans, le Pape même & les Cardinaux, aban-

donner la Religion pour en établir une nou-
velle ; & quand ils seroient suivis de tout le
monde, je ne voudrois pas m'écarter en un seul
point de la Foi que l'Eglise Catholique m'a en-
seignée, dût-il m'en couter mille vies, si je les
avois. Le fondement de toutes ses vertus étoit
une sincere humilité, qui le rendoit peti à ses
propres yeux, dans le temps même qu'il étoit
grand aux yeux de tous ceux qui le co noi-
soient. Il souffroit avec peine qu'on lui rendit
les honneurs dûs à sa naissance. Sa vie sai te fut
terminée par une maladie douloureuse dans
laquelle il conserva toujours une patience admi-
rable, soutenue de l'espérace des biens futurs
dont il regardoit la jouissance comme pr chai-
ne. Il se faisoit lire la Passion de Notr Sei-
gneur & ne cessoit de prier. Après avo
les derniers Sacremens il mourut dans la
huitiéme année de son âge l'an 1323.

Delphine sa chaste épouse persévéra
la priére, dans la pénitence & dans tou
de bonnes œuvres. Elle se réduisit à u
tiere pauvreté, après avoir distribué a
vres tous les biens dont elle avoit pu di
On dit qu'elle vêcut jusqu'à l'âge de soi
seize ans, & qu'elle mourut l'an 1369.

IV.

IV. Sainte Eliza-beth Reine de Portugal.

Elizabeth étoit fille de Pierre III R
ragon & de Constance de Sicile fille d
froi. Elle nâquit l'an 1271, & fut
Elizabeth en l'honneur de sainte Eliz
Hongrie sa grande tante. A l'âge de
elle commença à réciter tous les jours
Office de l'Eglise, ce qu'elle continu
toute sa vie. Elle avoit horreur de la
des Romans & détestoit toutes les c
profanes. Quelque délicat que fût son c

le mortifioit déja par diverses austérités, pouvoit souffrir qu'on lui allégât la foi- e de son âge pour l'empêcher de jeûner. assistoit les pauvres par tous les moiens étoient en son pouvoir. Elle étoit ennemie luxe & de tous les vains ajustemens, que personnes de sa qualité recherchent avec t de passion. Elle se privoit de tous les plai- & de tous les amusemens inutiles. Tout temps étoit emploié à la priere & aux ercices de charité. Une si grande vertu dans Princesse si jeune, étoit un prodige qui oit dire à son pere, que la piété d'Elizabeth t la cause de l'heureux état où se trouvoient ffaires de son Roiaume.

douze ans elle fut mariée à Denys Roi de gal. Sa dignité de Reine ne diminua ni iduité à la priere, ni ses mortifications. les jeûnes prescrits par l'Eglise, elle jeû- icore trois jours de chaque semaine, l'A- rier, l'intervalle depuis la S. Jean jus- Assomption, & quelques jours après elle nçoit en l'honneur des saints Anges un qui duroit jusqu'à la S. Michel. Ses es augmenterent à proportion des biens le eut la disposition. Elle visitoit toute malades, & en pensoit souvent elle- qui avoient des ulceres incurables. Non te de les visiter dans les hôpitaux, elle les chercher jusques dans les villages & banes. S'étant ainsi rendue la mere des s, elle se montra aussi la tutrice des or- s. Elle devint sur-tout le refuge des jeu- les qui étoient dans l'indigence. Elle les oit promptement, afin de les tirer du pé- quel la misere les exposoit. Elles les met- ous la conduite de femmes d'une piété

éprouvée ; & procuroit des partis convenables à celles qui étoient portées au mariage. Elle fit un fonds considérable pour entretenir une Communauté de filles pénitentes, & elle ne négligeoit rien pour retirer du péché celles que leur pauvreté ou leurs mauvaises inclinations y faisoient tomber.

Dieu donna à Elizabeth le talent de réunir les esprits. Le Duc Alfonse frere du Roi Denys avoit un différend avec lui pour quelques terres, & le Roiaume étoit menacé d'une guerre civile. La pieuse Reine se rendit médiatrice de la paix ; & pour la faciliter elle céda quelques terres de son Domaine. Ce différend avoit excité une sédition à Lisbonne entre les nobles & les bourgeois. Ils avoient déja pris les armes, lorsque la Reine montée sur une mule s'avança entre les deux partis, & par ses discours & ses larmes calma le tumulte. Elle s'appliquoit à entretenir une correspondance parfaite entre tout le monde. Dès qu'elle savoit que des familles étoient en procès, elle s'emploioit pour les accommoder, & fournissoit généreusement ce qu'il falloit pour lever tous les obstacles capables d'éloigner la paix qu'elle vouloit procurer. Cet amour que sainte Elizabeth avoit pour la paix & pour l'union des esprits & des cœurs, peut faire comprendre combien elle avoit à souffrir dans sa propre famille, où elle se voioit privée des douceurs d'une paix légitime par les déréglemens du Roi son mari. Elizabeth obtint enfin de Dieu par ses prieres & par sa patience la conversion de ce Prince, comme nous l'avons déja vû dans un autre article.

Elle reconcilia aussi le Roi Jacques d'Arragon son frere, avec le Roi Ferdinand de Ca-

son gendre, & celui-ci avec le Roi De-
: Portugal son époux : mettant ainsi la
:ntre tous les Princes Chrétiens d'Espagne.
Alfonse Infant de Portugal se révolta
e le Roi son pere, & la Reine Elizabeth
ravailloit à les reconcilier, fut elle-mê-
ccusée injustement de favoriser cette ré-
. Le Roi en fut si persuadé, qu'il la priva
:s revenus & l'envoia en exil. Plusieurs
ieurs en étant indignés, offrirent à la Rei-
l'argent, des troupes & des places. Elle
t horreur, & les exhorta à demeurer fi-
au Roi. Enfin ce Prince aiant été dé-
pé, la rappella à la Cour, lui demanda
on solemnellement, & pardonna à son
cause d'elle. Après la mort du Roi De-
Alfonse lui succéda, & la Reine Eliza-
se retira à Conimbre au monastere des
de sainte Claire qu'elle avoit fondé. Mais
:s remontrances de plusieurs personnes de
, qui lui représenterent le bien qu'elle
oit faire par ses exemples & par ses au-
:s, elle en sortit, & logea dans un ap-
:ment d'où elle entroit dans la maison. El-
dépouilla de tout, & embrassa la pauvre-
Jesus-Christ avec une ardeur incroiable.
t le reste de sa vie fut une suite non inter-
oue d'actions de religion & d'œuvres de
ité. Aiant appris que son fils Alfonse IV
de Portugal avoit un différend avec Al-
: VII Roi de Castille son-petit fils, &
s se préparoient à la guerre, elle partit de
imbre pour les accommoder, & vint à Estre-
où étoit son fils, malgré son âge avancé
s chaleurs de l'Eté. La fatigue de ce voia-
ui causa une fiévre violente dont elle mou-
le quatriéme de Juillet 1336 âgée de soi-

xante-cinq ans. Le Roi son fils fit rapporter le corps à Conimbre, où il fut enterré chez les filles de sainte Claire, comme Elizabeth l'avoit ordonné par son testament. Il se fit à son tombeau plusieurs miracles, qui portérent à solliciter sa canonisation : mais elle ne fut accordée que dans le dix-septiéme siécle par le Pape Urbain VIII.

V.

V. Le bienheureux Pierre de Luxembourg.

Pierre de Luxembourg étoit parent de l'Empereur Venceslas, de Sigismond Roi de Hongrie, & du Roi de France Charles VI. Son pere étoit Gui de Luxembourg Comte de Ligni en Barois ; & sa mere, Mahaut de Châtillon Comtesse de S. Paul. Il nâquit à Ligni l'an 1369. Il perdit son pere dès l'âge de quatre ans ; & sa tante Jeanne de Luxembourg prit soin de son éducation. On lui choisit de bons maîtres, à qui l'on recommanda de ne lui montrer & de ne lui faire apprendre rien qui n'eût rapport à la Religion, & qui ne tendît à la vertu. Il n'avoit que huit ans lorsqu'on l'envoia étudier à Paris, & il donnoit dès-lors beaucoup de temps à la priere, & montroit d'excellentes inclinations. Le Pape Clément VII lui donna deux ans après un Canonicat dans l'église de Paris. Cet enfant s'acquittoit fidélement de ses devoirs de chanoine, autant que ses études le lui permettoient. A douze ans il fut encore pourvu de deux prébendes, & de deux archidiaconés ; mais il demeura à Paris pour continuer ses études. Peu de temps après, le Pape Clément le nomma à l'Evêché de Metz quoiqu'il n'eût pas encore quinze ans. Ce Pape y vouloit maintenir son obédience, par le crédit & les armes du Comte de S. Paul frere aîné de Pierre de Luxembourg. Ce fut

:ore par le même motif que deux ans après
nême Pape le fit Cardinal. Pierre s'instrui-
le mieux qu'il pût de ses obligations & fit la
ite de son Diocèse.
Il avoit une si grande délicatesse de con-
ence, que l'ombre même du péché lui fai-
t peur. Bien loin de se laisser éblouir par
vain éclat de la pourpre, & de se relâcher
voiant les autres Cardinaux vivre dans les
lices, il redoubla ses austérités, qui éga-
ient celles des moines les plus austéres, lors
ème qu'il les eut modérées par l'ordre du
pe. Il n'avoit jamais qu'un habit, qu'il ne
uittoit que quand il étoit usé. Ses meubles
oient très-communs, son train des plus mo-
ques, mais ses aumônes étoient immenses.
mourut à l'âge de dix-huit ans. L'on attribua
maladie à ses austérités excessives, à ses jeû-
:s, ses veilles, ses disciplines & à d'autres
atiques semblables. Il se confessoit au moins
ıe fois par jour, & ne communioit que les
andes fêtes. On doit attribuer ce qu'il y a de
:fectueux dans sa conduite à l'ignorance &
l'indiscrétion de ses directeurs ; puisque dans
ıe si grande jeunesse, il ne pouvoit encore
ırfaitement connoître les régles d'une piété
lairée, ni celles de la discipline de l'Eglise.
auroit été sans doute bien plus avantageux
ıur lui & pour l'Eglise, qu'il n'eût possédé
ı'un bénéfice, & qu'il n'eut point accepté
Evêché qu'il ne fût en âge & en état d'en
mplir tous les devoirs. Mais d'ailleurs son in-
ntion étoit parfaitement droite, & les dis-
ısitions de son cœur excellentes. Il fut enter-
à Avignon dans le cimetiere des pauvres,
ımme il l'avoit ordonné : mais ses funérailles
: laisserent pas d'être fort solemnelles par le



nommé Vulfon dont elle eut huit
ſuite, d'un commun conſenteme
derent la continence. Ils firent
pélérinage de S. Jacques en Galice
retour ils réſolurent l'un &. l'autre
l'état monaſtique : mais Vulfon n
que d'avoir exécuté ce deſſein
trouvant veuve redoubla ſes auſt
aumônes, & vers l'an 1344, el
Diocèſe de Lincop un monaſtere
te religieuſes, & des logemens a
vingt-cinq freres de l'Ordre de
& le nomma le monaſtere de S. S
vint l'an 1370 à Montefiaſcone ſe
Pape Urbain V, dont elle obtint
tion de ſa régle, qu'elle diſoit l
révélé de Dieu. Enſuite elle fit
que s'il quittoit l'Italie il feroit
n'acheveroit pas ſon voiage. Ell
de plus, que s'il retournoit à
mourroit auſſi-tôt & rendroit co
de ſa conduite. Elle diſoit que la
le lui avoit révélé. Quoiqu'il en
révélation de Brigide, l'événeme

ɔrs agée de soixante & neuf ans. Elle partit ec sa fille Catherine, & étant arrivée à la :rre-Sainte, elle visita tous les lieux saints. le revint à Rome où elle mourut l'an 1373 ez les filles de sainte Claire où elle s'étoit re-ée. L'année suivante son corps fut transpor- en Suede par les soins de sa fille, & mis ns le monastere de saint Sauveur qu'elle oit fondé. Dieu y opéra plusieurs miracles par a intercession, & Boniface IX la canonisa t-huit ans après sa mort.

VII.

Catherine étoit née à Sienne l'an 1347. Elle ɔit fille d'un teinturier, qui l'éleva chré-nnement. Dès l'enfance elle aimoit la prie- & la retraite, & châtioit son corps par tou- sorte de mortifications. A l'âge de vingt s elle embrassa l'institut des sœurs de la pé-ence de S. Dominique. Elle gardoit le si-ıce, jeûnoit, veilloit, & prioit continuel-nent. Mais on ne voit dans l'histoire de sa : aucune mention du travail des mains, d'autre occupation extérieure, que le ser-e de quelques malades. Sa vie a été écrite : son confesseur Raimond de Capoue frere :cheur, & depuis général de l'Ordre. Il avoue il douta quelque temps de la vérité des ındes choses qu'elle lui racontoit, comme ayant apprises de Jesus-Christ même : car : prétendoit n'avoir point eu d'autre maî- dans la vie spirituelle. Mais, ajoute-t'il, nme j'étois dans ce doute, je vis tout d'un :p le visage de Catherine transformé en ce- d'un homme de moien âge, portant une be médiocre, & dont le regard étoit si ma-ueux, qu'on voioit évidemment que c'étoit ;auveur. Ce récit est plus propre à diminuer

VII. Sainte Catherine de Sienne.

l'autorité de Raimond, qu'à affermir celle de Catherine. Nous ne rapporterons pas toutes les visions de cette Sainte. Elle croioit de bonne foi tout ce qu'elle racontoit ; mais une imagination vive, & échauffée par les jeûnes & les veilles, pouvoit y avoir beaucoup de part, d'autant plus que Catherine n'étoit détournée de ces pensées par aucune occupation extérieure.

Elle réconcilia les Florentins avec Grégoire XI ; & par ses exhortations elle engagea ce Pape à quitter Avignon & à rétablir son Siége à Rome. Urbain VI qui succéda à Grégoire aiant rendu la paix à Florence, sainte Catherine qui y étoit se retira à son Couvent, où elle s'occupoit à faire écrire ses révélations, c'est-à-dire, ce qu'elle disoit, lorsqu'elle étoit en extase & sans usage des sens. Elle dictoit en Italien, & on l'écrivoit en Latin. Le Pape Urbain qui l'avoit connue lorsqu'il étoit à Avignon, & qui en avoit conçu une haute estime, la fit venir à Rome. Il voulut qu'elle parlât devant les Cardinaux, principalement à cause du schisme qui commençoit à se former. Le Pape fût si content de son discours, qu'il en prit occasion de reprocher aux Cardinaux leur pusillanimité. Catherine écrivit de tous côtés en faveur du Pape Urbain. Elle traita de démons incarnés les trois Cardinaux Italiens qui avoient eu part à l'élection de Clément VII. Elle traitoit de même dans une autre lettre au Roi de France, tous ceux qui avoient élu Clément. Enfin elle excitoit à faire la guerre aux schismatiques ; ce qui ne marque pas une Sainte dont la piété fût fort éclairée. Elle mourut à Rome l'an 1380 âgée seulement de trente-trois ans, mais consumée d'infirmités & de douleurs cau-

ɔar ses jeûnes, ses veilles & ses autres aus-
:s, outre l'application d'esprit continuelle,
ffliction don[illegible]lle étoit pénétrée à la vue
iste état de l'Eglise. Elle fut canonisée
re-vingt ans après sa mort par le Pape Pie
. 1461.

VIII.

VIII. S. Pierre-Thomas & S André Corsin Carmes.

erre-Thomas nâquit au Diocèse de Sar-
e basse condition. Son pere étoit un fer-
, si pauvre qu'il ne pouvoit nourrir ses
enfans, un fils & une fille. Pierre alla
:her à vivre en un bourg voisin, où il de-
doit l'aumône, & ne laissoit pas de fré-
ıter l'école. Il y profita si bien, qu'en peu
:mps il fut en état d'instruire lui-même
:nfans. Ensuite il vint à Agen, où pen-
plusieurs années il étudia la Grammaire
Logique, vivant toujours d'aumônes &
ɔn travail, qui consistoit à enseigner à
ques écoliers, ce qu'il apprennoit lui-mê-
Le Prieur des Carmes voiant le zéle &
alens de ce jeune homme, le mena à Lei-
:, où il enseigna pendant deux ans. Le
ır des Carmes de Condom aiant eu aussi
sion de connoître la sagacité de son es-
& la pureté de ses mœurs, le mena à son
vent, & lui donna l'habit de l'Ordre. Il
profession, & cinq ans après il fut or-
ıé prêtre. Alors on l'envoia étudier à Pa-
où dix ans après il fut reçu Bachelier en
ɔlogie. Etant revenu en sa Province, on
: procureur de l'Ordre. Il alla ensuite à
ŗnon où étoit le Général; & parce qu'il
de petite taille & qu'il avoit un extérieur
avantageux, ce Général des Carmes avoit
:e de le mener avec lui devant les Cardi-
:. Mais on reconnut bien-tôt son mérite,



gie, une grande & rare facilité po
souvent il faisoit jusqu'à trois ser
Il parloit avec force & combat
pect humain tous les vices & to
n'épargnant ni les Cardinaux, n
pe. Il avoit ordinairement dans
quelques traits qui excitoient à
étoient d'ailleurs touchants, &
toujours des sentimens de pénite
ponction; ensorte que tout le mo
instruit, édifié & consolé.

Après la mort de Clément VI,
qui lui succéda, fit Pierre-T
Apostolique auprès de Louis R
& de la Reine Jeanne sa femme.
envoié avec la même qualité
l'Empereur Charles IV lorsqu'il
lie. Quelque temps après le P
pour aller vers le Roi de Rasc
témoigné vouloir renoncer au
Grecs & se réunir à l'Eglise La
cette légation étoit importante,
ordonner Evêque de Patti en S
Thomas ne fit rien auprès de ce

de Hongrie, & enfin à Constantinople, où il persuada à l'Empereur Paléologue de renoncer au schisme & de promettre obéissance à l'Eglise Romaine. A son retour de Constantinople, le Pape l'établit Légat général par toute la Thrace; & en cette qualité il mena à Paléologue une flotte considérable pour l'assister dans la guerre qu'il avoit contre les Turcs. Cet illustre Prélat s'exposa courageusement dans toutes les occasions pour animer les Chrétiens, & fit plusieurs belles actions pendant les quatre années que dura sa légation. Il travailla avec beaucoup de zéle & de succès à réunir les Evêques & les prêtres schismatiques du Roiaume de Chypre à l'Eglise Catholique, ce que l'on avoit jusqu'alors entrepris inutilement. En 1362, il termina un différend qui étoit entre le Pape & le Duc de Milan, par rapport aux prétentions qu'ils avoient l'un & l'autre sur la ville de Bologne. Pendant le séjour qu'il fit dans cette derniere ville, il contribua beaucoup à l'établissement de son Université; & les Docteurs de Bologne le reconnoissent encore aujourd'hui pour le principal instituteur de leur college. Enfin la croisade contre les infidéles Orientaux aiant été résolue, Pierre-Thomas fut chargé de la conduite de cette grande affaire; & à cette occasion le Pape le fit Patriarche de Constantinople, & Légat du S. Siége pour le passage de la Terre-Sainte & dans toutes les Provinces de l'Orient. Les Chrétiens, comme nous l'avons vu dans l'Article précédent, prirent Alexandrie au mois d'Octobre 1365, & abandonnerent ensuite cette ville pour retourner en Chypre. Ce fut-là que Pierre-Thomas affoibli par plusieurs blessures qu'il avoit reçues devant Ale-

xandrie, en tenant la croix au milieu de l'armée, fut attaqué d'une fievre dont il mourut le sixiéme de Janvier 1366. Les Carmes en font la fête, quoiqu'il n'ait point été canonisé; & la réputation qu'il a d'avoir fait plusieurs miracles pendant sa vie & après sa mort, lui ont fait donner le nom de Saint; & les blessures qu'il avoit reçues dans une bataille contre les infidéles, lui acquirent celui de Martyr, par un Decret de la Congrégation des Rites du onziéme Juin 1618.

L'an 1313 mourut un autre Evêque de l'Ordre des Carmes, nommé André Corsin. Il étoit né à Florence au commencement du quatorziéme siécle de la noble famille de Corsini. Avant qu'il fut né, son pere & sa mere avoient promis à Dieu le premier fruit de leur mariage; mais André ne répondit pas d'abord à leurs intentions. A l'âge de douze ans il étoit indocile & déja libertin. Sa mere lui en fit des reproches, qui furent l'occasion de sa conversion. Il demanda à être reçu dans l'Ordre des Carmes, & il y entra du consentement & avec la bénédiction de son pere & de sa mere. Il vint étudier à Paris par ordre du Chapitre général. En 1349, il fut élu Evêque de Fiesole & confirmé par le Pape Clement VI. Il s'étoit caché chez les Chartreux, parce qu'il redoutoit cette dignité. On le découvrit, & on le sacra malgré lui. Il gouverna cette église vingt-trois ans, remplissant les devoirs d'un bon pasteur. Il fut canonisé dans le dix-septiéme siécle.

⁂

ARTICLE IX.

Auteurs Ecclésiastiques.

I.

JEAN Scot surnommé le Docteur Subtil, naquit à Duns en Ecosse vers l'an 1260. Etant entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, il étudia à Oxford avec beaucoup de succès. Il vint ensuite à Paris où il fut élevé au degré de Docteur. Il y soutint l'opinion de la Conception immaculée de la sainte Vierge, dont il parle ainsi : On dit communément qu'elle a été conçue dans le péche originel. Il en rapporte les raisons, ausquelles il tâche de répondre, & ajoute : Je dis que Dieu a pu faire que la Vierge ne fût jamais en péché originel. Il a pu faire aussi qu'elle n'y fût qu'un instant, & il a pu faire qu'elle y fût quelque temps, & que dans le dernier instant elle fût purifiée. Scot apporte des raisons de ces trois possibilités, & conclut ainsi : Dieu sait lequel de ces trois il a fait ; mais il semble convenable d'attribuer a Marie ce qui est le plus excellent, s'il n'est contraire ni à l'Ecriture ni à l'autorité de l'Eglise. C'est ainsi que Scot s'explique sur ce sujet ; & quoiqu'il le fasse, comme on voit, avec bien de la modestie, il passe pour le premier auteur de l'opinion de la Conception immaculée qui a fait depuis tant de progrès. Elle semble néanmoins avoir été proposée dès le milieu du douziéme siécle. La lettre de S. Bernard aux Chanoines de Lyon

I. Jean Scot nommé le Docteur Subtil.

paroît supposer qu'elle étoit le fondement sur lequel on vouloit introduire la fête de la Conception. Mais cela n'étoit pas absolument nécessaire : il suffisoit pour établir cette fête, qu'on voulût honorer le premier moment de la sanctification de Marie, sans déterminer quel avoit été ce premier moment. Les Grecs célébrent encore aujourd'hui la Conception de S. Jean-Baptiste, qui étoit aussi marquée autrefois dans la plûpart des Martyrologes de l'Eglise Latine.

Après que Scot eut enseigné deux ou trois ans à Paris, il fut envoié à Cologne, où il mourut l'an 1308 âgé de quarante-trois ans, selon ceux qui lui donnent la plus longue vie. Il a néanmoins tant écrit, que ses Ouvrages font douze volumes in-folio, quoique tous ceux qu'il a composés ne soient pas encore imprimés. Il seroit fort inutile d'en donner ici le catalogue.

II.

II. Guillaume [Ok]am & Rai[mo]nd Lulle.

Guillaume Okam né dans un village de ce nom en Angleterre, quoique de l'Ordre des Freres Mineurs, n'en suivit pas toutes les opinions. Il se fit chef de la secte des Scholastiques appellés Nominaux, & eut le titre de Docteur singulier. Il fit un Ouvrage de la Puissance ecclésiastique & séculiere, pour défendre Philippe-le-Bel contre le Pape Boniface VIII. Il embrassa ensuite le parti de ceux de son Ordre, qui soutenoient que Jesus-Christ & les Apôtres n'avoient rien eu en propre [n]i en commun, & fut un des grands adversaires du Pape Jean XXII, qui le condamna à demeurer dans le silence sous peine d'excommunication. Dans la suite il se déclara pour l'Empereur Louis de Baviere & pour l'Antipape Pier-

re de Corbiere, & écrivit contre Jean XXII qui l'excommunia en 1330. Alors il ſortit de France, & alla trouver Louis de Baviere. Il mourut à Munich dans le quinziéme ſiécle.

Un autre fameux Docteur du tiers Ordre de S. François, eſt Raimond Lulle né dans l'Iſle de Majorque. Il deſcendoit d'une famille noble de Catalogne. Il s'appliqua aux langues Orientales & aux ſciences abſtraites. Il imagina enſuite une nouvelle méthode de raiſonner, & n'ayant pu obtenir permiſſion de l'enſeigner à Rome, il réſolut d'aller travailler à la converſion des Mahométans. Il fit un grand nombre de voiages, dont le ſuccès fut très-borné. On dit qu'il exerça la Chimie en Angleterre, & qu'après un grand nombre d'avantures fort ſingulieres, il prêcha hardiment la foi chez les Mahométans, & qu'il mourut des plaies qu'il reçut à l'âge de quatre-vingt ans. Les Freres Mineurs l'honorent comme Martyr; & l'on fait ſa fête à Majorque, même dans l'Egliſe Cathédrale. On a beaucoup ſollicité, mais inutilement, ſa canoniſation au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle. Raimond Lulle a laiſſé un nombre prodigieux d'Ecrits. Sa doctrine a cauſé de vives diſputes entre les deux Ordres de S. François & de S. Dominique. Le jargon qu'il avoit inventé, conſiſtoit à ranger certains termes généraux ſous différentes claſſes, de ſorte que par ce moien un homme pouvoit parler de toutes choſes ſans rien apprendre aux autres, ni peut-être ſans s'entendre lui-même. Une pareille méthode ne mérite aſſurément que le mépris. Le ſtile de Raimond Lulle eſt du latin le plus barbare, & aucun des ſcolaſtiques n'a été auſſi hardi que lui à forger de nouveaux mots.

III.

III. Augustin Trionfe.

Augustin Trionfe Docteur fameux de l'Ordre des Ermites de S. Augustin étoit né à Ancone. Il assista étant encore jeune au second Concile de Lyon en 1274. Il passa quelque temps dans l'Université de Paris, & demeura plusieurs années à Venise; mais son principal séjour fut à Naples, où il fut fort considéré du Roi Charles & du Roi Robert. Il y mourut l'an 1328 âgé de 85 ans. Son ouvrage le plus considérable est la Somme de la Puissance ecclésiastique dédiée au Pape Jean XXII, où nous voions jusqu'où l'on poussoit alors la puissance du Pape. Car l'Auteur y soutient les propositions suivantes. La puissance du Pape est la seule qui vienne immédiatement de Dieu; ce qu'il explique de la puissance de jurisdiction tant au spirituel qu'au temporel. La puissance du Pape est Sacerdotale & Roiale, parce qu'il tient la place de Jesus-Christ qui avoit l'une & l'autre. Elle est temporelle & spirituelle, parce que celui qui peut le plus, peut aussi le moins. Il soutient que le Pape ne peut être déposé pour aucun autre crime que pour hérésie; & qu'en ce cas, il peut être déposé par le Concile général. On ne peut, selon cet Auteur, appeller du Pape au Concile général, parce que le Concile reçoit du Pape son autorité. C'est au Pape comme chef de l'Eglise, à déterminer ce qui est de foi, & personne ne peut informer de l'hérésie sans son ordre. Voilà le fondement du Tribunal de l'Inquisition. Il n'appartient qu'au Pape de canoniser les Saints, & il ne peut se tromper dans le jugement qu'il en porte.

Le Pape seul est l'époux de l Eglise universelle: il a jurisdiction immédiate sur chaque

Diocèse, parce que la jurisdiction de tous les Evêques est dérivée immédiatement de lui; & quoiqu'il soit plus particuliérement Evêque de Rome, il peut faire par lui-même ou par ses commis en chaque Diocèse & en chaque paroisse, ce que pouvent les Evêques & les Curés. Il est plus convenable que le Pape réside à Rome que par-tout ailleurs, tant à cause de la dignité de la ville, que parce qu'il en est Seigneur temporel. Cette décision est d'autant plus remarquable, que l'ouvrage est dédié au Pape Jean XXII résidant à Avignon; mais l'auteur étoit Italien. Il prétend qu'il appartient au Pape de punir les Tyrans, même de peine temporelle, en faisant prêcher contre eux la Croisade. Il avoit sans doute en vûe les petits Tyrans dont l'Italie étoit pleine. Le Pape pourroit élire l'Empereur par lui-même sans le ministére des Electeurs qu'il a établis. Il pourroit même rendre l'Empire héréditaire. Le Pape peut déposer l'Empereur & absoudre ses Sujets du serment de fidélité. Tous les autres Rois sont aussi obligés de reconnoître qu'ils tiennent du Pape leur puissance temporelle. Le Pape peut établir le Roi qu'il voudra en quelque Roiaume que ce soit. C'en est assez pour montrer jusqu'où les Docteurs de ce temps-là élevoient la puissance du Pape, & combien, en voulant n'y mettre aucune borne, ils la rendoient odieuse.

IV.

IV. Autres Auteurs Latins & Grecs.

Marsile de Padoue étudia & enseigna longtemps à Paris, où il fut Recteur de l'Université en 1312. Il s'appliqua à toutes le sciences, aux Belles-Lettres, à la Théologie, au Droit; & enfin à la Médecine, qu'il exerçoit. Il étoit fort lié avec un autre Docteur nommé Jean

de Gand, qui l'aida à composer un Ouvrage intitulé : Le Défenseur de la paix, adressé à Louis de Baviere. Le but principal de l'auteur est de relever la Puissance temporelle, & de combattre les opinions reçues alors dans les Ecoles touchant la puissance du Pape. Il est divisé en trois parties : dans la premiére, l'auteur entreprend de prouver ses propositions par la droite raison & par la lumiére naturelle. Dans la seconde, il les appuie par l'Ecriture & par les Peres, & répond aux objections. Dans la troisiéme, il promet d'en tirer des conséquences qui seront des maximes de politique.

L'étude du Droit canon fut plus cultivée dans le quatorziéme siécle que dans le précédent. Quoique l'on eût reçu pour loi les Décrétales des Papes, plusieurs commencerent néanmoins à les examiner de plus près & à les rapporter au Droit commun. Les questions de la puissance ecclésiastique & civile qui furent agitées entre les Papes & les Princes, donnerent lieu à quelques Auteurs d'approfondir ces matiéres. Richard Archevêque d'Armach en Irlande soutint fortement les droits des Curés contre les religieux mendians, tant de vive voix en présence du Pape que par ses Ecrits.

Guillaume de Nangis nous a laissé une Chronique qui fut continuée dans ce même siécle par le moine de S. Denys. L'histoire générale fut traitée dans plusieurs autres Chroniques, & l'on composa quelques histoires particuliéres. L'on fit aussi une multitude de Sermons, non pour être récités par ceux qui les composoient, mais pour apprendre aux autres la maniére de prêcher. L'Eglise Grecque eut aussi un grand nombre d'Auteurs ecclésiastiques dans le quatorziéme siécle. Plusieurs écrivirent sur les controver-

ſes qu'ils avoient avec les Latins, & ſur les diſputes qui s'étoient élevées entre eux. Un moine Grec traduiſit en grec les quinze livres de la Trinité de S. Auguſtin. Nicéphore Calliſte a fait une hiſtoire eccléſiaſtique, qui commence à la naiſſance de Jeſus-Chriſt & finit à la mort de l'Empereur Leon. Les derniers livres de cette hiſtoire ſont perdus. Nicéphore Gregoras a compoſé une hiſtoire Bizantine depuis la priſe de Conſtantinople par les Latins juſqu'à la mort d'Andronic le jeune. Nil Métropolitain de Rhodes a laiſſé un Abregé de l'hiſtoire des Conciles. Les Empereurs Grecs ont été plus fameux par leurs Écrits que par leurs exploits. Andronic le vieux a fait un dialogue entre un Juif & un Chrétien, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne. Jean Cantacuzene écrivit dans ſa retraite l'hiſtoire des Regnes des Andronics & du ſien. Manuel Paléologue a compoſé divers Ouvrages de morale. Enfin quelques Grecs de ce temps-là écrivirent en faveur des Latins.

V.

V. Nicolas Lire.

Un des plus célébres Docteurs de l'Ordre de S. François dans le quatorziéme ſiécle, eſt Nicolas de Lire, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance petite ville de Normandie entre Seés & Evreux. Il étoit né Juif, & avoit commencé d'étudier ſous les Rabbins : mais s'étant converti, il prit l'habit des Freres Mineurs vers l'an 1292. Il vint à Paris, où il fut reçu Docteur, & expliqua long-temps l'Ecriture-Sainte dans le grand Couvent de ſon Ordre. La langue hébraïque qu'il avoit appriſe dès ſon enfance, lui fut d'un grand ſecours pour entendre le ſens littéral de l'Ecriture trop négligé de ſon temps, quoiqu'il ſoit le fondement des autres ſens,

comme il le remarque lui-même. Ce Docteur s'appliqua toute sa vie à l'explication de l'Ecriture, & composa deux grands Ouvrages: savoir, des notes courtes, ou, comme on parloit alors, une postille perpétuelle sur toute la Bible, que l'on a joint dans les éditions imprimées à la glose ordinaire composée par Valafride Strabon cinq cens ans auparavant; & un commentaire sur tous les Livres de l'ancien & du nouveau Testament. Il marque à la fin de ce dernier Ouvrage, qu'il l'a achevé à Paris l'an 1330. Il mourut dix ans après le 23 d'Octobre, comme on voit par son épitaphe au grand couvent des Cordeliers, où il fut enterré.

VI.

VI. Alvare Pélage. Alvare Pélage de Galice en Espagne, Docteur en Droit dans l'Université de Bologne, de l'Ordre des Freres Mineurs, Pénitencier apostolique, Evêque de Coron en Achaïe, & ensuite de Silve en Portugal, a fait un grand Ouvrage sur la discipline de l'Eglise, intitulé: *De Planctu Ecclesiæ*. Il est divisé en deux parties. Dans la premiére il parle de l'état de l'Eglise, de son fondement, de sa jurisdiction, de sa puissance, du pouvoir du Pape. Le Pape, dit-il, a la jurisdiction universelle dans tout le monde, non-seulement pour le spirituel, mais pour le temporel. Il doit exercer la puissance du glaive temporel par l'Empereur son fils, & par les autres Princes. Les ames sont plus précieuses que les corps, & les choses spirituelles le sont plus que les temporelles. Ainsi celui à qui on a confié les premiéres, a reçu à plus forte raison les autres, qui n'en sont qu'un accessoire. Aucun Empereur n'a légitimement usé du glaive, s'il ne l'a reçu de l'église Romaine. (Ceci montre

a doctrine que tenoit alors la Cour de Rome. Un Auteur qui parle ainsi, ne peut être suspect dans ce qu'il dit des maux de l'Eglise, & des vices de la Cour Romaine. Il avoit toute la confiance du Pape Jean XXII, & acheva son Ouvrage à Avignon.)

Dans la seconde partie il parle des déréglemens des membres de l'Eglise dans tous les Etats, & des moiens d'y remédier. Voici le titre du cinquiéme article : Des mauvais Prélats, qui sont les Princes de l'Eglise : De ceux qui offrent indignement le saint Sacrifice : De la multiplication des Messes à mesure que les vices se multiplient : De l'Eglise charnelle : Des mauvais guides & prédicateurs. Cet Auteur expliquant ces paroles de Jérémie : *Le Seigneur a renversé tout ce qu'il y avoit de beau dans Jacob*, s'exprime ainsi : On a raison d'appliquer à l'Eglise ces paroles, lorsque son peuple péche ; parce que si le Seigneur n'a pas épargné les branches naturelles, il ne nous épagnera pas non plus, nous qui avons été tirés de l'olivier sauvage. Le Seigneur a renversé ce qui faisoit la beauté de l'Eglise. Renverser de la part de Dieu, c'est abandonner chacun par un juste jugement à la dépravation de son cœur. Dieu détruit, lorsqu'il retire le secours de la grace. Les remparts de l'Eglise sont abbatus, lorsque ceux qui sont chargés de la défendre, sont privés de la grace, & esclaves de leurs passions. La beauté de l'Eglise est détruite, lorsquelle est inondée de vices, & qu'il n'y a personne qui la soutienne par la parole & l'instruction, ou par l'exemple des bonnes œuvres. Quand les colomnes, c'est-à-dire, les Prélats, sont tombées, la vengeance suit de près. On ne voit par toute l'Eglise que des aûtels & des sacri-

fices : mais en même temps on ne voit que sacriléges & qu'irrégularités dans les personnes qui offrent ces sacrifices. Il se dit aujourd'hui un si grand nombre de Messes par intérêt ou par habitude, que le Corps sacré du Seigneur n'est plus respecté ni par le peuple ni par le clergé. C'est pour ce sujet que notre Pere saint François vouloit que dans chaque maison, les freres se contentassent d'une seule Messe, prévoiant qu'ils rapporteroient le nombre des sacrifices à leur intérêt particulier, comme il arrive aujourd'hui. Les Princes, dit encore cet Auteur en parlant des Evêques, le sont de l'armée du démon; au lieu qu'ils devroient l'être de l'armée du Seigneur. Ces mauvais Princes dissipent & consument le bien qui appartient à Jesus-Christ, au lieu d'user de leurs revenus selon ce qui est prescrit dans le Droit. Ils ont des serviteurs impies, comme ils le sont eux-mêmes. Je crois que de cent Evêques, à peine en trouveroit-ont un seul, sur-tout en ce païs, qui ne soit simoniaque.

VII.

VII. [...]n Rusbroc.

A la fin du treiziéme siécle nâquit Jean Rusbroc auteur célebre dans la Théologie mystique. A l'âge de quinze ans, sachant à peine la Grammaire, il résolut de renoncer aux études humaines, pour s'appliquer tout entier à celle de la sagesse divine & à la pratique de la vertu. Il fut ordonné prêtre à l'âge de vingt-quatre ans, & continua d'étudier les voies intérieures, parlant peu & négligeant tellement son extérieur, qu'il se rendoit méprisable aux gens du monde. Il avoit déja soixante-ans, & avoit donné au public quelques livres de spiritualité, quand il se retira à Vauvert près de Bruxelles, dans une forêt ou étoit une Communauté de Chanoines réguliers. Rusbroc y fit profession,

peu après fut élu Prieur. Il fut visité par erard le Grand, savant Théologien, qui l'a- ertit que plusieurs étoient scandalisés de ses crits. Rusbroc répondit qu'il n'avoit pas écrit n mot autrement que par le mouvement du aint-Esprit.

Quand il se croioit éclairé par la grace, il e cachoit dans la forêt, & écrivoit quelque Ouvrage. C'est ainsi qu'il composa tous ceux ue nous avons de lui. Comme il savoit peu le latin, il écrivit en sa langue vulgaire, c'est- -dire, en Flamand ou bas Allemand : mais out fut traduit depuis en latin. On venoit de ous côtés le consulter, même des personnes de grande considération & des Docteurs. Rusbroc vécut jusqu'en 1381, & laissa grand nombre d'Ouvrages.

Le plus fameux est le Traité de l'ornement des nôces spirituelles, fondé sur ce passage de l'Evangile : Voici l'Epoux qui vient ; allez au-devant de lui. L Auteur l'applique au différens avénemens de Jesus-Christ, & aux différentes manieres dont l'ame chrétienne va à sa encontre. Il parle d'une ivresse spirituelle, u'il écrit d'une maniere fort singuliere. Il vance des principes dangereux & capables e jetter dans l'illusion. La vraie spiritualité est elle de l'Evangile & des Saints Peres : pour peu u'on s'en écarte, on ne peut que s'égarer. Tout s rafinemens inventés par des auteurs en ui l'imagination domine plus que la science cclésiastique, ne sauroient nous être trop ispects. L'exemple de Rusbroc, qui d'ailleurs st assez ordinairement exact, montre de quelle onséquence il est de s'en tenir à la simplicité e la foi, & de ne vouloir point d'autre spiriualité que celle que les Apôtres enseignoient aux premiers fidéles.



pareille, par laquelle il se contente
me, oubliant Dieu & toute autre
ne peut trouver Dieu dans ce repos
peuvent arriver les plus grands p
étouffent les remords de leur con
contraire cette quiétude produit
ſance en ſoi-même, & l'orgue
tous les autres vices. Cette peint
ble fort au Quiétiſme de notre tem
ge que nous venons de rapporter
nombre que l'on trouve dans cet
vent ſervir à rectifier quelques enc
ſeroient point aſſez exacts. On doit
ſur-tout à un Ecrivain qui a toujo
coup de réputation, & dont de g
mes ont fait l'éloge. Surius qui a
Ecrits de Flamand en Latin le comb
ges; c'eſt auſſi ce que fait Denis le
qui appelle Rusbroc un homme
rempli d'une onction toute divine
miere extraordinaire. Cet Auteur
avec beaucoup de force contre les a

:n que Rusbroc; mais il ſe regardoit com-
on diſciple dans la vie contemplative. Il
rut en 1355. Les Auteurs de la Bibliothe-
les Peres lui donnent le titre de Théologien *Tom. XXIII.*
me, en rapportant de lui une prédiction *p. 516.*
es derniers maux de l'Egliſe, qu'ils ont
e digne d'être miſe à la tête des œuvres de
e Hildegarde, dont Jean Thaulere a écrit
e. Cet Auteur y dit d'abord que quelques
ds qu'aient été les maux de l'Egliſe depuis
re cens ans, ceux qui doivent l'affliger un
ſeront beaucoup plus conſidérables. Les ca-
tés qui arriveront alors, ajoute-t-il, ſe-
ſi effroiables, que ceux qui en ſeront té-
is regreteront les maux précedens & s'écrie-
: Plût à Dieu que nous ſentiſſions mainte-
les anciennes plaies : peut-être qu'alors
n'euſſions pas perdu nos ames, au lieu que
itenant nous ſommes en danger de perdre
corps & l'ame. Ces maux, dit-il, auront
ort à notre ſainte Foi, aux Sacremens, & à
es les Regles de l'Egliſe. Les hommes ſe-
dans une telle confuſion, qu'ils ne ſau-
à qui ſe fier pour être inſtruits de la vé-

ı juſtice divine permettra un tel malheur,
tinue ce pieux Auteur, parce que menant
is long-temps une vie dereglée, nous
is attaqué la foi même par la dépravation
os mœurs, & principalement parce que nous
is oſé manier & recevoir le Corps ſacré de
s-Chriſt & les autres Sacremens de l'Egliſe
tant d'indignité & ſi peu de fruit. A l'é-
de ceux qui ſeront marqués du Thau,
à-dire, qui ſeront animés d'une foi vive,
:ront préſervés de ces plaies. Ce ſont celles
S. Jean parle dans le neuviéme Chapitre de

l'Apocalypse en termes obscurs, mais que sainte Hildegarde à expliquées. Cette Sainte conseille à ceux qui se trouveront dans des temps si périlleux de s'attacher plus fortement que jamais à la sainte Eglise leur mere, qui sera alors réduite à la vieillesse, & presque hors d'état d'avoir des enfans, *Senescenti ac propemodum effœta matri suæ Ecclesiæ sanctæ*, de suivre parfaitement ses loix & sa doctrine, telle qu'elle a été enseignée jusqu'ici, sans ajouter foi même à un Ange du Ciel qui annonceroit un autre Evangile, & qui s'efforceroit de le faire recevoir, comme l'Apôtre nous en avertit par ces paroles; *Quand un Ange vous annonceroit un Evangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathême.*

Soiez donc persuadés, mes freres, continue ce saint homme, que si nous ne travaillons à changer de vie, les malheurs dont je viens de parler tomberont peut-être sur nous. L'affliction sera alors si extrême, qu'elle nous rappelera le souvenir du dernier jugement. Alors la parole de Dieu sera proscrite, & on ne connoîtra presque plus le vrai culte de Dieu. L'un prendra un parti, l'autre un autre, & il sera difficile d'appercevoir où ces maux aboutiront. Auteurs de la Bibliotheque des Peres ont la marge à côté de cet endroit, que peinture convenoit à leurs temps. Cepend continue Thaulere, Dieu qui est fidéle promesses, se réservera une retraite, où il servera & protegera les siens comme dans un Que chacun donc apprenne à souffrir & à re cer à soi-même : qu'il écoute intérieureme voix du Pere céleste : qu'il écoute au-deh voix de la sainte Eglise sa mere ; car ces voix sont la même. Celui qui n'aura poin

connoître cette voix, périra infaillible-
Car il s'élevera une voix trompeuse qui
a tous ceux qui ne voudront pas écouter
ix du Pere, laquelle se fait connoître
elle de l'Eglise, par ses régles & par sa
ne. Vous seriez saisis d'horreur, si vous
z comment la vraie Foi sera foulée aux
: *Quàm vera fides conculcabitur.* Que
qui vivront alors se souviennent que ces
s leur ont été annoncées long-temps au-
ant.

IX.

omas Branvardin, Anglois, de l'Ordre IX. Th mas Branvardin.
eres Mineurs, Chancelier de l'Univer-
Oxford, Confesseur d'Edouard III, &
Archevêque de Cantorberi, mais mort
que d'avoir pris possession de cette Egli-
érita le titre de Docteur profond. Il a
sé un excellent Traité contre les enne-
s vérités de la Grace. Il est entré par-
ent dans les sentimens de l'Ecriture &
es, & a compris l'importance de la cause
fendoit. C'est pourquoi il a intitulé le
il a fait sur la grace, *De la Cause de*
E *Causâ Dei.* Ce n'est pas ma cause,
ns la préface, mais celle de Dieu que
s, lui qui est le maître des sciences &
s. Ceux qui combattent cette cause,
Dieu avec les impies: Retirez-vous de
s relevent les forces de leur libre arbi-
secouer votre joug, ô mon Dieu; &
fessent de bouche plutôt que de cœur,
s les aidez à faire le bien, ils disent
x qui étoient autrefois votre peuple:
e voulons point qu'il regne sur nous.
que Dieu ne regne pas proprement sur
quand il n'est point le maître absolu de



dépendante ; qu'ils commandent
& que vous venez en second. (Pl
fondira ces expressions, & plus on
exactes.)

X.

X. Nicolas Oresme Docteur de Paris.

Nicolas Oresme célébre Doctei
Précepteur du Roi Charles V, &
Evêque de Lisieux en 1384, a c
sieurs Ouvrages, dont M. de La
donné le catalogue, & qu'il dit êtr
dans la Bibliothéque de S. Victo
en nomme deux entre autres qui
téressans : Un Traité de l'Antechri
nistres, des signes prochains & éloi
vent l'annoncer ; & un Traité des m
vent affliger l'Eglise. Le Traité de l'
trouve aujourd'hui imprimé dans
Anecdotorum des PP. Bénédictins.
déja dit que cet Auteur traduisit
François par ordre de Charles V.
très-connu par un discours célébr
nonça à Avignon de la part du
devant le Pape Urbain V & les
Ce discours contient, comme nou

n doit chercher ſa conſolation dans le temps
. plus grands ſcandales.
Ce diſcours fut prononcé la veille de Noël :
'eſme y prit pour texte cet endroit du chapi-
56 d'Iſaïe : Le ſalut que je dois envoier eſt
che, & ma juſtice ſera bien-tôt découverte.
rès avoir appliqué ce texte à la fête de Noël,
l'étend au dernier avénement de Jeſus-Chriſt
aux derniers maux de l'Egliſe. Il eſt, dit-il,
vident par l'Ecriture, que l'Egliſe doit éprou-
de grands malheurs, qu'il paroît inutile de
prouver. Mais il s'agiroit de tâcher d'en con-
tre la cauſe, la meſure & le terme. Après
ir appliqué à l'Egliſe le ſeiziéme chapitre
zechiel, & avoir prouvé que la proſpérité
l'Egliſe y eſt clairement marquée, de mê-
que ſon déchet, & les châtimens qui en
ont la punition, il examine ſi ces malheurs
vent bien-tôt arriver. Quoiqu'il ne nous ap-
tienne pas, dit-il, de ſçavoir les temps &
momens que Dieu s'eſt réſervés, peut-être
nmoins que par certains ſignes que je don-
ai, on pourra former quelques conjectures.
Un de ces ſignes, ſelon ce Docteur, ſera
ſque l'Egliſe (l'Auteur veut dire le très-grand
mbre des membres qui la compoſent) ſera
s corrompue dans les mœurs que ne l'a été
Synagogue. N'eſt-ce pas un plus grand cri-
de vendre les Sacremens & les bénéfices,
e de permettre de vendre des colombes dans
Temple ? Le Sauveur qui ne put ſouffrir ce
fic que les Phariſiens toléroient dans les
ifs, les accuſe auſſi d'hypocriſie, parce qu'ils
onoroient Dieu que des lévres, & ne fai-
ient pas ce qu'ils diſoient. Aujourd'hui il y
a pluſieurs qui n'honorent pas même Dieu
s lévres, & qui ne le font pas connoître. Ce



tel partage. Un autre signe, c'est
Prélats. Un autre, c'est d'élever
de l'Eglise des personnes indigne
crier les gens de bien, *promotio*
& vilipensio meliorum. Il prouve
désordre est funeste à l'Eglise. Ur
c'est le renversement de la discij
porte des passages des Prophétes,
combien ce violement public de
attirer de malheurs à l'Eglise. Ui
c'est l'endurcissement du Clergé
la correction. Il cite encore les
après avoir rapporté de terribles
ajoute : Elles s'accompliront, lo
lats ne pourront souffrir ceux qui
rité & qui seront éclairés, *verid*
tificos, selon qu'il est écrit d'eux
Ils ont détesté celui qui parloit
ture & la vérité. Outre ces signes
Docteur, il y en a encore d'autre
loignement pour la justice, la ra
fette des hommes sages, le goi
ceux qui ne sont que des enfans
rorum, & la nouveauté des opir

ARTICLE X.

Conciles & Discipline.

I.

I. Concile g[illegible] ral de Vie[illegible] Poursuite Templier[illegible]

LE Concile de Vienne, qui est regardé comme général, fut assemblé pour juger les Templiers, & pour rétablir la discipline. Avant que d'examiner ce second objet, nous parlerons du premier. L'extinction de l'Ordre si puissant des Templiers, est un des événemens les plus considérables du quatorziéme siécle. Depuis long-temps cet Ordre étoit décrié à cause de sa mauvaise foi, de son indocilité, & de l'abus qu'il faisoit de ses priviléges. Le proverbe, de boire comme des Templiers, qui est encore en usage, montre quelle étoit leur réputation sur cet article. Le Roi de France Philippe le Bel aiant appris par les dépositions de quelques personnes, que l'Ordre entier étoit coupable de plusieurs crimes, fit arrêter quelques Templiers, & les fit interroger sur les faits dont on les avoit accusés, & qui furent avoués. Le Roi en parla au Pape Clément V à leur entrevue de Lyon en 1305, & lui en fit encore parler à Poitiers. Le Maître des Templiers & plusieurs Commandeurs sachant qu'on attaquoit leur réputation, demanderent qu'on examinât les accusations portées contre eux, & déclarerent au Pape qu'on les calomnioit dans le dessein de s'emparer de leurs biens. Le Pape écrivit au Roi de France qu'il alloit commencer des informations sur cette affaire; & que s'il étoit nécessaire d'abolir l'Ordre des

Templiers, il vouloit que tous leurs biens fussent emploiés au secours de la Terre sainte, sans être détournés à aucun autre usage. Philippe le Bel qui avoit cette affaire fort à cœur, envoia des ordres très-secrets à ses officiers par tout le Roiaume, de se tenir prêts bien accompagnés & bien armés un certain jour, & d'ouvrir la nuit suivante des lettres qu'il leur envoioit, avec défense de les ouvrir plutôt sous peine de la vie. Le jour marqué ils ouvrirent les lettres, & y trouverent un ordre de prendre tous les Templiers qu'ils pourroient trouver, chacun dans son poste. Ils exécuterent ponctuellement cet ordre, & mirent les Templiers dans leurs forteresses sous bonne garde. Ainsi les Templiers furent arrêtés par toute la France en un même jour, qui fut le vendredi treiziéme d'Octobre 1307. Le Maître des Templiers fut arrêté comme les autres, dans la maison du Temple à Paris.

II. Interrogatoires des Templiers.

Aussi-tôt on commença au même lieu l'interrogatoire des prisonniers qui fut fait en présence de plusieurs témoins, par Guillaume de Paris Frere Prêcheur, inquisiteur & confesseur du Roi, & chargé par le Pape de cette commission. Il y en eut jusqu'à cent quarante interrogés à Paris en différens jours pendant les mois d'Octobre & de Novembre. La plûpart déposerent les mêmes faits, des impiétés sacriléges, & des impuretés abominables. On fit dans le même-temps de pareils interrogatoires dans les Provinces. Clement V aiant appris ce qui se passoit en France, en fut indigné, sur-tout contre l'inquisiteur, qui avoit fait usage de ses pouvoirs avant que de l'en avoir averti. Le Roi l'appaisa en promettant de ne point toucher aux biens des Templiers, & de lui réserver le

agement de leurs personnes. Le Pape content le cette promesse, donna ses ordres pour faire arrêter les Templiers dans les autres païs.

III. Convocatio du Concile de Vienne.

L'affaire parut si importante, qu'on crut devoir la faire juger dans un Concile général. Le Pape Clement V fit expédier la bulle de convocation. Elle est adressée à tous les Archevêques, à leurs suffragans, & à tout le Clergé séculier & régulier de chaque Province ecclésiastique. L'exemplaire que nous en avons dans le recueil des Conciles, étoit pour l'Archevêque de Cantorberi. Le Pape y parle ainsi: L'Ordre militaire des Templiers avoit été institué pour la défense de la Terre-Sainte, & dans cette vue l'Eglise lui avoit donné de grandes richesses & de grands priviléges. Mais nous avons appris avec une extrême douleur, que tout cet Ordre étoit tombé dans l'apostasie & dans des crimes abominables. Ces accusations nous paroissoient si étonnantes, que nous ne voulions pas même les écouter. Mais notre cher fils Philippe Roi de France nous a donné des instructions sur ce sujet. Il ne l'a fait que par zéle pour la Foi, sans aucun motif d'interêt, puisqu'il ne prétend rien s'approprier des biens de cet Ordre. Nous n'avons pu nous dispenser d'écouter les plaintes que l'on faisoit des Templiers. Nous en avons interrogé jusqu'à soixante & douze en présence de plusieurs Cardinaux, & ils ont confessé que dans la réception des freres, celui qui est reçu renonce à Jesus-Christ, crache sur une croix qu'on lui présente, & fait d'autres actions que l'honnêteté ne permet pas de dire. Comme il est de l'interêt commun de remédier à de si grands maux: après en avoir délibéré avec les Cardinaux, & d'autres personnes sages, nous avons

résolu, selon la louable coutume de nos Peres, d'assembler un Concile Universel du premier jour d'Octobre prochain en deux ans, afin d'y pourvoir à l'Ordre des Templiers & à leurs biens, à la foi catholique, au recouvrement de la Terre-Sainte, à la réformation de l'Eglise dans les mœurs, & au rétablissement de ses libertés. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous rendre en personne à notre ville de Vienne au terme prescrit. Il restera des Evêques dans votre Province pour y exercer les fonctions pontificales. Cette bulle est datée de Poitiers le dixiéme d'Août 1308. En même-temps le Pape en envoia une autre, pour ordonner à tous les Evêques d'informer contre les Templiers qui se trouvoient dans chaque Province, & il nomma des Commissaires pour procéder contre l'Ordre en général.

IV. ...rmations ...re les ...pliers.

Ces Commissaires étoient huit, l'Archevêque de Narbonne, les Evêques de Baieux, de Mende, & de Limoges, trois archidiacres de différens Diocèses, & le Prévôt d'Aix. Ils arriverent à Paris en 1309, & citerent tout l'Ordre à comparoître devant eux dans la salle de l'Evêché. Le Grand Maître nommé Jacques de Molis fut présenté aux Commissaires. Il dit qu'il n'avoit ni la science ni l'argent nécessaire pour défendre son Ordre ; qu'il avouoit que ses Confreres avoient été trop roides à défendre leurs droits contre plusieurs Prélats ; faisant entendre que c'étoit ce qui les rendoit odieux aux Evêques. On lui lut ce qu'il avoit confessé devant les Cardinaux qui l'avoient interrogé : il fit deux fois le signe de la croix, témoignant l'horreur qu'il avoit des crimes qu'on lui imputoit, ajoutant que s'il eût été en liberté, il auroit parlé autrement. Il pria les

ımissaires de lui permettre d'entendre la
se & le reste de l'Office divin, & d'avoir sa
ɔelle & ses chapelains, ce qui lui fut ac-
é.

'n traita la même affaire dans un concile te-
. Maience. Vingt Chevaliers s'y présenterent
être appellés, & protesterent contre les ac-
tions intentées contre eux. L'Archevêque
ertu d'une commission du Pape, les renvoia
ıus. L'Archevêque de Sens tint aussi à Paris
concile Provincial où les Templiers furent
és autrement. On décida que quelques-
seroient simplement dégagés de leurs vœux,
tres renvoiés en liberté, après avoir accom-
a pénitence qui leur étoit prescrite ; d'au-
gardés en prison ; plusieurs enfermés pour
ours entre quatre murailles ; & quelques-
livrés au bras séculier, après que l'Evê-
eut dégradé ceux qui étoient dans les Or-
sacrés. On en brûla dans les champs près de
baïe S. Antoine cinquante-neuf, dont au-
n'avoua les crimes dont on les accusoit.
ls soutinrent jusqu'à la fin, qu'on les fai-
mourir injustement, ce qui frappa extrê-
nent le peuple. Un mois après, l'Archevê-
de Reims tint à Senlis son concile Provin-
, où neuf Templiers furent de même con-
ınés & brûlés par l'autorité du Juge sécu-
. Ils désavouerent à la mort ce qu'ils avoient
ıfessé auparavant, & dirent que c'étoit la
ınte des tourmens qui leur avoit fait con-
er des crimes qu'ils n'avoient pas commis.

V. Exécution des Templiers à Paris.

.e Pape fit informer aussi contre les Tem-
ırs qui étoient en Castille & dans les au-
Provinces d'Espagne. Ceux d'Arragon pri-
t les armes pour se défendre. Mais les trou-
'du Roi les attaquérent, saisirent leurs biens,

VI. Premiére Session du Concile de Vienne.

& s'assurérent de leurs personnes. On assembla un concile à Salamanque où assistérent dix Evêques. Après les informations, le concile jugea qu'on devoit mettre les prisonniers en liberté. Pendant toutes ces procédures, le Pape voiant que la cause des Templiers n'étoit pas encore assez examinée, pour être jugée au mois d'Octobre de l'année 1310, où il avoit indiqué le Concile de Vienne, en prorogea le terme jusqu'au premier Octobre de l'année suivante. Alors il se rendit à Vienne, où il se trouva plus de trois cens Evêques, sans compter les Abbés & les Prieurs. La premiére session fut tenue le seiziéme d'Octobre 1311. Le Pape y fit un sermon où il proposa les trois causes de la convocation du Concile, l'affaire des Templiers, le secours de la Terre-Sainte, & la réformation des mœurs & de la discipline de l'Eglise. Après la premiére session, le reste de l'année se passa en conférences sur les matiéres que l'on devoit décider, particuliérement sur l'affaire des Templiers. On lut les actes faits contre eux ; & le Pape aiant demandé l'avis de chacun des Prélats, tous convinrent qu'on devoit écouter ce que les Templiers avoient à dire pour se défendre. Ce fut l'avis de tous les Prélats d'Italie, excepté un seul ; de tous ceux d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, de Dannemarc, d'Ecosse, d'Irlande, & de tous les François, excepté les trois Archevêques, de Reims, de Sens & de Rouen.

VII. Pape abolit l'Ordre des Templiers.

L'année suivante 1312 le Mercredi-Saint vingt-deuxiéme de Mars, le Pape Clement V fit venir en sa présence plusieurs Prélats avec les Cardinaux en consistoire secret, & abolit par sentence provisoire l'Ordre militaire des Templiers, réservant à sa disposition & à celle

de l'Eglise leurs biens & leurs personnes. Le troisiéme jour d'Avril on tint la seconde session du Concile de Vienne, où le Pape publia la suppression de l'Ordre des Templiers, en présence du Roi de France Philippe-le-Bel qui avoit cette affaire fort à cœur, de son frere Charles de Valois, & de ses trois fils, Louis Roi de Navarre, Philippe & Charles. Ainsi fut aboli cet Ordre, qui avoit subsisté cent quatre-vingt-quatre ans depuis son approbation au concile de Troies en 1128. La bulle de suppression ne fut expédiée que le sixiéme de Mai qui fut le jour de la conclusion du Concile. Le Pape dit dans cette bulle, qu'il n'a pas supprimé l'Ordre des Templiers par sentence définitive, mais par sentence provisionelle & par Ordonnance apostolique.

Comme les biens des Templiers avoient été donnés pour le secours de la Terre-Sainte, le Pape délibera long-temps avec le Concile sur l'application qu'on en feroit, conformément à cette premiere destination. Enfin on résolut de les donner aux Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem, destinés comme les Templiers à la défense de la Terre-Sainte & de la Religion Chrétienne contre les infidéles. Mais on en excepta les biens situés dans les Roiaumes de Castille, d'Arragon, de Portugal, & de Majorque; & ils furent appliqués à la défense du païs contre les Musulmans, qui tenoient encore le Roiaume de Grenade. A l'égard de la personne même des Templiers, le Pape se réserva le jugement de quelques-uns, & tous les autres furent laissés à celui du concile de chaque Province. Il fut reglé que ceux qu'on jugeroit innocens, seroient entretenus honnêtement sur les biens de l'Ordre, chacun suivant

ſa condition : Que ceux qui auroient confeſſé leurs fautes, ſeroient traités avec indulgence, & les impénitens rigoureuſement punis : Que ceux qui auroient ſouffert la queſtion ſans avouer, ſeroient réſervés pour être jugés ſelon les canons. Ils devoient être ſéparés les uns des autres, dans des maiſons de l'Ordre ou dans des monaſtéres. Ceux qui n'avoient pas encore été examinés parce qu'ils étoient en fuite, furent cités publiquement à comparoître en perſonne dans un an devant leurs Evêques, pour être jugés par les conciles provinciaux.

Le Pape s'étoit réſervé le jugement du Grand-Maître des Templiers, du Viſiteur de France, & des Commandeurs d'Aquitaine & de Normandie. Il en chargea trois Cardinaux Légats, l'Archevêque de Sens, & quelques autres Prélats avec quelques Docteurs en Droit canonique. Ils ne condamnerent qu'à une priſon perpétuelle ces quatre Templiers, parce qu'ils avoient confeſſé tous les crimes dont on les chargeoit, & qu'ils paroiſſoient vouloir perſiſter dans leur confeſſion. La ſentence fut prononcée à Paris dans le parvis de Notre-Dame le dix-huitiéme de Mars 1314, & un des Cardinaux prêcha. Mais on fut bien étonné, quand on vit le Grand-Maître & le Commandeur de Normandie, s'adreſſant au Cardinal qui avoit prêché & à l'Archevêque de Sens, rétracter leur confeſſion & ſoutenir qu'ils étoient innocens. Les Cardinaux les mirent entre les mains du Prévôt de Paris qui étoit préſent, ſeulement pour les garder juſqu'à ce qu'ils euſſent plus amplement délibéré ſur ce ſujet, ce qu'ils comptoient faire le lendemain. Mais le Roi qui étoit au Palais l'aïant appris, ſe contenta de prendre

l'avis de ceux qui étoient auprès de lui sans appeller de clercs; & le même jour vers le soir, il fit brûler ensemble les deux coupables dans une petite isle qui étoit entre le jardin du Roi (où est maintenant la place Dauphine) & les Augustins. Ils persistérent jusqu'à la fin à soutenir leur innocence, & souffrirent le feu avec une fermeté qui remplit d'étonnement tous les assistans. Les deux autres furent enfermés dans la prison à laquelle ils avoient été condamnés.

II.

Clement V avoit mandé à tous les Evêques d'apporter au Concile de Vienne des Mémoires de tout ce qu'il convenoit d'y regler pour le bien de l'Eglise. Il nous reste deux de ces Mémoires, l'un de Guillaume Durand Evêque de Mende, neveu du célébre Canoniste de même nom auquel il avoit succédé dans l'Evêché de Mende. L'autre est d'un Evêque dont on ignore le nom. Voici quel est en substance l'avis de ce dernier. Sur le premier objet que l'on doit examiner dans le Concile qui est l'affaire des Templiers : Il seroit important que le Pape sans différer, abolît cet Ordre, qui est si décrié & qui rend le nom Chrétien si odieux aux infidéles. A l'égard du second objet, qui étoit le secours de la Terre-Sainte, il dit qu'il y a peu d'espérance d'y réussir, à cause de la division qui regnoit entre les Princes Chrétiens; & l'expérience le fit assez voir. Il s'étend davantage sur le troisiéme objet, qui étoit le rétablissement de la discipline & la réformation des mœurs, & se plaint de plusieurs abus, dont voici les plus considérables.

VIII. Mémoire portant Evêque su[r l'é]tat de l'Eg[lise]

Dans presque toute la France, on tient les Dimanches & les principales Fêtes des mar-

chés, des foires, des plaids & des assises. Ces jours destinés à honorer Dieu, sont profanés par la dissipation que causent les affaires temporelles, par la débauche dans les cabarets, les querelles, les blasphêmes, & d'autres crimes. Dans le même Roiaume, les Archidiacres, les Archiprêtres & les Doiens ruraux, confient souvent leur jurisdiction à des ignorans; & soit qu'ils l'exercent par eux-mêmes, ou par des subdélégués, ils abusent du pouvoir des clefs jusqu'à excommunier pour les causes les plus légéres. On trouve communément dans une seule paroisse trois ou quatre cens excommuniés; & j'y en ai vu jusqu'à sept cens. De-là viennent le mépris des censures & les discours scandaleux que l'on tient contre l'Eglise & ses ministres. La source de ce mal est le peu de soin avec lequel on fait le choix de ceux qui sont ordonnés. On admet aux Ordres sacrés, & même au sacerdoce, une multitude de sujets indignes, qui sont sans science & sans mœurs. C'est ce qui fait que les Prêtres sont si méprisés. Plusieurs canons avoient remédié à ce désordre, mais ils sont si mal observés, qu'il est nécessaire d'y remédier de nouveau.

Plusieurs ecclésiastiques déréglés viennent en Cour de Rome de divers païs, & obtiennent tous les jours des bénéfices, même à charge d'ames, principalement dans les lieux où leur vie déréglée n'est pas connue; & les Prélats n'osant désobéir aux ordres du Saint Siége, reçoivent avec respect ces mauvais sujets. Ils deshonorent ensuite l'Eglise par leur vie scandaleuse; & les Prélats ne peuvent conférer à de bons sujets les bénéfices ausquels ils ont droit de nommer, à cause de la multitude de ces impétrans en Cour de Rome. Il arrive de-là que

aiant pas dequoi recompenser les gens de mé-
te, ils ne trouvent personne pour les aider
ans le gouvernement de leurs Diocèses. Je
onnois, continue cet Evêque, une église Ca-
édrale qui n'a que trente prébendes : il en a
aqué plus de trente-cinq depuis vingt ans que
n Evêque la gouverne, & néanmoins il n'en
conféré que deux; & actuellement il y a en-
ore des ecclésiastiques qui ont des expectati-
s sur cette église. De plus le Pape a conféré
utes les dignités qui y ont vaqué pendant
ngt années, même à des absens qui n'y ont
mais mis le pied. Dans le même Diocèse les
ébendes des petites Collégialles qui sont à la
llation de l'Evêque, & les Cures même sont
nplies par des impétrans en Cour de Rome :
sorte que l'Evêque n'a ni grands ni petits
néfices à donner aux bons ecclésiastiques du
ïs, qui ont consummé leur patrimoine à étu-
er en diverses Facultés. N'espérant donc au-
n secours de l'Eglise, la nécessité les réduit
s'établir dans le monde, & à se livrer à des
cupations toutes séculiéres.

On envoie pour servir les églises, des per-
nnes qui en sont incapables; des étrangers
ui ne sçavent point la langue du païs; ou
autres qui ne résident jamais, demeurant à
Cour du Pape ou à celle des Princes. D'où
arrive que les églises de la campagne tom-
nt en ruine; leurs biens se perdent; l'Offi-
divin cesse, & l'intention des fondateurs
est pas suivie. Un autre grand abus est la
uralité des bénéfices. Le même sujet, qui
uvent est incapable, en posséde quatre ou
nq en diverses églises, quelquefois jusqu'à
uze, & autant qu'il en faudroit pour en-
tenir cinquante ou soixante ecclésiastiques.



d'hui abandonnées, à cause du
nuel que font en Cour de Rome
sédent des dignités & des béné
églises, & parce qu'on les do
Courtisans toutes les fois qu'ils v
quer. Plût à Dieu que le Pape &
considérassent sérieusement de si
Quand une église Cathédrale
Evêque, à peine y trouve-t'on
ble d'être élu. S'il s'y rencontre
ce qui est bien rare aujourd'hui
sont en si grand nombre, qu'i
troient pas de l'élire. Ils choisi
leur ressemblent; & le mauvai
porte, soit par artifice & par
par la violence & l'importunité d
par la considération de la paren
dignes Prélats ne font ensuite q
lieu d'édifier.

L'Auteur parle après cela de la v
Clergé, & sur-tout des bénéficier
destie dans les habits & de la sup
table. Il se plaint de la maniére i
laquelle les chanoines s'acquitten
fonction de la priére publique. Il

lébrer des mariages illégitimes. Ce Mémoire finit en disant, que le meilleur reméde à tant de maux, c'est de faire revivre les anciens Canons, principalement ceux des quatre premiers Conciles généraux, & que l'Eglise doit être réformée dans le chef aussi-bien que dans les membres.

III.

IX. Mémoire de l'Evêque de Mende également important sur l'état de l'Eglise.

Le Mémoire de l'Evêque de Mende sur les matiéres qui devoient être traitées dans le Concile de Vienne, est beaucoup plus ample que celui dont nous venons d'exposer les principaux articles; mais il tend à la même fin, & commence par le même conseil, de rappeller l'antiquité. Il dit que de parler contre les anciens canons, c'est blasphemer contre le Saint-Esprit qui les a inspirés. Il veut qu'on réduise les dispenses à leurs justes bornes, & que ce soit une exception du Droit commun pour un plus grand bien; ensorte qu'on préfére toujours l'intérêt public au particulier. Il exhorte le Pape à révoquer les exemptions qui sont devenues pernicieuses, & renversent la subordination établie dans l'Eglise par l'antiquité, suivant laquelle tous les monastéres doivent être soumis aux Evêques, qui ont reçu de Dieu leur puissance. Il soutient que le Pape ne peut faire de nouvelles loix contre les anciens Canons.

Il recommande la tenue des Conciles provinciaux, comme étant le tribunal ordinaire où se doivent terminer les affaires ecclésiastiques, & il en rapporte la forme tirée du quatrieme Concile de Tolede tenu avant le milieu du septiéme siécle. Il demande que selon les anciens canons les diacres ne soient ordonnés qu'à vingt-cinq ans, & les prêtres à trente. Il exige que

les clercs ne passent point d'une église à l'autre; mais que chacun demeure dans celle pour laquelle il a été ordonné. Il condamne l'abus de donner les bénéfices à des étrangers qui n'entendoient pas la langue du païs. Il insiste sur la nécessité de la résidence pour les Curés & les Evêques ; & parle fortement contre la pluralité des bénéfices. Par une suite de cet abus on a, dit-il, nouvellement introduit contre les Canons, que les Cardinaux pourront se faire donner des prieurés & d'autres bénéfices réguliers, quoiqu'ils ne se fassent point religieux. Rien n'est plus contraire aux loix de l'Eglise, ni plus capable de ruiner totalement la discipline réguliere ; parce que les religieux n'ont plus de Supérieur qui les instruise, les corrige & les gouverne selon leur régle. D'ailleurs l'hospitalité est négligée, les biens & les droits de ces bénéfices dissipés, & les bâtimens dégradés. On voit ici le commencement des Commandes.

Pour distribuer plus également les bénéfices & les mieux remplir, l'Auteur propose d'en assigner la dixiéme partie aux pauvres écoliers qui étudient dans les Universités, afin de multiplier le nombre des hommes savans capables de servir l'Eglise. Il demande aussi que le Pape ne donne point de bénéfices à d'autres, tant qu'il y aura dans la ville ou le Diocèse, des Docteurs qui n'en seront point pourvus, C'est l'origine du droit de Gradués, établi environ six-vingt ans après au Concile de Basle. Mais en même temps que l'Evêque de Mende vouloit qu'on favorisât les études, il vouloit aussi qu'on les réformât. Il se plaint de ce que parmi ceux même qui ont étudié, il s'en trouve peu qui soient bien instruits de ce qui

:de la foi, & le salut des ames ; ce qui
xpose, dit-il, au mépris des infidéles, quand
ut entrer en conférence avec eux. Ce mal
t de la multitude & de la variété des gloses
es autres ouvrages qui font négliger les
:s originaux ; & de ce que l'on s'applique
vaines subtilités de la dialectique, au lieu
'attacher à l'Ecriture Sainte & à la vraie
ologie. Le reméde seroit que l'on fit com-
r par des Docteurs choisis en chaque fa-
:, des traités fort cours qui renfermassent
:ntiel de la doctrine, & où les Curés & les
es prêtres apprissent en peu de temps tout ce
concerne leurs devoirs. Il faudroit aussi
rmer les Universités, afin que les écoliers
›liquassent sérieusement à l'étude, & ne per-
:nt point leur tems à toute autre chose, ce
fait que plusieurs retournent fort ignorans
; leur païs, même avec le titre de Doc-
s.

l seroit très-utile de donner aux Curés un
e facile à entendre, où l'on mît les Canons
itentiaux avec une instruction solide tou-
nt l'administration de la pénitence & des
:es Sacremens. Tous les Confesseurs de-
ient avoir aussi une copie des Canons pé-
:ntiaux, afin de faire connoître aux péni-
; la grandeur de leurs péchés, & d'augmen-
ou diminuer les peines qui y sont mar-
és. L'Auteur traite de pernicieuse la cou-
ıe établie en plusieurs églises, de recevoir
'argent pour le Baptême & les autres Sa-
nens, & dit que le mauvais exemple que
ınent les Prélats autorise cet abus. Il se
int sur-tout de la simonie qui regnoit à la
ır de Rome, où l'on exigeoit des Prélats
sommes qui se partageoient entre le Pape

& les Cardinaux. Cette Cour avoit différens moiens d'évoquer à soi les élections des Evêques ; d'où il arrivoit que les églises demeuroient vacantes plusieurs années par la longueur des procès, au grand préjudice des ames. Les Evêques étoient fort méprisés en cette Cour, & le Pape entreprenoit en diverses maniéres sur leur jurisdiction. L'Auteur demande une grande & sérieuse réforme, dans la Cour de Rome, dans les Evêques & tout le Clergé. L'incontinence y étoit si commune, qu'il propose de permettre le mariage aux prêtres, comme dans l'Eglise Grecque. Il se plaint aussi fortement qu'on voioit des lieux de débauches près des églises, & en Cour de Rome près du Palais du Pape, & que son maréchal tiroit un tribut de personnes infâmes : ce qui couvroit d'opprobre la Religion.

Les Religieux mendians n'avoient point encore entiérement perdu leur premiere ferveur. Car cet Evêque si zélé dit qu'ils étoient utiles pour suppléer à l'ignorance & à l'incapacité de ceux qui étoient chargés des ames. Ces religieux, dit-il, sont communément recommandables par leurs mœurs & leur science, l'austérité de leur vie, la prédication, le zéle pour la défense de la foi & la conversion des infidéles. C'est pourquoi il faudroit pourvoir à leur subsistance, ensorte qu'ils eussent en commun des revenus suffisans, ou qu'ils subsistassent du travail de leurs mains, comme faisoient les Apôtres. Il propose de confier le gouvernement des ames aux meilleurs d'entre eux & à ceux qui étoient les mieux éprouvés ; & de les empêcher de s'attacher à des études curieuses, en les rappellant à celles qui sont véritablement solides. Par les plaintes que fait l'Auteur con-

tre les Seigneurs temporels, on voit jusqu'à quel excès on étendoit alors la jurisdiction ecclésiastique. Aussi ne la rendoit-on pas gratuitement. Tous les Ministres de justice, depuis les premiers jusqu'aux moindres, recevoient des présens, & se faisoient paier cherement leurs salaires; & les Prélats affermoient le revenu de leurs Justices.

IV.

Il fut beaucoup parlé des exemptions dans le Concile de Vienne. Les Evêques demandoient qu'elles fussent abolies, & que toutes les Communautés ecclésiastiques tant séculieres que régulieres leur fussent soumises. Cette demande excita une dispute fort vive. Avant la tenue du Concile, le bruit s'étoit répandu par-tout que les religieux exempts seroient réduits au droit commun. Dès-lors tout l'Ordre de Cîteaux obtint du Pape à force de présens la conservation de l'exemption. C'est ce qui faisoit dire que le motif secret qui avoit porté le Pape à assembler ce Concile, étoit le désir de tirer de l'argent. Jacques de Thernes Abbé de Chailli du même Ordre de Cîteaux au Diocèse de Senlis, publia à Vienne pendant la tenue du Concile un traité pour défendre les exemptions. C'est une réponse à celui de Gilles de Rome Archevêque de Bourges qui les attaquoit. L'Ouvrage de l'Abbé de Chailli roule principalement sur ce principe, que le Pape est monarque dans l'Eglise, qu'il est le pasteur immédiat de chaque Chrétien, & qu'il est le maître de déterminer les Diocèses, de les changer, les diviser & en distraire quelque partie. Sur ce fondement, dont on sent la solidité, il soutient qu'il est expédient pour la grandeur & l'autorité du Pape, qu'il y

X. Contestatio[n] au Concile d[e] Vienne au s[u]jet des exem[p]tions.

ait des exemptions ; parce qu'elle paroît avec plus d'éclat, quand on voit par-tout des personnes qui lui sont immédiatement soumises. L'Auteur ne pouvoit alléguer de meilleure raison pour gagner sa cause auprès du Pape.

Il prétend que les exemptions étoient devenues nécessaires, depuis que plusieurs Evêques étoient élevés sur leurs Siéges sans vocation, par la volonté absolue des Princes, par fraude ou par simonie ; que plusieurs même de ceux qui y étoient entrés légitimement, opprimoient leurs inférieurs par esprit de domination, étant moins occupés du salut des ames, que du soin de satisfaire leur cupidité. Avant les exemptions, ces Prélats détournoient souvent les moines de la priere & de leurs autres occupations spirituelles, par des citations, des exactions d'argent, & c'est ce qui a porté les Papes à leur accorder des exemptions & des priviléges. Sur quoi il cite un décret du Pape S. Grégoire rapporté par Gratien : mais ce décret porte seulement que les Evêques ne doivent point troubler la solitude des moines, en faisant dans leurs églises des ordinations, où y célébrant des Messes publiques qui y attirassent la foule du peuple. Ce n'est point là exempter les moines de toute jurisdiction de l'Evêque ; & néanmoins c'est sur ce décret que l'Abbé de Chailli appuie toute sa preuve.

L'Archevêque de Bourges tiroit une puissante objection de l'exemple des Templiers, qui avoient si excessivement abusé de leur exemption & de leurs autres privileges. Cet exemple, que l'on avoit devant les yeux, fut sans doute cause que l'on traita la matiere des exemptions au Concile de Vienne. L'Archevêque disoit donc : Si les Templiers n'avoient pas

is été exempts, leurs Evêques les auroient visités, & auroient prévenu l'impiété & la corruption qui s'est introduite chez eux : du moins ils l'auroient connue & ne l'auroient pas laissé durer si long-temps. L'Abbé répond, que cet exemple ne conclut rien contre l'exemption des religieux occupés de l'Office divin & de l'étude ; au lieu que les Templiers n'avoient ni étude ni Office divin. Après avoir répondu à l'Archevêque de Bourges, il entreprend de répondre à S. Bernard, qui parle si fortement contre les exemptions, particulierement dans sa lettre à l'Archevêque de Sens & dans les livres de la Considération. Mais il suffit de lire les textes de S. Bernard, pour voir l'extrême foiblesse de ces réponses.

V.

XI. Régleme du Concile de Vienne.

On termina dans le Concile de Vienne le grand différend de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII. On y déclara d'une part que ce Pape avoit été Catholique ; & d'un autre côté, qu'on ne pourroit jamais reprocher au Roi ni à ses successeurs ce qu'il avoit fait contre Boniface.

On y condamna quelques erreurs attribuées à Pierre-Jean d'Olive frere Mineur mort quinze ans auparavant, & c'est la matiere du premier décret de ce Concile. Le Pape fit aussi une grande Constitution pour réunir les Freres Mineurs fort divisés entre eux, & elle fut publiée à la troisiéme & derniere session du Concile. Mais elle ne termina point le schisme qui étoit entre eux.

Le Concile de Vienne fit plusieurs autres réglemens touchant les Mandians. Il annulla la Bulle de Benoît XI en faveur des réguliers, & rétablit celle de Boniface VIII favorable aux



Les mêmes réglemens s'étendent a
nes réguliers. A l'égard des religieus
cile leur donne des visiteurs pour
sieurs abus dont il fait le dénomb
qui montrent combien elles avoien
réforme. Il condamne des femmes qu
moit Beguines, & qui prétendoien
gieuses sans faire profession d'aucu
prouvée. Le nom de Beguines venc
mes pieuses que Lambert le Begu
semblées à Liége cent cinquante ans
Quelques-unes avoient rendu ce no
en donnant dans le fanatisme de
éternel; mais plusieurs s'éloignere
de ces excès, comme celles qui su
core dans les Païs-Bas. Un autre ré
lébre est celui qui regarde les hôpit
te que le gouvernement de ces lieu
fié à des hommes prudens, capable
ne réputation. C'est l'origine des a
teurs laïques, ausquels on a été obl
fier les biens des hôpitaux, à la hon
gé. Car dans les premiers siécles on
pas les pouvoir mettre en de meilleu

Le Pape fit au nom du Concile de Vienne d'autres Constitutions. Il y en a deux touchant les privilèges des religieux & des autres exemts : l'une pour les soutenir contre les vexations des Prélats, l'autre pour en retrancher l'abus. Dans la premiere sont rapportés jusqu'à trente griefs de la part des privilégiés. Le Concile ordonne aux Prélats de faire cesser le sujet de ces plaintes. L'autre Constitution défend entre autres choses aux Religieux sous peine d'excommunication par le seul fait, de donner l'Extrême-Onction, l'Eucharistie, ou la bénédiction nuptiale, sans la permission spéciale du Curé ; & de détourner les fidéles de la fréquentation de leurs paroisses. D'autres Constitutions regardent les mœurs du Clergé. Il est défendu aux clercs de s'appliquer à tout commerce qui ne convient pas à leur état, ou de porter les armes, d'être vêtus d'habits de différentes couleurs. A l'égard de l'Immunité des clercs, le concile révoqua la fameuse Bulle *Clericis laïcos* de Boniface VIII avec tout ce qui en avoit été la suite. Il confirma l'établissement de la fête du S. Sacrement instituée quarante-huit ans auparavant par le Pape Urbain IV, mais dont la Bulle n'avoit point été éxécutée. Clément V la confirme & la rapporte toute entiere sans y rien ajouter, & sans faire non plus aucune mention de procession ni d'exposition du S. Sacrement.

Pour faciliter la conversion des infidéles, le Concile établit l'étude des langues Orientales que Raimond Lulle sollicitoit depuis long-temps. On ordonne qu'en Cour de Rome & dans les Universités, de Paris, d'Oxford, de Bologne & de Salamanque, on établiroit des maîtres pour enseigner l'Hebreu



Sainte, & l'entreprise paroissoit
depuis que les Hospitaliers s'éto
maîtres de Rhodes. Le Roi des Ro
ri, Philippe Roi de France, Lo
Navarre son fils aîné, Edouard R
terre, promettoient faire le v
pourquoi le Concile de Vienne o
croisade ou passage général, au
gerent par vœu les Rois de Fran
varre & d'Angleterre, avec plusieu
Pour les frais de cette croisade, le
donna la levée d'une décime pend
& ce fut apparemment l'occasion
du Concile, qui défend de lever
avec trop de rigueur, en prenant
les livres & les ornemens des églises
de Vienne fut terminé à la troisiém
nue le samedi dans l'Octave de l'Asc
cette année 1312 étoit le sixiéme
de S. Jean Porte-Latine.

VI.

XII. Autres Conciles. Celui de Pen-

L'an 1302, Gonsalve III Arc
Tolede Chancelier de Castille, tin
le à Penna-fiel dans la vieille Ca

naux sont des excommunications & des interdits. On ordonne dans ce Concile aux prêtres, de faire eux-mêmes le pain destiné à être consacré, ou de le faire faire en leur présence par d'autres ministres de l'Eglise. On défend de faire perdre les biens aux Juifs ou aux Mahométans qui auront reçu le baptême, de peur que la crainte de cette perte ne les empêche de se convertir. On ordonne de paier la dîme de tout ce qu'on acquiert légitimement, pour reconnoître par-là le souverain domaine de Dieu. Ce Concile accepte la fameuse Bulle *Clericis laïcos* qui étoit si décriée en France. Il se plaint de quelques personnes puissantes qui entreprenoient sur les droits de l'Eglise. Il prescrit ensuite la maniere de procéder contre les Chevaliers des Ordres militaires qui étoient coupables de ce crime : ce qui montre que ces Religieux n'étoient gueres plus retenus que les séculiers.

On tint en 1310 plusieurs Conciles Provinciaux. Dans celui de Cologne on défend aux paroissiens de recevoir la communion pascale d'un autre que de leur Curé. On fixe le commencement de l'année à Noël, suivant l'usage de l'Eglise de Rome. On ordonne aux religieuses la clôture, & aux Religieux l'observance exacte du vœu de pauvreté. XIII. De Cologne en 1310.

L'année suivante on tint un Concile à Ravenne où l'on publia trente-deux articles, pour renouveller les anciens Canons mal observés. Le plus important regarde les violences exercées contre les Evêques, qui étoient emprisonnés, battus, tués ou chassés de leurs églises & dépouillés de leurs biens. On accumule contre les auteurs de ces crimes toutes les censures & les peines spirituelles ; mais de tels XIV. De Ravenne en 1311.



XV.
Autre de Ravenne en 1314.

Trois ans après on publia vin
un autre Concile tenu par le m
que de Ravenne nommé Raïnal
d'ordonner Evêque qui que ce
permission du Métropolitain ,
demandé le consentement aux Co
On exhorte les exempts à n'ac
Evêque étranger & inconnu , n
peuple soumis en deça la mer , à
ctions pontificales dans leurs é
connus étoient sans doute des I
tibus , dont le nombre augme
jours. Quand les Evêques passe
feront sonner les cloches, afin
vienne recevoir la bénédiction
peine de cinq sols d'amende , c
aux pauvres. (Nous n'avions pc
d'ordonnance formelle pour fai
Evêques ces honneurs extérieurs.
pas nécessaires dans les premier
que le respect & l'affection de
noient lieu.) Les prêtres seront
lébrer leur premiere Messe dans t
leur ordination , & ensuite de la

On se plaint que la vie scandaleuse du Clergé le rend méprisable au peuple & le porte à usurper les biens & les droits de l'Eglise. On défend donc aux Ecclésiastiques tout ce qui contribuoit à les décrier, & l'on prescrit en détail la forme & la qualité de leurs habits. On défend absolument la chasse à tous les Religieux. La corruption du Clergé venoit en partie de ce que les laïques, par leurs sollicitations ou leurs menaces, faisoient recevoir dans les Chapitres & les monasteres de mauvais sujets, qui étoient leurs parens ou leurs amis. Pour y remedier le Concile ordonne, que personne ne sera reçu Chanoine régulier, sans la permission de l'Ordinaire. Pendant la grande Messe on n'en dira point de basses dans la même église, pour éviter le mouvement & le bruit de ceux qui vont les entendre. A la fin des statuts est une taxe de ce que doivent prendre les greffiers d'officialité, pour toutes les expéditions qui sont de leur ministere, & cette taxe de dépens fait voir en détail les procédures qui étoient alors en usage, & dont une grande partie a été depuis retranchée.

La même année le Pape Jean XXII accorda au Roi Philippe le Long que ses officiers pussent arrêter les clercs notoirement coupables, quand il y avoit lieu de craindre qu'ils ne prissent la fuite : à condition de garder en les arrêtant toute la modestie possible, & de rendre les coupables au juge ecclésiastique. On voit ici un commencement de la distinction du délit commun & du cas privilégié.

VIII.

Le Roiaume de Castille étant troublé par diverses factions pendant la minorité du Roi Alfonse XI, le Pape Jean XXII y envoia un XV. De Valid en 1

Légat, qui assembla en 1322 un Concile à Valladolid où étoit la Cour. On y publia vingt-sept Canons dont voici les plus remarquables. L'Eglise a ordonné que les Métropolitains tiennent tous les ans des Conciles Provinciaux. Comme quelques-uns ont négligé de le faire pendant plusieurs années, l'Eglise en a beaucoup souffert. Nous avertissons donc tous les Archevêques d'observer sur ce point le décret du Concile de Latran en 1215; & nous ordonnons que s'ils ne tiennent leurs Conciles au moins tous les deux ans, l'entrée de l'Eglise leur *soit* interdite jusqu'à ce qu'ils aient satisfait. Les Evêques tiendront aussi sous la même peine leurs synodes diocésains tous les ans. Chaque Curé aura par écrit en latin & en langue vulgaire, les articles de foi, les préceptes du Décalogue, les Sacremens, & ce qui regarde les vices & les vertus. Quatre fois l'année il les lira publiquement au peuple, aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte & de l'Assomption, & les Dimanches de Carême : c'est ce que nous appellons le catechisme. On peut juger par ce statut qu'elle étoit l'ignorance des peuples. Les Prélats seront vêtus modestement, & porteront toujours le rochet en public.

L'incontinence des clercs & même des prêtres étoit un vice très-commun en Espagne, comme le témoigne Alvare Pelage Auteur du temps & lui-même Espagnol. Nous n'osons rapporter ici la description qu'il en fait. Le Concile de Valladolid ordonne que les clercs qui ne changeront pas de conduite seront privés de leurs revenus, & même du titre de leurs bénéfices. A l'égard de ceux qui étant tombés dans les mêmes désordres, ne possedent point de bénéfices, ils seront déclarés incapables d'en

obtenir, s'ils sont prêtres; & s'ils ne le sont pas, ils ne pourront être promus aux Ordres superieurs. On n'admettra aux Ordres sacrés que ceux qui sauront au moins parler latin, & on n'ordonnera de clercs qu'autant que chaque église en peut nourrir, de peur qu'ils ne soient réduits à mendier, à la honte du Clergé. Défense de manger de la viande en Carême & aux Quatre-Temps sous peine d'excommunication, & de laisser les infidéles dans l'église pendant l'Office divin, principalement pendant la Messe; & aux fideles, d'assister à leurs nôces & à leurs enterremens. C'est qu'il y avoit encore en Espagne beaucoup de Juifs & de Mahometans. Pour faciliter leur conversion, il est ordonné de pourvoir à la subsistance de ceux qui après leur baptême sont réduits à la mandicité, en les recevant dans les hôpitaux, & leur faisant apprendre des métiers dont ils puissent vivre. Il se trouvoit des Chrétiens assez méchans pour enlever d'autres Chrétiens, & les vendre aux Mahometans. Le Concile le défend sous des peines rigoureuses. On défend aussi les épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante, qui étoit encore usitées en Espagne.

IX.

Guillaume fils du Vicomte de Melun Archevêque de Sens tint son Concile Provincial à Paris l'an 1324. On y publia quatre reglemens, dont le premier ordonne que chaque Evêque dans son Diocèse doit exhorter son peuple à observer l'abstinence & le jeûne le Mercredi après l'Octave de la Pentecôte veille de la fête du S. Sacrement. Le Concile ajoute: Quand à la procession solemnelle que l'on fait le même jeudi en portant le S. Sacrement; puisqu'elle semble avoir été introduite en quelque maniere

XVIII. De Paris 1324.



due à toutes les autres. Pour le je
il ne s'est conservé qu'en quelque
religieuses.

XIX. D'Avignon en 1326. En 1326, il se tint un grand
nastere de Ruf près d'Avignon.
glement de cinquante-neuf articl
part ne regardent que les biens
l'Eglise & sa jurisdiction. Quel
niés, par mépris des censures,
les Prélats qui les avoient port
étoient coupables des plus gran
excommunioient à leur tour, allu
cierges des chandelles de suif,
paille. Le Concile déteste cette i
il n'y apporte d'autre remede c
censures si méprisées. Il suppose
xime constante, que les laïques
puissance sur la personne ni s
ecclésiastiques. On prononce de
les empoisonneurs, & même c
coupables de ce crime : ce qui
étoit assez commun. On marque
à l'Evêque. On se plaint de diver
noient de la haine des laïques co

la salutation angelique pour honorer la sainte Vierge. Le Pape Jean XXII approuva cet usage par une bulle de l'an 1327, & accorda dix jours d'indulgence à ceux qui feroient cette priere à genoux. C'est l'origine de la priere que nous appellons *l'Angelus*.

Le Pape Benoît XII donna plusieurs bulles pour la réforme de divers Ordres religieux. La premiere pour celui de Cîteaux, dont il avoit été tiré; & pour la dresser, il prit l'avis des Supérieurs majeurs de l'Ordre. Elle porte, entre autres choses: Que l'on ne recevra désormais que des sujets capables; que les Abbés ne seront vêtus que de brun & de blanc, & ne meneront point avec eux des damoiseaux. C'est que les Abbés, comme les autres Seigneurs, avoient à leur service de jeunes gentilshommes que nous nommerions des pages. L'usage de la viande est défendu dans les repas, & toutes les permissions d'en manger sont révoquées. Les moines n'auront point de chambres, & coucheront tous dans le dortoir, où il ne doit point y avoir de cellules; & si l'on y en avoit bâti, elles seront détruites. Celles que nous voions dans les anciens dortoirs, ont été faites long-temps après cette bulle. Dans la derniere partie, le Pape y regle les études des moines, afin que par leur science ils soient utiles à l'Eglise. Ils auront des écoles de théologie à Paris, à Oxford, à Toulouse & à Montpellier, & on en établira à Bologne & à Salamanque. En parlant de l'Université de Paris, le Pape dit que c'est la principale & la source de toutes les autres, & que l'on peut y envoier des moines de toute nation. Cette bulle est de 1335. XXI. Réforme moines.

L'année suivante le Pape en donna une semblable pour tous les Bénédictins. Elle s'étend

beaucoup sur l'article des études, & ordonne qu'en chaque monastere il y aura un maître qui enseigne la Grammaire, la Logique & la Philosophie, sans y admettre des séculiers, & que les moines instruits de ces sciences, seront envoiés aux Universités pour étudier en Théologie ou en Droit canon. Entre les monasteres, on nomme souvent les Cathédrales, parce qu'il y en avoit plusieurs servies par des moines, sur tout en Angleterre & en Allemagne. Ces deux Constitutions font voir en quel relâchement étoit tombé l'Ordre monastique. On en avoit tellement oublié l'esprit, qu'il ne s'y trouve pas un mot du travail des mains ni de la priere intérieure.

Benoît XII donna encore la même année 1336 une longue bulle pour la réforme des Freres Mineurs. Elle fut reçue & publiée dans tout l'Ordre par l'autorité du Pape. Mais plusieurs d'entre les Freres Mineurs & même de leurs Supérieurs crurent qu'elle avoit été dressée à la sollicitation du Général Eude Geraud qu'ils accusoient de favoriser le relâchement. Il étoit logé & meublé superbement, se nourrissoit avec délicatesse & pardonnoit facilement les fautes contre l'observance. Aussi les Freres se plaignoient qu'en cette Constitution, le Pape avoit introduit plusieurs nouveautés & aboli plusieurs réglemens anciens, en un mot qu'elle tendoit plus au relâchement qu'à la réforme, comme on vit depuis par expérience. C'est ainsi qu'en parle le Pere Luc Vading qui a composé les annales de l'Ordre trois cens ans après. En 1339, le même Pape Benoît XII publia une longue Bulle pour la réforme des Chanoines réguliers; mais cette réformation est fort superficielle, à peu près comme celle qu'il

avoit voulu établir trois ans auparavant parmi les divers Ordres Religieux.

XI.

En 1337 les Evêques des trois Provinces d'Arles, d'Aix & d'Embrun tinrent un Concile à Avignon; où l'on publia un Décret de soixante-neuf articles, les mêmes la plûpart que ceux du Concile de 1326. Voici ce qui paroît de remarquable dans les autres. Les Paroissiens ne recevront l'Eucharistie à Pâques que de leur Curé. Les bénéficiers & les clercs qui sont dans les Ordres sacrés, s'abstiendront de viande tous les samedis en l'honneur de la sainte Vierge & pour donner bon exemple aux laïques. L'abstinence du Samedi avoit été ordonnée trois cens ans auparavant à l'occasion de la Treve de Dieu. L'on voit ici qu'elle n'étoit pas encore universellement établie, comme il paroît encore d'ailleurs. Quelques juges ecclésiastiques voïant que les excommuniés demeuroient long-temps endurcis, sans se mettre en peine des censures, faisoient jetter des pierres contre la maison de l'excommunié. D'autres faisoient venir un prêtre revêtu des ornemens sacerdotaux, ou porter une bierre comme pour enterrer l'excommunié. Le Concile d'Avignon défend ces procédés & cérémonies si extraordinaires, & ordonne de s'en tenir aux remédes de droit. Mais ces remedes ne vont point au-delà de l'excommunication. Les autres réglemens de ce Concile regardent principalement les usurpations des biens ecclésiastiques, & les violences contre la personne des clercs. On y voit le soulevement universel des laïques contre le Clergé. On n'oblige dans ce Concile les Chanoines, même des Cathédrales, qu'à deux mois de résidence; & on donne un an à ceux

XXII. Concile d'Avignon en 1337.

dont les dignités demandent les Ordres sacrés, pour s'y faire élever.

XII.

XIII. Jean de Vienne Archevêque de Reims assembla à Noion le Concile de sa Province l'an 1344. On y publia dix-sept Canons, dont le premier contient les plaintes, si fréquentes alors, contre ceux qui empêchoient le cours de la jurisdiction ecclésiastique, c'est-à-dire, qui s'efforçoient de mettre des bornes à l'étendue excessive que le Clergé lui avoit donnée, & qui croissoit tous les jours. On ordonne aux religieux mendians & aux autres prédicateurs, d'exhorter le peuple à paier exactement les dîmes, sous peine de perdre le pouvoir d'absoudre des cas réservés à l'Evêque. Ce concile de Noion s'efforce aussi de réprimer les vexations des promoteurs, dont on faisoit de grandes plaintes aussi-bien que de l'avarice des procureurs, qui consumoient les parties en frais pour des causes ou injustes ou frivoles. Il faut se souvenir que ces procureurs étoient des clercs.

(margin: ...e Noion ...344.)

XIV. Deux ans après, Guillaume de Melun, Archevêque de Sens tint son concile Provincial à Paris dans la maison Episcopale. Ce concile fit treize Canons, dont le premier commence comme la décrétale *Clericis laicos* de Boniface VIII, par des plaintes de l'ancienne inimitié des laïques contre le Clergé. Les Juges séculiers, dit ce concile, font continuellement emprisonner, mettre à la question, & même exécuter à mort des Ecclésiastiques. On ne dit pas qu'ils soient innocens; mais on se plaint seulement que c'est au préjudice de la jurisdiction ecclésiastique. La plûpart des autres Canons regardent les biens temporels de l'Eglise, & le

(margin: Paris en ...6.)

concile finit par l'indulgence de l'*Angelus* accordée à ceux qui le diront à l'heure du couvre-feu, c'est-à-dire à la fin de la journée.

XIII.

Urbain VI voulant réprimer plusieurs abus, sur-tout la pluralité des bénéfices, ordonna de tenir des Conciles par une Constitution de l'an 1364. Le Pape dans une lettre circulaire écrite à ce sujet, dit qu'autrefois les Papes & les Evêques avoient grand soin de tenir des Conciles, mais que depuis que par leur négligence on a cessé d'en assembler, on voit que les vices se multiplient, que l'irréligion fait de continuels progrès, que le service divin est négligé, le clergé maltraité par les laïques. C'est pour remédier à ces désordres que le Pape ordonne à chaque Archevêque, de tenir au plutôt le concile de sa Province. XXV. Conciles provinciaux ordonnés.

Ce fut sans doute en conséquence de cet ordre que l'Archevêque de Tours assembla le sien à Angers avant Pâques de l'an 1365. On y fit trente-quatre réglemens, dont les premiers regardent les procédures, & montrent jusqu'à quel excès les clercs poussoient la chicane en ces Provinces. D'autres articles ont rapport à leurs exemptions & aux immunités des églises : il y en a peu qui tendent directement à la correction des mœurs. XXVI. Concile de Tours en 1365.

Il s'est encore tenu dans le quatorziéme siécle plusieurs autres Conciles, dans lesquels on ne prit pas pour établir la discipline, des moiens plus efficaces que ceux qui avoient été pris dans les Conciles dont nous venons de parler. On s'y plaignoit des mêmes maux, & on n'y apportoit pas de meilleurs remédes. XXVII. Autres Conciles.

ARTICLE XI.

Schismes & Héréfies.

I.

I. Schifme des Freres Mineurs.

Combien le fujet en étoit frivole.

Bulles des Papes contre eux.

NOus avons parlé du grand fchifme d'Occident, qui caufa tant de maux à l'Eglife. Voici une autre efpèce de fchifme, dont l'objet eft fort différent. C'eft la divifion qui fe forma entre les Freres Mineurs pour des chofes très-peu importantes, & qui donna néanmoins occafion à un grand nombre de Bulles. Ceux d'entre les Freres Mineurs qui fe prétendoient les plus zélés pour l'étroite obfervance, obtinrent en 1294 du Pape Celeftin la permiffion de vivre enfemble par-tout où il leur plairoit, pour y pratiquer en liberté la régle de S. François dans toute fon étendue. Il leur donna pour fupérieur un d'entre eux nommé Frere Liberat ; & pour les mettre à couvert des Supérieurs majeurs de l'Ordre, il voulut qu'ils ne s'appellaffent plus Freres Mineurs, mais les pauvres Ermites. Les Supérieurs majeurs furent très-mécontens de cette féparation, & après le Pontificat de Celeftin ils firent tous leurs efforts pour la faire ceffer. Ils poufuivirent de tous côtés les Freres qui avoient quitté l'Ordre, afin de les y faire rentrer : mais ce fut inutilement, & l'on vit dans l'Ordre des Freres Mineurs deux partis bien diftingués, dont l'un prenoit le nom de Freres fpirituels, & l'autre celui de Freres de la Communauté. L'an 1312, le Pape Clément V voulut les réunir, & lever les fcrupules de ceux qui fe plaignoient

que le corps de l'Ordre n'observoit pas exactement la Régle de S. François. C'est pourquoi il fit au Concile de Vienne une grande Constitution, où il détermina en particulier les paroles de la Régle qui avoient force de précepte, renvoia aux Supérieurs ce qui concernoit la figure & la qualité de leur habit, leur défendit d'avoir des troncs dans leurs églises, ni de rien faire qui blessât le vœu qu'ils faisoient d'une entiere pauvreté. Il exhorta les freres de communauté à supporter avec charité les spirituels, & ordonna à ceux-ci de vivre en paix & en union avec les autres. Quelques-uns obéirent, mais plusieurs se séparerent en diverses Provinces, où ils prirent tellement le dessus, qu'en quelques villes ils chasserent les autres, étant soutenus par le peuple qui les nommoit spirituels. Ainsi la Constitution de Clément V ne termina point le schisme des Freres Mineurs.

Il ne fit même que croître après la mort de ce Pape. Les spirituels se séparerent entierement de l'Ordre, chasserent à main armée de quelques couvents les Freres de la communauté & les Supérieurs, se donnerent des Gardiens, & prirent des habits plus étroits que les autres & des capuchons plus courts. Le Pape Jean XXII écrivit contre eux à Frideric Roi de Sicile, pour le prier d'aider les Supérieurs de l'Ordre des Freres Mineurs à ramener les schismatiques. Il fit en même-temps une Constitution par laquelle, à l'exemple de Nicolas IV & de Clément V, il renvoie au jugement des supérieurs, de déterminer en chaque païs la forme des habits & la qualité des étoffes convenables à la pauvreté ordonnée par la Régle de S. François. Il laisse aussi à la discretion des

ſupérieurs de garder quelques proviſions de bouche, & d'avoir pour cet effet des greniers & des celliers, ce que les Spirituels prétendoient être contraire à la pauvreté évangelique. Cette Conſtitution commence par ces mots : *Quia quorumdam exigit*, & fut publiée en 1317, & encore les années ſuivantes. Le Pape fit commander aux prétendus Spirituels de quitter leurs habits ſinguliers & d'en prendre de conformes à ceux de l'Ordre. Mais ils déclarerent que ſur un article de cette importance, ils ne pouvoient en conſcience obéir aux ſupérieurs, & ils en appellerent au Pape Jean mieux informé. A la fin de cette année 1317, Jean XXII donna la Bulle *Sancta Romana* qui condamne deux ſortes de perſonnes; les ſpirituels ſchiſmatiques, & les ſectateurs des erreurs de Jean-Pierre d'Olive. Nous parlerons de ces derniers, qu'il ne faut pas confondre avec ceux à qui l'on ne reprochoit autre choſe que leur obſtination à vouloir ſe ſéparer des Freres de Communauté, à porter de petits Capuces, un habit plus étroit & plus court que celui des autres, & à ne vouloir ni celliers ni greniers.

II. Freres Mineurs brûlés à Marſeille.

Bien loin de ſe ſoumettre à tant de Conſtitutions, ils ſe donnerent un Général particulier : ce qui obligea le Pape à publier une Conſtitution adreſſée à tous les Evêques, qui commence par ces mots : *Glorioſam Eccleſiam*, qui n'eut pas plus d'effet que toutes les autres. Le Général Michel de Céſéne voulant faire exécuter les ordres du Pape, trouva de la réſiſtance ſur-tout de la part de quatre ſpirituels, qui brûloient de zéle pour la conſervation de leurs petits capuces & contre la réſerve des proviſions de bouche. Ils ſoutinrent en face au Gé-

éral, que l'Ordonnance du Pape étoit conaire au conſeil de l'Evangile, & à leur vœu : parfaite pauvreté. Le Général les envoia à Inquiſiteur de Provence qui les interrogea ridiquement. Ils répondirent qu'ils s'en tienroient juſqu'au jour du jugement, aux pro:ſtations & aux appellations qu'ils avoient ormées contre les ordres à eux ſignifiés de la art du Pape, de changer leur habit & d'aprouver les réſerves des proviſions de bouche. On les exhorta, mais en vain, à ſe ſoumettre ux bulles du Pape. Enfin l'Inquiſiteur rendit ne ſentence, par laquelle il déclara que l'oiniâtreté des quatres freres avoit ſa ſource ans la doctrine hérétique de Pierre-Jean d'Olive; & ſur ce fondement il les condamna comme hérétiques. Enſuite l'Inquiſiteur requit l'Evêque de Marſeille de procéder à la dégradation des quatre freres, ce qu'il lui accorda. Cet Evêque ſe revêtit comme pour faire l'Ordination, on prépara un autel; il fit appeller les condamnés revêtus comme pour faire les fonctions de leurs Ordres. Trois étoient prêtres, & le quatriéme diacre. Le Prélat les dégrada l'un après l'autre, ſes dépouillant de tout Ordre, bénéfice & privilége clérical, & leur fit raſer la tête, enſorte qu'il ne leur reſtoit aucune marque de cléricature.

Enfin il furent laiſſés au jugement ſéculier. L'Evêque & l'Inquiſiteur prierent le Viguier de Marſeille de leur épargner la vie. Mais comme cette priere n'eſt qu'une ſimple formalité ſuivant le ſtile de l'inquiſition, le Viguier ne laiſſa pas de les condamner à être brûlés, & les fit exécuter le jour même ſeptiéme de Mai 1318. Ils furent honorés comme Martyrs par les autres freres ſpirituels.



Evêques, & il fut condamné à
dépouillé de l'habit de S. Franç
fers dans une prison pour y f
au pain & à l'eau le reste de
qui fut exécuté. Cette rigueur
ter davantage les Spirituels, q
tomberent dans l'hérésie. Il s'a
moins plusieurs, aux partisans
live, & se rétirerent en Allem
rent en repos sous la protectio
Baviere.

II.

IV.
Dispute très-vive sur une question frivole.

Bulles du Pape Jean XXII.

Vers le même temps, on ré
cienne querelle qui avoit été
Mineurs presque aussi-tôt apré
François. La question qui y ave
est d'une spiritualité si déliée, q
& s'évanouit quand on veut la
certain que ce qui est mangé
Freres Mineurs est aussi bien
ce qui est mangé ou bû par
pas fait profession de leur régl

coûtoit rien, que de fe dépouiller ainfi
: propriété fur les chofes qui fe confú-
ıar l'ufage ; attendu que ce renonce-
n'empêchoit en aucune forte l'ufage,
feul ils étoient interessés, embrasserent
:deur cette opinion : Que les Freres Mi-
ı'avoient que le fimple ufage des cho-
ils mangeoient ; Que la propriété en ap-
oit au Pape ; & que c'étoit là la pauvre-
: Jefus-Christ leur avoit donné l'exem-
régoire IX, Innocent IV, Nicolas III,
ı IV, & Nicolas IV avoient favorifé
ırétention. Jean XXII ne trouva point
os de fe charger de ce domaine inutile ;
il fit néanmoins examiner férieufement
:ftion, beaucoup moins digne d'examen
e mépris.
dant qu'on délibéroit à Avignon fur cette
tante matiére, les Freres Mineurs tinrent
ufe leur Chapitre général, où ils firent
cret par lequel ils déclarerent qu'ils s'en
nt à la définition de Nicolas IV. Ce Dé-
ıt fouscrit par le Général Michel de Cé-
t par neuf Provinciaux, dont le premier
fameux Guillaume Ocam. Le Chapitre
ı aussi une lettre adressée à tous les fidé-
ontenant la même déclaration, mais plus
ıe, & foutenue de raifons réduites à des
ifmes en forme. Le Pape après un long
en publia la fameufe Conftitution, *Ad
itorem*, où il traita à fonds la queftion de
ıvreté parfaite, & révoqua la Bulle, *Exiit
minat*, de Nicolas III, qui étoit le grand
des Freres Mineurs. Nicolas notre pré-
'eur, dit Jean XXII, fit autrefois pour de
:s raifons une ordonnance, où il déclara
a propriété de tous les biens meubles &

immeubles des Freres Mineurs, appartenoit à lui & à l'Eglise Romaine, n'en réservant aux Freres que le simple usage. Et comme il est quelquefois utile de vendre ou de troquer des livres ou d'autres meubles, il leur en accorda la permission à l'égard des choses dont l'usage leur est permis. Quoique le Pape Nicolas ait fait ce réglement à bonne intention, croiant qu'il seroit utile à l'Ordre des Freres Mineurs, l'expérience a fait voir le contraire. Il n'a augmenté en eux ni la charité, ni le mépris des choses temporelles. Ils n'ont pas moins d'empressement pour les acquérir & les conserver, même en soutenant des procès. Ils n'en sont pas plus pauvres, ni l'Eglise Romaine plus riche.

L'illusion de leur prétendu usage de fait, continue le Pape, paroît sensiblement dans les choses qui se consument par l'usage, à l'égard desquelles l'usage de fait ou de droit ne peut être séparé de la propriété : & il n'est pas vraisemblable que l'intention du Pape Nicolas ait été de réserver à l'Eglise Romaine la propriété de ces sortes de choses, d'un œuf, par exemple, d'un fromage, d'un morceau de pain. On peut séparer l'usage de la propriété, dans les choses dont on use sans en détruire la substance, comme un cheval, un livre, ou quelque meuble; mais il est impossible de les séparer dans celles dont on ne peut user sans les détruire. D'ailleurs le simple usage de fait sans aucun droit, ne peut être qu'injuste, & par conséquent opposé à l'état de perfection, au lieu d'y conduire. Au reste la Constitution du Pape Nicolas n'a pas seulement été inutile aux Freres Mineurs, elle est encore honteuse à l'Eglise Romaine, qu'elle engage à plaider continuellement, le plus souvent pour des baga-

elles, ſous prétexte de défendre cette propriété imaginaire réſervée à l'Egliſe Romaine.

Bonne-Grace de Pergame qui étoit en Cour de Rome chargé de la procuration de tout l'Ordre des Freres Mineurs, appella de cette Conſtitution en plein conſiſtoire. Le Pape en fut irrité, & fit mettre ce religieux en priſon, où il demeura un an entier. Cependant la queſtion s'agitoit de jour en jour avec plus de chaleur, comme ſi elle eût été de la derniére importance, & qu'il n'y eût eu rien de plus preſſé à faire dans l'Egliſe. Et le Pape continuoit de conſulter les plus ſavans Théologiens. L'Archevêque de Vienne lui donna la conſultation de l'Univerſité de Paris, où la queſtion eſt traitée fort au long, avec les raiſons pour & contre. La concluſion eſt, Que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres avoient en commun l'uſage de droit, & même la propriéte de quelques biens, puiſque ſans ce droit & cette propriété, ils n'auroient pu en uſer juſtement; que n'en aiant jamais uſé injuſtement, ils avoient par conſequent toujours eu droit d'en uſer. Le Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs, célébre Docteur de Paris, fit en particulier un grand Traité ſur cette matiére, pour montrer que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres avoient eu un véritable droit ſur les choſes dont ils uſoient. Le Pape Jean XXII, après une mûre & longue déliberation, décida la queſtion par la décrétale *Cum inter nonnullos*, conformément à la concluſion de l'Univerſité de Paris. Cette Conſtitution eſt de l'an 1323. Le Cardinal Vital du Four qui avoit ſoutenu l'opinion contraire, & qui avoit écrit trois volumes pour la défendre, ſe ſoumit à la décision du Pape. D'autres Cardinaux, Archevêques & Evêques ſe ſoumirent auſſi. Mais Michel de Céſéne Géné-



qui les reçut volontiers, les sou
Pape, & reprocha à Jean XXI
hérésie sa décision touchant la
Jesus-Christ. Ces Freres révoltés
engagerent tellement l'Empereur
relle, qu'ils lui firent adopter to
clamations contre les deux Co
Jean XXII, *Ad conditorem* &
nullos. Ils attaquerent ces Bulles
greur & une insolence, qui fait
ces hommes qui témoignoient ta
le détachement parfait, étoien
l'humilité & de la charité chrét
les Freres Mineurs avoient fait
reur contre les deux bulles de
porta ce Pape à en publier un
1324, qui commence, *Quia qu*
il répond aux objections tirées d
Exiit qui seminat, & des autre
plusieurs Papes en faveur des F
Voici comment ces Freres rais

propofition, que les Freres Mineurs regardoient comme un principe certain. Et il eft évident qu'il y réfute & révoque réellement la bulle de Nicolas III, quoiqu'il le faffe avec toute la modeftie & le ménagement poffible. Car il rejette comme injufte le fimple ufage de fait, que Nicolas admettoit non-feulement comme jufte, mais comme méritoire ; & il déclare que c'eft une héréfie d'attribuer à Jefus-Chrift cette efpéce d'ufage, ce que faifoit Nicolas. Il eft donc néceffaire de reconnoître, que l'un de ces deux Papes s'eft trompé fur ce point, dans une décifion revêtue de toute la folemnité poffible. Auffi ne nioit-on pas alors que le Pape pouvoit fe tromper dans fes décifions. Cette contrariété entre les décifions de deux Papes embarraffe tellement le Cardinal Bellarmin, qu'il avoue de bonne foi qu'on ne les peut pas accorder en tout ; & pour fauver fon opinion de l'infallibilité du Pape, il a recours à une diftinction frivole, plus propre à montrer fon embarras, qu'à lever la difficulté. En un certain temps, dit Bellarmin, Jefus-Chrift nous a donné l'exemple d'une pauvreté parfaite, en renonçant au droit de toutes les chofes dont il ufoit, comme le dit le Pape Nicolas. Dans un autre temps il a été maître des chofes qui fervoient à fon ufage, comme l'établit Jean XXII. Mais cette maniére d'accorder les décifions de ces Papes n'eft pas folide, parce que Jean XXII ne prétend pas feulement qu'en un certain temps Jefus-Chrift a été maître des chofes dont il ufoit, mais il prétend qu'il l'a toujours été. Au refte Bellarmin prend affez mal à propos le parti du Pape Nicolas contre Jean XXII. Mais il faut du moins qu'il reconnoiffe que l'un de ces deux Papes, com-

me nous venons de le dire, s'est trompé dans une décision solemnelle & authentique. C'est pour ce Théologien une difficulté, mais ce n'en étoit point une dans le quatorziéme siécle. Un Auteur du temps qui écrivoit pour la défense de la Bulle *Quorumdam* contre les Freres Mineurs, soutient quatre propositions, dont la premiére est que le Pape n'a pas le pouvoir de faire des décisions contre ce qui est déterminé & enseigné par l'Ecriture-Sainte; & la quatriéme, qu'il en peut faire contre ce qui a été déterminé & établi par ses prédécesseurs, ou par lui-même. Il prouve la premiére proposition par un Chapitre de Gratien, qui porte, que si le Pape, ce qu'à Dieu ne plaise, s'efforçoit de détruire ce qu'ont enseigné les Apôtres & les Prophétes, il seroit convaincu d'errer plutôt que de faire une décision.

V.

Ce que l'on pensoit alors de l'infaillibilité du Pape.

Le Cardinal Fournier depuis Pape sous le nom de Benoît XII, écrivant contre les Freres Mineurs disoit en substance: Quand Nicolas III auroit décidé leur opinion, elle n'en seroit pas meilleure puisqu'elle est contraire à l'Ecriture-Sainte. Ils disent qu'en ce qui regarde la foi & les mœurs, ce qui a été une fois décidé par un Pape, ne peut être révoqué par un autre. Je répons que cela est faux; & pour preuve, il cite les exemples de S. Pierre repris par S. Paul, & de S. Cyprien qui s'opposoit à la décision du Pape S. Etienne, avant qu'un Concile général eût décidé la question du Baptême des hérétiques. Tel étoit le sentiment de ce Cardinal, élevé immédiatement après Jean XXII sur le Saint Siége à cause de son mérite; & l'opinion de l'infaillibilité du Pape ne s'est introduite dans les Ecoles que plus de cent ans après.

Les Freres Mineurs tinrent leur Chapitre général à Paris le jour de la Pentecôte de l'an 1329, aiant pour préſident le Cardinal Bertrand de Poiet Evêque d'Oſtie, que le Pape avoit nommé Vicaire général de l'Ordre, à la place de Michel de Céſéne qui n'étoit plus regardé comme Général. Ils déclarérent que les accuſations de Michel de Céſéne & des autres ſchiſmatiques contre Jean XXII, étoient injuſtes & impies. Ils dépoſérent Michel du généralat, & élurent à ſa place Frere Geraud Odon Docteur de Paris. Ils terminérent dans ce Chapitre la queſtion de la pauvreté de Jeſus-Chriſt, s'efforçant de concilier autant qu'il leur fut poſſible la décrétale de Nicolas III & la déciſion du Chapitre de Perouſe avec les Conſtitutions de Jean XXII. Ainſi la tranquillité fut rétablie dans l'Ordre des Freres Mineurs. Ceux qui demeurerent dans le ſchiſme s'attacherent aux prétendus ſpirituels dont nous avons d'abord parlé, & formérent avec eux une ſecte qui adoptoit les rêveries & les erreurs de Pierre Jean Olive. VI. Fin du ſchiſme des Freres Mineurs.

III.

Ce Jean d'Olive Frere Mineur, grand admirateur de l'Abbé Joachim, fit un commentaire ſur l'Apocalypſe, que les Freres Spirituels regardérent comme un tréſor de lumiére. Il donnoit le nom de Babylone & de proſtituée à l'Egliſe, confondant cette Egliſe toujours ſainte avec la multitude des méchans qu'elle porte dans ſon ſein, & qui ſont l'objet de ſa douleur. On accuſoit encore Jean d'Olive d'avoir enſeigné d'autres erreurs. Du moins ceux qui ſe diſoient ſes diſciples, prétendoient que les Sacremens de l'Egliſe étoient inutiles, parce que la vie criminelle de ceux qui les adminiſ- VII. Erreurs de Jean d'Olive.

troient, leur ôtoit toute autorité. Le Concile de Vienne condamna les erreurs que l'on reprochoit à ce Religieux fanatique : ce qui n'empêcha pas un grand nombre de laïques qui se disoient Freres de la pénitence du Tiers-Ordre de S. Francois, de s'attacher à lui. Le peuple les nommoit Beguards. Le Concile de Vienne condamna aussi cette secte, que l'on accusoit de commettre toute sorte d'impuretés, sous prétexte de suivre l'esprit de liberté. On croit que la plûpart se confondirent avec les disciples d'un nommé Ségarelle, de Doucin, & d'autres fanatiques semblables, dont la doctrine extravagante étoit une suite du fameux livre de l'Evangile éternel. Le Concile de Vienne fit des décrets contre toutes ces sectes, plus ou moins criminelles, & condamna aussi, comme nous l'avons déja dit, des femmes nommées communément Béguines, qui se mêloient de disputer sur la Trinité, sur l'essence divine, & introduisoient des erreurs. Nous avons aussi averti que l'on doit distinguer deux sortes de Béguines, dont les unes se livrérent au fanatisme, tandis que les autres en eurent toujours beaucoup d'horreur. L'équité ne permet pas de les confondre.

IV.

VIII. Hérétiques en Autriche.

On trouva l'an 1315 en Autriche au Diocèse de Passau plusieurs hérétiques. Ils furent découverts par les Inquisiteurs de l'Ordre de S. Dominique. On les brûla, parce qu'ils demeurerent opiniâtres dans leurs erreurs. Le récit de ces erreurs seroit ennuieux & feroit horreur. Ces misérables étoient en grand nombre. Un de leurs apôtres, qui fut brûlé à Vienne confessa à la question, qu'ils étoient plus de huit mille en Boheme, en Autriche, en Turin-

ge & aux environs, ſans compter ceux du reſte de l'Allemagne & de l'Italie. Ils ſe livrerent avec joie au ſupplice, ſans qu'un ſeul ſe repentît. Ils fraierent le chemin à ceux qui vinrent depuis en Boheme & en Allemagne.

Le Pape Jean XXII condamna l'an 1329 plusieurs erreurs qu'avoit enſeignées Ecard Docteur fameux de Cologne, de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Elles étoient réduites à vingt-ſix articles. En voici deux qui paroiſſent remarquables. Nous ſommes totalement transformés en Dieu, comme le pain eſt changé au Corps de Jeſus-Chriſt dans le ſaint Sacrement. L'homme de bien doit conformer entiérement ſa volonté à celle de Dieu, & comme Dieu veut en quelque ſorte le péché, je ne voudrois pas n'avoir point péché. Parmi les autres articles, il y a des propoſitions ſcandaleuſes & extravagantes. Le Pape les condamne toutes, en avertiſſant qu'Ecard à la fin de ſa vie avoit rétracté ſes erreurs. Les paradoxes de ce Docteur n'empêchoient pas qu'il ne fût fort eſtimé, comme on le voit par les Ecrits de Thaulere qui lui donne de grandes louanges. On pourroit donc attribuer les propoſitions ſi révoltantes qu'Ecard avoit avancées, aux ſubtilités de la ſcholaſtique & au goût dans lequel écrivoient les Auteurs myſtiques. Ce qu'il dit de la transformation en Dieu; & de la conformité à ſa volonté, a beaucoup de rapport aux mauvais rafinemens des Béguards de ſon temps & aux Quiétiſtes du nôtre. IX. Erreurs d'Ecard Frere Prêcheur.

V.

Pendant le cours du quatorziéme ſiécle on vit s'élever dans les différentes parties de l'Egliſe, des hommes téméraires & ignorans, qui touchés des déſordres qu'ils voioient dans le X. Autres hérétiques.



gueil de ces prétendus réformate
par un aveuglement d'esprit, q
d'une effroiable corruption de c
donnoit le nom général de Bégа
lupins. Plusieurs de ces faux zélés
rent à des désordres que l'autorit
obligée de réprimer.

XI. Jean Viclef. Parmi les différentes hérésies du
siécle, c'est celle de Jean Viclef
bruit & qui eut de plus grandes
étoit Docteur en Théologie & C
voth au Diocèse de Lincolne en
avoit beaucoup de réputation d
sité d'Oxford, lorsqu'il arriva de
dans cette Université entre les m
culiers. Le crédit que les moines
près du Pape, leur fit gagner leur
clef en conçut une jalousie qui le
clater contre la Cour de Rome av
leur. Il attaqua d'abord l'abus
Pape de son autorité, il en vin
qu'à attaquer l'autorité même c
n'eut point de peine à mettre
gneurs dans son parti, parce c

Gregoire XI averti de la protection que Viclef avoit trouvée en Angleterre, écrivit aux Evêques de le faire arrêter, & leur envoia en même temps dix-neuf propoſitions avancées par ce Docteur, que le Pape condamnoit comme hérétiques ou comme erronées. Pluſieurs de ces propoſitions ſont très obſcures : d'autres ſont répréhenſibles : & quelques-unes enfin ne paroiſſent point condamnables. Viclef expliqua ces dix-neuf propoſitions ; & ſans en rétracter aucune, il s'efforça de les juſtifier par des ſubtilités ſcholaſtiques auſſi obſcures la plûpart que les propoſitions mêmes. Il inſiſte beaucoup ſur l'abus des biens temporels & des excommunications. Viclef aiant été cité à un concile tenu à Lambeth, y comparut & évita encore d'être condamné, étant appuié par les Seigneurs & le peuple qui ſe déclarerent ſi fortement pour lui, que les Evêques n'oſerent faire autre choſe que de lui impoſer ſilence.

Les troubles qui arriverent en Angleterre ſous la minorité de Richard II, donnerent occaſion à Viclef de répandre ſes erreurs. Il en enſeigna qui étoient beaucoup plus dangereuſes que les précédentes, & ſe fit un grand nombre de diſciples. Guillaume de Courtenai Archevêque de Cantorberi voulant arrêter ce déſordre, aſſembla à Londres l'an 1382 un concile, qui condamna vingt-quatre propoſitions de Viclef ou de ſes diſciples. Voici les principales de ces erreurs. La ſubſtance du pain & du vin demeure dans le Sacrement de l'autel après la Conſécration. Les accidens ne demeurent point ſans ſujet dans ce Sacrement. Jeſus-Chriſt n'y eſt point véritablement & réellement ſelon ſa préſence corporelle. Un Evêque ou un prêtre qui eſt en péché mortel, n'ordonne point, ne conſacre

point, ne baptise point. Quand un homme est véritablement contrit, la confession extérieure est inutile. Il est contraire à l'Ecriture Sainte que les ecclésiastiques aient des biens temporels. Les autres propositions regardent l'excommunication, & les Ordres religieux, qu'il décrie avec beaucoup de hardiesse & de témérité. Les Evêques aiant condamné ces erreurs, obtinrent du Roi Richard une déclaration qui leur permettoit de faire arrêter ceux qui les enseigneroient. En conséquence de cet Edit, l'Archevêque de Cantorberi fit mettre en prison ceux d'entre les Viclefistes qui parloient ou écrivoient avec plus de vivacité.

Le jour de S. Thomas de Cantorberi vingt-neuviéme de Décembre 1385, Viclef tomba en apoplexie prêchant dans sa paroisse : la bouche lui tourna, il perdit la parole, sa tête devint tremblante, & après avoir langui pendant deux ans, il mourut le dernier jour de l'an 1387. Il a laissé un très-grand nombre d'Ecrits tant en Latin qu'en Anglois. Quelques-uns sont imprimés, mais la plûpart son manuscrits dans les Bibliotheques d'Angleterre. Il a traduit en Anglois toute l'Ecriture-Sainte sur la vulgate latine. Son principal Ouvrage latin est le Dialogue nommé Trialogue, parce qu'il y fait parler trois personnages, la vérité, le mensonge & la prudence. C'est comme un corps de Théologie, qui contient tout le venin de sa doctrine. Son grand principe, est que tout arrive par nécessité.



ARTICLE XII.

Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le quatorziéme siécle.

I.

Nous ne voions presque plus aucun signe de vie en Angleterre. On n'y remarque personne qui brille par l'éclat de ses vertus, ou par la sublimité de sa doctrine. On y trouve au contraire des abus de tout genre, & une multitude étonnante de prévaricateurs. Le Roi Edouard I. laissoit faire au Pape Boniface VIII des exactions dans l'Eglise d'Angleterre; mais c'étoit afin que le Pape lui permît d'en faire à son tour: ensorte que le Pape & le Roi n'étoient unis que pour faire le mal & pour nuire à la discipline. Edouard prétend avoir sujet de se plaindre de l'Archevêque de Cantorberi: au lieu de l'accuser devant les Evêques de son Roiaume, il l'envoie au Pape qui étoit à Bordeaux. Ce Prélat obéit à un pareil ordre: le Pape le suspend sans l'avoir convaincu d'aucun crime; & tous les Evêques d'Angleterre demeurent tranquilles, en voiant le premier d'entre eux, traité d'une maniere si opposée aux regles de l'Eglise & à la dignité Episcopale. Que de coupables dans un seul événement! Le Roi faisoit sa cour à un Pape aussi ambitieux que l'étoit Clement V, en mettant sous ses pieds un Archevêque de Cantorberi: & le Pape par reconnoissance lui accorde des décimes, & l'absolution d'un serment juste en soi, mais qu'il ne

I. Maux de l'Eglise. Maux en Angleterre.

vouloit point garder. Le Pape en faisant au Roi des largesses qui ne l'appauvrissoient point, obtenoit la licence de tout entreprendre : aussi fut-ce alors qu'il commença à introduire le Droit des Annates.

Pendant le regne d'Edouard II, Dieu appesantit son bras sur les Anglois, pour les porter à la pénitence. Il les affligea de divers fléaux; mais les châtimens ne servirent qu'à les endurcir. Après avoir été infidéles à Dieu, ils le furent aussi à leur Roi. Dès le commencement de son regne ils se révolterent, & conserverent toujours le même esprit de révolte, qui les porta enfin à déposer ce malheureux Prince. La maniere dont le firent mourir les Chevaliers chargés de le garder, fait horreur, & l'on vit dans un Roiaume chrétien & catholique, un exemple de barbarie que les nations infidéles ne connoissoient point, & qui étoit capable de les éloigner de plus en plus du Christianisme. Les Papes étoient peu touchés de si grands maux. Les lettres qu'ils écrivoient en Angleterre, & les Légats qu'ils y envoioient, avoient pour but de tirer beaucoup d'argent de ce Roiaume, comme des autres païs du Nord. C'est à quoi se terminoit leur sollicitude pastorale. Qu'on lise, par exemple, les lettres de Jean XXII ; l'on y verra de quelles affaires ce Pape y est occupé.

Edouard III traita sa mere d'une maniere étrange. Cette Princesse étoit sans doute très-criminelle pour avoir conspiré contre le Roi son époux. Mais ce n'est point ce crime que son fils punit en elle : il vouloit regner à son gré ; & pour y réussir, il tint sa mere en prison pendant vingt-huit ans. Que de maux produisirent les guerres sanglantes qui furent entre les Chrétiens d'Angleterre & d'Ecosse ! Ce fléau du-

ra presque autant que le long regne d'Edouard III. Quand il n'eut plus de démêlés avec les Ecossois, il tourna ses armes contre la France, qu'il mit à deux doigts de sa perte. La Religion n'étoit plus un lien capable d'unir les Souverains qui la professoient. A la honte du Christianisme, on voioit s'entr'égorger ceux qui auroient dû donner leur vie les uns pour les autres. L'orgueil qui portoit Edouard III à vouloir étendre sa domination, sans ménager le sang des Chrétiens, ni même celui de ses propres sujets, fut puni par une passion honteuse dont il fut esclave jusqu'à sa mort. La malheureuse créature à laquelle ce Prince s'étoit attaché, l'obséda même pendant sa derniére maladie, & empêcha qu'il ne témoignât le moindre repentir du scandale qu'il avoit si long-temps donné à tout son Roiaume. Les Evêques qui auroient dû tenter tous les moiens de délivrer leur Souverain de ce honteux esclavage, & de faire cesser un scandale qui deshonoroit l'Eglise, laisserent mourir ce Prince comme il avoit vécu. Aucun d'eux n'eut le courage de lui montrer la loi de Dieu, ni la générosité de s'intéresser à son salut, en s'exposant à sa disgrace.

L'on vit sous le regne de Richard II un mal dont on n'avoit point encore vû d'exemple. Des Prêtres oserent enseigner que tous les hommes étant égaux par leur nature, il étoit contre l'ordre que les uns fussent assujettis aux autres. Cet affreux principe, qui suffit seul pour mettre une horrible confusion dans l'univers, auroit trouvé peu de partisans parmi les Paiens. Il en trouva une prodigieuse multitude parmi les Chrétiens d'Angleterre. En peu de temps ces furieux furent au nombre de plus de deux

cens mille. Ils porterent par-tout la déſolation, ſous prétexte de mettre les hommes dans l'ordre, en les mettant dans l'égalité. Ils maſſacrerent les deux hommes les plus puiſſans du Roiaume, le grand Tréſorier & l'Archevêque de Cantorberi, & porterent leurs têtes ſur deux piques, comme la marque de leur victoire. Quelle eſpèce de Chrétiens que des hommes capables de ſe porter à de tels excès! Ce mépris ſi général de l'autorité publique de la part du peuple, ne fut pas le ſeul ſcandale qui éclata ſous le regne de Richard II. Les Grands à leur tour donnerent des preuves de l'eſprit ſéditieux dont ils étoient animés. Ils conſpirerent contre le Roi, l'enfermerent dans une priſon, & l'obligerent de renoncer à la Couronne. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que le Clergé qui étoit ſi puiſſant en Angleterre, ne ſe ſoit point hautement élevé contre un tel attentat. Un ſeul Evêque ſe plaignit d'une infidélité ſi criminelle aux yeux de Dieu, & on lui fit un crime de ce qui faiſoit ſa gloire. Dans les beaux ſiécles de l'Egliſe, les Chrétiens reſpectoient l'autorité ſouveraine, même dans les Païens qui en étoient revêtus. Dans le malheureux temps dont nous parlons, on la fouloit aux pieds, même dans les Chrétiens qui en étoient dépoſitaires. Tant il eſt vrai que les Chrétiens ne ſont jamais plus fidéles à leurs Rois, que quand ils ſont plus éclairés & plus vertueux; & que les Princes affermiſſent leur Trône, en répandant la lumiére, & en faiſant fleurir la piété dans leurs Etats.

II.

I. en Ita- en Fran-

Nous avons vû combien les Papes depuis Grégoire VII s'efforcerent d'empiéter ſur la puiſſance ſéculiére, & combien ils exercerent d'ac-

tes de jurisdiction sur le temporel. Lorsque le monde, dit le grand Bossuet, fut accoutumé à ces sortes d'attentats, on ne manqua pas de trouver des Rois & des Princes assez lâches, pour couvrir leur ambition & les entreprises qu'ils faisoient sur leurs sujets, du nom des souverains Pontifes. Ils étoient bien aises en satisfaisant une honteuse cupidité, de faire croire aux peuples qu'ils n'agissoient que pour obéir au S. Siége. Cependant, continue cet illustre Prélat, comme les Décrets des Papes étoient toujours suivis de séditions & de guerres affreuses, tous les Souverains redouterent de les avoir pour ennemis; parce que, si par leurs sentences ils ne pouvoient donner des Roiaumes, au moins pouvoient-ils les remplir de troubles & de confusion. L'histoire ne nous a fourni que trop de preuves jusqu'ici de ces entreprises criminelles des Papes, & nous aurons la douleur d'en voir encore de nouvelles dans la suite.

Caractére Boniface VI

Def. de la déc. du Clergé France, l. II ch. XXIII.

Boniface VIII, qui occupoit le S. Siége au commencement du quatorziéme siécle, (dont nous exposons maintenant les principaux scandales) est de tous les Papes celui qui depuis Grégoire VII traita les Souverains avec le plus de fierté. Les François que ce Pape a maltraités en tant de maniéres, ne sont pas les seuls qui nous le représentent comme un homme très-passionné. Les Ecrivains étrangers s'accordent en ce point avec nos Auteurs François. Ils rapportent de ce Pape beaucoup d'actions & de paroles qui marquent un caractére plein d'orgueil & d'arrogance. C'est, dit le savant Evêque de Meaux, l'idée que la postérité s'est formée de Boniface VIII. Platine qui est Italien & fort connu par son histoire des Papes, dit

Ibid.

que Boniface cherchoit plus à se faire redouter des Rois, des Princes, & des Nations, qu'à leur inspirer des sentimens de piété; qu'il prétendoit, sans suivre d'autres loix que son caprice, pouvoir donner & ôter les Roiaumes, abbattre les Souverains & ensuite les relever. Que son exemple, ajoute cet Auteur, apprenne aux Supérieurs séculiers & ecclésiastiques, à ne pas commander avec cet orgueil & cette hauteur que Boniface a fait paroître: qu'ils imitent plutôt la sagesse & la modération de Jesus-Christ & de ceux qui ont été véritablement ses disciples.

La Bulle *Unam Sanctam* est la plus fameuse de toutes celles que Boniface donna en cette occasion. Quoiqu'elle ait été publiée avec beaucoup d'appareil & de fracas, elle fut regardée comme non avenue par les successeurs de ce Pape. On a été enfin obligé de s'en tenir à l'ancienne Tradition & aux maximes des Saints Peres. C'étoit précisément, dit le grand Bossuet, ce que demandoient les François, qui étoient bien assurés que la Tradition des saints Peres, & en particulier la doctrine toujours uniforme de l'Eglise Gallicane, combattoit les nouvelles prétentions des Pontifes Romains. Au reste rien ne montre mieux le goût du temps dont nous parlons, que la tournure de cette étrange Constitution, qui n'est appuiée que sur des allégories & des passages de l'Ecriture expliqués d'une maniére insensée. Que l'on en juge par ce trait. Quiconque, dit le Pape, résiste à la souveraine puissance spirituelle, résiste à l'ordre de Dieu, à moins qu'il n'admette *deux principes* avec les Manichéens, ce que nous jugeons faux & hérétique; *puisque* Dieu a créé le Ciel & la terre, ainsi que le

rapporte Moyse, par un *seul principe* & non par plusieurs. *In principio Deus creavit Cœlum & terram.* Le Pape fait sentir, comme une belle découverte, qu'il n'est pas dit *in principiis*. Boniface est peut-être le seul homme, à qui une interprétation si bizarre soit entrée dans l'esprit.

III.

III. Suites funeste du différend entre Boniface VIII & Philippe le Bel. Caractére de Clément V.

Les prétentions injustes de Boniface VIII, & son attachement à de fausses maximes sur la puissance ecclésiastique, ne sont pas le seul scandale qui ait éclaté dans son démêlé avec Philippe-le-Bel. Nous avons déja dit que les suites de ce démêlé furent terribles, & plongerent l'Eglise dans la douleur la plus amere. Le Roi Philippe voulut se mettre pour toujours à l'abri de l'injustice des Papes ; & ne pouvant oublier les maux que Boniface avoit faits à la France, il emploia son crédit pour faire mettre un François sur le S. Siége. Ce Prince connoissoit le manége de la Cour de Rome ; & il sçut s'attacher un nombre de Cardinaux. Que d'artifices de la part du Cardinal de Prat pour tromper la faction opposée, & servir le Roi de France selon son désir ? L'élection de Clément V fut le fruit de la plus fine politique, & des intrigues les plus criminelles. On n'y eut pas le moindre égard à la loi de Dieu & aux régles de l'Eglise. La faction favorable au Roi de France jetta les yeux sur l'Archevêque de Bordeaux, parce qu'elle connoissoit l'ambition de ce Prélat, & qu'elle ne doutoit pas que pour être Pape, il ne promît au Roi tout ce que l'on voudroit. Ainsi on le choisit pour une raison qui seule devoit le faire juger indigne. Est-il étonnant qu'un Pape qui fut élevé sur le S. Siége d'une

maniere si irréguliere, ait affligé l'Eglise en tant de manieres différentes! La joie dont il fut transporté en apprenant une nouvelle qui auroit dû le faire trembler; la témérité avec laquelle il promit au Roi les choses les plus injustes; la profanation qu'il fit alors de tout ce que la Religion a de plus sacré, furent le prélude des scandales qui éclaterent sous son Pontificat. L'accident si funeste qui arriva à son couronnement, auroit frappé des Chrétiens qui auroient eu de la foi. Dans la circonstance de sa vie où il étoit le plus élevé, aiant la Couronne sur sa tête, & le Roi & les Princes François à ses pieds, il fut subitement terrassé. Au sortir du festin qu'il donna après sa premiere Messe pontificale, un de ses freres fut tué dans une querelle qui s'émut entre ses gens & ceux des Cardinaux. Comment ce Pape ne voioit-il pas que la colere de Dieu le poursuivoit? Mais la justice divine le punit d'une maniere encore beaucoup plus formidable, en l'abandonnant à la dépravation de son cœur. Il extorqua des sommes immenses du Clergé de France, & porta dans toutes les églises de ce Roiaume le trouble & la désolation. Il fut esclave de l'impureté, & couvrit d'opprobre le S. Siége par sa vie licentieuse. Peut-il y avoir de châtiment plus terrible, que l'aveuglement de l'esprit & l'endurcissement du cœur? C'est ordinairement ainsi que Dieu punit l'abus des choses saintes & les prévarications de ses ministres.

IV.

IV. ...our des Pa... à Avignon, ...rce de plu... ...urs maux.

Clément V, qui par complaisance pour Philippe-le-Bel avoit résolu de se fixer à Avignon, laissa à ses successeurs un pernicieux exemple que plusieurs imiterent. Le séjour des

Papes à Avignon fut une source de maux dont l'Eglise s'est toujours ressentie. Les troubles, les séditions, les guerres civiles désolerent l'Italie. Les désordres qui en sont la suite acheverent de défigurer cette église, qui étoit déja si malade depuis long-temps. Elle devint comme le repaire de tous les vices; & l'on ne peut lire sans effroi la peinture qu'en font les Historiens qui avoient sous leurs yeux tant de malheurs. Le même séjour des Papes à Avignon ne fut pas moins funeste à l'Eglise de France. Elle n'a jamais pu se relever des plaies qui furent faites à sa discipline pendant le malheureux temps dont nous parlons. Ce prétendu honneur d'avoir des Papes François & résidans si près de la France, fut acheté bien cher. Au lieu de protéger cette église, ils y exercerent une domination absolue, y disposerent de tout à leur gré, se rendirent maîtres des élections; y introduisirent tous les vices & les abus de la Cour de Rome, en un mot firent changer de face à une Eglise qui avoit été si long-tems florissante. C'est ainsi que Dieu se vangea de tout ce qui s'étoit fait d'irrégulier dans l'élection de Clément V. On ne foule pas aux pieds impunément sa loi. Une prévarication, de la part sur-tout de ceux qui sont dépositaires de son autorité, devient la source d'une infinité de malheurs. Les Rois & les premiers Pasteurs ne péchent pas pour eux seuls: leurs fautes ont de grandes suites: ce qui prouve combien les particuliers doivent trembler, quand ils voient l'esprit de Dieu s'éloigner de ceux qui les conduisent & les gouvernent.

Caractére Jean XXII

Le grand nombre de Cardinaux François que Clément V. avoit créés, fut en état de

former un parti plus puissant que celui des Italiens. Il en résulta ce que l'on devoit en attendre, des divisions & des brigues. On ne put s'accorder pour donner un successeur à Clément V, & le Saint Siége vaqua plusieurs années. Le Roi de France fut obligé d'emploier l'artifice & la violence pour obliger les Cardinaux à faire une élection. On prétend que les voix furent tellement partagées, que Jean XXII qui fut nommé, eut besoin de la sienne qu'il se donna. Il ne pouvoit rien faire qui fût plus propre à constater son indignité. Dès les premieres années de son Pontificat, il fit informer contre ceux qui avoient recours à la magie pour le faire mourir. Il supposoit que c'étoit un art très réel. L'Evêque de Cahors accusé d'avoir attenté à sa vie, fut brûlé. Que cette conduite est contraire à l'esprit de l'Eglise !

Il n'est pas possible de dire combien de maux produisit le différend de Jean XXII avec l'Empereur Louis de Baviere. Le Pape Jean qui prétendoit que Dieu lui avoit donné dans la personne de S. Pierre, la puissance souveraine sur le spirituel & le temporel, déclara l'Empire vacant & procéda contre l'Empereur. Louis de son côté prit sous sa protection les Visconti ennemis du Pape. C'étoient les chefs des Gibelins opposés aux Guelphes partisans des Papes. Ces deux factions partagerent long-temps l'Italie : on ignore l'origine de leurs noms. L'Empereur accusa en même-temps Jean XXII d'hérésie, le déposa, mit un Antipape en sa place, & protégea contre lui les Freres Mineurs schismatiques. Tous ces scandales dont le détail fait frémir, furent la suite des principes de Grégoire VII adoptés par ses succes-

seurs. Jean XXII en poussant à bout Louis de Baviere, le réduisit à s'abandonner à toute sorte d'excès. La vue de tant de maux dont l'Allemagne & l'Italie étoient accablées, ne put engager le Pape à entrer dans aucun accommodement avec l'Empereur. Il sacrifia à son ressentiment, la vie d'une multitude de Chrétiens, la tranquillité des Etats, & les plus précieux avantages de l'Eglise.

Tandis que les schismes, les abus, les crimes innondoient toute l'Eglise, le Pape s'amusoit à agiter des questions ou inutiles ou dangereuses. Il entretenoit les Cardinaux de son opinion sur la vision béatifique, & troubloit l'Eglise en s'efforçant d'accréditer sa doctrine erronée. Il prit à cœur ce qui regardoit la forme de l'habit des Freres Mineurs & la propriété de leur pain, & fit de cette question frivole & bizarre la matiere de la plûpart de ses Bulles. Il travailloit en même-temps à ruiner de plus en plus la discipline, en s'appropriant la nomination des bénéfices & l'élection des Evêques. Son insatiable avarice le portoit à multiplier les promotions, & à profiter de la vacance d'un seul Siége considérable, pour faire cinq ou six translations.

V.

V. Scandales donnés par Clément VI.

Clément VI alla encore plus loin que Jean XXII. Il cassoit toutes les élections des Chapitres & des Communautés, & disoit sans détour à ceux qui lui représentoient qu'aucun Pape n'avoit agi avec tant d'empire : Nos prédécesseurs ne savoient pas être Papes. Il sçut se faire craindre des peuples & respecter des Rois. Mais étoit-ce pour cela qu'il étoit élevé sur la Chaire de S. Pierre ? Il profita de l'état fâcheux où étoient les affaires de la Rei-

ne de Naples, pour l'engager à lui vendre la Souveraineté qu'elle avoit sur Avignon. Il voulut encore s'illustrer en faisant publier par tous les Evêques sa Bulle *Unigenitus*, qui fixe le Jubilé à chaque cinquantiéme année. Le zéle extraordinaire que les fidéles de tout état témoignerent en cette occasion, fait juger qu'ils se seroient également portés à une reforme plus sérieuse & plus solide, si le Pape & les Evêques en eussent tracé un modéle par leurs instructions & par leurs exemples. Mais *quelle proportion* avoit la dévotion d'un pélerinage & l'indulgence d'un Jubilé, avec les maux dont l'Eglise gémissoit? L'ignorance dans laquelle les peuples étoient plongés, ne pouvoit se dissiper que par la lumiere de la vérité & de solides instructions: les désordres qui regnoient par-tout demandoient des remedes efficaces. Il falloit travailler à former de véritables Justes. C'étoit le seul moien de consoler l'Eglise. Mais il auroit fallu commencer par reformer le Clergé & rétablir la discipline. C'est à quoi Clément VI ne pensoit gueres, puisqu'il ne cessoit de la fouler aux pieds, en prétendant être comme un Monarque universel dans l'Eglise. La fameuse lettre écrite à ce Pape au nom du diable, & qui fut lue en plein consistoire, étoit un sanglant reproche de ses vices & de ceux des Cardinaux. On y dévoiloit leur turpitude, leur orgueil, leur avarice, la dissolution de leurs mœurs. Clément VI surpassa tous ses prédecesseurs par la somptuosité de ses meubles, la délicatesse de sa table, la suite nombreuse de ses Officiers. C'étoit un grand Seigneur plongé dans les délices, & attentif à faire briller sa Cour avec une magnificence roiale. Une vie si indigne d'un successeur de S. Pierre,

ut punie par des vices qui le deshonorerent même aux yeux des gens du monde. Il se livra à la débauche & s'attacha aux femmes d'une maniere scandaleuse. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que l'on ait élevé sur le S. Siége un homme qui pendant qu'il étoit Archevêque de Sens, avoit toujours passé pour un libertin. Dans un siécle moins pervers, on l'auroit mis en Penitence publique, & on l'auroit fait descendre à la derniere place, bien loin de l'élever à la premiere. Mais un des caracteres des tristes temps dont nous parlons, c'est que les ambitieux, les ignorans, & les mondains usurpoient les premiers rangs, tandis qu'on laissoit le mérite & la vertu dans l'obscurité.

VI.

VI. Grand schisme d'Occident. Maux effroiables qu'il cause dans l'Eglise.

De toutes les suites funestes qu'eut le séjour des Papes à Avignon, aucun ne nuisit davantage à l'Eglise & n'y causa tant de troubles, que le schisme affreux qui arriva après la mort de Grégoire XI, & qui dura près de quarante ans. Ce Pape mourut à Rome où il avoit reporté le S. Siége. Le sacré Collége n'étoit alors composé que de François, & le peuple Romain craignoit, sur toutes choses, que le Pape futur ne retournât en France. Ce fut pour l'empêcher qu'il fit tant de violence aux Cardinaux. Outre les cris insensés dont toutes les rues de Rome retentissoient, ce peuple en vint jusqu'à menacer de mort les Cardinaux, s'ils n'élisoient pour Pape un citoien Romain. Il fallut donc se déterminer à choisir un Pape hors du sacré College.* L'Archevêque de Bari sur qui tomba le choix, & qui prit le nom d'Urbain VI n'étoit pas Romain, mais on croioit qu'étant Italien, l'amour de la patrie le feroit rester à Rome. Ses imprudences indis-

poserent contre lui tous les Cardinaux, qui s'étant enfuis de Rome, ne manquerent pas de relever la violence qui leur avoit été faite, & élurent le Cardinal de Geneve qui prit le nom de Clément VII. Les deux Papes savoient soutenir leurs droits avec tant d'art, & chacun donnoit des raisons si frappantes de l'intrusion de son concurrent, que cette affaire qui n'avoit point eu d'exemple jusqu'alors, causa un extrême embarras aux personnes même les plus éclairées & les plus judicieuses. Elle parut si douteuse & si remplie d'obscurités, tant sur le droit que sur le fait, que les peuples & les Roiaumes entiers, les Princes & les Evêques & les hommes les plus célébres par la sainteté de leur vie & par leurs miracles, embrasserent différens partis.

Clement & Urbain emploioient l'un contre l'autre les armes materielles & spirituelles; ils écrivoient chacun des apologies, s'excommunioient, & se chargeoient réciproquement d'injures & de maledictions. Leur défaut de modération ne fit qu'échauffer le schisme & produire une infinité de maux. Les Prélats & les Prêtres attachés à Urbain, étoient traités par les Clémentins avec la derniére cruauté. On ruina plusieurs villes, châteaux & villages dans le Roiaume de Naples, & dans les terres de l'Etat Ecclésiastique. On détruisit un grand nombre d'églises & de monastéres. On ne voioit par-tout que meurtres, pillages, & abominations. Les Clementins n'étoient pas mieux traités de la part d'Urbain. Il les persécuta si cruellement dans leurs personnes & dans leurs biens, qu'ils étoient obligés de recourir à Clement, & de le supplier de pourvoir à leur subsistance. Comme il ne pouvoit fournir à tout, une mul-

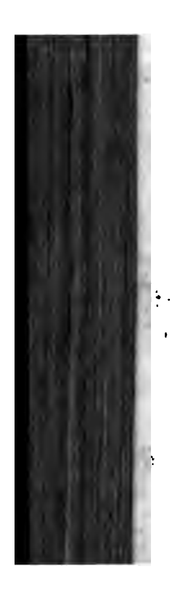
itude de ces Clementins qui avoient été riches
: en grande considération, étoient réduits à
iourir de misére. Leur exemple en effraia beau-
oup d'autres, qui pour se conserver dans leur
remier état, aimérent mieux reconnoître Ur-
ain, & recevoir de lui des biens & des hon-
ieurs, quoiqu'ils crussent que Clement étoit
: véritable Pape. D'autres cherchoient à se
rocurer de part & d'autre des prélatures &
es bénéfices, & s'attachoient à celui qui leur
lonnoit le plus, sans examiner s'il en avoit le
ouvoir. Enfin plusieurs vendoient à prix d'ar-
;ent leur obédience, afin d'obtenir des bénéfi-
es pour eux ou pour leurs parens. Comme ce
nal regnoit également dans les deux partis,
a plupart des dignités de l'Eglise furent possé-
ées par des sujets notoirement indignes. On
it même souvent pendant ce déplorable schis-
ie, en plusieurs églises deux Prélats qui s'en di-
oient Evêques en même-temps. Quelquefois
s deux partis en venoient aux mains, & les Pa-
:s permettoient de vendre l'argenterie des égli-
s pour paier les troupes.

Rien n'est plus propre à nous donner une
lée du triste état de l'Eglise pendant le schis-
ie, que la peinture qu'en fait Nicolas de Cle-
iangis, chargé par l'Université de Paris de tra-
ailler auprès du Roi pour faire cesser cette
ialheureuse division. L'Eglise, dit ce grand
omme, est tombée dans la servitude & le mé-
ris. Elle est exposée au pillage. On éleve aux
rélatures des hommes indignes & corrompus,
ui n'ont aucun sentiment de justice & d'hon-
ieur, & ne songent qu'à assouvir leurs passions
rutales. Ils dépouillent les églises & les mo-
iastères : le sacré & le profane, tout leur
st indifférent, pourvû qu'ils en tirent de l'ar-

gent. Ils chargent les pauvres miniſtres de l'E-gliſe d'exactions intolérables : on voit par-tout des Prêtres réduits aux ſervices les plus bas. On vend en pluſieurs lieux les vaſes ſacrés, & l'on voit les égliſes tomber en ruine. Que dirons nous de la ſimonie, qui regne preſque par-tout ? C'eſt elle qui procure aux plus mauvais ſujets les bénéfices qui ſont d'un bon revenu. Les pauvres eccléſiaſtiques, quelque mérite qu'ils aient, demeurent dans l'oubli. Plus ils ont de ſcience, plus ils ſont haïs des méchans, parce qu'ils condamnent plus librement *la* ſimonie, & ne veulent point emploier ſon ſecours pour obtenir des bénéfices. Ce qui eſt plus déplorable, c'eſt qu'on vend juſqu'aux Sacremens. Que dirons-nous du ſervice divin ſi négligé par-tout, & entiérement abondonné en pluſieurs égliſes ? Que dirons-nous des mœurs & des vertus de l'Egliſe des premiers ſiécles, tellement oubliées, que ſi les Peres revenoient, à peine pourroient-ils croire que ce fût la même Egliſe qu'ils ont autrefois gouvernée : Enfin ce malheureux ſchiſme expoſe notre ſainte Religion à la riſée des Egyptiens & des autres infidéles, qui croient avoir trouvé l'occaſion favorable de nous inſulter. Ce ſchiſme rend plus hardis les Hérétiques, qui commencent à lever la tête impunément & à ſemer leurs erreurs, du moins en ſecret ; enſorte que la foi eſt attaquée de toutes parts. Ainſi parloit Clemangis dans un diſcours compoſé pour le Roi de France par ordre de l'Univerſité de Paris.

Depuis pluſieurs ſiécles, dit le grand Boſſuet, la face de l'Egliſe étoit entiérement défigurée, par le relâchement de la diſcipline, & la corruption des mœurs. La Cour de Rome,

me, qui auroit dû remédier à ces maux, étoit elle-même la cause de presque tout ce qu'il y avoit de défectueux dans les autres églises: l'avarice & le libertinage avoient gagné jusqu'aux parties nobles; & la plûpart des Papes ne s'occupoient gueres du soin de faire revivre les mœurs anciennes. Convaincus qu'ils étoient, que pour soutenir leur dignité de Pontifes, il leur suffisoit à force de dispenses, de réserves, d'indictions, de décimes, d'attirer à leur tribunal toutes les affaires de la Chrétienté, tout s'achetoit à prix d'argent, &, pour le dire en un mot, l'Eglise entiére étoit au pillage. Depuis S. Bernard, & surtout pendant le schisme affreux qui ne fut éteint que dans le quinziéme siécle, les choses allérent toujours en empirant. Chaque jour l'Italie voioit naître de nouveaux tyrans; on étoit menacé de guerre de tous les côtés; chaque Prince, sous le specieux prétexte de maintenir son Pape, attaquoit à main armée ceux qui ne le reconnoissoient pas, pilloit & saccageoit sans scrupule les terres de ses voisins. La discipline étant anéantie, les héréfies en prenoient occasion de se fortifier. L'Eglise attaquée par Viclef & par d'autres hérétiques, voioit sa foi dans un péril évident; tandis que d'un autre côté le S. Siége, autrefois le centre de l'unité, mais devenu la source même du schisme, étoit tombé dans l'avilissement & le mépris. Ceux qui le méprisoient profitoient de ce schisme si long & si funeste, pour faire paroître davantage leur audace. C'est ce qui donna à Viclef la hardiesse d'avancer cette proposition séditieuse, qu'après Urbain VI on ne devoit plus reconnoître aucun Pape, mais s'en passer, comme faisoient les Grecs.



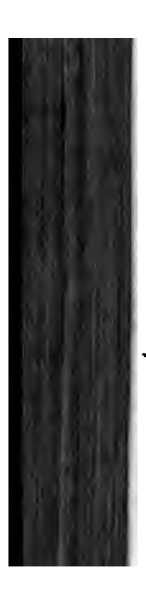
ni les Papes ni les Princes Chrét
core des tentatives pour recomr
péditions qui avoient toujours
reuſes. Au lieu de ſe déſabuſer
périence du paſſé, on ne ceſſo
préparatifs qui trouvoient ordi
vers obſtacles. Le peuple qui av
que de lumiére, voiant que l'o
jours les avantages de la Croiſa
moins en venir à l'exécution, cr
ouvrage lui étoit réſervé, & q
loit ſe ſervir pour cela de ce qu
l'Egliſe de plus foible. C'eſt ce
à ce terrible mouvement des Pa
ſe porterent à de ſi horribles exc
ces qu'ils exércerent contre les
mir. De quoi ne ſont pas capab
ques, qui ſe conduiſent ſans reg
dination, & qui n'ont d'autre g
aveugle, & une imagination é

VIII.

VIII. Les plaintes réciproques des

connoître les véritables. Pour traiter solidement ces questions, il eut fallu remonter plus haut que le Décret de Gratien, & revenir à la pureté des anciens canons, & à la discipline des cinq ou six premiers siécles. Mais elle étoit tellement inconnue alors, qu'on ne s'avisoit pas même de la chercher. Ceux qui vouloient restraindre l'autorité du Pape, se jettoient dans le raisonnement, comme Marsile de Padoue, qui par les principes de la politique d'Aristote, prétendoit montrer que l'Empereur avoit droit de borner la jurisdiction des Evêques & du Pape même. Ces raisonnemens le conduisirent à plusieurs erreurs. Mais entre celles qu'on lui reprocha, on comptoit une proposition très-véritable; & la Faculté de Théologie de Paris donna dans cette méprise. La proposition qu'elle condamna, est que le Pape ou toute l'Eglise ne peut punir de peine coactive aucun homme, quelque méchant qu'il soit, si l'Empereur ne lui en donne le pouvoir. Néanmoins la puissance que l'Eglise a reçue de Jesus-Christ est purement spirituelle & toujours la même: le reste vient de la concession des Princes, & se trouve différent selon les temps & les lieux.

Deux Prélats répondirent à Pierre de Cugnieres. Ils s'arrêterent long-temps à prouver que les deux jurisdictions ne sont pas incompatibles: mais il s'agissoit de savoir si les Evêques ont l'une & l'autre, & à quel titre: Si c'étoit par l'institution de Jesus-Christ ou par la concession des Princes; & si les Princes ne pouvoient pas révoquer ces concessions, quand le Clergé en abusoit manifestement. Pour établir le pouvoir des Prêtres sur les choses temporelles, les deux Prélats emploierent les exem-



veau Testament, & par toute la
dix premiers siécles, que le Roi
Christ est purement spirituel, &
nu établir sur la terre que le cul
& les bonnes mœurs, sans rien cl
vernement politique des différe
aux loix & aux coutumes qui ne
les intérêts de la vie présente.

Les Prélats qui parlerent pour
cette dispute, ne dissimulerent
d'interêt qui les engageoit à soute
Si les Prélats, disoit l'Archevêqu
doient ce droit, le Roi & le Roia
un de leurs plus grands avantag
splendeur des Evêques. Ils dev
pauvres que tous les autres, pu
de partie de leurs revenus con
émolumens de la justice. Ce n'
motif que saint Augustin & les
des beaux siécles de l'Eglise, se
de peine pour terminer les diffé
les. Aussi ne mettoient-ils pas la

ont emploié, particuliérement en France, pour restraindre la jurisdiction ecclésiastique, & la resserrer dans les bornes où nous la voions aujourd'hui.

IX.

IX, Fléau de guerre. Maux qui ... sont la suit...

Ce fut dans le quatorziéme siécle que la France essuïa des malheurs qu'elle n'avoit point encore éprouvés. Dieu appesantit sur elle son bras vengeur d'une maniere terrible. Elle se vit à deux doigts de sa perte. Dieu se servit des Anglois pour exécuter ses jugemens dans ce Roiaume. Ils se répandirent dans toutes ses Provinces comme un torrent impétueux, & y firent des ravages dont on se ressentit long-temps. Autrefois Dieu emploioit des Barbares pour exercer sur son peuple ses justes vengeances : mais maintenant les Chrétiens sont devenus plus dignes que les Barbares de ce redoutable ministere. Dieu n'a pas besoin d'appeller de fort loin les infidéles, pour être en sa main la verge dont il châtie ses enfans: comme la plûpart sont des enfans rébelles & indociles, ils méritent tous de servir d'instrument à sa justice, & d'être emploiés à se punir les uns les autres d'une maniere proportionnée à leurs iniquités. L'église de France fut long-temps dans une horrible confusion. On ne voioit par-tout que troubles & que désordres. Les Anglois se portoient à des excès qui faisoient regretter l'épée des Barbares. Rien n'étoit capaple de satisfaire leur fureur. Comme on ne profita point en France de cette calamité, pour retourner à Dieu par la pénitence ; Dieu lâcha la bride aux passions d'une multitude de païsans, qui acheverent de ravager ce que les Anglois avoient épargné. La Blanche Compagnie parut ensuite : elle étoit composée de tout ce qu'il y avoit en France de plus méchant ;

porte à son comble.

X.

X.

Maux en Italie & en Allemagne.

Comme l'Italie étoit en quelq
tre des maux de l'Eglise, Dieu
plus de rigueur que les autres
y fit d'effroiables ravages, avant
chez les autres peuples. Les pl
marquerent la main de Dieu d
événement. L'incendie qui consi
église de Latran fit encore plus
colere de Dieu ; & les Chréti
plus touchés qu'ils ne l'avoient
de la peste. Ils firent quelques eff
paiser Dieu, & confesserent publi
iniquités : mais leur pénitence fu
leur conversion peu solide, &
très-superficielle. Plusieurs même
Juifs d'avoir attiré la peste, l
avec une fureur barbare. Ainsi
dont il auroient dû profiter po
vers Dieu, devenoient pour eux
nouveaux crimes. D'autres sur qu
temporelles faisoient plus d'im
virent tous les mouvemens d'un

dans le quatorziéme siécle. Boniface VIII s'efforça de déposer Albert d'Autriche ; & il anima contre ce Prince les Electeurs ecclésiastiques. Le fruit de cette entreprise du Pape, fut une guerre sanglante dans laquelle Albert eut tout l'avantage. Boniface ne se réconcilia avec cet Empereur, qu'afin d'être plus en état d'attaquer le Roi de France ; encore fit-il acheter bien cher la paix qu'il accorda, puisqu'il extorqua de la simplicité de l'Empereur, une patente par laquelle il reconnoissoit que les Rois & les Empereurs tenoient du S. Siége la puissance du glaive matériel. Boniface VIII, beaucoup plus touché de ses avantages temporels que des vrais intérêts de la Religion, sacrifia le salut des ames à ses préventions contre Albert d'Autriche, en mettant sur le Siége de Treves un homme tel que Diether, qui ne se rendit fameux que par ses excès.

La double élection qui fut faite après la mort de l'Empereur Henri VII, fut la source d'un grand nombre de maux. Jean XXII se déclara contre Louis de Baviere, & dégagea ses sujets de leur serment de fidélité. Cette malheureuse division mit en feu l'Allemagne & l'Italie. Comment Jean XXII n'étoit-il point effraié des suites qu'avoit sa haine contre Louis de Bavierre ? N'étoit-il donc élevé sur le S. Siége, que pour porter partout le flambeau de la discorde, & pour établir son autorité temporelle aux dépens du repos des peuples & du salut des ames ?

Les Evêques d'Allemagne voulant remédier aux troubles & aux désordres qui regnoient dans tout l'Empire, solliciterent le Pape Benoît XII d'absoudre Louis de Baviere, & de révoquer la bulle de son prédécesseur. Mais la politique & la timidité de ce Pontife rendirent inutiles

ses bonnes intentions. Il gémissoit en secret des maux qu'il n'auroit pu guérir qu'en s'armant de zéle & de courage. Les fausses démarches de la Cour de Rome se faisoient avec le plus grand éclat & sans la moindre contradiction, tandis que le bien y trouvoit mille obstacles, & qu'un Pape tel que Benoît XII, qui auroit voulu secourir l'Eglise, avoit la foiblesse de n'oser effectuer aucun de ses bons desseins, dans la crainte de déplaire à la Cour de France qui s'étoit déclarée contre Louis de Baviere.

La lâcheté de Benoît XII, mérita que Dieu abandonna son successeur Clément VI à de plus grands excès encore que ceux ausquels s'étoit porté Jean XXII. Ce Pape paroissant envier à l'Allemagne la lueur de paix qu'elle commençoit à espérer, renouvella les procédures de Jean XXII contre l'Empereur. Il se fit un jeu de mettre de nouveau tout l'Empire en combustion. Louis de Baviere accusé d'avoir commis de grandes fautes, consentit à être mis en pénitence : mais le Pape vouloit moins sauver l'ame de ce Prince, qu'usurper sa Couronne. Plus l'Empereur s'abaissoit, plus la fierté du Pape & des Cardinaux augmentoit. Rien ne put appaiser la colere implacable de Clément. Louis malgré toutes ses soumissions fut déposé, & le Pape eut le triste avantage de réussir dans sa criminelle entreprise. Il sacrifia à ce malheureux succès tout ce que la Religion avoit de plus sacré. On se rappelle, par exemple, l'état affreux auquel fut réduite l'Eglise de Maïence. Un cœur fidéle peut-il s'empêcher d'adorer les jugemens de Dieu, qui punissoit d'une maniere si terrible l'ambition démesurée des Papes, & l'impénitence des peuples ? Les horribles violences que les Chrétiens d'Allemagne exerceient

ontre les Juifs, & les moiens iniques que plusieurs emploierent pour les rendre odieux, montrent combien il étoit juste que Dieu appesantît son bras sur ces Chrétiens. Les plus insensibles furent touchés de voir tous les fléaux en quelque sorte réunis pour les accabler. Quand ils virent la peste emporter ceux que la guerre avoit épargnés, ils commencerent à se tourner vers Dieu; ils voulurent appaiser sa colere par la pénitence, & la plûpart firent l'aveu de leurs iniquités. Mais au lieu de travailler à une conversion sincere, on s'attacha à un phantome de pénitence : on en fit un spectacle lugubre : on vit dans tout l'Empire une multitude innombrable de Flagellans, qui faisoient couler le sang de leurs corps, en laissant subsister toute la corruption de leur cœur.

Innocent VI, qui connoissoit les maux dont l'Allemagne étoit inondée, & sur-tout le luxe & les désordres des ecclésiastiques, songea plutôt à tirer de l'argent du Clergé, qu'à le réformer. L'Empereur Charles IV en fut indigné, & en fit le reproche humiliant au Nonce de ce Pontife. Ce Prince touché du déréglement du Clergé, voulut y apporter quelque remede. Le Pape, au lieu de louer le zéle de l'Empereur & de le seconder, lui écrivit de prendre garde avec ses bonnes intentions de nuire à la dignité du S. Siége. Les Papes ne voioient d'autre objet, & ils étoient pour la plûpart insensibles à tout, excepté aux intérêts vrais ou faux de leur Siége. Le saint Siége en a-t-il donc d'autres que ceux de l'Eglise; & l'Eglise s'intéresse-t-elle à autre chose qu'à la gloire de Dieu & à la sanctification des ames?

L'Empereur Venceslas affligea l'Eglise par sa cruauté & par sa vie scandaleuse. Les Electeurs



Eglise déja si affoiblie par les
avoient précédé.

XI.

XI. Maux en Hongrie.

Au commencement du quatc
les entreprises injustes de Bonif
firent de grands maux en Hon
voulut y mettre un Roi de sa p
Celui qui avoit été élu par les S
grois, soutint son droit contre C
mé par le Pape. La guerre civile
causa, fut très-funeste à l'églis
On remarque dans toute la suit
les fruits amers que produisiren
de Grégoire VII, ausquelles la
successeurs furent si attachés. Le
en Hongrie par Boniface, sous
pacifier, augmenta le désordre e
cuter les ordres du Pape. Il jet
capitale un interdit qui mit le
les maux. Il n'y eut que quelqu
ne déférerent point à une senten
mais ils donnerent dans un autre
séparant de la Communion du Pa
ques de Hongrie. Dans les trist

Clément V renouvella les entreprises de Boniface VIII sur la Hongrie, & vint à bout d'en établir Roi Charobert malgré les murmures des Seigneurs & des nobles. Ce Prince fut touché d'un scandale qui pouvoit éloigner les infidéles de la Religion Chrétienne. Le Clergé éxigeoit avec rigueur les décimes des nouveaux Convertis, qui croioient qu'on ne les avoit exhorté à embrasser la Foi, que pour tirer d'eux de l'argent. Quelle honte pour le Christianisme qu'un pareil reproche! Le Roi se plaignit au Pape de l'avarice du Clergé, & le Clergé à son tour releva les injustices du Roi & ses entreprises sur les droits de l'Eglise. Les dévotions de Charobert font connoître le goût du quatorziéme siécle; & les reglemens que l'on dressa dans plusieurs Conciles de Hongrie, montrent quels étoient les maux de cette église. Les révolutions qui suivirent la mort de Charobert donnerent lieu à divers scandales. La Reine Elizabeth gouverna très-mal, & eut la cruauté de faire égorger en sa présence & en trahison Charles de la Paix qui avoit été solemnellement couronné. Dieu ne laissa pas ce crime impuni. Le Prince de Croatie fut l'instrument dont la divine justice se servit. Tous ceux qui avoient eu part au meurtre de Charles furent punis de mort, & la Reine Elizabeth ellemême.

XII.

XI[illegible] Mau[illegible] Prusse, [illegible] logne Espagne

Les Chevaliers Teutoniques rendirent le Christianisme odieux aux paiens par les divers excès ausquels ils se livrerent. Ces Religieux bien loin d'attirer à la Foi les infidéles, étoient un grand obstacle à leur conversion. Le Duc des Lithuaniens en fit porter ses plaintes au Pape Jean XXII, témoignant que lui & ses sujets

auroient embrassé la Religion Chrétienne, si les Chevaliers Teutoniques ne les en avoient détourné par leurs violences. On est effraié quand on lit les reproches que ce Prince infidéle fait à ces prétendus religieux. Le Pape s'étant contenté de leur faire une exhortation, le Duc se fit justice & ravagea la Masovie & la Livonie, qui étoient remplies de Chrétiens.

Casimir III Roi de Pologne affligea l'Eglise par les scandales qu'il donna à ses sujets. Il se livra à ses passions, & fut un monstre d'impureté. Les Evêques eurent le courage de le reprendre de ses désordres, & il se trouva même à sa Cour des Seigneurs assez généreux pour lui montrer la loi de Dieu; mais ce Prince aveuglé par sa passion, n'écouta point les remontrances les plus salutaires. Les Evêques & les Seigneurs touchés des suites funestes que pourroit avoir la vie déréglée du Roi, s'adresserent au Pape, qui ordonna à ce Prince de se contenter de son épouse légitime. L'Evêque de Cracovie le frappa de censures. Mais Casimir enflé des victoires qu'il avoit remportées sur ses voisins, & animé par quelques indignes Courtisans, fit jetter dans la riviére le vicaire de Cracovie qui lui signifia les censures. Ce qui est fort remarquable, c'est que tout le monde attribua à la vengeance divine les maux dont la Pologne fut ensuite accablée.

Les événemens les plus capables de faire impression sur les Chrétiens, ne les instruisoient pas. La décadence des Ordres militaires, & le peu de succès qu'avoient eu ces établissemens bizarres, n'empêcherent pas d'en fonder de nouveaux. On continua aussi dans le siécle dont nous exposons les malheurs, d'exhorter à la

Croisade & d'en faire les préparatifs, quoiqu'on eût plus de raisons qu'on n'en avoit jamais eu, de renoncer pour toujours à de telles entreprises. On envoioit bien loin des Missionnaires pour travailler à la conversion des infidéles & des Mahométans, tandis qu'on négligeoit d'instruire ceux dont on étoit environné. Il y avoit en Espagne une multitude de Musulmans : personne ne pensoit à les attirer au Christianisme. Dans les beaux siécles de l'Eglise, les mœurs des Chrétiens rendoient leur Religion vénérable aux païens : mais dans les temps malheureux dont nous parlons, l'Eglise n'avoit plus cette puissante ressource. Elle renfermoit dans son sein des Justes, comme elle en renfermera toujours ; mais ces Justes étoient le petit nombre. Comme ils cherchoient à se cacher, de peur d'être affoiblis par la multitude des scandales dont ils étoient environnés, l'exemple de leurs vertus ne pouvoit attirer les infidéles, qui ne connoissoient point ces Justes si attentifs à plaire à Dieu dans le secret, & à ne pas trop découvrir leur trésor, dans la crainte de le perdre.

Denys Roi de Portugal qui avoit d'ailleurs des qualités estimables, scandalisa tous ses sujets par son incontinence. La Castille fut souvent déchirée par des cabales, des divisions & des guerres qui produisoient de grands maux. La cruauté avec laquelle les Chrétiens se traitoient les uns les autres, attira sur eux l'épée des Mahométans, qui firent une espéce de croisade, en prenant les armes dans le dessein de conserver & d'étendre leur religion. Rien n'étoit plus capable de déshonorer le Christianisme chez les Musulmans, que la conduite de D. Pedre IV Roi de Castille. On

n'avoit point encore vu un Prince Chrétien se porter à d'aussi horribles excès. Toute la durée de son regne ne fut qu'une suite d'actions barbares, qui lui ont fait donner avec justice le nom de cruel. Son prédécesseur Alfonse IX avoit un caractere différent, mais il affligea l'Eglise par un autre défaut qui lui attira une belle Lettre de Jean XXII. Ce Pape exhorta le Roi à combattre ses passions, avant que de marcher contre les ennemis de son Roiaume, à faire pénitence du scandale qu'il avoit donné à ses sujets, à appaiser la colere de Dieu en chassant une femme à laquelle il étoit attaché, & à attirer par sa conversion la bénédiction de Dieu sur ses entreprises.

XIII.

XIII. Maux en Orient.

La fureur avec laquelle les Grecs renouvellerent le schisme après la mort de Michel Paléologue à la fin du treiziéme siécle, mérita que Dieu les abandonnât de plus en plus à l'esprit de discorde dont ils étoient depuis si longtemps animés. Quand ils eurent malheureusement réussi à se séparer entierement des Latins, ils firent éclater la haine qu'ils avoient les uns contre les autres. L'Empereur Andronic ne put jamais venir à bout de réunir les différens partis dans lesquels les Grecs étoient divisés. Le Siége de Constantinople changeoit continuellement de Patriarche. Tantôt on y élevoit un homme éclairé & régulier ; tantôt on choisissoit un sujet ignorant & dévoué à la Cour ; & malgré toutes les scandaleuses translations que nous avons rapportées, on ne put trouver aucun Patriarche qui réussît à calmer les esprits & à faire mettre fin aux divisions. Athanase paroissoit plus propre qu'aucun autre à ramener la paix. Il avoit toutes les qualités propres à faire impres-

ſion ſur la multitude. Il paſſoit pour un prodige de vertu, & avoit un zéle ardent pour réformer les abus & rétablir la diſcipline. Mais ſon oppoſition pour les Latins ſuffiſoit pour empêcher que Dieu ne benît ſes entrepriſes. Les avertiſſemens qu'il adreſſa au Clergé, aux moines & aux laïques, prouvent que les Grecs n'avoient pas moins beſoin de réforme que les Latins. Mais un Pape éclairé & un Paſteur zélé pouvoient élever leurs voix comme une trompette ſans craindre d'être pour cela ſeul perſécutés : au lieu que chez les Grecs on ne vouloit point entendre parler de réforme, & qu'on dépoſa le Patriarche Athanaſe pour avoir voulu entreprendre la réformation du Clergé & du peuple.

Dès le commencement du quatorziéme ſiécle Dieu montra aux Grecs la verge dont il devoit les châtier. Il permit au fameux Ottoman d'attaquer leur Empire & d'y faire différentes breches, qui étoient comme le prélude de la vengeance terrible qu'il alloit exercer contre eux. Les Grecs n'ayant point profité de ces avertiſſemens, Dieu appeſantit ſur ces enfans rebelles ſon bras vengeur. Les Turcs les accablerent au dehors, venant juſqu'aux portes de Conſtantinople ; & ils s'entredétruiſoient audedans par une guerre civile, qui achevoit de perdre ce que les Turcs épargnoient. On vit éclater dans cette guerre civile des ſcandales de tout genre de la part des différens Ordres de l'Empire. Les Latins qui n'ignoroient pas les maux dont les Grecs étoient accablés, auroient dû leur tendre la main, comme à des freres ; & s'efforcer de rallumer dans leur cœur l'amour de l'unité en compatiſſant à leurs malheurs. Mais on fut très-éloigné de s'occuper



ligieux mendians d'entre les L
d'exercer l'hoſpitalité envers le
lexandrie qui avoit abordé dans
étoient diſpoſés à le brûler vif
faire grace en ſe contentant de
teuſement.

Le déſeſpoir auquel les Grec
par les Turcs, les engagea à ſe
té des Latins, & à renouer les
gociations. Mais comme la gl
le déſir de ſauver leurs ames,
principe de ces démarches, e
cun ſuccès, & n'aboutirent qu
plus en plus l'impénitence de
peuple. Auſſi Dieu l'abandonna
vation, & fit-il éclater de plu
ſes juſtes vengeances.

XIV.

XIV. Autres maux.

Dans les beaux ſiécles de l'E
un grand nombre d'Evêques d
traordinaire. Ce bien ſi conſid
ſoin que l'on avoit d'élever à
hommes les plus parfaits. Da
temps, l'Article des Saints illu

caractéres, ne nous a présenté aucun de ces astres brillans qui dans les autres âges répandoient par-tout la lumiere. Sans remonter plus haut que jusqu'aux deux derniers siécles; qui voions-nous parmi les Auteurs ecclésiastiques du quatorziéme, qui puisse être comparé ou à S. Bernard, ou à S. Thomas d'Aquin & S. Bonaventure?

Tout ce qui se passa dans la plûpart des Conciles montre l'état déplorable auquel l'Eglise étoit réduite. L'extinction de l'Ordre des Templiers suppose un mal jusqu'alors sans exemple. Les excès dont ces Religieux furent accusés sont si étonnans, que la postérité a eu peine à les croire. Quand on retrancheroit la moitié des crimes qui leur furent reprochés, il en resteroit assez pour prouver qu'il étoit nécessaire d'abolir un Ordre si corrompu. Nous n'examinerons pas tous les moiens que l'on emploia contre ces Religieux, ni les vues que plusieurs avoient en poursuivant leur punition. Les défauts que l'on a pu y remarquer, sont eux-mêmes partie des maux dont l'Eglise gémissoit. Les Mémoires que quelques Evêques porterent au Concile de Vienne, contiennent une triste peinture des abus & des désordres ausquels on auroit dû remedier. Mais on se contenta de faire quelques réglemens qui n'alloient point à la racine du mal: on ne jetta point les fondemens d'une réformation solide, & on laissa la discipline dans le relâchement qui faisoit gémir les vrais enfans de l'Eglise. Dans tous les autres Conciles qui furent tenus en si grand nombre pendant le quatorziéme siécle, on se contenta de se plaindre du dépérissement de la discipline, de la multitude des maux & des abus; & l'on se borna à y appliquer des re-

medes ſuperficiels, & à dreſſer des Canons qui étoient plus propres à conſtater le mal, qu'à en procurer la guériſon.

La vue de tant de maux dont l'Egliſe étoit comme inondée, donna lieu aux divers ſchiſmes & aux héréſies dont nous avons parlé. Il s'élevoit de temps en temps des hommes hardis & téméraires, qui de leur autorité particuliere oſoient entreprendre de réformer l'Egliſe. Ces réformateurs diaboliques étoient un nouveau ſcandale qui augmentoit la douleur de cette Epouſe déſolée. Sous prétexte de la conſoler dans ſon affliction, ils la plongeoient dans une plus grande amertune. Ces audacieux mettoient le feu à la maiſon, en ſe vantant de la vouloir purifier. Ils s'élevoient contre l'autorité légitime, & méritoient par leur inſolence & leur orgueil de devenir le jouet de l'eſprit ſéducteur, qui les précipitoit dans l'abyme de la corruption & de l'erreur. Le plus connu de ces malheureux réformateurs fut le fameux Viclef, qui fraia le chemin aux hérétiques du ſeiziéme ſiécle. Tandis qu'on auroit dû s'armer de zéle contre ces hommes pervers, & ſur-tout travailler à ôter les ſcandales & à réformer les abus qui donnoient lieu à leurs blaſphêmes, on s'occupoit de queſtions frivoles, comme par exemple de la propriété du pain des Freres Mineurs & de la forme de leur capuce. Ces diviſions inteſtines empêchoient qu'on ne donnât aſſez d'attention à l'embrâſement, qui aiant commencé en Angleterre, gagnoit de proche en proche, & ſembloit annoncer pour les ſiécles ſuivans les plus effroiables malheurs.

Après avoir jetté les yeux ſur tant d'objets ſi affligeans, enviſageons-en maintenant quel-

ques-autres qui donnoient à l'Eglise dans l'excès de sa douleur un peu de joie & de consolation.

XV.

Malgré les horribles ravages que causa le schisme d'Occident, pendant lequel, dit le grand Bossuet, Jesus-Christ paroissoit endormi, & la barque de Pierre sur le point d'être submergée, on trouvoit encore des gens de bien & d'une piété solide, qui regardoient toujours le S. Siége comme la pierre fondamentale de l'Eglise Catholique & le centre de l'Unité. Malgré la corruption effroiable des mœurs & les autres maux causés par ce malheureux schisme, on se rappelloit le souvenir de tant de saints Pontifes qui avoient autrefois occupé le S. Siége. On se souvenoit encore que l'église de Rome s'étoit long-temps distinguée des autres églises, par une discipline plus sévére & une piété plus exacte. On n'ignoroit pas que les troubles des derniers temps ne pouvoient annuller les promesses de Jesus-Christ. On regardoit ces troubles comme une tentation, par laquelle Dieu vouloit éprouver ceux qui demeureroient inviolablement fidéles dans la foi de ces mêmes promesses, & l'on se tenoit assuré que Dieu viendroit enfin au secours de son Eglise. C'étoit là l'espérance qui soutenoit les bons Catholiques, & qui leur donnoit pour le S. Siége un zéle d'autant plus vif, qu'ils le voioient plus fortement ébranlé par tant de secousses. L'Eglise renfermoit dans son sein un grand nombre de personnes animées de cet esprit. C'étoit de précieux restes, que Dieu s'étoit réservés au milieu de la prévarication presque générale.

XV. Biens de l'Eglise. Plusieurs hommes fidéles que Dieu s'étoit réservés.



dans les divers états où il avoi
montré du zéle contre les abus.
les églises les plus éloignées
Pastorale, & pressa vivement
s'appliquer à la correction de
commençant la réforme par le
son. Il n'épargna pas la Cour
entreprit d'en bannir le vice
étoit la simonie. Il ne crut pa
les engagemens de son prédécess
ni soutenir l'opinion erronée q
efforcé d'établir. Il eut même
la rejetter formellement, & c
Bulle par laquelle il s'attachoit
qu'enseignoit l'Ecole de Paris a
glise sur la vision béatifique. Il
tablir dans les monasteres & d
tres une exacte régularité. En
bien que fit Benoît XII, nous
pas dire que ce Pape fût sans
roit pu se dispenser de bâtir à Avi
gnifique Palais. Il n'en auroit e

temps en temps à mettre en spectacle dans son Eglise des objets parfaits.

Cette réflexion doit aussi avoir lieu à l'égard d'Urbain V, qui paroît même inférieur à Benoît XII. Dans de meilleurs temps, & s'il eut été secondé, il auroit fait beaucoup plus de bien qu'il n'en fit, & auroit rendu à l'Eglise de plus importans services. Il ne se seroit point amusé à bâtir continuellement des édifices matériels. Les besoins spirituels de l'Eglise auroient été une matiére plus que suffisante pour remplir ses soins & ses sollicitudes. Ce défaut ne doit point nous rendre distraits à l'égard de ses bonnes qualités. Il étoit ennemi déclaré du déréglement & des désordres. Il exerça son zéle particuliérement contre ceux du Clergé, contre l'usure & la simonie, & il condamnoit hautement la pluralité des bénéfices. Il désiroit de bannir l'ignorance, & tâchoit d'animer les études. Il entretenoit un très-grand nombre d'étudians en diverses Universités, & fournissoit des livres à ceux qui n'en pouvoient acheter. Il aimoit les pauvres, & leur donnoit des marques d'une tendre affection. Il étoit si éloigné de se croire infaillible, qu'il déclara en recevant les Sacremens à la mort, que s'il avoit enseigné quelque chose de contraire à la doctrine orthodoxe, il le rétractoit, & se soumettoit à la correction de l'Eglise.

XVII.

XVI Zéle de [l'Uni]versité [de Pa]ris.

L'Université de Paris rendit à la Religion des services importans pendant le malheureux schisme qui déchiroit l'Eglise. Elle signala son zéle en plusieurs occasions, & emploia pour les intérêts de Dieu le crédit qu'elle s'étoit acquis par le grand nombre d'excellens sujets qu'elle avoit

produits. Elle fut l'objet de la haine des Papes qui ne cherchoient qu'à perpétuer le schisme ; mais leurs menaces ni leurs anathêmes ne l'empêcherent pas de continuer de travailler à la paix de l'Eglise. Elle se mit à l'abri des Bulles fulminantes de Benoît XIII, en publiant un acte d'Appel, qu'elle soutint par un nouveau, quand on se fut efforcé de donner atteinte au premier. Rien n'étoit capable de rallentir son zéle. Les obstacles qu'il trouvoit, ne servoient qu'à l'enflammer davantage. Tous les membres qui composoient ce respectable corps, concouroient à l'envi à donner des preuves de leur amour sincére pour l'Eglise, dont les affaires les touchoient plus que tout autre objet.

XVIII. Efforts du Clergé de France pour donner la paix à l'Eglise. Vertus du Roi Charles V.

Le Clergé de France seconda les efforts de l'Université, & se donna de grands mouvemens pour éteindre le feu du schisme qui causoit tant de ravage. Plusieurs Rois, Princes & Cardinaux furent sensibles à l'état de l'Eglise, & profiterent des avis salutaires des hommes savans & animés de l'esprit de Dieu. On tint en France des assemblées célébres, dans lesquelles on prenoit des mesures pour délivrer l'Eglise du triste état où elle étoit. Quelle gloire pour la France d'avoir donné l'exemple aux autres Etats Chrétiens, & d'avoir été la source du bien que Dieu opposa à tant de maux produits par le schisme ! Ce Roiaume eut aussi la gloire de posséder le Prince le plus accompli qui ait vécu dans le quatorziéme siécle. Charles V mérita le titre de Sage, parce que la sagesse & la prudence étoient son véritable caractère. Il réunissoit toutes les vertus qui font les grands Rois, & les Rois Chrétiens. Dieu récompensa son amour pour la Religion, en bénissant ses

& toutes ses entreprises. Il aimoit la scien-
s'appliquoit à la lecture des bons livres.
it une maxime qu'il mettoit en pratique,
seule suffiroit pour donner la plus haute
e ce Prince. Tant qu'on honorera la sa-
en France, disoit-il souvent, l'Etat sera
ıx ; au lieu que tout ira en dépérissant,
le mérite demeurera dans l'oubli. La
le ce Roi si sage fut digne de la vie qu'il
menée. On se rappelle la précaution
ɪrit de déclarer par un acte autentique,
'il s'étoit trompé en s'attachant au Pape
nt VII, c'étoit par ignorance, & qu'il
:oit vouloir s'en tenir à la décision de l'E-
ɪniverselle, pour n'avoir rien à se repro-
evant Dieu.

XVIII.

peste qui d'Italie passa dans tous les ımes Chrétiens, donna lieu à de grands ›les de charité. On vit sur-tout en Fran- grand nombre de Religieux donner leur ›ur assister les malades. Les meilleurs su- urent emportés, & plusieurs Communau- vinrent presque désertes. Mais l'Eglise ne le jamais ses enfans plus surement, que l elle a la consolation de les voir mou- ur leurs freres. Les Religieuses de l'Hôtel- de Paris se distinguerent aussi dans cette ıité, en servant les malades avec beau- de zéle.

XIX. Grands exemples de charité.

)rdre du Mont Olivet, & la Congrégation :suates qui se sont formés en Italie dans atorziéme siécle, nous ont présenté des s consolans. On voioit des hommes oc- sérieusement de leur salut, & qui pre- ıt toute sorte de moiens pour se garantir iéges que le démon dressoit par-tout. On

XX. Ferveur de quelques nouveaux Ordres religieux.

cria d'abord à la nouveauté & à la singularité, en voiant plusieurs personnes se réünir pour faire pénitence & mener une vie réguliére. Nous n'avions point encore apperçu ce mal dans l'Eglise. Les méchans commencérent alors à accuser d'hérésie ceux qui vouloient s'éloigner de la corruption du siécle, & observer les regles de l'Evangile. Mais les Papes firent interroger ces Chrétiens édifians sur les vérités enseignées dans l'Eglise; & s'étant convaincus qu'ils n'étoient attachés à aucune erreur, ils prirent hautement leur défense, & fermérent la bouche à leurs calomniateurs qui les décrioient comme formant une secte dangereuse. L'innocence opprimée pouvoit donc faire entendre sa voix, & obtenir justice de ceux qui par état sont obligés de s'opposer au mal & de favoriser le bien.

XXI. Zéle de l'Empereur Charles IV.

En Allemagne l'Empereur Charles IV voiant que le Pape Innocent VI n'avoit de zéle que pour tirer de l'argent du Clergé, sans être touché du déréglement où il vivoit, s'appliqua lui-même à arrêter le cours des principaux désordres. Ce Prince écrivit dans toutes les Provinces pour exhorter les Prélats à se réformer & à rétablir la discipline.

XXII. Biens en Pologne.

Les grands Seigneurs de Pologne bien loin de flatter le Roi Casimir III dans son libertinage, lui donnérent des avis salutaires, & lui firent de respectueuses remontrances, pour l'engager à faire cesser le scandale qui déshonoroit le Christianisme & affligeoit son peuple. Voiant leurs avis sans effet, ils s'adressérent au Pape & en obtinrent une sentence, qui ordonnoit au Roi de se contenter de sa femme légitime. Le Prince irrité se porta d'abord à quelques excès. Mais il fut ensuite touché des

fléau

fléaux dont Dieu frappoit ſon Roiaume, & il édifia par ſa converſion l'Egliſe qu'il avoit affligée par ſon incontinence. Le Roi Jagellon embraſſa le Chriſtianiſme avec ſes freres & pluſieurs Seigneurs. Il s'appliqua à inſtruire ſes ſujets & à les rendre Chrétiens. Son zéle pour la propagation de la foi étoit très-ardent, & il voulut bien ſe mettre lui-même à la tête des Miſſionnaires, & faire uſage de ſon autorité & de ſes richeſſes pour faciliter cette œuvre ſi importante.

XIX.

La Bretagne poſſéda en la perſonne de ſaint Ive un homme digne des plus beaux ſiécles de l'Egliſe. Il fut dans ſa jeuneſſe un modéle parfait pour les jeunes gens qui s'apliquent à l'étude. Il faiſoit beaucoup plus de cas de la piété que de la ſcience, & il ne négligeoit rien pour conſerver le précieux tréſor de l'innocence. La mortification de tous ſes ſens, une vigilance infatiguable ſur les objets extérieurs & ſur les penſées intérieures, une priére continuelle, un parfait éloignement de toute diſſipation, étoient les principaux moiens qu'il emploioit contre les ennemis de ſon ſalut. Quoiqu'il eût toutes les qualités requiſes pour les ſaints Ordres, il fallut lui faire violence pour l'y élever. Dans les différentes fonctions dont il fut chargé, il fit paroître un zéle & une prudence admirable. Il ſemble que Dieu ait voulu peindre dans ce ſaint homme un portrait accompli pour les paſteurs du ſecond Ordre, qui commençoient dès-lors à porter ſeuls le poids du jour & de la chaleur, à meſure que les Evêques négligeoient d'exercer par eux-mêmes le ſaint miniſtère. Ce que nous avons

XXIII. Pluſieur Saints d'u mérite ex ordinaire.

rapporté de sa vie, justifie assez l'idée que nous en donnons ici.

S. Elzéar & sainte Delphine peuvent être regardés comme un autre chef-d'œuvre de la grace. Qu'il est beau de voir un Seigneur si distingué dans le monde, donner dès sa jeunesse des marques de la plus sublime vertu, & faire jusqu'à sa mort de continuels progrès dans la justice! Son épouse bien loin de l'affoiblir dans le généreux dessein qu'il eut de ne vivre que pour Dieu, l'y exhorta *puissamment*, & ne marcha pas avec moins d'ardeur que lui dans la voie de la plus haute perfection. Leur maison étoit plutôt un monastère qu'un château de Seigneur. Il semble que l'Esprit de Dieu qui s'étoit retiré de la plûpart des Communautés Religieuses, ait pris plaisir à faire éclater les merveilles de sa puissance dans la Cour d'Elzéar. Un si beau modéle fut bien-tôt enlevé au monde, qui n'en étoit pas digne. Ce Seigneur si chrétien mourut à vingt-huit ans, étant déja parvenu au comble de la vertu.

Le B. Pierre de Luxembourg qui mourut à l'âge de dix-huit ans, reçut de Dieu des dispositions admirables. Elles suppléerent à l'ignorance de ses guides, qui le conduisirent fort mal, en le chargeant de dignités ecclésiastiques avant qu'il fût en âge d'en remplir les devoirs. Son humilité étoit profonde, ses austérités extraordinaires, ses aumônes immenses. Ce jeune Prince avoit une si grande délicatesse de conscience, que l'ombre même du péché le faisoit trembler.

Sainte Elizabeth de Portugal fit dès son enfance ses délices du saint exercice de la priére. Tout ce qui pouvoit affoiblir en elle la pureté

& l'innocence, lui faisoit horreur. Elle n'eut que du mépris pour les vains ajustemens, & pour les plaisirs, même les plus légitimes. Le Roi d'Arragon son pere attribuoit à la sublime vertu de cette jeune Princesse, le bon état où se trouvoient les affaires de son Roiaume. De si heureux commencemens furent suivis d'une infinité de bonnes œuvres qu'elle fit étant devenue Reine de Portugal. Dieu voulut mettre en spectacle un exemple de vertu si accompli. Elle crut qu'elle n'étoit sur le trône que pour rendre honorable la piété. Elle montroit par toutes ses actions, qu'elle étoit la mere des pauvres, la tutrice des orphelins, & le refuge de tous les misérables. Dieu se servit de cette Sainte pour établir la paix entre les Princes Chrétiens. Il la glorifia à proportion qu'elle s'efforçoit de s'abaisser, & rendit son nom célébre après sa mort par plusieurs miracles qu'il accorda à son intercession. Sainte Brigide de Suede & sainte Catherine de Sienne se rendirent aussi recommandables par leur pénitence, & leur zéle pour les intérêts de la Religion.

XX.

XXIV. Conciles [...]ques. Zéle de q[...]ques Evêq[ues] contre le[s] abus.

On tint dans le quatorziéme siécle un grand nombre de Conciles, pour remédier aux maux de l'Eglise. On continuoit toujours de se plaindre hautement des abus & des désordres. Ceux qui élevoient leur voix avec le plus de force, étoient écoutés, & on ne leur en faisoit point un crime. Le Lecteur se rappelle ces beaux Mémoires qui furent dressés pour le Concile de Vienne. On n'y dissimule point les atteintes mortelles données à la discipline, & les divers scandales dont l'Eglise gémissoit. On montre la source du mal, qui est la facilité avec laquelle on éleve au Sacerdoce les sujets les plus

indignes. On insiste sur la vie déréglée des bénéficiers, & sur tous les maux qui en sont la suite. On propose les vrais remedes qui sont l'étude de l'Antiquité, la tenue des Conciles, l'observation des Canons. On fait sentir l'absolue nécessité d'une réforme générale, en commençant par la Cour de Rome. On prouve combien il est important de bannir l'ignorance, & de répandre par-tout la lumiére. Ces excellens Mémoires furent composés par des Evêques, qui ne pouvoient donner une plus grande preuve de leur zéle, de leur sagesse, & de leur amour pour l'Eglise.

Fin du quatorziéme siécle & du sixiéme volume.



TABLE
DES MATIERES
Contenues dans le sixiéme Volume.

A.

B.

C.

F.

H.

I.

M.

N.

O.

P.

S.



Fin de la Table des Matiéres.





ſent. *p*. 47. *l*. 25. mande. *liſ*. mo
commencé. *liſ*. commence. *ibid*.
Paléologue. *p*. 155. *l*. 27. Inqu
teurs. *p*. 159. *l*. 2. des mariis. *liſ*
l. 29. ſeduſiſſent. *liſ*. ſéduiſiſſent
tre. *liſ*. l'autre. *p*. 261. *l*. 17. co
ſique; *p*. 298. *l*. 33. ſoulement
p. 308. *l*. 9. Cîtaux. *liſ*. Cîteaux
ta. liſ. *Auſculta*. ibid. *l*. 24. *ôtez*
pouvû. *liſ*. pourvû. *p*. 320. *l*.
liſ. Cathédrale. *p*. 329. *l*. 16. eſc
boucle. *p*. 330. *l*. 33. & *ſuiv*. con
commençoit. *p*. 357. *l*. 14. Alfo
363. *l*. 17. Hape. *liſ*. Pape. *p*. 3
te, Innonocent. *liſ*. Innocent. *p*.
mement. *liſ*. autrement. *p*. 393.
404. *l*. 34. pouvù. *liſ*. pourvù.
une. *p*. 449. *l*. 34. Avil. *liſ*. A
doits. *liſ*. droits. *p*. 462. *l*. 20. de
p. 467. *l*. 36. vaquerent. *liſ*. va
l. 36. le Poi. *liſ*. le Roi. *p*. 494. *l*
Patriarche. *p*. 504. *l*. 5. que des.
l. 31. 1. *liſ*. ni. *p*. 545. *l*. 6. pouv





